



HAL
open science

La fabrique contemporaine des métropoles en France : pays, paysage et paysans

Jennifer Buyck

► **To cite this version:**

Jennifer Buyck. La fabrique contemporaine des métropoles en France : pays, paysage et paysans. Architecture, aménagement de l'espace. Université Lille III; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2010. Français. NNT: . tel-01734912

HAL Id: tel-01734912

<https://hal.science/tel-01734912v1>

Submitted on 19 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT

Ecole Doctorale SHS - Lille Nord de France

Université Charles de Gaulle - Lille 3
CEAC - Centre d'Etude des Arts Contemporains
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille - Ensapl
LACTH - Laboratoire Conception Territoire Histoire

Présentée par Mademoiselle BUYCK Jennifer
pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN ESTHETIQUE ET SCIENCES DES ARTS
Spécialité : architecture

Sujet de la thèse :

LA FABRIQUE CONTEMPORAINE DES METROPOLES EN FRANCE : PAYS, PAYSAGE ET PAYSANS

– Tome I –



Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

Thèse présentée et soutenue à Lille le 26 novembre 2010 devant le jury composé de :

Madame **CLAUDE Viviane**, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Présidente du jury)
Monsieur **VIARD Jean**, directeur de recherche au CNRS (Rapporteur)
Monsieur **PAULEIT Stephan**, professeur à l'Université Technique de Munich (Rapporteur)
Monsieur **PETER Alfred**, paysagiste (Représentant de l'entreprise d'accueil de la convention CIFRE)
Madame **CAULLIER Joëlle**, professeur à l'Université de Lille 3 (Directrice de thèse)
Monsieur **TREIBER Daniel**, architecte DPLG, professeur à l'ENSAP de Lille (Co-encadrant)

THESE DE DOCTORAT

Ecole Doctorale SHS - Lille Nord de France

Université Charles de Gaulle - Lille 3
CEAC - Centre d'Etude des Arts Contemporains
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille - Ensapl
LACTH - Laboratoire Conception Territoire Histoire

Présentée par Mademoiselle BUYCK Jennifer
pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN ESTHETIQUE ET SCIENCES DES ARTS
Spécialité : architecture

Sujet de la thèse :

LA FABRIQUE CONTEMPORAINE DES METROPOLES EN FRANCE : PAYS, PAYSAGE ET PAYSANS

– Tome I –



Université Lille Nord de France

| Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

Thèse présentée et soutenue à Lille le 26 novembre 2010 devant le jury composé de :

Madame **CLAUDE Viviane**, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Présidente du jury)
Monsieur **VIARD Jean**, directeur de recherche au CNRS (Rapporteur)
Monsieur **PAULEIT Stephan**, professeur à l'Université Technique de Munich (Rapporteur)
Monsieur **PETER Alfred**, paysagiste (Représentant de l'entreprise d'accueil de la convention CIFRE)
Madame **CAULLIER Joëlle**, professeur à l'Université de Lille 3 (Directrice de thèse)
Monsieur **TREIBER Daniel**, architecte DPLG, professeur à l'ENSAP de Lille (Co-encadrant)

« J'aime l'architecture et la ville. Je sais qu'elles ont leur origine dans l'acte premier du tracé d'un champ. Il ne s'agit donc pas d'opposer la ville et la campagne, mais de trouver, dans le parcellaire et les horizons, dans les vestiges des projets successifs, la matrice commune de ce que le paysage nous donne à vivre, et de ce que le projet peut en conforter. L'intrication complexe, dans la cité contemporaine, des champs et de la ville, peut donc être l'occasion de renouer les liens qu'une conception autarcique de l'architecture, comme de l'art des jardins, avait tranchés. Au large de la ville, les horizons complexes de la nébuleuse métropolitaine nous donneraient ainsi à vivre pleinement une géographie tendue par le champ urbain ».

Corajoud (Michel), « Une géographie tendue par le champ urbain », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 08 octobre 2009.

remerciements

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de recherche. Nous souhaitons en particulier témoigner notre reconnaissance à nos directeurs de thèse, Madame Joëlle Caullier et Monsieur Daniel Treiber, pour leur investissement, leur regard critique, leur bienveillance et leur confiance tout au long de ces trois années de thèse. De la même façon, nous désirons saluer Monsieur Alfred Peter qui a relevé le pari de la recherche en agence en offrant ainsi à la thèse un cadre d'exception entre terrain et théorie, entre savoir-faire et innovation.

Nos remerciements vont par ailleurs aux professionnels de l'aménagement, politiciens et agriculteurs interviewés au cours de notre investigation. Nous voulons également dire merci aux différents relecteurs du manuscrit de thèse dont Monsieur Pier-Maël Anezo notamment. De plus, nous tenons à saluer les chercheurs, enseignants, professionnels, personnels administratifs et doctorants des deux laboratoires d'accueil – le Laboratoire Conception, Territoire, Histoire (Lacth) de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (Ensapl) et le Centre d'Étude des Arts Contemporains (Ceac) de l'université Lille 3 –, de l'École Doctorale en Sciences Humaines et Sociales de Lille 3 et de l'atelier de paysage Alfred Peter pour s'être révélés de véritables relais de la recherche et parfois même de réels tremplins.

Enfin, nous voulons ici témoigner toute notre gratitude à Messieurs François Ascher, Augustin Berque, Pierre Donadieu et Thierry Paquot, ces quatre chercheurs avec lesquels nous nous sommes longuement entretenus en début de thèse et qui ont largement contribué à l'élaboration de notre problématique. Et, c'est à Monsieur François Ascher, décédé depuis, que nous souhaitons dédier ce travail pour nous avoir écoutée, interrogée et soutenue dans des moments plus que difficiles. Nous espérons que notre travail lui rende hommage par le prolongement que nous avons opéré de ses réflexions autour de la ville contemporaine, de l'interdisciplinarité et des liens entre recherche et action.

sommaire

remerciements // p. 9

avant-propos // p. 19

introduction Champ métropolitain // p. 21

Défricher la métropole pour la cultiver // p. 25

Pays, paysage et paysan des métropoles // p. 27

1. INTERROGER CONJOINTEMENT LA MÉTROPOLE ET LE PAYSAGE DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAIN

1.1 Paysage et valeurs de paysage

1.1.1 Pays, paysage et invention du paysage

Conflits de définition // p. 35

Le pays comme origine commune // p. 38

Le paysage : un ready-made // p. 41

1.1.2 Valeurs en question

Valeurs de paysage // p. 45

De l'évaluation des paysages // p. 48

De la transmission des paysages // p. 50

1.1.3 Les représentations du paysage

Représenter le paysage // p. 53

Questionner les représentations // p. 56

Comprendre le changement de paradigme contemporain // p. 58

1.2 Le règne de l'urbain diffus

1.2.1 L'urbanisation planétaire

L'urbanisation // p. 63

La métropolisation // p. 66

La nouvelle donne urbaine // p. 69

1.2.2 Les milieux incertains

L'étalement urbain // p. 73

Des enjeux majeurs // p. 76

Une terminologie multiple // p. 78

1.2.3 Les paysages de l'ordinaire

Les paysages du quotidien urbain // p. 83

Le paradigme paysager // p. 86

Le paradigme paysagiste // p. 88

1.3 La fabrique des métropoles

1.3.1 La métropole contemporaine

La métropole // p. 93

Les métropoles contemporaines // p. 96

Les métropoles à la française // p. 99

1.3.2 Fabriquer la métropole aujourd'hui

De l'urbanisme // p. 103

De la fabrique des métropoles en France // p. 108

Quelques questions d'avenir // p. 110

1.3.3 Les espaces ouverts et la fabrique métropolitaine

Urbanisation et ruralités // p. 115

Des espaces ouverts divers // p. 118

Des enjeux contemporains // p. 121

2. FABRIQUER LA MÉTROPOLE CONTEMPORAINE PAR LE PAYSAGE : EXPÉRIENCES FRANÇAISES

2.1 Des procédures : Les SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes

2.1.1 Les métropoles et le paysage dans les SCoT

2.1.1.1 Le SCoT, nouvel outil de planification

Des schémas directeurs // p. 137

Des objectifs du SCoT // p. 140

De sa composition // p. 143

2.1.1.2 La thématique du paysage dans les SCoT

L'omniprésence du paysage // p. 147

Le pourquoi du paysage // p. 150

Protéger et mettre en valeur le paysage pour fabriquer l'urbain ? // p. 153

2.1.1.3 SCoT et métropoles

Des états d'avancement divers // p. 157

Des enjeux parfois similaires // p. 160

Le paysage dans les SCoT métropolitains // p. 162

2.1.2 Les SCoT des villes de Bordeaux, Montpellier et Rennes

2.1.2.1 Trois contextes distincts

De l'urbanité en question // p. 167

Des espaces bâtis // p. 170

Des espaces ouverts // p. 174

2.1.2.2 Trois projets de fabrique

Etat des lieux // p. 179

Valeurs urbaines // p. 182

Formes urbaines // p. 185

2.1.2.3 La méthode d'enquête : les entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs // p. 189

Le choix des acteurs // p. 192

Les variables d'analyse // p. 195

2.1.3 Le paysage dans les SCoT des villes de Bordeaux, Montpellier et Rennes

2.1.3.1 Le consensus du paysage

La réunion des acteurs // p. 199

La réunion des territoires // p. 202

Le pays comme socle // p. 205

2.1.3.2 La vision fragmentaire du paysage

De la localisation du paysage // p. 209

De la thématisation du paysage // p. 212

De la complexité du paysage // p. 216

2.1.3.3 Le paysage, un complexe actif

Points de vue de paysage // p. 219

Fabriquer la métropole par le paysage // p. 223

Les nouvelles formes urbaines et agricoles // p. 226

2.2 Une démarche expérimentale : « Le grand pari de l'agglomération parisienne »

2.2.1 La fabrique métropolitaine dite du « Grand Paris »

2.2.1.1 La métropole parisienne

Etat des lieux // p. 239

Les principaux enjeux // p. 243

Les tendances // p. 246

2.2.1.2 Une consultation pour

« Le grand pari de l'agglomération parisienne »

La commande // p. 249

La consultation // p. 253

Les productions // p. 256

2.2.1.3 Les espaces ouverts et « Le grand pari de l'agglomération parisienne »

Le grand pari des espaces ouverts // p. 259

Des espaces ouverts au coeur des questionnements // p. 262

Des espaces ouverts aux différentes valeurs // p. 265

2.2.2 La proposition du groupe « Descartes »

2.2.2.1 Une lecture singulière du contexte métropolitain

L'équipe et ses savoirs // p. 271

La méthode de travail // p. 274

Un certain regard sur la métropole // p. 278

2.2.2.2 Le projet de fabrique

La métropole des 20 villes // p. 281

Du logement et de la mobilité // p. 285

De la forêt, de l'agriculture et des autres espaces ouverts // p. 287

2.2.2.3 La méthode d'enquête : l'observation directe

L'observation directe // p. 291

Les différents relevés // p. 294

Les variables de l'analyse // p. 296

2.2.3 Le paysage dans la proposition du groupe « Descartes »

2.2.3.1 Trois réunions pour le paysage

La métropole en son pays // p. 304

Le projet de la forêt // p. 306

Les cartes sur table // p. 307

2.2.3.2 Le paysage dans le processus de conception

Le révélateur de possibles // p. 311

Le négatif de l'urbain // p. 314

Un vecteur de la fabrique // p. 316

2.2.3.3 Le paysage et la métropole inventée

Entre global et local // p. 321

Entre espace et temps // p. 324

Entre ville et campagne // p. 326

3. URBANITÉ CONTEMPORAINE FRANÇAISE EN QUESTION : LE MYTHE DU PAYSAN

3.1 Les mythologies de l'urbanité contemporaine

3.1.1 Des souffrances urbaines

Du perpétuel présent // p. 339

De l'absence de singularité // p. 342

Du dépaysement // p. 344

3.1.2 De la mythologie urbaine contemporaine

Questionner les mythes // p. 349

Les sciences entre confiance et défiance // p. 352

La ville entre désir et haine // p. 355

3.1.3 L'agriculture au coeur des mythes urbains français

Mon voisin l'agriculteur // p. 359

Des terres agricoles // p. 362

De la mal-bouffe // p. 364

3.2 De l'actualité française des problématiques agricoles

3.2.1 L'agriculteur français et la mondialisation

Un état des lieux // p. 369

Une mondialisation intrinsèque // p. 372

Une mondialisation questionnée // p. 374

3.2.2 Les destins croisés des questions agricoles et urbaines

La sédentarisation // p. 379

Une évolution conjointe // p. 382

Des crises partagées // p. 385

3.2.3 L'agriculture renouvelée au contact des milieux incertains

De l'espace productif // p. 389

Du paysage culturel // p. 393

De nouvelles pratiques // p. 395

3.3 La figure contemporaine du paysan : un mythe urbain français

3.3.1 Le paysan, ce héros du quotidien

Du culte du vivant // p. 399

De la technique qui transforme // p. 402

Du pays qui fait monde // p. 405

3.3.2 Habiter le monde en paysan

De la consistance du présent // p. 409

De la singularité partagée // p. 412

Du repayement // p. 415

3.3.3 Fabriquer la métropole en tant que paysan

Cultiver la métropole // p. 419

Relayer les fabriques // p. 422

Prendre soin de la métropole et des urbains // p. 424

conclusion

Penser la métropole par le paysage, la fabriquer comme des paysans // p. 433

De la dignité urbaine et humaine du repayement // p. 434

S'enraciner et voyager à travers le champ métropolitain // p. 436

bibliographie // p. 439

index // p. 467

avant-propos

Les liens intemporels qui unissent et séparent architecture et paysage connaissent aujourd'hui un renouveau s'exprimant à travers différents projets, notamment urbains. L'intérêt qu'ont suscité ces projets est à l'origine de cette thèse qui, par l'étude de ce renouvellement, esquisse les contours de nouveaux modes de penser et de faire la ville. Les questionnements scientifiques portés par les deux laboratoires d'accueil – le Laboratoire Conception, Territoire, Histoire (Lacth) de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (Ensapl) et le Centre d'Étude des Arts Contemporains (Ceac) de l'université Lille 3 – ont par ailleurs largement nourri ce travail. Architecture et paysage sont en effet présents à part égale au sein du Lacth et le Ceac – qui se consacre dans une perspective interdisciplinaire à l'étude des processus et des formes de création depuis l'aube du XXème siècle jusqu'à nos jours – a pour sa part orienté cette recherche sur les liens entre l'expérience artistique et l'humain tout en approfondissant les relations entre théorie et pratique. Enfin, la mise en place d'une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (Cifre) avec de l'atelier de paysage Alfred Peter a également contribué à l'interrogation des rapports entre recherche et action dans le domaine de la ville.

introduction

Les conduites d'anticipation sont par leur diversité un fait majeur de notre temps. Jean-Pierre Boutinet dans *L'anthropologie du projet*¹ affirme même que notre société est celle du projet. Le corollaire de cette définition serait « la maîtrise de plus en plus grande que nous cherchons à développer sur l'espace terrestre et sidéral pour l'aménager et l'habiter ». De nombreuses disciplines proviennent en effet de cette volonté, et parmi elles, l'urbanisme et le paysagisme. Ces dernières, de prime abord, semblent avoir des champs d'actions clairement définis. L'urbanisme serait une pratique professionnelle agissant sur la ville – *urbs* en latin – et son principal outil serait à l'heure actuelle le projet urbain. Le paysagisme serait, lui, la pratique professionnelle agissant sur le paysage et, par extension, sur la nature à travers l'outil qui lui est propre, le projet de paysage. Ces disciplines apparaissent alors clairement définies avec pour seule similitude une pratique de l'aménagement en tant qu'« action volontaire de transformation d'un lieu en vue d'atteindre un objectif défini » selon la définition de Philippe Thébaud dans le *Dictionnaire des jardins et paysages*². Mais cette distinction n'est-elle pas trop simpliste ? Ne vaut-elle pas la peine d'être observée de plus près ? N'existe-il pas au sein même de chaque ville une présence de la nature qu'il convient d'envisager avec soin ? N'existe-il pas au sein même des espaces naturels une possibilité pour la ville de s'insérer ?

Champ métropolitain

Pour ce faire, il convient de revenir sur la définition de « l'urbanisme ». Prenons pour référence celle de Françoise Choay dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*³ : « champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en cherchant harmonie et efficacité, c'est-à-dire à concilier commodité et économie ». On retiendra de cette définition deux éléments essentiels. Le premier concerne l'absence totale de spécification du champ d'action. Le second insiste sur le caractère pluridisciplinaire⁴ qui sous-entend que le travail suppose une mise en relation des diverses disciplines d'anticipation spatiale. L'urbanisme, ainsi défini sans restriction de champ, suggère alors une action

1 Boutinet (Jean Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, 405 p.

2 Thébaud (Philippe), *Dictionnaire des jardins et paysages*, Paris, Conservatoire des jardins et paysages, 2007, 787 p.

3 Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, 963 p.

4 Claude (Viviane), *Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Éd. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2006, 253 p.

combinée entre ville et nature. La présence d'éléments naturels en ville va dans ce sens. On rappellera la présence des parcs et jardins notamment, mais aussi des rivières, des fleuves et de leurs berges, des forêts, des cimetières plantés, des arbres d'alignement... Mais cette question de la présence de la nature n'a-t-elle pas toujours été posée par l'urbanisme ? Il semble bien. Observons diverses pratiques d'aménagement urbain à différentes époques. Le Corbusier, par exemple, à qui l'on doit le terme même d'urbanisme, portait un grand intérêt au contexte physique et naturel de ses projets. Cependant, l'espace naturel était avant tout pour lui de la « verdure », c'est-à-dire une surface. Cette appellation réductrice traduit de façon très claire sa perception de la nature. Celle-ci n'est rien d'autre que le moyen de maintenir l'hygiène ; hygiène du corps par la pratique de sports dans les espaces de nature artificiels créés pour le projet et hygiène du logement par l'aération rendue possible grâce aux vertes étendues qui entourent les immeubles. Cependant bien avant Le Corbusier la question de la nature a été posée dans la conception des villes. D'Alberti avec son traité sur l'*Art de bâtir* en 1450 à Haussmann avec son plan de restructuration de Paris de 1865, le vert a eu sa place en ville. Alberti, dans le premier de ses livres composant l'*Art de bâtir*, *Lineamenta*, présente en effet l'environnement, « *regio* » en latin et le terrain, « *area* », comme nécessairement à l'origine de toute réflexion sur l'architecture. De la même façon, l'art de bâtir allait pour lui de pair avec celui du jardin. Enfin, pour le baron Haussmann, on retiendra ses grandes percées mettant en scène des arbres alignés. C'est aussi à lui que l'on doit notamment le parc Montsouris et celui des Buttes de Chaumont sans compter l'aménagement des bois de Vincennes et de Boulogne. Il apparaît ainsi qu'à chaque fois que la question de l'aménagement urbain est posée celle de la nature l'est aussi. Quel est donc le rôle du paysagisme ? Quel est son terrain d'action ?

La définition du « paysagisme » dans le *Dictionnaire du paysage*¹ de Michel Godron nous informe que c'est « une discipline qui a pour objet d'étude la conception et la création des paysages artificiels ». Cette explication nous renvoie donc à une autre notion complexe, celle du « paysage ». La littérature foisonne de tentatives de définition et traduit une différence de points de vue notoire. Le doute est à la fois créé et maintenu par l'absence de mot latin à l'origine du terme. Il semble cependant être issu de « pays », c'est-à-dire de la partie purement physique d'un milieu. Toutefois, il acquiert à la Renaissance une dimension esthétique à travers la naissance de la peinture de paysage. Enfin, pour le *Littre*, le paysage est aujourd'hui à la fois « une étendue de pays plat que l'on voit » et « un genre de peinture d'un site champêtre »². Devant cette confusion, Pascal Aubry dans *Mouvance II : soixante dix mots pour le paysage*³ choisit de définir la notion « d'invention du paysage » plutôt que celle du « paysage » lui-même. À défaut de définition convaincante, nous proposerons à notre tour la définition suivante : « l'espace concret préexistant peut être inventé en tant que paysage ». L'invention du paysage est donc une forme de ready-made, un « objet transitionnel⁴ », où l'espace regardé est transformé le temps d'une émotion, esthétique ou quotidienne. C'est avant tout une reconnaissance plus qu'une création. La relation que nous établissons avec notre environnement n'est donc pas forcément d'ordre paysager. Plusieurs critères sont proposés par Pascal Aubry dans le même article. Tout d'abord, l'observation doit se faire *in situ* et nécessite la mobilisation de tous les sens. Ensuite doit intervenir l'ouverture de l'angle perceptif, c'est-à-dire la profondeur du champ visuel, qui doit laisser apparaître un horizon. Ce dernier peut être représenté par la ligne fictive où ciel et terre se touchent mais peut aussi être simplement d'ordre culturel. Le territoire regardé doit également répondre à une certaine organisation de l'espace qui permet de le qualifier. Enfin, le territoire doit évoquer l'idée de nature. Mais de quelle nature s'agit-il, notamment aujourd'hui alors que tout fait paysage ? En effet, notre langage galvaude le terme et brouille l'entendement. Quel est en effet le rôle de la nature dans l'invention du paysage ? De quelle « nature » s'agit-il ? Est-elle encore opposable à la ville ?

1 Godron (Michel), *Dictionnaire du paysage*, Paris, Conseil international de la langue française, 2008, 287 p.

2 Littré (Paul-Emile), *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome V, p. 4565

3 Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, 119 p.

4 Winnicott (Donald Woods), *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 2002, 276 p.

La définition de la nature proposée par le *Dictionnaire du paysage*¹ de Michel Godron nous suggère que celle-ci est « l'ensemble des facteurs astronomiques, tectoniques, géologiques, climatiques, chimiques et biologiques qui règnent sur un territoire, hormis les actions humaines qui sont capables de bouleverser l'équilibre des autres facteurs ». On pourrait encore dire : « tout ce qui ne dépend pas de la culture ». Mais ceci a fait couler beaucoup d'encre. En effet, on peut à bon droit se demander si toute nature n'est pas artificielle, si tout regard n'est pas culturel ? Existe-il encore des espaces naturels ? Les parcs et jardins sont bien sûr le fait de l'homme. Les espaces ruraux, parsemés d'exploitations agricoles, portent la marque de la culture. Qu'est-ce qui en définitive n'est pas un produit culturel ? Jean-Pierre Le Dantec dans *Jardins et paysages, textes essentiels*² rappelle la subdivision opérée du concept de nature par les Anciens. Le site, ou nature vierge, renvoie à la nature originelle, largement mythique, telle qu'elle fonctionne indépendamment des actions humaines. La nature cultivée, ou campagne, rassemble toutes les interventions de l'homme sur la nature. Enfin, la nature esthétique est le fait de l'art. À la lumière de cette triple définition, nous comprenons donc que l'idée de nature sur laquelle repose l'invention paysagère n'est autre que la troisième, celle qui fait intervenir l'art. Ainsi, le paysage prend ses distances par rapport au site regardé, de telle sorte qu'une ville ou qu'un alignement d'immeubles peuvent être perçus en tant que paysage. Le paysage peut être urbain, ce qui est troublant.

Continuons maintenant notre propos en interrogeant la notion de « ville » elle-même. Là encore les définitions sont nombreuses. Elles dépendent non seulement des époques et des lieux observés mais aussi des disciplines. Pour ne donner qu'un exemple, l'administration française fixe le seuil de personnes agglomérées définissant une ville à 2 000 habitants. Dans la plupart des pays, ce seuil est fixé à 5 000 habitants. Pierre Merlin dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*³ met cependant en exergue trois conditions indispensables pour faire d'un établissement humain une ville. Il doit y avoir agglomération des constructions, mise en relation de la population et enfin un certain effectif. Le droit français ne s'intéresse donc qu'au troisième aspect au détriment des éléments constructifs et sociaux. Il reconnaît comme ville de gros villages, des espaces aménagés de manière discontinue sans véritables réseaux sociaux. Ceci est-il justifié ? Quelle est la réalité de nos territoires aujourd'hui ?

Sur une planète majoritairement urbanisée, les dynamiques urbaines contribuent à étaler et diffuser la ville sur tout le territoire. Ainsi assiste-t-on à l'émergence d'un territoire de métropoles, de vastes réseaux de villes qui concourent à troubler les limites entre ville et campagne, centres et périphéries, espaces bâtis et espaces ouverts. Par leur croissance exponentielle et par le changement de formes qu'elles opèrent sur les territoires internationaux⁴ et français⁵, les métropoles sont les figures de proue de l'urbanité contemporaine. Dans ce cadre, la différenciation entre l'espace urbain et l'espace rural s'estompe progressivement en un processus complexe. L'établissement de nouveaux habitants urbains dans les zones rurales de périphérie contribue au brouillage des limites tout comme l'implantation des principales activités économiques dans ces mêmes lieux. Allant de paire avec la diffusion de l'espace bâti, la croissance exponentielle de la mobilité urbaine accentue l'étalement urbain. L'importance accordée par notre société aux activités de loisir et aux besoins de nature est aussi un facteur essentiel. Les nouveaux territoires qui apparaissent alors entre le monde urbain et le monde rural ont fait l'objet de nombreuses études. Ils apparaissent sous différents noms, de « la

1 Godron (Michel), *Dictionnaire du paysage*, Paris, Conseil international de la langue française, 2008, 287 p.

2 Le Dantec (Jean-Pierre), *Jardins et paysage. Textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, Coll. « Textes essentiels », 1996, 634 p.

3 Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, 963 p.

4 Sassen (Saskia), *La ville globale : New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes & Cie, Coll. « Les urbanités », 1996, 530 p.

5 Ascher (François), *Métapolis ou L'avenir des villes*, Paris, O. Jacob, 345 p.

ville franchisée¹ » à « la ville insoutenable² », en passant par la « campagne urbaine³ ». Ce que ces travaux soulignent est bien l'existence d'un espace intermédiaire entre les deux pôles du territoire, que sont la ville et la campagne. Ces espaces en creux, ces milieux incertains, étroitement associés aux métropoles contemporaines, sont les véritables enjeux de l'urbanisation de nos territoires.

Cependant dans ces milieux incertains, les différents acteurs de l'aménagement urbain n'ont pas de prise. Les outils conventionnels de l'urbanisme, opérationnels pour la ville dense européenne, ne sont pas efficaces. L'appréhension de ces espaces est en effet impossible si la dualité entre ville et campagne n'est pas questionnée. La fascination exercée par la ville dense européenne biaise le regard que l'on porte sur les milieux incertains, en le chargeant de nostalgie. La ville historique de nos sociétés apparaît aujourd'hui comme dense et compacte. En ce sens, la forme qu'elle proposait était donc économe en énergie. Elle développait en effet un rapport favorable entre surface bâtie et surface occupée. De la même façon, l'optimisation de l'espace sur la parcelle, l'idée de verticalité, apparaît de nos jours comme positive. De plus, les notions de « densité » et de « mixité » permettaient à la fois des trajets courts et une animation réelle de l'espace urbain. Enfin, le dernier atout de cette ville résidait dans la différenciation claire entre ville et campagne. Les milieux incertains sont donc de façon générale discrédités car complètement opposés à l'image de la ville ancienne. Pourtant, il s'agit de l'habitat de la majorité de l'humanité. Le dépassement du mythe représenté par nos centres-villes est donc à opérer. D'après Thomas Sieverts dans *L'entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*⁴ les outils de l'urbanisme, telle que la centralité ou la densité sont eux à réinventer. L'idée de la centralité du système urbain est à renverser pour prendre en compte l'idée du maillage continu des villes. La notion de densité est à utiliser avec mesure, elle ne peut en effet pas, sous prétexte d'économie d'énergie, dégrader la qualité des sols et la qualité de vie des habitants. Les actions sur le paysage sont elles aussi appelées à être reconsidérées. En effet, à l'heure actuelle les territoires ruraux sont laissés aux mains des agriculteurs qui subissent les pressions foncières spéculatives. Les communes oscillent entre le nécessaire développement de la masse bâtie et la préservation de la qualité de leur environnement. Les pratiques paysagistes trouvent difficilement leur place dans ce contexte. L'attitude qui vise à protéger le paysage, à le muséifier ne s'inscrit pas de manière constructive dans les dynamiques urbaines actuelles. La délimitation et la classification d'un paysage participe indubitablement à sa protection mais l'empêche d'évoluer et de s'inscrire dans un monde urbain. La création des parcs et jardins publics n'a pas non plus de véritable sens dans le contexte des milieux incertains. Dans cette « ville-paysage⁵ », quelles actions sur la nature peuvent-elles être développées ? Comment prendre en compte la part de campagne qui se tient en chaque ville contemporaine, en chaque métropole ? Par quels nouveaux récits peut-on remplacer le mythe de la ville dense ?

En définitive, les milieux incertains souffrent à l'heure actuelle de la déficience des outils d'aménagement empêtrés dans une double nostalgie, celle du confort urbain et celle du romantisme pastoral. Cette lacune traduit l'absence d'identité de cette urbanité diffuse, tant en termes de politique qu'en termes de représentation. Cependant, la superposition des fonctions crée des situations inédites, voire conflictuelles, débouchant parfois sur des pratiques innovantes. Celles-ci redessinent les manières d'aménager les lieux de vie et redistribuent les valeurs entre ville et nature. L'analyse comparée de projets emblématiques permettrait d'esquisser le nouvel imaginaire commun sous-jacent. Quelle place pour la campagne – cet Autre qui semble parfois naturel – dans le développement urbain ? Quel nouveau partage entre l'homme, la ville et la nature

1 Mangin (David), *Infrastructures et formes de la ville contemporaine : la ville franchisée*, Paris, Éd. de la Villette ; Lyon, Éd. du CERTU, 2004, 398 p.

2 Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 2006, 366 p.

3 Donadiou (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p.

4 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, Coll. « eupalinos », 2004, 188 p.

5 Mantziaras (Panos), *La ville-paysage : Rudolf Schwarz et la dissolution des villes*, Genève, MétisPresses ; Paris, J. Vrin, Coll. « Vues D'ensemble », 2008, 293 p.

peuvent véhiculer les fabriques contemporaines des métropoles ? Sont-elles en mesure de remplacer un mythe par un autre ? Et ainsi de superposer ville et nature ?

Défricher la métropole pour la cultiver

Ainsi, nous souhaitons par notre recherche questionner ce changement de paradigme entre ville et campagne en interrogeant les concepts sur lesquels reposent les actions d'anticipation spatiale dans la mesure où l'urbanisme doit faire face aux changements contemporains, les comprendre et les dépasser. Rappelons toutefois que ces changements ne concernent pas seulement la forme des villes et des métropoles. Il s'agit en définitive d'un véritable changement d'époque plongeant la société dans l'hypermodernité¹.

Ce changement d'époque, qui est à la fois le moment de crises économiques et de mutations sociales, nous apparaît être à réfléchir urgemment afin d'esquisser au plus vite une sortie de crise. En effet, tout en sachant que dans le domaine de la ville les crises sont toujours devant nous, la participation des urbanistes, des architectes et des paysagistes semble tout à fait déterminante, urgente et nécessaire car il n'est plus possible de faire comme avant. Enfin, au-delà de l'urgence de l'action dans le domaine de la ville, il nous semble important de souligner que cette crise présente aussi des intérêts pour la recherche en urbanisme. Ce changement d'époque est en effet un moment fantastique qui permet à la fois de mieux comprendre l'avant et qui – par l'obligation qu'il impose de penser différemment – permet de questionner les mots passe-partout, les concepts usuels sur lesquels reposent les actions dans le champ des villes et des métropoles – comme les notions de « ville compétitive », de « paysage » et de « durabilité » notamment.

C'est donc dans ce contexte que nous souhaitons interroger les notions de « pays », de « paysage » et de « paysan » afin d'envisager le renouveau des concepts sur lesquels se fondent les pratiques de fabrique² métropolitaine. Avant d'expliquer notre choix, commençons tout d'abord par expliciter le terme de « fabrique » que nous avons préféré à celui de « conception » notamment. En effet, contrairement à ce terme, la « fabrique » intègre la notion d'action et de faire³. En ce sens, nous entendons le terme de fabrique comme une pensée en acte, inscrite dans le réel et pouvant prendre en compte l'action de chacun – de chaque habitant dans son quotidien par exemple – pour devenir une action collective, un univers de vie, une « invention de la réalité⁴ ».

Continuons notre propos en interrogeant les liens entre métropole et paysage. Comme nous l'avons souligné précédemment, qu'est-ce en définitive que le paysage à l'heure où tout semble faire paysage ? Que signifie penser la ville ou fabriquer la métropole par le paysage⁵ ? Et, en quoi de telles pratiques métropolitaines peuvent-elles apporter des solutions aux problèmes urbains de la société hypermoderne ?

La notion de « pays » sera pour sa part interrogée en tant que radical du terme paysage. Quelles relations pays et paysage entretiennent-ils à l'heure actuelle ? Que peut-être l'essence même du concept de « pays » ? En quoi diffère-t-il de la notion de « territoire » ? Et si le mal-être métropolitain et les souffrances urbaines actuelles, étaient dus à un trop plein de territoire et à un vide de pays ?

1 Ascher (François), *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », Série « Essai », 2005, 300 p.

2 Devisme (Laurent) [dir.], *Nantes, petit et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses, 2009, 267 p. ; Club Ville et Aménagement, *Fabriquer la ville : nouvelles attentes, nouvelles cultures*, Marseille, Club Ville et Aménagement, 2007, 16 p. ; Cuillier (Francis) [dir.], *Fabriquer la ville aujourd'hui : Les débats sur la ville*, 7, Bordeaux, Éd. Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 2008, 258 p. ; Noizet (Hélène), *La fabrique de la ville : espace et sociétés à Tours*, Paris, Publications de La Sorbonne, 2007, 504 p. ; Hayer (Dominique), *Fabriquer la ville autrement*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Architextes », 2005, 116 p. ; Toussaint (Jean-Yves), Zimmermann (Monique) [dir.], *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romanes, Coll. De sciences appliquées de l'INSA de Lyon « urbanisme », 2001, 290 p. & Chemetov (Paul), *La fabrique des villes*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, Coll. « monde en cours », 1992, 167 p.

3 Le terme de « fabrique » est lui-même issu du latin *faber*, *fabri*, l'artisan ouvrier. Rey (Alain) [dir.], « fabrique », *Grand Robert de la langue française* (2ème édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IV, p. 349

4 Watzlawick (Paul), *L'invention de la réalité : comment savons-nous ce que nous croyons savoir ?*, Paris, Éd. Du Seuil, Coll. « Points : essais », 1996, 373 p.

5 Masbouni (Ariella) [dir.], *Atelier Projet urbain, Penser la ville par le paysage*, Paris, Éd. de la Villette, Coll. « Projet urbain », 2002, 97 p.

Enfin, nous souhaitons aussi questionner le lien entre métropoles et paysans. Aussi, surprenant que cela puisse paraître de premier abord, il nous semble pourtant nécessaire d'interroger les relations réelles et imaginaires, les limites mouvantes, entre les métropoles et les campagnes qui les entourent et les ponctuent. Il s'agit en d'autres termes de se confronter à l'apparente contradiction entre l'hyper-réalité des métropoles et leur irréalité, c'est-à-dire leur univers symbolique. Dans ce cadre, question agricole et question urbaine nous apparaissent à interroger conjointement dans la mesure où, de tout temps, ces deux champs ont été étroitement liés. Et si un dépassement de la crise urbaine et métropolitaine pouvait être envisagé à la lumière d'un nouveau regard accordé au monde paysan ? Une telle hypothèse semble pourtant réunir actuellement monde de la recherche et monde professionnel. En effet, le cycle de conférences 2009 - 2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille intitulé *Champs métropolitains*¹ a été l'occasion de nombreux débats sur la question². Ces derniers sont de plus à replacer dans un contexte plus général où métropole et agriculture ont été interrogées conjointement à l'échelle nationale³ comme à l'échelle internationale⁴.

Enfin, le contexte de l'après Kyoto est aussi celui de l'émergence de nouveaux questionnements. Ces derniers n'épargnent ni la métropole, ni l'agriculture. Certains se superposent ou se recoupent, d'autres convergent et se complètent. Cette croisée de regards interroge autrement les relations entre la métropole et l'agriculture. Ainsi, le renouvellement programmé de la Politique Agricole Commune, la volonté du Grenelle de l'Environnement pour la conversion des exploitations en agriculture biologique ou la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse sont autant de questions qui devraient, dans les années à venir, modifier en profondeur les pratiques agricoles⁵. Celles-ci ne seront pas sans incidence pour la ville de demain. D'autre part, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise des dépenses énergétiques ou encore de sauvegarde de la biodiversité auront également de lourdes conséquences pour les métropoles, et ce à toutes les échelles. Loin d'être un frein à l'inventivité projectuelle, cette nouvelle donne engage les professionnels à reconsidérer leurs pratiques et à ouvrir de nouvelles perspectives.

Dans ces conditions, l'agriculture et la métropole semblent à la veille d'une « nouvelle alliance », comme en témoigne la convergence actuelle de plusieurs projets. De nouveaux équilibres, de nouveaux conflits et de nouvelles cultures se font jour et c'est sans doute l'un des traits les plus étonnants de la ville contemporaine. Fermes verticales, Parc Rural Expérimental, agroparcs,... témoignent d'inventions typologiques ou programmatiques illustrant cette tendance. Par ailleurs, comme souligné par le géographe Michel Lussault, la Consultation internationale sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne » a fait, de manière assez inattendue, la part belle à l'agriculture et à la forêt. Les productions du groupe Descartes, de Michel Desvigne pour l'équipe Jean Nouvel ou encore d'Antoine Grumbach l'illustrent à l'évidence. Enfin, plusieurs expériences pilotes, telles que celles menées à Montpellier, à Barcelone ou dans la Randstad hollandaise, interrogent et renouvellent, tant en France qu'à l'étranger, ces liens entre agriculture et métropole.

Enfin, cette nouvelle donne n'est pas sans conséquence sur les pratiques qui font la ville. De nombreux projets se font dorénavant sur la base de partenariats inédits entre architectes et paysagistes, entre acteurs et chercheurs, entre usagers et spécialistes, entre techniciens et rêveurs. Dans ce cadre, la recherche, qui souvent se distingue de la pratique, trouve de nouveaux sujets d'investigation et, surtout, matière à s'intégrer aux

1 Buyck (Jennifer), Delbaere (Denis), Dousson (Xavier), Louguet (Philippe) [dir.], *Champs métropolitains*, Cycle de conférence 2009 - 2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Villeneuve d'Ascq, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille

2 Buyck (Jennifer), Delbaere (Denis), Dousson (Xavier), Louguet (Philippe) [dir.], *Agriculture et métropoles*, Cahier Thématique n°11, Villeneuve d'Ascq, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, à paraître en 2011

3 École Nationale Supérieure d'Architecture, de la Ville et des Territoires de Marne-la-Vallée, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, *Quelles campagnes pour la métropole ?*, Journées d'études, 2009 - 2010.

4 Ateliers Internationaux de maîtrise d'oeuvre urbaine [dir.], *Agriculture et métropole : la question de l'interface rural/urbain*, Colloque International, Sénart, Jeudi 29 Avril 2010

5 Viard (Jean), *Lettre aux paysans, et aux autres, sur un monde durable*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, 92 p.

processus de fabrique des métropoles contemporaines. L'une des ambitions de notre travail est donc de prendre la mesure de ces changements, du recul sur l'actualité et de donner à comprendre cette mutation.

Ainsi, l'actuelle diffusion de la ville et des métropoles sur le territoire, communément appelée périurbanisation, reconfigure les modes d'entendement et de perception de la ville elle-même. En venant occuper des espaces ruraux et souvent à fonction agricole, le processus d'urbanisation contemporain semble annoncer la fin de la campagne. De plus, cette avancée géographique se double d'une avancée sociologique de la ville vers la campagne ; il est alors question d'urbanité généralisée. Au-delà des constats pessimistes annonçant, et ce bien souvent à juste titre, la fin du monde rural que nous connaissons, nous souhaitons ici nous intéresser tout particulièrement à son renouveau. En effet, si la ville n'est pas sans conséquence sur la campagne, l'inverse semble tout aussi vrai. Le désir de campagne des urbains en fait foi. En ce sens, nous pensons que les évolutions en cours au sein de notre société ne supprimeront pas les activités agricoles, qui nous sont essentielles, mais elles engageront une restructuration de ces dernières tant dans le réel que dans l'imaginaire.

En nous appuyant sur les considérations de Roland Barthes par rapport aux *Mythologies*¹, nous émettons ici l'hypothèse que les discours de fabrique métropolitaine s'appuyant sur le paysage et mettant en scène le pays, traduisent en réalité l'existence d'un mythe urbain, celui du paysan. Le discours élaboré sur le thème est de l'ordre d'un métalangage qu'il conviendra d'étudier. Cette approche nous permettra de mettre en exergue différentes formes d'anachronismes notamment à travers l'image du paysan, parfois qualifiée d'archaïque, au regard de la conception la plus courante que les urbains se font de lui. À l'image de Roland Barthes qui déclarait « je réclame de vivre pleinement la contradiction de mon temps, qui peut faire d'un sarcasme la condition de la vérité² », nous prenons ici le parti de nous confronter pleinement à ces anachronismes afin, non pas de souligner une forme d'étrangeté – en l'occurrence ici entre ville et campagne – mais pour esquisser leurs potentiels d'échanges. En effet, dans un contexte de crise urbaine et de détachement symbolique, le mythe français du paysan – mythe à la fois urbain et contemporain³ – pourrait alors définir un espace symbolique à même de fabriquer de nouvelles métropoles, des métropoles habitables, dont les territoires deviendraient de véritables pays. Il s'agirait alors d'une utopie, d'une « possibilité du possible⁴ ».

Pays, paysage et paysans des métropoles

Comme nous l'avons brièvement esquissé, les villes et les territoires urbains changent de formes et d'échelles. Ainsi, il conviendra, dans un premier chapitre, de revenir plus en détail sur ces mutations et de souligner l'urgence d'une reconsidération des pratiques de fabrique urbaine et métropolitaine dans ce contexte renouvelé. De plus, nous montrerons que ces profonds changements, à la fois morphologiques et sociologiques, ne sont pas sans conséquence sur l'avenir des paysages côtoyés et habités au quotidien. Il nous apparaît fondamental d'interroger conjointement paysage et devenir des territoires urbains français, notamment à travers l'exemple métropolitain. Nous souhaitons par cette approche discuter les éléments de définition, les concepts, parfois consensuels, sur lesquels reposent les pratiques de fabrique dans le domaine de l'urbain. Pour ce faire, nous aborderons le débat sur l'urbanisation contemporaine en questionnant la notion de paysage qu'il conviendra dans un premier temps de définir. Nous mettrons notamment en tension cette définition avec le terme de « pays » qui nous apparaît fondamental. Quel est en effet le rôle du pays dans l'invention du paysage ? À l'aide de ces premiers éléments d'entendement, nous poursuivrons dans un deuxième temps notre approche

1 Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Points », Série « Essais », 1970, 233 p.

2 Barthes (Roland), « Avant-propos », *Mythologies*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Points », Série « Essais », 1970, p. 10

3 La contemporanéité du mythe du paysan est ici à mettre en lien avec la modernité du mythe de la soucoupe volante présenté par le psychanalyste allemand Carl Gustav Jung. Jung (Carl Gustav), *Un mythe moderne : des signes du ciel*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 1996, 328 p.

4 Bloch (Ernst), *L'esprit de l'utopie*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque de philosophie », 1989, 344 p.

du contexte contemporain en nous attachant aux phénomènes d'urbanisation planétaire et de métropolisation. Nous reviendrons pour cela sur le processus d'étalement urbain en questionnant tant ses composantes que ses conséquences. Enfin, il s'agira d'interroger le devenir des paysages dans ce contexte en pleine reconsidération. Les nouveaux territoires urbains sont-ils porteurs de nouveaux paysages ? Quelles en sont leurs valeurs ? Et, dans ce contexte particulier, quels sont les principaux enjeux des pratiques de fabrique spatiale et paysagère ? Dans un troisième temps, nous nous focaliserons sur les métropoles afin d'établir les critères de nos choix concernant les études de cas menées dans le chapitre suivant. Pourquoi étudier les métropoles aujourd'hui ? En quoi sont-elles représentatives du devenir urbain ? Quel devenir pour les pratiques de fabrique métropolitaine ? Quelle place pour le paysage, rêvé et réel, dans de tels dispositifs ?

Après avoir qualifié les métropoles de figures de proue de l'urbanité contemporaine, nous poursuivrons notre questionnement en nous focalisant sur le rôle et le sens de la notion de paysage sollicitée dans divers projets français de fabrique métropolitaine. Comment cette notion est-elle bousculée dans le contexte contemporain ? Est-elle à même de remettre en question les valeurs sur lesquelles reposent les pratiques de fabriques urbaines et métropolitaines ? Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous questionnerons et analyserons dans le deuxième chapitre des expériences françaises de fabrique métropolitaine dans lesquelles le paysage semble jouer un rôle fondamental. Pour ce faire, nous nous attacherons à questionner la notion de paysage au sein même des projets de fabrique retenus. Le paysage fait-il l'objet d'un consensus parmi l'ensemble des professionnels réunis autour d'un projet métropolitain ? Existe-il une représentation commune et partagée de ce paysage ? S'agit-il vraiment de paysage et de pays ? Enfin, nous reviendrons par la suite sur l'action même de cette notion de paysage au sein de l'élaboration des projets observés. Est-ce un élément fondamental des projets étudiés ? Le paysage peut-il être considéré comme un des vecteurs fondateurs d'une fabrique métropolitaine ? Jusqu'à quel point une pensée du paysage peut-elle nourrir un tel projet de fabrique ? Deux investigations seront alors menées en parallèle afin de répondre à l'ensemble de ces questions. L'une d'entre elles est relative à une procédure définissant un outil stratégique de la planification française, le Schéma de Cohérence Territoriale, couramment appelé le SCoT. Nous étudierons de cette façon le sens du paysage engagé au sein des SCoT des métropoles françaises. Nous prolongerons par la suite cette approche en nous focalisant sur trois d'entre d'eux. La seconde investigation porte pour sa part sur une expérience inédite de fabrique métropolitaine, la consultation internationale pour l'avenir du « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Dans ce cadre, nous analyserons le rôle du paysage au sein de cette expérience de fabrique. Pour ce faire, nous questionnerons les différents statuts du paysage au sein même du processus de conception d'une des équipes ayant participé à cette consultation. Nous analyserons ainsi les différents glissements – entre le local et le global, entre l'espace et le temps, entre la ville et la campagne – que permet d'opérer une fabrique métropolitaine par le paysage.

Enfin, dans le dernier chapitre, nous interrogerons les changements de paradigme que nous avons précédemment relevés à travers notre analyse du paysage au sein d'expériences françaises de fabrique métropolitaine. À cette fin, nous questionnerons l'urbanité contemporaine en nous intéressant d'abord aux mythes urbains de la société hypermoderne avant de nous focaliser plus particulièrement sur la recomposition, réelle et imaginaire, des liens entre ville et campagne. Dans ce cadre, nous ferons état de la question du symbolique dans le contexte contemporain. Participe-t-il des souffrances urbaines ? Une recomposition des symboles en lien avec le monde rural peut-elle permettre le dépassement de cette crise urbaine et métropolitaine ? Afin de développer cette thématique, nous nous attarderons par la suite sur l'actualité de la question agricole en France et en Europe dans la mesure où l'agriculture et la ruralité peuvent alimenter le renouveau de la symbolique urbaine. Doit-on opposer ville et agriculture ou, au contraire, doit-on réfléchir conjointement ces deux polarités du territoire afin de surmonter le changement d'époque ? Enfin, en nous dégageant des contingences contextuelles, nous esquisserons le portrait de la figure contemporaine du paysan qui, comme le suggère l'écrivain portugais Miguel Torga, se cache en chacun de nous et qui, en fin de compte,

influe considérablement sur notre devenir : « Qui d'entre vous n'a pas aux pieds les sabots avec lesquels il a quitté son champ¹ » ? Nous essayerons alors de comprendre en quoi cette figure contemporaine du paysan peut prendre soin des urbains et des métropoles. Quelle est l'action du paysan au monde ? Quel rapport entretient-il avec son pays et les paysages qu'il habite ? Que signifie ou signifierait habiter ou fabriquer la métropole en tant que paysan ? En quoi une telle pratique serait à même de panser les souffrances urbaines et ainsi de prendre soin des métropoles et de leurs paysages ?

1 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue à l'autre », 1994, p. 26

chapitre 1

**INTERROGER CONJOINTEMENT
LA MÉTROPOLE ET LE PAYSAGE
DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAIN**

Le monde urbain tel que perçu, arpenté ou vécu au quotidien connaît de profonds bouleversements. Les villes et les territoires urbains changent de formes et d'échelles. Le professeur de géographie bordelais Michel Laborde en faisait déjà le constat en 1994 dans son ouvrage *Les espaces urbains dans le monde*¹. Ainsi, les territoires de l'habiter, aux prises avec l'urbanisation planétaire et l'étalement urbain se doivent d'être interrogés afin de révéler les enjeux de la fabrique de nos lieux de vie. Bien que les dynamiques façonnant à l'heure actuelle ces espaces nécessitent d'être appréhendées à une échelle bien supérieure au périmètre national, il ne convient pas pour autant de l'annihiler. En effet, si le développement urbain paraît universel et semble entraîner une certaine uniformisation du moins des espaces, de nombreuses particularités françaises et métropolitaines sont cependant à prendre en compte². Comme présentées notamment par le sociologue et urbaniste François Ascher³, les métropoles apparaissent comme l'une des figures majeures de cette évolution contemporaine du contexte urbain. Marcel Roncayolo dans *La ville d'aujourd'hui : mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen* présente même la métropole – et non la ville – en tant que construction emblématique du territoire et de l'aménagement français contemporain :

« Pour la première fois la France touche à l'asymptote de l'urbanisation généralisée. Seuls des raffinements comptables et quelques subtilités de définitions parviennent à qualifier une France à "dominante rurale", qui elle-même fond d'après le recensement de 1999. Cette urbanisation prend surtout les formes d'une métropolisation qui combine concentration des activités et de la population et diffusion de leur influence. Quitte à forcer les choses, ce n'est plus la France des villes que l'on observe mais celle des métropoles, d'ici ou d'ailleurs, croisant ou recoupant presque leurs aires sur la plus grande part du territoire⁴ ».

Ces profonds changements, à la fois morphologiques et sociologiques, dont nous sommes les témoins, ne sont pas sans conséquence sur l'avenir des paysages souvent qualifiés dans ce contexte d'« ordinaires ». Ainsi, il nous apparaît fondamental d'interroger le devenir des territoires métropolitains français en questionnant les

1 Laborde (Pierre), *Les espaces urbains dans le monde*, Paris, Nathan Université, Coll. « Fac Géographie », 1994, p. 233

2 *Ibid.*

3 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 345 p.

4 Roncayolo (Marcel), *La ville aujourd'hui : mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « L'univers historique », pp. 837 - 838

notions essentielles de métropole et de paysage. Nous souhaitons que cette approche permette de discuter les éléments de définition, souvent consensuels, du monde urbain contemporain afin de revenir notamment sur ceux précédemment cités par Marcel Roncayolo. Il s'agit donc, dans ce chapitre, de mettre en exergue l'urbanisation contemporaine, dont les métropoles sont les figures de proue, de souligner les profondes mutations en cours et d'explicitier les nombreuses crises urbaines à l'oeuvre.

Afin d'alimenter le débat sur l'urbanisation contemporaine que nous souhaitons aborder à travers la notion de paysage, il convient dans un premier temps de questionner le terme de paysage lui-même. Sa définition doit être interrogée notamment dans la relation au terme de « pays » dont le sens nous paraît fondamental. Quel est en effet le rôle du pays dans l'invention du paysage ? Le paysage, en tant que représentation d'une portion de ce pays, doit aussi être questionné en fonction de ses valeurs. Mais, quelles sont donc les valeurs du paysage ? Quels sont leurs rôles et ceux des représentations de paysage dans la transmission des paysages ?

À l'aide de ces éléments d'entendement, nous présenterons dans un deuxième temps le contexte contemporain de l'urbain diffus notamment à travers les phénomènes d'urbanisation planétaire et de métropolisation. Nous reviendrons par la suite sur le processus d'étalement urbain en questionnant tant ses composantes ou ses matérialisations spatiales, que la terminologie dont il fait l'objet. Il s'agira par la suite d'interroger le devenir des paysages dans ce contexte en pleine reconsidération. Les nouveaux territoires urbains sont-ils porteurs de paysages ? Quelles en sont leurs valeurs ? Et, dans ce contexte particulier, quels sont les principaux enjeux des pratiques de fabrique spatiale et paysagère ?

Nous consacrerons ensuite un dernier paragraphe aux métropoles afin de dresser le portrait de ces figures de proue des territoires contemporains et d'établir, à travers une présentation des tentatives de modélisation et de classification des métropoles, les critères de nos choix concernant les études de cas menées dans le chapitre suivant. Nous poserons par la suite la question de la fabrique des métropoles. Existe-il des actions d'anticipation spatiale pour des villes globales ? Quels sont les apports de l'urbanisme dans ce domaine ? Et quel devenir pour ces pratiques dans le contexte contemporain ? Enfin, nous terminerons cette présentation en mettant l'accent sur la place des espaces ouverts que sont les forêts, les friches ou les champs. Comment sont-ils perçus par les acteurs des processus de fabrique ? Sont-ils davantage caractéristiques des zones à faible densité d'habitants que des métropoles ?

1.1

PAYSAGE ET VALEURS DE PAYSAGE

1.1.1 Pays, paysage et invention du paysage

La littérature foisonne de tentatives de définition du paysage. Les points de vue énoncés sont des plus divers. Il semble toutefois que le paysage soit issu de « pays », c'est-à-dire de la partie purement physique d'un milieu qu'il convient de distinguer du sens politique du terme. Le paysage prend cependant à la Renaissance une dimension esthétique. Pour le *Littré*, le paysage est à la fois « une étendue de pays plat que l'on voit » et « un genre de peinture d'un site champêtre ». Cependant, au-delà même de cette profusion de sens, le terme de paysage est très usité. Mais de quel paysage s'agit-il à l'heure où tout fait paysage : paysage cinématographique, paysage culturel, paysage radiophonique, paysage sonore, paysage urbain ? Notre langage galvaude le terme et brouille notre entendement. Ainsi, nous souhaitons au cours de ce présent paragraphe contribuer à la compréhension de cette notion. Quel est en effet le rôle du pays dans l'invention du paysage ? Quelle place pour le concept de nature en son sein ? Et enfin, quelles relations entre l'homme et le paysage ?

Conflits de définition

Le terme « paysage » est apparu pour la première fois dans la langue française en 1493. C'est Jean Moulinet¹, Grand Rhétoriqueur à la cour de Bourgogne, qui l'employa le premier afin de parler d'un tableau. Quelques années plus tard, en 1556, Jean de Beaugué² utilisa l'expression « paysage des environs » dans son *Histoire de la guerre d'Ecosse* afin de qualifier des territoires tenus par des chevaliers. Ainsi, dès l'apparition du terme dans la langue française celui-ci connaît deux acceptions ; celle relative à un type de représentation picturale et celle qualifiant une partie du pays encadré par des limites, allant des caractéristiques physiques de la vue aux dimensions du cadre d'un tableau.

L'étymologie du terme ne nous permet pas de réfuter l'une ou l'autre des définitions. En effet, sa racine est mot latin « *pagus* », ce qui signifie « borne fixée » et par extension « petit pays délimité » ou « canton rural ». Ce terme est issu du mot « *pag* », enfoncer, fixer. De cette même racine dérive les termes de « *pala* »,

¹ Jean Moulinet, né à Desvres en 1435 et mort à Valenciennes en 1507, était chroniqueur et poète. Il est l'un des représentants majeurs de la littérature bourguignonne. Il est notamment connu pour son adaptation en prose du Roman de la Rose à l'origine composé entre 1275 et 1280 par Guillaume de Lorris et Jean de Meung.

² Beaugué (Jean de), *Histoire de la guerre d'Ecosse pendant les campagnes de 1548 et 1549*, Maitland club publications, Volume 2, 143 p.

le pieu, et « *pagina* », terme agricole caractérisant une vigne plantée dessinant un rectangle. Il convient de souligner ici que tous ces termes sont issus du champ lexical agricole qui nous signale ainsi la présence de l'homme, que ce soit par son point de vue ou même par son action sur un espace naturel. D'ailleurs, le terme « *pagus* » a aussi donné lieu à la création de « pays » au X^e siècle à travers « *pagensis* », habitant d'un « *pagus* ». Le suffixe « age » lui confère alors une valeur de collection.

L'origine du « paysage », en tant que mot et notion, est quant à elle communément attribuée aux peintres hollandais¹ qui, aux alentours de 1415, mettaient en scène dans leurs tableaux tout ou partie du pays qu'ils avaient sous les yeux. La vision humaine se substitua alors à l'oeil de Dieu qui dominait jusqu'alors la peinture médiévale. La nature, vue par ces yeux d'hommes comme milieu naturel – voire transcendant – de leurs actions, devenait alors le sujet de leurs tableaux. Le terme transita ensuite par l'Italie où le recours à la perspective renforça ce point de vue humain. Jusqu'alors le paysage en peinture n'était que le support, l'arrière plan, de la scène principale ; il devient désormais l'objet du tableau. Ce changement de statut se fait de manière progressive². Tout d'abord le paysage n'apparaît qu'à travers de fenêtres³ représentées dans des scènes d'intérieur. Peu à peu ces fenêtres absorbent le tableau jusqu'à se confondre avec la toile elle-même.

La fenêtre, en tant qu'élément de cadrage, est d'ailleurs un aspect très important de l'étymologie du terme « paysage ». La borne, « *pagus* » est en effet là pour limiter, fixer, ancrer. Ainsi, le paysage ne se conçoit pas en soi mais fait l'objet d'un cadrage particulier par un observateur particulier. Dès lors, il s'inscrit doublement dans la réalité à travers l'environnement regardé et le spectateur qui regarde.

À l'heure actuelle le terme « paysage » est entré dans le langage commun et a largement dépassé le champ strict de la peinture. De façon tout à fait courante nous entendons au quotidien parler de « paysage politique », de « paysage économique » voire même de « paysage audiovisuel ». De la même manière, l'expression « format paysage⁴ » est représentative des constructions lexicales par analogie issues du mot « paysage ».

En définitive, le dictionnaire du *Grand Robert* propose trois définitions principales du « paysage ». La première est la suivante : « partie d'un pays, étendue de terre que la nature présente à l'observateur⁵ ». Cette définition paraît quelque peu ambiguë à cause de l'utilisation du terme de « nature », qu'il convient de définir. Michel Godron dans son *Dictionnaire du paysage*⁶ suggère que la nature est « l'ensemble des facteurs astronomiques, tectoniques, géologiques, climatiques, chimiques et biologiques qui règnent dans un territoire, hormis les actions humaines qui sont capables de bouleverser l'équilibre des autres facteurs ». En un mot, ce qui ne dépend pas de la culture. Cette dialectique n'est pas nouvelle et a fait couler beaucoup d'encre. En effet, en regardant autour de nous, nous pouvons nous demander quelle nature n'est pas artificielle ? Existe-il encore des espaces naturels de nature ? Les parcs et jardins ont été plantés et sont entretenus par l'homme et pour l'homme. Les espaces ruraux, parsemés d'exploitations agricoles, sont eux aussi des espaces culturels. Pour en revenir au *Grand Robert*, il s'agit d'une vision du paysage en tant que « site », « vue » ou « décor ». Au-delà des différences distinguant ces trois termes, il nous apparaît important de retenir la distance séparant une partie de

1 Plusieurs artistes hollandais développèrent au XV^e siècle la nature comme sujet : Albert van Ouwater dont aucune œuvre ne subsiste plus, Thierry Bouts, Jacques Kornelissen Van Oostzanen et Jean Mestaert. Tous étaient de remarquables coloristes. Lucas de Leyde est le plus célèbre de ces artistes.

2 Mérot (Alain), *Du paysage en peinture dans l'Occident moderne*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2009, 443 p.

3 Un exemple de fenêtre sur paysage avec Jan van Eyck, peintre flamand du début du XV^e siècle, et sa Vierge du chancelier Rolin datant des alentours de 1435.

4 « Format paysage » : « se dit du format initialement réservé aux paysages, dont la petite dimension est intermédiaire entre celle des figures et celle des marines », dans Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VII, p. 199

5 *Ibid.* p. 198

6 Godron (Michel), *Dictionnaire du paysage*, Paris, Conseil international de la langue française, 2008, 287 p.

nature du regard qui l'observe. Il y a donc dans la notion de paysage une relation étroite entre nature et culture. La seconde définition proposée est relative à l'origine picturale du terme : « figuration picturale ou graphique d'une étendue de pays où la nature tient le premier rôle et où les figures (d'hommes ou d'animaux) et les constructions (fabriques) sont accessoires¹ ». Enfin, la dernière définition qualifie au sens figuré le « paysage », celui-ci devenant alors un « aspect général ». Il devient ainsi une « situation » et permet alors d'établir des états des lieux dans divers domaines. Il s'agit alors de l'espace de la perception humaine pouvant être embrassé d'une manière synthétique.

En ce qui nous concerne c'est la première définition qui nous intéresse tout particulièrement, les deux autres étant respectivement relatives à la peinture et à la présentation figurée d'un état des lieux. Nombreux sont les dictionnaires et encyclopédies qui divisent ainsi en trois propositions la définition du « paysage ». Dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Emile Littré, la première définition attire tout particulièrement l'attention : « étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect² ». Cette définition apparaît en effet détachée du mot « nature », dont la définition pourrait être encore plus périlleuse que celle de « paysage ». De plus, elle souligne la subjectivité de l'individu faisant face au paysage. Celui-ci, ayant recours à la perception, « voit ». Il interprète ainsi l'espace regardé en fonction d'une cohérence qui lui est propre, « d'un seul aspect ».

Le champ lexical issu du terme « paysage » n'aide pas particulièrement à sortir de cet imbroglio de définitions. En effet, prenons le terme « paysagiste ». Ce dernier est, d'après le *Grand Robert*, un « peintre de paysage » tout comme un « dessinateur qui élabore les plans des jardins, et notamment qui aménage les espaces verts des villes³ ». Ainsi, c'est le même terme qui qualifie plusieurs disciplines, artistiques ou non. En effet, il peut s'agir de peinture visant la représentation d'un paysage comme d'une plantation d'arbres et de fleurs, cette dernière activité pouvant se faire avec plus ou moins de subjectivité artistique⁴. De la même façon, le terme « paysagisme » en tant qu'« art et technique du paysage⁵ » est tout aussi confus. Le terme « paysagé » ou « paysager », bien moins courant cependant, sont quant à eux plus clairs : « arrangé de manière à créer un effet de paysage naturel⁶ ».

Qu'en est-il du paysage en dehors de nos frontières ? Prenons la langue anglaise pour exemple. Le terme « paysage » se traduit par “*landscape*”. Sa définition est multiple comme en français, peut-être même encore plus fournie. D'après *The Oxford English Dictionary*⁷ cette dernière s'étend de “*a picture representing natural inland scenery*” (une image représentant une scène naturelle non maritime), à “*a view or prospect of natural inland scenery, such as can be taken in at a glance from one point of view*” (une vue ou une perspective d'une scène naturelle non maritime, comme cela peut se faire en regardant depuis un point de vue) en passant par “*the depiction or description of something in words*” (la représentation ou la description de quelque chose avec des mots). En revanche, le champ lexical issu de “*landscape*” est quant à lui très rigoureux. Les personnes qui s'occupent de l'aménagement des jardins sont appelées “*gardeners*” (jardiniers). Leur profession est donc clairement distinguée du champ du paysage. Par ailleurs, un professionnel de l'architecture du paysage se

1 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VII, p. 199

2 Littré (Paul-Emile), *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome V, p. 4565

3 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VII, p. 199

4 Il existe deux types de paysagistes en relation directe avec le monde végétal : les entreprises paysagistes qui sont chargées de la plantation et de l'entretien des végétaux d'un jardin, ou d'une ville, et les architectes du paysage, eux-aussi paysagistes, qui sont responsables de la conception et de la réalisation des mêmes espaces. En établissant un parallèle avec le domaine de la construction, il est d'usage de comparer les premiers aux entreprises de construction et les seconds aux architectes. Cependant la profession de paysagiste, en tant qu'architecte du paysage, n'est pas comme celle des architectes protégée par un ordre.

5 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VII, p. 199

6 *Ibid.*

7 Simpson (J.A.), Weiner (E.S.C.), [dir.], *The Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1998, volume VIII, p. 628 - 629

nomme “*landscape architect*” (architecte du paysage), l’architecture du paysage étant définie en tant que “*the planning of parks or gardens to form an attractive landscape, often in association with the design of buildings, roads, ...*” (la planification de parcs ou jardins afin de créer un paysage agréable, souvent en relation avec la conception des immeubles, des routes...). Un peintre de paysage est quant à lui appelé “*landscape-painter*” (peintre de paysage) ou “*landscapist*” (paysagiste). Il n’est donc pas possible de confondre les deux termes. Enfin, le paysage en anglais définit aussi une action par le verbe “*to landscape*”. Ce dernier nous apparaît tout à fait central dans la mesure où il traduit l’action de l’homme sur le pays regardé, c’est-à-dire “*to represent as a landscape*”, représenter en tant que paysage. Cette action peut se concrétiser en un tableau ou en une simple représentation mentale du pays regardé en tant que paysage. L’ensemble des définitions présentées ci-dessus souligne parfaitement la dualité du terme « paysage », entre le pays donné à voir et son expression artistique. Ces éléments de définition semblent pérennes dans le temps et se formulent de manière relativement simple. C’est l’appropriation par les diverses pratiques consacrées au « paysage » qui complexifie la question¹.

Le pays comme origine commune

En effet, de nombreuses pratiques scientifiques et artistiques ont pour objet l’étude du paysage. Ces dernières définissent un panel de disciplines important qui inclut notamment la géographie, l’écologie, l’agronomie, la littérature, les arts plastiques, l’architecture, l’urbanisme, l’histoire, la sociologie, l’économie... Au fil du temps chacune de ces disciplines a apporté ses propres éléments de définition du paysage. Nous n’avons pas ici pour objet de faire l’inventaire exhaustif de ces définitions. Cependant nous pouvons souligner quelques uns de leurs traits communs. Elles sont en général opératoires c’est-à-dire qu’elles ne sont pas là pour imposer un nouveau sens au « paysage » mais pour appuyer et renforcer un discours scientifique. Elles sont la plupart du temps le résultat d’un questionnement qu’elles viennent conclure. Aussi, ne cessent-elles d’évoluer au fil des problématiques qui sont mises en avant par les différents auteurs.

Dans le seul champ de la géographie par exemple, on dénombre quantité de telles définitions. Parmi elles, celle de Roger Brunet et Robert Ferras s’appuyant sur l’hypothèse de l’origine italienne du terme « paysage » :

« Etym. : ce que l’on voit du pays, d’après le mot italien *paesaggio*, apparu de la peinture pendant la Renaissance ; ce que l’œil embrasse... d’un seul coup d’œil, le champ du regard. Le paysage est donc une apparence et une représentation : un arrangement d’objets visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres, ses propres humeurs, ses propres fins² ».

Toujours dans la même discipline scientifique, Jacques Lévy et Michel Lussault viennent quant à eux inscrire le paysage dans le champ de la géographie culturelle en proposant une définition particulièrement adaptée aux problématiques de patrimoine et d’identité avec une dimension esthétique renvoyant à la dimension sensorielle, au sentir :

« Agencement matériel d’espace – naturel et social – en tant qu’il est appréhendé visuellement, de manière horizontale ou oblique, par un observateur. Représentation située, le paysage articule plusieurs plans, permettant l’identification des objets contenus et comprend un dimension esthétique³ ».

1 Filleron (Jean-Claude), « Paysage : pérennité du sens et diversité des pratiques », *Nouveaux actes Sémiotiques*, Actes de Colloque, 2005 : « Paysages et valeurs : de la représentation à la simulation », disponible sur Internet : <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2340>

2 Brunet (Roger), Ferras (Robert), Théry (Hervé), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (3^{ème} édition), Montpellier, Reclus, Coll. « Dynamiques du territoire », 2005, p. 373

3 Lévy (Jacques), Lussault (Michel) [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1033 p.

Parmi les principales et les plus récentes évolutions majeures du paysage en tant qu'objet d'étude il convient de souligner l'entrée en matière de l'écologie¹. Cette discipline scientifique œuvre notamment à l'ouverture du paradigme d'écosystème aux activités humaines afin d'offrir au modèle de nouvelles propriétés, notamment spatiales, et de nouvelles échelles d'analyse, principalement régionales.

Enfin, le paysage a fait l'objet d'une *Convention européenne du paysage*. Ce document issu du conseil de l'Europe a été signé le 1^{er} mars 2004 par 28 états et ratifiée par 11 parlements. L'article 1 du premier chapitre définit le paysage de la manière suivante : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations² ».

Ainsi, entre les disciplines concernées par le paysage et au sein de chacune d'entre elles, la notion est débattue, revisitée. Son sens en est à chaque fois reformulé afin de mieux l'accorder aux pratiques correspondantes. Cette profusion de définitions entraîne une certaine confusion. Cependant, au-delà des considérations étymologiques et philologiques, si nous devons chercher un dénominateur commun à toutes ces propositions, nous proposerions le « pays ».

À l'heure actuelle le « pays » est entendu comme un territoire délimité habité par une collectivité aux contours définis, qu'ils soient nationaux ou intercommunaux. Cependant, il existe un second sens moins usité ; le pays en tant qu' « ensemble spatial de cinquième ordre³ ». C'est ce sens particulier qui retient toute notre attention. Pour bien comprendre cette définition il faut tout d'abord expliciter l'expression « ensemble spatial ». Cette dernière doit être entendue en tant que « configuration spatiale⁴ des phénomènes, affectant une certaine portion de l'étendue terrestre⁵ ». Sur cette base le géographe Yves Lacoste propose une grille dimensionnelle permettant d'établir une échelle de référence entre les ensembles spatiaux. Sur cette échelle, le « pays » est au cinquième échelon. Les sous-ensembles qui le composent sont les échelons 6, 7 et 8, la grille se limitant à un maximum de 8. Ainsi, le « pays » peut se lire à plusieurs échelles : celle du village, du quartier d'une ville tout comme celle des éléments isolés tels des bosquets d'arbres, des rochers en passant par l'échelle intermédiaire du hameau ou du grand bâtiment. Ces ensembles spatiaux sont potentiellement porteurs de paysage et tout comme les pays ils sont analysables de façon rationnelle notamment par la géographie. Dans ce cadre le sens de « pays » se rapproche alors de celui de « milieu » tout en étant plus restreint car dépendant essentiellement de la configuration physique d'un territoire. Cependant, bien que les éléments naturels – climatologiques, zoologiques, géologiques, botaniques, ... – servent de base à l'aspect physique d'un pays, il convient toutefois de ne pas négliger la place de la création humaine en son sein. L'anthropisation des pays peut en effet être très élevée et ce tant en ville qu'à la campagne. Le pays apparaît donc comme un territoire habité par une collectivité et constituant pour sa population une réalité collective. Nous reviendrons plus précisément sur la définition du terme de « pays » dans le dernier chapitre en le distinguant notamment de la notion de « territoire ».

Nous ajouterons que ce même terme « pays » sert de radical commun à de nombreuses traductions occidentales de « paysage ». En effet en allemand le « paysage » se traduit par « *landschaft*⁶ », en néerlandais par « *landschap* », et « pays » par « *land* » dans les deux cas. L'italien de « paysage », c'est-à-dire « *paesaggio* »

1 Burel (Françoise), Baudry (Jacques), *Ecologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec&Doc, 1999, 359 p.

2 Conseil de l'Europe, *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2006, 227 p.

3 Le Dantec (Jean-Pierre), « Pays », *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, pp. 74 - 75

4 Lacoste (Yves), *De la géopolitique aux paysages : dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Collin, 2003, 413 p.

5 Le Dantec (Jean-Pierre), « Pays », *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, p. 44

6 Il existe un courant de pensée selon lequel le terme allemand « *landschaft* » relèverait plus du domaine matériel et physique que le « paysage » français plus culturel. Cette distinction linguistique, somme toute très intéressante, fait l'objet de quelques controverses.

a pour radical « *paese* », « pays ». Il en est de même en espagnol où « paysage » se dit « *paisaje* » et « pays » « *pais* ». Un dernier exemple avec le grec moderne où « *topio* » signifie « paysage » et « *topos* » « pays ».

Le terme de pays mérite donc toute notre attention. Aussi, nous allons maintenant nous concentrer sur les premières expériences du pays relatées dans la littérature. L'ascension de Mont Ventoux¹ par Pétrarque² de 1336 est incontournable dans la mesure où elle représente l'une des premières expériences du paysage en Occident et dont nous ayons gardé la trace. Dans son périple Pétrarque avait emporté les *Confessions* de Saint Augustin³. C'est à l'aide de cet ouvrage qu'il trouva la force de détourner son regard du pays traversé car la jouissance du paysage l'aurait empêché de se concentrer sur l'examen de sa conscience morale.

« Les hommes admirent la hauteur des montagnes, l'agitation des flots de la mer, la vaste étendue de l'Océan, le cours des fleuves, et le mouvement des astres : et ils ne pensent point à eux-mêmes, et n'admirent pas ce qui est si admirable [...] »⁴.

Cependant c'est bien de l'enthousiasme que ressent tout d'abord le jeune Pétrarque. Et, c'est en se plongeant dans une méditation qu'il réussit à passer son chemin. Cette scène met en exergue l'orthodoxie chrétienne qui appelle chacun à regarder en soi plutôt qu'hors de soi. Car, c'est en soi-même que se trouve la « *memoria*⁵ » que l'on traduira plus tard par « conscience ». C'est là que réside le devoir du chrétien. Regarder le dehors, c'est se tromper de direction, c'est sortir du droit chemin. Ainsi, l'Europe tout entière, pendant le millénaire qui suivit l'écriture des *Confessions* de Saint Augustin, n'osa pas regarder le paysage⁶. Ce sont les Romantiques qui montreront que le paysage est lié à la subjectivité par l'action du regard. L'âme et le paysage sonneront alors à l'unisson.

L'ascension de Pétrarque du Mont Ventoux est l'un des premiers ébranlements de cette attitude collective. Un autre exemple similaire est la fresque de l'italien Ambrogio Lorenzetti⁷, *Effetti del Buon Governo in campagna*⁸ (Effets du bon gouvernement à la campagne). Loin de rechercher à quelle œuvre nous devons la première manifestation de la conscience du paysage dans son acception moderne, nous souhaitons simplement souligner qu'à partir de la Renaissance le paysage comme tel se met à exister. Nous conviendrons, qu'avant cette époque, une pensée du paysage pouvait exister alors même que le terme de paysage n'avait pas encore émergé. Les paysages que nous ont laissés nos ancêtres que ce soit au Mont Saint Michel ou à

1 Voir l'ouvrage et l'article suivants : Pétrarque, *L'ascension du Mont Ventoux* (Traduction Jérôme Vérain), Paris, Ed. des mille et une nuits, 2001, 55 p. ; Bouloux (Nathalie), « À propos de l'ascension du mont Ventoux par Pétrarque : réflexions sur la perception du paysage chez les humanistes italiens du XIV^e siècle », *Pages Paysages*, Versailles, Association Paysage et Diffusion, 1997, pp. 126 - 137

2 Francesco Petrarca (Pétrarque), né en 1304 et mort en 1374, est un poète érudit et humaniste d'Italie. Son œuvre principale est consacrée à la poésie et est rédigée en toscan : *Canzoniere*. Voir l'article suivant : Branca (Vittore), « Pétrarque », *Encyclopedia Universalis*, Paris, 1985.

3 Augustin d'Hippone ou Saint Augustin, né en 354 et mort en 430 en Algérie, était un philosophe et théologien chrétien. Il était aussi évêque d'Hippone, actuelle Annaba. Il est considéré comme l'un des personnages les plus importants dans l'établissement et le développement du christianisme occidental. Ses œuvres ont aussi donné naissance à un système de pensée : l'augustinisme. Chrétien (Jean Louis), *Saint Augustin et les actes de parole*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Epiméthée », 2002, 268 p.

4 Saint Augustin, *Les Confessions, Livre X* (Traduction d'Arnauld d'Andilly), Paris, Flammarion, 2008, Chapitre VIII, pp. 97 - 98

5 « Mais, Seigneur, en quel lieu de ma mémoire demeurez-vous ? » Saint Augustin, *Les Confessions, Livre X* (Traduction d'Arnauld d'Andilly), Paris, Flammarion, 2008, Chapitre XXV, p. 140, l. 1-2

6 Nous nous focalisons ici sur l'Europe car, compte tenu des différences culturelles, le paysage n'a pas connu partout la même histoire. Pour ce qui est de l'Orient par exemple, le peintre Zong Bing, né en 375 et mort en 443, rédigea en 440, dans le Chine des Six-Dynasties, le premier traité de paysage de l'histoire de l'humanité.

7 Ambrogio Lorenzetti, né en 1290 et mort en 1348 à Sienne, était un peintre de style byzantin appartenant à l'école siennoise. Voir l'ouvrage suivant : Stam (Randolph), *Ambrogio Lorenzetti : le palais communal*, Sienne, Paris, Hazan, Coll. « Fresques », 1995, 103 p.

8 Les Effets du bon gouvernement à la campagne fait partie d'une série de fresques, les Effets du bon et du mauvais gouvernement (*Allegorie ed effetti del Buono e Cattivo Governo*) réalisée par Ambrogio Lorenzetti. Ces fresques se trouvent sur les murs de la Sala dei Nove (la salle des Neufs) ou Salla della Pace (la salle de la Paix) du Palazzo Pubblico de Sienne où se réunirent entre 1287 et 1355 un conseil de neuf citoyens chargés de gouverner et de défendre la commune et le peuple.

Rocamadour, pour ne citer que deux exemples, sont les preuves tangibles d'une pensée du paysage, d'une nouvelle interprétation des pays. Le géographe et orientaliste Augustin Berque écrit d'ailleurs à ce propos :

« Les gens aménageaient le paysage avec un goût certain ; en tout cas nous avons la trace objective, matérielle d'un tel goût, et nous ne pouvons qu'en inférer que ces gens-là pensaient – puisqu'ils n'étaient pas moins *sapient(te)s* que nous ne le sommes – d'une manière telle qu'ils faisaient de beaux paysages¹ ».

Le paysage, un ready-made

Bien que l'imbrication de la notion de « pays » dans celle de « paysage soit considérable, il ne faut pas pour autant confondre les deux termes. Il est en effet très important de marquer la distinction entre le paysage et les éléments matériels et physiques qui le composent. C'est d'ailleurs pourquoi Pascal Aubry dans *Mouvance II : soixante dix mots pour le paysage*² a choisi de définir la notion « d'invention des paysages » plutôt que celle du « paysage » elle-même. Cette pirouette, aussi élégante soit-elle, lui permet en effet de mettre en avant le fait que le paysage est plus une reconnaissance qu'une création *ex nihilo* : « l'espace concret préexistant peut être inventé en tant que paysage³ ». L'invention du paysage est donc une forme de ready-made⁴ où l'espace objectif regardé, en l'occurrence le pays, est transformé le temps d'une émotion, au détour d'un chemin par exemple, par le fait de la vision.

La relation que nous établissons avec notre environnement ne relève donc pas forcément du paysage. Plusieurs critères nécessaires sont proposés par Pascal Aubry dans le même article. Tout d'abord, l'observation doit se faire *in situ* et nécessiter tous les sens. Par ailleurs, regarder un territoire depuis sa place dans un hélicoptère⁵ peut se révéler une véritable expérience du paysage. Le deuxième point nécessaire réside dans l'ouverture de l'angle perceptif, c'est-à-dire la profondeur du champ visuel. Celui-ci doit laisser apparaître un horizon. Ce dernier peut être représenté par la ligne fictive où ciel et terre se touchent mais peut aussi être simplement d'ordre culturel. Le territoire regardé doit ensuite répondre à une certaine organisation de l'espace permettant ainsi de le qualifier. Enfin, le dernier élément nécessaire à l'établissement de cette relation paysagère est relatif à la nature. Le territoire doit en effet se relier à l'idée de nature.

Depuis l'Antiquité gréco-romaine, de Cicéron⁶ à Pétrarque, le concept de nature est divisé en trois parties. Jean-Pierre Le Dantec dans *Jardins et paysages, textes essentiels*⁷ rappelle le sens de cette subdivision. Le site, ou nature vierge, renvoie à la première nature, telle qu'elle fonctionne indépendamment des actions humaines. La nature cultivée, ou la campagne, correspond à la seconde et rassemble toutes les interventions de l'homme sur la nature. Enfin, la troisième nature est relative à l'association de l'art et de la nature à des fins esthétiques, ludiques ou philosophiques. À la lumière de cette définition tripartite⁸, nous comprenons donc que l'idée de nature sur laquelle repose l'invention du paysage est à la fois complexe et multiple. Ainsi, le paysage construit la relation complexe de l'homme avec la nature, considérée elle-même dans toute sa complexité.

1 Berque (Augustin), *La pensée paysagère*, Paris, Archibooks, 2008, p. 8

2 Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, 119 p.

3 Aubry (Pascal), *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, pp. 55 - 56

4 Duchamp (Marcel), *Marcel Duchamp parle des ready-made*, Paris, Phillipe Collin et L'Echoppe, 1998, 22 p.

5 Lorsque nous volons en avion à basse altitude, ou lorsque nous nous trouvons dans un hélicoptère, notre perception de l'espace est plutôt d'ordre géographique. Ce que nous observons est de l'ordre de l'image satellite. Cependant le regard artistique et professionnel de Yann Arthus Bertrand, par exemple, nous permet de découvrir par le même biais de réels paysages.

6 Cicéron, né en 106 avant Jésus Christ et mort en 43 avant Jésus Christ, fut un homme d'état romain et un auteur en latin. Sa production abondante est considérée comme un modèle de l'expression latine classique.

7 Le Dantec (Jean-Pierre), *Jardins et paysage. Textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, Coll. « Textes essentiels », 1996, 634 p.

8 Cicéron distinguait le « *saltus* » (la sylve, la nature non cultivée) de l'« *ager* » (le champ) qu'il nommait « *altera natura* » (la seconde nature). Ce sont les auteurs italiens de la Renaissance qui introduiront l'idée d'une « *terza natura* » (troisième nature) applicable au jardin d'art.

La pensée du paysage telle que nous l'avons précédemment définie n'est pas sans conséquences sur les actions menées par les hommes sur la nature et le pays. L'invention du pays en tant que paysage entraîne effectivement l'action de l'homme sur ce paysage. Le regard subjectif de l'homme sur le paysage se réfère à des valeurs qui lui sont propres et en fonction desquelles il choisit ou non de transformer un paysage. Dans une société qui se préoccupe de son bien-être, et donc de son cadre de vie, le paysage est devenu un enjeu de taille. Pierre Donadiou parle même de la société actuelle comme d'une « société paysagiste¹ » :

« Prétendre que la société occidentale est paysagiste, c'est affirmer qu'elle obéit à une double motivation pour construire son milieu de vie. D'une part elle cherche à rendre réels des idéaux philosophiques, éthiques ou esthétiques du paysage, d'autre part elle souhaite avoir prise sur les formes sensibles du monde à habiter, soit comme sources de confort et de rêves, soit comme témoins de l'avènement d'un monde idéal² ».

Cela signifie donc que le rapport de l'homme au monde extérieur est guidé par une double quête : celle de la satisfaction matérielle de ses besoins physiques et biologiques et celle de la satisfaction immatérielle de ses aspirations psychiques et mentales. Pour répondre à ses besoins, la société actuelle refuse donc une partie du monde qui lui est donné et cherche à en faire advenir un autre. C'est pourquoi cette même société ne se résigne pas aux paysages qui l'entourent et qui sont le résultat de dynamiques qui la dépassent. Elle a une soif d'ailleurs³, un idéal, toujours inassouvi, d'air pur et de sérénité. Cet idéal varie dans le temps et tous ne le partagent pas. Cependant chacun a son opinion sur l'endroit où il se trouve et sur celui où il voudrait être. Ce désir collectif cherche perpétuellement à se matérialiser, soit dans le domaine de l'espace privé, soit dans l'espace public. Le jardin est un lieu emblématique de la matérialisation de ce désir de paysage.

Le jardin⁴, défini par Jean-Pierre Le Dantec comme une « portion de territoire traitée de façon singulière et plantée (le plus généralement) en vue d'obtenir un résultat nourricier et/ou esthétique⁵ », concentre les efforts de son propriétaire. Ce dernier cultive des végétaux utiles ou d'agrément et construisant ainsi l'espace symbolique de son cosmos⁶. C'est notamment dans ce lieu, devenant alors symbolique, qu'il est possible de matérialiser le lien idéalisé entre la nature, et l'habitation, la civilisation⁷. Le fait de tondre sa pelouse, d'y ajouter des nains de jardin⁸, de tailler ses arbres au carré ou bien de laisser le tout croître en toute liberté sont autant de choix que prennent les amateurs de jardin. Ces choix, aussi bénins puissent-ils paraître, sont le reflet de l'attention portée au paysage et de la volonté de sans cesse le transformer. Il s'agit de réels projets de paysage.

Le projet de paysage des « concepteurs⁹ » de paysage va lui-aussi dans ce sens dans la mesure où son objectif réside dans la formulation d'une idée ou d'une intention afin de les transformer tant concrètement

1 Donadiou (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, 150 p.

2 *Ibid.* p. 9

3 Hervieu (Bertand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes et des provinces*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « l'Aube poche essai », 2005, 153 p.

4 Jardin a comme origine le gallo-roman « hortus gardinus », termes qui signifient respectivement « jardin » et « enclos ». Le terme d'« hoticulture », issu d'« hortus », apparaît au XIX^e siècle et désigne les sciences et techniques du jardinage. Le « jardin », en anglais "garden", en allemand « garten », est un enclos de cultures vivrières et ornementales appelé « hortus conclusus » au Moyen Age.

5 Le Dantec (Jean-Pierre), *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, pp. 57 - 58

6 Nys (Philippe), *Le jardin exploré : une herméneutique du lieu*, Besançon, Les Ed. de l'Imprimeur, 1999, 247 p. & Harrison (Robert), *Jardins : réflexions sur la condition humaine*, Paris, Éd. Le Pommier, Coll. « Essais », 2007, 314 p.

7 Baridon (Michel), *Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1239 p.

8 Jouannais (Jean-Yves), *Des nains, des jardins : essai sur le kitsch pavillonnaire*, Paris, Hazan, 1999, 110 p.

9 Nous employons ici le terme « concepteur » afin de ne pas réduire l'usage du projet de paysage à un cercle restreint de professionnels de l'aménagement. Les paysagistes, au sens d'architectes du paysage, ne sont pas les seuls à pouvoir réaliser des projets de paysage. Des architectes, des urbanistes, des ingénieurs, ... et n'importe qui dans son propre jardin par exemple, le peuvent aussi.

qu'immatériellement à travers notamment la relation entre le pays concerné et les habitants qui le pratiquent. Ainsi, le projet de paysage peut se définir comme une « intention d'aménagement de l'espace prenant en charge le devenir matériel et immatériel d'un territoire pour améliorer son habitabilité¹ ». Il s'agit donc d'anticiper le devenir tant spatial que social du territoire en question.

En règle générale, cette pratique est issue d'une commande publique ou privée qui détermine un programme. À partir de là le projet a pour mission de mettre en cohérence, de manière fonctionnelle et/ou sensible, les différentes parties du pays qui font l'objet du projet. Cette mise en cohérence doit à la fois tenir compte des dynamiques temporelles et des différentes échelles spatiales. En ce qui concerne la mise en œuvre des projets de paysage, celle-ci dépend du contexte du projet et de son envergure. La plupart du temps ce processus est l'occasion de nombreux échanges entre la maîtrise d'ouvrage², la maîtrise d'œuvre³, les gestionnaires, les acteurs sociaux et économiques et les usagers⁴. Les échanges se font suivant différents cadres : contractuels d'abord à travers la signature du marché propre à l'aménagement en question, juridiques aussi car chaque portion de territoire répond à une classification législative particulière et enfin opératoires afin de réaliser concrètement l'opération d'aménagement.

De manière pratique, l'élaboration⁵ d'un projet de paysage se décline en plusieurs phases : tout d'abord la reformulation de la commande, sa prise en compte et son interprétation, puis, l'énonciation d'un parti pris et la représentation de ce dernier afin de communiquer au mieux les incidences de l'idée dans l'espace et le temps.

En conclusion, le paysage fait l'objet d'une double définition, tantôt production picturale mettant en scène tout ou partie d'un pays, tantôt portion de pays regardée par un observateur. À partir de là les différents spécialistes du paysage, quel que soit leur domaine de recherche, alimentent constamment la littérature scientifique de nouveaux éléments de définition. Aussi diverses puissent-elles paraître, ces définitions connaissent cependant un trait commun, le pays. En tant que ready-made, le paysage est une prise de distance par rapport à ce pays regardé, que celle-ci se traduise par la production d'images visuelles ou mentales. Ces dernières ainsi que les actions qu'elles engendrent reposent sur un système de valeurs qu'il conviendra par la suite d'interroger.

1 Donadiou (Pierre), *Mouvance : du jardin au territoire II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, Coll. « Passage », 2006, pp. 85 - 86

2 La maîtrise d'ouvrage est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget alloué. Le résultat attendu s'appelle « l'ouvrage ». Legrand (Christian), « La maîtrise d'ouvrage », *Les cahiers thématiques de l'aménagement et de la construction*, Voiron, Territorial, Coll. « L'essentiel sur », 2001, 109 p.

3 La maîtrise d'œuvre est l'entité retenue par la maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage. Voir : Galliano (Denis), Legrand (Christian), « La maîtrise d'œuvre », *Les cahiers thématiques de l'aménagement et de la construction*, Voiron, Territorial, Coll. « L'essentiel sur », 2001, 85 p.

4 La place des usagers dans les projets, qu'ils soient de paysage ou d'architecture par exemple, est en question en soi. A l'heure actuelle la tendance française est au renforcement des pratiques dites de concertation. Cependant, la mise en œuvre pratique de telles pratiques reste techniquement délicate.

5 Donadiou (Pierre), Périgord (Michel), *Clés pour le paysage*, Gap, Ophrys, 2005, 368 p. & Donadiou (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, 128 p.

1.1.2 Valeurs en question

En tant que représentation d'une portion de pays, le paysage se compose de valeurs des plus diverses. Le paysage dépend en effet à la fois du pays dont il est issu et du regard qui fait du pays un paysage et qui lui confère un sens particulier. Ce regard, notre regard, n'est pas unique. Personne n'a le même. L'étude de ce regard, en tant qu'objet partagé, est donc complexe. Afin de dégager des éléments pouvant nous éclairer sur la question, il conviendra de présenter les principales tendances qui définissent notre rapport au paysage. Ces mêmes tendances se basent sur un ensemble de valeurs à partir desquelles nous évaluons nos paysages. Quelles sont donc les valeurs du paysage ? Sont-elles contradictoires ? Pourquoi choisit-on de protéger un espace plutôt qu'un autre ? Quelle part de responsabilité pour la société envers ses paysages ? Et enfin, est-ce que les pratiques d'anticipation, traits majeurs de notre société, nous garantissent pour l'avenir des paysages qui nous satisferont ?

Valeurs de paysage

Le paysage en tant que regard porté sur l'espace constitue une interprétation parmi d'autres du pays observé. Ainsi, le regard posé sur l'objet « pays » est une composante majeure du paysage. De manière plus générale, ce regard est inhérent à toute relation entre objet et sujet :

« Le monde n'est pas une réalité extérieure perçue, car c'est un objet qui l'institue comme monde et comme extériorité. Tout objet est d'abord objet pour quelqu'un, de même que tout sujet se définit par opposition à un objet... le monde est le rapport entre le sujet et l'objet, et toute ségrégation entre l'un et l'autre est vide de sens¹ ».

Le géographe et orientaliste Augustin Berque propose les concepts de « trajection² » et de « médiance³ » pour qualifier les relations qui s'établissent entre sujet et objet. Le paysage est donc une qualification d'un

1 Staszak (Jean-François), « Dans quel monde vivons-nous ? », *Les discours du géographe*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 22

2 La « trajection » est selon lui le processus de constitution de la réalité dans l'interaction du subjectif et de l'objectif. Voir l'ouvrage suivant : Berque (Augustin), *Ecumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000, 271 p.

3 La « médiance » est une traduction enrichie du concept japonais « fūdōsei » développé par le philosophe Tetsurō Watsuji (1889-1960). Le concept de « médiance » a été défini par Augustin Berque comme la relation d'une société à son environnement. Voir l'ouvrage suivant : Berque (Augustin), *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 1990, 162 p.

pays qui en est l'étendue. Le paysage est une réalité intérieure au sujet. Ce dernier se l'approprie sous forme d'images, qui constituent la base de toute action sur le paysage. Ces images sont hautement déformantes. En effet comme l'affirme Serge Morin dans *Progrès, paysages et identités dans les hautes terres camerounaises* :

« Le paysage est l'affichage polysémique (conscient ou inconscient) dans un espace ou dans un lieu donné, des projets, héritages, règles, bornes et dynamique d'une société, qui permet le balisage et l'identification d'un territoire. Il exprime par là le fonctionnement d'un certain système socio-spatial [...] il est apparence construite [...] il ne montre pas tout, il occulte des faits, voire déforme la réalité. Il n'est pas un simple miroir¹ ».

Le paysage est donc une image², une image qui représente une portion d'un pays. Il s'agit donc d'une construction : une construction de celui ou ceux qui donnent à regarder leur pays. L'étude de ces images, de ces représentations, permet notamment d'interroger le pays en question à travers l'analyse du message de l'image. Cependant cette analyse est toujours biaisée par notre regard qui sélectionne, valorise, évalue.

Et, ce paysage, à la fois image et réalité, n'a de cesse de changer. Ces changements, déclenchent parfois de très vives réactions sociales, et ce indépendamment de leur envergure. Ces variations de paysage sont issues tant des changements propres au pays que de l'évolution des rapports de la société avec le pays auquel elle confère certaines valeurs. S'il existe de grandes tendances³ réglant le rapport entre paysage et société, il faut convenir qu'elles sont hétérogènes, « car chacun, au nom de sa propre éthique, a une idée des priorités à retenir et des solutions à appliquer⁴ ».

Le premier facteur de variation du paysage est bien le pays lui-même. Celui-ci est toujours en train de se faire, jamais achevé. Afin d'illustrer ce propos, prenons ici l'exemple de l'arbre. Ce dernier, entendu comme un élément du pays et prenant ici valeur d'exemple, est toujours en mouvement. L'arbre pousse, il perd ses feuilles, il souffre des tempêtes et des sécheresses, il se fait le refuge d'insectes qui peuvent lui être nuisibles... Ainsi le pays est à l'image de l'arbre, toujours en perpétuel renouvellement. Enfin, au-delà de ces aléas du monde du vivant, le pays dépend aussi des actions de la société. Pour ne citer que quelques exemples soulignons les faits d'actualité suivants : la formation de métropoles toujours plus grandes⁵, la périurbanisation des franges urbaines⁶, la déforestation⁷ des pays tropicaux, le nombre décroissant d'agriculteurs⁸ en Europe... L'accroissement du temps libre renforce quant à lui la pratique de loisirs qui nécessitent eux aussi la création de nouveaux espaces. Pensons notamment aux bords de mer qui sont à l'heure actuelle les zones les plus densément peuplées⁹.

1 Morin (Serge), « Progrès, paysages et identités dans les hautes terres camerounaises », *Les montagnes tropicales*, n° 16, Coll. « Espaces tropicaux », Talence, DYMSET, 2001, p. 325.

2 Paysage et image sont à l'origine d'une importante iconographie allant de la simple carte postale d'un site touristique aux plus complexes paysages esthétisés en passant par la photographie à usage pédagogique par exemple.

3 Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2001, 155 p.

4 Donadieu (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 31

5 L'agglomération de Tokyo au Japon se composait de 26,6 millions d'habitants en 1975 alors que sa population s'élève aujourd'hui à 35,7 millions d'habitants. L'agglomération de New York aux Etats-Unis est passée de 15,9 à 19,0 millions d'habitants, Mexico au Mexique de 10,7 à 19,0 millions d'habitants, Bombay en Inde de 7,1 à 19,0 millions d'habitants, Sao Paulo au Brésil de 9,6 à 18,8 millions d'habitants et enfin Delhi en Inde de 4,4 à 15,9 millions d'habitants. Source INSEE http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTEF01114

6 Paquot (Thierry), *Terre urbaine*, Paris, La découverte, 2006, 221 p.

7 Forêts et boisements couvrent au total près de 4 milliards d'hectares dans le monde, soit 30% de la superficie des terres émergées selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La déforestation annuelle représente – 7,3 millions d'ha pour la période 2000 - 2005.

8 En France, d'après le service de la statistique et de la prospective, 1 020 000 personnes occupaient en 2007 un emploi permanent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Ce nombre ne cesse de décroître, de 7 % depuis 2005 et de plus de la moitié depuis 1988. Le nombre d'exploitations connaît la même évolution. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF10201

9 En bord de mer, la densité des communes est de 315 habitants par km², c'est-à-dire une moyenne trois fois supérieure à la moyenne nationale. (Source INSEE)

La photographie aérienne ou satellite nous informe de l'évolution de l'occupation de ces sols. Son apport est d'une grande objectivité. Ces représentations sont aussi des éléments de communication très importants. Pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération (SCoT) de Montpellier¹ la carte de l'occupation des sols² entre 1952 et 1999 a bien mis en exergue l'urgence de ne plus consommer autant d'espace pour le développement de la ville. En effet, non seulement la population de l'agglomération de Montpellier connaît un fort accroissement mais en plus la densité moyenne d'habitations par hectare ne cesse de diminuer. Ainsi, si l'agglomération de Montpellier ne met pas en place une politique spécifique sur la question, la quantité d'espace disponible pour la construction sera bientôt plus que réduite.

Cependant, ce type de photographie ne nous informe pas de la façon dont ces changements sont perçus par les habitants. En revanche, la photographie en elle-même peut jouer ce rôle. L'Observatoire photographique du paysage³ officie dans ce sens depuis presque 20 ans. Les études photographiques qu'il met en place permettent en effet de rendre compte non seulement des modifications physiques des pays mais aussi des impacts sociaux de tels changements. Par exemple, la campagne de photographies relative au reboisement des terrains de montagne⁴ montre bien la désertification de ces territoires par les agriculteurs qui vivaient là ; leurs maisons sont à l'abandon, leurs terrains agricoles soit plantés, soit en friche.

Enfin, de la même façon que les pays changent, les regards portés sur ces pays évoluent. D'ailleurs tout pays n'est pas forcément un paysage. En effet, certains peuples⁵, certains pays, n'ont pas dans leur langage de mot pour spécifier le paysage. Mais, quoiqu'il en soit, les touristes occidentaux sont eux d'incroyables inventeurs de paysage. Ainsi, des lieux qui ne font pas paysage pour les populations autochtones, le deviennent pour les visiteurs :

« En contemplant et en jugeant le spectacle du monde qu'elle parcourt, la société paysagiste fabrique ses paysages qu'elle matérialise le plus souvent sous forme d'images photographiques. Elle le met en paysages qui évoquent ensuite des émotions intimes ou partagées au contact de sociétés de préférence menacées ou éteintes⁶ ».

Les paysages mettent souvent en scène des héritages du passé et transcrivent la difficulté de transmettre des biens culturels dans la mesure où ils sont à la fois matériels et immatériels. Notre société actuelle met l'accent sur l'héritage culturel en tant que « mesure active du passé⁷ ». L'oubli s'en trouve ainsi interdit et la mémoire, elle, devient un véritable devoir. C'est ainsi que le paysage prend valeur de patrimoine.

De la même façon le paysage peut être considéré comme un espace de nature. En effet, à l'heure où tout un chacun sait que les ressources naturelles sont hautement menacées⁸, les pouvoirs publics optent pour

1 Le SCoT fait l'objet d'une présentation développée dans la deuxième partie. En ce qui concerne le projet de Montpellier : Reichen et Robert & Associés, Tetra, Alfred Peter, Bert Mc Clure, Marcel Smets, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006.

2 Voir Reichen et Robert & Associés, Tetra, Alfred Peter, Bert Mc Clure, Marcel Smets, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier, Montpellier Agglomération, 2006, p. 49

3 Le ministère de l'environnement a engagé en octobre 1991 la création de l'Observatoire photographique du paysage. Celui-ci a pour objectif la constitution d'un fond de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.

4 Cette action forestière était destinée à restaurer les terrains de montagne dégradés par l'érosion et déboisés par les habitants. 10 000 hectares ont été plantés vers 1910 et 100 000 hectares aux alentours de 1940.

5 Les indiens Achouar d'Amazonie, les éleveurs Aït Mouli du Moyen-Atlas marocain ne perçoivent pas leurs pays comme des paysages. Le pays est une ressource nécessaire dont le partage est toujours synonyme de conflits.

6 Donadiou (Pierre), *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, 149 p.

7 Mohen (Jean-Pierre), *Les sciences du patrimoine*, Paris, Odile Jacob, 1999, pp. 17 - 18

8 Voir le sommet de Rio de Janeiro où la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement s'est tenue du 3 au 14 juin 1992, réunissant 110 chefs d'Etats et de gouvernements et 178 pays.

la protection de la nature. Ainsi, chaque fragment de pays se voit doté d'une charte du bon usage. Tout devient naturalisé. Le paysage est ainsi perçu comme un réservoir de ressources.

Enfin, le paysage peut être regardé comme un territoire¹, c'est-à-dire comme une invention qui autrefois était celle de l'Etat et aujourd'hui, celle des sociétés qui y vivent. À l'heure actuelle, choisir son lieu d'habitation est une réelle question. L'endroit où l'on naît n'est que rarement celui où l'on va vivre. Ainsi, les pays se standardisent pour devenir des territoires, des lieux où l'on retrouve inmanquablement la même caractéristique : « la recherche du sens de son milieu de vie² ».

Le regard sur le paysage, fonction de nos valeurs sociales et culturelles, n'a de cesse de changer. Ce dernier agit comme un filtre à travers lequel le paysage change de statut. Tantôt nature, tantôt patrimoine, tantôt territoire, voire même espace public³, le paysage, toujours en mouvement, se réinvente et se raconte par le regard.

De l'évaluation des paysages

Ce même paysage reste bien difficile à évaluer. Sur quels critères peut-on le faire ? L'une des valeurs que nous pouvons accorder au paysage n'est elle pas d'ordre économique ? En effet, le paysage en tant qu'« étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect⁴ » peut avoir un prix, ou même un coût. Cependant, existe-il des informations concernant son prix ? Est-il question de richesse collective, de richesse individuelle ?

Les impacts économiques du paysage sont en réalité assez variés. Dans un premier temps, nous relèverons le fait que, sur le marché immobilier, le prix d'une maison ou d'un appartement avec vue sur un site reconnu pour sa qualité de paysage est toujours très important. Le paysage induit donc une plus-value pour le propriétaire du patrimoine foncier dans la mesure où les locataires sont prêts à payer plus pour avoir une belle vue. L'ouvrage *Les paysages périurbains et leur prix*⁵, réalisé sous la direction de l'économiste Jean Cavailhes et du géographe Daniel Joly apporte de nombreux éléments de compréhension à ce sujet. L'auteur a notamment mené une recherche fondée sur l'interprétation d'images satellitaires de zones résidentielles en fonction du prix de l'immobilier en question. Cette recherche permet alors de quantifier l'impact économique des différents éléments pouvant composer un paysage : un arbre isolé, un ensemble de champs jugés pittoresques, une rivière...

L'impact économique du paysage peut être d'un autre ordre. En effet, si un site est porteur d'un paysage susceptible de déplacer des foules, alors il engendre un marché économique parallèle. Ces sites touristiques donnent lieu à la mise en place d'entreprises hôtelières, de restaurants, de sociétés de transport... Nous citerons comme exemple de tels sites : le Mont-Saint-Michel, les châteaux de la Loire, les bords de mer, ... Notons aussi que les sites précédemment cités engendrent aussi des plus-values du patrimoine foncier.

Enfin, ce sont les paysages ordinaires qui peuvent être eux-mêmes porteurs d'une valeur économique. Nous pensons par là aux champs, aux pâturages, aux vignes, aux marais salants, ... Ce sont des paysages issus de pays façonnés par et pour l'homme qui en exploite les ressources.

Nous retiendrons donc qu'il existe deux relations principales du paysage à l'économie. La première se fonde sur l'exploitation des rentes des situations géographiques. La deuxième s'appuie sur l'exploitation des ressources des étendues contemplées par les premiers. Mais l'économie et le paysage établissent des liens

1 Montricher (Nicole de), *L'aménagement du territoire*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 1995, 124 p.

2 Donadiou (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 38

3 Montal (Pierre), Noisette (Patrice), « Espace public », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Quadrige, 2005, pp. 355 - 357

4 *Dictionnaire de l'Académie française* (7^{ème} édition), Genève, Slatkine, 1994, Tome II, p. 379

5 Cavailhes (Jean), Joly (Daniel), *Les paysages périurbains et leur prix*, Besançon, Presses Universitaires de Franche Comté, 2006, 201 p.

bien plus complexes en vérité. En témoigne le cas du vignoble de Saint-Emilion qui engendre un marché touristique à partir d'un paysage porté par un pays à haute valeur économique.

L'une des nombreuses valeurs du paysage est relative à la sécurité du pays en question. Pierre Donadieu va dans ce sens en affirmant dans *La société Paysagiste* : « Pour le sens commun, les politiques de paysage et d'environnement sont intimement liées, car la qualité d'un lieu ne peut être dissociée de la sécurité que chacun est en droit d'y trouver¹ ». Pour notre part nous nous efforcerons de distinguer les prérogatives environnementales des goûts et préférences en termes de paysage.

Plusieurs catégories de risques viennent alimenter la lecture de paysages. Dans un premier temps nous pouvons souligner l'existence de risques liés aux catastrophes naturelles. Il peut s'agir par là d'inondations, d'incendie, d'éboulement de terrain, de séismes, de raz-de-marée... Les pays regardés comme des paysages sont donc plus ou moins exposés à ces risques. C'est pour cette raison que les territoires considérés comme courant le plus de risques sont aussi les plus contraints législativement. Il est souvent impossible de construire dans de telles zones². La gestion du risque agit donc sur les paysages comme rétroaction. L'exemple de la forêt des Landes³ est tout à fait intéressant en ce sens. En effet, pour lutter contre l'insalubrité des marais landais, qui étaient porteurs de malaria notamment, Napoléon III fait planter la forêt des Landes à partir de 1857. Pour lutter contre les risques d'incendie des zones tampons sans arbres, sans pins plus précisément, ont été ménagées pour faire office de coupe-feu. Et, à l'heure actuelle ce n'est pas tant les incendies que l'on craint, mais le vent. Celui-ci a déjà frappé deux fois au cours de la dernière décennie⁴.

Un autre type de risque important est à prendre en compte dans la valeur du paysage ; il s'agit de celui relatif aux maladies et aux accidents. La qualité de l'eau, celle de l'air et des sols sont des données essentielles pour évaluer les risques d'un pays. Ces menaces engendrent des modifications réglementaires qui se traduisent par des modifications physiques des paysages. La pollution des nappes d'eau potable par les nitrates en Bretagne⁵ par exemple a nécessité la régulation de l'usage d'engrais agricoles dans certaines zones sensibles.

Enfin, un dernier type de risque est celui relatif à la disparition des ressources patrimoniales collectives, ou biens communs, tels que les espaces naturels sensibles⁶. Cette thématique donne lieu à une discipline relativement récente : celle de l'écologie du paysage⁷.

Une autre valeur accordée au paysage est d'ordre culturel. Certains paysages sont dignes de mémoire, d'autres pas. Les bocages au XX^e siècle eux ne l'étaient pas⁸. Sous couvert de remembrement, cette forme rurale a été reniée. Il est bien rare à l'heure actuelle de trouver des bocages encore bien constitués. Mais

1 Donadieu (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, pp. 53 - 54

2 Le principe de précaution et de prévention prévaut dans tous les documents d'urbanisme. En ce qui concerne les risques d'inondation le Plan de Prévision des Risques d'Inondation (PPRI) a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens.

3 La forêt des Landes de Gascogne est le plus grand massif forestier d'Europe occidentale. Sargos (François), *Forêt des Landes de Gascogne, une nature secrète*, Bordeaux, Ed. Sud Ouest, 2008, 312 p.

4 La tempête de 1999 comme celle du 24 janvier 2009 ont entraîné de nombreux dégâts matériels. Selon les estimations de l'Inventaire Forestier National (IFN) 26% du massif forestier landais connaît plus de 40% de dégâts en superficie.

5 Selon l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), au début des années 1900, les taux de nitrate des rivières bretonnes ne dépassaient pas 4 mg/L. Ils ont été multipliés par 10 en un siècle.

6 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues. Ils assurent la sauvegarde des habitats naturels. Un aménagement en vue de l'ouverture du site au public peut aussi être envisagé.

7 Burel (Françoise), Baudry (Jacques), *Ecologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec&Doc, 1999, 362 p.

8 Les différentes politiques de remembrement ont rendu le bocage obsolète de 1860 à 1990. Les haies, jugées trop encombrantes, ont été détruites afin de constituer de larges passages. L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) estime à 40 000 km de haies détruites dans le seul département du Finistère durant cette période et à 2 millions de km pour l'ensemble de la France.

l'histoire des bocages ne s'arrête pas là car aujourd'hui nombre de projets d'aménagement en zone rurale reconstituent, ou du moins mettent en valeur, ces structures agricoles¹. Le statut d'un pays évolue donc dans le temps entre mémoire et oubli. Qu'en sera-t-il pour ces nombreuses prairies qui sont devenues des peupleraies ? Et pour toutes ces zones agricoles qui ont été remplacées par des lotissements ?

Cependant toutes les formes rurales n'ont pas ce même destin. Certaines, devenues notamment le lieu de prédilection de certains artistes, sont élevées au rang de patrimoine culturel et intègrent ainsi la mémoire collective des paysages. Nous pensons par là à la montagne Sainte-Victoire peinte par Cézanne², à la vallée de la Loire avec Julien Gracq³... Ces espaces entrent alors dans le monde de l'économie du patrimoine. À partir de là, ces formes vont être figées. Elles deviennent immuables. Pour ce faire, un groupe social commence par revendiquer la mémoire et l'histoire d'un pays. Il met donc en exergue certaines formes spatiales qui lui semblent représentatives de l'histoire de son pays. C'est ainsi que sont créées les images identitaires de différentes régions⁴. Nous pensons par là à l'Alsace par exemple, avec ses maisons à colombages, son vignoble, ses champs de houblon.

« Les régions témoignent d'un dialogue et d'une création maîtrisée, construite à partir des pays, des terroirs, de l'intégration réussie mais toujours négociée de multiples peuples [...] Résultat d'un projet d'harmonie et de prospérité, le paysage français tient encore à l'engagement des savants et des artistes des XVII^e et XVIII^e siècles, en un temps où la langue française est devenue universelle⁵ ».

Ainsi, l'identité spatiale se forge au sein de la relation entre un pays et le groupe social qui y demeure. Comme nous l'avons montré précédemment, cette relation est complexe et évolutive. Ce lien est producteur d'images, de paysages. Ces derniers se réfèrent à des valeurs d'économie, de sécurité et de culture.

De la transmission des paysages

À l'heure actuelle, l'ensemble des lieux que nous regardons comme de « beaux paysages » sont anthropiques. Leur forme n'est jamais spontanée. Elle n'est aucunement l'heureux résultat d'un hasard de la nature. Elle n'est pas non plus le résultat de diverses intentions techniques visant une quelconque utilité. Elle est le résultat des valeurs qui s'y incarnent. En suivant ces valeurs, l'homme a façonné des paysages qu'il évalue comme beaux.

« Souvent nous ne soupçonnons pas que les paysages agricoles ou forestiers aient des auteurs, imaginant spontanément que la nature prenne la forme d'une forêt, d'une haie ou d'un bocage, qu'elle est présente "intacte et entière" dans ce qui est en fait l'œuvre d'un travail professionnel concerté, suivi et ardu⁶ ».

Cette question pose un problème d'ordre anthropologique, celui de la transmission des paysages. En effet, l'homme, depuis des siècles, a établi sur la nature son pouvoir technique. Ainsi, il engage sa responsabilité. À l'heure actuelle, la convention européenne du paysage⁷, datant de l'an 2000, sert de cadre dans ce domaine. Le temps naturel, celui des cycles et saisons, a été remplacé par un temps historique. Et, les choix dans ce domaine se réfèrent aux présupposés qui composent notre vision du monde, notre projet de société. Le paysage est perçu par les institutions politiques, et par les citoyens, selon sa valeur. Il est évalué, il est critiqué.

1 La reconstruction des bocages est localement subventionnée. Par exemple, les mesures agro-environnementales encouragent la reconstruction des haies qui abritent des écosystèmes particuliers.

2 Chirac (Marcelle), *Hommage à Sainte-Victoire : la montagne de Cézanne*, Marseille, P. Tacussel, 1990, 54 p.

3 Boyer (Alain-Michel), *Julien Gracq : Bretagne et Loire*, Aix-en Provence, Edisud, 1989, 127 p.

4 Fortier Kriegel (Anne), *L'avenir des paysages de France*, Paris, Fayard, 2004, 317 p.

5 *Ibid.* p. 11

6 Marcel (Odile), *Paysage visible, Paysage invisible*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 5

7 <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/html/t76.htm>

C'est sur la base de cette valeur que les décisions de modification ou de préservation¹ des paysages sont effectuées. Questionner la valeur de nos paysages quotidiens, c'est donc questionner les pratiques d'anticipation spatiales devant « la maîtrise de plus en plus grande que nous cherchons à développer sur l'espace terrestre et sidéral pour l'aménager et l'habiter². »

La question de la valeur est une question complexe. Ses fondements sont multiples et ses inductions encore plus diverses. La valeur peut être appréhendée comme un prix, comme une valeur ajoutée au coût, comme un intérêt esthétique, patrimonial ou environnemental. Ces valeurs sont contradictoires, relatives et arbitraires.

Et, chacun ne répond pas de la même façon aux sollicitations des valeurs que portent les paysages. Certains préfèrent le cadre de la nature pour pêcher, pique-niquer, courir. D'autres préfèrent les golfs, parcs et plages privées. Ainsi, le débat sur le rapport entre paysage et société fait couler beaucoup d'encre aujourd'hui notamment autour de deux thématiques : le paysage comme facteur d'identité de groupes sociaux et comme conséquence de l'aménagement rural et urbain. Ce débat vient s'ajouter à l'approche esthétique du sujet qui fait intervenir les notions d'artefact, de style, d'artifice...

La question de la transmission des paysages est donc en lien avec les pratiques d'anticipation spatiales qui essayent toujours de faire advenir le souhaitable. La notion de transmission des paysages est aussi à entendre au regard des héritages reçus et à léguer. Quelle doit-être l'attitude de l'homme par rapport à ces paysages légués ? Quelles traces maintenir ? Afin de répondre à ces interrogations plusieurs postures peuvent être adoptées : la régulation, la connaissance et l'imagination de l'avenir.

De tout temps la société a assuré sa survie en essayant de se prémunir de tout danger. Pour ce faire, le principe de prévoyance³ a été de mise. C'est de prévoyance qu'il s'agit lorsqu'il est question de mettre de côté de la nourriture afin de pouvoir passer outre les famines et les guerres. Le principe de prévoyance est donc bien enraciné dans notre société. À l'heure actuelle le terme « prévoyance » est très utilisé, « prévoyance retraite », « prévoyance santé », « assurance prévoyance »... La prévoyance permet donc d'assurer la protection de biens tant matériels qu'immatériels, tant privés que collectifs. Et, le paysage n'échappe pas à ce principe. C'est dans ce cadre qu'au sein de la société française l'Etat a pris en charge la protection publique des monuments historiques⁴, des sites naturels⁵ et des paysages⁶. Les nombreux inventaires en cours concernant les monuments historiques, les patrimoines naturels, les paysages remarquables et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique⁷ nous informent chaque jour un peu plus de ce qui est menacé afin qu'il soit possible pour l'Etat d'anticiper le devenir spatial par la régulation.

1 Nora (Pierre), « Introduction », *Tri, Sélection, Conservation, Quel patrimoine pour l'avenir ?*, Paris, Ed. du patrimoine, 2001, pp. 15 - 17

2 Boutinet (Jean Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, 405 p.

3 Lyon-Caen (Gérard), *La prévoyance*, Paris, Dalloz, Coll. « Connaissance du droit », 1994, 126 p.

4 Créée en 1913 la protection des monuments historiques est actuellement régie par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret 2007-487 du 30 mars 2007. Ils définissent la protection de monuments historiques en tant que reconnaissance d'intérêt public pour des monuments et des sites plus spécifiquement attachés à l'art et à l'histoire attachés.

5 Des sites naturels sont dits « classés » lorsqu'ils sont officiellement labellisés par l'État. Ce label a été créé en par la loi du 2 mai 1930 et désigne les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif dans le temps.

6 Il existe en France un dispositif appelé Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Il a été instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 puis étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993. Il constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du Code du patrimoine. L'objet du dispositif est d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain, de mettre en valeur des quartiers et des sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

7 L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est un programme initié par la loi du 12 juillet 1983, dite Loi Bouchardeau. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer.

Mais notre volonté d'anticipation du futur de nos paysages ne s'arrête pas là. En effet, les tentatives de prévisions de l'évolution future de nos pays sont nombreuses. Elles composent le champ de la prospective¹. La fonction première de la prospective est de faciliter la prise de décision sur la base de scénarios intégrant les tendances repérées et l'imagination. L'individu, ou le groupe, ainsi éclairé peut définir une stratégie afin de moins subir les événements les plus probables.

Enfin, la course à l'anticipation du paysage atteint son sommet avec la volonté d'imaginer le futur. Pour Pierre Donadieu, c'est même l'anticipation préférée de notre société paysagiste². Inventer l'avenir de nos paysages, c'est donc influencer soit sur le pays soit sur le regard dont il fait l'objet pour le relever en tant que paysage. De l'idée à sa concrétisation l'imagination du futur peut prendre des formes les plus diverses.

Pour n'en citer que quelques unes nous nous intéresserons ici aux mythes et utopies avant de nous pencher sur les pratiques de projet. Des mythes tels que l'âge d'Or des Anciens³, l'Arcadie pastorale⁴ ou le paradis des religions monothéistes, sont de formidables supports pour rêver des paysages. Ce sont des filtres extraordinaires qui façonnent le regard sur les pays et influent ainsi sur leur devenir.

L'utopie⁵ agit quant à elle d'une toute autre manière. Celle-ci se fonde sur la critique sociale pour faire advenir une société nouvelle. Mythe et utopie ne sont bien sûr pas toujours opposables. En témoigne l'arbre⁶. Ce dernier possède un sens symbolique, hérité des mythes, qui évolue dans le temps. Il peut être considéré comme symbole de richesse et d'ordre social, comme symbole de pureté ou comme symbole de paix par exemple. Sur cette base, différentes utopies impliquant l'arbre et sa plantation ont pu être élaborées⁷. Nous reviendrons en détail sur cette thématique dans le troisième chapitre.

Enfin, les projets⁸, et tout particulièrement ceux de paysage, sont des anticipations opératoires de l'avenir souhaité par un pays. Ils peuvent être dans le prolongement des évolutions en cours ou venir se positionner en rupture par rapport à eux. En tout cas, en tant que projet de paysage, son objectif principal est de favoriser l'habitabilité⁹ d'un pays.

Cette question de l'habitabilité est tout à fait centrale. Est-ce que l'anticipation des paysages est un gage de mieux vivre ? Cette question reste entière. En tout cas, ce qui est certain, c'est bien que nos pratiques actuelles en termes de paysage engagent l'entière responsabilité de nos sociétés. Et, comme l'affirme Javier Maderuelo, « *si el paisaje que estamos construyendo, no es satisfactorio, entonces es que nos estamos equivocando*¹⁰ » : si le paysage que nous construisons ne nous convient pas, c'est que nous faisons fausse route. Voyons donc ce que les paysages de notre quotidien et leurs représentations peuvent nous apprendre quant à notre société.

1 Fondée en France en 1957 par Gaston Berger, la prospective s'appuie sur les sciences pour prévoir et analyser les futurs possibles. C'est sur cette science que s'est appuyé le travail de la DATAR, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. Celle-ci, créée en 1963, était une délégation chargée de coordonner et d'impulser la politique territoriale et d'aménagement du territoire en France. Elle a été remplacée en 2005 par la DIACT, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

2 Donadieu (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 42

3 Tibulle, *Elégies* (premier livre), Paris, Hatier, Coll. « Bac latin », 2001, 191 p.

4 Delaporte (André), *Bergers d'Arcadie : poètes et philosophes de l'Age d'Or dans la littérature française du XVIIIème siècle*, Puisseaux, Pardès, 1988, 94 p.

5 Ruyer (Raymond), *L'Utopie et les utopies*, Saint Pierre de Salerne, G. Monfort, Coll. « Imago mundi », 1988, 293 p.

6 Harrision (Robert), *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs. Essais », 2010, 401 p.

7 Journées universitaires de Hérisson, *L'arbre : symbole et réalité*, actes des premières journées universitaires de Hérisson les 21 et 22 Juin 2002, Paris, L'Harmattan, Coll. « Kubaba », 2003, 277 p.

8 Donadieu (Pierre), « Projet de paysage », *Mouvance : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, pp. 85 - 86

9 Lévy (Jacques), « Sur les conditions d'habitabilité de l'espace », *Annales de géographie*, volume 111, n° 626, Paris, A. Colin, 2002, pp. 395 - 405

10 Maderuelo (Javier), *El paisaje : génesis de un concepto*, Madrid, Abada Editores, 2005, p. 225

1.1.3 Les représentations du paysage

Afin de prolonger cette approche, il convient donc de s'intéresser au système de représentation que véhicule le paysage. Mais que signifie véritablement la représentation de paysage ? Quelles sont les étapes nécessaires à la transformation d'un paysage en image ? Quelle est la part d'imaginaire dans ce processus de transformation ? Comment cet imaginaire nous informe-t-il sur le paysage lui-même ? Enfin, que pouvons-nous apprendre des pratiques « d'esthétisation » à travers le temps et au-delà de nos frontières ? Afin d'apporter quelques éléments de réponses nous nous appuyerons notamment sur une expérience que nous avons menée autour de Montpellier. Cette dernière illustrera l'importance de s'intéresser aux représentations du paysage pour en questionner les valeurs et la symbolique. Elle nous permettra aussi d'esquisser les contours du changement de paradigme contemporain en matière de paysage.

Représenter le paysage

Comme nous l'avons exposé précédemment, le paysage n'existe que par le regard. Le paysage est donc une image qui représente une portion de pays, cadrée par l'oeil. Il permet ainsi de questionner le pays et les rapports que les hommes établissent avec ce dernier. L'analyse d'une image de paysage peut donc permettre de comprendre les modalités d'appropriation du pays par l'homme et de penser son évolution dans le temps.

Le terme « image », dont le sens premier a émergé en français au milieu du XII^e siècle vient du latin « imago ». La définition qui en est donnée par *Le Nouveau Petit Robert de la langue française* se compose de trois parties. L'image est à la fois « reproduction visuelle d'un objet sensible », « ce qui évoque (quelque chose, quelqu'un), qui correspond à (quelque chose, quelqu'un) » et « représentation mentale d'origine sensible »¹. Étant attendu que l'image est une représentation qui peut, ou non, être d'ordre visuel, nous nous concentrerons sur la première partie de la définition ; l'image comme reproduction visuelle d'un objet.

La production d'images n'est que très rarement anodine. Celle-ci est en effet guidée par la volonté de délivrer un message. Dans le cas du paysage, celui-ci n'a de cesse d'être utilisé par l'image pour transmettre

1 Rey (Alain) [dir.], *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009*, Paris, Le Robert, 2008, p. 1277

les messages les plus divers¹. La production d'images de paysage est d'ailleurs infinie dans notre société où la place de l'image est prépondérante² et les projets d'aménagement naissent toujours d'une production initiale d'images de paysage. Ces dernières sont exposées et servent de base à un discours sur l'espace représenté. Elles sont à la fois moyen de visualisation et moyen de révéler des intentions.

La production d'images de paysage implique considérablement son auteur. En effet, celui-ci choisit tout d'abord le paysage qu'il veut représenter avant d'en effectuer un cadrage. L'image de paysage est donc un découpage d'un paysage, une mise hors contexte. C'est une entité autonome qui ensuite est livrée au regard. Créer une image c'est donc imposer une manière de voir. En tant qu'image d'une représentation d'un pays, l'image de paysage est une image du pays. Elle en est son visage comme l'énonce le géographe Michel Périord : « le paysage pourrait être simplement le visage d'un pays³ ». Cependant, d'après Augustin Berque, se référer au visage dans l'approche des paysages est chose complexe : « les visages ne sont pas simples, ils sont quasiment insondables, comme les paysages⁴... ».

L'image de paysage est donc la représentation d'une perception du monde. C'est la représentation d'une représentation mentale, « un symbole analogique qui n'est pas l'exacte réplique du réel mais exprime une autre réalité⁵ ». Face à un paysage, nous sommes face aux formes qui le composent. Ces dernières, qu'on appelle proto-formes⁶, sont inhérentes au pays. La qualification de ces proto-formes en tant que formes donne lieu à la reconnaissance d'un pays comme paysage. La production d'images de paysage résulte d'un glissement de la perception des proto-formes vers l'imagination de formes. C'est ce qu'Augustin Berque appelle la « trajection⁷ ». Les formes seules peuvent faire sens et construire une image. Essayer de comprendre cette image c'est donc interpréter le paysage à partir des formes qui le composent et en fonction du point de vue de la personne qui a produit l'image. L'image de paysage doit en effet être considérée comme l'expression d'un rapport au monde d'un individu.

L'imaginaire⁸ permettant l'émergence des formes du paysage, est donc non négligeable dans la construction d'une image de paysage. L'imagination est en effet la « faculté de l'esprit qui permet de se représenter des images⁹ ». « Imagination » et « image » sont donc indissociables. Imaginer est donc représenter par une image la réalité. C'est donc prendre du recul par rapport à cette dernière. Cependant, l'imaginaire n'est pas la réalité mais en est en partie issu. L'imagination permet de penser le monde sensible tout comme « d'élaborer des images et des conceptions nouvelles dans un domaine quelconque¹⁰ ». L'imaginaire qui, selon Jean-Paul Sartre, « représente à chaque instant le sens implicite du réel¹¹ » nous éloigne du réel. Imaginer le paysage c'est donc lui associer une nouvelle forme, une nouvelle valeur. C'est rêver le paysage à partir d'un réel, l'extrapoler, l'inventer, le fabriquer. Ainsi, lorsque le paysage, à l'image de « mon ami Pierre » – le célèbre

1 Nous rappelons ici les exemples déjà cités (1.1.2) : cartes postales, photographies de vacances ou d'artistes, visuels accompagnant les projets d'aménagement...

2 Laulan (Anne-Marie), *L'image dans la société contemporaine*, Paris, Denoël, 1971, 319 p.

3 Périord (Michel), *Le paysage en France*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1996, p. 22

4 Berque (Augustin), *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, Coll. « Géographies », 2000, p. 40

5 Brunet (Roger), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus, Coll. « Dynamiques du territoire », 1992, pp. 337 - 340

6 Donadiou (Pierre), Périord (Michel), *Clés pour le paysage*, Paris, Ophrys, Coll. « GéOphrys », p. 43

7 Berque (Augustin), *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000, 271 p.

8 Védrine (Hélène), *Les Grandes conceptions de l'imaginaire : de Platon à Sartre et Lacan*, Paris, Librairie générale française, Coll. « Le livre de poche », Biblio. « Essais », 1990, 159 p.

9 Rey (Alain) [dir.], *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009*, Paris, Le Robert, 2008, p. 1277

10 Bertrand (Georges), « Paysage et géographie physique globale : esquisse méthodologique », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 39, fasc. 3, Toulouse, Institut de géographie, 1968, pp. 249 - 272

11 Sarte (Jean-Paul), *L'imaginaire : psychologie phénoménologique de l'imagination*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 1992, 379 p.

exemple du philosophe –, est imaginé, il cesse alors d'exister réellement car lorsque la conscience forme intentionnellement une image, le monde réel est réduit à néant.

Le paysage exprime aussi une réalité culturelle, économique, sociale et même politique. L'image de paysage n'est donc pas sans référence à ce contexte. Elle n'est pas uniquement représentation imagée du pays observé. Elle est aussi représentation d'une conception d'une relation au monde. L'imagination du créateur de l'image s'appuie sur des références culturelles qui font basculer la production d'image de paysage dans la création d'un rapport sensible au lieu.

Cette image de paysage est à la base de toute action sur le paysage. Les élus font en effet appel aux professionnels du paysage, qu'ils soient jardiniers ou architectes, dès lors qu'un paysage ne fait pas sens. C'est-à-dire dès lors que le paysage ne correspond pas aux valeurs qu'il est censé manifester. La première étape du travail des professionnels est un travail de reconnaissance et de qualification¹. Il s'agit de produire des images et de montrer comment leur donner du sens. Les actions qui en découlent se concentrent tout particulièrement sur les caractéristiques physiques, économiques, sociales, ... du pays. La difficulté réside dans la prise en compte de la valeur symbolique de ce paysage. Produire des images de paysage, c'est donc développer une activité symbolique fondamentale. C'est un premier pas, une base, pour la construction concrète ou mentale d'un nouvel espace qui redéfinit le rapport de l'homme au monde.

Les rôles de l'image de paysage sont divers ; celle-ci peut être illustrative ou scientifique. L'image scientifique de paysage peut être utilisée par différentes disciplines scientifiques telles que la géographie, l'histoire, l'agronomie, ... Pour revenir à l'exemple de l'observatoire photographique du paysage précédemment cité, il s'agit ici d'utiliser la photographie afin d'observer les transformations du paysage. Cette observation méthodique est un outil d'évaluation à des fins prospectives des pays photographiés. À l'image de ce type particulier de photographie, l'image de paysage est toujours réalisée en fonction d'un objectif. Elle a donc pour base un raisonnement plus que le pays lui-même. L'image permet en effet à son créateur d'imposer son interprétation. C'est une prise de position. Elle est donc fonction de l'intention de l'auteur et de ses références culturelles. Produire une image revient ainsi à donner un sens au paysage représenté ou à donner du sens, à travers un paysage.

Une des démarches les plus courantes afin de donner un sens particulier au paysage est l'esthétisation. Cette dernière est fondée sur l'harmonie des formes et fait intervenir la notion de « beau » dans la nature. Comme le souligne par Umberto Eco dans son Histoire de la beauté², la beauté est une notion bien complexe et tout à fait subjective. Le « beau » des uns est parfois le « laid » des autres. Pour en revenir à la construction esthétique du paysage nous soulignerons le fait que sa première manifestation est bien antérieure à l'apparition du terme « paysage » en Europe. En effet, le premier moment de l'esthétisation du paysage date du V^e siècle avec le « shanshui³ » chinois où la perception humaine associe l'eau et la montagne. Le paysage en Chine, en tant que force capable de repousser le mal, trouve son origine dans le *Tao*⁴ de Lao Tseu. Son origine est donc morale et religieuse. Les premières représentations peintes⁵ de paysage en Chine datent environ

1 Donadiou (Pierre), « Projet de paysage », *Mouvance : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, pp. 85 - 86

2 Eco (Umberto) [dir.], *Histoire de la beauté*, Paris, Flammarion, 2004, 438 p.

3 Le Shanshui est un type de représentation de paysage très répandu dans la peinture chinoise. L'apogée de ce mouvement se situe entre le X^e et le XI^e siècle, sous le règne de la dynastie Song. Voir l'ouvrage suivant : Escande (Yolaine), *La culture du Shanshui : Montagnes et Eaux*, Paris, Hermann, 2005, 293 p.

4 Le « tao » est un terme de philosophie chinoise. Il représente la force qui coule en toutes choses dans l'univers, vivantes ou inertes. C'est l'essence même de la réalité. Lao Tseu est un sage chinois du V^e siècle avant Jésus Christ. Il est considéré comme l'initiateur du taoïsme. Voir l'ouvrage suivant : Kaltenmark (Max), *Lao Tseu et le taoïsme*, Paris, Seuil, Coll. « Microcosme. Maîtres spirituels », 1994, 190 p.

5 Delahaye (Hubert), *Les premières peintures de paysage en Chine : aspects religieux*, Paris, Ecole française d'Extrême-Orient, Coll. « Pefeo », 2005, 139 p.

de 400 et mettent principalement en scène la montagne et l'eau afin de représenter l'élévation de l'âme. Ces représentations, réalisées en atelier à partir d'une retranscription *a posteriori* de la sensation provoquée par la vue du paysage, mettent en scène l'association intime à la nature. Celle-ci est diamétralement opposée à la vision européenne du paysage où l'homme depuis la Renaissance est au centre de la nature¹. Ces différentes représentations répondent à des expériences du monde et à des philosophies différentes plus qu'à des lieux géographiques différents.

Questionner les représentations

Interroger les images de paysage revient donc à questionner le rapport de l'homme à la nature plus que le pays lui-même. Pour ce faire, il s'agit de convoquer différentes disciplines afin de comprendre la signification culturelle du paysage qui est inscrite dans la durée. Le paysage peut en effet être entendu comme un livre d'histoire où se superposent les pratiques rurales et urbaines. L'analyse² de représentations de paysages permet donc d'apporter des éléments d'explication à une succession d'aménagements et de fabriques. Elle permet aussi d'éclairer sur la demande sociale de paysage et ce quelque soit la nature et l'échelle des paysages. Enfin, elle peut aussi nous informer de la dimension patrimoniale accordée au paysage.

Aussi, nous appuierons-nous sur des représentations de paysage afin d'aborder la question de leur valeur. Qu'elles soient picturales ou numériques, ces représentations traduisent notre posture devant les pays représentés. L'analyse des représentations des espaces ouverts³ entourant la ville, en l'occurrence celle de Montpellier, et ce à travers le temps, doit permettre de nous informer de la valeur que nous accordons à ces paysages.

Nous nous intéresserons pour ce faire à trois époques différentes. La première époque est celle de Gustave Courbet⁴ à travers six peintures de paysage réalisées dans les alentours de Montpellier. La deuxième époque est celle de notre présent. En effet, à partir des références géographiques précises des points de vue de Courbet, nous sommes allés photographier ces mêmes lieux. Nous obtenons donc ainsi un nouveau jeu de paysages. Enfin, nous avons eu l'occasion de proposer à des étudiants, d'architecture et de paysage, de France et de Hollande, d'imaginer le futur de ces espaces. Nous nous servons de ces représentations pour interroger non seulement les modifications physiques de ces espaces aux portes de la ville mais aussi les valeurs qu'ils véhiculent. Nous tenterons alors de rendre compte du renouveau paradigmatique des paysages contemporains.

Ainsi, les différentes représentations de paysages étudiées à travers cette expérience singulière pourront nous informer des modifications du regard de nos sociétés sur ces paysages aux marges des villes. Aussi, poserons-nous l'hypothèse que ces modifications sont l'objet d'un renouvellement des imaginaires collectifs. Nous allons donc nous pencher sur ces espaces ordinaires afin de les décortiquer et d'en tirer des éléments de compréhension. Quelle part pour le global ? Quelle part pour le local ? Existe-t-il un imaginaire qui soit sous-jacent à ces espaces communs ?

C'est autour de la ville de Montpellier que nous avons mené notre enquête. Ce territoire est représentatif du phénomène contemporain d'étalement urbain. En effet, l'aire urbaine a connu en 20 ans un accroissement considérable de sa population, plus de 70 % selon l'INSEE. Ce processus va de paire avec une densité moyenne d'habitation de plus en plus réduite. On peut alors considérer que chaque habitant a entraîné, dans le passé,

1 Même absent du tableau, l'homme romantique projette ses états d'âme sur la nature anthropomorphisée.

2 Donadiou (Pierre), Périgord (Michel), *Clés pour le paysage*, Paris, Ophrys, Coll. « GéOphrys », pp. 81 - 97

3 L'espace ouvert est l'espace non bâti ; voir l'article suivant sur la question : Choay (Françoise), Merlin (Pierre), « Espaces verts », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 355 - 361

4 Gustave Courbet, né le 10 juin 1819 à Ornans dans le Doubs et décédé le 31 décembre 1877 à La Tour-de-Peilz en Suisse, est un peintre français, chef de file du réalisme. Engagé dans les mouvements politiques de son temps, il a été l'un des élus de la Commune de 1871.

une utilisation supplémentaire d'environ 800 m², la moitié pour l'usage résidentiel, l'autre pour se déplacer, consommer, se distraire et travailler.

Alors que le foncier, de plus en plus rare, est de plus en plus cher, c'est l'équilibre social du territoire qui est en jeu. De la même façon, les espaces naturels et agricoles sont fragilisés, car urbanisés à outrance. L'enjeu de ce territoire, emblématique des métropoles contemporaines, est soulevé par le Schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier¹, document d'urbanisme s'intéressant à l'avenir de l'aire métropolitaine. Il exprime la double interrogation suivante : « Comment organiser le développement urbain afin d'en limiter l'étalement ? Comment valoriser le territoire en économisant l'espace² ? » Nous allons donc aller questionner les franges métropolitaines afin de percevoir le sens, la valeur de ces espaces de la marge et ainsi esquisser le portrait des paysages contemporains.

C'est à partir du témoignage de Courbet que nous avons mené notre expérience. Ce dernier s'était lié d'amitié avec un jeune fils de banquier montpelliérain, Alfred Bruyas, qui devint son mécène. C'est ainsi qu'en 1853, Courbet, fuyant les salons parisiens, fut accueilli à Montpellier. De son séjour sur place il laissa six peintures de paysage. C'est à partir de ces dernières et d'un portrait particulier (annexes 1 à 7), qui fera l'objet d'un développement ultérieur, que nous avons effectué notre démarche.

Originaire d'Ornans, habitué à peindre des paysages champêtres et sylvestres, Courbet affectionne le réalisme tout en y ajoutant une touche visionnaire. Il n'est pas question pour lui de représenter le paysage comme un lieu idéal d'évasion et de vertu, comme Jean François Millet par exemple, mais bien de mettre en scène un lieu où les distinctions de classe et les usages économiques restent présents. L'engagement politique de Courbet ne peut être tenu à l'écart de l'analyse de ses œuvres.

Les œuvres sélectionnées pour la présente expérience sont au nombre de sept : six sont des paysages ; une est un portrait, *Le sculpteur Marcello*³ réalisé en 1869 (annexe 3). Il est étonnant de trouver un portrait dans les œuvres retenues. Cependant, la personne représentée par le peintre est une artiste montpelliéraine dont on peut voir une des statues dans un des parcs en périphérie de la ville. Nous avons au départ retenu ce tableau sans trop y croire, en attendant de voir par la suite s'il correspondait bien à nos aspirations. Nous avons donc photographié la statue dans le parc et c'est la proposition des étudiants qui nous a convaincu de laisser le portrait dans la série des paysages de Courbet.

Nous sommes donc en présence de trois séries de paysage. Celle peinte par Courbet. Celle que nous avons photographiée en septembre 2008 en faisant le chemin de Courbet, c'est-à-dire une route de plus de cent kilomètres de long, de la mer à la montagne, du matin au soir en passant par Montpellier (annexes 8 à 14). Enfin, la dernière série est celle réalisée par les étudiants dans le cadre d'un séminaire que nous avons animé à Strasbourg fin janvier 2009⁴ (annexes 15 à 21). Nous leur avons raconté notre aventure sur le chemin de Courbet, notre intention d'interroger le paysage et de les entraîner avec nous dans ce questionnement. Ils ont été très enthousiastes à cette idée. Il faut préciser que cette expérience s'inclut dans le cadre du projet européen

1 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006.

2 *Ibid.* p. 49.

3 *Le sculpteur Marcello*, Gustave Courbet (1869), musée des Beaux-Arts de Reims © cl. C. Devleeschauwer.

4 La réalisation du troisième jeu a été effectuée lors d'un séminaire organisé à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Strasbourg réunissant des élèves d'horizons divers, principalement étudiants en architecture mais aussi étudiants en ingénierie et en paysage.

de recherche PLUREL¹ qui s'interroge sur le devenir des zones périurbaines et dans lequel nous sommes engagés à travers l'atelier paysage Alfred Peter. Une petite partie du projet, intitulée « evocative events », vise à sensibiliser un public plus large que celui des chercheurs à la problématique de recherche. Les travaux qui font l'objet de cette présentation ont donné lieu à une exposition à Montpellier lors du congrès PLUREL au mois d'octobre 2009².

Comprendre le changement de paradigme contemporain

Afin de procéder à l'analyse de ces représentations nous nous concentrerons, dans un premier temps, sur les tableaux de Gustave Courbet avant de prolonger notre questionnement à partir des photographies actuelles. Nous nous intéresserons ensuite aux images réalisées par les étudiants.

À travers ses peintures de paysages, Courbet met en scène un espace avant tout rural. Pour illustrer ce propos nous nous appuyerons sur l'œuvre suivante, celle de la *Vue de la Tour de Fargues*³ (annexe 2). Cette peinture représente plusieurs symboles de la ruralité méditerranéenne. On distingue tout d'abord au premier plan la garrigue et quelques pieds de vigne. Nous sommes donc projetés dans un espace agricole sur des collines arborées. Nous percevons le caractère désert et sauvage de cet espace tout en comprenant qu'il est habité, cultivé, aménagé par l'homme. Les vignes et le mas en font foi. Le mas quant à lui est le lieu de résidence et d'activité des exploitants agricoles, c'est-à-dire des terriens. Cependant, c'est aussi le lieu de villégiature des urbains fuyant la ville à la recherche du repos et de l'harmonie. Ainsi, le paysage de Courbet est un microcosme social où les fonctions économiques du territoire sont mises en valeur. Ce territoire se distingue très clairement de celui de la ville bien que l'on puisse entreapercevoir des relations entre la campagne représentée et le système urbain.

*La Rencontre*⁴, ou *Bonjour, monsieur Courbet* (annexe 6) est un tableau à double lecture. D'un côté, ce tableau évoque une campagne méditerranéenne irradiée de soleil qui est le lieu d'une rencontre entre Bruyas, accompagné de son valet, et Gustave Courbet muni de son matériel de peinture. De l'autre, il témoigne de l'opinion du peintre sur lui-même à cette époque. Il se représente en effet en juif errant⁵ ; condamné à errer de ville en ville, éternel proscrit, témoin de son époque. La figure populaire du juif errant dévoile le témoignage réaliste laissé à la postérité. Ainsi, Courbet, refusé des salons, critiqué, s'identifie à ce modèle et clame son indépendance, sa liberté. C'est son propre mécène qui vient à sa rencontre pour recevoir le savoir de son « maître-peintre⁶ » aux portes de la ville. L'espace ouvert du tableau nous renvoie donc aux possibilités infinies du monde, à l'indépendance de l'art. Nous verrons par la suite comment les étudiants ont revisité la figure du juif errant et en quoi cette figure peut nous informer du rapport de nos sociétés au paysage.

1 Le projet PLUREL (Peri-urban Land Use Relationships) est un projet européen de recherche inclus dans le 6^e programme-cadre de l'Union Européenne pour la recherche et le développement technologique (<http://plurel.net/>) Ce travail a pour objectif de mettre en avant les stratégies et les outils d'évaluation du développement durable au sein des territoires périurbains. Ce projet a commencé le 1er janvier 2007 et s'achèvera le 31 décembre 2010. Sept aires urbaines (6 européennes et 1 chinoise) servent d'étude de cas, parmi elles l'agglomération de Montpellier.

2 Ces travaux ont donné lieu à l'exposition Paysage en images, Urbanité en questions / Landscape in pictures, Urbanité in questions qui s'est déroulée à Montpellier durant le mois d'octobre 2009. Cette exposition a été mise en place par l'association de quartier Arceaux Vie Active. Initialement prévu en extérieur, l'affichage a cependant été installé en intérieur, au sein de l'agrocampus montpellierain, en raison de conditions climatiques extrêmement mauvaises. En octobre 2010, ce travail sera exposé à Copenhague avec l'ensemble des productions artistiques européennes réalisées au cours des quatre années du projet européen PLUREL.

3 *Vue de la Tour de Fargues*, Gustave Courbet (1857), musée Fabre, Montpellier © cl Frédéric Jaulmes.

4 *La Rencontre ou Bonjour M. Courbet*, Gustave Courbet (1854), musée Fabre, Montpellier © cl. Frédéric Jaulmes.

5 L'historienne de l'art Linda Nochlin révéla que la disposition du groupe s'inspire de la partie inférieure gauche d'une gravure populaire, Les bourgeois de la ville parlant à un juif errant, année 1850, gravure sur bois extraite de L'Histoire de l'imagerie populaire de Jules Champfleury, 1869.

6 L'expression « maître-peintre » était utilisée par Bruyas pour qualifier Courbet. Cette dernière provient de la tradition des guildes de métiers. La connotation artisanale de ce terme place l'artiste dans une position anti-romantique.

*Le bord de mer à Palavas*¹ (annexe 4) est une œuvre emblématique des productions de Courbet dans le Sud. Sa technique, au couteau à palette, en est tout à fait surprenante et dégage « une atmosphère heureuse² ». L'homme au premier plan, ôtant son chapeau face à la mer, nous interpelle tout particulièrement. D'un côté nous pouvons y lire le défi du personnage lancé à la grandeur de la mer. De l'autre, nous percevons cette action comme une inclination du protagoniste devant l'étendue maritime. Quoiqu'il en soit c'est la solitude du personnage qui paraît flagrante. Seul, face à la mer. Il appelle. Il fait signe de son chapeau. Un grand vide lui répond, un horizon. Ainsi, le paysage chez Courbet, véritable microcosme social, se révèle tantôt lieu de solitude tantôt lieu de liberté et vient toujours dialoguer avec l'individu.

Les photographies prises il y a quelques mois retranscrivent des changements notoires. La ville a avancé vers la campagne. Ainsi, les fronts marins de Courbet sont aujourd'hui de véritables fronts bâtis, que ce soit sous forme d'un port (annexe 14) ou de zones résidentielles (annexe 11). Cependant, on ne peut pas réduire ce phénomène au simple fait que la ville tend à absorber sa campagne. Elle l'a aussi transformée. En effet, la photographie prise depuis la tour de Fargues³ (annexe 9) témoigne principalement de deux faits majeurs. Le premier est que les zones bâties témoignant de l'avancée de la ville ne forment pas un continuum ininterrompu mais laissent place à des espaces ouverts de type agricole ou naturel. Dans le cas présent il s'agit de territoires multiples composés de vignes, oliviers, forêts et sentiers. Enfin, nous constatons que cette campagne maintenue est d'une toute autre nature que celle qui existait du temps de Courbet. En effet, alors que la modernisation des techniques agricoles a atteint son apogée, on s'étonne de découvrir ce tout petit tracteur dépassant à peine des vignes. C'est qu'en définitive il s'agit d'une agriculture de loisir. L'homme, sur son appareil, est un urbain. Il passe son week-end à entretenir ses quelques pieds de vignes. Il a peut être aussi quelques oliviers dont il ne fait sans doute aucun commerce. Enfin, il est surtout le témoin des mutations de ces paysages de l'entre où la différenciation entre urbain et rural n'a plus de sens.

La photographie prise à Palavas (annexe 14), où une rue débouche sur la mer, contraste très nettement avec la peinture de Courbet. L'horizon est recadré par les verticales des bâtiments qui viennent au plus proche de la mer. Alors que cette dernière, inspirant les peurs et les passions les plus vives, a toujours été considérée comme un lieu où l'habitat humain n'a pas de sens, elle devient aujourd'hui l'endroit où il faut vivre. C'est pourquoi les rivages maritimes sont aujourd'hui bâtis et les rares qui ne le sont pas sont fortement convoités. Il s'agit de remplir les espaces libres, de les construire. L'espace ouvert dès lors n'est autre qu'une réserve foncière sur laquelle la ville peut se développer.

Une autre conception de l'espace ouvert vient compléter la première, celle de l'espace ouvert en tant que réserve naturelle. Si au premier abord les notions de « réserve foncière » et de « réserve naturelle » peuvent paraître antagonistes, il n'en est rien. Ces conceptions font en définitive partie d'un même système. Là où la ville avance sans limite il existe des freins qui permettent de protéger certains paysages dont la valeur paraît plus importante pour des raisons diverses. Le pont d'Ambrussum (annexe 8) n'a pour ainsi dire pas changé, il est maintenant le monument phare d'un chantier archéologique qui donnera lieu sous peu à l'ouverture d'un musée en plein air. C'est l'intérêt patrimonial qui l'a maintenu sur pied. La photographie de l'étang (annexe 12) révèle aussi un espace vierge de toute habitation. Cette zone est en effet protégée par un plan des risques d'inondation. Il s'agit là d'une question environnementale. Enfin, lorsque cette image a été donnée aux étudiants, ils ont eu beaucoup de difficultés à faire des propositions dessus. « C'est trop beau » m'ont-ils dit. Le frein était alors esthétique.

1 *Le bord de mer à Palavas*, Gustave Courbet (1854), musée Fabre, Montpellier © cl. Frédéric Jaulmes.

2 Rubin (James H.), *Courbet*, Paris, Phaidon, Coll. « Art&Idées », 2003, 352 p.

3 La photographie n'a pas été effectuée dans le respect exact du point de vue de la peinture de Courbet *Vue de la Tour de Fargues*. En effet, le titre de l'œuvre a été mal compris et la photographie a été prise depuis la tour de Fargues et non vers la tour de Fargues. L'erreur est apparue une fois la photographie choisie et imprimée.

Une partie des images réalisées et choisies par les étudiants après de nombreux débats s'inscrivent dans la dynamique actuelle et révèlent un paysage pris entre la volonté de le protéger et le désir de le consommer. L'image du pont mis sous cloche (annexe 15) est tout à fait emblématique. L'accès au pont est impossible, le public est maintenu à distance, le pont n'a plus de devenir et, sans doute, pour le voir, il faudra payer. La présence de la publicité (annexe 18) ventant un horizon marin qu'en définitive elle vient cacher est une mise en abîme de notre intérêt pour la mer. C'est aussi une satire se moquant de nos préférences qui nous amènent à détruire les paysages que nous ne voyons plus car de moindre valeur. C'est un cercle vicieux dont l'issue pourrait être l'abandon de la terre par les hommes représenté sur une des images (annexe 20). La planète, sur laquelle nous aurions déversé nos ordures, spécialement au sein d'espaces nous apparaissant sans valeur, serait alors une vaste déchetterie et impropre à la vie de l'homme. Les personnages étranges, vêtus de noir, probablement issus eux-mêmes de descendance terrienne, mais pour l'instant venus dont ne sait où, seraient là pour constater les dégâts auprès d'un des rares survivants. Mais cette vision apocalyptique n'est qu'une des lectures de cette image. Nous y reviendrons.

L'image du parc (annexe 17) avec ses diabolins est très intéressante. Lorsque nous l'avons donnée aux étudiants lors de l'exercice, nous ne savions pas vraiment s'il convenait d'utiliser cette photographie. Il s'agit de celle d'un parc de périphérie – le parc de Grammont – où se trouve une statue – *Hécate et Cerbère* – réalisée par le Sculpteur Marcello. Dans la mesure où Courbet réalisa le portrait de cette artiste, le tableau initial du triptyque était donc ce portrait¹. La proposition des étudiants quant au devenir du parc nous a conduit à conserver ce triptyque bien que n'émanant pas directement d'une peinture de paysage. Leur proposition est en effet innovante dans le sens où c'est la seule qui n'intervient pas sur le paysage mais le révèle. En dessinant de petits personnages dans l'espace c'est l'esprit du lieu qui est représenté. C'est à vous de voir et d'imager le paysage, son histoire, son devenir. C'est un paysage révélé, magique, qui possède une force d'évolution intrinsèque. Cette image questionne notre regard, notre pouvoir de projection dans un lieu, l'essence même du paysage en définitive.

La photographie de l'étang (annexe 12) a suscité beaucoup d'engouement chez les étudiants mais les propositions effectuées n'ont pas été à la hauteur de leur attente. Nous en avons conclu qu'il était bien difficile pour eux, et pour nous en définitive, de transformer ce lieu. Aussi, nous avons beaucoup débattu sur la question et c'est l'image de cet échassier parcourant l'étang qui a été adoptée à l'unanimité pour retranscrire les réflexions de chacun sur la question (annexe 19). L'idée était double. Il ne fallait ni enlaidir le site, ni en perturber l'écosystème. Cependant tout le monde s'est entendu sur le fait que ce lieu devait être accessible, visible et habitable. Mais comment habiter sans détruire ? Telle a été la question. Les étudiants travaillant sur ce sujet ont répondu en proposant un nouvel usage du paysage. Sur des échasses, il est possible de le traverser. Nous ne savons pas bien si c'est pour le loisir ou pour une activité économique telle que la pêche par exemple. En tout cas l'échasse, outil indispensable des bergers des marais² est de retour. Elle devient le symbole d'un nouveau paradigme du paysage où les problématiques artistiques, c'est-à-dire paysagistes, et scientifiques, ou encore paysagères, sont prises en compte.

Ainsi, l'analyse des représentations de paysage est tout à fait importante tant pour percevoir les modifications physiques et sociales d'un pays que pour questionner le regard que nous portons sur ce pays et sa symbolique. L'expérience menée dans ce sens autour de Montpellier met ainsi en relief les possibilités de l'étude de représentations de paysage, étude que nous prolongerons tout au long de notre travail. Enfin, cette expérience suggère l'existence d'un nouveau paradigme du paysage dans le contexte contemporain. Il

1 Courbet (Gustave), *Le sculpteur Marcello*, Reims, Musée des Beaux-Arts de Reims, 1869, © C. Devleeschauer

2 Les échasses étaient en effet les outils de travail des bergers en zones marécageuses, Les Landes par exemple. Perchés sur leur paire d'échasses, les bergers ne perdent ainsi pas de vue leur troupeau et peuvent aisément se déplacer afin de récupérer une brebis qui serait tombée dans un trou par exemple. Ils sont en général munis d'une grande perche de bois qu'ils tiennent à la main. Cette dernière les aide dans leur marche et est un outil nécessaire pour s'asseoir.

s'agira tout au long cette recherche de valider et d'étoffer cette hypothèse et ce notamment dans le contexte de l'urbanisation contemporaine.

1.2

LE RÈGNE DE L'URBAIN DIFFUS

1.2.1 L'urbanisation planétaire

Jusqu'à présent nous nous sommes intéressés à la notion de « paysage » dont nous avons questionné les valeurs. Nous avons aussi constaté que l'analyse des représentations de paysage permet d'interroger les valeurs que nous lui accordons. Une telle analyse nous a d'ailleurs permis d'esquisser les prémices d'un nouveau paradigme du paysage dans le contexte contemporain. Il convient donc maintenant de s'intéresser tout particulièrement à ce contexte singulier. Pour ce faire, nous allons tout d'abord apporter quelques éléments de compréhension au phénomène d'urbanisation planétaire avant de nous intéresser par la suite à la métropolisation qui fait que ce sont les plus grandes villes qui attirent le plus de nouveaux habitants. Enfin, nous questionnerons les valeurs qui fondent ce monde urbain dont la ville globale est l'emblème.

L'urbanisation

Il n'existe guère de personnes pour qui la notion de « ville » n'évoque pas la moindre image, pas le moindre sens. Cependant, de quel sens s'agit-il ? Est-il le même pour chacun de nous ? Vers quoi évolue-t-il ? Ceci nous conduit à nous interroger sur la notion même de « ville ». D'après le *Dictionnaire étymologique du français*¹, le terme de « ville » tire son origine de la racine indo-européenne « *weik* » qui signifie « l'unité sociale immédiatement supérieure à la famille ». Deux termes latins découlent directement de « *weik* » : « *villa* » c'est-à-dire la maison de campagne et « *vicus* » le voisin. C'est le terme « *villa* » qui est à l'origine de celui de « ville », tout comme d'ailleurs de celui de « village ». À l'heure actuelle le terme « ville » est défini par le dictionnaire du *Grand Robert* dans les termes suivants :

« Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions (notamment d'habitations), et dont les habitants travaillent pour la plupart à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration² ».

Tout comme pour le terme paysage, les définitions de la « ville » sont nombreuses. Elles dépendent non seulement des époques et des lieux observés mais aussi des disciplines d'approche. Par exemple la

1 Picoche (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2002, nombre de pages non indiqué.

2 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IX, p. 746

définition donnée par le *Littre*¹ fait référence aux enceintes de la ville : « assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, souvent entourées de murs d'enceinte, de remparts, de fossés ». Et, aujourd'hui, nombreuses sont les villes dont nous ne percevons pas, ou plus, les enceintes. Pour donner un autre exemple, l'administration française fixe le seuil de personnes agglomérées définissant une ville à 2 000 habitants². Dans la plupart des pays, ce seuil est fixé à 5 000 habitants³.

Pierre Merlin dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*⁴ met cependant en exergue trois conditions indispensables pour faire d'un établissement humain une ville. Il convient qu'il y ait agglomération des constructions, qu'il existe certains traits sociaux de mise en relation de la population et enfin qu'elle corresponde à une certaine dimension. La définition du droit français, rappelons-le, ne s'intéresse qu'au troisième aspect au détriment des éléments constructifs et sociaux.

Un malaise s'installe alors dans le discours sur la ville. Le droit sur lequel nous nous appuyons reconnaît comme ville de gros villages, des espaces aménagés de manière discontinue dans l'incapacité apparente de créer de véritables réseaux sociaux. Ceci est-il justifié ? Quelle est la réalité de nos territoires aujourd'hui ?

Afin d'esquisser un portrait de la réalité de nos territoires et de nos villes en particulier il convient de donner quelques éléments et repères sur l'évolution des nos villes. Soulignons avant de commencer ce paragraphe que son objet n'est pas d'entrer dans le détail de l'histoire des villes mais bien de définir les grandes tendances qui ont fait la ville.

Dans un premier temps rappelons que l'origine de la sédentarisation et de la formation d'agglomérations humaines est la domestication de la nature. En effet, c'est en ayant recours à l'agriculture et à l'élevage que les chasseurs-cueilleurs se sédentarisent aux alentours de 8 000 avant Jésus Christ. Ce changement entraîne en conséquence la formation d'agglomérations dont l'organisation sociale est inédite. Celle-ci repose sur l'échange. Ce que nous savons des villes, de ces premières villes, continue d'interroger la définition même de la ville. En effet, il est maintenant avéré que les villes égyptiennes n'avaient pas de remparts, ce qui n'est pas le cas des villes chinoises, russes ou grecques qui fondent la définition de leur « ville » sur l'existence de « muraille ». Une chose semble cependant certaine, la ville n'a jamais existé seule. La ville n'existe en effet qu'en réseaux et est le résultat d'un processus plus général. Il convient donc de parler « des » villes et non de « la » ville et ce d'autant plus que ces dernières se développent dans l'espace, et dans l'histoire, de manières très différentes.

La taille et la forme des premières villes est très variable. La plupart regroupaient cependant entre 2000 et 3000 personnes. Seules quelques villes, comme Babylone, Rome ou Byzance⁵, étaient fortement peuplées.

À partir du XV^e siècle une nouvelle géographie politique fait basculer les villes dans un nouveau cycle. En effet, c'est à cette époque que de nouvelles voies maritimes sont ouvertes, à la suite de la découverte de l'Amérique notamment. À partir de 1492, l'Europe qui s'intéressait alors tout particulièrement au monde

1 Littré (Paul-Emile), *Littre*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome VI, p. 6695

2 En France comme en Allemagne le seuil minimum d'habitants agglomérés est fixé à 2000 afin de constituer une ville.

3 Le seuil minimal d'habitants agglomérés formant une ville est de 200 pour le Danemark, de 1000 au Canada, de 2 500 en Suisse et aux Etats-Unis, de 10 000 en Espagne et de 50 000 au Japon. Les statistiques des Nations unies estiment à près de 200 les différents seuils qui font les villes à travers le monde.

4 Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, 963 p.

5 On estime que Babylone comptait à son apogée, c'est-à-dire entre - 1730 et - 1690 avant Jésus Christ plus de 200 000 habitants. Rome rassemblait deux siècles après Jésus Christ plus d'un million de personnes. Byzance, comme Changan ou Bagdad, abritait au VIII^e siècle après Jésus Christ environ 800 000 personnes.

méditerranéen se tourne vers l'Atlantique. De nouveaux ports¹ sont ainsi créés tandis que d'autres disparaissent. Cette nouvelle géographie politique impose une nouvelle hiérarchie entre les villes. Celle-ci, profondément instable² n'aura de cesse de se renouveler au travers du jeu d'alliances politiques, de l'évolution des savoirs techniques, des dynamiques économiques, des mouvements migratoires, ...

Un autre temps fort de l'histoire des villes réside dans la révolution industrielle³. Un ensemble de facteurs tels que la mécanisation de l'agriculture, l'émergence des machines-outils ou la généralisation des transports mécanisés favorisent et développent les échanges. L'amélioration sanitaire du cadre de vie et l'hygiène assurent quant à elles le développement démographique des sociétés. L'ensemble engendre des mouvements migratoires tels que l'exode rural⁴ qui transforme en profondeur les villes.

À l'heure actuelle les villes connaissent encore le même développement que durant l'ère industrielle. Cependant ce développement s'est hautement accéléré. Plus que jamais les villes sont devenues les lieux de tous les échanges. Elles sont traversées par des flux en tout genre (capitaux, biens, services, personnes, ...) qui les façonnent. D'après Paul Bairoch dans *De Jéricho à Mexico : villes et économies dans l'histoire*⁵, la proportion de citadins dans la population mondiale est restée quasiment la même jusqu'en 1500, c'est-à-dire qu'un habitant sur dix vivait dans une ville de plus de 5 000 habitants. La croissance des villes à proprement parlé commence au XIX^e siècle : 9% de la population vivait dans des villes en 1800, 16% en 1900. À l'heure actuelle plus de la moitié de la population mondiale vit en ville⁶.

Nous avons vu précédemment qu'au cours du XIX^e siècle le taux d'urbanisation mondial avait fortement augmenté. Cette augmentation est essentiellement due à l'Europe et à l'Amérique du Nord dont le taux d'urbanisation atteignait 30% en 1900. Chaque pays connaît donc sa propre évolution en matière d'urbanisation et les différences peuvent être très importantes. Les pays les plus riches sont les plus urbanisés mais en Europe comme en Amérique la phase d'urbanisation rapide est passée. Le taux de croissance des villes y est inférieur à 1%, contre 3% par an au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il n'est plus aujourd'hui question d'exode rural. La croissance des villes se justifie alors uniquement par l'accroissement naturel et les migrations internationales ce qui n'est pas le cas pour les pays en développement. Ces derniers connaissent une croissance urbaine très importante. Ainsi, même si nous pouvons parler de l'urbanisation démographique de notre planète, nous nous devons de constater de grands contrastes planétaires :

« Les disparités de l'urbanisation dépendent donc de multiples facteurs : l'ancienneté du peuplement (les pays neufs ont les taux d'urbanisation les plus élevés), les densités de population (en Asie notamment), les caractéristiques du milieu naturel (fortes concentrations urbaines sous climat aride, en Arabie Saoudite ou en Egypte)⁷ ».

Enfin, cette tendance démographique de l'urbanisation ne doit pas occulter la tendance sociale de cette dernière. En effet, les modes de vie actuels ne sont plus ceux de nos grands parents, les valeurs rurales ont été remplacées par le savoir vivre en ville :

1 La mise au point du gouvernail d'étambot rend le port de Bruges maître des routes maritimes. Cependant Venise qui accueille des caravelles chargées de produits à vendre supplantera Bruges. Venise elle-même sera supplantée au profit de Gênes qui cèdera son tour à Cordoue puis à Amsterdam et enfin à Londres, etc.

2 Mumford (Lewis), *La cité à travers l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Esprit », 1964, 781 p.

3 Benevolo (Leonardo), *Histoire de l'architecture moderne : La révolution industrielle*, Paris, Dunod, Coll. « espace et architecture », 1978, 275 p.

4 Institut national de la recherche Agronomique, *Exode rural et utilisation du territoire*, Paris, INRA, 1978, 131 p.

5 Bairoch (Paul), *De Jéricho à Mexico, Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, Coll. « Arcades », 1985, 705 p.

6 Les estimations des Nations unies et de l'Unesco (MOST) en termes de taux d'urbanisation pour 2025 atteignent 61 %.

7 Le Goix (Renaud), *Villes et mondialisation : le défi majeur du XXI^e siècle*, Paris, Ellipses, Coll. « CQFD », 2005, p. 21

« Les valeurs de la société urbaine sont d'ores et déjà présentes en ville comme à la campagne. Les agriculteurs aspirent au mode de vie des citadins de la classe moyenne, tant vanté par les feuillets télévisés, les publicités et autres appels à la généralisation de la convoitise qu'Internet ne cesse de propager¹ ».

C'est en croisant ces données sociales aux données démographiques précédemment citées que nous pouvons définir l'urbanisation planétaire, sa diffusion et son internationalisation.

La métropolisation

Un autre phénomène nous interpelle tout particulièrement : le nombre de grandes villes, voire même de très grandes villes, connaît une croissance extraordinaire.

« Alors que le monde comptait 195 agglomérations urbaines de plus d'un million d'habitants en 1975, il en compte 430 en 2005. La population totale vivant dans ces villes de plus d'un million d'habitants est passée de 529 millions d'habitants en 1975 à 1,2 milliard en 2005² ».

Il est alors question de métropolisation, c'est-à-dire de « la poursuite de la concentration des richesses humaines et matérielles dans les agglomérations les plus importantes³ » que l'on appelle métropoles. Il convient donc de s'intéresser quelque peu à la définition de ce terme clé.

Dans le langage courant on appelle « métropole » les agglomérations les plus dynamiques et les plus importantes. Le Littré définit le terme de la manière suivante⁴ : « autrefois, capitale, ville principale d'une province » et « aujourd'hui, ville avec siège épiscopal ». La deuxième partie de la définition nous paraît tout à fait anachronique dans la mesure où elle implique une culture chrétienne exclusive qui n'est plus. Aussi, le dictionnaire du Grand Robert définit la même notion comme la « principale ville d'une province, et par analogie, d'un État⁵ ».

L'origine étymologique du terme réside dans le grec « *metropolis* », la « ville-mère ». En effet, la racine indo-européenne « matr- » signifie « mère », c'est-à-dire en grec « *mêtêr* », « *mêtros* ». Enfin, « *polis* » vient du grec et signifie « ville », « cité ». Ce radical donna aussi naissance à « *politeia* », le « droit de cité ».

« Étymologiquement, la métropole est la cité grecque ancienne, "mère" de ses colonies, qui "exporte" ses guerriers, ses commerçants et ses dieux. Cette image sied bien à la grande ville moderne, qui se définit plus par le rayonnement international de ses entreprises, de ses capitaux, de ses universités, que par des fonctions traditionnelles régionales et par un arrière pays dont elle tirerait ressources et puissance⁶ ».

Le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* quant à lui ne définit pas le terme de métropole. Il définit les termes de « métropole d'équilibre⁷ » et de « métropole régionale⁸ » qui est définie comme « ville maîtresse ou capitale d'un espace régional ». Le sens originel de ville-mère n'est donc pas très éloigné dans la mesure où sont considérées comme métropoles les villes qui organisent un espace alentour. Une métropole régionale est donc un carrefour de communications dont les commerces sont assez diversifiés. Elle offre toutes

1 Paquot (Thierry), *Terre Urbaine : cinq défis pour le devenir urbain de la planète*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2002, p. 11

2 Véron (Jacques), *L'urbanisation du monde*, Paris, La découverte, Coll. « Repères », 2006, p. 27

3 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, p. 59

4 Littré (Paul-Emile), *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome IV, p. 3873

5 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VI, p. 421

6 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 15

7 Merlin (Pierre), « Métropole d'équilibre », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 531

8 Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 531 - 533

sortes de services aux personnes et aux entreprises. Elle est aussi au centre de la vie culturelle. Pour des raisons historiques, toutes les métropoles régionales ne présentent pas les mêmes atouts. La politique des « métropoles d'équilibre », lancée en 1964, visait à renforcer et structurer le réseau de métropoles régionales afin de contrebalancer l'influence de Paris.

Si en France on ne semble pas véritablement à l'aise avec la notion de métropole, aux États-Unis c'est une notion tout à fait courante¹. Cette dernière a été officiellement définie à la fin des années 1940 alors que le pays connaissait une forte dynamique métropolitaine. La définition de la métropole ainsi imaginée prend en compte non seulement le cadre spatial mais aussi l'usage de cet espace à travers le périmètre des activités urbaines quotidiennes².

La question métropolitaine a été posée plus tardivement en France et ce essentiellement par les politiques d'aménagement du territoire entre 1965 et 1970. À part les deux définitions précédemment citées, c'est-à-dire celle de « métropole d'équilibre » et de « métropole régionale », il n'existe pas de définition du terme « métropole » et ce ni dans le domaine administratif ni dans le domaine des statistiques.

Cependant, la notion de métropole est abondamment utilisée. Elle définit alors les principales agglomérations urbaines d'un pays, qui comptent souvent quelques centaines de milliers d'habitants. Elles sont toujours multifonctionnelles et entretiennent des relations économiques avec d'autres métropoles, d'autres villes, que ce soit dans le même pays ou hors des frontières.

Enfin, une nouvelle thématique alimente depuis les années 1980 le débat sur la métropole. Il s'agit de la métropolisation dont nous avons déjà brièvement parlé :

« On désigne par métropolisation la tendance, observée partout dans le monde au cours des années 1980, au renforcement des niveaux supérieurs de réseau urbain. Cette transformation se traduit souvent par le retour à la croissance démographique des grandes villes dans les pays industrialisés ; elle est liée à l'attraction qu'elles exercent vis-à-vis des sièges sociaux d'entreprises, des services qui leur sont nécessaires, et des activités financières³ ».

Ce processus se retrouve dans tous les pays développés⁴. Tout comme l'urbanisation, ce phénomène prend les formes les plus diverses en raison des spécificités nationales et régionales. La métropolisation est la conséquence de la globalisation et de l'approfondissement de la division de travail à l'échelle mondiale. En effet, une offre sur le marché du travail large et diversifiée, des services proposés de très haut niveau, de bons contacts à l'échelle internationale et un grand nombre d'équipements et d'infrastructures sont des conditions nécessaires aux grandes agglomérations urbaines. Ce sont ces mêmes caractéristiques qui les rendent compétitives.

D'après le sociologue François Ascher, la métropolisation s'appuie, à la manière de l'urbanisation, sur le développement des moyens de transport et de stockage des biens, des informations et des personnes.

1 Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville américaine : espace et société*, Paris, Nathan, Coll. « 128 - géographie », 1998, 127 p.

2 Soulignons ici l'exemple de Los Angeles, figure majeur du fait métropolitain : Banham (Reyner), *Los Angeles*, Marseille, Éd. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2008, 264 p. ; Davis (Mike), *Au-delà de « Blade runner » : Los Angeles et l'imagination du désastre*, Paris, Éd. Allia, 2006, 154 p. ; Davis (Mike), *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte, Coll. « La découverte-poche », Série « Sciences humaines et sociales », 2000, 391 p. ; Ghorra-Gobin (Cynthia), *Los Angeles : le mythe américain inachevé*, Paris, Éd. CNRS, 2002, 310 p. & Gottlieb (Robert), *Reinventing Los Angeles : Nature and Community in the Global City*, Série « Urban and Industrial Environments », 2007, 464 p.

3 Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 533

4 Selon le démographe Jacques Véron les agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants étaient au nombre de 4 en 1975, on en compte 20 en 2005 et il y en aura 22 en 2015. Les agglomérations urbaines dont la population est comprise entre 5 à 10 millions d'habitants étaient 17 en 1975, sont 29 en 2005 et seront 39 en 2015. Selon les mêmes dates les agglomérations de 1 à 5 millions d'habitants étaient 174, sont 381 et seront 480. Toujours suivant le même canevas les agglomérations de 500 000 à 1 million d'habitants étaient 252, sont 457 et seront 510. Véron (Jacques), *L'urbanisation du monde*, Paris, La découverte, Coll. « Repères », 2006, p. 30

La métropole regroupe ainsi tout ce qui se fait de plus performant et ce dans différents secteurs tels que les infrastructures, la finance, les universités, la communication, les services... Ce système performant draine avec lui toute une population métropolitaine de décideurs. Cependant, cette population n'est pas celle de la métropole. Celle de la métropole est double. Il y a celle des décideurs, les inclus dans la société, et celle de ceux qui n'ont que très peu de choix, les exclus. Ces derniers n'ont pas le choix de leur travail, ni même de leur lieu de vie. Ils subissent. La métropole est donc le lieu de la cohabitation de ces deux populations, qui d'ailleurs bien souvent s'ignorent.

« Du coup, l'uniformisation des comportements (alimentaire, vestimentaire, résidentiel, communicationnel, professionnel, affectif, etc.) imposé par l'urbanisation ne se généralise pas irréversiblement, mais produit des mélanges, des rejets, des combinaisons souvent surprenantes¹ ».

La métropole produit ainsi des identités culturelles complexes selon un processus nommé par l'économiste Saskia Sassen² de « dénationalisation ». En effet, la production et la répartition des richesses des métropoles se trouve « dénationalisée » dans la mesure où les métropoles sont davantage en relation avec le monde globalisé des capitaux qu'avec les stratégies et enjeux de l'Etat dont elles font partie. En définitive, elles se désolidarisent de l'Etat et deviennent ainsi ce que Saskia Sassen nomme des « villes globales ».

Aussi, on assiste à l'émergence de mégapoles où se côtoient plusieurs millions d'habitants³. Ce sont de vastes réseaux de villes et de métropoles plus ou moins continues qui concourent à la montée en puissance des « villes globales⁴ ». Le débat sur la mégalopole, notamment ouvert dès 1961 par Jean Gottmann⁵ et sa « megalopolis », s'oriente aujourd'hui autour du thème de la « mégapolisation ». Ce processus, tout comme celui de la métropolisation, est varié tant dans le temps que dans les formes de mégapoles obtenues.

D'autres pendants à la métropolisation doivent aussi être évoqués par la présentation des formes urbaines suivantes : le bidonville⁶ et l'enclave résidentielle⁷. En effet, ce sont bien des faits urbains majeurs de notre temps. Si nous imaginons les bidonvilles comme étant exclusivement l'apanage des pays les plus pauvres, nous nous devons aussi de considérer les habitats informels des pays les plus riches tels que les campements illégaux, les cités de transit désaffectées ou les appartements délaissés et squattés. Enfin, des enclaves résidentielles se construisent partout dans le monde, du Caire à Moscou en passant par Rio de Janeiro. Ce sont des lieux où une partie des réseaux et des équipements publics sont achetés par les habitants. Les deux formes urbaines précédemment citées mettent en exergue le caractère discriminatoire du phénomène urbain qui bouleverse ainsi les conditions d'accessibilité et de gratuité à la ville.

1 Paquot (Thierry), *Terre Urbaine : cinq défis pour le devenir urbain de la planète*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2002, p. 39

2 Sassen (Saskia), *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes, 1996, 530 p.

3 En 1950, les agglomérations de New York et Tokyo comptaient respectivement 12,3 et 11,3 millions d'habitants. En 2003, on compte vingt agglomérations de plus de 10 millions d'habitants : de Tokyo à 35,5 à Lagos à 10,1 millions d'habitants. En 2015, on en comptera 22 : de Tokyo à 36,2 à Paris à 10,0 en passant par Mumbai, Delhi, Mexico et Sao Paulo à plus de 20 millions d'habitants. Véron (Jacques), *L'urbanisation du monde*, Paris, La découverte, Coll. « Repères », 2006, p. 31

4 Il ne faut cependant pas confondre « ville globale » et mégalopole. Les agglomérations de Francfort ou de Milan par exemple sont aussi considérées par Saskia Sassen comme des « villes globales », ce ne sont pas pour autant des mégapoles.

5 Jean Gottmann nomma en 1961 « megalopolis » la conurbation plus ou moins continue qui englobe les villes de Boston, New York, Philadelphie et Washington. Gottmann (Jean), *Megalopolis : The urbanized Northeastern Seaboard of United States*, New York, The Twentieth century fund, 1961, 810 p.

6 Davis (Mike), *Le pire des mondes possible : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, la Découverte, Coll. « La découverte poche. Sciences humaines et sociales », 2007, 249 p.

7 Glasze (Georges), « L'essor planétaire des espaces résidentiels sécurisés », *Etudes foncières*, n° 101, Janvier- Février 2003, Paris, Association des études foncières, pp. 8 - 13

La nouvelle donne urbaine

Le lien entre les villes et la société est très étroit. Quelles que soient les politiques urbaines, volontaristes ou de laisser-faire, la forme des villes est toujours le reflet des dynamiques sociales en jeu. Ce partenariat entre villes et société se retrouve à travers l'histoire. Les villes antiques¹ étaient la cristallisation de préceptes religieux et militaires. Les villes médiévales² mettaient en scène le jeu des différentes corporations de la société féodale en s'organisant autour de places de marché, de beffrois, de clochers.

À l'heure actuelle, on parle de société moderne pour qualifier les sociétés occidentales contemporaines afin de les distinguer tant d'époques révolues que de sociétés fonctionnant sur d'autres registres. Cette notion de « moderne » est une notion complexe qui a donné lieu à de nombreuses tentatives de définition. Le trouble commence par le fait qu'il est bien difficile de dater l'avènement des « temps modernes » qui diffère selon les pays. Cette notion est aussi entachée par deux faits : d'une part l'hégémonie de l'Occident qui peut être sous-entendue et d'autre part le caractère fonctionnaliste des stratégies modernes à la fois éprouvé et décrié³. C'est pourquoi le sociologue François Ascher prend le parti de parler de « modernisation⁴ » plutôt que de « modernité ». Il met ainsi l'accent sur un processus de transformation plutôt que sur un état de la société. Il insiste alors sur le fait que le changement, à travers les dynamiques de projet notamment, est au cœur des sociétés dites « modernes ».

Trois composantes sont nécessaires d'après François Ascher à tout processus de modernisation : l'individualisation qui fait que la société sépare et assemble des individus, la rationalisation qui participe au désenchantement du monde et la différenciation sociale qui produit diversité et inégalités. Ces trois thématiques s'alimentent respectivement et, par leur conjonction, façonnent la modernité :

« On peut définir l'individualisation d'abord comme la représentation du monde non pas à partir du groupe auquel appartient l'individu, mais à partir de sa personne propre. [...] La rationalisation consiste en un remplacement progressif de la tradition par la raison dans la détermination des actes. [...] La différenciation sociale est un processus de diversification des fonctions des groupes et des individus au sein d'une même société⁵ ».

Sur ces critères la modernisation est donc définie en tant que processus et non en tant qu'état. Cependant, ce processus n'est pas linéaire. Toujours d'après François Ascher, il existe deux principales phases aujourd'hui avérées. Ces dernières correspondent aux Temps Modernes et à la révolution industrielle. Chacune de ces phases a donné lieu progressivement à des types de ville particuliers.

La première phase de la modernisation commence à la fin du Moyen-Age et se termine au début de la révolution industrielle. C'est la période pendant laquelle la politique et la société s'émancipent peu à peu des valeurs religieuses afin de recentrer le pouvoir autour de l'État Nation⁶. Cette première modernité donna lieu à une révolution urbaine qui fit basculer le modèle de ville de la ville médiévale à la ville classique⁷. Cette dernière est le lieu de la mise en scène du pouvoir de l'État via notamment la perspective⁸ qui s'adresse à l'individu. La séparation entre domaine public et privé devient un élément important de la composition urbaine. Les rues sont hiérarchisées et différenciées en fonction des usages et des flux. Ainsi, dans la mesure où

1 Duby (Georges) [dir.], *La ville antique : des origines au IX^e siècle*, Paris, Seuil, Coll. « L'univers historique », 1980, 600 p.

2 Dufour (Thierry), *La ville médiévale : origine et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, O. Jacob, 2003, 315 p.

3 Nous pensons par là notamment à l'architecture des grands ensembles, à l'urbanisme sur dalles...

4 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, p. 14

5 *Ibid.* pp. 14 - 15

6 Nous rappelons ici que l'Etat-nation est la juxtaposition d'un Etat, en tant qu'organisation politique, à une nation.

7 Duby (Georges) [dir.], *La Ville classique : de la Renaissance aux révolutions*, Paris, Seuil, Coll. « L'univers historique », 1981, 651 p.

8 Alberti (Leon Battista), *De pictura*, Paris, Ed. Allia, 2007, 93 p.

cette ville est construite rationnellement pour des individus différenciés, nous pouvons la qualifier de moderne. Enfin, les références éventuellement utilisées dans la conception de ville, ou de morceaux de ville, à la tradition ne doivent pas être interprétées comme des actes de répétition mais comme le résultat de choix rationnels.

La seconde phase de la modernisation, la révolution industrielle, s'appuie sur deux faits. Le premier est relatif à l'évolution des techniques agricoles qui permirent de produire plus de denrées en employant toutefois moins de personnes aux tâches agricoles. Parallèlement le développement du capitalisme industriel a transformé en profondeur les modes de productions. Ces deux phénomènes ont entraîné une poussée démographique des villes induisant ainsi leur croissance spatiale¹. L'urbanisme² moderne a ensuite décliné les valeurs qui ont fait l'industrialisation. En s'appuyant en particulier sur la spécialisation³. Cette orientation théorique donna lieu aux pratiques de zonage qui furent plus tard explicitées dans la Charte d'Athènes⁴. La mobilité fut aussi développée par la création de maillages de voiries desservant gares et grands magasins. Les réseaux et les maillages en tous genres (eau, gaz, vapeur, électricité⁵, télégraphe,...) connurent un développement important. L'apparition des faubourgs industriels et des quartiers résidentiels renouvelèrent la différenciation sociale dans l'espace de la ville. Enfin, l'entrée dans l'ère de la production et de la consommation de masse affecta tout particulièrement la ville. C'est l'époque du tout automobile, puis de la construction des grands ensembles, des hypermarchés, des autoroutes... Enfin, l'État, pouvant être considéré comme un État providence⁶, a accentué son rôle afin de structurer et de réguler cette ville moderne. Pour conclure sur le sujet nous ajouterons qu'aussi diverses qu'aient pu être les formes de cette ville moderne il n'en reste pas moins que la pensée qui a guidé leurs divers concepteurs⁷ n'est autre que la volonté d'adapter les villes à la société industrielle. Cette révolution urbaine n'a pas pour autant effacé⁸ les traces des villes précédentes.

À ce point du discours la question qu'il convient alors de se poser est la suivante : sommes-nous toujours modernes ? En effet, le post-modernisme⁹ semble aller à contre courant des valeurs du monde moderne. Les réactions hostiles à la modernisation qu'il met en scène sont diverses. Les philosophes et les sociologues parlent souvent du dépassement de la modernité. Les architectes¹⁰ de leur côté s'engagent dans le post-modernisme afin de critiquer l'esthétique fonctionnaliste. En définitive, ces mouvements de rejet traduisent essentiellement des doutes vis-à-vis d'un rationalisme devenu trop simpliste et d'un progrès pas toujours providentiel. Ainsi, le post-modernisme ne préfigure pas la fin de la modernisation. Il marque plutôt l'entrée dans une nouvelle phase de la modernisation. Cette dernière prend différents noms suivant les auteurs, de la « basse modernité¹¹ » à la

1 De 1825 à 1925 Londres a été la ville la plus peuplée du monde. Elle doit notamment sa forte croissance à la construction des premières lignes de chemin de fer.

2 L'apparition de l'urbanisme est d'ailleurs datée entre le XIX^e et le XX^e siècle.

3 La spécialisation en matière d'industrie fait référence au taylorisme. Ce dernier est une méthode de travail qui tire son nom de Frederick Winslow Taylor et repose sur la division du travail en tâches simples.

4 La Charte d'Athènes a été éditée lors du IV^e Congrès des Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) en 1933 à Athènes. Elle a été rédigée sous l'égide de l'architecte et urbaniste Le Corbusier et se compose de 95 points qui mettent en avant les principes de la ville fonctionnelle.

5 L'électricité joua un rôle décisif dans la fabrique de la ville notamment par la mise en place des ascenseurs qui permirent à la ville de se développer verticalement. Le tramway et le téléphone contribuèrent quant à eux au développement horizontal de la ville.

6 On désigne par État-providence les assignations de protections sociales d'un État.

7 Nous pensons par là à des urbanistes divers tels que : Haussmann, Cerdà, Sitte, Howard, ou Le Corbusier

8 Et ce même malgré des actions françaises telles que les grandes percées d'Haussmann ou la politique de « rénovation bulldozer » des années 1950-1970.

9 Le postmodernisme est un mouvement artistique lancé et théorisé en 1977 par Charles Jencks qui engage une rupture avec les pratiques du modernisme en architecture et urbanisme. En 1979 le terme a été repris et popularisé par l'ouvrage suivant : Lyotard (Jean-François), *La condition postmoderne – rapport sur le savoir*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, 109 p.

10 Nous faisons notamment référence au « vernaculaire commercial » de Robert Venturi et au « néoclassique » de Ricardo Bofill.

11 « Basse modernité » est une expression utilisée par Alain Touraine dans Touraine (Alain), *Pouvons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, pp. 161 - 165.

« surmodernité¹ ». Cette troisième modernité semble se définir par l'intensification des trois processus en jeu lors de la modernisation. La société devient donc à la fois plus rationnelle en ayant recours à la réflexivité, plus individualiste et plus différenciée :

« La rationalisation, qui est l'un des trois processus de base de la modernisation, se poursuit, marquant de plus en plus profondément toutes les actions individuelles et collectives. Elle conduit à une "réflexivité" de la vie sociale moderne que l'on peut définir comme "l'examen et la révision constante des pratiques sociales, à la lumière des informations concernant les pratiques mêmes". [...] La réflexivité, c'est l'action avant, pendant et après... [...] De fait, chaque individu comme chaque collectivité est confronté à un nombre de situations et de circonstances individuelles et collectives de plus en plus différenciées et changeantes² ».

Le concept de réflexivité fait donc appel à de nouvelles avancées scientifiques³ telles que la théorie des choix limités, les sciences cognitives et les théories du chaos. De façon paradoxale, l'évolution des sciences et des technologies accentue le facteur de risque⁴ dans la mesure où les dangers et la connaissance que l'on peut en avoir augmentent. On s'aperçoit aujourd'hui que le risque nul recule quand on croit s'en approcher. Enfin, les avancées technologiques permettent aux individus de s'affranchir un peu plus des contraintes spatiales et temporelles. Les individus se retrouvent ainsi de plus en plus face à leurs choix et ce en termes de famille, de profession, de politique voire même de corps. La différenciation sociale se poursuit et marque de plus en plus toutes les échelles de la vie sociale. Les structurations sociales se complexifient d'ailleurs et deviennent de véritables réseaux. La métropolisation est le reflet du changement d'échelle des villes en raison de l'émergence de cette troisième modernité. Cependant, l'urbanisation contemporaine ne peut pas se réduire à la simple métropolisation. En effet, parallèlement la ville, les villes et donc les métropoles aussi, s'étendent et changent de forme. Ainsi, en tant que corollaire de l'urbanisation contemporaine, l'étalement urbain se doit d'être interrogé.

1 La « surmodernité » est un terme employé par l'anthropologue Marc Augé dans Augé (Marc), *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. du Seuil, 1992, 149 p.

2 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, pp. 24 - 25

3 Ces nouvelles sciences se basent notamment sur la théorie des choix limités, sur les sciences cognitives et les théories du chaos.

4 Nous souhaitons souligner ici le fait que le danger et le risque ne sont pas des termes équivalents.

1.2.2 Les milieux incertains

Cette nouvelle phase d'urbanisation entraîne aussi la création de nouvelles formes urbaines. En effet, la croissance interne des agglomérations, par extension à des périphéries immédiates et par densification, est largement supplantée par une croissance externe de ces dernières. Cette croissance, que l'on appelle communément l'étalement urbain, absorbe dès lors dans sa zone de fonctionnement des villes, bourgs, villages et espaces agricoles. Il s'agit donc de s'intéresser à ce phénomène afin de souligner dans un premier temps ces principales composantes. Nous nous attarderons ensuite sur la présentation des différents enjeux spatiaux que mettent en exergue ces nouveaux territoires. Enfin, nous prendrons appui sur les différents points de vue des experts de la question afin de discuter du choix des différents termes utilisés pour qualifier ces espaces.

L'étalement urbain

L'urbanisation de nos villes, dont nous avons présenté les principales caractéristiques dans le précédent paragraphe, n'est pas sans conséquences quant à la nature de nos territoires de vie. En effet, depuis les années soixante un nouveau type d'espaces est apparu, communément appelé l'espace périurbain. Celui-ci résulte de la croissance externe de nos villes. Il présente un tissu composite intégrant des villes, des villages, des zones de loisirs, des espaces agricoles...

De 1954 à 1974, la France s'est urbanisée à un rythme accéléré¹, et ce, au détriment du monde rural. Différentes politiques furent alors mises en place afin de construire une quantité importante d'immeubles industrialisés au sein des Zones à Urbaniser en Priorité², les ZUP. Les grands ensembles furent ainsi réalisés au cours de cette même période. Ces politiques ont été, au départ, très positivement perçues car elles permettaient de répondre tant à la pénurie de logements qu'à leur vétusté. De 1975 à 1999, la population française a augmenté pour moitié dans les villes et les banlieues, pour moitié dans les campagnes qui devenaient ainsi

1 Le taux d'urbanisation de cette période, c'est-à-dire de 1954 à 1974, est passé de 57% à 73%. Source INSEE

2 Les ZUP sont des procédures administratives d'urbanisme opérationnel créées en France entre 1959 et 1967 afin de répondre à la demande croissante de logements. Elles devaient permettre la création ex-nihilo de quartiers nouveaux, avec leurs logements, mais également leurs commerces et leurs équipements. Elles ont permis la construction des grands ensembles. Si elles ont permis de combler le retard en matière de besoin de logements, on considère aujourd'hui qu'elles n'ont pas permis l'intégration des nouveaux quartiers au système urbain existant. Ces zones font aujourd'hui l'objet du programme national de renouvellement urbain porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (l'ANRU).

résidentielles. Ce fut alors l'incroyable essor du périurbain. À la fin des années soixante-dix, les espaces nouvellement urbanisés étaient considérés comme des cités dortoirs¹ en tant qu'espaces adjacents à la ville permettant d'offrir aux nouveaux habitants des conditions de vie plus conformes à leurs attentes. Cependant ces extensions étaient pensées comme étant dépendantes d'une ville centre dans laquelle se concentraient presque la totalité des services, des équipements et de l'emploi. L'étalement urbain en France, à la différence de l'« *urban sprawl* »² américain par exemple, ne s'est pas fait dans des territoires vides mais par un essaimage plus ou moins organisé vers les communes rurales. Enfin, un phénomène de desserrement des activités économiques des centre-villes vers la périphérie est apparu³. Les entreprises, attirées par des baux locatifs moins chers, ont commencé à s'installer en périphérie. À partir de 1990 une nouvelle légitimité est donnée à cet espace à l'aide de l'expression de la « ville émergente⁴ » qui transforma progressivement le regard sur ces tissus urbains. Ceux-ci furent non seulement considérés comme des espaces à part entière mais aussi comme des espaces caractéristiques de la ville contemporaine. Enfin, ces espaces se sont peu à peu diversifiés et cumulent alors diverses fonctions ajoutées à la fonction initiale, l'habitation. Les zones commerciales se sont installées à proximité des grandes infrastructures de transports, des espaces de loisirs ont poussé ça et là, des exploitations agricoles se sont parfois maintenues, ... Le tout a donné ainsi naissance à une « ville diffuse⁵ » composée d'éléments hétéroclites que nous ne saurions réduire au seul terme de « banlieue ». En effet, ce terme sous-entend l'existence d'une ou plusieurs centralités dont la banlieue dépendrait. Comme nous le verrons par la suite, nous doutons de l'existence de ces centralités et encore plus du rapport unilatéral de dépendance qu'elles génèrent.

L'image principale que nous nous faisons de la ville est en effet résolument moderne. Nous la concevons toujours, telle qu'elle nous a été enseignée, comme un système de cercles concentriques admettant des développements radiaux, les bourgs. Ce schéma, radioconcentrique simple, est en effet lisible pour certains plans de ville, notamment sur la façade atlantique française avec les villes de Rennes, Caen ou Bordeaux⁶. Cependant il est nécessaire de souligner que l'importance de ce schéma est essentiellement due à sa prédominance en tant que modèle en termes de perception de la ville dans son territoire. Ce modèle se compose de cercles concentriques dont le premier est celui du centre urbain, le second celui de la périphérie. Ce dernier peut être démultiplié à l'infini jusqu'au dernier cercle celui de la campagne. Alors que ce modèle sous-entend la dépendance de la périphérie par rapport au centre urbain, il convient d'interroger sa pertinence à l'heure où la situation s'inverse, où le centre lui aussi a besoin de la périphérie.

À l'heure actuelle il est délicat de saisir la réalité du phénomène périurbain dans la dynamique globale des territoires en France. Un zonage statistique a pourtant été créé dans ce but, le Zonage des Aires Urbaines Et Rurales (ZAUER). Ce zonage, initié en 1994 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (l'INSEE), est aujourd'hui largement utilisé. Il définit trois catégories de communes périurbaines : les communes issues du périurbain à dominante rurale, celles issues du périurbain à dominante

1 Une cité dortoir est une ville, ou une partie de ville, avec un marché du travail réduit et dont le principal but est de regrouper des logements. Grégoire Allix, « L'utopie manquée des cités-dortoirs », Le Monde, 06 Décembre 2005.

2 Bae (Chang-Hee Christine), Richardson (Harry Ward), *Urban sprawl in Western Europe and the United States*, Aldershot, Ashgate, Coll. "Urban planning and environment", 2005, 325 p.

3 Laborie (Jean-Paul) [dir.], *L'enjeu péri-urbain : activités, modes de vie*, Paris, la documentation française, DATAR, Coll. « Travaux de recherche et de prospective » n°83, 1981, 259 p.

4 Chalas (Yves), Dubois-Taine (Geneviève), *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1997, 285 p.

5 Par opposition au modèle dit de la « ville compacte » précédemment présenté il existe le modèle dit de la « ville diffuse ». Declève (Bernard), Hibo (Dominique), *Développement territorial et mutations culturelles*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2004, pp. 117 - 123.

6 Mangin (David), *Infrastructures et formes de la ville contemporaine : la ville franchisée*, Paris, Éd. de la Villette ; Lyon, Éd. du CERTU, 2004, p. 85

urbaine et les communes, dites multipolarisées, où les actifs dépendent au moins de deux pôles d'emplois urbains.

« Les communes périurbaines des aires urbaines sont celles qui ne font pas partie d'une unité urbaine, ou agglomération, de plus de 5000 emplois au lieu de travail (dite pôle urbain), mais dont plus de 40% des actifs sortent de la commune pour aller travailler dans une commune de l'aire urbaine construite de façon itérative autour de ce pôle urbain et en référence au seuil de migrations alternantes en question ; les communes périurbaines des aires d'emploi de l'espace rural sont repérées de la même façon, mais autour d'unités urbaines, ou communes, de 1500 emplois au lieu de travail (dites pôles ruraux) distinctes des aires urbaines ; les communes périurbaines multipolarisées sont celles dont 40% des actifs partent travailler chaque jour dans deux pôles urbains ou plus ; elles sont donc des interfaces, ou des zones de partage, entre aires urbaines¹ ».

Cette décomposition fait apparaître en France l'omniprésence du phénomène périurbain² dans la mesure où selon l'INSEE plus de deux communes sur cinq sont qualifiées de périurbaines. Cela souligne aussi le glissement rapide d'une logique de couronne à une logique de contacts, c'est-à-dire de la périurbanisation autour des villes à la périurbanisation entre les espaces périurbains.

Exclusivement bâti en fonction de la polarisation de l'emploi ce zonage ne résume pas toute la diversité des logiques de périurbanisation. De fait, les zonages officiels ne rendent que partiellement compte du phénomène de périurbanisation. En effet, en tant qu'enjeu de l'aménagement des territoires la périurbanisation ne se décrit pas seulement par l'intégration fonctionnelle de communes périphériques dans des bassins d'emploi de plus en plus vastes. Elle est aussi la transformation des modalités d'occupation des sols sous l'effet de la pression foncière. Cette dernière produit un espace hybride entre ville et campagne.

Une autre manière d'envisager la périurbanisation est de percevoir cette dernière en fonction de l'étalement résidentiel. Nous constatons alors par cette approche formelle que le phénomène est plus limité dans l'espace que précédemment. Ce dernier se concentre aussi tout particulièrement sur les façades littorales et est très fragmenté autour des petites agglomérations. La périurbanisation est fortement différenciée selon les grands contextes régionaux³. Nous ajouterons que l'étalement urbain n'est pas spécifique aux grandes agglomérations. Actuellement ce sont les villes de 5 000 à 20 000 habitants qui sont concernées en premier chef par le processus de périurbanisation⁴.

Nous soulignerons aussi qu'il n'existe pas d'appellation européenne unanimement reconnue pour qualifier le phénomène de périurbanisation. Le Projet européen de recherche PLUREL⁵, dans lequel nous sommes engagés depuis début 2007, interroge le devenir de ces nouveaux espaces. Dans le cadre de ce projet plusieurs constats ont pu être effectués. Dans un premier temps il convient de souligner que tous les

1 Roux (Emmanuel), Vanier (Martin), *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, La documentation française, Coll. « Travaux », 2008, p. 12

2 En suivant cette décomposition statistique du périurbain, 43% des communes françaises étaient considérées en 1999 comme des communes périurbaines. Source : INSEE 1999

3 Une forte différenciation régionale est à noter venant créer de grands contrastes en termes de périurbanisation de territoires. Parmi ceux-ci la différence entre les régions Rhône Alpes et Auvergne est frappante. Pour la première le taux d'évolution de la densité entre 1975 et 1999 est supérieure à -20%, pour la seconde il est compris entre -20% et 0%. Mêmes différences entre la Lorraine et la Champagne Ardenne, ou le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Sources : INSEE 1999

4 Les communes de moins de 20 000 habitants connaissent une densification de population trois fois supérieure à la moyenne nationale. Les trois communes qui connaissent le plus haut taux de densification sont celles de Lognes (+5 631%), de Bussy Saint Georges (+1 986%) et Collégien (+961%). Sources INSEE 1999.

5 Le projet PLUREL (Peri-urban Land Use Relationships) est un projet européen de recherche inclus dans le 6^e programme-cadre de l'Union Européenne pour la recherche et le développement technologique <http://www.plurel.net/>. Ce travail a pour objectif de mettre en avant les stratégies et les outils d'évaluation du développement durable au sein des territoires périurbains. Ce projet a commencé le 1er janvier 2007 et s'achèvera le 31 décembre 2010. Sept aires urbaines (6 européennes et 1 chinoise) servent d'étude de cas, parmi elles l'agglomération de Montpellier que nous représentons au travers de l'atelier de paysage Alfred Peter.

pays européens sont bien concernés par ce phénomène¹. Chaque pays a établi ses propres considérations terminologiques en la matière : « suburban » ou « rings » au Royaume-Uni, « banlieue » en Belgique, « inner commuter area » en Allemagne et « Urban Rural » au Pays Bas. Si l'hybridation peut être retenue comme dénominateur commun à ces différents espaces, il n'en reste pas moins que la pluralité du phénomène est très importante. Les liens fonctionnels à la ville sont divers et variés. Les activités de consommation et de production se répartissent différemment selon les pays européens entre centre-ville et zone périurbaine. Nous retenons donc que la périurbanisation se poursuit partout, mais elle n'a pas toujours exactement le même sens, les mêmes formes ni les mêmes causes.

Des enjeux majeurs

Malgré les grandes disparités du phénomène de périurbanisation, il existe une question récurrente : le modèle de la ville périurbaine est-il un modèle à suivre pour le futur ? Cette question, derrière laquelle se retrouve en définitive toute la recherche sur le sujet, interroge la viabilité du modèle en termes de modes de vie. L'ouvrage collectif intitulé *La ville insoutenable*² problématise cette question en relevant plusieurs entrées thématiques. Le philosophe et journaliste Thierry Paquot alimente lui aussi le débat sur la question avec l'ouvrage *Terre urbaine*³ paru en 2006.

Plusieurs thématiques apparaissent alors comme récurrentes pour interroger l'étalement urbain en tant que modèle. La question du foncier nous apparaît, dans un premier temps, comme incontournable. En effet, la principale motivation des habitants concernant leur installation en périphérie d'une ville est relative au prix du foncier. Dans la mesure où le foncier est cher en centre-ville car rare, il l'est beaucoup moins en périphérie. Cependant cette vision économique de l'espace entraîne un gaspillage du sol par une construction à faible densité. Une étude réalisée par Philippe Perrier-Cornet, directeur de recherche à l'INRA, publiée dans *Campagne-Ville : Le pas de deux*⁴ montre que le scénario tendanciel, dans lequel on prolonge les comportements d'acteurs qui ont permis la périurbanisation, met en péril la place de l'agriculture de production dans ces milieux :

« En premier lieu, les campagnes sont de plus en plus peuplées. L'espace périurbain devient très étendu. [...] En deuxième lieu, l'agriculture connaît de profonds bouleversements. Dans un contexte d'affaiblissement de la Politique Agricole Commune (la PAC) et d'afflux de populations nouvelles qui minorent encore d'avantage les agriculteurs, ceux-ci ont l'opportunité de – ou sont de plus en plus conduits à – développer des activités de services liées à leur exploitation : loisirs, tourisme, fermes pédagogiques, gardiennage et entretien de l'espace rural, vente directe, etc. [...] Plus globalement, la poursuite de ce scénario conduit à une transformation importante du paysage agricole français dans les vingt prochaines années : omniprésence de l'agriculture de services dans les zones les plus périurbanisées et résidentielles, ainsi que dans les zones touristiques ; crise de l'agriculture intensive dans l'Ouest et délocalisation de production (par ex. les porcs) dans d'autres pays d'Europe ; effondrement éventuel des producteurs de viande⁵ ».

À l'heure actuelle le devenir de l'agriculture en zone périurbaine est une véritable question. Les logiques de spéculation foncière conduisent les propriétaires de terrains agricoles à vendre une partie de leur

1 Au sein du projet PLUREL, il a été établi que, selon le critère des migrations alternantes, le taux de périurbanisation du territoire est compris entre 30% et 60% selon les pays d'Europe. Au Royaume-Uni il est de 36,3%, au Pays Bas de 56,7% en France de 52,8%.

2 Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, Coll. « Mappemonde », 2006, 366 p.

3 Paquot (Thierry), *Terre Urbaine : cinq défis pour le devenir urbain de la planète*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2002, 209 p.

4 Deschenaux (Chantal), Monteventi Weber (Lilli), Tranda-Pittion (Michèle), *Campagne-ville : Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, 340 p.

5 Perrier-Cornet (Philippe), « Dynamiques et perspectives des espaces ruraux et de la relation ville-campagne : quatre scénarii de prospective appliqués au cas français », *Campagne-ville : Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, p. 22

terrain qui peut représenter une rente foncière¹. Ces stratégies, très communes auprès d'agriculteurs en fin de carrière et dont personne ne reprend l'exploitation, influent non seulement sur le marché économique agricole mais aussi sur la composition des paysages.

Une autre question très importante soulevée par le phénomène d'urbanisation est celle de la mobilité. En effet, plus la périurbanisation s'étale sur le territoire plus les habitants deviennent dépendants des moyens de transport afin de rejoindre leur travail entre autres. François Ascher dans *Les nouveaux compromis urbains*² soulève même le fait suivant :

« Ces populations sont très mobiles et leur budget transport est souvent proche de celui de leur logement. Des études ont même montré qu'en Ile-de-France des ménages très modestes dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour le logement et les transports³ ».

Les transports jouent donc un rôle fondamental dans les modes de vie des habitants des périphéries. L'impact des transports pour les habitants ne saurait se réduire à une simple approche économique du coût du transport. Il convient aussi de poser la question de la quantité de temps passé quotidiennement dans les transports ainsi que celle de la qualité de ces derniers. Les moyens de transports sont aussi une problématique à part entière :

« L'urbain diffus [...] n'est concevable qu'avec la multiplication des voitures dans chaque famille. C'est également vérifiable en proche banlieue parisienne : dans la rue où je réside, chaque ménage dispose au moins de deux véhicules. Dès qu'un adolescent, ou une adolescente, obtient son permis de conduire, il (elle) achète une voiture, qu'il (elle) nettoie et entretient consciencieusement chaque samedi matin. Les arguments sont connus : l'absence de transports en commun interbanlieue – ce qui est la plupart du temps vrai –, la non-concordance des horaires des membres de la famille qui entrave l'usage d'un seul véhicule et surtout la liberté de mouvement de chacun⁴ ».

Alors que les écologues concordent sur le fait que l'accroissement du parc automobile et de la circulation entraîne une aggravation de la pollution, les politiques urbaines tendent à limiter l'usage de l'automobile, et ce à l'instar de la position du Grenelle de l'environnement qui se base sur le constat suivant :

« Le secteur des transports est responsable d'une part significative de la croissance des gaz à effet de serre en France depuis 1990 : ses émissions de CO² ont atteint 139.5 Mt en 2005, soit une hausse de 18 % par rapport à 1990. La route représente plus de 90 % des émissions de CO² du secteur des transports. 83 % des déplacements de personnes et 86 % des transports de marchandises empruntent en effet ce mode⁵ ».

Une rupture est alors considérée comme indispensable. Cette dernière entraîne un changement radical de stratégie avec une priorité absolue au rail et aux voies navigables pour les nouvelles infrastructures : « Les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées à la résolution des cas de sécurité

1 L'intensité de la rivalité entre agriculture et urbanisation apparaît bien dans la comparaison concernant le prix du sol. Pour le cas de l'agglomération de Montpellier, le prix du sol à usage agricole est de 1,3€/m² (0,5 pour les garrigues et les bois). Il est de 28€/m² pour les terrains à bâtir. Sources INSEE 2005

2 Ascher (François), *Les nouveaux compromis urbains : lexique de la ville plurielle*, Paris, Editions de l'Aube, Janvier 2008, 141 p.

3 *Ibid.* p. 111

4 Paquot (Thierry), *Terre Urbaine : cinq défis pour le devenir urbain de la planète*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2002, p. 76

5 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer, *Rapports des tables rondes finales du « Grenelle Environnement »*, Table ronde finale 1 « Lutter contre le réchauffement climatique » Programme « Mobilité et transports », 24, 25 et 26 octobre 2007, p. 1

et de congestion, ou d'intérêt local¹ ». De la même façon, la taxe carbone² pourrait contribuer à limiter les déplacements automobiles en créant une fiscalité verte.

« Pour les ménages, l'alourdissement devrait être de l'ordre de 85 euros en moyenne par foyer selon les calculs établis à partir du modèle de l'Ademe (agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie) mais avec une compensation intégrale et forfaitaire. Cette compensation prendra la forme soit d'une réduction d'impôt sur le revenu soit du versement d'un chèque vert pour les ménages non imposables. Elle serait versée au cours du premier trimestre de chaque année³ ».

Pour le sociologue François Ascher de telles mesures ne seront pas sans conséquence auprès des ménages des milieux périurbains mais ne seront pas en mesure de ralentir les phénomènes de périurbanisation :

« Ces ménages, qui sont dépendants de l'automobile, sont particulièrement victimes de la hausse du prix du pétrole. Mais ils risquent également d'être pénalisés par les mesures visant à limiter l'usage des automobiles. Ainsi, l'arrêt de la construction d'infrastructures routières, thème à la mode, n'enrayera probablement pas à moyen terme cette suburbanisation car elle répond à la fois à une demande qu'il est difficile de ne pas prendre en compte dans une société démocratique et de marché, et qui est par ailleurs alimentée par la hausse des prix de l'immobilier dans les villes⁴ ».

Ainsi présentés, les inconvénients de la ville diffuse semblent évidents : gaspillage du sol par la construction à faible densité, mobilité élevée par des modes de déplacement polluants, faiblesse ou inadéquation de l'engagement public. À ces maux connus de tous vient se rajouter un jugement de valeur, celui de la laideur des constructions bas de gamme venant miter les territoires agricoles et ruraux. Contrairement à la ville historique et compacte, cette forme de développement territorial est considérée comme non durable⁵. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale où nous pensons connaître la réponse à un de nos problèmes sans toutefois pouvoir l'imposer. Il convient donc de réévaluer notre position par rapport au modèle de la ville diffuse. La ville compacte est-elle la seule forme territoriale valable ? Le manque de durabilité de la ville étalée est-il lié à la condition de l'étalement, ou faut-il chercher l'explication ailleurs ?

Une terminologie multiple

Comme nous l'avons déjà expliqué, la ville compacte est toujours considérée par certains comme le modèle urbain de référence. Il convient donc de le questionner afin de percevoir sur quels éléments constitutifs il repose. Les images de cette ville compacte nous viennent notamment des villes du Moyen Age soit directement par la conservation de tissus urbains⁶ soit indirectement au travers de représentations⁷. Ces dernières, et tout particulièrement celles issues de la Renaissance, mettent en exergue la présence de remparts délimitant le corps de la ville dans l'espace. Venant contredire les enseignements de l'urbanisme moderne et notamment

1 *Ibid.*

2 La taxe carbone est une taxe environnementale sur l'émission de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre qu'elle vise à limiter, dans le but, de contrôler le réchauffement climatique. En 2009, des pays comme le Danemark, la Finlande ou la Norvège appliquent une forme de taxe carbone parfois partielle. En France, Le chef de l'État a officialisé l'instauration « historique » dès le budget 2010 d'une fiscalité verte lors d'un déplacement à Culoz, dans l'Ain, le jeudi 10 septembre 2009, après avoir visité la Compagnie industrielle d'application thermique, qui produit notamment des pompes à chaleur.

3 Caramel (Laurence), Guélaud (Claire), Landrin (Sophie), « Taxe carbone : ce sera 17 euros la tonne de CO₂ », *Le Monde*, du 11 septembre 2009, disponible en ligne : http://www.lemonde.fr/politique/article/2009/09/10/taxe-carbone-ce-sera-17-euros-la-tonne-de-co2_1238403_823448.html

4 Ascher (François), *Les nouveaux compromis urbains : lexique de la ville plurielle*, Paris, Editions de l'Aube, Janvier 2008, pp. 111 - 112

5 Le terme de « durabilité » ou « soutenabilité » est utilisé depuis les années 1990 pour désigner la configuration de la société humaine qui lui permette d'assurer sa pérennité.

6 Nous citons en exemple la ville de Venise mais il convient de souligner que tout ce que nous appelons communément les « vieux quartiers », tels que la « Petite France » de Strasbourg, le « Vieux Lyon » ou la place du « vieux-marché » à Rouen, servent tout autant de références.

7 Les représentations ont fait l'objet d'un développement particulier. Nous rappelons ici cependant l'exemple de la série de fresques des Effets du bon et du mauvais gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti.

celui de la « tabula rasa¹ », c'est l'urbanisme postmoderne² qui a obtenu son droit d'existence et même de renouvellement à cette ville historique. La ville compacte est donc l'image d'une ville, issue des références historiques européennes, clairement délimitée, homogène, régulière et abritant une mixité d'activités. Cette perception de la ville entre en résonance avec la tradition de la « polis » et de l'« agora³ » grecques qui véhicule une idée de la ville comme lieu de démocratie.

Comme l'a souligné Françoise Choay⁴ dès 1965, ce modèle de la ville compacte n'est pas sans référence à la ville utopique classique qui s'appuie sur les figures de « monde autonome » et d'« île ». Certains auteurs mettent même en doute l'existence concrète de ce modèle en tant que réalité répandue. L'architecte et urbaniste Bernardo Secchi⁵ a rappelé par exemple que l'étalement urbain était une préoccupation majeure à l'heure de l'industrialisation en Europe. Par ailleurs, le géographe Jean-Marc Besse⁶ a souligné que les modalités de représentations mises en œuvre pour mettre en image la ville médiévale ou de la Renaissance avaient pour but de renforcer l'image d'une ville compacte. Il suppose donc que les parties de la ville concernées par l'étalement urbain n'étaient pas représentées.

Bien que l'étalement urbain ne soit pas tout à fait un phénomène nouveau, le sujet est devenu, depuis une vingtaine d'années maintenant, le sujet de prédilection des urbanistes et chercheurs dans le domaine. Sur une planète majoritairement urbanisée, les dynamiques urbaines contribuent à étaler et diffuser la ville sur le territoire. Ainsi, on assiste à l'émergence de vastes réseaux de villes qui concourent à troubler les limites entre ville et nature, centres et périphéries, espaces bâtis et friches. La différenciation entre l'espace urbain et l'espace rural s'estompe progressivement en un processus complexe. L'établissement de nouveaux habitants urbains dans les zones rurales de périphérie contribue au brouillage des limites tout comme l'implantation des principales activités économiques dans ces mêmes lieux. Allant de pair avec la diffusion de l'espace bâti, la croissance exponentielle de la mobilité urbaine accentue l'étalement urbain. L'importance accordée par notre société aux activités de loisirs et aux besoins de nature apparaît aussi comme un facteur important.

Les nouveaux territoires qui apparaissent alors entre le monde urbain et le monde rural ont fait l'objet de nombreuses études. Ils apparaissent sous différents noms, de « la ville franchisée⁷ » à « la ville insoutenable⁸ », en passant par la « campagne urbaine⁹ ». Ce que ces travaux soulignent est bien l'existence d'un espace intermédiaire entre les deux principaux pôles du territoire, la ville et la campagne. Au-delà des différences de points de vue sur le sujet, il convient de souligner la convergence des auteurs à considérer ces espaces de « l'entre » comme le véritable enjeu de la ville de demain.

1 La « tabula rasa », littéralement « table rase », peut être définie dans un premier temps en tant que concept philosophique et épistémologique. Selon celui-ci l'esprit humain naîtrait vierge et serait marqué, formé par la seule expérience. La « table rase » en urbanisme correspond quant à elle au courant progressiste du mouvement moderne. Dans la lignée de Cerdà et Haussmann, les tenants de la « table rase », dont Le Corbusier est le plus connu, considèrent que la ville doit être un ensemble fonctionnel et harmonieux adapté aux besoins de l'homme moderne et universel. À cette fin, elle est divisée en zones spécialisées tandis qu'est créé un maillage de circulation différenciant les types de voies. La géométrie est préconisée par efficacité et esthétique. C'est toute la ville traditionnelle qui est rejetée en faisant table rase du passé.

2 Rossi (Aldo), *L'architecture de la ville*, Paris, InFolio, Coll. « Archigraphy », 2001, 251 p.

3 En Grèce antique, l'Agora désigne le lieu de rassemblement, le marché de la cité. C'est une composante essentielle du concept de « Polis » déjà présenté.

4 Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopie et réalités : une anthologie*, Paris, Le Seuil, 1965, 448 p.

5 Secchi (Bernardo), « La ville européenne contemporaine et son projet », Chalas (Yves) [dir.], *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 121 - 153.

6 Besse (Jean-Marc), « Représenter la ville, ou la simuler ? Réflexions autour d'une vue d'Amsterdam du XVI^e siècle », *Ligeia*, n°19-20, Paris, 1996, pp. 43 - 55.

7 Mangin (David), *Infrastructures et formes de la ville contemporaine : la ville franchisée*, Paris, Éd. de la Villette ; Lyon, Éd. du CERTU, 2004, 398 p.

8 Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 2006, 366 p.

9 Donadieu (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p.

Parmi les nombreuses contributions sur le sujet nous pouvons discerner deux types d'approche. La première est relative à l'émergence d'une ville incluant de nouvelles centralités en plus de celle du centre-ville. Les ouvrages de Joël Garreau, *Edge City*¹, et de François Ascher, *Métapolis*², peuvent être considérés comme emblématiques de cette approche. Celle-ci peut être considérée comme novatrice dans la mesure où, en dépassant le modèle de la centralité unique, elle reconnaît l'urgence d'une réflexion sur la ville à une nouvelle échelle, c'est-à-dire en incluant les espaces périurbains. Cependant, ces travaux s'appuient sur une conception traditionnelle de la ville dans la mesure où cette dernière est principalement appréhendée en fonction de ses qualités de centralités.

La seconde approche repose quant à elle sur la reconnaissance de formes de vie urbaine là où la ville ne s'impose pas comme catégorie descriptive du territoire. L'ouvrage *La ville émergente*³ d'Yves Chalas et de Geneviève Dubois-Taine est le premier à ouvrir le débat selon cet angle d'analyse. La ville y est qualifiée de diffuse, produisant des formes hybrides de territoire qu'il est difficile de qualifier et d'identifier.

La distinction entre les deux orientations repose essentiellement sur une différence de points de vue méthodologiques. Dans le premier cas l'observation se base sur une analyse des tissus urbains en fonction des relations géographiques qui les réunissent. Dans la seconde approche, une prise de distance est effectuée par rapport à la matérialisation concrète de la ville. Celle-ci n'est par exemple pas cartographiée. Le débat se focalise ainsi sur les processus constitutifs de la ville diffuse et les mutations qu'ils engendrent. La compréhension du phénomène urbain se fait donc dans son ensemble, sans faire des espaces périurbains des espaces autonomes. C'est d'ailleurs à ce titre que Françoise Choay annonçait « la fin de la ville⁴ » en supposant que la diffusion de l'urbain entraînerait la disparition de la ville en tant qu'objet. L'architecte Rem Koolhaas préfère quant à lui parler de « ville générique⁵ » afin de marquer la fin de la différenciation entre la ville et l'urbain.

La multiplicité des approches, que nous avons brièvement présentée ici, mériterait d'être analysée plus en détail. Cette diversité peut-elle être qualifiée de richesse thématique et méthodologique ? Ou, révèle-t-elle le manque de concepts pertinents à partir desquels problématiser la ville contemporaine ? En ce qui concerne les nouvelles expressions pour qualifier tant les nouveaux espaces que la nouvelle idée de ville plusieurs observations peuvent être effectuées. Tout d'abord nous noterons que ces dernières s'appuient essentiellement sur des mots ambigus à l'image de « *edge* » qui signifie à la fois « intermédiaire » et « diffus ». De plus, nous pouvons relever un recours systématique au terme de « ville » ou à ses dérivés : « la ville émergente », « la ville diffuse » ou même « l'entre-ville⁶ » de Thomas Sieverts qui parle pourtant de « *Zwischenstadt* » c'est-à-dire de la « ville sans nom ». Alors que l'ambiguïté sur laquelle se fondent les notions ci-dessus renvoie à l'avènement d'un phénomène inédit, la référence au terme de « ville » s'appuie sur des connaissances plus conventionnelles. Afin de retranscrire cette qualité suggestive sans avoir à nous retrancher derrière la notion de « ville », ou toute autre approche descriptive du tissu habité, nous prenons le parti de qualifier les espaces de l'habitat contemporain de « milieux incertains ».

De la question du foncier à celle du climat en passant par celle des mobilités, la périurbanisation soulève de nombreux enjeux qu'il est urgent de relever. Cependant ces enjeux ne sont pas uniquement spatiaux ou physiques ; ils questionnent l'identité même de ces territoires, l'identité de nos villes en définitive. C'est pourquoi nous avons pris le parti de parler de milieux incertains pour qualifier ces espaces de « l'entre ».

1 Garreau (Joël), *Edge City : life on the new frontier*, New York, Doubleday, 1991, 548 p.

2 Ascher (François), *Métapolis ou L'avenir des villes*, Paris, O. Jacob, 1995, 345 p.

3 Chalas (Yves), Dubois-Taine (Geneviève), *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1997, 285 p.

4 Choay (Françoise), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », Dethier (Jean), Guiheux (Alain) [dir.], *La Ville, art et architecture en Europe 1870 – 1993*, Paris, Centre Pompidou, 1994, pp. 26 - 35.

5 Koolhaas (Rem), « The Generic City », Mau (Bruce) [dir.], *S, M, L, XL*, Rotterdam, 010 Publishers, pp. 1238 - 1264.

6 Sieverts (Thomas), *Entre-ville : une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2004, Coll. « Eupalinos : Architecture et urbanisme », 188 p.

Entre la ville et la campagne, entre le centre et les périphéries, entre les espaces bâtis et les zones agricoles, les milieux incertains interrogent les notions qui font nos territoires et ne sont pas non plus sans conséquence quant au paysage.

1.2.3 Les paysages de l'ordinaire

À l'heure de l'urbanisation planétaire et de l'émergence des milieux incertains, le « pays », support du « paysage » est donc en pleine transformation. Qu'en est-il alors du paysage ? Les milieux incertains peuvent-ils être porteurs de paysages ? À quoi ressemblent ces nouveaux paysages ? Peut-on parler de « paysage urbain » ? Enfin, il conviendra de s'intéresser tout particulièrement à la question de la valeur de ces paysages afin de questionner les pratiques d'anticipation spatiale qui font le paysage. Pour ce faire, nous nous attacherons à présenter et à problématiser les deux principales approches du paysage, artistique et scientifique, en les confrontant à la réalité des milieux incertains. Quels sont, dans ce contexte particulier, les enjeux de la fabrique du paysage ?

Les paysages du quotidien urbain

Le film documentaire *Rue des Mésanges*¹ de Philippe Baron est l'occasion pour ce dernier de retourner sur le lieu de son enfance, en l'occurrence Le Rheu, commune d'environ 7 000 habitants de la périphérie de Rennes. Au-delà du simple récit autobiographique, le réalisateur établit le portrait de cette commune périurbaine afin d'interroger de manière plus générale les milieux incertains. À travers son investigation il engage notamment une discussion animée avec des élèves de l'école primaire : « Et, vous habitez plutôt à la ville ou plutôt à la campagne ? » Après quelques instants d'hésitation, les enfants répondent unanimement qu'ils habitent à la fois à la ville et à la campagne : « Ben, ici c'est un peu des deux ! »

C'est ainsi que les enfants du Rheu traduisent, avec enthousiasme et naïveté, l'épineuse question de l'identité des espaces de « l'entre ». L'existence des milieux incertains vient en effet questionner et rendre inopérante la dualité entre ville et campagne. Devant l'impossibilité de qualifier ces milieux, Thomas Sieverts² prend le parti de les réunir sous l'appellation « *Zwischenstadt* », néologisme pour exprimer « l'encore non conçu », traduit en français par « l'Entre-ville » et en anglais par « *Cities without cities* ». Ainsi, au-delà des différences dues au développement économique, au contexte culturel ou à la topographie, les milieux

¹ Baron (Philippe), *Rue des mésanges*, Rennes, Vivement Lundi [prod., distrib.], France 3 Ouest [prod.], TV Rennes [prod.], 2002

² Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, coll. « Eupalinos », 2004, 188 p.

incertains possèdent des caractéristiques communes. Ils s'appuient sur une structure, apparemment diffuse et désordonnée, de domaines urbains et ruraux très différenciés. Cette structure est le plus souvent sans centralité mais offre une multitude de zones, de réseaux et de nœuds dont la fonction est plus ou moins spécialisée.

Les termes de « rurbanisation¹ », de « campagne urbaine² », de « ville-campagne³ » ou de « campagne-ville⁴ », ayant pour fonction de qualifier le phénomène urbain contemporain de périurbanisation, mettent particulièrement en exergue la problématique de l'identité ambiguë de ces espaces. En imaginant que des limites claires entre ville et campagne aient un jour existé, nous assistons aujourd'hui à leur effacement. L'émergence des milieux incertains, venant perturber cette dualité traditionnelle, interroge par conséquent le statut des paysages dans ces mêmes espaces. Ces paysages, qualifiés de « paysages ordinaires⁵ », font l'objet de nombreuses critiques notamment à cause de leur caractère interchangeable⁶. Façonnés tant par le besoin de nature des nouveaux habitants que par leur désir de confort urbain, ils n'en restent pas moins inqualifiables. En effet, alors qu'il ne peut s'agir de paysage de campagne ; s'agit-il de paysage urbain.

La notion de « paysage urbain » est une expression courante dans les milieux de l'architecture et de l'urbanisme. De façon générale l'utilisation de ce terme repose sur le consensus suivant : « la ville, ce serait cette nappe fatale qui ne cesse de s'étaler autour de son centre historique, et qui absorbe sur son passage le paysage qui l'entoure⁷ ». Cette idée, largement partagée, se base ainsi sur une approximation : la « campagne » est définie en tant que « paysage ». Cette association est notamment entretenue par les représentations communes qui ne voient pas de paysage là où il n'y a pas de nature, et plus particulièrement pas de végétation⁸. Sans nous attarder pour l'instant sur les conséquences d'une telle confusion, nous souhaitons souligner ici deux incidences directes de ce mode de pensée : d'une part la campagne n'est reconnue que pour ses qualités visuelles et d'autre part le paysage est quant à lui contingent à la présence de la campagne.

C'est alors qu'intervient le concept de « paysage urbain » afin de faire advenir du paysage à partir d'un espace qui n'appartient pas à la campagne : « La ville est un paysage, et la notion de paysage inclut et s'applique à tout territoire urbain⁹ ». En effet, à l'heure de l'urbain généralisé, continuer à associer le paysage à la campagne revient à affirmer la « mort du paysage¹⁰ » qui fut l'objet d'un ouvrage collectif du même nom paru en 1982.

Cependant, pour le paysagiste Pascal Aubry, le paysage urbain n'existe pas : « en tant que paysagiste, je dois dire qu'en ce mois d'octobre 2006, le paysage urbain n'existe pas encore¹¹... » Pour justifier son affirmation, il s'appuie notamment sur des études scientifiques¹² qu'il a réalisées auprès de groupes socioculturels très variés.

1 Bauer (Gérard), Roux (Jean-Michel), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Espacements », 1976, 189 p.

2 Donadieu (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p.

3 Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 2006, 366 p.

4 Deschenaux (Chantal), Monteventi Weber (Lilli), Tranda-Pittion (Michèle), *Campagne-ville : Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, 340 p.

5 Dewarrat (Jean-Pierre), Quincerot (Richard), Weil (Marcos), Woeffray (Bernard), *Paysages ordinaires : de la protection au projet*, Sprimont, Pierre Mardaga, Coll. « Architecture + Recherche », 2003, 95 p.

6 Gali-Izard (Teresa), *Los Mismos Paisajes/The Same Landscapes : Ideas E Interpretaciones/Ideas And Interpretation*, Gustavo Gili, 2005, 287 p.

7 Versteegh (Pierre), *Méandres : Penser le paysage urbain*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. « Architecture », 2005, p. 7

8 Fortier Kriegel (Anne), *L'avenir des paysages de France*, Paris, Fayard, 2004, 317 p.

9 Prevel (Anaïs), *Paysage urbain, un axe d'étude à investir ?*, Lyon, Certu, 2006, p. 22

10 Dagognet (François) [dir.], *Mort du paysage*, Philosophie et esthétique du paysage, Seyssel, Champ Vallon, 1982, 239 p.

11 Aubry (Pascal), « Paysage urbain », Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, pp. 79 - 80

12 Démarches réalisées avec le paysagiste Alain Mazas sur la base de sondages à partir de représentations de paysage prises dans les manuels scolaires.

« Les éléments de l'espace concret qui motivent à inventer des paysages appartiennent au registre naturel : vallées et vallons, bois et forêts, mer et océan, pré, champ, chemins creux et bocages, ciel, nuages... Pour le moment, les places, les immeubles, les rues, les passages couverts, les centres commerciaux et les zones d'activités ne font pas encore paysage, si ce n'est pour certains architectes et urbanistes¹... »

En s'appuyant sur une mise en situation, sur le pont de Solferino à Paris, l'auteur met en exergue le fait qu'il fait alors face à un « paysage fluvial en ville ». Ainsi, si le paysage urbain n'existe pas encore pour Pascal Aubry, il est cependant possible d'inventer des paysages en ville².

Afin d'éviter toute ambiguïté, nous nous efforcerons dans le présent travail de ne pas utiliser la notion de « paysage urbain » bien que l'utilisation de cette dernière se soit répandue lors de l'émergence des zones périurbaines. Nous ne prenons pas pour autant le parti d'affirmer que les milieux incertains ne peuvent être porteurs de paysage, bien au contraire.

Rejoignant le point de vue d'Alain Roger³ dans *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, nous ne croyons pas à la mort annoncée du paysage. Ce constat de décès signifierait que l'ensemble de nos paysages traditionnels a été détruit ou, en d'autres termes, que les agressions quotidiennes que nous lui infligeons ne nous permettent plus d'y lire des paysages. Il ne serait alors question que de « pays ». Cependant, la réalité est tout autre car comme l'affirme Augustin Berque « notre époque est celle du paysage⁴ ». La raison du malaise actuel est donc à chercher ailleurs. Toujours dans le même ouvrage le philosophe et écrivain Alain Roger propose quelques éléments d'explication à ce qu'il nomme « la crise du paysage » :

« La question se pose tout autrement : disposons-nous des modèles qui nous permettraient d'appréhender ce que nous avons sous les yeux ? Non, semble-t-il. Nous serions, devant nos villes et même nos campagnes, dans le même dénuement perceptif (esthétique) qu'un homme du XVII^e face à la mer et à la montagne. C'est un "affreux pays", qui ne suscite que la répulsion⁵ ».

Notre regard, en perte de repères – et peut-être déjà en apprentissage – ne nous permet donc pas à l'heure actuelle de prendre en compte la complexité des milieux incertains. Nous la refusons.

Comme nous l'avons vu au cours du paragraphe sur la transmission des paysages, ces derniers sont la résultante d'un ensemble de comportements. Ainsi, au-delà des considérations esthétiques, si nos paysages ne nous conviennent pas c'est que d'une certaine manière nous sommes dans l'erreur. Les conduites d'anticipation, faits majeurs de notre temps d'après Jean Pierre Boutinet⁶, sont donc à questionner en ce sens. En matière de paysage, il est d'usage de diviser en deux parties les démarches d'anticipation spatiale : le premier courant est scientifique alors que le second est esthétique. Chacun d'eux se base sur des fondements épistémologiques qui lui sont propres et génèrent un paradigme particulier du paysage. Le questionnement de ces paradigmes, paysager et paysagiste, dans le contexte des milieux incertains revient donc à interroger le devenir des paysages contemporains. Il convient donc de s'intéresser tout particulièrement à ces deux démarches.

1 Aubry (Pascal), « Paysage urbain », Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, pp. 79 - 80

2 Sanson (Pascal) [dir.], *Le paysage urbain, Représentations, significations, communication*, Paris, L'Harmattan, 2007, 367 p.

3 Roger (Alain), « Mort du paysage », Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, pp. 66 - 67

4 Berque (Augustin), *La pensée paysagère*, Paris, Archibooks, 2008, p. 12

5 Roger (Alain), « Mort du paysage », Berque (Augustin) [dir.], *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, p. 67

6 Boutinet (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, 405 p.

Le paradigme paysager

Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur la présentation des sciences du paysage. Ces dernières ont pour origine commune la géographie. Les premiers récits des grandes explorations et des conquêtes¹ de l'Europe servirent de base dans ce domaine. Ils permirent la définition des fondements épistémologiques de la géophysique, notamment fondée sur l'astronomie, et de la sociogéographie, en charge de la description des peuples. La multiplication des explorations², leur changement d'envergure – de l'Europe à la terre tout entière – ainsi qu'en parallèle le développement des sciences naturelles au XVIII^e siècle donnèrent naissance à une géographie naturaliste dont le plus éminent représentant n'est autre qu'Alexander Von Humboldt³ connu comme le père fondateur de la géographie moderne. Enfin, au XIX^e siècle, un courant scientifique allemand⁴ développa les bases de l'anthropogéographie qui servira plus tard de base à la géographie humaine du français Vidal de La Blache⁵ et à la géographie culturelle⁶. Après la seconde guerre mondiale, le paysage, jusqu'alors étroitement lié à l'espace matériel et à ses propriétés climatiques et géologiques, s'est progressivement affranchi de l'approche purement naturaliste. Dans ce cadre nous relèverons notamment l'ouverture scientifique française vers des méthodes issues de l'économie⁷ et des points de vue humanistes et culturels⁸ préalablement développés en Angleterre⁹ et en Allemagne¹⁰. Ainsi, l'approche géographique du paysage ne saurait aujourd'hui exclure des données relatives à l'espace vécu, aux symboles, aux rêves, aux religions, aux mythes et aux utopies... Comme l'affirme Roger Brunet¹¹, elle se doit, à l'heure actuelle de prendre en compte, les aspects subjectifs des milieux dans leur étude. En définitive, la géographie, en tant que science de la production et de l'organisation de l'espace, apparaît aujourd'hui comme une science de l'homme et de la société alors qu'elle se définissait initialement comme une science de la nature.

Cependant, la géographie semble aujourd'hui ne plus être la discipline de prédilection en matière de paysage. Ce sont les sciences écologiques qui sont devenues prépondérantes dans ce domaine. Ces dernières, inspirées des analyses phytoécologiques d'Alexander Von Humboldt, donnèrent lieu, en France, entre 1930 et 1970, à de nombreuses analyses. Frédéric Clements¹² développa notamment le concept de succession

1 Parmi ces récits on compte notamment ceux d'Hérodote au V^e avant Jésus-Christ, de Strabon de -58 à 21 et de Ptolémée de 90 à 168 après Jésus-Christ.

2 Nous entendons par là l'ensemble des expéditions réalisées de Marco Polo (1252 - 1324) avec la route de la soie à Louis Antoine de Bougainville (1729 - 1811) avec son voyage autour du monde.

3 Friedrich Heinrich Alexander Freiherr von Humboldt, né en 1769 et décédé en 1859, était un géographe naturaliste allemand. Il participa à de nombreuses expéditions notamment en Amérique et en Sibérie. Il définit le principe de causalité en montrant l'interaction des phénomènes humains avec les phénomènes géologiques, météorologiques, biologiques ou physiques.

4 Les géographes Karl Ritter (1779 - 1859), disciple de Humboldt et Friedrich Ratzel (1844 - 1904), élève de Ernst Haeckel – fondateur de l'écologie – développèrent les bases de l'anthropogéographie.

5 Paul Vidal de La Blache, né en 1845 et décédé en 1918, était un géographe français. Il est le fondateur de l'« école française de géographie ». Vidal de La Blache (Paul), *Principes de géographie humaine*, Paris, L'Harmattan, 2008, 320 p.

6 Claval (Paul), *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, Coll. « Fac. Géographie », 1995, 384 p.

7 Les méthodes issues de l'économie et développées dans l'approche scientifique des paysages reposent sur les études quantitatives de Michel Rochefort, Raymond Dugrand et Denise Pumain ainsi que sur des analyses modélisatrices telles que celles de Roger Brunet avec la « chorématique », science de l'analyse des chorèmes.

8 C'est dans ce cadre que Georges Bertrand proposa en 1976 une synthèse des approches naturalistes, sociales et culturelles. Bertrand (Claude), Bertrand (Georges), *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Ed. Arguments, Coll. « Parcours et paroles », 2002, 311 p. À partir des années 1980, cette pensée fut relayée par A. Frémont qui développa une recherche sur l'espace français, par Joël Bonnemaïson qui se concentra sur l'Océanie, par Serge Morin et Augustin Berque qui menèrent leurs recherches respectivement en Afrique et au Japon.

9 Le développement de la géographie culturelle a été particulièrement influencé par l'historien et anthropologue anglais Sir Raymond William, né en 1901 et décédé en 2002. William (Raymond), *Elements of Social Organization*, Londres, Routledge, 2005, 288 p.

10 Claval (Paul), *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, Coll. « Fac. Géographie », 1995, p. 19

11 Brunet (Roger) [dir.], *Géographie universelle*, Montpellier, Reclus, 1990, 551 p.

12 Clements (Frederic), *Plant succession, an analysis of the development of vegetation*, Washington, The Carnegie Institution, 1916, 512 p.

écologique¹, progressive et régressive, ainsi que celui de climax². Cette pensée se nourrit ensuite de la notion d'écosystème introduite par Sir Arthur George Tansley³ et longuement revisitée⁴ par la suite. Cette posture épistémologique donna lieu à une pratique d'interprétation systématique des paysages végétaux d'une grande partie de l'Europe et du monde méditerranéen. L'ouvrage franco-américain *Landscape ecology*⁵ apporta en 1986 des éléments de reconsidération de cette pratique :

« Le dogme de la végétation indicatrice et intégratrice du milieu, qui donnait chez les phytoécologues des clés de lecture des paysages, disparut donc des travaux de recherche, puis des pratiques d'aménagement, au cours des vingt dernières années. Celui de climax s'estompa aussi quand les chercheurs montrèrent en France comme aux Etats-Unis son caractère réducteur pour rendre compte des conséquences des perturbations sur les écosystèmes⁶ ».

Dans ce nouveau contexte épistémologique le paysage apparaît alors comme « un espace hétérogène, dans l'étendue duquel se répète un agrégat d'écosystèmes interactifs⁷ » et de nouveaux concepts, de production ou d'organisation d'espace, sont définis en ce sens tels que les notions de « corridor⁸ » ou de « matrice⁹ ». Nous noterons aussi que quelques travaux pluridisciplinaires, tels que ceux sur les bocages de l'ouest français¹⁰ notamment, développent des approches innovantes prenant en compte les activités humaines. Enfin nous ajouterons que, comme précédemment présenté, les sciences de l'homme et de la société apparaissent dans les dispositifs de production de connaissances sur le paysage comme « le fil directeur de l'évolution des savoirs¹¹ ».

La principale conclusion que nous pouvons établir à partir de la précédente présentation repose sur le fait qu'il n'existe pas, en définitive, de science unique du paysage. Il existe cependant des sciences du paysage. Elles sont la résultante de l'interpénétration et de l'imperméabilité de différents savoirs allant de la géographie à l'écologie en passant par l'histoire ou l'ethnologie. Le paradigme paysager se nourrit donc de l'évolution des différents paradigmes du paysage relatifs aux diverses disciplines scientifiques s'intéressant à l'objet paysage. Le paradigme paysager fait donc du paysage un objet d'étude transdisciplinaire où l'hybridation des connaissances est de mise.

À l'heure actuelle, les incidences concrètes sur nos paysages de l'approche scientifique de ce dernier ne reflètent pas le caractère multidisciplinaire des démarches. L'écologie, portée et développée par un contexte sociopolitique particulier, apporte cependant la base à de nombreuses orientations politiques en matière de

1 Une succession écologique décrit le processus naturel d'évolution et développement d'un écosystème d'un stade initial à un stade théorique appelé climacique.

2 Le climax est dans le domaine de l'écologie l'état final d'une succession écologique. C'est l'état le plus stable du milieu dans les conditions qui lui sont données. C'est un état théorique. Le paysagiste Gilles Clément présente la notion de climax dans l'ouvrage suivant : Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement, de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, 307 p.

3 Sir Arthur George Tansley, né en 1871 et décédé en 1955, était un botaniste britannique. Il définit les notions d'« écosystème » et de « biotope » en 1935.

4 Raymond Lindeman développa en 1942 le concept dynamique-trophique de l'écosystème ; voir Ricklefs (Robert E.), *Écologie*, Bruxelles, De Boeck université, 2005, p. 177

5 Forman (Richard T.T.), Godron (Michel), *Landscape ecology*, New York, J. Wiley & sons, 1986, 619 p.

6 Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, p. 19

7 Propos de Naveh et Liberman, reportés dans l'ouvrage suivant : Larrère, (Catherine), Larrère (Raphaël), *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 1997, p. 147

8 Dans le champ de l'écologie du paysage le terme « corridor » désigne toute liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce. Ils assurent les flux d'espèces.

9 La « matrice », souvent appelée « matrice écopaysagère » désigne l'élément dominant d'un paysage homogène à la fois observé en tant que support et produit de la biodiversité.

10 Baudry (Jacques), Burel (Françoise), *Écologie du paysage, concepts, méthodes et applications*, Paris, Ed. Tec & Doc, 1999, 359 p.

11 Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, p. 20

paysage. La législation nationale a en effet fourni de nombreux outils de protection des paysages¹ à fort intérêt écologique. Ces outils peuvent relever de l'inventaire des biens communs à prendre en considération tels que, par exemple, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Ces dernières indiquent la valeur d'un milieu naturel et invitent les aménageurs à prendre des précautions. C'est sur cette base que reposent des outils de protection des paysages qui sont en général portés par les départements². Les mesures mises en place peuvent conduire, depuis la loi du 22 juillet 1960, à la création de parcs nationaux dans lesquels les activités humaines sont réglementées voire interdites dans certains lieux.

Ceci nous amène donc à interroger les pratiques de protection dans les milieux incertains qui, rappelons-le, sont les lieux de polarités multiples. La protection des paysages repose quant à elle sur la valeur accordée à ces derniers. En effet, c'est la valeur exceptionnelle de certains paysages qui rend possible les actions de protection. Ce consensus ne saurait exister de manière significative au sein des milieux incertains dans la mesure où il s'agit justement de paysages ordinaires. Ce sont des champs exploités par des agriculteurs et entourés d'habitats divers, ce sont des morceaux de forêt, privée ou publique, éparpillés... et tous sont sujets d'une forte pression urbaine. La question de la protection de ces paysages vient donc s'opposer aux enjeux du développement urbain. Quelle est l'urgence à privilégier ? Préserver des espaces qui ont de fortes qualités écologiques ou subvenir à la demande sociale de logements ? Deux attitudes sont alors développées et se font face, celle de l'écologiste et celle du promoteur, comme nous l'avons vu précédemment. Alors que l'écologiste fait la promotion de paysages remarquables, il interdit par là même toute activité économique au sein des paysages révélés. Ces zones interdites, ces réserves naturelles, font donc face aux zones de « laisser-faire » portées par les promoteurs. Elles sont, en quelque sorte, une forme de compensation des pratiques de ces derniers. Les réserves foncières apparaissent alors pour les écologistes comme le mal nécessaire à l'existence de politiques de protection des paysages. De part son équilibre instable, ce fonctionnement questionne alors la cohérence des aménagements des milieux incertains.

Le paradigme paysagiste

Après avoir présenté le paradigme paysager il convient de s'intéresser maintenant aux approches esthétiques du paysage. Ces approches se regroupent derrière la notion de « paysagisme ». Comme nous l'avons vu précédemment ce terme, apparu au XIX^e siècle, est ambivalent. Il traduit en effet deux types d'actions distinctes : celle de représenter le paysage et celle de produire un paysage matériel. Nous ne reviendrons pas dans ce présent paragraphe sur la pratique de peintres paysagistes, ni même sur la distinction des figures professionnelles du paysagisme : peintres paysagistes, architectes du paysage, ingénieurs du paysage, jardiniers et entrepreneurs. Nous souhaitons en effet interroger ici l'émergence du « paysagisme » en tant que « discipline qui a pour objet d'étude la conception et la création des paysages artificiels³ ».

Les peintres flamands de Rubens⁴ à van Ruysdael⁵ ont produit de nombreuses toiles réalistes mettant en scène villes, ports, fleuves et campagnes. Les peintres français⁶, quant à eux, ont pris le parti de s'inspirer de sujets mythologiques où étaient célébrés héros et ruines antiques. Venant créer une véritable rupture, les

1 Fromageau (Jérôme), Guttinger (Philippe), *Droit de l'environnement*, Paris, Eyrolles, Coll. « Droit », 1993, p. 172

2 La loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, prévoit l'établissement par l'Etat, dans chaque département, d'un inventaire du patrimoine naturel qui recense les sites, paysages et milieux naturels ainsi qu'un rapport d'orientation annonçant les mesures prévues pour assumer la protection de ces espaces.

3 Godron (Michel), *Dictionnaire du paysage*, Paris, Conseil international de la langue française, 2008, 287 p.

4 Pierre Paul Rubens, né en 1577 et décédé en 1640, était un peintre baroque flamand. Il réalisa de nombreuses peintures de genres divers, notamment des portraits, des peintures religieuses, mythologiques et historiques.

5 Jacob van Ruysdael (ou Ruisdael), né en 1628 et décédé en 1682, était un peintre de paysage néerlandais. Il réalisa de nombreuses peintures en se dégageant notamment de l'approche jugée trop réaliste de ses confrères.

6 Parmi ces peintres français nous pouvons citer : Nicolas Poussin, né en 1594 et décédé en 1665, représentant majeur du classicisme pictural, Jean Antoine Watteau, né en 1684 et décédé en 1721, un des premiers représentants du mouvement rococo et Claude Gellée dit Le Lorrain, né en 1600 et décédé en 1682, figure emblématique du paysage de style classique.

impressionnistes cessèrent pour leur part le travail en atelier afin de peindre *in situ* littoraux et campagnes de France. Ainsi, pouvons-nous constater la grande diversité des représentations du paysage. Les anthropologues¹ expliquent cette diversité en soulignant que le paysage est une construction culturelle, individuelle et collective, de la relation à la nature. Cette dernière est issue d'un processus de naturalisation propre à notre société moderne. Ce processus de naturalisation des valeurs culturelles résulte d'une confusion des expériences de la nature et du paysage. Ainsi, les émotions de la nature et du paysage se confondent² :

« Ces paysages ainsi naturalisés donnent l'impression, l'illusion de la nature. Ils font croire, à ceux qui ont intériorisé ce code d'interprétation, que le paysage ainsi montré est naturel (et il l'est, nous le verrons ensuite, au sens de la nature naturante). Mais ce "tour de passe-passe" n'empêche nullement les faits de la nature matérielle (la nature naturée), indépendante des hommes (la mer, la montagne, les astres, la vie sauvage), d'exister par ailleurs. La nature naturante des peintres rend visible la nature naturée des physiciens du globe et des biologistes. L'une relève de l'art, l'autre de la science³ ».

Ainsi, les artistes, et les peintres tout particulièrement, retranscrivent dans leur langage de formes dessinées et en relation avec leur époque, ce qu'ils perçoivent et imaginent. Ces peintures ont notamment inspiré les artistes et théoriciens anglais du début du XVIII^e siècle qui ont imaginé sur cette base de nouveaux jardins⁴. Comme l'affirme Alain Roger⁵ ce sont les représentations picturales d'un pays qui inspirèrent les réalisations de jardins. Le marquis René-Louis de Girardin⁶ reprit en France cette pratique afin de composer « en poète et en peintre » le jardin d'Ermenonville⁷.

Au Sud-est de Paris les jardins de Méréville furent imaginés sur le même principe. L'approche paysagiste entraîne ainsi la mise en place au sein de jardins de tableaux, ou de scènes successives, accessibles selon une promenade réfléchie dont le but est de générer une émotion pareille à celle du spectateur devant une toile⁸. Edouard André⁹, architecte paysagiste français, codifia cette approche par la publication en 1879 de son ouvrage *L'art des jardins*.

Si cette approche picturale du paysage a servi longtemps de base au paysagisme elle n'est plus aujourd'hui de mise¹⁰. Le paysage est en effet appréhendé à l'heure actuelle par les paysagistes comme « un motif matériel de paysage », « une forme visible qui suscite une émotion¹¹ ». Le travail du paysagiste, répondant à une demande de création, de protection ou d'amélioration de paysage est donc un travail de médiation plus qu'une démarche artistique en soi. Il intervient à la fois sur la fabrication d'images de paysage ainsi que sur celle d'espaces concrets. Les échelles de cette approche paysagiste sont des plus diverses et s'étendent du

1 Parmi ces derniers nous noterons le français Philippe Descola, né en 1949 à Paris, qui se consacre à l'étude des modes de socialisation de la nature, l'anthropologue Yvan Droz directeur adjoint chargé de la recherche à l'institut universitaire d'études du développement de Genève et l'ethnologue Valérie Mieville-Ott à l'institut d'ethnologie de l'université de Neuchâtel.

2 Descola (Philippe), *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 623 p.

3 Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, p. 25

4 Les jardins anglais du XVIII^e siècle s'inscrivirent en rupture par rapport aux formes classiques et régulières des jardins à l'italienne ou à la française. Voir l'ouvrage suivant : Enge (Torsten Olaf), *L'architecture des jardins en Europe : du jardin de la villa de la Renaissance italienne au jardin paysager à l'anglaise*, Paris, Taschen, 1994, 236 p.

5 Roger (Alain), *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997, 199 p.

6 Girardin (René-Louis de), *De la composition des paysages*, Seyssel, Champ Vallon, Coll. « Pays-paysages », 1992, 251 p.

7 Le jardin d'Ermenonville a été aménagé de façon pittoresque par le marquis de Girardin au XVIII^e siècle. Ce jardin a notamment accueilli l'écrivain et philosophe Jean-Jacques Rousseau qui y décéda en 1778.

8 Schelle (Karl Gottlob), *L'art de se promener*, Paris, Ed. Du rivages et Payot, Coll. « Rivages poche » 1996, p. 35

9 André (Edouard), *L'art des jardins*, traité général de la composition des parcs et jardins, Marseille, Laffite, 1983, 888 p.

10 Cette pensée s'estompa à la fin du XX^e siècle malgré quelques exceptions telle que celle du brésilien Roberto Burle Marx, né en 1909 et décédé en 1994, qui réalisa des parcs et des jardins à Brasilia et Rio de Janeiro.

11 Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, p. 83

simple jardinet au « jardin planétaire¹ » de Gilles Clément. Le Land Art² est une expression parmi d'autres du projet d'embellir les paysages ou toutefois d'agir sur eux ou avec eux. Les pratiques paysagistes actuelles³ se basent sur le concept de projet de paysage qui est à la fois critique d'un environnement, réponse à une demande et expression d'une intention de formes ou d'émotions.

Le projet de paysage a pour objectif la mise en cohérence de fragments isolés d'une même totalité. Il est à la fois un outil et un processus collectif de construction de paysages. Tout territoire est ainsi le résultat d'un projet de paysage, celui-ci étant conscient, car exprimé dans le cadre de politiques par exemple, ou inconscient car inhérent aux pratiques sociales et culturelles des habitants. La finalité du projet de paysage est donc la définition d'un cadre de vie. Pour ce faire, il se base sur des prises de position esthétiques favorisant la contemplation ou fonctionnelles afin de créer ou restaurer les utilités du pays. Le projet de paysage et celui d'architecture sont très proches dans la mesure où tous deux s'attachent à la définition d'un cadre de vie, d'un lieu à habiter. Léon Battista Alberti affirmait d'ailleurs en 1452 que l'*Art d'édifier* concernait « l'ensemble du cadre de vie des humains depuis le paysage rural, les routes et les ports, jusqu'à la ville, ses édifices privés et publics, ses places, ses jardins⁴ ».

Le projet de paysage relève de la géographie dans la mesure où il est à la fois processus social et spatial. Il s'appuie sur la reconnaissance de paysages ordinaires ou extraordinaires afin d'imaginer, à partir de cet état des lieux, un autre paysage. Les pratiques sont essentiellement basées sur l'expérience notamment à partir de la reconnaissance géographique et historique des paysages. Elles peuvent induire la constitution ou la protection de paysages. Les cadres juridiques qui encadrent ces pratiques sont extrêmement divers⁵. Enfin, quels que soient les projets de paysage ceux-ci sont toujours référencés par rapport à un lieu donné. Plusieurs compétences alimentent les pratiques de projets : la scénographie, la reconnaissance géographique et physique des milieux, la lecture historique du paysage, l'analyse des groupes sociaux...

Le paradigme paysagiste repose donc, à l'heure actuelle, sur la notion de projet de paysage. Nous noterons par ailleurs que le paradigme paysager peut lui aussi s'exprimer à travers des projets de paysage. En effet, l'écologue, soucieux des structures et des fonctionnements des milieux, a souvent recours au projet de paysage afin de restaurer les fonctions écologiques de ce dernier.

Il convient à présent de questionner le paradigme paysagiste au sein des milieux incertains. Pour ce faire il s'agit d'interroger les pratiques de projet de paysage à travers ces mêmes milieux. Les pratiques paysagistes trouvent difficilement leur place dans un tel contexte. L'attitude qui vise à protéger le paysage, à le muséifier ne s'inscrit pas de manière constructive dans les dynamiques urbaines actuelles. La délimitation et la classification d'un paysage participent indubitablement à sa protection mais l'empêchent d'évoluer et de s'inscrire dans un monde urbain. La création des parcs et jardins publics n'a pas non plus de véritable sens dans la prise en compte générale du contexte des milieux incertains. Dans cette ville de « l'entre », quelle action sur le paysage peut être développée ? Dans quelle mesure est-il possible d'envisager un processus de création pour le paysage qui prenne en compte le contexte des milieux incertains et qui, en même temps, le dépasse ?

1 Clément (Gilles), Eveno (Claude), *Le jardin planétaire*, Paris, Ed. du l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1997, 195 p.

2 Le Land Art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature. Les oeuvres sont le plus souvent exposées et réalisées à l'extérieur. Elles sont ainsi soumises à l'érosion naturelle. Leur durée de vie est donc limitée dans le temps. Les premières oeuvres de Land Art furent réalisées aux Etats Unis à la fin des années 1960. Voir les ouvrages suivants : Tiberghien (Gilles A.), *Land Art*, Pazris, Carré, 1993, 311 p. Garraud (Colette), *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Paris, Flammarion, Coll. « La Création contemporaine », 1994, 191 p.

3 Le Dantec (Jean-Pierre), *Le sauvage et le régulier : Art des jardins et paysagisme en France au XX^e siècle*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Architectes », 2002, 263 p.

4 Alberti (Léon Battista), *L'Art d'édifier*, Paris, Seuil, Coll. « Sources du savoir », 2004, 598 p.

5 Nous citerons pour exemple les chartes de paysage des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les plans de paysage des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les pays composant les milieux incertains ne sont en effet pas considérés comme des paysages. Notre regard ne les reconnaît pas en tant que tels. La distanciation, le recul esthétique nécessaire, n'ont pas encore trouvé place dans les lieux de « l'entre » pour faire paysage. L'identité problématique de ces milieux, la perte de repères qu'ils engendrent et le sentiment de laideur généralisée qu'ils dégagent sont les principaux freins de cette reconnaissance paysagère. Ainsi, la principale action du projet de paysage dans les milieux incertains est d'amener une collectivité à les reconnaître en tant que paysage. Les actions sur le paysage sont dans ce cadre appelées à être reconsidérées.

La complexité du jeu d'acteur qui est l'essence même des milieux incertains questionne aussi tout particulièrement le projet de paysage. En effet, chacun des acteurs en présence – agriculteurs, habitants, commerçants, ... – développe des intérêts et des besoins qui lui sont propres. Il est donc bien délicat d'établir un diagnostic du besoin dans la mesure où la notion d'intérêt général est questionnée. Les conditions d'application du projet doivent aussi tenir compte des particularités de chacun. Enfin, dans ce cadre, les effets du projet de paysage sont difficilement prévisibles dans leur intégralité. Ces conditions particulières interrogent les pratiques paysagistes : Comment convaincre que les paysages de l'ordinaire peuvent être d'intérêt général ? Quelle légitimité le projet de paysage a-t-il pour s'imposer au sein des milieux incertains ? Les expériences analysées dans le deuxième chapitre auront pour objet de répondre à ces interrogations.

Enfin, si malgré les considérations précédentes les milieux incertains sont questionnés sous l'angle du paysage le peu de moyens accordés à la question entrave souvent la démarche. Ce qu'il est possible de faire pour des paysages exceptionnels ne l'est pas pour l'ordinaire : les inventaires longs sont *de facto* à exclure, tout comme les analyses approfondies, sectorielles, ou pluridisciplinaires. Le débat sur le choix des professionnels à engager sur la question est lui-même souvent écourté. Sur quelles bases est-il alors possible d'envisager un processus de projet de paysage au sein des milieux incertains ? Là encore, le deuxième chapitre pourra nous éclairer par rapport à cette interrogation.

Les outils d'aménagement, empêtrés dans une double nostalgie – celle du confort urbain et celle du romantisme pastoral – se révèlent insuffisants pour gérer la complexité des milieux urbains contemporains et de leurs paysages. Cependant, la superposition des fonctions, inhérentes à cette urbanité, crée des situations inédites, voire conflictuelles. Celles-ci débouchent parfois sur des pratiques innovantes qu'il convient d'interroger dans la mesure où elles redessinent les manières d'aménager les lieux de vie. Se basent-elles sur les notions de « ville » et de « campagne » ? Etablissent-elles une redistribution des valeurs entre ces deux notions clés ? L'analyse comparée de projets emblématiques permettra d'alimenter le questionnement en matière de paysage et d'esquisser ainsi les fondements d'un nouvel imaginaire commun sous-jacent. Pour ce faire, nous nous concentrerons tout particulièrement sur l'étude des fabriques métropolitaines dont les enjeux contemporains sont présentés ci-après.

1.3

LA FABRIQUE DES MÉTROPOLES

1.3.1 La métropole contemporaine

Poursuivons notre approche de l'urbanité contemporaine en nous intéressant maintenant aux métropoles. Ayant déjà présenté le processus de métropolisation, il s'agit ici d'interroger les métropoles en tant que figures centrales du monde urbain contemporain. Existe-t-il un modèle de métropole qui soit représentatif de l'ensemble des métropoles ? Quelles en sont les grandes caractéristiques ? Quels en sont les principaux enjeux ? Nous nous attacherons par la suite à présenter les différences qui permettent d'identifier les métropoles au-delà de la représentation générale de la métropole contemporaine. Nous établirons pour cela une présentation tripartite des métropoles en mettant en avant les principales différences de rayonnement de ces dernières. Enfin, il s'agira de questionner la place accordée en France aux métropoles afin d'établir les premiers critères de notre étude en la matière.

La métropole

Afin d'interroger la métropole contemporaine il convient, dans un premier temps, de la situer dans le contexte des processus d'urbanisation actuels. Comme nous l'avons précédemment présenté, le phénomène urbain contemporain impacte considérablement les territoires, notamment à travers les phénomènes de métropolisation et de périurbanisation. La combinaison de ces deux processus transforme progressivement les métropoles. C'est pourquoi il est nécessaire de questionner l'usage du terme de « métropole » dans le contexte contemporain. Est-il encore opérant pour qualifier des territoires urbanisés de plus en plus vastes, de plus en plus hétérogènes et discontinus ?

Pour le sociologue François Ascher la modification progressive des formes urbaines rend caduque la notion de « métropole » :

« La notion de métropole que nous avons utilisée jusqu'à présent pour décrire ces grandes agglomérations semble de ce fait inadaptée pour qualifier ce nouveau type d'espace, d'une part parce qu'elle évoque plutôt une grande ville assumant les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie urbaine régionale, d'autre part parce qu'elle n'introduit ni l'idée d'une nouvelle structuration des espaces urbains, ni l'idée de la formation d'un nouvel espace des activités économiques et sociales quotidiennes¹ ».

1 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 33

Ainsi, la notion de « métropole » est à dépasser, à réinventer, dans la mesure où elle ne retranscrit plus la diversité et la réalité des territoires urbains. Les définitions, géographiques ou statistiques, des métropoles ne parviennent pas à retranscrire la complexité de la question métropolitaine¹. Les tentatives de représentations connaissent les mêmes difficultés². Les nouveaux espaces engendrés par la troisième modernité urbaine ne peuvent être définis par leurs seules caractéristiques géographiques. Il convient notamment de prendre en compte les modes de vie des habitants et leurs mises en réseaux.

Pour sortir de cet imbroglio François Ascher propose la notion de « métapole³ » afin de rendre compte de façon générique des espaces engendrés par le double processus de métropolisation et de périurbanisation. L'objectif de cette notion est aussi de dépasser le registre de la simple appellation afin de définir un véritable concept, une notion centrale de la troisième modernité urbaine.

Avant de nous attacher à la présentation de ce glissement intentionnel, de l'appellation au concept, il convient cependant d'exposer la construction et l'usage d'une telle expression. Le terme « métapole » se compose de deux parties : le préfixe « méta », du grec « *meta*⁴ », qui signifie le dépassement, le changement et le radical « pole⁵ », à la fois issu du grec « *polis* », « ville », « cité » et diminutif employé par François Ascher pour « métropole ». La notion permet alors de qualifier les espaces urbains qui englobent et dépassent les métropoles :

« Une métapole est l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. Une métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat et d'activités. Les espaces qui composent une métapole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métapole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants⁶ ».

Cette définition pose alors la question de la forme et de l'envergure des métropoles. En définitive il n'existe pas de métropole type. Les métropoles prennent des formes très variées issues en général des métropoles dont elles proviennent. Elles intègrent ensuite des espaces divers dans un ensemble hétérogène. Elles se composent de plusieurs centralités qui sont plus ou moins spécialisées. Les métropoles développent elles-mêmes des polarités spécifiques dans le réseau international qu'elles définissent. Certaines sont exceptionnellement agglomérées alors que d'autres sont particulièrement dispersées. Enfin, les types de croissance influencent aussi les formes générées.

En tout état de cause, les métropoles remettent en cause les hiérarchies urbaines conventionnelles. Par exemple, le modèle schématique « cristallin⁷ », longtemps la principale référence en matière de hiérarchie entre les villes et où l'influence des villes est proportionnelle à leur taille, perd de sa pertinence à l'heure où émerge un véritable système urbain polarisé autour des métropoles⁸. De la même façon de nombreuses villes

1 Rowe (Frantz), Veltz (Pierre) [dir.], *Entreprises et territoires en réseaux*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1992, 304 p.

2 Curien (Nicolas), *Economie et management des entreprises de réseau : Economie des réseaux, réseaux organisateurs, management du réseau*, Paris, Ed. de l'ENSPTT, Economica, Coll. « Management, communication, réseaux », 1992, 210 p.

3 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 345 p.

4 Picoche (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2002, p. 353

5 *Ibid.* pp. 444 - 445

6 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 34

7 Le modèle cristallin se réfère au géographe allemand Walter Christaller, né en 1893 et décédé en 1969. Ce dernier introduisit ce modèle dans son ouvrage, *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, paru en 1933. Il s'agit en définitive d'une théorie spatiale explicitant la hiérarchie des villes selon leurs tailles, leurs localisations et leurs fonctions.

8 Sassen (Saskia), *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes, 1996, 530 p.

de taille intermédiaire se trouvent en difficulté à l'heure actuelle. Quelles places peuvent-elles occuper entre métropoles et petite villes patrimoniales¹ ? Quelles stratégies urbaines doivent-elles mettre en place ?

En ce qui concerne le processus de transformation des métropoles en métapoles, celui-ci est relatif aux trois composantes de la modernisation : l'individualisation, la rationalisation et la différenciation sociale. Cette transformation est progressive dans le temps et dans l'espace. Elle s'établit de manière tendancielle et, en un temps très court, ne bouleverse pas les modèles urbains préexistants. Aussi, prend-elle appui sur les structures des réseaux de transports rapides, existants ou en projets, appelés « *hubs and spokes*² ». Les villes moyennes³ qui ne veulent pas rester à l'écart du développement des villes se doivent ainsi d'être connectées au mieux à ces réseaux principaux. Ainsi, la métropole se construit peu à peu en tant que figure emblématique du monde urbain contemporain.

Pendant, l'idée n'est pas ici d'affirmer que toutes les métropoles sont devenues des métapoles suivant un même processus de transformation : « Toutes les grandes villes ne deviennent pas des métapoles, mais en Europe toutes les métapoles se construisent sur de grandes villes anciennes⁴ ».

Il convient donc de souligner que la figure de la métropole contemporaine est bien celle de la métropole. Cette notion n'exclut pas pour autant la présence de métropoles à l'heure actuelle. Enfin, pour considérer la métropole comme figure de proue de l'urbanité contemporaine il est nécessaire de dépasser la simple présentation morphologique de la métropole afin de percevoir la véritable portée du concept en termes de mode de vie notamment.

Afin d'introduire l'objet métropolitain en tant que concept il nous apparaît important de souligner, dans un premier temps, les deux principales conséquences du processus de métropolisation : l'homogénéisation et la différenciation. En effet, la métropolisation entraîne la mise en place de pratiques et de stratégies similaires dans tous les pays et dans toutes les villes. C'est pourquoi nous pouvons alors parler d'homogénéisation. La différenciation est due quant à elle à l'importante concurrence interurbaine⁵ en cours qui met l'accent sur les moindres différences.

La volonté et la nécessité d'appartenir au réseau international des villes, à un monde global⁶, tend à réduire les différences entre les milieux urbains. Mais l'ancrage local des métapoles ne peut pas être complètement tenu à l'écart toutefois. Les politiques, jouant nécessairement sur ces deux tableaux, bénéficient ainsi d'une zone de débat accentuant les différences métropolitaines :

1 Bakis (Henry), *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 1993, 127 p.

2 Le système dit des « Hubs and spokes », soit « les rayons et les moyeux », est un concept en provenance des transports. Il retranscrit une forme d'organisation polarisée incluant notamment des plateformes logistiques. Le principe est donc de concentrer les transports les plus importants et performants autour des noeuds, « les spokes ». Ces derniers, peu nombreux, permettent la desserte de zones secondaires. Voir l'ouvrage suivant : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, *Anatomie d'un réseau intermodal hub-and-spoke*, Arcueil, INRETS, Coll. « Rapport INRETS », 1998, 75 p.

3 Commerçon (Nicole), Goujon (Pierre)[dir.], *Villes moyennes : espace, société, patrimoine*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1997, 490 p. & France, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, *Les villes moyennes françaises : enjeux et perspectives*, Paris, La Documentation française, Coll. « Travaux », 2007, 59 p.

4 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 37

5 La concurrence interurbaine peut se traduire par des actions de « marketing urbain ». Il s'agit alors d'une approche qui applique les techniques du marketing à la promotion et la valorisation des villes. Dans l'espace mondialisé, avec l'importance croissante du phénomène de métropolisation, l'enjeu pour les villes consiste à attirer les hommes et les capitaux pour conforter leur croissance. Dans ce contexte, la compétition entre les villes se développe et les techniques utilisées dans le monde économique, dont le marketing, tendent à imprégner la sphère des décideurs urbains. Rosenberg, (Muriel), *Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Paris, Anthropos, Coll. « Villes », 2000, 184 p.

6 Pacione (Michael) [dir.], « The city in the global context », *The city : critical concepts in the social sciences*, London, Routledge, Coll. « Critical concepts in the social sciences », 2002, 504 p.

« La globalisation active ainsi le local, à la fois parce qu'elle s'y confronte et parce qu'elle en vit. Et c'est, en dernière instance, la diversité des territoires qui fait bouger les hommes, les biens, les capitaux, les informations¹ ».

Les métropoles sont aussi le lieu de la transformation des systèmes de mobilité. Cependant, contrairement à l'idée largement partagée que l'urbanité contemporaine engendre des villes virtuelles, où les contacts entre les gens perdent peu à peu leur valeur, François Ascher affirme que les métropoles sont des villes mobiles et télé-communicantes. Ainsi, la création de nouveaux modes de transport et de communication n'entraîne pas indubitablement la fin des relations sociales *in visu*, elle les rend même d'autant plus importantes :

« La globalisation et la métropolisation se nourrissent des technologies de transport et de communication, et en stimulent le développement. Mais, contrairement à ce qu'ont craint ou espéré les uns ou les autres, ces technologies ne remettent pas en cause la concentration métropolitaine, ni ne remplacent les villes réelles [...] L'usage des TIC, en particulier, ne se substitue pas terme à terme aux transports : les face-à-face, les contacts en direct restent des moyens de communication privilégiés; l'accessibilité physique, la possibilité de rencontre sont plus que jamais les richesses premières des lieux urbains² ».

Au sein des métropoles, il est aussi question de recomposition sociale. En effet, les espaces et les temporalités des habitants ne sont plus rythmés par des objets fixes tels que les cloches de l'église de la paroisse ou la sonnerie de l'usine à sa fermeture. L'utilisation et l'appropriation des technologies de communication et de transport tendent à accroître l'autonomie des citoyens. Ils se déplacent et communiquent de plus en plus librement. Cela devient même en quelque sorte une obligation : ne pas être mobile ou joignable, c'est être en dehors de la société urbaine, c'est en être exclu³. La métropole est ainsi le lieu « des relocalisations et des resynchronisations, de l'échelle du quartier à celle de la planète⁴ ».

La recomposition sociale entraîne aussi une différenciation des intérêts individuels et collectifs. Les nouveaux réseaux sociaux, toujours plus grands, imbriqués et complexes, ne réunissent que très peu des personnes partageant durablement des mêmes caractéristiques. Ceci met en cause et questionne tout particulièrement la gouvernance métropolitaine à travers la démocratie représentative notamment⁵.

Les métropoles contemporaines

La présentation de la métropole contemporaine ne peut cependant pas se réduire à l'introduction de la notion de métropole. En effet, comme énoncé précédemment il n'existe pas en définitive de « métropole » mais des « métropoles ». Cette pluralité métropolitaine se doit d'être quelque peu explicitée. Comment différencier les métropoles contemporaines ? Sur quels critères se fonder ?

Comme nous l'avons vu précédemment, théoriser les principes de hiérarchisation des villes est une approche délicate. La hiérarchisation des villes entre elles en fonction de leurs tailles, de leurs localisations et de leurs fonctions, c'est-à-dire le modèle « Christallérien », ne correspond plus à la réalité de nos territoires urbains. Cependant, cette remise en question des modes de classification des villes ne remet pas en cause l'existence même d'une telle hiérarchisation. Il existe bel et bien des différences entre les métropoles. Certaines participent plus que d'autres aux marchés internationaux. Certaines se composent d'un nombre considérable d'habitants, d'autres se maintiennent en dessous du seuil du million d'habitants. Certaines organisent leurs

1 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, p. 62

2 Ibid.

3 Obadia (Alain) [dir.], *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services*, Actes de colloque du Centre culturel international (Cerisy-la-Salle), La Tour-d'Aigues, Ed de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1997, 462 p.

4 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, p. 67

5 Bassand (Michel), *Cités, villes, métropoles : Le changement irréversible de la ville*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, 234 p.

politiques urbaines dans le but d'établir des liens, aussi fragiles soient-ils, avec le réseau international des villes alors que certaines en font partie intégrante.

Par rapport à ce sujet qui fait couler beaucoup d'encre à l'heure actuelle, nous noterons entre autres les travaux du géographe Roger Brunet¹ qui prolongent et interrogent les réflexions dans le domaine. Peter Hall² propose quant à lui une nouvelle hiérarchie urbaine en fonction des modes de fonctionnement et d'appartenance des métropoles au sein du réseau qu'elles composent. Ainsi, il distingue différentes catégories urbaines : les cités globales, les zones corridors, les cités isolées, les capitales régionales et les centres spécialisés. Cette approche est tout particulièrement intéressante dans la mesure où elle dépasse la tendance actuelle établissant les critères de hiérarchisation en fonctions de critères économiques. Ce type d'approche est bien souvent lacunaire dans la mesure où il ne prend en compte que le Produit Urbain Brut³ (PUB) des métropoles, équivalent urbain du Produit Intérieur Brut (PIB)⁴.

Saskia Sassen met quant à elle l'accent sur la capacité d'une ville à produire des services⁵. Cette capacité apparaît alors comme la composante principale des villes globales dans la mesure où la mondialisation repose sur la multiplication des échanges, la fluidité accrue des capitaux et l'implantation de firmes dans le monde entier. Il convient alors de souligner que le concept de ville globale ne se réfère pas à des critères quantitatifs, comme la population ou la richesse, mais à des critères qualitatifs, c'est-à-dire le rôle joué dans le circuit économique mondial. En s'appuyant sur cette base le géographe Peter Taylor développa et prolongea cette approche au sein du groupe de recherche nommé « *the Globalization and World Cities Study Group and Network* »⁶ (GaWC).

Ainsi, il est possible de mettre en exergue un terme récurrent au travers des différents types de classifications. Il s'agit de celui de « ville globale » parfois exprimé par l'expression anglaise « *global city* ». Cette notion a été introduite par Saskia Sassen à partir de l'analyse de l'évolution de certaines villes au cours des années 80 et 90 dont en particulier New York, Londres et Tokyo. Elle met notamment en avant l'influence de la dérégulation et de la libéralisation des marchés financiers au sein de l'évolution de ces villes. Elle démontre ainsi que le processus de mondialisation a deux conséquences majeures pour le monde urbain. D'une part, le contexte économique entraîne l'éparpillement géographique des implantations industrielles sur l'ensemble des continents. En général ceci se traduit par des délocalisations d'entreprises des pays développés vers des pays à bas salaires et par de nombreuses crises des anciens centres industriels comme celui de Liverpool par exemple. D'autre part, le même contexte engendre une centralisation accrue des fonctions de direction et de décision dans un nombre réduit de villes appelées « villes globales ». L'auteur illustre son propos par l'exemple européen suivant : 22% des sièges sociaux des 300 plus grandes compagnies européennes se trouvaient à Paris à la fin des années 1980, et 28% à Londres.

1 Roger Brunet et le groupement d'intérêt public RECLUS qu'il fonda en 1984 furent à l'origine de l'ouvrage suivant : Brunet (Roger) [dir.], *Géographie universelle*, Paris, Hachette, 1990 – 1996, 10 vol.

2 Hall (Peter), « Forces Shaping Urban Europe », *Urban Studies*, Harlow, Longman Group, vol. 30, n°6, 1993, pp. 883 - 898

3 Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur économique très utilisé mesurant le niveau de production d'un pays. Le Produit Urbain Brut (PUB) est l'équivalent à l'échelle des agglomérations urbaines du PIB pour les pays.

4 En fonction de cette classification fondée sur ces critères économiques, c'est-à-dire du Produit Urbain Brut (PUB), les villes les plus importantes sont les suivantes : Tokyo avec un PUB de 1443,8, New York (PUB de 829,2), Osaka (PUB de 628,7), Los Angeles (PUB de 457,4), Paris (PUB de 361,4) et Nagoya (PUB de 291,3). Selon ces critères la ville de Londres ne figure pas parmi les dix premières métropoles. Ceci n'est autre qu'une incohérence de ce type d'approche qui se révèle alors inopérant. Sources INSEE 1997

5 Sassen (Saskia), *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes, 1996, 530 p.

6 Le groupe de recherche « Globalization and World Cities Study Group and Network » (GaWC), basé au sein du département de géographie de l'université de Loughborough, commença dès 1998 à définir et à catégoriser les villes globales entre elles. Voir le sites internet suivant : <http://www.lboro.ac.uk/gawc/index.html>

Le réseau de villes globales, composées de 20 à 25 villes¹, regroupent des villes qui, au-delà d'être des capitales régionales, sont des lieux incontournables de l'économie mondiale. Elles accueillent les directions des multinationales et les marchés de capitaux internationaux. Elles apparaissent aussi comme les laboratoires de l'innovation technologique et financière. Nous soulignerons par là la correspondance existant bien souvent entre les villes globales et les villes accueillant les bourses et les sièges d'institutions financières².

Saskia Sassen propose ensuite un certain nombre de critères permettant de distinguer les villes globales des autres métropoles contemporaines. Pour ce faire, elle souligne notamment la prédominance des services aux entreprises, des services d'équipement, en tant que corollaire à la forte concentration de sièges sociaux. Ces services regroupent des activités diverses telles que la comptabilité, l'assistance juridique, la publicité, ... Enfin, l'auteur met en exergue le fait que les villes globales sont extrêmement dépendantes du réseau de métropoles qu'elles définissent. Ceci implique notamment la dissociation de plus en plus visible entre les villes globales et leurs arrière-pays respectifs dont elles n'ont, en définitive, plus besoin. Ce constat met alors l'accent sur l'épineux problème de l'équilibrage territorial et des inégalités de développement à l'intérieur même des pays industrialisés.

Ainsi, les métropoles contemporaines, les métropoles, peuvent prendre la forme de villes globales. Mais, toutes les métropoles ne sont pas globales. Quelles sont donc les autres formes de métropoles? Ces dernières sont des plus diverses et vont de la simple métropole régionale³ à la métropole à portée continentale⁴, c'est-à-dire européenne dans notre cas. Le trait commun qui réunit toutes ces villes est la double politique qu'elles se doivent de mener. D'un côté, il est nécessaire qu'elles mettent tout en œuvre pour faire partie ou du moins être reliées au réseau international des métropoles dont les figures de proue sont les villes globales. D'un autre côté, elles doivent assurer la cohérence locale de leur développement. Ainsi, ce qui réunit l'ensemble des métropoles contemporaines n'est autre que le système métropolitain lui-même.

Le système métropolitain est donc la matérialisation urbaine de notre société contemporaine. Il est notamment représentatif de nos liens sociaux qui sont, selon François Ascher⁵, à la fois « nombreux » et « variés », « fragiles » et « spécialisés ». Il résulte aussi de la matérialisation territoriale des relations sociales qui sont ouvertes, multiples, changeantes et aux échelles diverses. La morphologie de ce système n'est plus, comme nous l'avons vu, alvéolaire⁶, ni même aréolaire⁷. Elle est réticulaire⁸. Les grands paradigmes sur lesquels reposent ce système sont ceux relatifs à la complexité, à l'incertitude et à la flexibilité⁹. Ces derniers viennent dépasser par là même les notions de fonctionnalité ou de spécialisation qui faisaient partie

1 Bonnet (Jacques), *Les grandes métropoles mondiales*, Paris, Nathan, Coll. « Géographie d'aujourd'hui », 1994, 192 p. & Dureau (Françoise), Dupont (Véronique), Lelièvre (Eva), Lévy (Jean-Pierre), Lulle (Thierry) [dir.], *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Paris, Ed. Economica, Institut de Recherche pour le Développement, Coll. « Anthropos », 2000, 656 p.

2 Par exemple, la première ville globale d'Allemagne n'est pas Berlin, Hambourg ou Munich mais Francfort où siègent la bourse et les principales banques allemandes.

3 Gibert (Serge) [dir.], « Les métropoles régionales », *Profils*, Paris, Institut National de la Statistique et des études économiques, n° 37, Décembre 1995, 76 p.

4 Lefèvre (Christian) [dir.], *Entre projets et stratégies : le pari économique de six métropoles européennes*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France, 2007, 74 p.

5 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, p. 54

6 La morphologie des premiers systèmes de villes est souvent qualifiée d'alvéolaire.

7 Durant l'aire industrielle les villes formaient entre elles un réseau aréolaire.

8 Le terme « réticulaire » est ici défini en tant que réseau : réticulaire, « qui forme un réseau, ressemble à un réseau ». Rey (Alain) [dir.], « Réticulaire », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome VIII, p. 341

9 Voir notamment l'oeuvre du philosophe français Edgar Morin pour qui la notion de complexité est centrale. Le sens de cette notion s'appuie chez ce dernier sur l'étymologie même du terme « complexe », « ce qui est tissé ensemble ». Elle induit par la suite les principes d'auto-régulation et de récursion., se référant aux notions d'incertitudes et de flexibilité. Voir entre autres les ouvrages suivants : Edgar (Morin), *La complexité humaine*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs Essais », 2008, 380 p. et Morin (Edgar), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Ed. Du Seuil, 2000, 129 p.

des paradigmes fondateurs de la société industrielle. Dans ce nouveau contexte, les actions se doivent d'être réflexives et non plus simplement rationnelles. Enfin, la régulation du système métropolitain s'établit à plusieurs niveaux. Les structures étatiques jouent certes toujours un rôle important mais elles n'excluent pas pour autant le rôle croissant des partenariats ou des contrats. L'opinion publique elle-même peut être considérée à l'heure actuelle comme un facteur de régulation. La culture véhiculée par ce système métropolitain est quant à elle diversifiée et hybride. Elle est le reflet des multiples appartenances des individus au sein de groupes sociaux et culturels différents. La culture métropolitaine n'est donc plus exclusivement liée aux caractéristiques socio-professionnelles d'un individu, encore moins à sa localité d'origine.

Les métropoles à la française

En France, la notion de métropole est fortement imprégnée de la distinction courante qui est établie entre la capitale et les villes de province. Cette distinction repose sur des faits incontestables¹. La métropole parisienne est considérée à l'heure actuelle comme une véritable ville globale. Ce n'est le cas d'aucune autre métropole française. C'est essentiellement à partir du constat de cette différence qu'ont été fondées les diverses politiques françaises en matière de métropoles.

Une des notions clés dans ce contexte est l'expression de « métropole régionale ». Considérée tout d'abord comme la capitale d'un espace régional où l'espace alentour est organisé en fonction du noyau central, elle prit au cours du XIX^e siècle une nouvelle dimension :

« Aux fonctions politiques et religieuses des vieilles capitales de province se sont en effet ajoutées peu à peu de nouvelles vocations. Une métropole régionale est un carrefour de communication, un nœud routier et ferroviaire vers lequel tous les courants convergent aisément. Ses commerces sont assez différenciés pour offrir à l'ensemble de la clientèle régionale les articles rares ou de luxe qu'on ne peut distribuer sans disposer d'une aire de chalandise étendue.[...] La métropole régionale tire sa prospérité des services les plus divers qu'elle offre aux particuliers (spécialistes dans le domaine de la santé, centres hospitaliers de haut niveau, écoles, universités, etc.) ou aux entreprises (banques, conseils juridiques, ingénierie, publicité, sociétés de gestion, etc.)² »

Cependant, les métropoles régionales ne présentent pas toutes les mêmes spécificités. Alors que l'aire industrielle facilitait le développement des métropoles à partir des épargnes régionales notamment, le contrôle de l'État français en matière de marchés financiers et monétaires a freiné cette dynamique³. Le développement des métropoles françaises a donc été ralenti et ce contrairement à celui qu'ont connu les métropoles en Allemagne⁴.

Afin de promouvoir le développement des métropoles régionales, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale⁵ (DATAR) introduisit en 1964 la politique dite des « métropoles d'équilibre⁶ ».

1 Afin d'illustrer notre propos, nous rappellerons quelques chiffres qui nous apparaissent révélateurs. Paris, intra muros, se compose de plus de 2 millions d'habitants. La deuxième plus grande ville de France, Marseille, ne compte pas plus de 900 000 habitants. Enfin, l'aire urbaine parisienne regroupe plus de 11 millions d'habitants alors que celle de Lyon et de Marseille n'en comptent respectivement que 1,6 et 1,5 million. Sources INSEE 1999, recensement de la population.

2 Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 532

3 La ville de Lyon semble toutefois avoir en partie échappé à la régulation de l'État afin de profiter du libéralisme en cours. Voir l'ouvrage suivant : Labasse (Jean), *Les capitaux et la région : étude géographique, essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, Coll. « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », 1955, 533 p.

4 Dans le classement des villes globales établi à partir des écrits de Saskia Sassen les métropoles allemandes sont fortement représentées : Francfort, Düsseldorf, Berlin, Hambourg et Munich.

5 La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) a été mise en place par le Décret n°63-112 du 14 février 1963 afin de coordonner et d'impulser la politique territoriale et d'aménagement de la France. Elle a été remplacée en 2005 par la Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

6 Merlin (Pierre), « Métropole d'équilibre », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 531

Dans ce cadre, huit métropoles régionales¹ furent retenues afin de constituer des pôles de développement capables d'attirer des activités et par là même de faire équilibre à la métropole capitale. Pour ce faire, des Organismes d'Etude et d'Aménagement des Aires Métropolitaines (OREAM) furent notamment mis en place ainsi que des schémas directeurs régionaux couvrant l'aire métropolitaine².

Cette politique a cependant été remise en cause dès les années soixante-dix dans la mesure où « les centres qui se sont montrés les plus dynamiques depuis cette date sont des villes généralement plus petites que celles qui avaient été retenues³ ». En effet, si sur les trente dernières années, les métropoles d'équilibre ont montré des taux de croissance et de développement supérieurs à celui de la métropole capitale, leur développement est resté inférieur à celui des petites métropoles et des villes moyennes⁴.

Ce constat d'échec entraîna une reconsidération des politiques métropolitaines afin d'ouvrir le débat à l'échelle européenne. Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire⁵ (CIADT) arrêta en décembre 2003 un cadre d'action pour conforter les métropoles françaises par rapport à leurs homologues européennes⁶. Cette action est multiple et concerne différents domaines. Parmi ceux-ci l'économie met l'accent sur la création de quartiers d'affaires, le développement de sièges sociaux, etc. La dimension administrative est elle aussi prise en compte avec l'implantation de nouveaux emplois publics. Une attention particulière est aussi portée sur les caractéristiques universitaires, culturelles et artistiques des métropoles. Ceci devrait avoir de nombreuses conséquences notamment en donnant lieu à des contrats métropolitains et en s'incluant dans les contrats de projets État-Régions de la période comprise entre 2007 et 2013⁷.

À l'heure actuelle, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place. Par exemple, la métropole marseillaise est le lieu de projets innovants et ambitieux tels que le projet Euroméditerranée⁸ et le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée⁹. D'importantes opérations d'urbanisme ont été réalisées à Saint-

1 Les huit métropoles qui furent retenues par la DATAR étaient : Lyon – Saint Etienne – Grenoble, Marseille – Aix, Lille – Roubaix – Tourcoing, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nancy – Metz et Nantes – Saint Nazaire. Le choix de ces métropoles régionales s'est basé sur les travaux de Jean Hautreux, Michel Rochefort et Roger Lecourt. Hautreux (Jean), Lecourt (Roger), Rochefort (Michel), *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française*, Paris, Commissariat général du Plan, 1963, 60 p.

2 Les Organismes d'Etude et d'Aménagement des Aires Métropolitaines (OREAM) ont été créés en 1966 autour de cinq des métropoles d'équilibre, Lille, Lyon, Marseille, Nancy et Nantes. Par la suite ce dispositif a été étendu à d'autres métropoles. Voir l'ouvrage suivant : France, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, *Les OREAM et l'aménagement du territoire 1966-1976*, Paris, La Documentation française, 1977, 215 p.

3 Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadriges », 2005, p. 532

4 Ce constat est encore vrai aujourd'hui même si le recensement de la population effectué en 2006 met en exergue une croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes. Enfin, à titre d'exemple, entre 1990 et 1999 la variation, moyenne et annuelle, de la population de l'aire urbaine parisienne est de 0,32%. Celles de Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Strasbourg s'élèvent respectivement à 0,68%, 0,46%, 0,32%, 1,53%, 0,67%, 1,10% et 0,81%. Les aires urbaines de Montpellier et de Rennes connurent quant à elles des taux de croissance de 1,88% et 1,31%. Sources INSEE 1999.

5 Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) était un comité réuni régulièrement autour du Premier ministre afin de mettre en place le cadre de politiques communes. En 2005, ce comité a été remplacé par Dominique de Villepin par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT).

6 Le CIADT du 18 décembre 2003 a examiné quatre points majeurs : la réforme des contrats de plan Etat-Région, l'engagement d'une stratégie nationale en faveur des grandes métropoles françaises, le lancement d'une politique ambitieuse des transports, le développement de l'Internet haut débit sur l'ensemble du territoire. France, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises*, Paris, La Documentation française, 2003, 48 p.

7 Un contrat de projets Etat-Région (CPER) est un document par lequel l'Etat et une région s'engagent sur la programmation et le financement de projets importants. Ils s'établissent sur une durée de sept ans.

8 Le projet Euroméditerranée est une initiative de l'Etat datant de 1995. C'est une opération d'intérêt national qui a pour objet de placer Marseille au niveau des plus grandes métropoles européennes. Voir le site internet : <http://www.euromediterranee.fr>

9 Le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) est pour l'instant installé dans le fort Saint-Jean à Marseille. Fin 2012, le MuCEM devrait inaugurer ses nouveaux locaux à l'extrémité du Vieux Port marseillais.

Étienne¹. De nouveaux équipements culturels ont été projetés au travers notamment de cinq nouveaux zéniths². Si la politique métropolitaine française semble avoir orienté et ouvert le débat sur la question européenne il n'en reste pas moins que ce dernier a bien des difficultés à dépasser l'opposition entre capitale et province. Dans ce contexte les premières remises en question de cette politique sont apparues très rapidement. Selon le géographe Paul Claval, « on peut craindre qu'il ne s'agisse que d'un effet d'annonce » dans la mesure où « aucun moyen nouveau n'est annoncé³ ».

Ces doutes et critiques sont notamment entretenus par l'absence de définition du terme de métropole qui fasse consensus. En effet, la DATAR affirme de son côté que les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent être considérées en tant que métropoles (annexe 22). Cette définition n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations⁴. Doit-on considérer les villes de Villeurbanne et de Boulogne-Billancourt comme des métropoles⁵ alors qu'elles sont périphériques aux métropoles de Lyon et de Paris ?

Afin d'éviter ce genre de questionnements et de bien prendre en compte les différents processus d'urbanisation précédemment présentés⁶, il nous apparaît nécessaire de nous appuyer sur la notion de métropole. En effet, la définition de ce terme renvoie à celle d'un espace urbanisé, continu ou non, qui ne peut être contraint par les limites administratives d'une commune mais qui est, en revanche, contingent à l'organisation des emplois. Ainsi, il nous apparaît important de nous référer à la notion d'aire urbaine et non d'agglomération afin d'établir une approche statistique des métropoles françaises. L'aire urbaine est définie par l'INSEE comme un :

« Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou des unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans les communes attirés par celui-ci⁷ ».

Dans sa définition de la métropole, François Ascher spécifie que celles-ci doivent au moins être composées de « quelques centaines de milliers d'habitants⁸ ». Cette indication, somme toute assez peu précise, nous informe cependant que les aires urbaines composant les métropoles ne peuvent posséder une population inférieure à 200 000 habitants. Enfin, comme souligné par Saskia Sassen, la métropolisation d'un territoire urbanisé est avant tout fonction de sa quantité d'emplois liés aux services et ne saurait se réduire à une simple approche démographique.

C'est en fonction de ces critères que nous avons établi le panel de métropoles françaises pouvant servir de base à nos expériences. Nous avons ainsi pris pour parti de nous intéresser principalement aux aires urbaines de plus de 200 000 habitants dont le taux d'emplois en relation avec les services est particulièrement

1 La ville de Saint-Étienne a lancé en 2004 un grand projet d'urbanisme intitulé « Saint-Étienne 2015 ». À l'heure actuelle la ville change progressivement de visage avec la création de la cité du design et la construction d'un nouveau quartier d'affaires. Gravelaine (Frédérique de), Masboungi (Ariella), *Construire un projet de ville : Saint-Etienne «in progress»*, Paris, Ed. Le Moniteur, Coll. « Ville-aménagement », 2006, 111 p.

2 Cinq nouveaux zéniths ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation, dans les métropoles d'Amiens, de Strasbourg, de Saint-Étienne, de Nantes et de Limoges.

3 Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadriges », 2005, p. 532

4 Il existe, selon le recensement de la population de 1999, 39 villes de plus de 100 000 habitants.

5 Les populations des villes de Villeurbanne et de Boulogne-Billancourt sont en effet toutes supérieures au seuil fixé par la DATAR afin de composer une métropole. Leur population respective est de 124 215 et 106 367 habitants. Source INSEE 99.

6 Nous pensons par là aux processus de métropolisation et surtout à celui de périurbanisation qui est responsable de l'émergence des milieux incertains.

7 La définition de l'aire urbaine est disponible sur le site Internet de l'INSEE à partir du lien suivant : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm>

8 Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p.34

élevé, c'est-à-dire strictement supérieur à 8%¹. Douze métropoles françaises répondent à ces critères ; il s'agit des aires urbaines de Paris, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier (annexe 22). Ce panel de métropoles servira de base à notre analyse des modes contemporains de fabrique métropolitaine.

1 Afin de déterminer ce seuil de 8% nous nous sommes notamment appuyés sur le rapport suivant : Julien (Philippe), « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première*, n°840, Paris, INSEE, mars 2002, 4 p. disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP840.pdf. Il existe selon le recensement de 1999 réalisé par l'INSEE treize aires urbaines dont le taux d'emplois liés aux services est supérieur à 8%. Nous n'avons pas retenu dans notre sélection l'aire urbaine d'Annecy, qui faisait pourtant partie des treize présélectionnées sur ce critère, dans la mesure où sa population est inférieure à 200 000 habitants.

1.3.2 Fabriquer la métropole aujourd'hui

Toujours dans l'optique de présenter la métropole contemporaine, posons ici la question de sa fabrique. Comment la métropole se construit-elle ? Les jeux d'acteurs, notamment en relation avec l'économie de services, est à son origine. Cependant, au-delà de ces conditions d'émergence, que savons-nous vraiment des actions d'anticipation spatiale au sein de ces villes globales ? Afin d'apporter quelques éléments de réponse nous nous intéresserons, dans un premier temps, à l'urbanisme. Dans ce cadre, nous reviendrons sur la définition de cette pratique en interrogeant par là même son propre statut. Est-ce une science ? Est-ce un art ? Nous présenterons aussi, très succinctement cependant, les différentes théories sur lesquelles repose l'urbanisme. Dans un deuxième temps, nous nous focaliserons sur la question de l'urbanisme au sein même des métropoles. Pour ce faire, nous reviendrons quelque peu sur l'histoire de la planification en France afin de mettre en exergue les principaux outils et les différentes échelles d'intervention de la fabrique métropolitaine. Enfin, dans un troisième temps, nous interrogerons le devenir de cette fabrique au regard de l'émergence des milieux incertains notamment.

De l'urbanisme

Poser la question de la fabrique métropolitaine nous apparaît, dans ce cadre, tout à fait fondamental. Aussi, ne reviendrons-nous pas dans ce paragraphe sur les conditions de l'émergence des métropoles. En revanche, nous présenterons les pratiques d'anticipation spatiale qui ne sont pas sans conséquences sur les grandes villes de demain. Dans ce cadre, une présentation de l'urbanisme, même succincte, nous paraît incontournable.

Le terme « urbanisme » est apparu dans la langue française en 1842 sur proposition de Richard de Radonvilliers¹ qui le définit en tant que « science de l'urbanité² ». D'après le *Dictionnaire étymologique du français*³ de Jacqueline Picoche, la présente notion est issue du mot latin « *urbanus* », lui-même venant de

1 Radonvilliers (Jean Baptiste Richard de), *Enrichissement de la langue française ; dictionnaire des mots nouveaux*, Paris, Léauté, 1845, 598 p.

2 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IX, p. 597

3 Picoche (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2002, p. 566

« *urbs, urbis* », « la ville ». Le terme « *urbanus* » donna lieu au XIV^e siècle à la notion française d' « urbanité » en tant que « caractéristique de la ville » et « bon ton, politesse ».

Il n'est pas aisé de définir l'urbanisme qui, nous le verrons, a suscité de nombreuses théories. Cette difficulté est notamment exprimée dans l'introduction du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*¹ de Françoise Choay et Pierre Merlin. Le *Dictionnaire de la langue française Le Robert* définit l'urbanisme quant à lui selon les termes suivants :

« Ensemble des arts et techniques concourant à l'aménagement des espaces urbains en fonction des données démographiques, économiques, esthétiques en vue du bien-être humain et la protection de l'environnement² ».

La définition précédente parle d' « aménagement » de l'espace, il s'agit d'une action volontaire visant à créer une situation ordonnée. Celle-ci est jugée nécessaire afin de ne pas subir une situation résultant de jeux d'acteurs. Elle s'oppose donc intrinsèquement au « laisser-faire ». Pierre Merlin précise cependant dans l'introduction de *L'urbanisme* paru aux Presses Universitaires de France que « cette action s'exerce dans l'espace urbain ou rural (mais l'aménagement peut se concevoir à des échelles très diverses, de la planète à celle du local)³ ». Enfin, l'auteur propose, avant de clore son introduction, sa propre définition de l'urbanisme, sur laquelle nous appuierons par ailleurs notre propos. L'urbanisme est, dans ce cadre, « un champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie, bien-être et économie⁴ ».

Nous noterons que l'auteur ne définit pas l'urbanisme en tant que science, ni même en tant que technique ou art. Il place l'urbanisme dans le champ des actions. Il s'agit en effet d'une praxis⁵, en tant qu' « action volontaire », et d'une pratique, en tant qu' « exercice d'application, d'exécution, une manière de faire, une confrontation aux réalités, d'où naît l'expérience nourrie par les hésitations, plus que la connaissance »⁶.

L'urbanisme repose sur de nombreux textes fondateurs. Françoise Choay propose une division en deux parties de ces différents écrits : les théories préurbanistes et les théories de l'urbanisme⁷. Le préurbanisme est défini comme « un ensemble de textes et de réalisations dus à des penseurs politiques sociaux du XIX^e siècle, dont la démarche, marquée au coin de l'utopie, anticipe et préfigure celle de l'urbanisme⁸ ». La limite entre les champs théoriques n'est pas seulement chronologique, il convient de souligner que, contrairement au préurbanisme, l'urbanisme donne essentiellement la parole à des professionnels dont la volonté est la mise en oeuvre concrète de leurs idées⁹.

1 Merlin (Pierre), « Introduction », Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. XI - XV

2 Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IX, p. 597

3 Merlin (Pierre), *L'urbanisme*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 2009, p. 4

4 *Ibid.*

5 La praxis est un terme d'origine grecque « praksis » signifiant action. Elle désigne l'ensemble des actions humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux. Dans les sciences humaines, la praxis désigne plus spécifiquement les activités codifiées, c'est-à-dire la manière générique de penser la transformation des milieux naturels et des rapports sociaux. Elle est donc à distinguer des pratiques qui se réfèrent à des cas particuliers ou singuliers de cette transformation.

6 Merlin (Pierre), *L'urbanisme*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 2009, p. 56

7 Choay (Françoise), « Urbanisme », Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 911 - 918

8 Choay (Françoise), « Préurbanisme », Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 708 - 711

9 Nous soulignons toutefois l'existence de cas particuliers tels qu'Ebenezer Howard avec sa Garden City et Tony Garnier avec ces projets de cité industrielle. Tous deux seront présentés lors de la présentation des théories de l'urbanisme.

Enfin, l'ensemble de ces théories peut être présenté selon deux approches urbaines différentes donnant lieu à des modèles de villes distincts : le modèle progressiste¹ et le modèle culturaliste². Alors que le modèle progressiste est fondamentalement tourné vers l'avenir, le modèle culturaliste repose quant à lui sur les valeurs inspirées du passé. La croyance absolue dans le progrès et dans les comportements rationnels sert de base au progressisme contrairement au culturalisme qui s'appuie sur l'idée de la ville comme reflet des différences culturelles³.

Les principaux penseurs progressistes du préurbanisme sont Charles Fourier⁴ avec ses « phalanstères », Robert Owen⁵ qui prôna une législation du travail, le fondateur du communisme utopique Etienne Cabet⁶ avec la capitale « Icare », régulière et géométrique, l'anarchiste Pierre Joseph Proudhon⁷ avec son apologie des petites propriétés et Benjamin Ward Richardson⁸ dont la ville utopique est avant tout hygiéniste. Ces pensées sont avant tout fondées sur des positions philosophiques, politiques, économiques et sociales⁹. C'est à partir de ces questionnements que sont reconsidérés les principes d'organisation de la ville. La pensée progressiste, croyant à l'existence d'un homme-type universel, prône la rationalité dans la mesure où c'est le progrès qui conduira au bien-être des individus. Les villes utopiques des progressistes reposent sur une séparation claire des fonctions. Cette organisation logique est notamment retranscrite par l'usage de la géométrie. L'hygiène joue aussi un rôle très important, particulièrement chez Richardson. Elle induit en conséquence la création d'espaces ouverts, de vides et d'espaces verts. La thématique de l'habitation est le laboratoire de prédilection des auteurs pour mettre en scène leurs principes. Les logements, qu'ils soient collectifs comme chez Fourier ou individuels comme chez Owen, sont rationnels, aérés et spacieux. Cependant, il convient de souligner la grande rigidité des modèles qui imposent valeurs et modes de vie¹⁰.

Les penseurs culturalistes du préurbanisme, représentés par l'architecte Augustin Welby Northmore Pugin¹¹ qui souligna le manque de références culturelles de la ville industrielle, le critique d'art John Ruskin¹²

1 Choay (Françoise), « Progressisme », Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 721 - 722

2 *Ibid.* pp. 241 - 242

3 Cette distinction entre progressisme et culturalisme doit cependant être quelque peu nuancée. Nous soulignerons dans ce cadre la difficulté de classer certains auteurs tels que Marx et Engels par exemple. Engels (Friedrich), *La question du logement*, Paris, Ed. sociales, Coll. « Classiques du marxisme », 1976, 123 p. Tout aussi inclassables sont les penseurs américains prônant l'ordre rural sans pour autant contester le développement industriel : White (Lucia), White (Morton Gabriel), *The Intellectual versus the City*, Westport, Conn, Greenwood, 1981, 270 p.

4 Charles Fourier, né en 1772 et décédé en 1837, est l'un des fondateurs du socialisme utopique français. Il dénonça le salariat et prôna la création de « phalanstères », regroupements autour d'un hôtel communautaire de terres de culture, de bâtiments industriels. Ceci représentait pour Fourier l'harmonie parfaite. Fourier (Charles), *Le nouveau monde industriel et sociétaire ou Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées*, Dijon, Presses du réel, Coll. « L'écart absolu », 2001, 522 p.

5 Robert Owen, né en 1771 et décédé en 1858, est un ouvrier devenu propriétaire d'une fabrique de coton. Il est considéré comme un des pères du socialisme. Il mit notamment en pratique ses idées au sein de son usine ainsi que dans la colonie communiste de New Harmony qu'il fonda dans l'Indiana en 1824. Owen (Robert), *Selected works of Robert Owen*, London, W. Pickering, Coll. « The Pickering masters », 1993, 4 vol. .

6 Cabet (Etienne), *Voyage en Icarie*, Paris, Dalloz, Coll. « La bibliothèque Dalloz », 2006, 600 p

7 Proudhon (Pierre Joseph), *Qu'est ce que la propriété ?*, Paris, Librairie générale française, Coll. « Classiques de philosophie », 2009, 445 p. et Proudhon (Pierre Joseph), *Gratuité du crédit*, Paris, Arctic, 2006, 195 p.

8 Richardson (Denjamin Ward), *Hygeia, une cité de la santé*, Paris, Ed. de la Villette, Coll. « Penser l'espace », 2006, 110 p.

9 Ces pensées sont multiples, elles relèvent du socialisme teinté de paternalisme chez Owen, d'un certain collectivisme communautaire chez Fourier et du communisme chez Cabet

10 Il convient ici de souligner une exception. En effet, chez Proudhon l'approche individualiste et anarchiste donne lieu à un ordre moral et spatial moins contraignant.

11 Pugin (Augustus Welby Northmore), *Les Vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne*, Bruxelles, Mayer et Flatau, 1850, 243 p.

12 Ruskin (John), *Les sept lampes de l'architecture*, Paris, Klincksieck, Coll. « L'esprit et les formes », 2008, 231 p. & Ruskin (John), *The genius of John Ruskin*, Charlottesville, University press of Virginia, Coll. « Victorian literature and culture series », 2000, 566 p.

qui prôna la diversité et la dissymétrie des villes et William Morris¹ qui fit l'éloge des petites villes et de la nature sauvage, s'inspirent quant à eux de travaux historiques et archéologiques. Leurs discours se fondent sur une critique de la ville et non essentiellement de la société. Ils expriment le besoin de maintenir les différences à la fois entre les villes et dans les villes. C'est pourquoi ils ne proposèrent pas de prototypes de villes mais orientèrent leurs travaux vers une recherche de l'harmonie. Ils soulignèrent notamment la nécessité de limites précises entre la ville et la nature en faisant souvent référence à la ville médiévale. Ils prônèrent des villes petites, denses, irrégulières, asymétriques et respectant les héritages du passé dans un souci esthétique constant.

Les théories de l'urbanisme sont, à l'inverse, profondément en relation avec les pratiques professionnelles. Cependant la distinction entre progressisme et culturalisme peut de nouveau servir de base à notre présentation². En effet, dès 1920 les progressistes, développant une approche rationnelle de la ville, se qualifièrent eux-mêmes de « modernes ». Ildefonso Cerdà³ est considéré à l'heure actuelle comme le fondateur de l'urbanisme progressiste avec notamment son projet de 1858 pour l'extension de Barcelone, l'« ensanche⁴ ». Le baron Georges Haussmann⁵, contemporain de Cerda, transforma quant à lui la ville de Paris⁶ non seulement en développant un important réseau de voirie mais aussi en modernisant l'ensemble des installations techniques, des équipements et en aménageant des parcs et jardins à des échelles diverses. L'urbanisme progressiste puise ainsi ses sources dans le XIX^e siècle. Cependant, c'est au XX^e siècle qu'il deviendra dominant avec comme précurseur Tony Garnier et les plans d'*Une Cité Industrielle*⁷. Le mouvement, comme nous l'avons vu précédemment, est devenu international à travers les CIAM. Lors de ces derniers, l'avènement d'une ville fonctionnelle où les fonctions sont spécialisées et séparées fut prôné. La Charte d'Athènes⁸ qui en résulte peut être considérée comme manifeste de l'urbanisme progressiste. Malgré la grande influence d'un tel mouvement, les dissidences internes sonnèrent le glas des CIAM qui furent dissous en 1959. Les premières critiques au regard des réalisations progressistes, notamment en France dès 1960 avec les grands ensembles, entachèrent de discrédit le mouvement moderne.

Les protagonistes du mouvement moderne sont très souvent occultés par la figure centrale de Le Corbusier⁹ qui réalisa de nombreux plans de villes, comme celui de Paris avec le « Plan Voisin » notamment. Il rédigea aussi un grand nombre d'ouvrages. Pourtant nombreux furent les acteurs de l'urbanisme moderne :

1 Morris (William), *L'âge de l'ersatz et autres textes contre la civilisation moderne*, Paris, Ed. de l'Encyclopédie des nuisances, 1996, 155 p.

2 La distinction entre progressistes et culturalistes doit là encore être nuancée dans la mesure où certains penseurs demeurent inclassables. Nous pensons par là notamment à Georges Benoît Lévy et à Henri Sellier, au courant marxiste et à l'architecte américain Frank Lloyd Wright avec son utopie de « Broadacre ». Wright (Frank Lloyd), *The Disappearing City*, New York, W. F. Payson, 1932, 90 p.

3 Cerdà (Ildefonso), *La théorie générale de l'urbanisation*, Besançon, Les Ed. de l'imprimeur, Coll. « Tranches de villes », 2005, 234 p.

4 Cerdà (Ildefonso), *Plano de los alrededores de la ciudad de Barcelona y proyecto de su reforma y ensanche*, Barcelona, R. Roca, 1859, 1 f.

5 Haussmann (Georges Eugène), *Mémoires*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, 1204 p.

6 Haussmann (Georges Eugène), *Le Paris du baron Haussmann*, Paris, Ed. Seesam-RCI, 1991, 415 p.

7 Garnier (Tony), *Une cité industrielle : étude pour la construction des villes*, Paris, P. Sers, 1988, 195 p.

8 La Charte d'Athènes fut élaborée collectivement lors du IV^e congrès de 1933, sous la direction de Cornelis van Eesteren. Le Corbusier, *La charte d'Athènes*, Paris, Plon, 1943, 243 p.

9 Charles-Edouard Jeanneret, dit Le Corbusier, né en 1887 et décédé en 1965, publia de nombreux écrits sur l'urbanisme moderne. Ses plans d'urbanisme pour les villes de Barcelone, Paris, Alger, Rio de Janeiro n'ont pas été retenus. Seule la ville de Chandigarh en Inde a été réalisée selon les principes urbains de Le Corbusier.

de Walter Gropius¹, qui se concentra principalement sur l'architecture, à Lucio Costa², qui réalisa le plan de Brasilia en forme d'oiseau, en passant par C. Van Eesteren³, dont le plan d'Amsterdam de 1935 lui est dû.

La portée de cette pensée est considérable, tant dans le temps que dans l'espace; elle se veut d'ailleurs universelle. Il convient cependant de souligner que l'urbanisme progressiste est profondément lié à l'architecture moderne⁴. Cet urbanisme résulte en définitive de la volonté de faire connaître à la ville sa propre révolution industrielle par l'usage notamment de nouveaux matériaux et de procédés industriels. La recherche du rationalisme est à l'origine de l'esthétique des villes modernes dans lesquelles la recherche esthétique n'est pourtant pas exclue mais déconnectée des repères du passé⁵. Imprégnée de la pensée hygiéniste du XIX^e siècle, l'urbanisme moderne prône avant tout, à travers une approche normative, l'idée d'une ville en tant que cadre de travail.

Le courant culturaliste a une portée plus restreinte en apparence⁶. Les deux personnes les plus influentes en furent le journaliste britannique Ebenezer Howard⁷ et sa *Garden City* et l'architecte viennois Camillo Sitte⁸ connu pour sa critique de l'aménagement de Vienne selon les principes haussmanniens. Cette pensée fut ensuite retranscrite par différents auteurs qui développèrent une approche humaniste : parmi eux Patrick Geddes⁹, Marcel Poète¹⁰ et Lewis Mumford¹¹. Kevin Lynch¹² s'appuya quant à lui sur ce courant pour développer les concepts de perception et de lisibilité de la ville. Malgré la grande diversité de ces approches il est cependant possible de distinguer quelques caractéristiques communes. Tout d'abord l'ensemble des discours retranscrit un intérêt pour la ville dans sa globalité en mettant tout particulièrement l'accent sur les aspects culturels plus que matériels. Le progrès technique ne se trouve pas au centre de ces approches qui font souvent preuve de passéisme, que ce soit avec nostalgie comme chez Sitte ou avec un regard socialiste comme pour Howard. La pensée esthétique se fait dans le prolongement des formes urbaines existantes, qu'elles soient entièrement héritées du passé comme pour Sitte ou orientées par un projet comme chez Howard. Enfin, la ville prônée, clairement distincte de la campagne, se veut quant à elle rassurante et confortable ; c'est pourquoi les lignes droites et perspectives urbaines sont souvent questionnées.

1 Gropius (Walter), *Architecture et société : textes choisis*, Paris, Ed. Du Linteau, 1995, 199 p.

2 Costa (Lucio), *Lucio Costa, XX^e siècle brésilien, témoin et acteur*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, 315 p.

3 Cornelis van Eesteren (Cornelis van), *The Idea of The Functional City*, Lectures with slides by Cornelis van Eesteren, Rotterdam, Nai, 1998, 160 p.

4 Certains progressistes prônèrent même la synthèse entre les arts comme par exemple les représentants du Bauhaus.

5 Le Corbusier, par exemple, proposa dans son plan voisin pour Paris de détruire l'ensemble des bâtiments historiques de la ville, exception faite de la cathédrale Notre Dame.

6 Nous employons ici le terme « en apparence » car s'il est bien vrai que les réalisations concrètes des culturalistes sont peu nombreuses au regard de celles des progressistes. Il n'en reste pas moins que leur pensée a très nettement influencé les pratiques urbanistiques. Les cités jardins ont notamment servi de modèle, même dénaturé, aux lotissements que nous connaissons. Fourcaut (Annie), « La cité-jardin contre le lotissement », *Urbanisme*, n° 309, Le XX^e siècle : de la ville à l'urbain, Paris, Publications d'architecture et d'urbanisme, novembre-décembre 1999, pp. 22-24.

7 Howard (Ebenezer), *Les cités jardins de demain*, Paris, Sens & Tonka, Coll. « mémoire volontaire », 1998, 211 p.

8 Wallon (Paul Alexandre Joseph), *L'art de bâtir les villes par Camillo Sitte*, Paris, J. Dumoulin, 1903, 11 p. & Wiczorek (Daniel), *Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne*, Bruxelles, P. Mardaga, Coll. « Architecture + Recherches », 1981, 222 p.

9 Patrick Geddes, né en 1854 et décédé en 1932, est un botaniste et biologiste anglais connu pour ses écrits en matière d'urbanisme et d'éducation. Welter (Voker), *Biopolis : Patrick Geddes and the city of life*, Cambridge, MIT press, 2002, 355 p. Meller (Helen Elizabeth), *Patrick Geddes : social evolutionist and city planner*, London, Routledge, Coll. « Routledge geography, environment and planning series », 1990, 359 p. Geddes (Patrick), *Cities in evolution, an introduction to the town planning movement and the study of civics by Patrick Geddes*, London, Williams and Norgate, 1915, 409 p.

10 Poète (Marcel), *Introduction à l'urbanisme*, Paris, Sens & Tonka, Coll. « Mémoire volontaire », 2000, 573 p.

11 Lewis Mumford, Mumford (Lewis), *The culture of cities*, London, Routledge Thoemmes press, 1997, 530 p.

12 Lynch (Kevin), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, Coll. « Aspects de l'urbanisme », 1994, 221 p.

De la fabrique des métropoles en France

Après cette présentation des grands courants de pensée de l'urbanisme, il convient de nous intéresser plus particulièrement à la métropole. Pour ce faire, il nous apparaît nécessaire de rappeler quelques dates clés de l'histoire de la planification en France dont les métropoles françaises dépendent indubitablement.

La législation française prit assez tardivement en compte l'urbanisme qui apparut pour la première fois dans les textes de lois en 1884¹. C'est en 1902 que furent instaurés les permis de bâtir au sein d'agglomérations de plus de 20 000 habitants. La même année des règles spécifiant les hauteurs et les gabarits des bâtiments parisiens furent adoptées. L'ensemble de ces textes et des outils de techniques qu'ils véhiculent relève cependant plus du domaine de la construction que de celui de l'urbanisme.

Les premiers textes fondant le droit de l'urbanisme apparurent après la première guerre mondiale. Dans ce cadre la loi Cornudet² instaura des plans dits « d'aménagement, d'embellissement et d'extension » considérés comme obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants, pour les villes à forte dynamique de développement, pour les cités balnéaires et le département de la Seine. Cependant le manque de savoir faire des communes et les longues durées de réalisation des plans ne permirent pas d'obtenir des résultats opérationnels concluants³. Parallèlement le souci de l'urbanisme à l'échelle des grandes agglomérations voyait le jour à travers notamment le projet d'aménagement de la région parisienne d'Henri Prost⁴.

La loi du 15 juin 1943, validée après guerre, posa ensuite les bases d'un urbanisme centralisé en introduisant deux niveaux de plans : les plans d'aménagement intercommunal et les plans d'aménagement communal. Ces derniers, opposables aux tiers après enquête publique, connurent une phase de réalisation intense dans un premier temps. Cependant, le ministère de la construction, en charge de l'élaboration de ces plans, ne fut très vite plus en mesure d'en assurer la réalisation. Dans un même temps, deux outils majeurs de l'urbanisme furent aussi introduits, le droit de préemption dans les Zones d'Aménagement Différé⁵ (ZAD) et la réglementation des grands ensembles dans les Zones à Urbaniser en Priorité⁶ (ZUP).

Face à la nécessité de mettre en place un système plus efficace, les ministères de la construction et de l'équipement fusionnèrent en 1967 afin de donner lieu à la Loi d'Orientation Foncière (LOF). Cette dernière introduisit l'idée d'une élaboration conjointe entre l'État et les communes des documents d'urbanisme. Dans ce cadre, elle mit en place le Schéma Directeur d'aménagement et d'Urbanisme⁷ (SDAU) fixant les orientations d'aménagement à l'échelle intercommunale et le Plan d'Occupation des Sols⁸ (POS) à l'échelle de la commune. Les Zones d'Aménagement Concerté⁹ (ZAC) se substituèrent alors aux ZAD et l'existence

1 Cette loi imposa aux communes l'établissement de plans généraux de nivellement et de voirie.

2 La loi Cornudet fut votée en 1919 mais la proposition avait été présentée et discutée dès 1919. Elle fut quelque peu modifiée par la loi de 1924 qui la renforça.

3 D'après Pierre Merlin dans *L'urbanisme*, seuls 300 plans « d'aménagement, d'embellissement et d'extension » avaient été approuvés en 1943 sur un panel de 2 000 communes concertées.

4 Henri Prost, architecte urbaniste français né 1874 et décédé en 1959, dirigea pendant deux ans l'élaboration du « projet d'aménagement de la région parisienne ». Ce dernier, prescrit par la loi du 14 mai 1932, ne fut approuvé qu'en 1939 et confirmé en 1941. Ce plan, qui ne pu être appliqué qu'après la guerre, arriva trop tard pour pouvoir faire réellement obstacle aux abus des lotisseurs.

5 Les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) ont été instituées en 1962 afin de délimiter le périmètre de futures opérations d'aménagement et de lutter contre la spéculation foncière par la mise en oeuvre du droit de préemption.

6 Les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), créées en 1958, « ont été pendant longtemps l'instrument privilégié de l'urbanisme opérationnel ». Chataurenaud (Philippe), « Zone à urbaniser en priorité », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 879

7 Les SDAU sont obligatoires pour les villes de plus de 10 000 habitants ou répondant aux mêmes critères que les agglomérations concernées par la loi Cornudet.

8 Le POS se compose quatre documents : un rapport de présentation, des documents graphiques, un règlement et des annexes. Il définit un ensemble de règles, facultatives et obligatoires, qui définissent l'affectation, l'utilisation et la densité d'occupation des sols. Il est possible de le faire évoluer afin de tenir compte des multiples changements marquant la vie d'une agglomération.

9 Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

d'un schéma directeur pour l'Ile de France¹ fut officialisé. Les lois de décentralisation de 1983 donnèrent aux communes la responsabilité de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme : le schéma directeur (SD) venant succéder au SDAU et le POS qui devint facultatif. En plus de ces deux outils, l'État développa une politique de prescriptions² afin d'assurer la prise en compte par les communes de l'intérêt général.

Le rapport Labetoulle³ réalisé en 1992 par le Conseil d'Etat souligne cependant l'échec de cette politique à travers laquelle les maires favorisèrent nettement les intérêts du local. Ainsi, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995, prévoit la possibilité d'établir sous la responsabilité de l'État des Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) s'imposant aux documents d'urbanisme. Seules sept directives furent prescrites et les six d'entre elles qui donnèrent lieu à une approbation arrivèrent bien trop tard⁴. Enfin, dans ce contexte, le SD fut peu à peu délaissé par les élus qui prirent en revanche l'habitude de réviser régulièrement leur POS afin d'y intégrer leurs propres projets de construction.

Enfin, la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU) du 13 décembre 2000, réactualisa ces deux documents. Le SD devint alors le Schéma de Cohérence Territoriale⁵ (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme⁶ (PLU) remplaça le POS. Ces deux documents prirent alors la forme de documents de synthèse afin de mieux coordonner les politiques sectorielles entre elles, que ce soit à l'échelle intercommunale avec le SCoT ou communale avec le PLU.

Plusieurs constats peuvent être établis au regard de ce bref retour sur l'histoire de la planification française. En effet, nous pouvons remarquer qu'il n'existe pas d'outils spécifiques à la fabrique des métropoles en tant que tels. Les outils proposés sont pourtant divers et variés tout comme d'ailleurs les échelles d'intervention.

La maille la plus large relative à l'urbanisme est celle de l'aménagement du territoire que nous avons précédemment introduite et qui comporte, selon les termes de Pierre Merlin, « une dimension spatiale (instituer ou rétablir des équilibres spatiaux), mais également une dimension prospective (devancer et orienter les mutations de l'appareil économique et les migrations des hommes)⁷ ».

L'aménagement régional correspond à l'échelle juste en dessous. Il est développé selon deux axes distincts, la politique de développement économique des régions et celle d'aménagement des métropoles. Ce dernier type d'aménagement prend en compte la métropole à l'échelle de la région urbaine, il est particulièrement sollicité dans le cadre des politiques de développement de la métropole parisienne.

Plusieurs actions sont ensuite possibles à l'échelle même de la ville. Il s'agit de la création de villes, de la restructuration d'agglomérations et de leur extension. La création de villes nouvelles est une constante

1 Le schéma directeur de la région parisienne, établi en 1965 sous la direction de Paul Delouvrier, fut approuvé après révision en 1976. Il s'appuyait notamment sur l'acceptation de la croissance économique et démographique de la capitale afin de prévoir la création de huit villes nouvelles dont seules cinq virent le jour et de centres restructurateurs dans la banlieue existante. Au niveau des transports ce schéma directeur prévoyait aussi la construction du réseau express régional (RER) ainsi que la poursuite du développement du réseau autoroutier.

2 Parmi ces lois d'aménagement et d'urbanisme il convient de souligner les lois relatives à la préservation du littoral et à la construction en montagne notamment.

3 Le Conseil d'État établit en 1992 au travers du rapport Labetoulle le constat de recul des préoccupations d'urbanisme au cours des années 1980. Le rapport mit notamment l'accent sur la prédominance des intérêts locaux face à l'intérêt général.

4 Sept directives furent prescrites dans ce cadre. Elles concernent la Côte d'Azur, les Alpes du Nord, l'estuaire de la Seine, celui de la Loire, l'aire métropolitaine marseillaise, les bassins miniers du Nord de la Lorraine et l'aire urbaine de Lyon. Toutes furent approuvées à l'exception de celle des Alpes du Nord. Cependant leur approbation n'a eu lieu qu'entre 2003 et 2006.

5 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a déjà été quelque peu présenté précédemment (cf. l'expérience montpelliéraine à partir des oeuvres de Gustave Courbet). Il donnera lieu à une analyse particulière lors du prochain chapitre.

6 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif d'être le reflet d'un projet urbain, « déterminant des actions et des opérations d'aménagement qui trouveront leur expression dans le programme d'aménagement et de développement durable ». Chataureynaud (Philippe), « Plan local d'urbanisme », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, pp. 647 - 654

7 Merlin (Pierre), *L'urbanisme*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 2009, p. 68

dans l'histoire des villes¹. Cependant, à l'heure actuelle, il est possible de distinguer différents types de villes nouvelles selon leurs finalités de réalisation. Elles peuvent donner lieu à des villes industrielles² ou à de nouvelles capitales³. Elles peuvent comme en France répondre à une volonté de déconcentration des métropoles⁴. Enfin, elles peuvent être liées au développement d'activités touristiques⁵ ou être la seule solution de reconstruction après un désastre⁶. La restructuration quant à elle correspond la plupart du temps à une succession d'opérations locales généralement intégrées dans un projet d'ensemble⁷. Enfin, l'extension est le champ principal de l'urbanisme à l'échelle des villes. En France, les extensions urbaines ont longtemps été guidées par les mécanismes de financement du logement⁸. La première action volontaire en date allant à l'encontre de ces pratiques est celle des villes nouvelles, une action limitée et concurrencée par l'émergence constante des milieux incertains.

Enfin, une dernière échelle d'intervention, celle de l'urbanisme opérationnel est relative à tout ou partie du quartier. C'est dans ce cadre que sont mis en œuvre les principes de composition urbaine pouvant parfois donner lieu à la réhabilitation du bâti et des espaces publics.

Quelques questions d'avenir

Ainsi, la fabrique métropolitaine, dépendant de la praxis et des pratiques de l'urbanisme, ne bénéficie pas d'outils spécifiques. Elle s'appuie donc dans ce cadre sur l'ensemble des différentes échelles d'intervention de l'urbanisme. Aussi, à l'heure de l'urbanisation planétaire, il convient de s'interroger sur les modalités de ces interventions. Quels sont les terrains de l'urbanisme en zone métropolitaine ? Quels sont ses principaux champs d'application ? Et enfin, dans quelle mesure le contexte de l'urbanisation contemporaine entraîne la reconsidération des processus de fabrique métropolitaine ?

Afin d'apporter quelques éléments de réponse nous nous appuyerons sur la distinction proposée par Pierre Merlin afin de qualifier les grands terrains de l'urbanisme :

« À ces différentes échelles, mais surtout à l'échelle de la ville ou du quartier, l'urbanisme a donc à traiter de terrains différents : créer de nouveaux quartiers, pour faire face à l'extension urbaine (on parle parfois d'urbanisme de développement) ; traiter le centre urbain en assurant le maintien de ses fonctions et les quartiers récents dégradés (urbanisme de gestion) ; améliorer les quartiers anciens où il faut équiper, réhabiliter, parfois remanier, en tenant compte du point de vue des habitants, souvent différent de celui des professionnels ou des politiques (urbanisme de participation) ; protéger l'environnement autour des villes, voire en milieu rural⁹ ».

1 Parmi les villes nouvelles au travers de l'histoire nous pouvons citer par exemple les bastides du Moyen-Age, les coloniales de l'époque moderne et les villes minières de l'époque industrielle. Merlin (Pierre), *Les villes nouvelles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 1997, 128 p.

2 Les villes nouvelles issues des problématiques industrielles sont nombreuses notamment en Hongrie avec le complexe sidérurgique de Dunaujvaros et en Pologne avec Nowa Huta et Nowe Tychy.

3 Parmi les capitales créées de toutes pièces celui de Brasilia est considérée comme un projet pionnier d'aménagement. Tout comme Brasilia, Washington et Canberra ont été conçues pour des raisons d'arbitrages entre des métropoles concurrentes.

4 Les villes nouvelles liées à la déconcentration des métropoles sont diverses et variées. Il y a par exemple les Garden Cities d'Howard, Letchworth et Welwyn, les New Towns britanniques dès 1946 et les villes nouvelles françaises en région parisienne et autour des métropoles d'équilibre.

5 Le littoral de la Mer Noire et le Languedoc-Roussillon connurent notamment leur part de villes nouvelles touristiques.

6 Après les guerres ou les catastrophes naturelles, les opérations de reconstruction peuvent donner lieu à l'émergence de villes nouvelles comme pour Agadir après le tremblement de terre de 1960. La reconstruction après guerre du Havre fut pour Auguste Perret l'occasion d'adopter de nouveaux principes architecturaux contrairement à celle de Saint-Malo qui fut presque entièrement rebâtie à l'identique.

7 Les travaux du baron Haussmann pour Paris peuvent être considérés comme de la restructuration urbaine. À l'heure actuelle de nombreuses villes et particulièrement des métropoles font l'objet de restructurations. Elles sont, par changement de contexte, de méthodes et de moyens, bien différentes de celles d'Haussmann. La ville de Lyon est, par exemple, en pleine restructuration au travers de la requalification du quartier de La Part-Dieu, l'aménagement des quais de Saône et l'urbanisation de la presqu'île avec le projet « Lyon Confluence ».

8 Les mécanismes de financement du logement ont notamment contribué en France à la création de l'habitat ouvrier avant la première guerre mondiale, au développement des grands ensembles après la seconde, à l'aménagement des villes nouvelles entre 1970 et 1980.

9 Merlin (Pierre), *L'urbanisme*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 2009, p. 81

Avant de présenter ces principales catégories de terrains, il nous apparaît nécessaire de préciser que le tout dernier des terrains souligné par Pierre Merlin n'est autre que celui des milieux incertains dont l'émergence transforme le monde urbain contemporain et bouleverse par là même les pratiques de fabrique urbaine. Rappelons ici que le principal objectif de notre recherche est de mettre en exergue la portée de ces modifications engendrées.

Le premier grand terrain de l'urbanisme est donc celui des nouveaux quartiers qui peuvent, nous l'avons vu, donner lieu à de véritables villes nouvelles. Ces nouveaux quartiers sont la réponse spatiale à la croissance des villes générée tant par celle de la démographie que par celle des niveaux de vie. Il est possible de distinguer trois grandes étapes au sein du développement des villes. Dans un premier temps, la ville, cerclée de remparts, n'autorisait pas la création d'extensions en dehors de son périmètre¹. Toutefois, ces dernières existaient ponctuellement ; ce sont les faubourgs². Dans un second temps, la construction hors du périmètre communal s'est réalisée de manière continue. Il s'agit des banlieues³, dont l'usage de la notion diffère radicalement de l'étymologie du terme⁴. Ces dernières, apparues en France au XIX^e siècle, donnèrent d'abord lieu à la construction d'usines et d'habitats ouvriers. L'entre-deux guerres fut quant à elle l'époque de la construction massive de banlieues pavillonnaires où des familles, aux revenus modestes, venaient édifier elles-mêmes leur pavillon sur le lot non viabilisé qu'ils avaient acheté. C'est ainsi que les « mal logés » des centre-villes sont devenus les « mal lotis » de la banlieue⁵. À la suite de la seconde guerre mondiale, la construction massive de grands ensembles a donné lieu à de nouvelles banlieues. Cette politique d'habitat locatif et social fut cependant arrêtée en 1973⁶ pour cause de gigantisme, d'anonymat, de monotonie et d'absence d'activités et d'équipements. L'urbanisme de développement suit et accompagne dans un troisième temps les besoins d'extension de la ville à travers différentes politiques telles que celle planificatrice des premiers plans d'urbanisme issus de la loi de Cornudet, et celle relative à l'intervention massive de l'Etat dans le logement locatif social ensuite complétée par la création des ZUP afin d'organiser l'offre foncière et d'assurer la création d'équipements. Mais ces différentes politiques n'ont pas été en mesure d'empêcher l'émergence des milieux incertains qui mettent en scène les diverses banlieues que l'on connaît.

Un autre terrain de l'urbanisme est celui de la gestion des centre-villes et des quartiers dégradés. Dans ce type de contexte les questions de l'urbanisme se posent tout autrement. En ce qui concerne les centres urbains la problématique principale relève de l'adaptation du tissu urbain historique aux besoins de la vie moderne. Il s'agit donc de gérer les potentialités et les usages de la ville par un urbanisme de gestion. Alors que la problématique est relativement la même dans les quartiers dégradés, il convient de souligner que les réponses apportées par l'urbanisme sont assez différentes. En effet, la démolition et la reconstruction sont des solutions généralement écartées pour les centre-villes français⁷. Ces opérations, impopulaires car jugées trop

1 Entre 1549 et 1781, dix-sept édits royaux interdisant la construction en dehors des remparts ont été répertoriés pour la ville de Paris. Dabit (Eugène), *Faubourgs de Paris*, Paris, Gallimard, Coll. « L'imaginaire », 1990, 144 p.

2 Cubero (José-Ramon), *L'émergence des banlieues : au coeur de la fracture sociale*, Toulouse, Privat, Coll. « Questions d'histoire immédiate », 2002, 125 p.

3 Vieillard-Baron (Hervé), *Les banlieues : un exposé pour comprendre*, un essai pour réfléchir, Paris, Flammarion, Coll. « Domino », 1997, 127 p.

4 Le terme de banlieue, apparu au XIII^e siècle, vient du latin médiéval « banleuca », espace d'une lieue autour d'une ville dans lequel s'applique le « ban », la juridiction. Picoche (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2002, pp. 40 & 321

5 Jézéquel (Sidney), *Naissance d'une banlieue : mort d'un village*, Paris, Centre national de la cinématographie, 2008, 52 min.

6 Olivier Guichard, ancien ministre de l'équipement, du logement et des transports, rédigea en 1973 une circulaire nommée « Circulaire Guichard » et surnommée par les professionnels de l'urbanisme « Circulaire sur les tours et les barres ». Cette dernière concrétisa, aux plans politiques et administratifs, les inquiétudes d'uniformisation et de généralisation de l'urbanisation, de pauvreté de l'urbanisme français et de massivité des opérations.

7 Cette solution a pourtant été prônée par Le Corbusier au travers du plan Voisin pour Paris et a été appliquée au centre de certaines métropoles américaines telles que Boston ou Philadelphie en 1960. Moscou connut aussi la même reconversion en 1960 et 1970.

brutales sont alors remplacées par de l'urbanisme de réhabilitation voire même de restauration¹. Les quartiers dégradés ne bénéficient pas du même traitement. La nouvelle politique de rénovation urbaine, mise en place par la loi du 2 août 2003, a en effet chargé une nouvelle structure, l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain² (ANRU), de la démolition et de la reconstruction de 40 000 logements par an. Cette politique concerne en partie les milieux incertains métropolitains mais ne saurait englober la globalité des problèmes urbains qui s'y trouvent.

Enfin, le troisième terrain de l'urbanisme est celui de la participation³. En effet, en ce qui concerne les quartiers anciens qui ne conviennent pas aux exigences des modes de vie contemporains, il n'est pas possible de compter sur les transformations spontanées qui assurent notamment le devenir des centre-villes dans la mesure où la pression foncière est moindre. Comme la politique de démolition et de reconstruction est elle aussi écartée, l'Etat français opte pour la double attitude suivante : une incitation à la réhabilitation auprès des propriétaires privés et une large intervention des villes dans le logement social. Le programme national de rénovation urbaine prévoit pour sa part la rénovation de 400 000 logements au sein des Zones Urbaines Sensibles⁴ (ZUS). Ces politiques ne sont pas sans conséquence quant aux milieux incertains. Il convient cependant de souligner qu'il est bien délicat d'arriver à influencer sur les comportements des propriétaires. Quelle contrepartie est-il possible de leur assurer ? Nous verrons par la suite comment les projets de fabrique métropolitaine étudiés apportent des réponses à cette interrogation par un travail sur le paysage notamment.

Au-delà de cette décomposition en fonction des terrains de l'urbanisme, nous pouvons relever que, quels que soient les projets en question, ceux-ci doivent toujours prendre en compte des thématiques différentes. En effet, si la ville – et la métropole contemporaine par conséquent – est un tout, il n'en reste pas moins qu'elle réunit des domaines aussi divers que celui du logement, des transports, des activités ou des loisirs. Ces grandes thématiques ont par ailleurs servi de base à la division des fonctions et au zonage des théoriciens fonctionnalistes. Si les pratiques de zonage semblent aujourd'hui quelque peu dépassées, ces grandes thématiques continuent d'exister quant à elles à travers les procédures et les financements qui diffèrent selon les fonctions. Cette division des ressources et des savoirs n'est pas sans conséquence quant à la cohérence de l'urbanisme au sein des villes et des métropoles.

Ainsi, au sein des milieux incertains où toutes ces différentes fonctions se côtoient, s'accumulent, sans toutefois entrer en relation, les différents acteurs de l'aménagement urbain n'ont pas de prise. Les outils conventionnels de l'urbanisme, opérationnels pour la ville dense européenne, ne parviennent pas à agir sur ces territoires. L'appréhension de ces espaces ne peut en effet être effective que si les processus de fabrique mettent en cohérence les différentes politiques sectorielles dont elles dépendent. C'est dans ce cadre que François Ascher appelle notamment à de nouvelles pratiques de l'urbanisme⁵.

1 La restauration est en effet adoptée lorsqu'il s'agit de quartiers où existent de nombreux bâtiments d'intérêt historique. Il s'agit dans ce cas là de secteurs sauvegardés issus de la loi Malraux datant de 1962.

2 Le Programme National de la Rénovation Urbaine (PNRU) institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine prévoit un effort national de transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou équivalents. Les principaux objectifs sont l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation des logements locatifs sociaux. Cette rénovation urbaine n'exclut pas les destructions de bâtiments dans le cas de logements trop vétustes, de possibilité de meilleure organisation des logements et de développement de l'offre de logements. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a été créée afin de mettre en oeuvre le PNRU en approuvant des projets globaux qu'elle finance via des fonds publics et privés. Si l'ANRU respecte ses objectifs, environ 500 quartiers seront rénovés d'ici 2013 améliorant ainsi le cadre de vie de 4 millions d'habitants. Voir le lien Internet suivant : <http://www.anru.fr/>

3 Bourdin (Alain) [dir.], *Les règles du jeu urbain : entre droit et confiance*, Paris, Descartes & Cie, Coll. « Les urbanités », 2006, 316 p. et Melé (Patrice) [dir.], *Conflits et territoires*, Centre de recherche Ville, société, territoire, Tours, Maison des sciences de l'homme Villes et territoires, Presses universitaires François Rabelais, Coll. « Perspectives Villes et territoires », 2004, 224 p.

4 Une Zone Urbaine Sensible (ZUS) est un territoire délimité par les pouvoirs publics à l'échelle d'un quartier pour être la cible prioritaire des politiques de la ville. L'établissement de ce périmètre est fonction des difficultés que connaissent les habitants dans ces espaces.

5 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Poche essai », 2001, 110 p.

D'autre part, de nombreux auteurs tels que Thomas Sieverts ou Thierry Paquot, mettent en exergue la manière avec laquelle la fascination exercée par la ville dense européenne biaise le regard des urbanistes et des politiques porté sur les milieux incertains. Notre regard est toujours empreint de nostalgie. En effet, la ville historique de nos sociétés apparaît comme dense et compacte. En ce sens, la forme qu'elle propose est considérée comme économe en énergie¹ et propice à la mixité sociale². Les notions de « densité » et de « mixité » sont dans ce cadre élevées sur un véritable piédestal. La « centralité » qui induit les deux premières notions l'est tout autant.

Les milieux incertains sont donc de façon générale discrédités car complètement opposés à l'image de la ville ancienne. Pourtant, il s'agit de l'habitat de la majorité de l'humanité. Le dépassement du mythe représenté par nos centre-villes est à effectuer. D'après Thomas Sieverts dans *L'entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*³ les outils de l'urbanisme, telle que la centralité ou la densité sont eux à réinventer. L'idée de la centralité du système urbain est à renverser pour prendre en compte l'idée du maillage continu des villes⁴. La notion de densité⁵ est à utiliser avec mesure car, en effet, elle ne peut en effet pas, sous prétexte d'économie d'énergie, se rendre responsable de la dégradation de la qualité des sols ou de la qualité de vie des habitants. Enfin, la notion de mixité⁶ est quant à elle à relativiser dans la mesure où le contexte n'est plus celui du XIX^e siècle. Les systèmes de production et de commercialisation ont très largement changé d'échelle et conduisent à une constante augmentation de la taille des installations nécessaires et à une diminution des besoins en termes de main-d'œuvre. Enfin, comment influencer sur le marché foncier, relativement incontrôlable, afin de mettre en place cette diversité souhaitée ?

La fabrique métropolitaine en France, contingente du système de planification spatial français, relève du champ de l'urbanisme, pratique et praxis s'intéressant à l'espace comme au temps. De plus, elle dépend de tous les différents niveaux de la planification spatiale et ne peut donc être réduite à une seule échelle d'intervention, ni même à un seul outil. La métropole est un objet complexe où habitat, transports, activités et équipements sont des thématiques récurrentes tant des phénomènes de métropolisation et de métapolisation que des pratiques de fabrique métropolitaine. Le contexte urbain contemporain entraîne par ailleurs une reconsidération des débats sur les villes et les métropoles de demain en posant tant la question des modalités d'intervention que celle des concepts fondateurs de l'urbanisme. Dans ce cadre, la place des espaces ouverts qui semble avoir évolué est à interroger.

1 Les formes urbaines de nos centre-villes sont considérées comme économes en énergie pour plusieurs raisons. D'une part, la densité de logements par parcelle diminue considérablement les déperditions énergétiques par logement. Les logements collectifs de taille moyenne semblent en effet plus économes en énergie que les pavillons de banlieues. D'autre part, la forte densité de logements et d'activités au même endroit induit une faible dépendance à l'automobile au sein des centre-villes. L'habitat de périphérie nécessite quant à lui un recours aux transports individuels plus systématique. Il est donc considéré comme plus polluant.

2 Cette mixité des usages était en effet rendue possible dans les métropoles du XIX^e siècle où celle-ci s'imposait à l'échelle même de la parcelle. La parcelle proposait alors un bâtiment principal donnant sur la rue dont les loyers dépendaient de la localisation des logements dans l'immeuble, des étages nobles aux combles des domestiques. La parcelle est bien souvent aussi occupée d'ateliers et d'entrepôts et offraient notamment aux plus pauvres la possibilité de trouver un logement en fond de parcelle.

3 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, Coll. « eupalinos », 2004, 188 p.

4 Sieverts (Thomas), « Centralité », *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, Coll. « eupalinos », 2004, pp. 41 - 44

5 Sieverts (Thomas), « Densité », *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, Coll. « eupalinos », 2004, pp. 44 - 50

6 *Ibid.* pp. 50 - 56

1.3.3 Les espaces ouverts et la fabrique métropolitaine

Questionnons maintenant la place des forêts, des champs et des friches au sein des métropoles et de leurs fabriques. Comment sont-ils perçus par les acteurs des processus de fabrique ? Cette interrogation, question centrale de notre travail de recherche, nous conduira, dans un premier temps, à présenter l'évolution actuelle des rapports entre ville et campagne. Ces derniers, fortement perturbés par l'essor des mobilités, sont à reconsidérer. Les milieux incertains, où zones bâties et espaces ouverts se juxtaposent, se doivent alors d'être interrogés selon cette entrée. Les espaces ouverts sont-ils caractéristiques des zones à faible densité d'habitants ? Quelles sont leurs relations avec le monde socio-économique ? Aussi reviendrons-nous, dans un deuxième temps, sur les différentes appréciations dont font l'objet les espaces ouverts au sein des processus de fabrique. Sont-ils considérés ou tout simplement niés ? Enfin, nous nous attacherons dans une troisième partie à mettre en exergue les enjeux contemporains de ces espaces ouverts en termes de fabrique métropolitaine.

Urbanisation et ruralités

L'essor actuel de la mobilité, qu'il s'agisse de celle des personnes, des biens ou des informations, n'est pas sans conséquence sur nos territoires. Les aller-retour quotidiens entre domicile et travail, les trajets pour se rendre sur les lieux de loisirs ou encore les grandes migrations internationales entraînent une profonde transformation des rapports entre les hommes et les espaces dans lesquels ils vivent¹. Ces déplacements, fréquents et diversifiés, mettent en exergue les différentes formes d'appartenance territoriale qui résultent selon François Ascher² de la modernisation de notre société et de la diversification de nos modes de vie. Thomas Sieverts³ souligne pour sa part que notre appartenance multiple à des réseaux sociaux divers entraîne notre multiappartenance territoriale et ceci quel que soit notre lieu de résidence. Ainsi, les espaces ruraux,

1 Lannoy (Pierre), Ramadier (Thierry) [dir.], *La mobilité généralisée : formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, Coll. « Science, éthique et société », 2007, 141 p.

2 Ascher (François), *La société hypermoderne : ces événements qui nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2005, 300 p.

3 Sieverts (Thomas), « L'insularisation de la vie quotidienne », *Entre-ville : une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », pp. 97 - 103

longtemps caractérisés par la sédentarité de leurs habitants¹, se doivent d'être reconsidérés. Doivent-ils encore être opposés à la ville ?

La délimitation des zones rurales, dépendant des critères choisis pour sa définition, s'appuie couramment sur la faible densité de population résidente² :

« Ainsi, la France reste à l'échelle européenne un pays où dominant les zones à faible densité de population. On peut distinguer deux types d'espaces ruraux : des espaces ruraux périurbains qui sont situés à la périphérie des agglomérations, et des espaces ruraux qui sont en dehors de l'influence directe des agglomérations³ ».

Afin d'illustrer cette présentation de quelques chiffres significatifs, nous ajouterons que ces espaces ruraux sont fortement représentés tant en termes d'occupation d'espace que de population. Les zones rurales faisant partie des « espaces à dominante rurale⁴ » définis par l'INSEE, c'est-à-dire les espaces ruraux hors influence des agglomérations, recouvrent près de 60% du territoire français et 18% de la population française y réside. Les « espaces à dominante urbaine⁵ » représentent quant à eux 40% du territoire pour plus 80% de la population française. Parmi ces espaces qualifiés d'urbains par l'INSEE, l'INRA définit, selon ses propres critères de densité, des espaces ruraux périurbains. La population vivant dans ce type d'espace, aux caractéristiques à la fois rurales et urbaines, s'élève à plus de 12 millions d'habitants, soit 21% de la population⁶. Dans ce cadre, il n'apparaît plus possible de continuer à s'appuyer sur la distinction entre espace urbain et rural. Il convient de reconsidérer ces deux notions. Comme l'énonce le géographe Martin Vanier, l'idée d'une ruralité homogène se doit d'être dépassée. Afin de dénouer l'opposition entre urbanité et ruralité, l'équipe de chercheurs regroupée par l'INRA autour de la prospective « Nouvelles ruralités à l'horizon 2030⁷ » considéra comme objet d'étude l'ensemble des rapports entre une société, majoritairement urbaine, et ses espaces de recours – voués à l'habitat, à la production et aux loisirs – qui, sous la forme dite des campagnes, couvrent l'immense majorité du territoire.

En nous appuyant sur cette démarche scientifique nous prenons le parti d'interroger l'urbanisation contemporaine au sein des rapports qu'elle établit, notamment à travers des projets de fabrique métropolitaine, avec les espaces ouverts que sont les espaces de nature, de la production agricole et des loisirs dits de « plein air ». Cette prise de position nous permet par là même de ne pas considérer l'urbain et le rural comme étrangers l'un de l'autre dans la mesure où il existe très certainement des recoupements tant dans leurs systèmes de valeurs que dans celui de leurs représentations. En nous intéressant tout particulièrement aux formes caractéristiques de la ruralité, les espaces ouverts, nous mettons l'accent, non pas sur l'étrangeté réciproque entre ville et campagne, mais sur leur potentiel d'échanges.

1 Franques (Béatrice), « L'invention de la sédentarité rurale », *EspacesTemps.net*, Lausanne, Textuel, 2004. Article disponible sur Internet : <http://espacestemp.net/document566.html>

2 Statistiquement, un espace est considéré comme rural quand la plus petite division administrative qui le compose n'a pas atteint un certain seuil de population totale ou de densité de population. En France, une commune est dite rurale quand elle n'a pas atteint le seuil de 2 000 habitants. Ces communes rurales regroupent 25,3 % de la population française.

3 Donnars (Catherine), Gauvrit (Lisa), Mora (Olivier), « Un regard sur les ruralités », *INRA Magazine*, n°8, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Mars 2009, p. III

4 Selon l'INSEE, l'espace à dominante rurale, ou l'espace rural, représente l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, c'est-à-dire aux pôles urbains, aux couronnes périurbaines et aux communes multipolarisées. D'après cette définition cet espace est très vaste et représente 70% de la superficie du territoire, soit deux tiers des communes françaises.

5 L'espace à dominante urbaine est défini par l'INSEE comme l'ensemble d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.

6 Données INSEE d'après le recensement de la population de 2006

7 Cette étude a été conduite par l'INRA avec le concours d'experts de différentes disciplines tels que des agronomes, des géographes, des écologues, des économistes ou des sociologues. L'INRA a présenté les résultats de cette prospective lors d'un colloque public à Paris le 10 juillet 2008. Les résumés et vidéos des présentations effectuées sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.inra.fr/presse/nouvelles_ruralites_en_france_en_2030

Les milieux incertains, symboles de l'expansion continue des zones urbanisées, sont les lieux où de nombreux ménages trouvent un cadre de vie répondant à leurs attentes : un cadre de vie de qualité à proximité d'éléments naturels et avec un accès facilité à la propriété. Ces espaces constituent par là même un espace d'indistinction entre ville et campagne. Ils sont intégrés en termes de fonctionnement aux aires urbaines les plus proches tout en conservant un paysage relevant des représentations de la campagne. Ce paysage est marqué par la présence de ce que les professionnels du paysage appellent communément les espaces ouverts, c'est-à-dire les zones de culture, les forêts, les friches, les rivières, les places, les rues... Les espaces ouverts sont définis comme la partie de l'espace urbain non occupée par des constructions. D'après le paysagiste Michel Corajoud¹, les espaces ouverts représentent les espaces où le regard vers le ciel, voire vers l'horizon, est envisageable. Là où la toiture empêche de voir le ciel, la canopée de la forêt laisse place à une certaine forme de transparence. Le champ et la prairie offrent quant à eux une vue dégagée sur l'horizon. Les espaces ouverts, que l'on retrouve tout particulièrement dans les zones rurales hors des agglomérations, se caractérisent aussi par la diversité des usages qu'ils permettent : la production agricole, la récréation, la promenade ou le transport... La composante agricole des espaces ouverts périurbains mérite cependant d'être soulignée dans la mesure où 45% des surfaces agricoles se situent en zone périurbaine². Ceci n'est pas sans générer nombre de conflits d'usage. Le prix du foncier agricole est dans ce cadre sujet à de nombreuses tensions. Une autre caractéristique marquante des espaces ouverts est qu'ils peuvent être le support d'espaces publics tels que les squares, les places, les parcs, ce qu'ils sont majoritairement en centre-ville par exemple³.

En tant qu'espaces non bâtis, les espaces ouverts sont communément associés à des territoires dépeuplés. S'il est certain que leur densité d'habitation est nulle, il convient cependant de souligner l'attrait qu'ils génèrent dans un territoire. En effet, le dernier recensement effectué par l'INSEE en 2006⁴ témoigne ainsi d'un repeuplement de la plupart des espaces ruraux et ce, même en dehors des zones d'influence des agglomérations ou des métropoles. Cette dynamique vient mettre fin à l'exode rural de la deuxième moitié du XX^e siècle⁵. Bertrand Hervieux et Jean Viard⁶ exposent dans leur ouvrage *Au bonheur des campagnes (et des provinces)* les raisons de ce désir de campagne qui s'exprime à travers ces migrations résidentielles vers les zones rurales. C'est principalement la présence d'espaces ouverts à dominante naturelle, c'est-à-dire les bois, les champs, les rivières, qui attire tout particulièrement. Ils constituent un cadre de vie fortement désiré et les projections démographiques de l'INSEE pour 2030 montrent que cette tendance à vouloir vivre au plus proche des formes de la campagne perdurera dans le temps. Les conditions d'accueil de ces nouvelles populations urbaines venant s'installer à proximité d'espaces ouverts à dominante naturelle constituent un enjeu majeur de la fabrique des villes et des métropoles.

Le devenir de ces territoires de « l'entre », notamment attractifs grâce au cadre vie d'espaces ouverts qu'ils offrent, peut être problématisé selon deux entrées : l'une est économique, l'autre est environnementale. En effet, les milieux incertains n'échappent pas à la dynamique économique actuelle selon laquelle les activités de services et tout particulièrement les activités de services à la personne deviennent peu à peu prépondérante. Quelle est la place des espaces ouverts au sein de cette évolution? Sont-ils tenus à l'écart ou font-ils partie

1 Corajoud (Michel), *L'horizon*, Paris, Conférence à l'école Normale Supérieure de la rue d'Ulm, lundi 9 février 1998, disponible sur Internet : <http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/01b-conference-sur-la-notion-d'horizon.htm>

2 Donnars (Catherine), Gauvrit (Lisa), Mora (Olivier), « Un regard sur les ruralités », *INRA Magazine*, n°8, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Mars 2009, p. II

3 Panerai (Philippe), *Analyse urbaine*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », 1999, 189 p.

4 Laganier (Jean), Vienne (Dalila), « Recensement de la population de 2006 : La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *INSEE Première*, Paris, INSEE, N° 1218, Janvier 2009, 6 p.

5 Mendras (Henri), *La fin des paysans*, Le Paradou, Actes Sud, Coll. « Babel Essai », 1992, 436 p.

6 Hervieux (Bertrand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Ed. de L'Aube, Coll. « Poche essai », 2005, 154 p.

intégrante du processus ? Quel devenir pour les activités traditionnellement en place dans ces espaces ? En particulier, quel avenir pour l'agriculture à l'heure des villes globales¹ ?

La montée en puissance des préoccupations environnementales définit un deuxième sujet de débat quant au devenir des espaces ouverts des villes de demain. La sensibilisation à la biodiversité et le désir de campagne des urbains font des espaces ouverts des espaces incontournables du devenir durable du monde urbain. À l'heure actuelle l'expression la plus courante de ces préoccupations se traduit par la patrimonialisation de certains espaces ruraux. Ce processus peut-il être développé à grande échelle ? N'est il pas en contradiction avec le désir d'expansion des villes ?

Des espaces ouverts divers

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations il convient de revenir sur la politique française de fabrication des métropoles qui dans un premier temps a été dominée par la pensée théorique de François Perroux². Ce dernier affirmait que le progrès naissait nécessairement des grandes villes et se diffusait ensuite sur l'espace adjacent :

« Le fait grossier, mais solide, est celui-ci : la croissance n'apparaît pas partout à la fois : elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie³ ».

Dans ce cadre, les espaces ouverts, tout comme les espaces entourant les métropoles sont considérés comme de l'espace libre dans lequel peuvent advenir tous les possibles du devenir urbain. En ce qui concerne Paris, cette politique donna lieu à la création de cinq villes nouvelles : Evry, Cergy-Pontoise, Melun-Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée. Cette orientation permit, selon Jérôme Monod et Philippe de Castelbajac⁴, d'absorber plus de 40% de la croissance démographique d'Ile-de-France depuis 1975.

Comme nous l'avons vu précédemment, pour les métropoles de province, l'idée principale fut de renforcer le niveau supérieur de l'armature urbaine dans la mesure où les huit grandes agglomérations⁵ relevées dès 1960 n'assuraient pas complètement leurs fonctions économiques. Cette politique dite des « métropoles d'équilibre » entraîna la création de nombreuses aides telles que celles pour la délocalisation industrielle, pour le crédit au logement, pour le développement de pôles universitaires ou culturels ou pour la création de liaisons autoroutières ou aériennes. Dans ce cadre, de nouveaux quartiers d'affaires virent le jour – le quartier de La Part Dieu à Lyon, de Saint-Sauveur à Lille et de Mériadeck à Bordeaux – et quelques villes nouvelles furent réalisées – Villeneuve-d'Ascq près de Lille, L'Isle-d'Abeau près de Lyon et Berre-Fos près de Marseille.

Cette expérience ne fut pas unique en Europe. La Grande Bretagne, après quelques expériences isolées de « *garden cities*⁶ », entreprit, à l'issue de la seconde guerre mondiale, une politique de « *new towns* » à travers

1 Donadiou (Pierre), Fleury (André), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, Paris, INRA, 1997, pp. 45 - 61

2 François Perroux, né en 1903 et décédé en 1987, est un économiste français. Il est notamment connu pour avoir créé en 1944 l'institut de sciences mathématiques et économiques appliquées (ISMEA), lieu de débat sur les liens entre l'économie réelle et théorique. François Perroux insista particulièrement sur l'économie politique qui doit rendre intelligible le réel. Perroux (François), *L'Économie du XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, 765 p.

3 Perroux (François), « Note sur la notion de pôle de croissance », *Economie appliquée*, n°1-2, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, p. 309.

4 Castelbajac (Philippe de), Monod (Jérôme), « La politique des métropoles », *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, Coll. « Que sais-je ? », pp. 55 - 56

5 Les huit grandes agglomérations retenues comme métropoles d'équilibre ont été présentées lors de l'introduction de la notion de métropole.

6 Le concept de « *garden city* » d'Ebenezer Howard fut mis en application dès 1903 par l'architecte Raymond Unwin qui assura la réalisation des villes de Letchworth, Hampstead et Welwyn près de Londres.

laquelle huit villes d'environ 80 000 habitants furent construites aux alentours de Londres¹. Enfin, selon le même principe, d'importantes réalisations furent menées en Europe de l'Est autour de complexes industriels et dans l'hémisphère Sud au travers de créations *ex-nihilo* de capitales telles que Brasilia, Islamabad, Chandigarh.

Cependant ce type de développement a donné lieu à de nombreuses controverses et, depuis une trentaine d'années, la fabrique métropolitaine a sensiblement évolué :

« La nécessité de changer de cap s'est lentement imposée. Les métropoles devaient se définir par leur rôle et non par leur masse. Or ces villes s'enflaient au point, non seulement de freiner comme on le souhaitait la croissance de Paris, mais aussi de vider les espaces environnants. Elles risquaient, si l'on en faisait l'unique objet de l'aménagement, de créer autour d'elles des déserts régionaux comme Paris avait créé le désert français, sombre perspective pour une population plus soucieuse de vivre et de travailler au pays que d'aller dans les métropoles se mesurer avec la foule et la solitude² ».

Si les métropoles n'en restent pas moins les pivots de la décentralisation des activités tertiaires supérieures, une attention plus grande est cependant accordée au maintien de l'équilibre des réseaux urbains. Cette nouvelle orientation entraîne alors la prise en compte et la reconsidération des espaces ouverts. Afin de questionner leurs nouveaux statuts, il convient de nous intéresser à la politique de rénovation rurale qui n'est pas sans conséquences quant au devenir, réel et imaginaire, des espaces ouverts métropolitains. Cette dernière, contrairement aux politiques urbaines, est relativement constante dans le temps. Elle représente pourtant une tâche bien délicate. En effet, comment assurer le devenir de zones totalement délaissées par l'exode rural et que l'historien Fernand Braudel illustre par les termes suivants ?

« Ces chemins, vivants encore hier et qui s'effacent, sont innombrables. Les plus visibles, en montagne, les chemins des troupeaux transhumants d'ovins ou de bovins. Depuis que des centaines de milliers de moutons ne les piétinent plus chaque année, les plantes arbustives et les broussailles en ont repris possession³ ».

Les agriculteurs, de moins en moins nombreux⁴, ont entraîné avec leur propre exode un recul de l'ensemble de l'économie rurale par la fermeture de services publics et de commerces. Certains aménageurs ont d'ailleurs prôné la désertification volontaire des zones les moins peuplées⁵. Le renouveau rural, qui en effet ne peut se réaliser que dans des zones où subsiste un minimum de vie, s'appuie par ailleurs sur deux composantes : le développement des activités économiques et celui des activités de loisirs. La première mission de cette politique de renouveau se traduit par la volonté de maintien des services publics et privés. Sans toutefois présenter cette orientation dans le détail, nous pouvons tout de même souligner que ce maintien se traduit nécessairement par une reconsidération de la structure même des services sauvegardés⁶. Le deuxième objectif de cette politique est pour sa part d'attirer de nouvelles activités. Dans ce cadre les espaces ouverts jouent un

1 Les « news towns » désignent le modèle de politique urbaine du XX^e siècle développé au Royaume Uni. La première vague de construction de « news towns » eut lieu après la deuxième guerre mondiale afin de soulager la pénurie d'habitat causée par les destructions londoniennes. Les constructions prirent essentiellement place dans la ceinture verte de Londres mais quelques sites furent aussi retenus dans le comté de Durham. Les Pays-Bas, la Suède et la Finlande développèrent dans une moindre mesure des politiques similaires

2 Castelbajac (Philippe de), Monod (Jérôme), *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, Coll. « Que sais-je ? », p. 57

3 Braudel (Fernand), « Une économie paysanne », *L'identité de la France : les hommes et les choses*, II^eme partie, Paris, Flammarion, Coll. « Champs Histoire », 2008, p. 16

4 Les chefs d'exploitation agricole représentent au total 680 000 personnes, soit 4% de la population française. Cependant, Bertrand Hervieu et Jean Viard montrent comment ce chiffre peut être très largement nuancé dans la mesure où il faut compter, outre les chefs d'exploitations, les conjoints et autres membres de la famille ainsi que les employés du secteur. Ainsi, plus de 10% de la population française travaille et vit directement dans l'orbite du monde agricole. Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *L'archipel paysan : la fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « L'Aube poche essai », 2005, pp. 25 - 26.

5 Levy (Jacques), « Osez le désert ? Des pays sans paysans », *Les nouveaux espaces ruraux*, Sciences humaines, n°4 hors série, Auxerre, AFERSH, 1994, pp. 6 - 9

6 Pour illustrer notre propos nous citons pour exemple les épiceries de village qui diversifient leurs services de manière conséquente (vente de gaz, possibilité de photocopier, de faxer, ...)

rôle fondamental en permettant l'accueil de ces activités qu'elles soient industrielles ou résidentielles. D'après les données statistiques de l'INSEE, ces évolutions ne sont pas sans conséquence quant au devenir du marché foncier. Si, entre 1981 et 1996, le prix du foncier a baissé de 60%, il est remonté des mêmes 60% entre 1997 et 2006. Cette augmentation du prix des terres est essentiellement due à l'installation de nouveaux habitants qui, parallèlement à l'avènement de la société de loisir¹, viennent investir les espaces ouverts. Ces derniers sont regardés dans ce cadre comme de véritables opportunités foncières. Ainsi pouvons-nous les qualifier de réserves foncières.

Une autre dynamique fondamentale de la prise en compte des espaces ouverts dans les politiques d'aménagement repose sur la promotion par les pouvoirs publics du tourisme. Ce dernier, en plein essor², est très important pour la France dans la mesure où il rassemble plus de 70 millions de visiteurs par an, c'est-à-dire plus qu'aux États-Unis, qu'en Espagne ou en Italie³. Bien que se concentrant essentiellement le long des côtes et sur la capitale, le tourisme n'exclut pas pour autant les zones rurales et leurs espaces ouverts. Il est alors question de tourisme vert⁴. Ce dernier requiert deux types d'aménagement : l'équipement des sites et la protection des paysages.

Pour ce qui est de l'équipement des sites, les transformations au sein des espaces ouverts sont non négligeables. De nombreux gîtes ruraux ont par exemple vu le jour ainsi que des fermes-auberges, des tables d'hôtes, des campings à la ferme, des terrains de golf, des chemins de randonnée ou des circuits équestres. L'espace ouvert, participant dans ce cadre au développement de l'économie nationale, peut de nouveau être appréhendé comme une réserve foncière. C'est un espace que l'on vient investir dans le but de réaliser un certain nombre de profits aux échelles diverses.

Mais, le tourisme passe aussi par la protection des paysages. Dans ce sens la DATAR s'est attachée à la création de parcs naturels. Bien que très récents en France⁵, les parcs naturels ont vu le jour dès 1916 aux États-Unis avec l'instauration du « *National Park Service* »⁶. Ils recouvrent en Europe environ 11% du territoire et représentent près de 300 parcs ou réserves d'une superficie variant de 30 à 300 000 hectares⁷. Bien que la notion de parc naturel se soit progressivement enrichie dans chaque pays, l'objectif principal de celui-ci n'en reste pas moins la préservation d'un paysage unique⁸ ou la protection d'espèces menacées⁹, animales ou végétales. La loi de 1960 relative à l'instauration de parcs naturels avait ainsi pour but la sauvegarde de flores et de faunes rares. Cette loi ne se traduit pas par un aménagement mais par un non aménagement délibéré limitant par ailleurs les activités humaines dans les périmètres des parcs créés à la sylviculture et à l'élevage.

1 Teboul (René), *Culture et loisirs dans la société du temps libre*, La Tour d'Aigues, Ed. de L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2004, 208 p.

2 L'ONU répertoriait 320 millions de touristes internationaux voyageant hors de leur pays en 1985. En 2006, ils étaient 840 millions et l'ONU estime à plus d'un milliard et demi ce nombre de touristes pour 2020.

3 Charpin (Jean-Paul) [dir.], *Le tourisme en France*, Paris, INSEE, 2005, 173 p.

4 Bêteille (Roger), *Le tourisme vert*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1996, 127 p.

5 Les parcs naturels de France, appelés parcs nationaux, ont été institués par la loi du 22 juillet 1960. Les parcs représentent des territoires relativement étendus et présentant un ou plusieurs écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'homme. Des mesures y sont mises en place afin d'empêcher l'exploitation, ou l'occupation, et de faire respecter les entités écologiques ou esthétiques ayant justifié la création du parc. Merlin (Pierre), « Parc naturel », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige. Dicos Poche », 2005, pp. 607 - 608

6 Le « National Park Service » emploie aux Etats Unis 20 000 professionnels, permanents ou saisonniers. Il gère pour l'Etat fédéral plusieurs dizaines de parcs naturels dont la superficie totale recouvre près deux tiers du territoire français. Grusin (Richard Arthur), *Culture, technology, and the creation of America's national parks*, Cambridge, Cambridge University press, Coll. « Cambridge studies in American literature and culture », 2004, 212 p.

7 Richez (Gérard), *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, Paris, Ed. L'Harmattan, Coll. « Tourisme et société », 1992, 421 p.

8 Les paysages exceptionnels et très diversifiés des vallées cévenoles, des massifs granitiques du mont Lozère ou de l'Aigoual et les immenses plateaux karstiques des Causses furent notamment à l'origine de la création du parc national des Cévennes.

9 Le parc national du Mercantour, un des sept parcs naturels métropolitains, est situé sur les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Il est notamment connu comme l'un des plus sauvages de France. C'est d'ailleurs là où les loups firent naturellement leur retour en France en 1992.

Sept parcs virent ainsi le jour en métropole¹. La création de ces derniers, tenant lieu de véritables sanctuaires nationaux, dut cependant être stoppée dans la mesure où de telles dispositions, tout à fait adéquates pour des zones relativement sauvages excluent indubitablement les zones rurales proches des agglomérations. Une nouvelle formule fut alors proposée dès 1967 par l'instauration des parcs régionaux². Cette dernière s'appuie sur la recherche d'un équilibre entre la préservation d'un pays et la satisfaction des besoins de détente des citoyens. On compte à l'heure actuelle 43 parcs de ce genre en France ; ils représentent 13% de notre territoire, soit 14% en incluant les parcs naturels. Cette superficie d'espaces protégés est cependant appelée à croître dans les prochaines années dans la mesure où la directive européenne « Natura 2000 » engage les États à définir des mesures afin de créer des zones de sauvegarde pour différents types d'habitats et d'espèces animales et végétales³. Dans ce cadre, les espaces ouverts apparaissent en tant que véritables réserves naturelles.

Des enjeux contemporains

Un double statut se dessine ainsi pour les espaces ouverts : tantôt réserves foncières, tantôt réserves naturelles. Si ces deux notions peuvent paraître contradictoires, il n'en reste pas moins qu'elles sont issues d'un même système de planification reposant, en définitive, sur cette dichotomie. Les pratiques d'aménagement qui en découlent se réfèrent alors à des champs de compétences distincts, l'un pensant l'extension de la ville, l'autre la protection de son environnement au sens le plus large. L'intelligibilité de telles démarches est donc fragile et dépend de l'équilibrage existant entre les deux approches. Enfin, un dépassement de ce système de pensée bipolaire semble possible aujourd'hui à travers une appréciation de la complexité des enjeux au sein des espaces ouverts.

Cette complexité peut être illustrée par exemple par la pluriactivité, existante et recherchée, des milieux ruraux et périurbains. En effet, la pluriactivité des agriculteurs apparaît dans ce cadre pour les auteurs de *L'aménagement du territoire* comme le « seul moyen de maintenir en vie les petites exploitations⁴ »⁵. Cette dernière est d'ailleurs déjà devenue une problématique courante pour les agriculteurs exerçant à proximité des villes. L'agriculture urbaine est une des expressions de ce changement au sein des pratiques :

« L'agriculture *péri-urbaine*, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient *urbaine* et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville⁶ ».

1 En France métropolitaine, il existe sept parcs nationaux. Six d'entre eux ont été créés avant les années quatre-vingt : le parc national de la Vanoise dans la région Rhône-Alpes, celui de Port-Cros et de Mercantour en PACA, celui des Ecrins à cheval sur ces deux régions, ainsi que celui des Cévennes et des Pyrénées. Tous sont en haute montagne à l'exception de celui des Cévennes. En 2009, un nouveau parc a été mis en place entre la Champagne et la Bourgogne et la création d'un autre parc dans les calanques entre Marseille et Cassis est actuellement débattue. Merveilleux Du Vignaux (Pierre), *L'aventure des parcs nationaux*, Montpellier, Atelier technique des espaces naturels, 2003, 223 p.

2 Un Parc Naturel Régional (PNR) est créé par des communes contiguës qui souhaitent mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel. Les PNR ont été créés en France par un décret en date du 1er mars 1967. Leurs territoires sont classés par décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. Les règles de gestion d'un PNR sont spécifiées dans sa charte lors de sa création. Merlin (Pierre), « Parc naturel », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige. Dicos Poche », 2005, pp. 608 - 610

3 Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992. Encore en cours de constitution à cause du retard pris pour la désignation des sites dans de nombreux pays, il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996. Pour sa part, le réseau de sites français n'a été validé qu'en 2007. Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 spécifie la gestion des sites Natura 2000. <http://www.natura2000.fr/>

4 Castelbajac (Philippe de), Monod (Jérôme), *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, Coll. « Que sais-je ? », p. 70

5 Le terme de petites exploitations est difficilement quantifiable. En effet, la taille des exploitations dépend du type de production concernée et de la région où se situe l'exploitation.

6 Donadieu (Pierre), Fleury (André), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, Paris, INRA, 1997, p. 45

L'évolution des rapports entre agriculture et modes de vies urbains contemporains, étudiée notamment par Pierre Donadieu, André Fleury, Roland Vidal ou Jean Viard, prend des expressions très différentes selon les contextes. Jean Viard souligne même dans sa *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable* que l'une des grandes chances des agriculteurs français est d'être « encore tolérés dans ce paysage » voire même « appréciés¹ ». Comme nous l'expliquerons plus en détail par la suite, il n'en est pas de même en Angleterre où le mode paysan a été remplacé au XIX^e siècle par la culture du jardin et du cottage². Enfin, Jérôme Monod et Philippe de Castelbajac présentent brièvement les contextes allemands et américains afin d'illustrer les possibilités et les limites d'une telle pluriactivité :

« Il suffit, pour juger de l'ampleur que pourrait prendre la pluriactivité en milieu rural, de considérer l'exemple de l'Allemagne : dans ce pays, la majorité des ménages d'agriculteurs sont pluri-atifs. [...] Mais plus encore que l'Allemagne, les États-Unis font figure de modèle. Les agriculteurs assurent le transport scolaire, la distribution du courrier, les travaux de voirie et d'assainissement. [...] D'autres reçoivent des vacanciers. Ils aménagent des terrains de camping, exploitent des points d'eau, installent des centres équestres³ ».

La prospective *Nouvelles ruralités à l'horizon 2030*⁴ s'est tout particulièrement penchée sur cette question des statuts en devenir des espaces ruraux. Pour ce faire, ceux-ci ont été considérés comme des « arrangements composites, portant à la fois sur les transformations des espaces et de leurs usages, sur les vécus et représentations de la Nature, du patrimoine et des enjeux écologiques et sur les modes de gouvernance territoriale⁵ ». Dans ce cadre, quatre scénarios ont alors été élaborés afin de questionner l'avenir des ruralités et de leurs espaces ouverts. Ces scénarios reposent sur des hypothèses diverses telles que celle de l'évolution des mobilités, des dynamiques économiques, des ressources naturelles et patrimoniales et de la gouvernance.

Le premier des scénarios se base sur un certain laisser-faire de l'action publique au travers duquel ce sont les ménages qui aménagent l'espace. Les agglomérations et les métropoles s'étendent alors et les zones périurbaines se généralisent en formant un tissu discontinu de champs, de bois, de maisons, de zones d'activités et de routes. Les espaces ouverts sont majoritairement agricoles et soumis à de fortes concurrences au niveau de l'usage des sols. Toutefois des espaces de nature sanctuarisée sont aussi aménagés afin de répondre à la demande urbaine tant en termes de loisir que d'écologie. Un parallèle entre ce scénario et l'évolution de la métropole toulousaine a été effectué⁶.

Le deuxième scénario repose sur le caractère mobile des individus de 2030. Dans ce cadre, ils séjournent tantôt à la ville, tantôt à la campagne. Les espaces ouverts, ainsi connectés aux territoires métropolitains par un réseau de transports publics, sont alors le lieu de la valorisation des atouts naturels et culturels en offrant à la fois des paysages, des écosystèmes. La forme urbaine de la métropole se matérialise alors en une sorte d'archipel de villes et de campagnes. L'agriculture, tout en répondant à la forte demande de proximité des produits, assure alors l'entretien des paysages et est garante des écosystèmes. Cette approche est illustrée par l'étude de cas grenoblois⁷.

1 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 62

2 Williamson (Tom), *The transformation of rural England : farming and landscape*, Exeter, University of Exeter Press, 2002, 199 p.

3 Castelbajac (Philippe de), Monod (Jérôme), *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, Coll. « Que sais-je ? », pp. 71 - 72

4 Mora (Olivier) [dir.], *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Versailles, Ed. Quae, Coll. « Update sciences & technologies », 2008, 112 p.

5 Donnars (Catherine), Gauvrit (Lisa), Mora (Olivier), « Un regard sur les ruralités », *INRA Magazine*, n°8, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Mars 2009, p. IV

6 Mora (Olivier) [dir.], *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Versailles, Ed. Quae, Coll. « Update sciences & technologies », 2008, pp. 51 - 54 & pp. 79 - 80

7 *Ibid.* pp. 54 - 57 & p. 80

Le troisième scénario s'appuie sur l'hypothèse de la limitation des mobilités individuelles générée tant par une pénurie d'énergie fossile que par les politiques environnementales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la périurbanisation est stoppée et les campagnes ne sont plus des lieux de résidence. Les villes se densifient afin d'accueillir le maximum de population. Les espaces ouverts entourant les grandes villes subviennent à la production de matière première agricole et libèrent des espaces dédiés à l'environnement et aux écosystèmes. Afin de rendre la ville plus agréable à vivre de petits espaces ouverts et publics y sont prévus, des micro-campagnes. Ce scénario a été mis en avant pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur¹.

Enfin, le dernier scénario suggère une diversité de territoires dans lesquels la campagne s'invite entre les maillages urbains. Les villes moyennes sont donc très prisées et la proximité avec la nature y est très importante par la proximité de zones résidentielles et de zones de production. Les espaces ouverts sont des plus divers et définissent un ensemble riche et complexe, les espaces agricoles et forestiers s'enchevêtrant avec les espaces naturels protégés. Le département de la Manche a servi d'étude de cas pour ce scénario².

Les scénarios précédemment présentés questionnent les statuts des espaces ouverts de demain. Il convient alors de souligner que leur évolution est indissociable de celle de la ville contemporaine. Les espaces ouverts apparaissent ainsi comme de véritables clés d'entrée afin d'interroger le devenir urbain et, en particulier, métropolitain.

Parmi les grandes questions qui émergent de l'analyse de ces scénarios nous souhaitons ici en présenter quelques-unes. L'une des ces thématiques concerne le rapport entre les bassins de vie et la production agricole, que ce soit en termes de modalité ou de localisation. La proximité entre la ville et l'agriculture doit être interrogée dans le sens où elle a pu apparaître dans les scénarios tantôt comme une opportunité pour l'agriculture, tantôt comme un élément indispensable de l'approvisionnement des métropoles. Une autre thématique nous paraît à mettre en exergue, celle du changement climatique et des préoccupations environnementales. Les scénarios ont souligné un certain nombre de conflits d'usage notamment à travers l'usage de l'eau entre l'agriculture et la consommation domestique. Deux approches se distinguent alors parmi les pratiques d'aménagement et de gestion de l'environnement. La première repose sur la spécialisation des espaces. En ce qui concerne les espaces ouverts, les espaces de production et de protection sont dans ce cadre clairement tenus à l'écart. La seconde orientation suggère une intégration des différentes fonctions – écologiques, économiques, patrimoniales ou culturelles – au sein des mêmes espaces.

Pour conclure nous ajouterons que cette étude prospective vient souligner la pertinence de certaines réflexions sur le devenir des espaces ouverts en zone périurbaine³. Parmi ces travaux, nous citons pour exemple les *Campagnes Urbaines*⁴ de Pierre Donadieu qui met particulièrement en exergue le caractère inextricable des recherches sur la ville et la campagne. L'urbanisation contemporaine, loin d'entraîner l'entière disparition des espaces ouverts, engage ainsi une reconsidération de ces espaces, tant dans le réel que dans l'imaginaire. L'analyse de cette restructuration sera développée dans le prochain chapitre en s'appuyant sur différents projets de fabrique métropolitaine.

1 *Ibid.* pp. 58 - 61 & pp. 80 - 81

2 *Ibid.* pp. 61 - 63 & p. 81

3 Voir notamment Perrier-Cornet (Philippe), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2002, 279 p.

4 Donadieu (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p.

Le paysage et sa contemporanéité ont été interrogés au travers du jeu complexe de ces définitions qui alimentent les débats de la littérature scientifique. Malgré de nombreuses divergences, le pays apparaît comme dénominateur commun. Le paysage, « étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect¹ », en est un ready-made, une prise de distance par rapport au pays regardé. Il s'inclut par là même dans le champ des représentations. La complexité du paysage oscillant entre image et réalité réside alors tant dans le pays dont il est issu que dans regard qui le construit esthétiquement et symboliquement. Sur cette base, différentes valeurs permettant d'évaluer un paysage ont été relevées. Celles-ci sont variées et souvent contradictoires. Ce sont sur ces critères que de nombreux moyens sont développés, de la protection au projet de paysage, pour façonner, inventer et fabriquer des paysages. Les représentations de paysage sont aussi apparues fondamentales afin de faire percevoir les modifications physiques et sociales d'un pays et de questionner le regard que nous portons sur ce même pays. L'expérience menée dans ce sens autour de Montpellier met ainsi en exergue les possibilités d'analyse de représentations de paysage. Cette voie sera poursuivie et développée dans le chapitre suivant afin de valider l'hypothèse d'un nouveau paradigme du paysage dans le contexte contemporain.

Ce même contexte contemporain a fait l'objet d'un développement particulier dans lequel la métropole, ville parmi les villes, a été présentée comme la figure de proue du phénomène d'urbanisation. Cette dernière met en scène les valeurs nouvelles de nos villes et du monde urbain qui les intègre. Mais l'urbanisation planétaire n'apparaît pas comme le seul phénomène transformant nos pays qui soit digne d'intérêt. L'étalement urbain façonne aussi tout particulièrement villes et métropoles. Forts de ce constat, la réalité de ces territoires diffus a été interrogée afin d'établir quelques éléments généraux de compréhension de ce phénomène. Au-delà de la diversité des enjeux de ce dernier, les experts de l'urbain s'accordent à l'unanimité sur l'urgence de la question. Afin de retranscrire le trouble, à la fois physique et identitaire, que génère un tel processus, nous avons pris le parti de qualifier les espaces induits de « milieux incertains ». Entre la ville et la campagne, entre le centre et les périphéries, entre les espaces bâtis et les espaces ouverts, les milieux incertains interrogent les notions qui font nos territoires. Le paysage n'est pas exempt de cette remise en question de la donne territoriale dans la mesure où sa valeur est questionnée tant sur le plan scientifique que sur le plan esthétique. Enfin, la déficience des outils d'aménagement a été soulignée dans la mesure où empêtrés dans une double nostalgie – celle du confort urbain et celle du romantisme pastoral – ils se révèlent insuffisants pour gérer la complexité des milieux urbains contemporains. Cependant, la superposition des fonctions, inhérente à notre urbanité, crée des situations inédites, voire conflictuelles. Celles-ci débouchent parfois sur des pratiques innovantes qu'il conviendra d'interroger dans la mesure où elles redessinent les manières d'aménager nos lieux de vie. L'analyse comparée de projets emblématiques permettra dans le chapitre suivant d'alimenter le questionnement en matière de paysage et d'esquisser ainsi les fondements d'un nouvel imaginaire urbain sous-jacent.

Pour ce faire, nous nous concentrerons tout particulièrement sur l'étude des fabriques métropolitaines dont les enjeux contemporains font de la métropole une figure de proue, toujours singulière, du monde urbain. Les métropoles françaises, tout en bénéficiant d'une histoire commune spécifique et à prendre en compte, sont, comme leurs congénères étrangères, représentatives des problématiques urbaines contemporaines. À travers l'interrogation des pratiques de fabrique dont font l'objet les métropoles, il est apparu que l'anticipation des espaces de la métropole ne pouvait être réduite à une seule échelle d'intervention, ni même à un seul outil. Cette dernière dépend de l'ensemble des différents niveaux de la planification spatiale et de l'intégralité des thématiques et fonctions urbaines. Enfin, l'émergence du contexte urbain contemporain entraîne une reconsidération des pratiques de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, nous nous sommes tout particulièrement intéressés aux statuts des espaces ouverts, souvent considérés comme caractéristiques des espaces ruraux. Contrairement à la description de Marcel Roncayolo, présentée en introduction et dans laquelle la ruralité est annihilée, nous avons constaté que les expressions de cette même ruralité sont devenues un des principaux enjeux de

1 *Dictionnaire de l'Académie française* (7^{ème} édition), Genève, Slatkine, 1994, Tome II, p. 379

l'urbanisation contemporaine. Cette dernière, loin d'entraîner l'entière disparition des espaces ouverts, engage même une reconsidération de ces espaces, tant dans le réel que dans l'imaginaire. Le prochain chapitre étayera cette hypothèse.

chapitre 2

**FABRIQUER LA MÉTROPOLE
CONTEMPORAINE PAR LE PAYSAGE :
EXPÉRIENCES FRANÇAISES**

À travers le questionnement mené au cours du premier chapitre, les notions de paysage et de métropole sont apparues au centre des interrogations et des problématiques de l'urbanité contemporaine. Le paysage, en tant que ready-made d'un pays regardé, connaît en effet de profonds bouleversements. En nous intéressant aux représentations du paysage, nous avons pu par là même observer une reconsidération des valeurs par lesquelles le paysage est apprécié ou discrédité. Nous souhaitons ici prendre la mesure de ces bouleversements. Il s'agira pour ce faire de focaliser notre étude aux seules métropoles dans la mesure où elles sont, tout comme les milieux incertains, les figures de proue de l'urbanité contemporaine. En définitive, la question que nous posons ici revient à interroger l'impact des milieux incertains dans l'entendement de la notion même de paysage. Comment cette notion est-elle bousculée dans le contexte contemporain ? Est-elle à même de bousculer elle-même les valeurs sur lesquelles reposent les pratiques de fabriques urbaines et métropolitaines ? Aussi questionnerons-nous, tant dans le réel que dans l'imaginaire, le devenir des espaces ouverts tels que les forêts, les friches ou les champs. En effet, ces derniers, loin d'avoir entièrement disparus dans un tel contexte, apparaissent comme un moyen singulier de questionner et de repenser l'urbanité contemporaine. Qu'en est-il vraiment ? Quel statut est accordé aux espaces ouverts à l'heure de l'urbain généralisé ? Quels rôles les espaces ouverts peuvent-ils avoir au sein même de la fabrique des métropoles ? Enfin, quel lien est-il possible d'établir entre espaces ouverts et paysage ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous nous proposons ici de questionner et d'analyser des expériences françaises de fabrique métropolitaine dans lesquelles le paysage semble jouer un rôle fondamental. Pour ce faire, nous nous attacherons à questionner la notion de paysage au sein même des projets de fabrique retenus. Le paysage fait-il l'objet d'un consensus parmi l'ensemble des professionnels réunis autour d'un projet de fabrique métropolitaine ? Existe-il une représentation commune et partagée de ce paysage ? S'agit-il vraiment de paysage ? Qu'en est-il du pays et des espaces ouverts ? Enfin, nous reviendrons par la suite sur l'action même de cette notion de paysage au sein de l'élaboration des projets de fabrique questionnés. Est-ce un élément fondamental des projets étudiés ? Le paysage peut-il être considéré comme un des vecteurs fondateurs d'une fabrique métropolitaine ? Jusqu'à quel point une pensée du paysage peut-elle nourrir un tel projet de fabrique ?

Deux investigations ont été menées en parallèle afin de répondre à l'ensemble de ces interrogations. L'une d'entre elles est relative à une procédure définissant un outil stratégique de la planification française, le

Schéma de Cohérence Territoriale, couramment appelé le SCoT. Nous étudierons de cette façon le sens du paysage engagé au sein des SCoT des métropoles françaises. Nous prolongerons par la suite cette approche en nous focalisant sur trois d'entre d'eux. La seconde investigation porte pour sa part sur une expérience inédite de fabrique métropolitaine, la consultation internationale pour l'avenir du « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Dans ce cadre, nous analyserons le rôle du paysage au sein de cette expérience de fabrique. Pour ce faire, nous questionnerons les différents statuts du paysage au sein même du processus de conception d'une des équipes ayant participé à cette consultation.

2.1

**DES PROCÉDURES :
LES SCOT DE BORDEAUX,
MONTPELLIER ET RENNES**

Le sens et le rôle de la notion de paysage engagée dans les pratiques françaises de fabrique métropolitaine retiendra ici toute notre attention. Aussi, nous focaliserons nous sur un type particulier de fabrique urbaine qui nous paraît représentatif du contexte contemporain de planification spatiale bien que non spécifique de la fabrique métropolitaine. Il s'agit des Schémas de Cohérence Territoriale, couramment appelés SCoT. Ainsi, il s'agira d'analyser comment la notion de paysage agit au sein des processus d'élaboration des SCoT métropolitains. Afin de construire une réponse à cette interrogation singulière, nous présenterons dans un premier temps un premier bilan des SCoT au regard de la planification territoriale française, des métropoles et du paysage. Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en place le cadre de notre étude qui nous a conduit à sélectionner et à analyser un nombre restreint de SCoT métropolitains. Enfin, nous nous attacherons à présenter dans une dernière partie le résultat de notre analyse en matière de paysage.

Il s'agira d'abord de présenter en quoi les SCoT peuvent paraître représentatifs des préoccupations urbaines contemporaines. Leur échelle et leur périmètre seront notamment interrogés afin d'établir des relations entre leur structure et notre cadre théorique. Les SCoT prennent-ils en compte les milieux incertains ? Sont-ils caractéristiques du système de planification spatiale français ? Ces objectifs incluent-ils des considérations environnementales contemporaines ? Par la suite, il conviendra d'interroger la place accordée à la notion de paysage au sein des projets de SCoT. Est-ce une thématique courante ? De quelles manières le paysage est-il abordé ? Enfin, nous établirons un bilan des avancées des SCoT en zone métropolitaine. Quelles sont les grandes thématiques des SCoT métropolitains ? Le paysage en fait-il partie ? En cherchant à répondre à ces différentes interrogations, nous expliciterons ainsi les critères qui nous ont conduit à choisir un panel restreint de SCoT métropolitains pour la suite de notre étude.

Il conviendra alors de présenter les trois projets de SCoT retenus en s'intéressant d'abord à leurs contextes distincts : quelles sont les dynamiques à l'œuvre au sein de ces territoires ? Quelles sont les principales caractéristiques des espaces bâtis de ces métropoles ? Enfin, comment est-il possible de qualifier les espaces ouverts des métropoles questionnées ? Aussi, à l'issue de cette première comparaison, les différents projets de fabrique sélectionnés seront interrogés afin de révéler les différences et les similitudes qui les relient les uns par rapport aux autres. Sur quels diagnostics se basent ces projets de fabrique ? Quelles sont les valeurs urbaines sur lesquelles reposent les projets ? Et quelles formes urbaines sont engendrées par de telles démarches ? Sur cette base, nous exposerons le cadre de notre analyse méthodologique dont le but est de nous renseigner sur

l'essence et l'action de la notion de paysage au sein de ces projets. Quelle type de méthode d'enquête s'agit-il de mettre en place ? Quels acteurs des différents projets doivent être entendus ? Sur quels critères définir ce choix ? Et sur quelle base fonder les principes d'analyse de nos données ?

Le résultat de notre démarche d'investigation visant à questionner la notion de paysage au sein des projets de fabrique sera enfin exposé. Fait-elle l'objet d'un consensus ? Ce dernier est-il ambitieux ou est-il minimal ? Enfin, s'agit-il vraiment de paysage ? Ne s'agit-il pas plutôt du pays ? En partant de ce questionnement, nous nous attarderons par la suite sur les différentes représentations individuelles du paysage. Peut-on définir les contours d'une représentation collective du paysage ? En quoi les références, localisées ou thématiques, au paysage nous informent-elles de l'entendement de cette notion au sein des projets ? Enfin, l'action même de cette notion de paysage au cœur de l'élaboration des projets de fabrique sera interrogée. S'agit-il d'une entrée de projet incontournable ? Comment est-elle réellement amenée et transformée dans et par le projet ? Quels impacts génèrent une telle approche au sein de la fabrique métropolitaine ? En développant cette dernière interrogation, nous porterons notre attention sur les modifications ainsi engendrées, tant dans le réel que dans l'imaginaire, dans le rapport entre ville et campagne.

2.1.1

LES METROPOLES ET LE PAYSAGE DANS LES SCOT

2.1.1.1 Le SCoT, nouvel outil de planification

Le phénomène contemporain d'urbanisation, présenté dans le premier chapitre, peut être envisagé comme une mise à l'épreuve des politiques d'aménagement de nos territoires. Comment s'adaptent-elles au contexte de l'urbanisation planétaire, des milieux incertains et de la métapolisation ? Instauré en 2001, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le nouvel outil de planification des territoires à l'échelle intercommunale. Quels sont les principaux enjeux de ce document ? En quoi correspond-il mieux à la réalité de nos territoires que les schémas directeurs qui le précédaient ? Quelles sont les notions centrales qui le composent ? Afin d'approfondir notre connaissance de ce nouvel outil, nous nous intéresserons tout particulièrement à ses objectifs avant d'aborder dans le dernier paragraphe la question de sa composition. L'ensemble de cette approche aura pour but le questionnement du caractère emblématique de cette procédure au regard de la réalité des territoires contemporains.

Des schémas directeurs

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain¹, communément appelée loi SRU, dont la volonté était « de promouvoir un développement des territoires plus cohérent, plus durable et plus solidaire² », introduisit les Schémas de Cohérence Territoriale afin de remplacer les Schémas Directeurs (SD) qui les précédaient. Cette même loi, partant du constat que les outils de l'urbanisme, tel le Schéma Directeur, n'avaient pas évolué à la mesure des enjeux urbains, proposa, dans ce cadre, d'adapter les outils de la fabrique urbaine afin qu'ils répondent au mieux à la réalité des territoires.

L'évolution actuelle de nos espaces de vie se caractérise par différents processus que nous avons longuement présentés dans le premier chapitre au travers des notions d'urbanisation planétaire, de métapolisation et de milieux incertains. Comme nous l'avons déjà souligné, cette évolution trouve ses limites dans la nécessaire gestion durable du territoire et au regard de l'intérêt général à long terme :

1 La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) a introduit le SCoT dans notre système juridique afin de remplacer les schémas directeurs dont l'existence était discutée. Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 a fixé l'entrée en vigueur des SCoT au 1er avril 2001.

2 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale : Premières approches sur les méthodes et le contenu*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2001, p. 9

« Sans pour autant cultiver la nostalgie de la ville traditionnelle, il s'agit toutefois de prendre la mesure des risques que comporterait la poursuite actuellement à l'œuvre à l'échelle des aires urbaines :
- une extension mal maîtrisée de l'urbanisation, générant gaspillage d'espaces naturels et ruraux, dégradation des sites et des paysages périurbains, dépérissement de certains quartiers existants et augmentation des coûts d'infrastructures ;
- une croissance continue des déplacements motorisés individuels contribuant à dégrader la qualité de l'air et à augmenter l'émission de gaz à effet de serre ;
- un approfondissement des inégalités sociales au sein d'une ségrégation spatiale qui pourrait conduire à remettre en cause le lien social¹ ».

L'enjeu n'apparaît pas pour autant d'empêcher les agglomérations de croître mais plutôt de mieux gérer, maîtriser et organiser l'expansion et le développement des territoires en intégrant notamment la notion de préservation de l'environnement. Dans ce contexte, le SCoT a pour ambition « d'être le principal outil d'organisation et de mise en cohérence, à l'échelle du bassin de vie, du projet politique et urbain défini par les élus² » et est défini de la façon suivante par la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction :

« Le schéma de cohérence territoriale, créé par la loi SRU, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Le schéma est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions de l'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure donc la cohérence tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) établis au niveau communal³ ».

Les Schémas de Cohérence Territoriale viennent ainsi remplacer les Schémas Directeurs issus à l'origine de la loi d'orientation foncière de 1967 et de ses Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)⁴. La mise en place de tels schémas directeurs répondait à une toute autre logique que celle des SCoT. Ils devaient en effet assurer la planification de la croissance urbaine et la programmation des équipements indispensables :

« Les schémas directeurs (SD) sont des documents de planification intercommunaux ayant pour objet de garantir une organisation rationnelle de l'espace, en servant de cadre aux politiques d'aménagement et de protection⁵ ».

L'élaboration des SDAU, fortement marquée par le contexte socio-économique de l'époque, repose sur la conviction d'un progrès économique continu. Dans ce cadre, l'emprise de l'État en matière d'aménagement des territoires était importante et se traduisait notamment par la mise en place de schémas directeurs idéaux, valables pour tous et très peu concertés. Ces schémas prévoyaient l'avenir des agglomérations à moyen et long terme en s'inscrivant le plus souvent dans la logique fonctionnaliste du zonage :

« La "carte de destination générale des sols" affectait l'espace aux différents usages: zones d'activités, zones d'habitat, zones de loisirs, zones agricoles, environnement protégé... Les prévisions de

1 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 13

2 Merlin (Pierre) « Schéma de Cohérence Territoriale », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, p. 800

3 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 14

4 La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, communément appelée loi LOF a institué sous le nom de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, la responsabilité du Schéma Directeur – nouvelle dénomination simplifiée – a été décentralisée auprès des communes par la loi de répartition des compétences du 7 janvier 1983.

5 Chateaureynaud (Pierre), « Schéma Directeur », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 786

consommation d'espaces agricoles et naturels étaient souvent importantes. Les infrastructures routières structuraient le développement de l'urbanisation¹ ».

Le SDAU se matérialisait notamment à travers un document graphique, la « carte de destination générale des sols ». Cette dernière, dont l'échelle dépend de l'étendue du territoire concerné, localisait les espaces à urbaniser, ceux à réaménager, à restructurer ou à protéger. Elle indiquait en outre l'emplacement des grands équipements de superstructure et d'infrastructure.

Les lois de décentralisation du 7 janvier et du 22 juillet 1983 remanièrent quelque peu les SDAU dont l'usage était tombé en désuétude. Pour ce faire, la responsabilité de l'élaboration des documents d'urbanisme a été confiée aux collectivités locales. Les SDAU furent alors renommés et devinrent dans ce cadre des Schémas Directeurs sans que toutefois leur contenu ne change. Enfin, le SD est apparu dès la fin des années 1990 comme inadapté aux réalités urbaines contemporaines. En effet, ce dernier s'est trouvé concurrencé par les nouveaux documents sectoriels tels que les Plans de Déplacements Urbains² (PDU) ou les programmes locaux de l'habitat (PLH)³, qui correspondaient mieux à l'évolution des politiques publiques. Cependant l'ensemble de ces politiques sectorielles ne définissait pas une politique d'ensemble cohérente. C'est dans ce cadre que le SCoT a été introduit afin de relier entre elles les diverses thématiques de l'urbanisme.

Si de manière concrète le SCoT a été institué par la loi SRU, sa mise en œuvre est cependant à replacer dans le cadre plus général des lois relatives aux territoires et édictées au cours de l'année précédent l'élaboration de la loi SRU. Ces lois, définies dans la logique du Comité Interministériel d'Aménagement et du Développement du Territoire de décembre 1997⁴, s'organisent autour d'orientations communes : la priorité des objectifs de durabilité, l'importance de l'échelle intercommunale et du projet comme méthode.

Dans ce cadre, la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999⁵ encourage la mise en place d'institutions intercommunales renforcées au travers de communautés urbaines⁶ et de communautés d'agglomérations⁷ dont les compétences obligatoires relèvent des transports, de l'habitat, du développement économique et de

1 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 14

2 Le PDU est un plan introduit par la loi du 30 décembre 1996 communément appelée loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il est obligatoire pour les 59 agglomérations de plus de 100 000 habitants et a pour objet l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Merlin (Pierre) « Plan de déplacements urbains », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005 pp. 643 - 645

3 Le PLH est un document définissant pour une durée minimale de cinq ans une politique en matière de logements pour tout ou partie d'une agglomération. Le PLH a été introduit par la loi du 7 janvier 1983 au travers de laquelle il ne représentait qu'un document d'étude. C'est la loi d'orientation sur la ville qui l'a véritablement instauré le 13 juillet 1991. Merlin (Pierre), Prats (Yves), « Programme local de l'habitat », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005 pp. 720 - 721

4 Le Comité Interministériel d'Aménagement et du Développement du Territoire du 15 décembre 1997 spécifia les quatre principaux objectifs gouvernementaux en matière de planification spatiale: un développement solidaire s'appuyant sur le maillage existant du territoire, la valorisation des systèmes urbains au sein de la compétitivité mondiale, la nécessité d'assurer les conditions d'un développement durable ainsi que le partenariat et la mise en œuvre de la démocratie participative.

5 La loi n°99-586 du 12 juillet 1999, dite loi « Chevènement » est relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Texte disponible sur Internet : http://www.alcol.org/FFL_loichevement.htm

6 La communauté urbaine représente le plus haut degré français de coopération intercommunale par laquelle plusieurs communes mettent en commun une partie de leur fonctionnement. La notion de communauté urbaine est définie par la loi « Chevènement » en tant qu'« établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

7 Une communauté d'agglomération peut être créée autour d'un regroupement de communes, d'un seul tenant et sans enclave, dont le nombre d'habitants est compris entre 15 000 et 50 000. Dans ce cadre, certaines compétences se doivent d'être assurées par la communauté d'agglomération: le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, les politiques de la ville, etc. Elle représente, tant par la population que par le degré de coopération, le niveau intermédiaire de la coopération intercommunale.

l'aménagement de l'espace. La loi « Voynet » du 25 juin 1999¹ met quant à elle l'accent sur un développement équilibré de l'ensemble du territoire national en alliant les thématiques de progrès social, d'efficacité économique et de protection de l'environnement :

« Pour cela, elle invite les communes des aires urbaines – ainsi que les pays – à élaborer des projets d'agglomération et des chartes de pays. Cette notion de "projet" est également tout à fait essentielle dans la loi SRU² ».

La loi SRU affirme également cette nécessité de penser la planification des territoires à l'échelle réelle des bassins de vie en prenant en compte et en mettant en cohérence les différentes thématiques de la vie quotidienne telles que les déplacements, l'habitat, le développement économique ou l'environnement.

Ces trois lois définissent ainsi un ensemble de valeurs communes mettant l'accent sur une échelle géographique principale, celle des aires urbaines, sur une méthode particulière d'anticipation spatiale, celle de projet, et sur une notion centrale, la durabilité. L'importance des aires urbaines ne doit pas simplement être appréhendée en fonction de la considérable part de la population qu'elles accueillent mais aussi au regard de la structuration et du maillage qu'elles génèrent. Ainsi, c'est la notion même de ville qui est mise en mouvement afin de prendre en compte dans les documents d'urbanisme les dynamiques de l'urbanisation contemporaine. Le terme de « projet » est quant à lui récurrent à travers les documents mis en place par ces différentes lois. Il met ainsi l'accent sur le caractère évolutif de ces documents.

« Les documents issus des trois lois font place à cette évolution et même l'exigent: contrats à durée déterminée (LOADDT), documents réexaminés au moins tous les dix ans pour le SCoT (SRU) à partir d'établissements publics de coopération intercommunale qui en assurent le suivi permanent et le réexamen³ ».

Des objectifs du SCoT

Comme énoncé précédemment, les grandes orientations des SCoT sont définies par la loi SRU. L'article L. 121-1 du *Code de l'urbanisme* définit les principes communs à tous les documents d'urbanisme en insistant notamment sur la notion de durabilité :

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion de l'eau ;

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature⁴ ».

1 La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), communément appelée loi « Voynet » met l'accent sur une démocratie plus participative tout en posant les bases du développement durable du territoire. Texte disponible sur Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005628113&dateTexte=vig>

2 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, « Les principales étapes de l'élaboration d'un SCoT », *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 12

3 *Ibid.* p. 13

4 « Article L. 121-1 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 116 - 118

Les objectifs ci-dessus mettent en exergue les principes d'équilibre, de mixité sociale et de respect de l'environnement devant d'être atteints à travers une mise en cohérence sur un territoire suffisamment pertinent, au regard des enjeux identifiés, de l'ensemble des politiques publiques concernant l'aménagement du territoire.

Parmi les enjeux essentiels et réitérés, la protection des espaces naturels et agricoles d'intérêt supra communal apparaît comme emblématique de la réflexion sur le territoire à l'échelle des SCoT. Les espaces naturels et agricoles peuvent constituer dans ce cadre une possibilité d'encadrement de l'expansion des espaces bâtis. Le renouvellement urbain¹ semble aussi être une thématique importante des SCoT dans la mesure où il permet à la fois d'offrir une alternative aux extensions périphériques, de requalifier les lieux de vie délabrés et de favoriser la mixité des fonctions résidentielles et commerciales. Le renouvellement urbain vient s'inscrire dans une politique plus large de diversification de l'offre d'habitat.

La question des déplacements apparaît aussi comme centrale. L'existence d'un réseau de transports en commun, ou son projet, est un élément essentiel d'orientation et d'organisation de l'expansion urbaine. Enfin, la régulation de l'offre en matière d'activités, qu'il s'agisse de la grande distribution commerciale ou des grands équipements de loisirs, semble déterminante en matière de stratégie territoriale à l'échelle des SCoT.

Au regard des grands enjeux territoriaux, l'initiative de l'élaboration d'un SCoT appartient aux communes et à leurs groupements compétents. L'article L. 122-3 du *Code de l'urbanisme* spécifie les conditions de cette élaboration en fixant les critères de la détermination du futur périmètre du SCoT. Ce périmètre doit être d'un seul tenant, sans enclave et recouvrant la totalité du groupement de communes :

« I. Le schéma de cohérence territoriale est élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents.

II. Le périmètre du schéma de cohérence territoriale délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Lorsque ce périmètre concerne des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schémas de cohérence territoriale, il recouvre la totalité du périmètre de ces établissements. [...]

Il tient notamment compte des périmètres des groupements de communes, des agglomérations nouvelles, des pays et des parcs naturels, ainsi que des périmètres déjà définis des plans de déplacements urbains, des schémas de développement commercial, des programmes locaux de l'habitat et des chartes intercommunales de développement et d'aménagement. Il prend également en compte les déplacements urbains, notamment les déplacements entre le domicile et le lieu de travail et de la zone de chalandise des commerces, ainsi que les déplacements vers les équipements culturels, sportifs, sociaux et de loisirs.

III. Le périmètre est arrêté par le préfet [...]² ».

Les communes et leurs groupements respectifs jouant un rôle fondamental dans l'initiative de l'élaboration d'un SCoT bénéficient d'une place essentielle au sein de l'ensemble de la procédure en étant notamment responsables de l'élaboration et de l'approbation du document dont ils décident la révision et assurent le suivi :

« L'obligation d'un réexamen du SCoT avant 10 ans implique une organisation adaptée pour le maître d'ouvrage. L'évaluation nécessaire suppose un recueil permanent de données et de disposer pour cela de techniciens qui en soient chargés dans le cadre de l'établissement public, ou sous forme de contrats particuliers. Cette nouvelle approche de la planification est beaucoup plus active et mieux gérée que celle pratiquée par les Schémas Directeurs³ ».

La charge de mettre en place un dispositif de communication autour de l'élaboration du SCoT revient aussi à la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire aux communes ou groupements de communes au travers

1 Le Garrec (Sylaine), *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, La Défense, Plan Urbanisme construction architecture, Coll. « Recherches PUCA », 2006, 91 p.

2 « Article L. 122-3 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 142 - 144

3 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 29

d'un établissement public de coopération intercommunal¹ (EPCI) ou d'un syndicat mixte². La publication des documents graphiques, des éléments de diagnostic et des évaluations relatives à la prospective doit répondre à deux objectifs: la communication – tout au long de la procédure ainsi que pour l'enquête publique³ – et la concertation. Ces dispositions mettent en exergue la recherche d'une démocratie participative⁴ basée sur des échanges tout au long du processus d'élaboration et à travers différents modes d'expressions tels qu'une lettre d'informations du SCoT, un site Internet d'échanges sur le sujet, une enquête d'opinion, des débats publics ou des ateliers itinérants par territoires⁵.

Le SCoT est un objet complexe. En effet, il est à la fois une procédure et un outil, c'est-à-dire à la fois un processus d'élaboration et sa résultante propre. Les prescriptions spatiales retranscrites au sein du document d'urbanisme représentent l'outil en lui-même alors que les étapes de son élaboration composent une procédure pouvant être considérée comme toujours activée. Avant de présenter plus en détail la composition même du SCoT en tant qu'outil de l'urbanisme, il nous apparaît important de nous attarder quelque peu sur les principales étapes de son élaboration⁶.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la première étape d'un SCoT en tant que procédure est la définition de son périmètre par les collectivités locales et leurs regroupements. Après avoir vérifié que la proposition de périmètre est conforme aux exigences du *Code de l'urbanisme*, il revient au département concerné, ou aux départements concernés, d'émettre leur avis afin que le préfet puisse arrêter le périmètre du futur SCoT. Cet arrêté doit ensuite être publié dans le recueil des actes administratifs de l'État et être affiché au sein des mairies et au siège du ou des EPCI compétents.

La deuxième étape est celle de la création de l'établissement public (EP) gérant le SCoT, c'est-à-dire soit un EPCI soit un syndicat mixte. En somme, ce sont les communautés de communes, les syndicats de communes et les syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'EPCI qui peuvent recevoir compétence en matière de SCoT.

Les étapes qui suivent sont introduites par des délibérations fixant les objectifs à poursuivre et les modalités de la concertation :

« À la différence des schémas directeurs, l'élaboration du SCoT est soumise à concertation préalable. Davantage de personnes et organismes y sont associés. En outre, l'élaboration du SCoT doit donner lieu à un débat préalable au sein de l'organe délibérant de l'établissement public compétent⁷ ».

1 Un établissement public de coopération intercommunale est une structure administrative française regroupant des communes ayant choisi de développer un certain nombre de compétences en commun. Les EPCI à fiscalité propre disposent du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes. Il existe trois types d'EPCI à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines. Rigault (Jean-Claude), *Établissements publics de coopération intercommunale : les EPCI au coeur de la coopération intercommunale*, Héricy, Ed. du Puits Fleuri, Coll. « Le conseiller juridique pour tous », 2003, 235 p.

2 Un syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale français qui regroupe des collectivités de nature différentes: des communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, ... Mairie-conseils (France), *Le syndicat mixte : 125 questions-réponses*, Paris, Mairie-conseils, Coll. « Questions-réponses », 2006, 125 p. & Faure (Étienne), *Le syndicat mixte : un outil modulable au service de l'intercommunalité*, Paris, Syros, Coll. « Les cahiers de l'intercommunalité », 1998, 259 p.

3 L'enquête publique est une phase au cours de laquelle un projet de décision administrative est soumis aux observateurs du public, dans le but d'assurer l'information des personnes concernées, de garantir les droits des propriétaires et de favoriser la concertation. Benoit (Cécile), « L'enquête publique », *Le SCoT : périmètre, élaboration et gestion*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Guides juridiques », 2001, pp. 93-98

4 Bourdin (Alain), Lefevre (Marie-Pierre), Melé (Patrice) [dir.], *Les règles du jeu urbain : entre droit et confiance*, Paris, Descartes & Cie, Coll. « Les urbanités », 2006, 316 p.

5 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, « L'approche par territoires : un vecteur de dialogue », *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 30

6 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, « Les principales étapes de l'élaboration d'un SCoT », *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 28

7 Benoit (Cécile), « La procédure d'élaboration du SCoT », *Le SCoT : périmètre, élaboration et gestion*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Guides juridiques », 2001, p. 81

Un diagnostic est ensuite établi. Celui-ci présente un état des lieux environnemental et les besoins en matière de développement urbain. Sur cette base, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est élaboré afin de mettre en avant les objectifs stratégiques retenus. Un débat sur ce même projet doit avoir lieu au plus tard quatre mois avant l'approbation du SCoT¹. À l'issue de ce débat, un document d'orientation précisant les orientations d'aménagement et permettant la mise en œuvre du PADD est établi.

Comme pour les schémas directeurs, le projet de SCoT doit être arrêté par délibération de l'établissement public chargé de son élaboration. Cependant l'innovation apportée par la loi SRU réside dans la possibilité d'effectuer dans un même temps le bilan de la concertation préalable. L'approbation du SCoT est ensuite contingente d'une enquête publique. Enfin, la révision du SCoT en tant qu'outil s'effectue selon la même procédure. Au plus tard tous les dix ans, l'établissement public qui l'a établi procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, dont un suivi est mis en place par les EPCI compétents sur le long terme, afin de décider de son maintien en vigueur ou de sa révision complète ou partielle.

De sa composition

Afin de présenter maintenant le SCoT en tant qu'outil, il nous apparaît essentiel de souligner en premier lieu ce qu'il n'est pas dans la mesure où « les dispositions en la matière ont été bouleversées par la loi par rapport à celles du schéma directeur² ». En effet, comme introduit précédemment, le dossier du schéma directeur se composait de trois types de documents caractéristiques :

« Un document graphique, généralement au 1/10 000 ou 1/25 000 selon l'étendue du territoire concerné, qui localisait les espaces urbains à réaménager ou restructurer, les espaces à urbaniser, les espaces naturels à protéger, les grands équipements de superstructure et d'infrastructure ;
Un rapport de présentation qui exposait les hypothèses sur lesquelles se fondait le schéma : il en expliquait et justifiait les choix d'aménagements arrêtés ;
Des annexes variés, selon la nature et la difficulté des problèmes qui se présentaient dans le territoire considéré³ ».

La principale modification entre l'outil que représente le SCoT par rapport au schéma directeur réside dans la suppression du document graphique :

« Le SCoT ne comporte pas de carte générale de destination des sols, ce qui le distingue du schéma directeur, auquel il succède, et de tous les documents d'urbanisme antérieurs. Cette absence est justifiée par le principe de subsidiarité; le SCoT doit laisser les communes libres dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme (ou de leur carte communale)⁴ ».

Le SCoT a cependant la possibilité d'identifier des éléments précis, comme par exemple une forêt, des champs ou une vallée, à protéger :

« Par exception, et dans le seul cas d'espaces à protéger, il pourra s'agir d'une délimitation précise, cartographiée à une échelle adaptée pouvant descendre à la parcelle, d'espaces naturels, agricoles ou bâtis dont la protection réglementaire est d'intérêt supra communal. Cette orientation s'impose alors dans un rapport de conformité aux documents, procédures et autorisations citées précédemment⁵ ».

1 Benoit (Cécile), « Le débat préalable », *Le SCoT : périmètre, élaboration et gestion*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Guides juridiques », 2001, pp. 90 - 91

2 Chateaufort (Pierre), « Contenu du SCoT », *Dictionnaire de l'urbanisme: 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 782

3 Givaudan (Antoine), Merlin (Pierre) « Schéma de Cohérence Territoriale », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadriges », 2005 p. 808

4 Merlin (Pierre) « Schéma de Cohérence Territoriale », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadriges », 2005 p. 804

5 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 72

Ainsi, tout en revêtant une valeur prescriptive auprès des documents d'urbanisme tels que les PDU, PLH ou PLU, le SCoT ne peut pas empiéter sur les champs de compétence des documents qui doivent lui être compatibles et il ne peut, en aucun cas, les remplacer. C'est pourquoi, à la différence du schéma directeur, le SCoT ne comporte pas de carte de destination générale des sols. Cette compétence relève des PLU, sauf dans le cas particulier de la délimitation d'espaces à protéger¹. Pierre Merlin interroge dans ce cadre l'influence réelle du SCoT :

« C'est dans le même esprit que l'on considère que la compatibilité des PLU, des cartes communales, des opérations d'aménagement, des PDU, des PLH, etc., doit s'entendre "dans l'esprit du SCoT" et non "au pied de la lettre". On peut cependant se demander si cette absence de carte générale et cette flexibilité de l'exigence de compatibilité ne risque pas de réduire l'influence du SCoT et de laisser les communes maîtresses de leurs options spatiales (et autres) au détriment de la cohérence et de la solidarité intercommunale² ».

Au-delà de cette présentation du SCoT en tant qu'outil de planification et au regard de son prédécesseur le schéma directeur, il convient de souligner maintenant ses principales orientations. Pour ce faire, il apparaît fondamental de rappeler que le SCoT se situe au niveau d'une agglomération, c'est-à-dire à une échelle intercommunale. En mettant en cohérence des politiques sectorielles, il propose à ce titre des principes d'organisation de l'espace engendrant une restructuration des espaces urbanisés et un nouvel équilibre entre espaces à urbaniser et espaces naturels ou agricoles. Les incidences sur l'environnement des orientations prises apparaissent comme fondamentales dans l'élaboration des différents documents. Ainsi, le SCoT précise les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme au travers de la prise en compte de diverses thématiques telles que la demande sociale en termes d'habitat, le lien entre urbanisation et réseaux de transports en commun, la localisation des commerces, la protection des paysages, la mise en valeur des entrées de villes ou la protection des risques naturels. Il fixe de surcroît les grands projets d'équipement ou de services, les politiques de déplacements et les zones à protéger à l'échelle intercommunale. Toutefois, n'étant pas un « super-PLU³ », il n'arrête pas la destination des sols. Ceci nous apparaît être une avancée significative en termes de fabrique urbaine.

Ces orientations générales, comme nous l'avons présenté, ont valeur de prescription sur les documents sectoriels de programmation (PLU, PLH, PDU), les décisions des commissions d'équipement commercial, les opérations foncières et d'aménagement les plus importantes (ZAD, ZAC) et les directives de protection et de mise en valeur des paysages. Cependant, le SCoT doit prendre en considération les chartes des parcs naturels régionaux, les programmes d'équipement de l'État ou des collectivités territoriales ainsi que les documents de gestion de l'espace agricole. Le SCoT crée alors un lien de compatibilité entre les différentes composantes de la planification territoriale. Enfin, il convient de souligner que les principaux effets produits par le SCoT résident dans l'urbanisation des zones naturelles et d'urbanisation future :

« La loi SRU a, en effet, prévu que pour les communes se trouvant à une distance de moins de 15 kilomètres d'une agglomération de plus de 15 000 habitants ou à 15 km du littoral, une constructibilité limitée doit s'appliquer dans l'attente de l'élaboration d'un SCoT⁴ ».

1 « Article R. 122-2 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 1518 - 1519

2 Merlin (Pierre) « Schéma de Cohérence Territoriale », Choay (Françoise), *Merlin (Pierre) [dir.], Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005 p. 804

3 Chateaufort (Pierre), « Contenu du SCoT », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 782

4 Chateaufort (Pierre), « Contenu du SCoT », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 783

Ces grandes orientations d'un SCoT trouvent leur matérialisation à travers trois documents : le rapport de présentation, le PADD et les documents graphiques. Chacun de ces documents correspond à une étape particulière de la procédure du SCoT. Ils sont présentés ici de manière chronologique.

Le rapport de présentation¹ établit pour sa part un rappel des orientations générales avant de présenter un diagnostic de l'agglomération en matière de prévisions économiques et démographiques, de besoins en termes de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services... Sur cette base, il développe une analyse de l'état initial de l'environnement questionné par le projet. Il présente alors les principaux choix retenus en fixant des objectifs de politiques publiques d'urbanisme mais n'a pas pour autant de valeur normative. Il expose ensuite les différentes phases de la réalisation envisagée d'un tel projet et met en exergue les incidences environnementales de ses nouveaux objectifs.

Le projet d'aménagement et de développement durable² est, quant à lui, le document totalement nouveau introduit par la loi SRU. Il précise les orientations générales de l'organisation de l'espace en fonction des restructurations de l'espace urbanisé et de son expansion, sans toutefois déterminer strictement la destination des sols. Il fournit notamment des objectifs quantitatifs et qualitatifs en relation avec les grandes thématiques de l'urbanisme – habitat, transport, environnement, activités et services – et définit par la suite les grands projets d'équipements. Pierre Chateaufort rappelle cependant que « le PADD ne peut pas, pour autant, être trop directif, puisqu'il ne fixe que des grands objectifs et grandes orientations³ ».

Enfin, les documents graphiques⁴, sous forme de plans et de tableaux, sont réunis au sein du document d'orientation. Dans la mesure où ils ont la même valeur juridique que les documents écrits, ils se doivent d'être les plus complets et précis possible. Leur objectif est de traduire les choix en termes d'organisation de l'espace et de restructuration de l'espace urbanisé. Les espaces ouverts ou bâtis à protéger y sont représentés tout comme les grands équilibres entre les espaces urbains ou à urbaniser et les espaces naturels et agricoles. Les grands objectifs de l'urbanisme pour l'habitat, les déplacements urbains et l'implantation commerciale y sont spécifiés et les secteurs à urbaniser par priorité y sont définis.

Afin de conclure cette présentation du SCoT, il convient de préciser que c'est un outil et une procédure n'ayant pas d'équivalent en Europe. Cette distinction s'explique par le caractère spécifique du système de planification français. Dans le cadre du projet de recherche européen PLUREL⁵, plusieurs zones métropolitaines sont comparées tant en termes de territoires que de stratégies urbaines. Montpellier est une des métropoles représentées dans ce projet et la stratégie de son SCoT suscite un grand intérêt au sein des débats. En effet, l'imbrication d'une réflexion sur le développement urbain et d'une pensée sur le développement durable à l'échelle d'un bassin de vie semble vraiment pertinent aux yeux des chercheurs réunis⁶. Dans ce cadre, le caractère emblématique de ce nouvel outil se doit d'être interrogé au regard des premières expériences de réalisation et autour d'une thématique transversale, comme le paysage par exemple. La thématique du paysage dans les SCoT

1 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT: Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, pp. 35-49

2 *Ibid.* pp. 50-61

3 Chateaufort (Pierre), « Contenu du SCoT », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 782

4 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT: Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, pp. 63-99

5 Le projet PLUREL (Peri-urban Land Use Relationships) est un projet européen de recherche inclus dans le 6ème programme-cadre de l'Union Européenne pour la recherche et le développement technologique (cf. http://ec.europa.eu/research/fp6/index_en.cfm). Le but de ce travail est de mettre en avant les stratégies et les outils d'évaluation du développement durable au sein des territoires périurbains. Ce projet a commencé le 1er janvier 2007 et s'achèvera le 31 décembre 2010. Sept aires urbaines – 6 européennes et 1 chinoise – servent d'étude de cas, parmi elles l'agglomération de Montpellier. <http://www.plurel.net/>.

6 Ces résultats apparaissent notamment à travers la comparaison d'études de cas. Il semble en effet que les SCoT français soient des outils d'aménagement, sans précédent en Europe, capables de structurer en souplesse les territoires urbanisés de demain. Cette analyse sera disponible dès janvier 2011 avec la publication des résultats scientifiques du projet de recherche.

2.1.1.2 La thématique du paysage dans les SCoT

Les premières expériences d'élaboration et de mise en place de Schémas de Cohérence Territoriaux retiendront ici notre attention. Les données générales relatives à l'avancement des SCoT sur le territoire national seront dans ce cadre rappelées et les différentes démarches d'évaluation dont les SCoT font l'objet mises en lumière. Les grandes thématiques qui se dégagent de telles démarches seront par là même soulignées avant d'interroger par la suite la place accordée au paysage dans de tels processus. Est-ce une thématique constante ? Quelles sont les possibilités de l'évaluation des politiques de paysage au sein des documents d'urbanisme ? Les différentes approches dont le paysage fait l'objet au sein de cette procédure seront ensuite présentées. Ces approches, diverses et complémentaires, permettront de révéler les principaux enjeux de la question du paysage dans les SCoT. Enfin, cette question du paysage sera interrogée tant par rapport au contexte contemporain de la planification spatiale qu'au regard de différents SCoT approuvés. Quelles mesures prises en matière de paysage dans les SCoT ? Quelles en sont leurs traductions concrètes ?

L'omniprésence du paysage

Sept ans après l'instauration des Schémas de Cohérence Territoriale, la direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction publia un premier bilan sur la question¹. Réalisé grâce aux résultats des enquêtes annuelles auprès des directions départementales de l'Équipement, ce document établit un point d'étape sur l'élaboration des SCoT et souligne les imbrications de territoires de projet :

« Avec 290 SCoT approuvés, en cours ou en projet, au 1er janvier 2007, c'est un chantier national considérable qui mobilise les élus, les services de l'État et des autres collectivités, et les professionnels de l'urbanisme. Mais les SCoT s'élaborent sur des territoires qui ont pour la plupart déjà réalisé d'autres types de projet : chartes de pays, programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), chartes de parcs naturels régionaux... Les acteurs locaux ont parfois du mal à comprendre l'articulation de tous ces documents entre eux sur des territoires qui peuvent se recouper² ».

1 Barry (Alain), Ducasse (Dominique), Machelart (Eve), Marotte (Olivier), Miquel (Pierre), et Pettersson (Alexandra), *Etat d'avancement des SCoT au 1er janvier 2007*, Paris, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Décembre 2007, 20 p.

2 *Ibid.* p. 1

En effet, au 1er janvier 2007, 27 SCoT étaient approuvés, 12 projets de SCoT étaient quant à eux arrêtés, 163 SCoT étaient en cours d'élaboration et 88 SCoT en projet. Ces 290 SCoT représentent en réalité 38% des communes françaises et englobent une population totale de plus de 30 millions d'habitants. Enfin, 85 schémas directeurs étaient encore en place. Rappelons cependant que la loi SRU instaure un délai de dix ans pour la transformation des schémas directeurs en SCoT, sous peine de caducité¹.

Les territoires des SCoT sont des plus divers. Ils peuvent être à dominante urbaine ou rurale² et la taille du périmètre est extrêmement variable. Le nombre de communes comprises dans le périmètre d'un SCoT varie³ tout comme d'ailleurs la population qui s'y trouve⁴. Comme nous l'avons vu précédemment, l'élaboration, la gestion et le suivi des SCoT peut être réalisé par deux types d'établissements publics : les syndicats mixtes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En 2007, plus de la moitié des SCoT étaient gérés par des syndicats mixtes alors que 21% des SCoT étaient élaborés par des communautés de communes et 10% des SCoT par des communautés d'agglomération. Ces différentes situations sont à l'origine des rapports singuliers établis entre un SCoT et les différents documents d'urbanisme avec lesquels il interagit.

Depuis leur mise en place les SCoT ont donné lieu à différentes démarches d'évaluation. Parmi elles, celle des « SCOT - témoins⁵ », qui s'est déroulée de 2004 à 2007, a permis par la comparaison de différents SCoT⁶ de mettre en exergue les principaux enjeux dont ils dépendent. L'ouvrage *Le Schéma de Cohérence Territoriale: contenu et méthodes*⁷ rappelle pour sa part l'ensemble de ces grandes thématiques : l'organisation générale de l'espace, la protection des espaces naturels ou urbains, la création ou le maintien des grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels ou agricoles, la cohérence entre la politique d'urbanisation et les questions d'habitat, de transports⁸ et d'activités, la protection et la mise en valeur des paysages, la prévention des risques...

Dans l'esprit de la démarche « SCoT - témoins » la démarche « SCoT - Grenelle⁹ », menée par un comité de pilotage partenarial¹⁰, est une démarche d'accompagnement des thèmes nouveaux impulsés

1 La loi SRU demande la révision de l'ensemble des schémas directeurs avant décembre 2010 afin qu'il deviennent des SCoT. La métropole bordelaise est à l'heure actuelle en train de mettre en place la révision de son schéma directeur approuvé le 26 septembre 2001.

2 En réalité, un tiers des SCoT couvre un territoire plus large que l'aire urbaine dont ils sont issus. 16% des SCoT concernent des territoires à dominante périurbaine et 16% des SCoT sont situés sur des territoires ruraux, ce qui démontre une volonté, notamment des communes rurales, de se regrouper pour mener, comme les agglomérations, des réflexions d'aménagement de leurs territoires.

3 Le SCoT CINOR de la Réunion regroupe seulement trois communes alors que celui de la baie du Mont-Saint-Michel en rassemble 192.

4 Le SCoT de la Montagne du Haut Languedoc concerne 1 635 habitants alors que le SCoT de l'agglomération lyonnaise s'intéresse à une population de plus d'un million d'habitants.

5 La démarche des « SCoT - témoins » a été lancée officiellement le 4 février 2004 dans le cadre d'un partenariat associant la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DGALN / DHUP), l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Communautés de France (ADCF), l'Association des responsables administratifs et techniques de la maîtrise d'ouvrage des SCoT, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), le Centre de ressources Entreprises Territoires et Développement (ETD) et le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU). À travers l'observation et le suivi de 16 SCoT de 2006 à 2007, l'objectif de cette démarche est de capitaliser et diffuser les expériences. Voir le site Internet suivant : <http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/actu/scot/accueil.htm>

6 Les 16 SCoT retenus comme « SCoT - témoins » sont ceux de Flandre-Dunkerque (Nord), de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (Pas de Calais), du Pays de Thelle (Oise), de Belfort (Territoire de Belfort), de Nantes - Saint Nazaire (Loire Atlantique), de Chateauroux (Indre), de Chambéry (Savoie), de Montauban (Tarn et Garonne), du centre littoral de Guyane, de la côte Est de La Réunion, du Pays de Lons-le-Saunier (Jura), du Pays de Fougères (Ille-et-Vilaine), de la Narbonnaise (Aube), du Sud de la Loire (Saint Etienne), de Montpellier (Hérault) et de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

7 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, 110 p.

8 Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, *SCoT et déplacements : Problématique et méthodes*, Lyon / Angers, Certu / Ademe, 2004, 336 p.

9 Voir le site Internet suivant : http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=376

10 Le comité de pilotage est dit partenarial dans la mesure où il regroupe la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature / Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DGALN / DHUP) – qui est l'animateur de la démarche – l'AMF, l'ADCF, l'Association des responsables administratifs et techniques de la maîtrise d'ouvrage des SCoT, la FNAU, le ETD et le CERTU.

par le Grenelle de l'environnement¹ dans les SCoT. Elle se déroulera pendant trois ans et s'intéressera tout particulièrement à 12 sites de SCoT jugés représentatifs de la diversité des contextes locaux². Cette démarche consiste à capitaliser et diffuser les pratiques, savoir-faire et expériences jugés intéressants, tout en revisitant les préconisations méthodologiques faites jusqu'ici. Pour ce faire, des échanges d'expériences privilégiés seront organisés afin de permettre aux différents partenaires de confronter l'avancement de leur projet SCoT avec celui des autres, de le relativiser en fonction des enjeux et des problématiques propres à chaque territoire et de débattre autour de questions d'intérêt commun. Les grandes thématiques d'ores et déjà annoncées comme centrales au sein de cette démarche ne sont pas sans rappeler celles des « SCoT - témoins » : la mesure de la consommation d'espace, l'articulation avec les Plans Climat Energie Territoriaux³, la prise en compte de la biodiversité et de la nature en ville, la prise en compte de la diversité des paysages, l'aménagement commercial, les enjeux de préservation des terres agricoles, l'articulation des différents plans et programmes (PLH, PDU, PLU), le lien entre la qualité du cadre de vie et les principes de l'aménagement durable (gestion des densités, performances énergétiques, qualité architecturale).

Au-delà de cette présentation générale des SCoT, nous souhaitons ici interroger tout particulièrement la notion de paysage au sein de ces documents. Quelles politiques du paysage dans les SCoT ? Sur quelles bases les évaluer ? Questionner ces politiques peut apparaître comme une tâche délicate dans la mesure où les compétences des ECPI sont rarement explicites en matière de paysage mais fortes en matière de planification et d'urbanisme. La responsabilité des communautés de communes et d'agglomérations en matière de paysage peut s'exercer dans le cadre de leur mission obligatoire d'aménagement de l'espace. Les parcs naturels régionaux constituent quant à eux une forme d'organisation intercommunale ayant une responsabilité particulièrement forte en matière de paysage.

Ainsi, la question du paysage est rarement posée en tant que telle dans les documents d'urbanisme. Cependant, Didier Labat, dans son article « Les politiques paysagères des documents d'urbanisme sont-elles évaluable⁴ », souligne l'intérêt de questionner les politiques de paysages au travers des documents de planification spatiale. Pour ce faire, il met en exergue le contexte général dans lequel cette évaluation intervient et par rapport auquel elle doit prendre position :

« Cette recherche s'inscrit dans un cadre fondé à la fois sur les outils de l'évaluation des politiques publiques et sur les définitions données par la Convention européenne du paysage. Mais ces outils doivent être adaptés aux documents de planification qui restent des outils spécifiques de régulation de la production des territoires. Si la directive européenne sur l'évaluation environnementale s'inspire également des outils de l'évaluation des politiques publiques, il nous semble important de trouver une dimension interactive avec la Convention européenne du paysage pour prendre en compte l'avis des habitants⁵ ».

1 Le Grenelle de l'environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007 afin de prendre des décisions en matière d'environnement et de développement durable. Il a donné lieu à un premier projet de loi, dit « Grenelle 1 » adopté le 21 octobre 2008 et à un second, dit « Grenelle 2 », adopté par le Sénat le 8 octobre 2009. Voir le site Internet suivant : <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

2 Les 12 sites retenus pour la démarche d'évaluations des « SCoT - Grenelle » sont les suivants: la métropole bordelaise (Gironde), la région de Grenoble (Isère), la métropole de Caen (Calvados), le Sud de la Meurthe-et-Moselle (Nancy), le Valenciennois (Nord), le pays de la Provence Verte (Var), la Marne, la Brosse et le Gondoire (Seine-et-Marne), l'agglomération de Cergy-Pontoise (Val d'Oise), le pays de la baie du Mont St Michel (Manche), l'Ouest des Alpes-Maritimes, le pays des Cévennes (Gard et Lozère) et la région d'Arras (Pas-de-Calais).

3 Un Plan Climat Energie Territorial (PECT) est un cadre volontaire pour tout territoire afin d'y regrouper et rendre visible l'ensemble des politiques visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Voir le site Internet suivant : <http://www.energie-cite.eu/Qu-est-ce-qu-un-Plan-climat>

4 Labat (Didier), « Les politiques paysagères des documents d'urbanisme sont-elles évaluable ? », *Projet de paysage*, 31 décembre 2008, nombre de pages non communiqué. Article disponible en ligne: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_politiques_paysageres_des_documents_d_urbanisme_sont_elles_evaluables

5 *Ibid.*

L'auteur parvient par la suite à dégager les possibilités méthodologiques d'un tel questionnement en soulignant notamment l'apport des approches qualitatives du paysage : « Dans ce contexte et au stade actuel de la recherche, il nous semble possible d'évaluer la politique paysagère d'un document d'urbanisme sans la réduire à une analyse de type étude d'impact¹ ».

Enfin, Didier Labat conclut son article en mettant l'accent sur la question de l'articulation des différents documents d'urbanisme autour de la notion de paysage. Cette thématique apparaît comme essentielle afin de bien percevoir les limites et les possibilités de l'évaluation de politiques de paysage dans les documents d'urbanisme.

« Un des enseignements de cette démarche résidera dans l'analyse de l'articulation des prescriptions du SCoT avec les PLU pour réguler la destination des sols. C'est cette analyse spatiale qui permettra d'éviter une démarche trop théorique et de garder contact avec le terrain. Cette dernière observation nous conduit à définir l'évaluation de la politique paysagère du schéma directeur (ou du SCoT) dans un ensemble plus large de la planification sur un territoire. C'est donc une analyse des rapports de gouvernance entre les élus, les maîtres d'œuvre et le public que nous souhaitons mettre en œuvre² ».

Le pourquoi du paysage

Afin de s'attacher à l'évaluation des politiques de paysage au travers des SCoT, il nous apparaît essentiel de présenter en premier lieu les différents types d'approches dont les SCoT font l'objet. En effet, la manière d'aborder un SCoT n'est pas univoque. Trois grands types d'approches peuvent en définitive être relevés. Celles-ci bien que différentes sont complémentaires et révélatrices de la complexité et de l'imbrication des enjeux à aborder dans le projet.

Une première approche peut être qualifiée de socio-économique. Cette approche analytique et logique du projet apparaît comme relativement conventionnelle dans la mesure où de nombreux projets d'urbanisme y ont eu recours : l'opération des villes nouvelles en France en est un bon exemple. Elle s'appuie sur des données de type démographique afin de poser les bases d'une stratégie territoriale de développement³. Pour ce faire, la population résidente est analysée selon différents critères : sa densité, son solde naturel, son solde migratoire, son évolution par tranche d'âge, son degré de formation, son origine géographique, la structure de ses ménages, les salaires perçus par ses résidents. La question de l'habitat est de la même façon passée au peigne fin. Quels sont les types de résidences ? Quelle part accordée aux logements locatifs, sociaux ou privés ? Quel est l'âge moyen du parc de logements ? Quelle est son évolution ? À combien s'élève le nombre de logements vacants et de résidences secondaires ? Tout comme l'habitat, l'emploi est au cœur des préoccupations de l'approche socio-économique qui se positionne notamment par rapport aux questions de chômage et de migrations alternantes⁴. Enfin, les systèmes productifs, les équipements et les réseaux sont analysés et intégrés au diagnostic.

Une deuxième approche peut être qualifiée d'environnementale⁵. Il s'agit d'une approche plus récente qui se veut à la fois scientifique et dynamique :

« La prise de conscience concernant les questions environnementales et la valorisation du cadre de vie est relativement récente, mais n'en est pas moins déterminante sur l'avenir et l'évolution de nos espaces de vie. En effet, la croissance des villes et le développement des nuisances induites (pollution atmosphérique et phonique, rejets industriels et urbains, dégradation des ressources écologiques,

1 *Ibid.*

2 *Ibid.*

3 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 44

4 Les migrations alternantes comptabilisent les déplacements journaliers entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi. Elles sont dites « stables » lorsque les personnes habitant un territoire y travaillent. Elles sont dites « sortantes » lorsque les habitants travaillent en dehors du territoire où ils résident. Le terme anglais « *commuting* » traduit ce phénomène de trajets réguliers entre le lieu de résidence et celui de travail.

5 Rist (Dominique), Rouxel (Françoise), *Le développement durable, approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux*, Lyon, Certu, 2000, p. 95

consommation des espaces naturels, etc.) menacent à long terme la pérennité du patrimoine naturel encore préservé, voire la santé publique¹ ».

Cette approche met donc l'accent sur la protection de notre environnement et de notre patrimoine écologique. Le rapport de présentation, conformément à l'article R. 122-2 du *Code de l'urbanisme*², se doit pour sa part de présenter les principales caractéristiques du territoire et ses enjeux en matière d'environnement en une partie spécifique intitulée « l'état initial de l'environnement ». Cet état des lieux environnemental servira à la fois de base au projet et à son évaluation future³.

Enfin, une troisième approche, que nous qualifierons de sensible, offre une autre possibilité pour aborder la question du projet. Cette approche, bien plus ancienne que la précédente, repose sur les apports des urbanistes culturalistes. Elle souligne les grands équilibres et l'organisation des espaces afin de qualifier notamment les sites à protéger, les vues à maintenir, les typologies d'habitat à développer.

Au-delà de cette présentation tripartite des modes d'appréhension d'un SCoT en tant que projet, il convient de constater que dans l'ensemble des SCoT que nous avons eu l'occasion d'analyser le terme de paysage est toujours mentionné. L'usage de ce terme est des plus divers. Durant le diagnostic, les grands éléments de structure du paysage peuvent être présentés. Pour ce faire, les entités paysagères et leurs éléments constitutifs sont soulignés tout comme les pentes qui les bordent ou les ceinturent : les coteaux, les versants, les falaises⁴. Vallées et plaines sont généralement mises en exergue. Il est alors question de « paysage de vallée⁵ ». Contrairement à ce paysage ouvert et de continuité, des éléments de rupture sont aussi identifiés : les falaises, les gorges, les arêtes⁶. L'expression de « paysage urbain⁷ » est relativement répétée, elle est souvent introduite par opposition au « paysage végétal⁸ » composé de « trames vertes⁹ ».

Certains éléments insolites du paysage peuvent aussi être mentionnés. Il peut s'agir d'une tour, de ruines, de monuments, d'une formation géologique particulière, de silos, ou d'un château d'eau¹⁰. Le paysage peut aussi être abordé par la question des points de vue singuliers offerts sur le territoire : des cônes visuels,

1 Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT : Contenu et méthodes*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2003, p. 48

2 « Article R. 122-2 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 1516 - 1517

3 Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, *SCoT et développement durable, Méthode pour évaluer les schémas de cohérence territoriale au regard des principes du développement durable et définir les indicateurs environnementaux à mettre en place : application au cas de l'agglomération de Montpellier*, Lyon, Certu, Coll. « Dossiers », 2007, 91 p.

4 A titre d'exemple, nous citons ici le SCoT des Coteaux de Savès. Naudy (Georges), *Plaines et coteaux de Savès*, Lombez, Les Ruches de la Save, 1970, nombre de page non communiqué.

5 Le SCoT Nord-Isère parle pour sa part de « vallée urbaine ». Dans ce cadre, l'espace géographique de la vallée est considéré comme le support du développement urbain. Séveyrat (Eric), Thibert (Julien), *Le Nord-Isère : en dates et en cartes*, Lyon, EMCC, 2009, 132 p.

6 Les falaises sont l'objet du SCoT des Pays des Hautes Falaises. Le SCoT de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis parle quant à lui de ses gorges avec notamment les gorges intérieures du Loup. « Etat initial de l'Environnement », *SCoT de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis*, Sophia Antipolis, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, Mai 2006, 63 p.

7 Le SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin approuvé par délibération le 11 février 2008 emploie pour sa part l'expression de « paysage urbain » afin de qualifier les territoires marqués par l'activité minière puis industrielle. Ceux-ci contrastent avec les collines rurales de l'Artois. « Paysage et cadre de vie », *SCoT des agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin : Etat Initial de l'Environnement*, Hénin Beaumont, Syndicat Mixte du SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, 2008, pp. 33-50

8 Le SCoT du Pays de Brocéliande utilise l'expression de « paysage végétal » dans son diagnostic du paysage afin de qualifier le paysage bocager entrecoupé de petits bois. « Etat Initial de l'Environnement », *Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brocéliande*, Montfort-sur-Meu, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Brocéliande, 2008, I-B, p. 30

9 Centre d'Etude techniques de l'Equipement de l'Est, *SCoT du Val de Rosselle : diagnostic et analyse des réseaux écologiques (Trame verte et bleue)*, Metz, Centre d'Etude techniques de l'Equipement de l'Est, 2009, 62 p. Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient, « Document d'Orientations Générales », *SCoT du Pays de Lorient*, Lorient, Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient, 2006, pp. 1-40

10 Les silos sont par exemple traités de manière particulière dans le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne. « Diagnostic agricole du territoire du SCoT et Pays de Châlons-en-Champagne », *SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne*, 2008, pp. 6-10.

des fenêtres paysagères, des espaces fortement perçus¹. La question de la transition entre l'espace urbain et rural peut aussi faire l'objet de propos sur le paysage au travers d'entrées de villes interminables notamment². Le discours sur le paysage peut enfin qualifier les différentes morphologies des espaces urbains : les centres anciens, l'habitat collectif, le tissu pavillonnaire.

Il n'existe pas à proprement parler de méthode pour analyser le paysage dans les SCoT. Dans certains cas, un travail particulier peut être effectué par des professionnels missionnés en tant qu'experts extérieurs sur la question³. Ces derniers aident à l'analyse et expriment un avis critique. Aussi peut-on imaginer d'autres démarches pour faire ressortir les caractéristiques d'un paysage dans un SCoT. Nous pensons par là à l'élaboration de grilles d'analyse et d'appréciation à remplir par les habitants. Par la suite, elles seraient restituées sur des cartes collectives ou lors de promenades entre habitants, élus et techniciens pour échanger les points de vue⁴.

Quel que soit le processus d'élaboration de ce diagnostic, il a pour objectif de mettre en exergue la sensibilité et la fragilité des lieux, d'apporter des éléments de compréhension et de lisibilité relatifs à la structuration des espaces et de souligner les qualités remarquables de paysages ruraux ou urbains.

Cependant, l'analyse du paysage, qui – comme nous l'avons vu – est un sujet constant au niveau du diagnostic, est fortement dépendante du mode choisi d'appréhension du projet. En effet, en ce qui concerne le discours sur la structure du paysage, nous pouvons distinguer trois types de formulations correspondant aux trois types d'approche du projet. Un diagnostic développé d'un point de vue socio-économique sur le SCoT utilisera de préférence les termes d'espaces naturels et agricoles en comparaison aux espaces bâtis⁵. Ce même diagnostic d'un point de vue environnemental parlera plutôt de corridors biologiques, de milieux ou de ressources naturelles⁶. L'approche sensible traitera quant à elle de grandes entités paysagères, de grands équilibres et de continuité visuelle⁷.

Les éléments insolites prendront quant à eux valeur d'activités spécifiques selon l'approche socio-économique. Ils seront, d'un point de vue environnemental, perçus comme des milieux rares d'une biodiversité exceptionnelle, ou comme des milieux sensibles particulièrement fragilisés dans le contexte⁸. Enfin, ils

1 Nous citons ici pour exemple le SCoT de la Région d'Arras où le plateau offre des ouvertures visuelles sur la ville, même si celles-ci sont parfois peu valorisantes.

2 Le SCoT du Vexin Normand définit des objectifs très stricts au niveau de ses entrées de villes. Le SCoT de l'Albanais va aussi très loin sur cette thématique en proposant une mise en valeur systématique des entrées de ville: « Document d'orientations Générales », *SCoT de l'Albanais*, Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais, 2005, p. 46

3 Par exemple, nous faisons par là référence au statut des paysagistes Bertrand Folléa et Claire Gauthier pour le SCoT de la métropole bordelaise. Ces derniers furent en effet sollicités par l'agence d'urbanisme de Bordeaux afin d'étayer le diagnostic paysager. Ce partenariat a déjà eu lieu lors de l'élaboration du schéma directeur de 2001. Il est aujourd'hui renouvelé dans le cadre de la révision de ce schéma.

4 Dans ce cadre, nous pouvons citer l'exemple du SCoT de Plaine Commune pour lequel ont été organisées, entre mars et avril 2006, trois promenades thématiques afin d'ouvrir le débat entre habitants et élus. *Plaine Commune Ensemble*, Saint-Denis, Cellule SCoT de plaine Commune, mars 2006, 5 p.

5 L'expression d'« espace naturel et agricole » est tout particulièrement utilisée dans le cadre du SCoT de Montpellier par exemple. REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier; Montpellier Agglomération*, 17 février 2006, p. 49

6 Guillebon (Emmanuel de), *SCoT et corridors biologiques : exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale*, Lyon, DIREN Rhône-Alpes, 2008, 52 p.

7 « Analyse paysagère : Un Paysage forestier aux portes de Marne-la-Vallée », *SCoT de la Brie Boisée : Rapport de présentation*, Pontcarre, Communauté des communes La Brie Boisée, 2008, pp. 159-168. « Charte paysagère », *SCoT Uzège-Pont du Gard*, Montpellier, Urbanisme et Territoires, 2006, 90 p.

8 Par exemple, l'éstran et les dunes du littoral du SCoT Centre Manche Ouest sont considérés comme « milieux naturels sensibles » tout comme les pelouses de Rosenwiller, les prairies du Bruch de l'Andlau et les collines de vergers du Bischenberg du SCoT du Piémont des Vosges.

représenteront des éléments culturels ou naturels particuliers à protéger pour les tenants d'une approche sensible. Ils pourront prendre la valeur de repère, de symbole ou de patrimoine¹.

La présentation des grandes morphologies des espaces dépend là encore du point de vue adopté. L'approche socio-économique s'intéressera au centre-ville, à la périphérie et aux zones d'activités alors que l'approche sensible fera état du centre ancien et historique ou du tissu pavillonnaire. L'approche environnementale soulignera quant à elle la densité d'un centre ville au regard de l'étalement urbain des périphéries².

En définitive, ce sont les grandes fonctionnalités accordées aux espaces questionnés qui diffèrent avant tout. Sous le regard de socio-économistes, le territoire est perçu en fonction de ses centralités, de ses polarités, de ses connexions et des usages urbains existants ou à projeter³. L'approche environnementale met quant à elle l'accent sur les fonctions de ressource des différents milieux. Enfin, l'approche sensible s'attache à la qualification du cadre de vie.

Protéger et mettre en valeur le paysage pour fabriquer l'urbain ?

Cette question du paysage au sein d'un document d'urbanisme intercommunal n'est cependant pas propre aux SCoT. En effet, certains SD avaient déjà à leur époque pris en compte une dimension paysagère. Nous pensons par exemple au Schéma Directeur de la métropole bordelaise⁴ adopté en 2001 pour la révision du SDAU datant de 1995. Nous pouvons aussi citer pour exemple le travail de Jacques Sgard pour le département de la Seine-Saint-Denis⁵ réalisé en 1993. De la même façon, certaines thématiques en lien avec le paysage et étudiées aujourd'hui dans les démarches d'évaluation des SCoT faisaient déjà l'objet d'une attention particulière lors des schémas directeurs⁶. Ainsi, l'objet de notre présente étude est avant tout de mettre en exergue les apports potentiels du contexte contemporain⁷ en matière de prise en compte du paysage au sein des documents de planification intercommunaux.

Pour ce faire, nous souhaitons ici présenter les différentes mesures résultantes des divers positionnements relatifs à la thématique du paysage au sein des SCoT. Sur cette base, il nous sera alors possible d'interroger les incidences concrètes de telles mesures en matière d'urbanisme opérationnel.

La première grande série de mesures issue d'une réflexion sur le paysage au sein des SCoT est relative au maintien des grands équilibres. Ce maintien s'effectue par différents moyens qui vont de la protection des éléments structurant le paysage tels que les coteaux, les piémonts ou les lignes de crêtes au maintien de grandes coupures vertes – agricoles, boisées ou naturelles – entre des secteurs plus urbanisés en passant par la localisation des secteurs privilégiés d'urbanisation. Cette dernière mesure attire tout particulièrement notre

1 Les boisements ont par exemple « une valeur de repère » au sein du « paysage agricole ouvert » du SCoT du Val d'Essonne. Agence OCTA Paysagistes Agence SIAM, « Projet d'Aménagement et de Développement Durable », *SCoT de la Communauté des Communes du Val d'Essonne*, Communauté des Communes du Val d'Essonne, 2008, p. 22

2 Le SCoT du pays de Lorient proscrit les formes d'urbanisation dispersées afin de mettre différentes formes de densifications. Perruchot (Christiane), « Les SCoT tentent de mieux définir les rapports ville-campagne », *Le Moniteur*, Paris, Publications du Moniteur, 12 octobre 2007, pp. 62-65

3 Le SCoT de la région angevine organise le territoire autour de sept pôles secondaires autour de l'agglomération intégrant des activités économiques, des équipements publics, de l'habitat et des transports en commun. Perruchot (Christiane), « Les SCoT tentent de mieux définir les rapports ville-campagne », *Le Moniteur*, Paris, Publications du Moniteur, 12 octobre 2007, pp. 62-65

4 Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise : plan 2010 / 2020*, Bordeaux, A'urba, 168 p.

5 Référence à l'étude paysagère du département de Seine-Saint-Denis réalisée par la paysagiste Jacques Sgard. Laroche (Daniel), *L'impact paysager de la maîtrise de la consommation de l'espace dans les SCoT*, Paris, SCoT - Grenelle, 2009, 2 p.

6 Certaines de thématiques ont déjà été abordées à l'occasion de l'analyse des schémas directeurs. Par exemple la thématique agricole avec l'ouvrage suivant : Blanc (Cyril), Bourdereux (Jacques) [dir.], *Les espaces agricoles et naturels dans les schémas directeurs*, Rambouillet, Bergerie Nationale – Département périurbain, 1998, nombre de pages non communiqué et revisité par la démarche des « SCoT - témoins » : Certu, *SCoT et agriculture : quelles stratégies développer ?* Lyon, Certu, 2007, 14 p.

7 Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, *SCoT et développement durable, Méthode pour évaluer les schémas de cohérence territoriale au regard des principes du développement durable et définir les indicateurs environnementaux à mettre en place : cas de l'agglomération de Montpellier*, Lyon, Certu, Coll. « Dossiers », 2007, 91 p.

attention car en allant au-delà d'une volonté de protection du paysage, elle incite à une nouvelle maîtrise du développement urbain. Enfin, à une échelle plus fine, des mesures peuvent être mises en place pour maintenir de petites coupures vertes entre les villages ou le long des axes. Ce type de mesure peut aussi conduire à la définition de gabarits ou de limites d'altitudes venant qualifier les nouvelles zones à urbaniser.

Une deuxième série de mesures peut aussi être prise afin de maintenir dégagées les grandes perspectives sur des éléments du lointain. Pour ce faire, des routes peuvent être qualifiées de « routes vertes¹ » afin de marquer leur inconstructibilité en profondeur et de permettre les grandes vues depuis les axes routiers en question :

« Le réseau de voirie est l'un des éléments majeurs du paysage perçu par nos concitoyens et il représente à ce titre le principal vecteur de communication d'un territoire. C'est lui qui offre les vues les plus courantes sur les paysages urbains et naturels et qui en matérialise le premier plan² ».

La protection et la mise en valeur d'éléments remarquables constitue le socle commun d'une troisième série de mesures pouvant générer la délimitation de secteurs, bâtis ou non, où engager des études particulières de mise en valeur, de réhabilitation ou de protection. Enfin, ces mesures peuvent proposer des actions visant à restructurer ou recomposer des sites dont la qualité est questionnée. Il peut s'agir par là de requalifier des entrées de ville, des carrefours, des infrastructures, ou des zones d'activités. Il peut aussi être question d'opérations de renouvellement urbain sur des quartiers anciens comme il peut s'agir de la destruction ou de la reconversion de bâtiments inusités tels que des entrepôts ou des usines désaffectées.

Ces différentes orientations paysagères doivent ensuite trouver leur concrétisation dans les documents d'urbanisme opérationnel tels que les PLU. L'analyse de ces mises en oeuvre concrètes nous permet de distinguer deux grandes familles de mesures opérationnelles : celles relatives à la protection des paysages et celles induisant une nouvelle maîtrise du développement urbain.

Pour ce qui est des mesures de protection du paysage, les orientations générales de l'organisation de l'espace précisent par exemple l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et forestiers³, et les espaces urbains ou à urbaniser⁴. S'il existe des cartes ou schémas dans le SCoT délimitant ces espaces, le PLU se doit alors de spécifier les détails de cette cartographie. La protection des espaces ou sites, naturels ou urbains, doit souvent être justifiée par la suite par la mise en place de périmètres particuliers⁵. S'il n'existe pas de délimitation précise d'espaces dans le SCoT et que ce dernier fait plutôt office de schéma d'intention⁶, le PLU se doit par conséquent d'interpréter et de mettre en oeuvre les intentions du SCoT en matière de coupures vertes et de trames vertes ou bleues. Il convient pour ce faire de respecter des méthodes inscrites au SCoT⁷ lors de toute élaboration de PLU.

1 La définition des « routes vertes » est notamment proposée dans l'ouvrage suivant : Guillebon (Emmanuel de), *SCoT et corridors biologiques : exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale*, Lyon, DIREN Rhône-Alpes, 2008, p. 41 L'exemple proposé en la matière est issu du SCoT Métropole Savoie.

2 Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, *SCoT et déplacements : Problématique et méthodes*, Lyon / Angers, Certu / Ademe, 2004, p. 89

3 Ces zones peuvent être déterminées en tant que zones agricoles ou zones naturelles, respectivement appelées A et N dans les PLU. Chateaureynaud (Pierre), « Les règles d'affectations des sols », *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, pp. 652-653

4 Ces zones peuvent être déterminées en tant que zones urbaines ou zones d'urbanisation future, respectivement appelées U et AU dans les PLU. *Ibid.*

5 La protection d'espaces peut donner lieu à la création de périmètre tels que ceux des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) présentés lors du premier chapitre. Ils peuvent aussi être inscrits au sein du réseau écologique européen « Natura 2000 ».

6 Les schémas d'intention se composent notamment de flèches, de bulles ou de lignes discontinues. Ils ne définissent pas précisément les limites concrètes des espaces bâtis et non bâtis.

7 Certains SCoT peuvent notamment imposer la réalisation d'un diagnostic agricole ou d'un volet « patrimoine urbain » au sein des futurs PLU.

En ce qui concerne la protection des vues, les documents d'urbanisme opérationnel doivent étoffer les orientations et propositions du SCoT. Les principes de non constructibilité pour garder les vues lointaines et les hauteurs maximales doivent notamment être inscrites dans les règlements. La protection, la mise en valeur ou la requalification des éléments du paysage repérés au SCoT sont à identifier et à localiser dans le PLU afin de définir les prescriptions de nature à assurer la protection de ces espaces¹.

Plus rarement, les mesures traduisant les orientations d'un SCoT en matière de paysage donnent lieu à une requalification des espaces urbains ou à urbaniser. Ces mesures peuvent alors permettre de fixer les limites entre les zones urbaines et rurales. Ces limites peuvent être « intangibles² » dans le SCoT de la région urbaine grenobloise ou « déterminées³ » dans le SCoT de l'agglomération de Montpellier. Elles peuvent aussi être plus floues comme celles « à conforter⁴ » du SCoT montpelliérain. Dans ce cas, ce sont aux PLU à statuer sur la matérialisation concrète de ces limites, d'une profondeur de 100 à 150 m, entre ville et campagne. De la même façon, le SCoT de la Communauté des Communes « Entre Saône et Grosne » et le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey issu du SCoT du Bugey Côtière Plaine de l'Ain, définissent, à partir de points de vue particuliers sur le paysage, des limites d'urbanisation à préciser et introduites par la notion d'« enveloppes urbaines⁵ ».

Enfin de telles mesures peuvent conduire à la définition d'éléments de maîtrise du développement urbain⁶. Le SCoT de l'agglomération de Montpellier avec « les espaces d'extension urbaine potentielle⁷ », tout comme ceux de Saône et Grosne et d'Ambérieu sont, en ce sens, de bons exemples. Ces espaces d'extension urbaine, localisés plus ou moins précisément dans les SCoT et résultant d'un point de vue développé sur le paysage, doivent ensuite être traduits dans les PLU. Le SCoT de l'agglomération de Montpellier va même jusqu'à spécifier trois niveaux « d'intensité d'urbanisation⁸ » dans les « espaces d'extension urbaine potentielle ». Ce type de disposition entraîne alors un réel parti pris en matière de formes et de qualités urbaines. Enfin, il convient de souligner que ces mesures, allant au-delà de la simple protection des paysages, œuvrent dans leur ensemble pour un développement urbain maîtrisé et par là même revisité. Il s'agira par la suite d'approfondir l'analyse de telles démarches et de les questionner au regard du contexte contemporain des métropoles notamment.

1 Une des prescriptions qui peut être prise dans ce cas est d'imposer, comme indiqué dans l'article L.123-1-7 du *Code de l'urbanisme*, l'obtention d'une autorisation du maire pour toute destruction à entreprendre dans la zone protégée.

2 Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma directeur de la région grenobloise, « Gestion des limites: Limites de principe, limites stratégiques », *Les cahiers pratiques : Schéma directeur de la région grenobloise*, Grenoble, Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma directeur de la région grenobloise, 2007, 44 p.

3 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 144-145

4 *Ibid.*

5 Les enveloppes urbaines du schéma de secteur d'Ambérieu sont représentées schématiquement dans la « trame paysagère » et précisées ensuite dans la « trame urbaine résidentielle ». Elles les surfaces ou volumes dans lesquels l'urbanisation doit être contenue. Syndicat Mixte du Schéma Directeur du Bugey Côtière Plaine de l'Ain, « Projet d'Aménagement de Développement Durable », *Schéma de Secteur d'Ambérieu-en-Bugey*, Ambérieu-en-Bugey, Syndicat Mixte du Schéma Directeur du Bugey Côtière Plaine de l'Ain, 2006, p. 38 Voir aussi Gentil (Anne), « L'exemple de la communauté de communes entre Saône et Grosne », *Paysage et documents d'urbanisme*, Paris, Mairie-Conseils, Caisse des Dépôts, 2005, pp. 10-11

6 « Article L. 121-1 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 116 - 118

7 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 144-145

8 *Ibid.* pp. 148-149

2.1.1.3 SCoT et métropoles

Revenons maintenant à notre terrain d'étude particulier : les métropoles. Qu'en est-il en effet des SCoT métropolitains ? Dans quel cadre est-il possible de qualifier un SCoT de métropolitain ? Est-ce que toutes les métropoles ont des SCoT ? Quels sont leurs états d'avancement ? Et, sur quels critères pouvons-nous les comparer ? À l'issue de cette première série d'interrogations, il conviendra d'analyser les grandes thématiques servant de base aux projets de SCoT métropolitains. Pouvons-nous discerner des éléments de récurrence dans ces fabriques métropolitaines ? Enfin, il s'agira d'interroger la place de la notion de paysage dans ces mêmes projets. Est-ce un sujet courant ? Comment cette question est-elle abordée ? Afin d'approfondir cette thématique, nous terminerons ce paragraphe en posant les bases de notre prochaine analyse, plus détaillée en la matière.

Des états d'avancement divers

Afin d'esquisser un bref état des lieux des SCoT métropolitains, il convient dans un premier temps de s'interroger sur l'appellation même de SCoT métropolitain. En effet, nous faisons ici le constat d'une incohérence surprenante: alors que les SCoT des métropoles françaises ne s'affirment pas forcément en tant que SCoT métropolitain, des villes de plus petite envergure développent quant à elles des stratégies métropolitaines au sein de leur SCoT.

Ainsi, le SCoT de la Combe de Savoie, de Chambéry et du lac du Bourget s'affiche en tant que « SCoT de la Métropole Savoie¹ ». Il en est de même pour la ville de Caen dont le SCoT se nomme « SCoT Caen-Métropole² ». Par ailleurs, les métropoles, telles que nous avons eu l'occasion de les définir lors du premier chapitre, n'ont pas particulièrement recours au qualificatif « métropolitain » pour intituler leur SCoT. En effet, seuls les SCoT des métropoles de Bordeaux³, Lille, Marseille et Nantes se présentent clairement

1 Syndicat mixte pour le schéma de Cohérence Territoriale du lac du Bourget, de Chambéry et de la Combe de Savoie, *SCoT Métropole Savoie*, Chambéry, Métropole Savoie, 2005, 110 p.
Disponible sur Internet : http://www.metropole-savoie.com/uploaded_medias/downloads/14/415_1.pdf

2 Syndicat mixte Caen-Métropole, *Engagement de la procédure d'élaboration du SCoT Caen-Métropole, extrait du registre des délibérations, séance du 1er juillet 2004*, Caen, Comité Syndical, Juillet 2004, 5 p.

3 Nous verrons d'ailleurs plus loin que le terme de « métropolitain », bien qu'inscrit dans le titre du Schéma Directeur, fait particulièrement débat au cours de sa révision en tant que SCoT bordelais.

comme métropolitains en utilisant respectivement les titres de « SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise¹ », de « SCoT Lille Métropole² », de « SCoT Marseille Provence Métropole³ » et de « SCoT Métropole Nantes Saint-Nazaire⁴ ».

A contrario, les métropoles de Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse ont développé des SCoT dont le terme de « métropole », ou de « métropolitain », ne figure pas dans le titre du document: « SCoT de la région urbaine de Grenoble⁵ », « SCoT de l'agglomération lyonnaise⁶ », « SCoT Montpellier agglomération⁷ », « SCoT Nice Côte d'Azur⁸ », « SCoT du Pays de Rennes⁹ », « SCoT de la région de Strasbourg¹⁰ » et « SCoT de la grande agglomération toulousaine¹¹ ».

La métropole parisienne quant à elle fait exception en n'ayant pas de SCoT mais un schéma directeur, le « Schéma Directeur de la Région Ile-de-France » (SDRIF)¹². Il s'agit d'un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale de la région Ile-de-France. Il affiche des ambitions et des objectifs à prendre en compte au niveau local. Ce document est révisé périodiquement afin de faire face aux évolutions de la société. Il regroupe et coordonne par ailleurs un ensemble de SCoT.

Le premier schéma, élaboré avant la deuxième guerre mondiale par l'architecte Henri Prost, posa les bases de l'aménagement de l'espace francilien¹³. Un deuxième schéma majeur, réalisé sous la direction du préfet Paul Delouvrier, date de 1965 et entraîna notamment la création du Réseau Express Régional (RER) et des villes nouvelles¹⁴. En 1976, ce schéma fut révisé afin de s'adapter au choc pétrolier en limitant l'étalement urbain et en répondant aux premières préoccupations environnementales. Enfin, ce schéma, une nouvelle fois

1 Agence d'urbanisme bordelaise « A'Urba », *SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise : Bilan d'étape du Schéma Directeur de 2001*, Bordeaux, Sysdau, 24 octobre, 2008, 113 p.

Disponible sur Internet : http://www.sysdau.fr/upload/SCOT_Bilan_web.pdf

2 L'agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole, *Du schéma Directeur au SCoT : éléments de bilan*, Lille, Syndicat mixte du schéma directeur de Lille Métropole, mars 2009, 84 p. et Paris (Didier), *Lille, de la métropole à la région urbaine*, Mappemonde, n°66, février 2002, 7 p.

3 Chaline (Claude), « Vers une organisation métropolitaine d'un Grand Marseille », *Annales de Géographie*, Année 2003, Volume 112, Numéro 633 p. 555

4 Agence d'urbanisme de la région nantaise, « Projet d'aménagement et de développement durable » et « Document d'orientations générales », *SCoT Métropole Nantes St-Nazaire*, Nantes, Métropole Nantes Saint-Nazaire, 2006, 46 p. & 38 p.

5 Etablissement public SCoT région urbaine de Grenoble, *CôtéSCoT 21*, n°1, Grenoble, Etablissement public SCoT région urbaine de Grenoble, 2009, 8 p.

Disponible sur Internet : http://www.scot-region-grenoble.org/images/stories/Documents/cote_scot_n1.pdf

6 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, *SCoT de l'agglomération lyonnaise: Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, 92 p. Le terme de « métropole » est cependant utilisé dans le cas lyonnais au niveau de l'Inter-SCoT.

7 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, 211 p.

8 Syndicat mixte d'études et de suivi du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur (SYMENCA), *Synthèse du diagnostic du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur*, Nice, SYMENCA, 15 mai 2007, 20 p.

9 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 50 p.

10 Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, *Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg : Rapport de présentation*, Strasbourg, Syndicat mixte pour le SCoT de la région de Strasbourg, 2006, 118 p.

11 On soulignera ici l'usage de l'euphémisme « la grande agglomération Toulousaine » plutôt que le terme de « métropole ». Agence d'urbanisme de l'aire urbaine de Toulouse, *Schéma de Cohérence Territoriale : Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Grande Agglomération Toulousaine (document provisoire)*, Toulouse, Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT), 2009, 48 p.

12 Merlin (Pierre), « Schéma régional d'aménagement et d'urbanisme », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige-Manuel », 2005, pp. 811-813

13 La loi du 14 mai 1932 prescrit l'élaboration d'un Projet d'Aménagement de la Région Parisienne (PARP) afin de coordonner les différents plans d'aménagement des communes. C'est dans ce cadre que le PARP, dit plan Prost, fut rendu public deux ans plus tard. Il est à souligner qu'un décret datant de 1935 prescrivit l'élaboration de plans similaires pour les grandes agglomérations. Il resta cependant sans effet.

14 Après différentes tentatives de révision du plan Prost, un plan intermédiaire fut approuvé en 1960 : le plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne (PADOG). Cinq ans plus tard, le délégué général de l'établissement public du district de Paris, Paul Delouvrier, rendit public un nouveau schéma: le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris.

révisé en 1994¹, fut de nouveau remis en question en 2005 afin d'inscrire dans le développement du territoire francilien les préoccupations contemporaines relatives à l'énergie, au climat et à l'environnement. L'adoption de ce nouveau schéma en 2008 fut toutefois contrebalancée par l'émergence de différentes réflexions sur la question du développement métropolitain telles que : « la conférence métropolitaine² », « Paris métropole³ » ou « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne : Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain⁴ ». Sans entrer dans le détail de ces structures, nous souhaitons cependant souligner ici l'usage renouvelé du terme « métropole » qui n'apparaît pas dans le SDRIF.

Ce dernier, bénéficiant d'une position particulière dans le *Code de l'urbanisme*⁵, est à la fois : un document d'aménagement du territoire et une vision stratégique assurant la cohérence régionale de l'ensemble des politiques d'aménagement locales. Les objectifs du SDRIF relèvent donc de la formalisation d'une stratégie d'aménagement et de développement régional, de la création d'un outil de maîtrise spatiale du territoire ainsi que de l'encadrement des documents d'urbanisme locaux tels que les SCoT ou PLU s'il n'existe pas de SCoT. Ainsi, il nous est impossible de parler de SCoT métropolitain pour la métropole francilienne dans la mesure où l'échelle métropolitaine n'est pas prise en compte par un SCoT mais par un schéma directeur, pouvant lui relever de différents SCoT.

Pour ce qui est des onze autres métropoles françaises auxquelles nous nous intéressons tout particulièrement⁶, les états d'avancement des différents SCoT sont des plus divers. À l'heure actuelle, alors que certains SCoT sont approuvés depuis plusieurs années, d'autres sont encore en cours d'élaboration. Étant donné que nous considérons le SCoT comme une procédure toujours renouvelée, il sera ici question tant de SCoT que de SCoT en cours d'élaboration. Cependant, nous avons pris le parti de ne prendre en compte que les SCoT dont la démarche d'élaboration avait été entamée avant le 1er janvier 2008. En effet, compte tenu de la durée limitée de notre travail de recherche ici présenté⁷, nous avons estimé qu'il serait bien délicat, sinon impossible, d'analyser les SCoT non commencés début 2008 dans la mesure où les premières prises de position quant aux orientations stratégiques de ces projet ne pourraient être fournies dans les temps pour alimenter la recherche.

Ainsi, les SCoT de la région de Grenoble et de Lille-Métropole, qui commencèrent respectivement en octobre et en novembre 2008, n'ont pas été retenus pour l'analyse approfondie qui suivra. Les SCoT de Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse font quant à eux partie de la démarche d'analyse même s'ils n'étaient qu'en cours d'élaboration en janvier 2008. Nous avons supposé pouvoir disposer, au cours de notre recherche, d'un ensemble suffisamment important de documents et de rapports d'étape pour pouvoir ici faire état de ces projets. Cette hypothèse s'est avérée par la suite justifiée.

1 La révision du SDRIF de 1965-1976 a été décidée le 19 juillet 1990 bien que la région avait depuis 1986 préparé plusieurs documents préparatoires. De nombreuses dissensions entre l'Etat et la région conduisirent en fin de compte à l'approbation par décret du Conseil d'Etat du SDRIF de 1994.

2 La « conférence métropolitaine » de l'agglomération parisienne a été mise en place en juillet 2006. Elle regroupe 63 communes de la zone dense de l'agglomération parisienne. Elle représente un lieu de concertation entre la capitale et son agglomération. Sans institution pérenne dotée d'un statut ou d'un budget, elle s'inspire des pays et de leurs conseils de développement ou encore des formes de coopération intercommunale associative comme l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP).

3 « Paris Métropole » a été créé en février 2009 sous la forme d'un syndicat mixte ouvert d'études regroupant: 54 communes, 15 EPCI, 5 conseils généraux et le Conseil régional d'Ile-de-France. Le territoire des communes et EPCI adhérents au 10 juin 2009 couvrait 1 246,34 km² pour une population de 6 417 058 habitants (lors du recensement de 2006).

4 « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne: Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » fera l'objet d'un développement particulier par la suite. Nous souhaitons ici rappeler qu'il s'agissait d'une consultation émanant du gouvernement et mise en place par le ministère de la Culture. Voir le site Internet: <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/>

5 « Article L. 141-1 », *Code de l'urbanisme*, Paris, Dalloz, 2009, pp. 329 - 338

6 Nous rappelons ici qu'il s'agit des métropoles de Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

7 Le travail de thèse présenté ici commença en effet en octobre 2007 et ce pour une durée de trois ans.

Enfin, les SCoT de Montpellier, Nantes, Rennes et Strasbourg, approuvés avant le 1er janvier 2008, font bien entendu partie de l'analyse. Ces documents ont même servi de cadre aux premières ébauches d'analyse dans la mesure où nous avons très vite disposé des divers documents constituant les différents projets de SCoT.

La carte présentée en annexes (annexe 23) schématise sur le territoire français l'état d'avancement des différents SCoT et SD des douze métropoles. Le calendrier, proposé à la page suivante (annexe 24), présente quant à lui l'état d'avancement des SCoT de chacune des métropoles en fonction de l'histoire de sa planification intercommunale. Cette chronologie nous permet de souligner la disparité des expériences en matière de développement métropolitain. Le cas de l'agglomération de Montpellier est par exemple à souligner dans la mesure où la réflexion à une échelle intercommunale y est très récente¹. Il contraste tout à fait avec l'ensemble des autres métropoles qui se penchèrent sur la question dès les années 1960 avec la création des Organismes Régionaux d'Études et d'Aménagement Métropolitains² (OREAM), voire même bien plus tôt en Ile-de-France³.

Des enjeux parfois similaires

À travers ces neuf SCoT métropolitains retenus, nous nous proposons maintenant d'interroger les grandes orientations fondatrices de ces projets. Ainsi, nous souhaitons dégager des éléments de récurrence, de grandes thématiques, transparaissant aux travers des différentes approches. Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise a pour sa part organisé différents ateliers de recherche et de débat⁴. Les thématiques de ces ateliers nous apparaissent particulièrement révélatrices des grands axes de réflexion du projet: « les armatures urbaines », « la démographie », « l'économie », « les espaces naturels et les risques », « la mobilité ».

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise organise quant à lui sa proposition autour du développement de trois réseaux⁵: le « réseau fer » représentant le futur RER lyonnais, le « réseau vert » constitué des espaces naturels et agricoles ainsi que le « réseau bleu » des fleuves du Rhône et de la Saône. Ainsi, les choix fondateurs du projet reposent sur l'attractivité économique et résidentielle qui sont les bases du « développement » métropolitain projeté. Dans ce cadre, « l'environnement » est considéré comme un des facteurs de ce développement dont les questions de « solidarité » ne sont pas écartées⁶.

Marseille présente pour sa part un SCoT développant la volonté d'inscrire fortement la métropole dans le développement durable. Cette dernière doit aussi devenir le cœur d'une grande métropole euro-méditerranéenne. Pour ce faire, le développement économique de la métropole doit être soutenu. Ainsi, le

1 Le district de Montpellier datant de janvier 1965, initialement composé de douze communes puis élargi à quinze, a été remplacé le 1er août 2001 par la Communauté d'Agglomération regroupant 38 communes.

2 Afin d'éviter que la publication du schéma de Delouvrier de 1965 n'apparaissent comme une volonté de favoriser la croissance de la région capitale au détriment des autres agglomérations, les Organisations d'Études d'Aire Métropolitaines (OREAM) furent créées en 1964. Elles se chargèrent notamment de la réalisation de schémas directeurs, appelés « schémas régionaux », pour ces aires métropolitaines. Ces schémas sont à distinguer des SDAU, institués par la loi foncière du 30 décembre 1967 et qui concernent un périmètre intercommunal plus limité.

3 Comme nous l'avons vu précédemment la planification intercommunale parisienne date pour sa part de 1935.

4 Les ateliers thématiques sont des lieux de débat et de réflexion afin d'approfondir les propositions du projet métropolitain. Organisés tout au long du processus d'élaborations, les ateliers, qui mettent en scène différents acteurs de l'aménagement, sont les garants de la cohérence du SCoT avec l'ensemble des démarches et politiques mises en œuvre par les partenaires institutionnels. Les présentations réalisées lors de ces différents ateliers peuvent être téléchargées : http://www.sysdau.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=171&sX_Menu_selectedID=top_3712D1D7

5 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Structurer une offre de transport autour d'un réseau express métropolitain », « Un réseau maillé d'espaces naturels et agricoles » et « Une politique globale pour les fleuves », *SCoT de l'agglomération lyonnaise : Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, pp. 42-47, pp. 48-51 et pp. 52-53

6 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Le choix du développement », « Le choix de faire de l'environnement un facteur de développement » et « Le choix de la solidarité », *SCoT de l'agglomération lyonnaise : Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, pp. 18-29, pp. 30-35 et pp. 36-40

PADD retranscrit ces objectifs en s'organisant autour de cinq chapitres: les dynamiques urbaines, l'habitat, l'économie, les déplacements et l'environnement¹.

Le SCoT de Montpellier agglomération s'appuie de son côté sur trois grandes orientations². Il s'agit du « développement des richesses humaines et économiques », de « l'environnement » à prendre en compte en fonction de son « état initial » et de ses « incidences possibles » et de « l'aménagement » par les « hommes » et pour les « territoires ». Sur cette base le PADD³ souligne trois grands axes de travail pour le projet qui sont regroupés autour de trois valeurs distinctes: la « valeur environnementale », la « valeur sociale », la « valeur économique ».

Les trois piliers fondamentaux du SCoT Métropole Nantes Saint-Nazaire ont quant à eux pour objectif de « favoriser le bien-être de la population », de « garantir le fonctionnement de l'espace économique et le développement de l'emploi » et de « protéger l'environnement ». Ils sont retranscrit dans le PADD par une série de mesures⁴ : « renforcer le maillage urbain de la métropole », « répondre au défi du développement de l'habitat, de la solidarité et de la cohésion sociale », « Développer les richesses et l'emploi », « améliorer l'accessibilité de la métropole et la structurer par les transports collectifs », « conforter l'activité agricole et valoriser un espace agricole pérenne » et « valoriser l'environnement et le cadre de vie pour tous ».

Le SCoT de Nice Côte d'Azur, sur lequel nous avons fort peu d'informations cependant, oriente pour sa part son diagnostic autour des huit thématiques suivantes :

- « 1. Une croissance démographique à organiser ;
2. Une économie à affirmer et à diversifier ;
3. Un environnement sensible, de qualité exceptionnelle, faisant l'objet de larges mesures de protection ;
4. Habitat : une offre à diversifier pour répondre à la forte demande, notamment des actifs du territoire ;
5. Un potentiel d'urbanisation à organiser pour chacune de trois catégories du territoire : les centres urbains, les coteaux, les vallées ;
6. L'accessibilité au territoire et les déplacements internes en voie d'organisation ;
7. Les équipements et services à la population à renforcer ;
8. Les facteurs clés du rayonnement international : des pôles d'excellence autour de l'université et la recherche, la culture, les congrès, et le sport⁵ ».

Rennes développe au travers de son SCoT une politique de développement métropolitain dont les objectifs sont d'« accueillir 120 000 habitants en 20 ans », de « stimuler l'innovation » et d'« intensifier le développement économique pour affirmer le territoire au niveau européen », de « cultiver la qualité de vie » en tant que « source essentielle d'attractivité », d'« accroître l'efficacité des déplacements en donnant la priorité aux transports en commun, économes et durables » et « d'utiliser le réseau de transports en commun comme levier de structuration pour faciliter l'accès aux services et organiser "la ville des proximités" »⁶.

La métropole strasbourgeoise présente un projet d'aménagement et de développement durable organisé autour de trois chapitres : « Conforter la métropole strasbourgeoise, coeur de la nouvelle Europe »,

1 http://www.agam.org/reference/2007/datas/1-amenagement/1_3-coherence.htm

2 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, « Le développement : les richesses humaines et économiques », « L'environnement: l'état initial et les incidences prévisibles » et « L'aménagement: les hommes et les territoires », *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 19-36, pp. 27-46 et pp. 47-62

3 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, « Le projet d'aménagement et de développement durable », *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 67-127

4 Agence d'urbanisme de la région nantaise, « Projet d'aménagement et de développement durable », *SCoT Métropole Nantes St-Nazaire*, Nantes, Métropole Nantes Saint-Nazaire, 2006, 46 p.

5 Syndicat mixte d'études et de suivi du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur (SYMENCA), *Synthèse du diagnostic du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur*, Nice, SYMENCA, 15 mai 2007, p. 1

6 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiar), *SCoT du Pays de Rennes: Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 50 p.

« Veiller au développement équilibré de la région urbaine » et « Préserver, développer et mettre en valeur les qualités du territoire »¹.

Enfin, le SCoT de la grande agglomération toulousaine présente dans le document provisoire de son projet d'aménagement et de développement durable un parti pris autour des actions stratégiques suivantes : « Maîtriser l'urbanisation, faire fructifier le capital naturel et agricole, bien commun du territoire », « "Polariser" : promouvoir un modèle urbain polycentrique et hiérarchisé », « Traduire spatialement le modèle de développement économique » et « "Relier" : une organisation en bassins de vie arrimés à un cœur d'agglomération maille »².

Les grandes orientations soulevées lors des projets de SCoT métropolitains apparaissent à la fois diverses et peu surprenantes. En effet, nous pouvons les considérer comme diverses dans la mesure où aucun des neuf SCoT précédemment cités ne définit des objectifs exactement similaires à une autre SCoT. Cependant, ces orientations nous paraissent peu surprenantes, voire même peu innovantes, dans la mesure où elles reposent en définitive sur les terrains conventionnels de l'urbanisme. Ces terrains, que nous avons présentés durant le premier chapitre, s'organisent autour des questions relatives à l'habitat, aux mobilités, aux activités et au paysage. Ce dernier est ici pris dans son sens le plus général, c'est-à-dire allant du pays aux représentations de ce dernier.

Nous pouvons ainsi constater que la création d'un nouvel outil de l'urbanisme, en l'occurrence le SCoT, ne semble pas de prime abord avoir recomposé les modes de faire la ville. Les stratégies développées lors des projets de SCoT métropolitains apparaissent comme inscrites dans la continuité des pratiques de fabrique métropolitaine. Cependant, il convient de souligner que le parti pris du projet réside toutefois dans l'organisation de ces quatre grandes thématiques. Ainsi, afin de bien comprendre le processus de fabrique, il nous semble nécessaire d'interroger les relations qui unissent ces quatre entrées récurrentes. Aussi, nous nous proposons d'analyser pour quelques projets de SCoT, qui seront définis ci-après, le rôle de la thématique du paysage dans ce processus.

Avant de commencer l'analyse de cette thématique au sein de différents projets de fabrique métropolitaine, il nous apparaît nécessaire de revenir sur cette entrée particulière au sein des neuf SCoT précédemment présentés. Est-ce vraiment une entrée récurrente ? Sous quelle forme s'exprime-t-elle ?

Le paysage dans les SCoT métropolitains

Tout d'abord il convient de relever que sur l'ensemble des SCoT métropolitains consultés nous n'avons pas trouvé un seul projet ne mentionnant pas le terme de « paysage ». De manière générale, il apparaît dès « le rapport de présentation » et est souvent traité plus spécifiquement au niveau de « l'état initial de l'environnement ».

Le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise est particulièrement représentatif de cet engouement pour la thématique dans la mesure où il a été retenu en tant que SCoT-Grenelle notamment pour l'attention au paysage développée dans le projet et déjà remarquée lors du schéma directeur de 2001³.

1 Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, *Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg : Projet d'aménagement et de développement durable*, Strasbourg, Syndicat mixte pour le SCoT de la région de Strasbourg, 2006, 32 p.

2 Agence d'urbanisme de l'aire urbaine de Toulouse, *Schéma de Cohérence Territoriale : Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Grande Agglomération Toulousaine* (document provisoire), Toulouse, Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT), 2009, 48 p.

3 Tran (Magalie), « Le SCoT à l'heure du Grenelle », *Traits urbains*, n° 31, 06/2009, Paris, Innovapresse, pp. 35-38

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise met quant à lui l'accent sur le « patrimoine naturel et paysager¹ » que représentent les fleuves traversant l'agglomération. Les espaces ouverts apparaissent aussi comme potentiellement porteurs de paysages dont les valeurs sont multiples et complexes :

« Les espaces naturels, agricoles ou forestiers sont porteurs de valeurs écologiques, paysagères, économiques et récréatives. Au-delà de leur valeur intrinsèque, ils valent par les complémentarités qu'ils organisent entre eux lorsqu'ils sont mis en réseau² ».

Le « rapport de présentation » du SCoT de Montpellier agglomération fait pour sa part état des « espaces et paysages contribuant aux aménités³ » en soulignant à la fois les éléments caractéristiques de la structure même du paysage questionné – « le littoral », « la plaine » et « les garrigues » – et les nombreux éléments importants à une échelle plus locale tels que « le château de Castries », « la cathédrale de Maguelone », les vestiges de « la voie domitienne ».

À Nice, comme à Montpellier, les éléments fondateurs du paysage sont relevés afin d'établir un constat au plus proche de la réalité physique et perçue des territoires. Ainsi, les « monts niçois », « l'amorce de la Riviera », le « Cap Ferrat », les « Vieux villages », la « vieille ville » niçoise et la « Promenade des Anglais » sont présentés en tant que « paysages naturels et urbains constitutifs »⁴.

Pour sa part le SCoT de la région de Strasbourg souligne les pressions persistantes dont font l'objet les paysages alsaciens :

« Le paysage ouvert de la région de Strasbourg est particulièrement fragile : la moindre implantation, visible de très loin, peut le perturber profondément (zones d'activités en plaine d'Erstein, lotissements en sommets de vallons dans le Kochersberg...). Par ailleurs la destruction des franges vertes de villages et la banalisation des formes urbaines remet en cause l'identité des villages⁵ ».

Fort du même constat, le SCoT Métropole Nantes Saint-Nazaire fait même du paysage une des grandes orientations du projet de fabrique :

« C'est un des axes majeurs du SCoT que de veiller à la qualité des paysages urbains, littoraux, naturels, agricoles, aquatiques qui participent à la qualité de vie de ses habitants, mais aussi à la très forte attractivité du territoire.

C'est pourquoi il encourage la réalisation de démarches globales sur le paysage à l'échelle intercommunale, à l'image de celle existant sur les territoires des rives de Loire de l'agglomération Nantaise. Une approche paysagère des différentes problématiques du territoire métropolitain (habitat, activités économiques, infrastructures....) sera systématisée⁶ ».

Cependant, cette prise en compte du paysage dans les projets de fabrique se traduit majoritairement par la mise en place de mesures de protection et de mise en valeur des paysages. Par exemple, le « document d'orientations générales » du SCoT montpellierain développe un chapitre afin de « protéger et valoriser les paysages⁷ ». De la même façon, la métropole nantaise intitule un des paragraphes du « document d'orientations

1 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Un patrimoine naturel et paysager », *SCoT de l'agglomération lyonnaise : Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, p. 52

2 *Ibid.* p. 49

3 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, « Espaces et paysages contribuant aux aménités », *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 33

4 Syndicat mixte d'études et de suivi du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur (SYMENCA), *Synthèse du diagnostic du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur*, Nice, SYMENCA, 15 mai 2007, p. 7

5 Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, *Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg : Etat initial de l'Environnement*, Strasbourg, Syndicat mixte pour le SCoT de la région de Strasbourg, 2006, p. 208

6 Agence d'urbanisme de la région nantaise, « Projet d'aménagement et de développement durable », *SCoT Métropole Nantes St-Nazaire*, Nantes, Métropole Nantes Saint-Nazaire, 2006, p. 41

7 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 156-158

générales » de son SCoT « les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville¹ ».

Le chapitre II de la partie prescriptive du SCoT de Strasbourg, « les espaces et sites naturels ou urbains à protéger² », fait pour sa part état des sites naturels, agricoles et urbains à préserver et à protéger soit pour leur valeur intrinsèque ou soit pour garantir les équilibres écologiques.

Le chapitre VII du même document, intitulé « les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville³ » souligne les objectifs des mesures en faveur du paysage : « garantir la qualité paysagère et bâtie des entrées de ville », « préserver les axes paysagers », « préserver les lignes de crêtes », « garantir la lisibilité du réseau hydrographique », et « maintenir ou constituer une ceinture paysagère d'agglomération ».

Pour des raisons relativement similaires le SCoT de l'agglomération lyonnaise propose dans son « projet d'aménagement et de développement durable » un traitement particulier pour ses vallées fluviales :

« Les espaces riverains des fleuves constituent d'abord des espaces naturels qui jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème et dans la protection contre les crues. À ce titre, leur aménagement doit faire l'objet de précautions particulières en termes d'aménagement, de manière à limiter leur artificialisation. Ils contribuent à la qualité paysagère et patrimoniale de l'agglomération. Comme tels, ils doivent faire l'objet d'un traitement particulier, en termes d'aménagement et de mise en forme urbaine, à même de contribuer à leur valorisation⁴ ».

Enfin, les travaux d'élaboration du SCoT de Nice Côte d'Azur soulignent tout particulièrement les enjeux complexes d'une politique de protection des paysages dans le contexte contemporain :

« Les enjeux consistent à :

- Prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique et de la ressource énergétique ;
- Préserver les grands paysages, tant naturels qu'urbains, et surtout leur lisibilité ;
- Améliorer la qualité de vie dans les centres urbains, et notamment les composantes bruit et air ;
- Préserver les espaces naturels ou agricoles du développement de l'habitat diffus, fort consommateur d'espace : la protection par un « zonage administratif » n'est pas suffisante ; il faut aussi « aménager » ces espaces naturels, faire en sorte que les actions de l'homme permettent de traiter les risques induits par l'abandon des activités ;
- Intégrer la problématique des risques dans la stratégie de développement et les grands projets de transports : La prise en compte des risques d'inondation est un enjeu capital, notamment pour la basse vallée du Var, secteur stratégique. Il convient de sécuriser l'urbanisation existante et formaliser des choix concernant le devenir des basses vallées⁵ ».

Les actions en matière de maîtrise du développement urbain à partir d'un point de vue particulier sur le paysage apparaissent quant à elles comme bien moins fréquentes. En effet, seuls les SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes ont développé des mesures spécifiques en ce sens.

Le schéma directeur bordelais proposait par exemple, en s'appuyant sur un discours sur la diversité des paysages girondins, de nouvelles façons d'habiter la métropole au travers de concepts de « la forêt habitée⁶ »,

1 Agence d'urbanisme de la région nantaise, « Document d'orientations générales », *SCoT Métropole Nantes St-Nazaire*, Nantes, Métropole Nantes Saint-Nazaire, 2006, p. 33

2 Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, *Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg : Document d'orientations générales*, Strasbourg, Syndicat mixte pour le SCoT de la région de Strasbourg, 2006, pp. 13-22

3 *Ibid.* pp. 38-42

4 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Un patrimoine naturel et paysager », *SCoT de l'agglomération lyonnaise : Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, p. 52

5 Syndicat mixte d'études et de suivi du SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur (SYMENCA), *Synthèse du diagnostic de SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur*, Nice, SYMENCA, 15 mai 2007, p. 8

6 Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, pp. 67-72

de « la campagne résidentielle¹ » et de « la nature industrielle² ». Afin d'explicitier notre propos, la citation ci-dessous explicite le concept d'aménagement de la « forêt habitée » :

« La forêt habitée

Phénomène unique en France : l'agglomération Bordelaise s'étend à l'ouest sur des espaces majoritairement boisés, [...]. L'agglomération Bordelaise doit profiter de cette situation unique. L'urbanisation qui s'y étend peut bénéficier de ce couvert végétal à la fois banal et remarquable pour que des paysages habités originaux se créent. La forêt Girondine constitue une opportunité formidable de créativité architecturale et urbaine. Le Schéma directeur doit favoriser l'expression de cette créativité. Car il y a mille façons d'habiter une forêt. Incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement

- incitation à la créativité urbaine, paysagère et architecturale
- établissement de relations entre urbanisme et forêt sous différentes formes.

Par exemple :

la ville sous la forêt

- grandes parcelles (supérieure à 1 000 m²) favorables à la préservation et au renouvellement du tissu végétal arboré

- créativité architecturale

- maîtrise de l'image des clôtures

la forêt en ville

- accompagnement des espaces publics de circulation par des bandes boisées

- préservation d'espaces publics boisés dans le tissu de la ville

la ville en forêt : clairières et airials

- tissu habité aéré et planté de feuillus (chênes, ...)

- enherbement maximal des sols

- dégagement d'espaces ouverts entre la ville et la forêt : lisibilité de la lisière

- développement de l'urbanisation centré et non linéaire

- protection d'espaces boisés tampons entre deux bourgs

- inconstructibilité des voies reliant deux bourgs entre eux³ ».

De la même façon, le SCoT du pays de Rennes qui souhaite « associer l'agriculture au devenir de la ville-archipel et faire du paysage un facteur d'attractivité et d'identité du territoire⁴ » a mis en place des « champs urbains⁵ » qui « protègent les sites agricoles et naturels les plus convoités pour les pérenniser et les conforter dans leur espace et dans leurs fonctions, principalement celle de production de biens et services agricoles » tout en favorisant « le développement des usages de loisirs verts intercommunaux de proximité, compatibles avec l'activité agricole et les enjeux écologiques ».

Le SCoT de l'agglomération de Montpellier propose quant à lui une « inversion du regard⁶ », sous-entendu du regard conventionnel de l'urbaniste, afin de s'appuyer sur les espaces ouverts – et les paysages dont ils sont porteurs – pour inventer les modes d'habiter de demain. Le SCoT de l'agglomération lyonnaise fait d'ailleurs référence au parti pris montpelliérain sans toutefois mettre en place des mesures spécifiques dans ce sens :

« Dans ce contexte, le SCoT de l'agglomération considère – dans une logique "d'inversion du regard" – les espaces naturels, agricoles et forestiers comme des espaces "pleins", et non plus comme des espaces "vides" constituant plus ou moins implicitement des réserves pour l'urbanisation⁷ ».

1 *Ibid.* pp. 73-77

2 *Ibid.* pp. 78-82

3 *Ibid.* pp. 67

4 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, pp. 29-31

5 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Document d'Orientations Générales*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, pp. 29-30

6 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 82-83

7 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Un patrimoine naturel et paysager », *SCoT de l'agglomération lyonnaise : Projet d'aménagement et de développement durable*, Lyon, Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'agglomération lyonnaise, 2007, p. 48

Il en est de même pour le SCoT de la grande agglomération toulousaine dont « la vision stratégique de l'InterSCoT rappelle la nécessité "d'inverser le regard" sur ces territoires, et de repenser le développement à la lumière du patrimoine naturel et du potentiel qu'il représente¹ ».

En guise de synthèse, rappelons ici que l'habitat, les mobilités, les activités et le paysage sont apparus en tant que thématiques récurrentes des projets de SCoT métropolitain. Ce constat souligne par ailleurs la continuité dans laquelle se place le SCoT, nouvel outil de planification spatiale, par rapport aux terrains conventionnels de l'urbanisme. Enfin, si les questions de préservation et de mise en valeur des paysages apparaissent là encore comme un leitmotiv de l'ensemble des projets métropolitains interrogés, les mesures en matière de maîtrise du développement urbain et émanant d'un point de vue particulier sur le paysage sont quant à elles plus timides. Elles semblent cependant faire date à l'image de trois SCoT qui s'engagent très fortement sur cette voie. Il s'agit des SCoT des métropoles de Bordeaux, Montpellier et Rennes (annexe 25) que nous étudierons par la suite.

¹ Agence d'urbanisme de l'aire urbaine de Toulouse, *Schéma de Cohérence Territoriale : Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Grande Agglomération Toulousaine (document provisoire)*, Toulouse, Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT), 2009, p. 8

2.1.2

LES SCOT DES VILLES DE BORDEAUX, MONTPELLIER ET RENNES

2.1.2.1 Trois contextes distincts

Intéressons-nous tout particulièrement aux SCoT des villes de Bordeaux, Montpellier et Rennes retenus au regard du statut singulier accordé à la notion de paysage. *A contrario* des autres SCoT métropolitains, le paysage apparaît dans ces trois cas comme un vecteur potentiel de reconsidération du développement urbain. Notre objectif est ici d'interroger cette hypothèse. Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de présenter les contextes distincts des SCoT questionnés (annexe 26) dans la mesure où leur compréhension est une première étape vers l'analyse des projets de fabrique. Ainsi, nous établirons un état des lieux des trois aires d'étude afin de posséder les éléments nécessaires à une comparaison sommaire des périmètres. Nous interrogerons par la suite le contexte plus spécifique des espaces bâtis avant de nous attacher à la présentation des espaces ouverts et de leur structuration.

De l'urbanité en question

Le SCoT de l'Aire Métropolitaine bordelaise se construit pour sa part autour de la ville de Bordeaux située en Aquitaine et plus précisément en Gironde. Le périmètre du SCoT se compose de 93 communes et représente 167 000 hectares. Il concerne une population de 820 000 habitants, soit une densité de 402 habitants/km². Parmi cette population, on compte 75 700 étudiants¹.

Le Sysdau est le syndicat mixte qui agit au coeur du l'aménagement du territoire des 93 communes de l'Aire Métropolitaine Bordelaise. Il intervient sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire et a pour vocation de réaliser et de suivre la mise en oeuvre du SCoT. Le Sysdau a vu le jour le 10 février 1996, à l'occasion de la révision du Schéma Directeur de l'aire métropolitaine bordelaise regroupant les 27 communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux² (CUB) et 66 communes périphériques. Il a cependant été réellement mis en place le 1er mars 1996 pour engager officiellement la procédure de révision par la délibération du 14

1 Ces données statistiques sont issues du recensement de la population de 1999 organisé par l'INSEE. http://www.recensement-1999.insee.fr/RP99/rp99/page_accueil.paccueil

2 La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a été mise en place le 1er janvier 1968. Avec Lille, Lyon, Strasbourg, elle est l'une des quatre communautés urbaines créées par la loi du 31 décembre 1966. La CUB regroupe 27 communes, soit une population de 660 000 habitants sur 55 188 hectares. Elle définit une politique commune dont les objectifs sont la réalisation de grands équipements d'agglomération, la modernisation des services urbains et le développement de l'économie locale.

avril¹. Cet établissement public de coopération intercommunale réunit des collectivités de nature différente : la Communauté Urbaine de Bordeaux et trois Communautés de Communes².

Le projet du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise³ a été arrêté le 31 mars 2000 avant l'entrée en vigueur de la loi SRU. Son approbation reste donc soumise au régime antérieur mais a valeur de SCoT et produit les mêmes effets juridiques. Il devra cependant être approuvé en tant que SCoT au plus tard dix ans après la parution de la loi SRU, c'est-à-dire avant le 14 décembre 2010.

Si le Sysdau peut être considéré comme le maître d'ouvrage du projet de SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine⁴, appelée l'A'urba, en est le principal maître d'oeuvre :

« Depuis l'approbation du Schéma Directeur en 2001, le SYSDAU a choisi d'effectuer un travail en continu de suivi et d'évaluation du document et de sa mise en oeuvre. En ce sens, ce suivi a permis d'anticiper un certain nombre de phénomènes, de recenser de nouveaux projets émergents, d'analyser de nouvelles tendances et de confirmer les grandes orientations du Schéma Directeur. Par délibération en date du 24 octobre 2007, le SYSDAU a décidé d'engager la révision du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise et sa transformation en SCoT. C'est pourquoi et conformément aux dispositions du *Code de l'Urbanisme*, le SYSDAU a souhaité poursuivre son partenariat avec l'A'URBA, Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole, afin que celle-ci lui apporte son ingénierie et son savoir-faire dans le domaine de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale, de la culture et de la communication, ainsi que des connaissances et des compétences⁵ ».

Le taux d'évolution globale de la population au niveau du périmètre du SCoT étant de 6,9% sur sept ans, l'un des principaux enjeux de la révision du SCoT, comme souligné à la fois par le Sysdau et l'A'urba, est d'assurer l'accueil des nouveaux habitants dont le nombre estimé est de 130 000 à l'horizon 2030⁶.

Le SCoT de l'Agglomération de Montpellier⁷ se situe quant à lui dans l'Hérault en Languedoc-Roussillon. Son périmètre est celui de la Communauté d'agglomération de Montpellier⁸ dont la superficie s'élève à 438,50 km², le périmètre de l'aire urbaine montpelliéraine étant lui de 1 438,12km². La population de l'agglomération était estimée à 366 895 habitants en 1999, celle de l'aire urbaine étant de 459 434 habitants. À l'échelle du SCoT, la densité de population moyenne est de 836,7 habitants/km².

Contrairement au SCoT bordelais, la maîtrise d'ouvrage du SCoT de l'agglomération de Montpellier n'a pas été assurée par un syndicat mixte mais par la Communauté d'agglomération de Montpellier elle-

1 Sysdau, *Terre bigarrée : lettre d'information du Sysdau*, Bordeaux, Sysdau, n°1, janvier 2006, 4 p.

2 Les trois Communautés des communes venant s'ajouter au périmètre de la CUB sont celles de l'Entre-Deux-Mers au Sud-Est, des Landes-Graves au Sud-Ouest et du Médoc au Nord.

3 Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, projet arrêté par le Comité syndical du Sysdau le 30 mars 2000 : plan 2010-2020*, Bordeaux, A'urba, 2000, 168 p.

4 Comme toutes les autres agences d'urbanisme des métropoles françaises, l'A'urba est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement. Elle fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ce sont ces instances qui votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats. Son président est Vincent Feltesse, président de la communauté urbaine de Bordeaux et maire de Blanquefort. Son directeur est depuis 2009 Jean-Marc Offner qui succède à Francis Cuillier.

5 Sysdau, *Convention-Cadre SYSDAU-A'URBA, Comité Syndical du 20 Novembre 2008 : Révision du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, Transformation en SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 2008, p. 3

6 En 1999, sur le périmètre du SCoT on comptait en 811 700 habitants. En 2006, l'estimation de la population s'élevait à 867 500 habitants, soit une augmentation de 56 000 habitants en 7 ans. Sysdau, *Démographie, Habitat: premiers éléments de débats*, Bordeaux, Sysdau, 27 janvier 2009, 24 p.

7 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, 211 p.

8 Le District de Montpellier, créé en janvier 1965 autour de douze communes puis élargi progressivement à quinze, a été transformé en Communauté d'Agglomération le 1er août 2001. Le périmètre a ensuite été élargi à 38 communes. Le 27 mai 2002, Georges Frêche, Maire de Montpellier, est élu Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier lors du premier Conseil de Communauté d'Agglomération à 38 communes. Depuis lors, sept communes se sont retirées du périmètre de l'agglomération. La Communauté d'Agglomération de Montpellier regroupe aujourd'hui 31 communes dont la capitale régionale Montpellier, qui est passée de la 20e à la 8e ville de France en moins de 20 ans. Avec 235 390 habitants au 1er janvier 2002, Montpellier accueille chaque mois 1 000 nouveaux arrivants et son agglomération approche aujourd'hui les 400 000 habitants.

même. Le SCoT montpelliérain a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté lors de sa séance du 17 février 2006. Aucune agence d'urbanisme de droit public n'existant à l'échelle de l'agglomération montpelliéraine, la maîtrise d'oeuvre du SCoT a été confiée à des bureaux d'études privés. Dans ce cadre, le diagnostic a été réalisé par l'équipe pluridisciplinaire « MaSCOT¹ ». L'élaboration du SCoT a pour sa part été confiée au groupement « Reichen² »³.

Là encore, l'accueil des nouveaux habitants issus de l'importante croissance de la population est l'un des principaux défis relevés par le SCoT. L'agglomération montpelliéraine s'appuie pour sa part sur l'hypothèse de 100 000 habitants supplémentaires pour 2020 :

« Les 31 communes de la Communauté d'agglomération de Montpellier ont connu, depuis 1975, une croissance très vive, reflet d'une très forte attractivité territoriale :

1975 > 250 000 habitants, 1990 > 318 000 habitants, 1999 > 367 000 habitants

Soit un rythme d'accroissement annuel moyen – sur 24 ans – égal à 1,7%. Cette croissance a concerné toutes les composantes territoriales de la Communauté d'agglomération de Montpellier. En effet, depuis 1962, la Ville de Montpellier a presque vu doubler sa population. Les 30 autres communes de la Communauté d'agglomération de Montpellier l'ont vue quintupler⁴ ».

Une autre question soulevée dès le *Rapport de présentation* du SCoT est celle des densités résidentielles qui questionnent tout particulièrement le devenir du territoire :

« À l'échelle des structures intercommunales, les densités résidentielles à Montpellier sont significativement plus faibles que celles caractérisant Grenoble, Nantes et plus encore Strasbourg. De cette comparaison on peut déduire une question: n'existe-t-il pas des marges de manoeuvre pour l'intensification du développement et de l'aménagement à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Montpellier ?⁵ »

Le SCoT du Pays de Rennes est pour sa part en Ille-et-Vilaine au coeur de la région Bretagne. Il définit un périmètre se référant au rayonnement métropolitain de la ville de Rennes :

« Le rayonnement métropolitain de Rennes s'appuie notamment sur l'Université et la recherche ainsi que sur leur synergie avec les entreprises privées. L'Université et la recherche publique représentent autour de 10 000 emplois, et accueillent chaque année près de 60 000 étudiants dont plus de 4 000 étudiants étrangers qui se répartissent sur les différents campus universitaires : Beaulieu, Villejean, centre-ville de Rennes et Ker Lann (Bruz)⁶ ».

Le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes est l'établissement de coopération intercommunale mis en place pour élaborer le SCoT, le réviser et en assurer le suivi notamment en cherchant la cohérence entre et avec les PLU. Le Pays de Rennes s'est constitué en 1999 par l'association de 67 communes. On comptait alors près de 420 000 habitants sur le périmètre en question. Le 21 avril 2003, la création du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Rennes a été arrêtée. Il regroupe une population de l'ordre de 415 000 habitants sur 1 140 km² et réunit cinq structures intercommunales : la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, la Communauté

1 L'équipe « MaSCOT » sollicité pour le diagnostic du SCoT de Montpellier: Macary, Garcia-Diaz, Volle, Scet, Ite, Krepis, Diagnostic du SCoT, Montpellier, Communauté d'Agglomération de Montpellier, 2003, Livre I à IV

2 Le groupement « Reichen » est représenté par Bernard Reichen de l'agence parisienne d'architecture et d'urbanisme Reichen & Robert. Il rassemble notamment le cabinet d'urbanisme Tetra, l'atelier de paysage Alfred Peter, l'économiste Hervé Huntzinger ainsi que l'architecte et urbaniste flamand Marcel Smets

3 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 14

4 *Ibid.* p. 20

5 *Ibid.* p. 29

6 *Ibid.*

de communes du Pays de Liffré, la Communauté de communes du Val d'Ille, la Communauté d'agglomération Rennes Métropole¹, la Communauté de communes du Pays de Chateaugiron², et la Commune de La Bouexière.

Le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes a engagé une procédure d'élaboration de SCoT le 1er juillet 2003 et a demandé à l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise³ (Audiard) d'assurer son élaboration⁴. Le projet de SCoT a été arrêté en comité syndical le 20 décembre 2006⁵.

La densité de population de périmètre du SCoT est de 369,7 habitants/km². Là encore, le contexte est celui d'un très fort taux d'accroissement de la population. Le Pays de Rennes estime à 120 000 le nombre de nouveaux habitants attendus pour 2020 et à 85 000 le nombre d'emplois supplémentaires :

« Depuis plus de trente ans, la population de l'agglomération rennaise augmente régulièrement, de plus de 1 % par an. Au cours de la dernière décennie, la croissance s'est même légèrement accélérée (1,31 % par an) et l'aire urbaine rennaise s'est placée au 3^e rang, en rythme de développement démographique, derrière Montpellier et Toulouse. Ce fort dynamisme s'explique pour moitié environ par l'excédent naturel (0,72 % par an, le plus élevé des métropoles de province) et pour moitié par le solde migratoire (0,59 % par an). Ces phénomènes expriment à la fois la jeunesse du territoire et son . Les projections démographiques réalisées par l'Audiard et l'Insee et les premiers résultats des recensements en continu semblent indiquer que cette croissance devrait continuer au même rythme et que le Pays de Rennes gagnerait au moins 60 000 habitants par décennie d'ici 2030. Sa population pourrait alors être comprise entre 600 000 et 660 000 habitants⁶ ».

Contrairement à l'agglomération montpelliéraine, la tradition de planification territoriale est ancienne sur le Pays de Rennes. Le premier schéma directeur de l'agglomération rennaise a été approuvé en 1974. Un certain nombre des principes posés dans ce schéma et sa dernière réactualisation de 1994 ont d'ailleurs inspirés le SCoT actuel, notamment au travers de l'idée d'alternance entre ville et campagne.

Des espaces bâtis

Nous proposons ici de prolonger la présentation des contextes bordelais, montpelliérain et rennais en esquissant les grandes caractéristiques de leur pays respectif. Pour ce faire, nous souhaitons tout d'abord nous intéresser aux espaces bâtis de ces divers contextes.

Pour ce qui est de l'aire métropolitaine bordelaise, il convient en premier lieu d'en souligner les principales caractéristiques. La ville de Bordeaux, dont la Cité de l'architecture et du patrimoine dresse le portrait dans un ouvrage paru en 2006⁷, est riche d'expériences en matière d'urbanisme et d'architecture. Celles-

1 Le District urbain de l'agglomération rennaise, créé en juillet 1970, regroupait 27 communes. Ses compétences relevaient alors de l'urbanisme et de l'aménagement, de la gestion des secours d'incendie ainsi que du développement économique et scientifique. En 1972, le district créa l'agence d'urbanisme (l'Audiard) chargé en particulier du SDAU, puis du SD, et des politiques urbaines intercommunales. En 2000, le District fut transformé en Communauté d'Agglomération et prit le nom de Rennes Métropole. Rennes métropole regroupe aujourd'hui 37 communes. La commune de Le Verge, appartenant à Rennes Métropole, ne fait pas parti du périmètre du SCoT car son territoire n'est pas continu avec le reste du Pays de Rennes.

2 Les communes de Chancé et de Servon-sur-Vilaine ne font toutefois pas partie du périmètre du SCoT du Pays de Rennes dans la mesure où le territoire de la première commune n'est pas continu avec le reste du Pays de Rennes et que la seconde, à l'articulation des Pays de Rennes et de Vitré, a rejoint le SCoT du Pays de Vitré.

3 L'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (l'Audiard) est une association « loi 1901 » créée en 1972. Elle rassemble les institutions de droit public qui interviennent sur l'agglomération rennaise et son pays. Elle est notamment responsable de l'élaboration de l'ensemble des documents de planification intercommunale. Son président est actuellement Daniel Delaveau, Président de Rennes Métropole. Son directeur est Laurent Givord.

4 Le Pays de Rennes a élaboré en 2000 et 2001 sa charte de développement, fixant les orientations d'une coopération solidaire pour une croissance harmonieuse du territoire. La décision de réaliser un SCoT est la conséquence logique des options de la Charte du Pays de Rennes, qui en constitue le socle. Depuis l'approbation de la charte du Pays de Rennes, certaines réflexions préexistantes se sont élargies au niveau du Pays, par exemple la charte d'urbanisme commercial.

5 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Notice*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 36 p.

6 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, p. 7

7 Callais (Chantal), Jeanmonod (Thierry) [dir.], *Bordeaux*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Coll. « Portrait de ville », 2006, 72 p.

ci se traduisent tant à l'échelle communale¹ qu'à l'échelle métropolitaine². La construction de l'agglomération bordelaise en tant que métropole est par ailleurs présentée en détail dans l'ouvrage de Jean Dumas *Bordeaux, ville paradoxale*³. Enfin, l'*Atlas de la métropole bordelaise*⁴ précise quant à lui les implications contemporaines de la fabrique métropolitaine bordelaise.

D'autre part, la procédure d'élaboration du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise entraîne l'ouverture de nouveaux débats sur l'aménagement de ce territoire. Au niveau des formes urbaines, un atelier spécifique a été mis en place le 30 janvier 2009 afin de relever les grandes problématiques des espaces bâtis⁵. Dans ce cadre, une évolution notable des documents règlementaires est relevée notamment par la volonté clairement énoncée de renforcement des centralités existantes. Sur des périmètres restreints, ce renforcement souhaité est cependant tenu de s'appuyer sur des typologies de bâtis plus compactes et diversifiées. Cependant, il est aussi souligné au cours de l'atelier que, malgré cette orientation particulière des documents d'urbanisme, un développement urbain en périphérie privilégiant le modèle pavillonnaire perdure. Cette typologie va à l'encontre de la grande diversité des modes d'habiter, tant en logement individuel qu'en logement collectif⁶, présentée comme la spécificité même de l'agglomération.

Enfin, la nouvelle structuration de l'agglomération par les transports en commun⁷ est mise en avant. Cette dernière n'est pas sans conséquences quant aux espaces publics de la métropole⁸ où la place du piéton, reconsidérée, est au coeur du dispositif urbain. Cependant, d'importantes parties du territoire habité apparaissent comme peu ou sous équipées. De plus, leur faible desserte en transports en commun induit un usage important de l'automobile pour les activités du quotidien.

La reconquête du fleuve est par la suite présentée comme une des grandes avancées des politiques d'aménagement. Elle se traduit notamment par la réappropriation des berges du fleuve⁹, la mise en place de nouveaux franchissements¹⁰ et la revalorisation foncière et urbaine de part et d'autre du fleuve¹¹.

D'autre part, à travers la présentation de différentes entités du territoire bordelais¹² – l'Entre-deux-Mers, la vallée de la Garonne, la forêt des Landes et de Graves, la confluence et l'estuaire et la vallée de la Dordogne – différents problèmes et risques sont soulignés. Il s'agit notamment de l'étirement des villages le long des routes, des effets de coupure liés par exemple aux routes traversant les villages, de l'extension anarchique des constructions sur les coteaux ou au Nord de l'aire métropolitaine, du développement des constructions dans les

1 Coustet (Robert), Saboya (Marc), *Bordeaux, la conquête de la modernité : architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Bordeaux, Mollat, 2005, 405 p.

2 Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, *Pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, métropole d'Aquitaine*, Bordeaux, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 1969, 319 p.

3 Dumas (Jean), *Bordeaux, ville paradoxale : temps et espaces dans la construction imaginaire d'une métropole*, Talence, maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2000, 291 p.

4 Cuillier (Francis), Schrantz (Michel) [dir.], *Atlas de la métropole bordelaise*, Bordeaux, Mollat, 2001, 167 p.

5 Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Atelier armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines : la diversité des modes d'habiter (Partie 1)*, Bordeaux, A'urba, 30 Janvier 2009, 16 p.

6 *Ibid.* pp. 7-9. Enfin, sans toutefois entrer dans les détails, il convient ici de mentionner une typologie bordelaise particulière. Il s'agit de l'échoppe. Tribalat (Jacques), *L'échoppe bordelaise*, Mérignac, A éd., 1997, 157 p.

7 Dabitch (Christophe), *Le tramway de Bordeaux : une histoire*, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, Luçon, Pollina, Coll. « Patrimoine », 63 p.

8 Tsiomis (Yannis), Ziegler (Volker), *Anatomie de projets urbains : Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Ed. De La Villette, Coll. « SC », 2007, 334 p.

9 Coustet (Robert), *Les quais, Bordeaux, 1999-2009*, Bordeaux, Ed. Confluences, 2009, 217 p.

10 Le 9 décembre 2009 a eu lieu la pose de la première pierre du nouveau pont bordelais, le pont Bacalan-Bastide. Cet ouvrage doit permettre un franchissement de la Garonne tout en laissant la possibilité de passer aux paquebots de croisière. Pour atteindre ces deux objectifs, relativement contradictoires, une travée levante va être mise en place. Cette dernière créera ainsi une passe navigable de 110 m.

11 Parmi ces projets nous pouvons citer celui appelé « Euratlantique » faisant référence à « Euralille » et prévoyant le réaménagement du quartier à proximité de la gare en quartier d'affaires et d'activités. Nous pouvons aussi souligner divers projets tels que la réhabilitation urbaine de La Bastide, rive droite, ou le futur aménagement des bassins à flot par exemple.

12 Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Atelier armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines : la diversité des modes d'habiter (Partie 2)*, Bordeaux, A'urba, 30 Janvier 2009, 48 p.

plaines alluviales ou les zones inondables et de la construction à très forte consommation d'espace comme à Ambarès-et-Lagrave notamment.

L'agglomération de Montpellier repose sur un contexte quelque peu différent. Des éléments d'entendement de ce dernier sont présentés dans l'ouvrage *Montpellier, la longue marche*¹ rédigé par Georges Frêche, Président de Montpellier Agglomération et Président de la Région Languedoc-Roussillon. De la même façon, l'ouvrage de Willy Diméglio² – Conseil Général de 1976 à 2001, Conseiller Municipal de 1983 à 1996 et Député de l'Hérault de 1986 à 1997 – vient compléter cet état des lieux de la planification intercommunale montpelliéraine. Au-delà de ces approches quelque peu politisées, des contributions plus universitaires³ apportent un nouvel éclairage sur la question.

Le *Rapport de présentation* du SCoT de Montpellier met pour sa part l'accent sur les modalités d'accueil des nouveaux habitants. Comment faire face à un tel accroissement de la population ?

« Sur la période des 35 dernières années, la Communauté d'agglomération de Montpellier a presque doublé sa population, passant de 200 000 habitants en 1968 à environ 400 000 habitants en 2004. Pendant cette même période, il a été utilisé plus de 15 000 hectares correspondant à peu près pour moitié à l'occupation résidentielle proprement dite et pour le reste à la diversité des autres occupations d'espace auxquelles conduisent les pratiques urbaines: se déplacer (infrastructures), se distraire (aménagements et équipements de loisirs), consommer (commerces), s'éduquer et se cultiver (équipements collectifs) et travailler (zones d'activité). On peut ainsi considérer que chaque habitant supplémentaire a entraîné, dans le passé, l'utilisation supplémentaire d'environ 800 m² :

- 400 m² pour usage résidentiel
- 400 m² pour autres usages⁴ ».

Ainsi, par ce constat de diffusion des masses bâties sur le territoire de l'aire montpelliéraine, le SCoT de Montpellier remet en question ce modèle de développement en interrogeant le scénario tendanciel : « Quel sera l'espace nécessaire pour accueillir, d'ici à 2020, 100 000 habitants supplémentaires sur le territoire communautaire ?⁵ ». Enfin, la consommation du foncier n'est pas sans conséquence au niveau de son prix :

« Les besoins en logement ont été et continueront à être pressants, conséquence de l'attractivité du territoire. La pression de la demande se confronte cependant à la pénurie de foncier, elle-même conséquence de la généralisation du modèle de la maison individuelle grande consommatrice de ce bien précieux – parce que rare – qu'est le capital foncier. Pressions fortes face à disponibilité faible, tels sont les ingrédients d'un inévitable enchérissement du foncier et de l'immobilier: ne cite-t-on pas couramment des valeurs de 150 000 € pour une parcelle viabilisée et de plus de 250 000 € pour une maison à la revente ? Face à cette situation, de nombreux ménages font le choix de l'éloignement vers des communes situées à 20 ou 30 kilomètres ; ce qui ne va pas sans accroître le trafic automobile au sein de ce qui est devenue l'aire urbaine de Montpellier avec ses 93 communes. Cet éloignement, de surcroît, n'est pas à la portée des ménages les plus modestes qui ne peuvent supporter le budget déplacements correspondant⁶ ».

1 Frêche (Georges), *Montpellier, la longue marche*, Portet-sur-Garonne, Ed. Empreinte, 2005, 139 p.

2 Diméglio (Willy), *Montpellier, les cent fleurs : 1960-2020*, Montpellier, W. Diméglio, 2006, 156 p.

3 Bertrand (Fabrice), *Montpellier : une vraie ville bourgeoise*, Montpellier, Université Paul-Valéry-Montpellier, Coll. « Recherches », 2001, 152 p. ; Ferras (Robert), Volle (Jean-Paul), *Montpellier Méditerranée*, Paris, Economica, 2002, 212 p.

4 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 49

5 *Ibid.*

6 *Ibid.* p. 53

Le SCoT du Pays de Rennes, précédemment situé dans la tradition de planification spatiale rennais¹, développe un discours basé sur une construction mentale et physique, celle d'une agglomération multipolaire² :

« Dans un contexte de fort développement et de périurbanisation résidentielle croissante, l'urbanisation dans le pays de Rennes se différencie fortement en fonction de l'éloignement à la ville centre. Les mutations des tissus urbains et des campagnes le reflètent sur l'ensemble du territoire. Sa diffusion et sa répartition dans l'espace sont fortement conditionnées par un réseau routier performant, qui induit des logiques de développement à la fois concentriques et le long des radiales³ ».

Sur cette base, le SCoT définit alors différentes entités spatiales. La ville de Rennes⁴ et les communes qui sont directement agglomérées à la ville centre constituent un premier ensemble spatial :

« Le "noyau urbain rennais" (Rennes, Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande et Chantepie) concentre 58 % de la population, mais surtout 71 % des emplois du Pays en 1999, ainsi que les équipements métropolitains rares. Il continue de croître et dispose d'importantes capacités d'extension et de renouvellement urbain pour assurer la pérennité de sa croissance⁵ ».

Un deuxième ensemble est ensuite repéré. Ce dernier se compose des communes de taille importante ou relativement proches de la première entité :

« Autour de ce noyau, se développe peu à peu un véritable réseau de villes, proches ou supérieures à 10 000 habitants, bénéficiant d'un niveau d'équipement élevé. Leur tissu urbain est caractérisé par une mixité des fonctions et une présence significative de logements collectifs ou intermédiaires⁶ ».

Après avoir souligné les spécificités de ce deuxième ensemble notamment en termes d'activités, un troisième niveau d'entendement de la structure spatiale de la métropole rennais est enfin défini :

« À ce réseau de villes, vient s'ajouter une émergence de fortes polarités spécifiques (commerciales, de loisirs ou mixtes). En rupture avec les hiérarchies habituelles, ce réseau produit de nouvelles figures d'organisation du territoire "plus mobiles" et plus fondées sur des complémentarités que sur les typologies des pôles qui les constituent. La péri-urbanisation soutenue, résidentielle et d'activité, favorise par ailleurs l'émergence de continuités ou de "conurbations" urbaines autour du noyau central et le long de certains axes routiers. En périphérie lointaine, les volumes de population sont nettement moins importants (même si le taux de croissance est élevé). La répartition de l'urbanisation semble s'y effectuer selon une logique plus "traditionnelle", qui combine un nombre restreint de pôles principaux et une multitude de petits pôles de proximité. Marquée par des sites urbains et paysagers remarquables, cette urbanisation résidentielle moins soutenue s'y développe principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles souvent indifférenciés⁷ ».

Pour conclure, il nous apparaît nécessaire de mettre en exergue les rapports unissant ces différentes entités tout en introduisant le concept sous-jacent d'une telle représentation de la métropole :

« Le schéma directeur de Rennes métropole a permis de renforcer une image valorisante de "villes à la campagne", sans pour autant parvenir à enrayer l'impression de "conurbation" dans le prolongement du noyau urbain ou le long de certains axes routiers. En outre, le schéma d'organisation du territoire

1 Une rétrospective de l'urbanisme rennais est développée dans l'ouvrage suivant : Rennes, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, *Rennes, mémoire et continuité de la ville*, Rennes, Ville de Rennes, 2004, 64 p.

2 Givord (Laurent), Guy (Catherine), Laborde-Milaa (Nathalie), *Rennes : le pari d'une agglomération multipolaire : trente ans de développement d'une métropole*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Bibliothèque des régions », 2004, 219 p.

3 Audiar, Pôle Aménagement, Environnement et Urbanisme, *L'urbanisation du Pays de Rennes, Diagnostic prospectif du SCoT du Pays de Rennes*, Rennes, Audiar, Mai 2004, p. 25

4 Lorgeoux (Alain), *Projet urbain de Rennes*, Rennes, Ville de Rennes, Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 1999, 94 p.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*

projeté par le schéma directeur (ville-centre, pôles d'appui et bourgs) ne semble plus correspondre aux réalités de terrain¹ ».

Des espaces ouverts

Afin de compléter notre introduction des différents contextes des trois SCoT étudiés, nous proposons maintenant de nous intéresser plus particulièrement aux espaces ouverts. En ce qui concerne le SCoT de Bordeaux, les espaces ouverts apparaissent comme une thématique à part entière, longuement développée par le travail des paysagistes Bertrand Folléa et Claire Gauthier². Ils décomposèrent notamment l'espace ouvert bordelais en différentes entités : l'Entre-deux-Mers³, la vallée de la Garonne⁴, la forêt des Landes et de Graves⁵, la confluence et l'estuaire⁶ et la vallée de la Dordogne⁷ :

« La forêt Girondine, un urbanisme "en arial" : Entre le Bassin d'Arcachon, qui constitue aujourd'hui une grande agglomération centrée sur le Bassin, et l'agglomération de Bordeaux centrée sur la Garonne, le massif forestier a vocation à constituer un vaste espace naturel de respiration. La forêt Girondine préservée est concernée dans l'aire à l'ouest d'une ligne passant par Martignas et Saint-Jean-d'Illac. [...] La campagne de l'Entre-deux-Mers : Elle est concernée en tant que grand paysage naturel à préserver sur la frange est de l'aire du Schéma directeur, à l'est d'une ligne passant par Salleboeuf. [...] La vallée de la Dordogne [...] : Près de Libourne, la Dordogne dessine des boucles et s'entourne de vastes espaces inondables qui, outre leur vocation écologique et hydraulique, constituent les espaces naturels de respiration entre l'agglomération Bordelaise et le pôle de développement de Libourne. En approchant de Saint-André-de-Cubzac, les vastes espaces naturels autour de la Dordogne constituent l'espace de respiration essentiel qui sépare l'agglomération Bordelaise, largement étendue dans le Bec d'Ambès, du pôle de développement qu'est le Cubzacais. [...] Les Graves entre l'agglomération Bordelaise et Langon : L'ensemble vignes/zones humides/forêts des Graves est concerné au sud du Ruisseau de l'Eau Blanche. Hors aire du schéma, la préservation des Graves concerne particulièrement le débouché du Sauternais sur la Garonne entre Cérons et Langon. [...] Le Médoc en aval de Bordeaux : Dans l'aire du schéma, il est concerné en tant qu'espace préservé au nord de la Jalle d'Eysines⁸ ».

Bertrand Folléa et Claire Gauthier soulignèrent par ailleurs que le mode d'urbanisation dominant, représenté par le modèle de la maison individuelle avec jardin, tend à aplanir les différences distinguant ces typologies particulières de grands espaces :

« Dans l'agglomération Bordelaise, les façons de vivre privilégient nettement et depuis longtemps la maison individuelle avec jardin, et font de l'agglomération Bordelaise une métropole "horizontale", largement diffusée dans la forêt du massif "Landais" comme dans la campagne de l'Entre-deux-Mers. Cette forme d'urbanisme offre d'incontestables espaces de vie de qualité, appréciés des habitants, grâce à la présence des jardins privés, dont le rôle social et psychologique est essentiel, et à la proximité offerte entre espaces d'habitations et espaces naturels.
- l'agrandissement de la zone agglomérée repousse toujours un peu plus loin du centre les grands paysages que touche l'agglomération : forêt girondine, zones humides de la Garonne, vignoble des Graves et du Médoc, campagne de l'Entre-deux-Mers ; il faut aujourd'hui parcourir près de 20 kilomètres depuis le centre de Bordeaux pour sortir du linéaire de l'urbanisation de l'agglomération ;

1 Audiar, Pôle Aménagement, Environnement et Urbanisme, *L'urbanisation du Pays de Rennes, Diagnostic prospectif du SCoT du Pays de Rennes*, Rennes, Audiar, Mai 2004, p. 26

2 L'atelier de paysage Folléa-Gauthier est intervenu lors de l'élaboration du schéma directeur de 2001 et intervient actuellement en tant qu'expert au cours de la conception du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise.
Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, 88 p.

3 Amis du Bazadais, *L'Entre-deux-Mers : Actes du huitième colloque tenu à La Réole et Bazas, les 22 et 23 septembre 2001 : hommes, villes, campagnes du Bazadais, d'hier et d'aujourd'hui*, Camiac-et-Saint-Denis, Clem, 2002, 244 p.

4 Abeille (Jacques), Pénide (Dominique), *Garonne en pays girondin*, Pessac, La part des anges, 2000, 144 p.

5 Cluzeau (Jean-Jacques), *Tourmente dans les Landes girondines*, Nîmes, C. Lacour, 2003, 211 p.

6 Aquitaine, Conservation régionale des monuments historiques, Gouyon (Christian) [dir.], *Le carnet de l'Estuaire : paysages, histoires, voyages, de Bordeaux à Cordouan*, Bordeaux, Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, 1990, 24 p.

7 Corréa (José), Fayolle (Gérard), *La vallée de la Dordogne*, Périgueux, La Lauze, 2000, 129 p.

8 Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, pp. 23-25

- la proximité et l'immédiateté d'espaces "naturels" non bâtis pour les habitants, très appréciées, sont remises en cause à chaque extension d'urbanisation;
- la constitution de vastes zones bâties de façon homogène, en opérations successives qui se raboutent les unes aux autres, pose un problème de hiérarchie et de lisibilité de l'espace de vie ;
- cette perte du repérage n'est pas due uniquement au bâti homogène et standardisé mais aussi à la faiblesse de l'urbanisme et des espaces publics constitués, le plus souvent très peu volontaristes, limités à la création de voies de desserte et d'accès fonctionnelles¹ ».

Le rapport de présentation du SCoT montpelliérain met pour sa part l'accent sur les « espaces et paysages contribuant aux aménités² » composant une trilogie singulière celle du littoral, des plaines et garrigues :

« Le littoral, avec son cordon dunaire et ses étangs, est un point très fort de cette trilogie: une identité forte du territoire. Cependant, par endroits, il a été sensiblement altéré notamment par l'urbanisation. La couronne d'étangs est peu valorisée. Enfin, il faut noter les évolutions parfois problématiques du cordon littoral qui subit une érosion rapide. Le littoral est un atout essentiel requérant valorisation. Au nord, les garrigues et coteaux, auxquels on peut rattacher le massif de la Gardiole, constituent une toile de fond de grande valeur en balcon sur la plaine. Dans l'ensemble, cette composante paysagère a conservé ses qualités, même si les boisements reculent au profit d'une urbanisation essentiellement pavillonnaire. Enfin, au centre, la plaine construite, agricole et circulée³ ».

L'analyse développée autour de la plaine montpelliéraine, lieu privilégié de l'aménagement urbain, met par ailleurs en exergue les grandes problématiques agricoles⁴. Dans ce cadre, la proximité de l'agriculture aux zones urbanisées semble mettre en péril la pérennité des activités agricoles. Toutefois cette proximité apparaît aussi comme pouvant générer de nouveaux partenariats entre résidents et agriculteurs :

« L'agriculture dans la Communauté d'agglomération de Montpellier est, comme dans l'ensemble du Languedoc, marquée historiquement par l'importance de la viticulture. Les modifications des habitudes de consommations ont entraîné un recul quantitatif du vignoble (- 30% entre 1988 et 2000). [...] D'autres productions ont pris de l'importance, notamment le maraîchage et l'élevage dont l'attractivité est liée au faibles besoin de foncier, à la proximité des marchés urbains et au retour rapide sur investissement, à la différence de la vigne où la contrainte du temps long prédomine. [...] Sur le territoire communautaire, la surface agricole utilisée était de 11 500 ha en 2000 d'après le recensement général de l'agriculture, soit une diminution de 20% par rapport à 1979. [...] Les espaces agricoles et naturels de la Communauté d'agglomération de Montpellier sont aussi le lieu privilégié de pratiques récréatives et de loisirs de la part des urbains. Ces pratiques se sont beaucoup développées, soit dans des sites aménagés dédiés (on en recense une trentaine, sans compter les plages), soit dans des sites ouverts non affectés spécialement à ces usages⁵ ».

Enfin, au-delà de ces considérations sur les espaces agricoles, la présentation des grandes entités structurant les espaces ouverts fait état des différents milieux et, par là même, de la biodiversité qu'ils véhiculent⁶. Les ressources naturelles de ces milieux sont ensuite questionnées tant en matière de qualité de l'air, que de qualité du sol ou de l'eau⁷. Les principales caractéristiques du climat de type méditerranéen, avec ses précipitations abondantes et ses étés caniculaires, sont ensuite introduites dans la mesure où elles engendrent un contexte particulier marqué par des risques élevés d'inondation et de feux de forêt⁸ :

1 *Ibid.* p. 7

2 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 33

3 *Ibid.*

4 Jarrige (Françoise), « Dynamiques territoriales, dynamiques agricoles et régulations politiques locales », *Prospectives des territoires en Languedoc Roussillon : Futurs possibles, impacts sur les territoires*, Cahier 2 « Devenir de l'agriculture », 2007, pp. 57-61.

5 *Ibid.* p. 51

6 *Ibid.* p. 31

7 *Ibid.* pp. 34-37

8 Kergomard (Claude), *Sécheresse, incendie et gestion de l'eau en climat méditerranéen : 14ème colloque international de climatologie, 12-15 septembre 2001*, Aix-en-Provence, Association internationale de climatologie, Coll. « Publications de l'Association internationale de climatologie », 2002, 472 p.

« Comme l'ensemble des territoires méditerranéens, celui de la Communauté d'agglomération de Montpellier se caractérise par une très forte sensibilité au risque d'inondation ainsi qu'au risque de submersion lié au système lagunaire¹ ».

Les espaces ouverts rennais sont pour leur part présentés dans « L'état initial de l'environnement² » du SCoT du Pays. Cette présentation s'effectue selon trois entrées thématiques. Une première partie du rapport permet en effet de prendre connaissance du pays en question tant en tant que patrimoine, aussi bien qu'en tant que cadre de vie. La deuxième partie propose quelques éléments de bilan en matière de ressources naturelles. Enfin, une dernière partie rappelle le rôle des hommes dans ces espaces.

Dans ce cadre, les espaces ouverts du Pays de Rennes sont présentés comme « un paysage de qualité dans un relief peu marqué³ » notamment ponctué par quelques forêts et vallées⁴ :

« Le relief du Pays de Rennes est caractérisé par un faible vallonnement, un fort réseau hydrographique. C'est le territoire le moins arrosé de Bretagne. Le réseau des vallées représente une véritable infrastructure paysagère sur lequel peut s'appuyer l'organisation du territoire. La biodiversité est en recul et la reconstitution d'un réseau écologique est un enjeu essentiel pour le Pays de Rennes⁵ ».

Là encore, les ressources naturelles font l'objet d'un développement particulier notamment au travers des espaces agro-naturels, qui représentent environ 90% des surfaces de sol. Les ressources minérales donnant lieu à des carrières ou gravières apparaissent dans ce cadre comme un potentiel à préserver. La production d'énergies renouvelables est ensuite envisagée :

« Le territoire possède des ressources naturelles qu'il convient de gérer, voire de préserver dans certains cas. C'est d'abord le sol, dont il faut limiter la consommation par l'urbanisation. Il s'agit aussi de la ressource en eau (qualité, quantité), des ressources géologiques et minières ou énergétiques : leur prise en compte doit permettre une gestion raisonnée et éviter d'hypothéquer l'avenir. Pour l'approvisionnement en eau, l'enjeu est d'autant plus important qu'une grande partie de la ressource provient de territoires extérieurs au Pays de Rennes. Il en est de même pour l'énergie, alors que le territoire dispose de potentiels d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie⁶ ».

Le rôle des hommes au sein des espaces ouverts est ensuite abordé. La question de la construction culturelle du paysage est notamment abordée. De la même façon, l'agriculture est présentée afin de mettre en évidence une activité soumise à des pressions diverses. Enfin, des objectifs en matière de gestion des ressources sont esquissés dans l'optique de minimiser les risques, nuisances et pollutions :

« Le paysage du Pays de Rennes est marqué par l'alternance entre ville et campagne, contribuant à la proximité entre l'homme et la nature. Cet ensemble est notamment organisé par la trame bocagère. Cette dernière, vieillissante, est plus ou moins bien conservée selon l'utilisation des sols, la pression démographique et l'intensification agricole. L'agriculture est très présente dans le territoire et entretient des liens étroits avec la ville. Sa vitalité est un gage du maintien de l'identité du Pays. Il est donc essentiel de maintenir les conditions de son bon fonctionnement.

1 *Ibid.* p. 41

2 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennais, *SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, pp. 29-47

3 *Ibid.* p. 30

4 Le territoire du Pays de Rennes est structuré par un réseau hydraulique riche qui s'organise autour de la Vilaine, rivière principale et point de confluence de l'ensemble des bassins versants secondaires. La ville de Rennes se situe pour sa part à la confluence de l'Ille et de la Vilaine. Les massifs forestiers sont concentrés dans la partie Est et Nord-Est du territoire. Ils se composent de forêts domaniales, telles que la forêt de Rennes de 3 000 ha, et privées, comme la forêt de Saint-Aubin-du-Cormier ou la forêt de Chevré.

5 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennais, *SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, p. 30

6 *Ibid.* p. 34

Le territoire du Pays est relativement peu exposé aux risques naturels et technologiques. Les risques les plus significatifs concernent les inondations et le transport de matières dangereuses¹ ».

Après avoir présenté les principales caractéristiques des territoires questionnés (annexe 27), souligné quelques similitudes et mis en exergue quelques différences en nous focalisant tantôt sur les espaces bâtis (annexe 28), tantôt sur les espaces ouverts (annexe 39) – à partir desquels nous avons par ailleurs représenté par trois cartes une synthèse visuelle de notre propos à l'échelle départementale (annexes 30, 31 et 32) –, il convient d'étudier les trois projets de fabrique mis en place au sein de ces différentes métropoles.

1 *Ibid.* p. 40

2.1.2.2 Trois projets de fabrique

Les différents contextes des trois projets de SCoT sélectionnés pour l'analyse ayant été – bien que très succinctement – présentés, intéressons-nous maintenant aux projets en eux-mêmes (annexe 33). Pour ce faire, il nous apparaît nécessaire de mettre en comparaison les éléments de diagnostics établis. Sur quels constats se basent les projets de fabrique métropolitaine ? Il s'agira par la suite d'interroger les valeurs mêmes des projets analysés. Existe-il un concept fondateur ? Quelles pensées, de la ville et de la métropole, sous-tendent les propos de développement urbain ? Enfin, nous terminerons ce paragraphe par une présentation des formes urbaines induites. Les différents projets de fabrique mettent-ils l'accent sur des constructions spatiales particulières ? S'agit-il de formes concrètes ou de formes abstraites ? Distinguent-elles clairement les espaces de la ville et ceux de la campagne ? Ou tendent-elles à les confondre ?

Etat des lieux

Au cours de l'acte premier des rencontres du Sysdau, organisé le 17 mars 2009, les principaux éléments de diagnostic du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise ont été présentés. Ces derniers s'organisent autour de cinq thématiques distinctes :

- « - Démographie, prospective des besoins en habitat et modes de vie : Comment intégrer les évolutions socio-démographiques ? Comment assurer une diversification des parcs de logements dans le contexte d'une crise du logement ? Comment mieux réguler les marchés fonciers ?
- Développement Economique, activités, commerces et équipements : Quel équilibre emploi/résidents mettre en avant pour chaque territoire ? Quelle concurrence, complémentarité trouver avec les autres territoires girondins du point de vue des pôles économiques ?
- Mobilité et organisation des déplacements : Comment réguler la mobilité dans le contexte actuel de généralisation de la congestion ? Quelles réflexions engager pour compenser la non réalisation du grand contournement autoroutier ? Comment prendre en compte les grands projets d'infrastructures (LGV, contournement ferroviaire, routes, autoroutes) ?
- Trame environnementale et espaces naturels et agricoles : Comment penser le projet de planification de manière à réduire ses impacts sur l'environnement ? Comment intégrer le Grenelle de l'Environnement ?

- Armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines : Quels sont les nouveaux vecteurs d'affirmation de l'identité territoriale locale ? Comment promouvoir une armature construite plus qualitative, plus durable et plus dense ? Comment mieux économiser l'espace ?¹ ».

La première thématique, présentée par Michel Labardin – maire de Gradignan et membre du bureau du Sysdau – interroge les modalités d'adaptation de la métropole à son contexte d'accroissement démographique. Comme résumé dans le compte-rendu, les capacités d'accueil se doivent alors d'être fonction de « l'évolution des modes de vie », du « vieillissement de la population » et des « problèmes de solvabilité des ménages »². La question de la mobilité est abordée selon deux entrées: l'« accessibilité externe » à la métropole et la mobilité interne à la métropole. Cette dernière est d'ailleurs présentée comme révélatrice de « l'inégalité d'accessibilité aux fonctions métropolitaines³ ».

Toujours au cours de la première rencontre du Sysdau, Pierre Ducout – maire de Cestas et vice-président du Sysdau, rappela pour sa part les dispositions prises dans le SD de 2001 en matière d'espaces naturels et urbains: la « sanctuarisation des espaces viticoles d'excellence » et un « principe fort de charpente paysagère »⁴. Ces orientations portant sur une analyse du fleuve, des zones humides, de la forêt, de la viticulture et des autres espaces agricoles, ne sont pas remises en question par le diagnostic du SCoT.

Enfin, Michel Duchène – maire-adjoint de Bordeaux et membre du bureau syndical du Sysdau – souligna quant à lui les grands paysages marquant le territoire de la métropole bordelaise. Dans ce cadre, il rappela que « cette mosaïque de territoires et de paysages marquent des modes de vie et des identités très spécifiques⁵ ». En définitive, nous pouvons formuler la question sous-jacente au diagnostic par les termes suivants : Comment maintenir les particularités et qualités du territoire au regard de la volonté d'assurer le développement des fonctions métropolitaines ?

Le SCoT de l'agglomération de Montpellier appuie pour sa part son diagnostic sur trois entrées thématiques: le développement, l'environnement et l'aménagement. La première thématique relative au développement des « richesses humaines et économiques⁶ » repose sur le constat suivant :

« Le développement est-il autre chose que l'accroissement de toutes les richesses: humaines, économiques, sociales et aussi territoriales ? À ce titre, on peut dire que la Ville de Montpellier, la Communauté d'Agglomération et l'aire urbaine ont connu depuis plusieurs décennies un développement formidable, riche d'interrogations mais aussi de promesses à venir⁷ ».

Le diagnostic environnemental, présenté dans la partie « L'environnement: l'état initial et les incidences prévisibles⁸ », interroge le devenir des caractéristiques naturelles et écologiques du territoire au regard du développement de ce dernier :

1 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau : les grands enjeux du SCoT. Acte 1/ Présentation du diagnostic de territoire, dossier de presse*, Bordeaux, Sysdau, mardi 17 mars 2009, p. 7

2 Labardin (Michel), « Démographie, habitat et modes de vie », *Compte-Rendu des Rencontres du Sysdau du Mardi 17 Mars 2009*, Bordeaux, Sysdau, p.1

3 Baudry (Claude), « Mobilité et organisation des déplacements », *Compte-Rendu des Rencontres du Sysdau du Mardi 17 Mars 2009*, Bordeaux, Sysdau, pp. 2 - 3

4 Ducout (Pierre), « Espaces naturels et agricoles », *Compte-Rendu des Rencontres du Sysdau du Mardi 17 Mars 2009*, Bordeaux, Sysdau, p. 3

5 Duchène (Michel), « Armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines », *Compte-Rendu des Rencontres du Sysdau du Mardi 17 Mars 2009*, Bordeaux, Sysdau, p. 3

6 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 7-13

7 *Ibid.* pp. 8 - 9

8 *Ibid.* pp. 14 - 33

« Le patrimoine naturel et écologique représente des richesses non monétaires mais néanmoins essentielles pour l'attractivité du territoire; elles sont à transmettre aux générations futures pour contribuer à leur qualité de vie.

La pérennité de ce patrimoine ne doit pas être perçue comme autant de contraintes pour le schéma de cohérence territoriale mais comme une valeur à gérer en conciliant aménagement et protection. Encore faut-il l'avoir identifié et aussi avoir pris la mesure des pressions auxquelles il est soumis afin de mieux les maîtriser¹ ».

Enfin, la partie intitulée « L'aménagement : les hommes et les territoires² » questionne la compatibilité des actions de développement et de préservation à l'échelle du périmètre de l'agglomération :

« Il convient aujourd'hui de promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation aptes à préserver le capital foncier et le capital nature. Comment organiser le développement urbain afin d'en limiter l'étalement ? Comment valoriser le territoire en économisant l'espace ?³ »

Le chapitre consacré au rapport de présentation du SCoT de l'agglomération montpelliéraine articule, dans un ultime paragraphe, les trois thématiques précédentes afin de mettre en évidence la nécessité de maîtriser la croissance urbaine :

« La Communauté d'agglomération de Montpellier bénéficie d'une situation plutôt enviable. L'attractivité du territoire est forte et le restera, garantissant ici ce qui fait parfois défaut à certains territoires: l'assurance du développement démographique, économique, social et culturel. Ce développement rapide ne va pas néanmoins sans exercer des pressions fortes sur le capital foncier, les ressources environnementales, les activités et espaces agricoles, les disponibilités en logements accessibles à tous et les réseaux de déplacement. Maîtriser les effets de cette forte attractivité constitue donc l'enjeu fondamental du schéma de cohérence territoriale que le diagnostic a mis en évidence et analysé dans le cadre du présent rapport⁴ ».

Le SCoT du Pays de Rennes constitue à la fois le prolongement et l'enrichissement du schéma directeur de 1994 sur un territoire cependant élargi au Pays de Rennes. Ce projet s'appuie sur la *Charte du Pays de Rennes*⁵ mais intègre aussi les réflexions menées lors de l'élaboration récente des PLH, du PDU et du projet communautaire de Rennes Métropole. La préservation de la trame paysagère et le maintien de son fonctionnement biologique apparaissent en tant qu'orientations fondamentales dans la définition du projet. C'est autour de ce socle territorial commun que s'est organisée la mise en cohérence des politiques sectorielles.

Le premier champ d'analyse du diagnostic du SCoT rennais s'intitule « Les atouts du Pays de Rennes : un développement ancré dans un territoire⁶ ». Ce paragraphe expose les relations entre l'attractivité territoriale et les caractéristiques morphologiques du Pays de Rennes.

« L'aire urbaine de Rennes connaît depuis trente ans l'un des plus forts taux de croissance de France. Ce dynamisme de la capitale régionale a contribué à celui de la Bretagne et lui a permis de combler son retard sur les autres régions françaises. Il est fondé sur un tissu économique solide, nourri par un modèle de développement réputé bien au-delà des limites régionales, qui allie polycentrisme et bien-vivre ensemble⁷ ».

1 *Ibid.* p. 17

2 *Ibid.* pp. 34 - 49

3 *Ibid.* p. 47

4 *Ibid.* p. 61

5 Pays de Rennes, *Charte du Pays de Rennes : approuvée par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2001*, Rennes, Pays de Rennes, 2001, 29 p. Disponible sur Internet: <http://www.paysderennes.fr/article/archive/35/>

6 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, pp. 6-14

7 *Ibid.* p. 6

Tout comme dans les autres SCoT présentés, un constat de gaspillage du capital foncier est établi. Ce dernier est notamment dû au phénomène d'étalement urbain présenté au cours de la partie « Les tendances récentes : une croissance dynamique liée à la mobilité¹ » :

« Le développement urbain, économique et résidentiel a été particulièrement dynamique dans la dernière décennie. L'effet conjugué de facteurs locaux (un relatif manque d'offre foncière pour le logement sur Rennes Métropole) et d'aspirations individuelles (la maison en accession à la propriété) a induit un étalement conséquent de l'aire urbaine. Le résultat pose question : nos emplois, nos logements et nos loisirs n'auraient-ils pas, surtout, dessiné un fantastique terrain de jeu pour... nos voitures ?² »

Le paragraphe suivant du *Rapport de présentation*³ expose les risques des scénarios tendanciels à l'oeuvre au sein du Pays de Rennes. Ces derniers peuvent compromettre les principaux atouts du Pays :

« La poursuite du développement du Pays de Rennes avec ses tendances récentes à l'étalement urbain entraîne plusieurs risques, qui pourraient menacer aussi bien son équilibre social que son attractivité économique ou sa qualité environnementale⁴ ».

Enfin, un dernier paragraphe vient souligner les attentes de habitants qui espèrent tout particulièrement la modernisation d'un modèle éprouvé⁵ :

« Deux enquêtes, l'une auprès d'habitants, l'autre auprès de partenaires socioprofessionnels, ont révélé une image positive du modèle rennais et un attachement fort à ses éléments fondamentaux : globalement, les attentes relèvent au moins autant du maintien de la qualité actuelle que d'améliorations sensibles. La conscience des risques est surtout perceptible dans les observations des partenaires, davantage orientées vers les risques économiques et sociaux que sur les facteurs environnementaux⁶ ».

Valeurs urbaines

Au-delà des constats sur lesquels s'appuient les différents projets de SCoT, il nous apparaît maintenant nécessaire de continuer notre présentation croisée des SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes en nous intéressant aux valeurs urbaines sur lesquelles se fondent ces projets. En ce qui concerne le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, les grandes orientations du projet ont été présentées publiquement le 02 juillet 2009 lors de l'acte 2 des rencontres du Sysdau. Parmi ces dernières, il est possible de distinguer trois grandes thématiques: la première est économique avec « un projet d'accueil à la hauteur des enjeux de croissance et d'attractivité de la métropole⁷ », la deuxième est environnementale avec « un projet d'accueil adapté à la préservation des qualités du territoire et du cadre de vie⁸ » et la dernière est sociale avec « un projet d'économie territoriale renouvelée, innovante et accessible à tous⁹ ». Soulignons ici que cette décomposition tripartite n'est pas sans rappeler « les trois piliers du développement durable¹⁰ ».

1 *Ibid.* pp. 15 - 21

2 *Ibid.* p. 15

3 *Ibid.* pp. 22 - 24

4 *Ibid.* p. 22

5 *Ibid.* pp. 25 - 29

6 *Ibid.* p. 25

7 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, pp. 7-20

8 *Ibid.* pp. 21 - 38

9 *Ibid.* pp. 39 - 51

10 L'objectif du développement durable, tel que défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le *Rapport Brundtland*, est de définir des schémas viables conciliant les trois aspects – économique, social et environnemental – des activités humaines. La finalité du développement durable étant de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois piliers. United Union, Brundtland (Gro Harlem) [dir.], *Report of the World Commission on Environment and Development, General Assembly Resolution 42/187*, Nairobi, World Commission on Environment and Development, 1987, 318 p.

Ainsi, le premier axe de projet émergeant met en exergue la volonté de poursuivre les efforts pour conserver, voire augmenter l'attractivité de la métropole. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs objectifs sont esquissés :

- « - Afficher un objectif de production de logements ambitieux: 7 000 logements / an à l'échelle du SCoT afin d'accompagner la croissance démographique mais aussi de répondre à la demande locale et à l'évolution sociologique des ménages.
- Définir des objectifs de production de logements locatifs sociaux adaptés aux besoins des ménages [...]
- Se donner les moyens de développer une offre diversifiée en logements abordables¹ ».

Le deuxième axe du projet d'accueil met pour sa part l'accent sur la préservation du cadre de vie tant au regard de sa qualité que de sa diversité. La démarche « paysagère » de 2001², complétée d'une approche environnementale, alimente tout particulièrement cette orientation.

Enfin, le troisième axe du projet de fabrique aborde quant à lui les questions de formes urbaines en tant qu'éléments déterminants en matière d'organisation et de qualité urbaines. Les notions de densité et de formes urbaines sont ainsi présentées comme étant à réfléchir à l'échelle globale du projet. Ces dernières doivent être prises en compte en fonction :

- « - d'un investissement plus important sur le réseau des transports en commun
- d'une meilleure lisibilité des espaces urbains au service de la qualité de vie urbaine (offre en services et équipements, commerces, déplacements alternatifs...)
- d'une diversification de l'offre en logement
- d'une trame paysagère ambitieuse en réduisant la consommation des sols³ ».

Au regard des grandes orientations développées dans le projet de SCoT et présentées ci-dessus, nous constatons que la métropole bordelaise est, dans la continuité du SD de 2001, pensée en tant que pôle de diversités, une « Terre bigarrée⁴ ».

La Communauté d'agglomération de Montpellier a pour sa part défini et porté, tout au long de la démarche d'élaboration et de mise en oeuvre du SCoT, trois valeurs de projet: « la valeur environnementale: préserver le capital nature⁵ », « la valeur sociale: promouvoir une ville des proximités⁶ » et « la valeur économique : intensifier le développement, économiser l'espace⁷ ». Là encore la référence aux trois piliers du développement durable est à souligner. Enfin, l'articulation de ces trois valeurs définit la notion de « métropole multipolaire⁸ » par laquelle est qualifiée l'agglomération montpelliéraine.

La valeur environnementale se réfère au « capital Nature » de l'agglomération de Montpellier défini selon le « Projet d'aménagement et de développement durable » par ses plages, ses étangs, ses vignes, ses mas, ses garrigues et ses pinèdes. Le développement démographique métropolitain et l'urbanisation qu'il engendre se font au détriment de ce même « capital Nature » : urbanisation des terres agricoles, dégradation des milieux

1 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, p. 20

2 Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, 88 p.

3 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, p. 35

4 L'expression « Terre bigarrée » est aussi le nom donné à la lettre d'information trimestrielle du Sysdau créée en janvier 2006. Sysdau, *Terre bigarrée*, Bordeaux, Sysdau, n°1, janvier 2006, 4 p.

5 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 71

6 *Ibid.* pp. 72 - 75

7 *Ibid.* pp. 76 - 77

8 *Ibid.* p. 127

écologiques en particulier des étangs et mitage des espaces naturels et agricoles¹. La prolongation de ces tendances est présentée comme contraire aux objectifs de durabilité du projet. C'est pourquoi le SCoT propose « d'inverser le regard » et « de fonder une nouvelle harmonie ville et nature »² :

« Les grands constituants agricoles, naturels et paysagers du territoire de la Communauté d'agglomération de Montpellier doivent être préservés pour eux-mêmes mais aussi pour contribuer à valoriser la qualité de "ville"³ ».

De plus, cette approche environnementale est présentée comme allant « au-delà d'une approche purement réglementaire en termes d'interdits et de contraintes ». Il s'agit en effet d'inscrire les territoires évoqués ci-dessus, c'est-à-dire espaces bâtis comme espaces ouverts, dans « une même logique de projet »⁴.

Le discours sur la valeur sociale est ici fondé sur le phénomène de ségrégation sociale entraîné par la diffusion de la métropole sur le territoire. Afin de contrecarrer cette tendance, le SCoT opte pour « une ville des proximités », c'est-à-dire « une ville accessible pour tous »⁵. Cette orientation n'est pas sans conséquences en matière de politique du logement. En l'occurrence, il s'agit dans le SCoT d'accroître et de diversifier l'offre résidentielle. En termes de déplacements, le développement et la modernisation de l'offre de transports publics sont actés afin de faciliter notamment l'accès à l'emploi et aux équipements.

Enfin, la valeur économique est introduite au regard de l'excessive consommation d'espace engendrée par la croissance démographique métropolitaine⁶. Cette dernière menace le développement résidentiel et économique de l'agglomération de Montpellier. L'utilisation très extensive du foncier – présenté comme « la matière première de l'urbanisation » – a provoqué une hausse du prix des terrains se répercutant sur l'ensemble des opérations d'urbanisme. Ainsi le SCoT appelle à une gestion économe du capital foncier et exige une approche renouvelée des projets d'extension urbaine.

Le SCoT du Pays de Rennes s'appuie lui aussi sur trois grandes valeurs. La première peut être qualifiée d'économique, la deuxième de sociale et la troisième d'écologique. Bien que ces valeurs soient, en apparence, similaires aux valeurs fondatrices des deux précédents projets, il convient de souligner leurs différences. Celles-ci sont relatives à l'appréciation des contextes respectifs. La valeur économique abordée par le Pays de Rennes souligne la volonté d'« affirmer les ambitions d'un "Pays-capitale" à vocation européenne⁷ » :

« Le Pays de Rennes est la capitale de la Bretagne. Son développement irrigue le développement de l'Ille-et-Vilaine et de l'ensemble de la région. Pour conforter cette position et son rôle de locomotive régionale, il doit maintenir et renforcer son rayonnement au niveau européen. Différentes échelles de territoire coexistent avec leurs logiques propres. Pourtant, leur imbrication assure la cohérence du projet car, si le fonctionnement global de la ville dépend de la qualité et de la spécificité irréductible de chacun des sites qui la compose, inversement, les changements de perspectives et les interventions plus larges qui en découlent ont des incidences jusqu'au niveau local.

1 L'urbanisation désordonnée entraîne en effet un mitage des zones naturelles et agricoles. Ces dernières sont de plus victimes des pratiques de cabanisation aux travers desquelles les terres naturelles sont occupées et/ou construites de manière illicite. France. Service technique de l'urbanisme, *Attention mitage !*, Paris, Service de l'urbanisme, 1979, 16 p. & Mission interministérielle d'aménagement du littoral, Languedoc-Roussillon, *La cabanisation, Guide pour l'action*, Montpellier, Mission interministérielle d'aménagement du littoral, 2006, 32 p.

2 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 71

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*

5 *Ibid.* p. 73

6 La carte présentée dans le SCoT à la page 49 met en exergue l'évolution des surfaces construites ou aménagées de 1952 à 1999 à l'échelle de la Communauté d'agglomération. En 1960 la population de l'agglomération s'élevait à 145 000 habitants pour un espace urbanisé d'environ 1 000 hectares, soit une densité de 145 ha par habitant. En 1980, l'agglomération comptait 280 000 habitants. L'espace urbanisé était alors d'environ 4 000 ha, soit une densité de 70 ha par habitant. Enfin en 2000, la population de l'agglomération s'élevait à 375 000 habitants et occupait environ 9 000 ha, soit une densité de 40 ha / habitant.

7 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, p. 9

Aussi, l'ambition du Pays de Rennes se décline-t-elle à trois niveaux indissociables : la vocation européenne, la capitale de la région Bretagne et la métropole qui irrigue son territoire local¹ ».

C'est en misant sur ses principaux atouts et en portant à son aboutissement son modèle de développement que le Pays de Rennes souhaite faire face aux défis qui se présentent à lui. La volonté de « maintenir la priorité donnée à la richesse humaine² » constitue un des trois fondements de sa stratégie de fabrique. Nous l'avons qualifié de social :

« Dans les vingt prochaines années, le facteur humain sera décisif tout autant d'un point de vue quantitatif (vieillesse, compétition pour les actifs) que d'un point de vue qualitatif (connaissance et compétences, cohésion sociale). Dans un contexte d'économie mondialisée, la concurrence est rude pour le Pays de Rennes, et elle le restera. Les matières premières, le capital ou la proximité des marchés ne sont plus les principaux facteurs d'attractivité des territoires. Le développement est désormais fondé sur l'économie de la connaissance, le capital humain prend de plus en plus d'importance et les entreprises intègrent dans leurs stratégies les choix de localisation résidentielle de leurs salariés. C'est pourquoi les habitants actuels et futurs du Pays de Rennes sont au cœur du projet de développement durable³ ».

Enfin, le troisième fondement de la stratégie, que nous avons considéré comme écologique, a pour objectif de « consolider la qualité de l'organisation territoriale⁴ » qualifiée de « ville-archipel » :

« La qualité urbaine du Pays de Rennes repose sur une configuration particulière qui s'appuie sur son site et une volonté politique de renforcer son organisation multipolaire. Celle-ci lui confère une capacité à allier ville et campagne et à préserver les identités communales de l'anonymat des banlieues grâce au maintien d'espaces agronaturels. Ces espaces agronaturels importants (forêts de Rennes-Liffré, Massif des Marches de Bretagne...), qui constituent l'essentiel de son territoire, participent pleinement de son cadre vie et de la qualité si particulière sur laquelle repose la notoriété du Pays de Rennes⁵ ».

Formes urbaines

Afin de poursuivre notre présentation croisée des projets de fabrique des SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes, nous allons maintenant nous intéresser aux formes urbaines induites par de tels projets. Dans ce cadre, il est relativement délicat de parler du SCoT bordelais dans la mesure où le processus d'élaboration a pris un certain retard⁶. Cependant, il est toutefois possible de discerner plusieurs éléments fondateurs de la structure urbaine souhaitée.

Le premier de ces éléments n'est autre que la « charpente paysagère⁷ » préalablement définie lors du SD de 2001⁸. Dans le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise le paysage apparaît en tant que « projet structurant des territoires » au travers de la définition d'une « charpente naturelle spécifique du territoire »⁹. Une « nouvelle ambition » a cependant été donnée à cette « trame naturelle et paysagère » par l'intégration

1 *Ibid.* p. 8

2 *Ibid.* pp. 10 - 11

3 *Ibid.* p. 8

4 *Ibid.* pp. 12 - 13

5 *Ibid.* p. 8

6 Nous avons retenus au début de notre étude le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, bien que non encore achevé, dans la mesure où le planning prévisionnel d'élaboration du SCoT annonçait en novembre 2008 une date d'achèvement du document d'orientations générales pour octobre 2009. Sysdau, *SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise : organisation du projet*, Bordeaux, Sysdau, 2008, 20 p. Cependant, la lettre d'information du Sysdau d'octobre 2009 a annoncé pour sa part que la communication au public des orientations définitives du SCoT n'aurait pas lieu avant janvier 2010. Sysdau, *Terre bigarrée*, Bordeaux, Sysdau, n°16, octobre 2009, p. 1. Ce retard a compliqué quelque peu notre recherche.

7 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, pp. 52-71

8 Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, 88 p.

9 Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, p. 71

des « exigences environnementales actuelles »¹. Ce complément d'étude a notamment permis d'apporter des précisions aux dispositions de protection prises en 2001 afin de mieux tenir compte des dynamiques agricoles et de prendre en compte de façon différenciée et détaillée les espaces naturels à protéger pour des raisons économiques, environnementales et paysagères.

La deuxième forme urbaine importante est l'armature de transports² définissant un projet de déplacements support d'une armature urbaine structurée. En effet, si le réseau de transports collectifs urbains depuis le SD de 2001 apparaît comme une réalisation réussie, il convient de poursuivre sa construction afin d'améliorer les relations de périphérie à périphérie. Il s'agit aussi de générer une dynamique urbaine liée au réseau de transports collectifs et d'articuler efficacement ce réseau avec les autres modes de déplacements.

Enfin, le troisième élément structurant repose sur la diversité des formes urbaines. Elles permettent d'aborder la question de l'organisation et de la qualité du développement urbain. Elles représentent ainsi le potentiel de réinvestissement urbain de la métropole³. De plus, le discours sur les densités et les formes urbaines se nourrit des volontés d'investissement plus importantes sur le réseau des transports en commun, de meilleure lisibilité des espaces urbains, de diversification de l'offre en logement et de composition d'une trame paysagère ambitieuse induisant une réduction de la consommation des sols. Ainsi, le projet de fabrique met l'accent sur une évolution des pratiques en matière de densité et de formes urbaines afin de structurer les espaces urbains et de favoriser la qualité urbaine. Il s'agit pour ce faire de réussir les greffes urbaines en tissu constitué, de privilégier une mixité de typologies – architecturales, urbaines et paysagères – afin d'éviter une banalisation progressive du territoire et de traiter de façon spécifique les extensions urbaines en lisière d'espaces naturels.

En ce qui concerne le SCoT de l'agglomération montpelliéraine, il existe trois formes urbaines majeures. Le projet de fabrique métropolitaine repose en effet sur une géographie du territoire définissant « l'armature des espaces naturels et agricoles⁴ » :

« Par delà la prise en compte des seuls espaces qui sont communément considérés comme intangibles au regard des protections qui s'y attachent (zones inondables, espaces boisés classés, espaces remarquables du littoral, etc.), le schéma de cohérence territoriale identifie environ 30 300 hectares, soit plus de 90% de l'ensemble des espaces naturels et agricoles existants en 2004, comme relevant de cette armature et qui, à ce titre, ne seront plus considérés comme le réservoir de l'étalement urbain⁵ ».

La volonté énoncée ci-dessus se fonde notamment sur le constat que les espaces naturels et agricoles sont porteurs d'usages et possèdent donc intrinsèquement de la valeur. De ce fait, le SCoT inverse alors le regard habituel sur ces espaces et en limite alors la consommation excessive par l'urbanisation. Dans cette logique « d'inversion du regard », « l'armature des espaces naturels et agricoles » devient « l'acteur principal du projet » au travers d'une qualification de ces espaces et de l'identification de leurs limites. La « qualification des espaces naturels⁶ » s'appuie sur les trois grandes entités du paysage suivantes: les garrigues et le patrimoine boisé, les terroirs agricoles ainsi que les milieux littoraux et les vallées. « L'identification des limites »⁷, contingente à toute définition d'espace, détermine l'enveloppe intangible des espaces qui ne devront pas être urbanisés tout en se révélant en tant que zone de projet à part entière :

1 *Ibid.* p. 52

2 *Ibid.* pp. 72 - 77

3 *Ibid.* pp. 21 - 38

4 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 80-87

5 *Ibid.* p. 83

6 *Ibid.* pp. 84 - 87

7 *Ibid.* p. 83

« De plus, le projet d'aménagement et de développement durable ne considère pas ces limites comme un simple trait sur une carte, mais bien plutôt comme autant "d'entre-deux", opportunités de projets et lieux de valorisation réciproque entre ville et nature¹ ».

La deuxième forme urbaine structurante est celle de « l'armature des réseaux de déplacements² » qu'il convient de prendre en compte en tant que dynamique du projet de fabrique. Les transports sont, dans ce cadre, considérés comme des éléments déterminants des formes d'urbanisation. De plus, la politique en matière de transport est lourde de conséquences ; elle peut aggraver la dépendance à l'automobile ou, au contraire, créer des conditions de mobilités associant aux déplacements automobiles, marche à pied, mobilité à vélo et transports publics :

« C'est pourquoi la volonté d'ensemble qu'exprime le projet d'aménagement et de développement durable est de localiser la demande en transports au plus près de l'offre de transports, notamment de l'offre en transports publics et en modes doux.

Le territoire communautaire sera celui des mobilités métropolitaines mais aussi des proximités au sein des quartiers, des bourgs et des villages.

Cette volonté d'ensemble se traduit par deux objectifs: l'utilisation des réseaux de transports publics comme leviers prioritaires du développement urbain et une politique d'aménagements "civilisés" des espaces publics de voirie³ ».

Enfin, un troisième élément vient clore la construction du projet de fabrique métropolitaine. Il s'agit des « limites et intensités des développements urbains⁴ ». Les réseaux de transports publics contribuent à la localisation des espaces urbanisables en définissant des intensités de développement en rapport avec l'offre de transports publics. Ces dernières permettent de valoriser la proximité au réseau de transports publics urbains et de veiller à l'adapter aux divers contextes urbains :

« Trois niveaux d'intensité rendent compte de l'objectif visant à "intensifier le développement et économiser l'espace" en fonction de chaque site d'extension urbaine potentielle. Elles expriment un objectif d'intensité de l'urbanisation appliqué à l'échelle d'un site d'extension urbaine potentielle⁵ ».

La forme urbaine principale développée par le SCoT du Pays de Rennes repose sur la notion de ville-archipel. Cette notion façonne l'entendement de la métropole rennaise et définit les grandes orientations du projet de fabrique :

« Le Pays de Rennes est inscrit dans une logique urbaine de ville multipolaire, dont l'organisation est contrastée selon les territoires et se décline en trois grandes figures :

- un cœur de métropole (ville compacte),

- les autres communes du périmètre de transport urbain (PTU) qui, notamment grâce à une offre performante en transports en commun, fonctionnent en réseaux entre elles et avec les communes du cœur d'agglomération,

- des polarités périphériques plus diffuses entourées de petits bourgs. Cette structure polycentrique est articulée à la trame verte et bleue, le maillage d'eau et de bocage, qui constitue un élément important de l'identité du Pays telle que la ressentent ses habitants⁶ ».

Cette « trame verte et bleue⁷ » peut être qualifiée en tant que forme urbaine structurante induite par la notion de ville-archipel. Elle assure la « préservation du socle territorial » et des « grands équilibres du

1 *Ibid.*

2 *Ibid.* pp. 88 - 91

3 *Ibid.* p. 89

4 *Ibid.* pp. 92 - 97

5 *Ibid.* p. 93

6 Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Document d'orientations générales*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, p. 4

7 *Ibid.* pp. 5 - 6

territoire ». Elle s'appuie sur « une vision du territoire fondée sur la reconnaissance d'un capital environnemental et paysager ». Le premier objectif de la définition de cette forme urbaine est la sauvegarde de ce « capital environnemental¹ » afin de préserver et de conforter la grande armature écologique du Pays de Rennes et de favoriser une fonctionnalité écologique dans les secteurs qui assurent un rôle de connexion entre les grands milieux naturels. La préservation de ces espaces et de ces paysages agronaturels est ainsi assurée par la maîtrise des extensions urbaines. Ceci permet notamment de conforter durablement la place de l'agriculture dans le territoire. À partir de cette forme urbaine, un discours particulier sur le « grand paysage », le « paysage des routes » et les « entrées de ville » est aussi développé² afin de valoriser le cadre paysager de la ville-archipel et d'assurer le maintien des alternances ville/campagne. Enfin, la mise en exergue de cette forme urbaine permet aussi de développer un discours en matière de préservation des ressources et de prévention des risques.

Une deuxième forme urbaine induite par celle de la ville-archipel est celle de la « ville des proximités »³. Cette dernière « favorise l'offre de proximité et optimise les déplacements ». Il s'agit en effet de structurer le développement de la ville-archipel dans l'optique d'accroître la performance de l'offre en transports en commun et d'assurer une production de logements suffisante et diversifiée sur le territoire ainsi qu'une répartition équilibrée des équipements, des loisirs et des services dans l'organisation de la ville-archipel. Cette nouvelle offre de loisirs de proximité à l'échelle intercommunale se matérialise par ailleurs au travers des « champs urbains » :

« Les "champs urbains" sont des espaces agronaturels et/ou forestiers, qui ont vocation à le rester durablement. Ils constituent des ensembles de qualité à forts enjeux agricoles, paysagers et environnementaux ; mais, proches des espaces urbains de communes en croissance, ces sites sont soumis à une pression urbaine plus importante qu'ailleurs. Les champs urbains ont deux vocations essentielles :

- ils protègent les sites agricoles et naturels les plus convoités pour les pérenniser et les conforter dans leur espace et dans leurs fonctions, principalement celle de production de biens et services agricoles
- ils favorisent le développement des usages de loisirs verts intercommunaux de proximité, compatibles avec l'activité agricole et les enjeux écologiques (gîtes, fermes auberges, chemins, activités équestres, etc.), au cœur des réseaux de communes qu'ils contribuent ainsi à renforcer⁴ ».

Afin de synthétiser ces présentations croisées, il convient de souligner les similitudes et les différences des trois approches de projet abordées (annexes 34 & 35). Les trois SCoT étudiés partagent en définitive une même problématique : comment assurer les fonctions d'une métropole sans toutefois entacher la qualité de leur territoire ? Afin de répondre à cette interrogation, chacun des projets s'appuie sur un ensemble de valeurs (annexe 36), de prime abord très différentes d'un projet à l'autre. Cependant, il s'agit dans chacun des cas d'une traduction appliquée à un territoire des trois piliers du développement durable. Enfin, l'approche comparative des formes urbaines, issues des trois projets, souligne pour sa part le rôle fondamental des espaces ouverts dans la fabrique de ces métropoles (annexe 37). Il s'agira par la suite de comprendre le processus de construction de l'espace ouvert en tant que valeur motrice du projet de développement urbain.

1 *Ibid.* pp. 6 - 8

2 *Ibid.* pp. 14 - 16

3 *Ibid.* pp. 17 - 30

4 *Ibid.* p. 29

2.1.2.3 La méthode d'enquête : les entretiens semi-directifs

L'explicitation de la méthode d'enquête concernant le rôle du paysage qui – au regard de nos premières analyses, apparaît comme une donnée majeure des trois projets questionnés – retiendra ici tout notre intérêt. Afin de débattre de ce premier constat, qu'il conviendra par la suite de valider ou d'invalider, le rôle des représentations du paysage sera interrogé au sein des trois projets de SCoT. Ainsi, il s'agira de revenir sur la méthode mise en place afin de recueillir des éléments de réponses à l'interrogation suivante : quels sont les rôles des représentations individuelles et collectives du paysage au sein des projets de SCoT des métropoles de Bordeaux, Montpellier et Rennes ? De plus, il conviendra par la suite d'expliciter les choix que nous avons effectués concernant les modalités de notre recueil d'informations avant d'esquisser, dans un dernier paragraphe, les fondements de notre analyse.

Les entretiens semi-directifs

Comme nous l'avons vu précédemment, le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise est lui en cours de révision. Les SCoT de l'agglomération de Montpellier et du Pays de Rennes sont quant à eux en cours d'évaluation¹. Les études mises en place par la Communauté d'agglomération de Montpellier² et le Pays de

1 Les SCoT sont tenus d'être évalués une fois mis en place par le groupement d'EPCI ou l'EPCI fondateur. Ceux de Montpellier et de Rennes, ayant respectivement été adoptés le 17 février 2006 et le 18 décembre 2007, sont à l'heure actuelle en cours d'évaluation.

2 À titre d'exemple nous souhaitons ici citer l'une des évaluations mises en place par l'agglomération de Montpellier. Cette évaluation du SCoT est relative à la thématique agricole. Delay (Christophe), *Le maintien de l'agriculture dans les franges urbaines : enjeux et outils pour Montpellier Agglomération. Exemples de Pérols et Fabrègues. Mémoire d'ingénieur Supagro Montpellier*, Montpellier, Montpellier Agglomération, TERPPA, 2008, 40 p. & Montfraix (Pierre), *Evaluation du devenir de l'agriculture dans les franges périurbaines de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Application au cas de Castries, Mémoire de CESA Supagro*, Montpellier, Montpellier Agglomération, 2008, 110 p. Au niveau national, une des évaluations mises en place est la suivante : Centre d'études techniques de l'équipement, *SCoT et développement durable : méthode pour évaluer les schémas de cohérence territoriale au regard des principes de développement durable et définir les indicateurs environnementaux à mettre en place : application au cas de l'agglomération de Montpellier*, Lyon, Certu, 2007, 91 p. Enfin, des outils d'analyse et d'évaluation ont aussi été mis en place à l'échelle européenne notamment à travers le projet PLUREL que nous avons précédemment introduit et dans lequel nous avons contribué de 2007 à 2011. Buyck (Jennifer), Chery (Jean-Pierre), Jarrige (Françoise), *Montpellier case study. Analysis of regional spatial planning and decision making strategies and their impact on land use in the urban fringe*, PLUREL, Peri-urban Land Use Relationships - Strategies and Sustainability Assessment Tools for Urban-Rural Linkages, European integrated project, 2008, 90 p.

Rennes¹ s'attachent à l'évaluation des impacts réels de la politique métropolitaine mise en place par le SCoT questionné. Les thématiques principales développées lors du projet du SCoT sont alors évaluées. Par exemple, dans le cas de Montpellier, la préservation du capital nature fait l'objet d'une analyse et d'une appréciation tant par rapport au respect des limites des espaces d'extension urbaine qu'au regard de l'importance des constructions réalisées au sein de l'armature des espaces naturels et agricoles. L'actualisation de l'enquête concernant les ménages et leurs déplacements fait office d'évaluation de la ville des proximités montpelliéraine. Enfin, l'intensification du développement est analysée essentiellement à partir des documents d'urbanisme locaux induits par le SCoT de Montpellier.

Dans la mesure où le paysage apparaît à chaque fois comme une thématique importante des projets de SCoT retenus, il fait évidemment l'objet d'un axe de recherche particulier au sein des processus d'évaluation. Cependant, contrairement à ces démarches, à présent, il s'agit pour nous ici d'interroger le paysage à travers la conception même des trois projets de SCoT. Il ne s'agit donc pas de mettre en place un processus d'évaluation des impacts mais bien de créer les outils d'une analyse de la thématique du paysage au sein des processus de fabrique métropolitaine.

L'idée a donc été de mettre en place un outil d'analyse des trois SCoT retenus afin d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : Quel est le rôle des représentations individuelles du paysage au sein des projets de SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes ? Donnent-elles lieu à la création d'un consensus entre acteurs ? Existe-t-il une représentation collective du paysage ? Cette dernière est-elle une construction *a priori* ou *a posteriori* ? Quels sont les impacts de cette construction mentale sur la formulation des objectifs généraux des projets métropolitains ?

Afin de répondre à ces interrogations, il nous est apparu que les documents de synthèse et autres documents graphiques ne pouvaient être suffisants². Ainsi, avons nous fait le choix de nous entretenir avec les principaux acteurs des projets de fabrique. Il convenait en effet de revenir sur leur vision du SCoT afin de dégager, au travers d'entretiens semi-directifs³, les représentations sous-jacentes du paysage et leurs impacts au sein des projets de fabrique métropolitaine.

L'ensemble des rencontres dont sont issus ces entretiens semi-directifs répondent à un protocole commun. Toute rencontre s'est organisée autour de trois phases : l'introduction du cadre de la recherche, l'entretien semi-directif en lui-même et en guise de conclusion un retour sur la recherche effectuée et à faire. La première partie, dite introductive, a pour objet d'instaurer le « cadre contractuel » de la rencontre :

« Pour instaurer un cadre contractuel initial, l'interviewer doit annoncer à l'interviewé les motifs et l'objet de sa demande, et garantir la confidentialité de l'entretien. Il doit répondre à deux questions souvent implicites: pourquoi cette recherche? pourquoi cet interviewé ? L'objet de la demande d'interview est défini par le thème à explorer et le type de participation attendue: type de questions et durée de l'entretien. La raison du choix de l'interviewé approché est définie par la population enquêtée⁴ ».

1 L'outil principal d'évaluation du SCoT du Pays de Rennes est le « Baro'Métropole ». Il s'agit d'un baromètre de développement durable mis en place par Rennes Métropole. Cet outil a pour objectif de suivre la mise en oeuvre des objectifs de développement durable définis dans le Projet communautaire. Il permet notamment de mesurer l'évolution du territoire au regard des orientations du projet communautaire, d'informer et d'échanger sur la question de la durabilité à l'échelle du territoire ainsi que d'identifier les forces et les faiblesses de ce territoire. Rennes Métropole, *Baro'Métropole, Indicateurs de suivi et de pilotage de la stratégie de développement durable de Rennes Métropole*, Rennes, Rennes Métropole, Septembre 2009, nombre de pages non communiqué.

2 Nous souhaitons ici souligner que les trois SCoT retenus pour notre analyse ne sont par ailleurs pas du tout au même niveau d'avancement dans la mesure où le SCoT de Bordeaux est lui en révision.

3 Berthier (Nicole), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Armand Collin, Coll. « Coursus-Sociologie », 2006, pp. 78-80

4 Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, p. 73

Dans notre cas, nous avons introduit notre recherche sans trop insister sur la thématique du paysage afin d'orienter au minimum le propos à venir de l'interviewé. Nous avons cependant esquissé notre cadre de recherche en introduisant notre processus de comparaison et d'analyse des trois SCoT retenus. Nous avons par la suite explicité notre choix d'entretiens semi-directifs et souligné les modalités d'une telle pratique. Nous avons annoncé à chaque participant une durée d'entretien comprise entre 20 et 40 minutes. Nous avons enfin abordé la question de la raison du choix de l'interviewé approché en explicitant la notion d'acteur principal. Nous avons par là même pu vérifier si l'interviewé en question se considérait ou non en tant qu'acteur principal¹. Cette introduction à l'entretien vient répéter, compléter et développer les informations déjà contenues dans les demandes de rendez-vous envoyées par courrier électronique ou données par téléphone². Enfin, avant de commencer l'entretien en lui-même nous avons demandé l'autorisation aux interviewés d'enregistrer leurs propos afin de les retranscrire ultérieurement³.

Chacun des entretiens réalisés pour un même projet est ouvert par une même question. Dans le cas du SCoT de Bordeaux, la question est la suivante: « Qu'est ce que pour vous le projet de SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise? ». Nous avons posé la même question pour les deux autres projets de SCoT en remplaçant « l'Aire Métropolitaine Bordelaise » par « l'agglomération de Montpellier » ou « le Pays de Rennes ». Les interviewés ont ensuite été libres de répondre à cette interrogation considérée à la fois comme très simple et déstabilisante⁴. Bien que nous ayons tenu à ce que chaque interviewé aborde un ensemble de thématiques incontournables⁵, nos interventions au cours de leurs propos ont été assez rares. Ces dernières visent principalement à demander des compléments d'information lorsque survenait une incompréhension chez l'interviewé ou l'intervieweur et à relancer la conversation parfois en fonction des thèmes non abordés. Une prise de notes a aussi été réalisée au cours de chaque entretien. Elle a servi à vérifier la concordance entre les propos notés lors de l'entretien et les propos retranscrits après enregistrement⁶.

Enfin, lorsque l'interviewé n'avait plus rien à ajouter et que l'ensemble minimal de thèmes à aborder avait été balayé, nous avons proposé de conclure l'entretien. Dans ce cadre, l'interviewé était libre d'ajouter des éléments importants qu'il aurait pu omettre dans son propos, de revenir sur un point particulier, d'apporter des nuances sur certaines notions... À l'issue de ce « mot de la fin » de l'interviewé, nous avons arrêté notre enregistrement et nous avons à chaque fois conclu la séance par une discussion sur les avancées et les attendus de la recherche. Nous avons aussi pris le temps de vérifier avec chaque interviewé notre liste d'acteurs considérés comme principaux.

1 Le fait d'exposer à l'interviewé notre choix de le considérer en tant qu'acteur principal a en règle générale permis de débattre de la question. Se considère-t-il lui-même en tant qu'acteur principal ? Quels sont les acteurs qui lui paraissent aussi importants ? Quels sont les acteurs dont il dépend ?

2 La première prise de contact avec les interviewés a toujours été effectuée par courrier électronique. Dans ce courrier étaient formulées les informations principales définissant notre démarche de recherche ainsi que les objectifs de notre requête. Ce premier envoi a parfois été complété d'autres courriers de relance ou de demande d'informations complémentaires. Afin de choisir la date de la rencontre avec l'interviewé, nous avons quasiment toujours eu recours à la conversation téléphonique. Cette dernière a souvent permis d'éclairer l'interviewé sur les modalités de la rencontre.

3 Par souci d'objectivité nous avons pris le parti d'enregistrer intégralement les entretiens. Nous avons cependant demandé à chacun des interviewés son autorisation en matière d'enregistrement. Tous ont donné oralement leur accord en la matière.

4 Il est intéressant de souligner que de façon générale la question de départ a semblé déstabiliser quelque peu les interviewés. Il est apparu que cette question, très générale, nécessitait un temps d'appropriation chez l'interviewé afin de structurer un discours. Ce temps pouvait donner lieu à un silence prolongé. Parfois les interviewés ont essayé de répondre en une phrase à la question de départ. C'est seulement après ce premier passage difficile que les interviewés ont développé un propos plus long et structuré en réponse à l'interrogation de départ.

5 Nous avons en effet défini un ensemble de thématiques incontournables des entretiens. Ces dernières seront présentées dans un prochain paragraphe.

6 La prise de notes pendant l'entretien ne nous est pas apparue comme un outil objectif de retranscription des interviews. C'est pourquoi nous avons opté pour l'enregistrement des entretiens. De façon générale, la prise de notes nous a permis de contrôler les propos retranscrits ultérieurement. Cependant la prise de notes a aussi parfois permis de détourner l'attention des interviewés du système d'enregistrement qui peut générer des moments de tensions. Enfin, certains interviews n'ont donné lieu qu'à une prise de notes succincte dans la mesure où le maintien de la conversation et du contact établi avec interviewé nécessitait la constance du regard de l'intervieweur ainsi que de nombreuses relances.

Dans le cadre de notre recherche nous avons effectué douze entretiens (annexes 38 et 39): six pour le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (annexes 40 à 45), cinq pour celui de l'agglomération de Montpellier (annexes 48 à 52) et six pour celui du Pays de Rennes (annexes 55 à 60). La durée des rencontres est en moyenne d'une heure et demie. Cependant, la partie enregistrée de ces rencontres est en moyenne de 30 minutes. Cette durée correspond au temps moyen consacré aux entretiens semi-directifs lors des rencontres. L'entretien le plus court s'est déroulé en 14 minutes alors que le plus long a duré pour sa part 49 minutes. La totalité de ces entretiens a été réalisée sur le lieu de travail des personnes interviewées.

À l'exception d'un entretien réalisé à Montrouge le 23 novembre 2009¹, les entretiens sur le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise se sont déroulés à Bordeaux entre le 10 et le 13 novembre 2009 (annexe 61). La durée moyenne de ces entretiens est de 27 minutes. Comme il n'a pas été possible d'interviewer l'ensemble des acteurs principaux du projet², nous avons pris le parti de remplacer les interviews de chacun des acteurs manquants par un texte rédigé par l'acteur en question et dont le thème principal répond à la thématique de nos entretiens (annexes 46 & 47). Nous avons eu recours à ce procédé pour deux acteurs du SCoT de Bordeaux. Les rencontres autour du SCoT de Montpellier se sont pour leur part déroulées entre le 11 et le 14 septembre 2008 à l'exception d'un entretien qui a eu lieu par téléphone fin novembre³ (annexe 62). Les autres entretiens ont eu lieu soit à Montpellier, soit à Strasbourg⁴. Il convient aussi de souligner que deux des personnes interviewées sont des personnes que nous connaissions par avance. Il s'agit d'Alfred Peter et Françoise Jarrige⁵. Cependant, nous nous sommes efforcés de respecter le même protocole que pour les autres entretiens. La durée moyenne des enregistrements est de 24 minutes. Là encore, comme l'ensemble des principaux acteurs n'a pu être interviewés, nous avons eu recours à l'utilisation de textes émanant des acteurs manquants et dont le sujet principal porte sur le projet de SCoT de Montpellier⁶ (annexes 53 et 54). Enfin, les rencontres relatives au SCoT du Pays de Rennes ont toutes eu lieu au sein l'agglomération rennaise entre le 16 et le 17 mars 2009 (annexe 63). La durée moyenne des entretiens enregistrés est de 38 minutes. Dans la mesure où nous n'avons pu rencontrer l'ensemble des principaux acteurs, nous n'avons pas eu recours à l'analyse de textes complémentaires.

Le choix des acteurs

Afin de réaliser nos entretiens, nous avons dû répondre à plusieurs questions. Quelles sont les personnes à interviewer ? Sur quels critères établir le choix d'un tel panel ? Ainsi nous avons dû, dans un premier temps, déterminer l'ensemble des personnes à rencontrer et à interroger. Comme souligné dans l'ouvrage méthodologique *L'enquête et ses méthodes*, cette définition fait l'objet d'une réelle sélection :

1 Il s'agit de l'entretien (annexe 45) avec le paysagiste Bertrand Folléa dont le l'agence se situe à Montrouge et qui a contribué – et contribue encore – à l'élaboration du SCoT de l'Aire Métropolitaine bordelaise.

2 Il ne nous a pas été possible de rencontrer les élus du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise que nous avions considérés en tant qu'acteurs principaux. Nous avons pourtant renouvelé notre requête à de nombreuses reprises. Cependant l'accès aux élus passe bien souvent par une tierce personne. En ce qui concerne les deux élus girondins en question, les requêtes ont été adressées à un secrétariat. Dans ce cadre, nous ne pouvons pas réellement expliquer la raison de l'absence de réponse de la part des élus. Nous pouvons seulement émettre des hypothèses: l'information n'a pas été transmise à l' élu suite à un dysfonctionnement technique, l'information a été transmise à l' élu qui n'y a pas répondu faute de temps, l'information a été transmise à l' élu qui n'y a pas répondu par désintérêt de la question...

3 Comme il n'a pas été possible de convenir d'une date de rencontre qui convienne tant à l'interviewé qu'à l'intervieweur, nous avons pris le parti de réaliser l'entretien avec le responsable du SCoT de l'agglomération de Montpellier auprès de l'agglomération de Montpellier par téléphone (annexe 52). Cet entretien a été enregistré comme les autres.

4 L'entretien avec Alfred Peter (annexe 51), paysagiste et membre de l'équipe du groupement « Reichen » en charge de l'élaboration du SCoT de l'agglomération de Montpellier, a été réalisé à Strasbourg au sein de l'atelier de paysage Alfred Peter.

5 Alfred Peter est en effet le responsable de l'agence de paysage qui nous emploie dans le cadre de notre recherche. Enfin, nous travaillons dans le cadre du projet européen PLUREL avec Françoise Jarrige, chercheur à Supagro Montpellier.

6 Nous n'avons pas réussi à rencontrer Bernard Reichen, architecte et urbaniste en charge de l'élaboration du SCoT de Montpellier, et Jean-Pierre Moure, vice-président de l'agglomération de Montpellier en charge du SCoT, afin de réaliser nos entretiens. Là encore, nous ne pouvons pas réellement expliquer l'absence de réponses de leur part malgré les nombreuses relances. Nous pouvons toutefois émettre les mêmes hypothèses que précédemment. Afin de prendre en compte ces deux acteurs principaux, nous avons eu recours à l'analyse de discours respectivement donné par les deux acteurs et répondant à notre question de départ.

« Définir la population, c'est sélectionner les catégories de personnes que l'on veut interroger, et à quel titre ; déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on se pose¹ ».

Nous avons sur cette base défini notre population d'étude à l'ensemble des personnes, ou des groupements de personnes, qui ont participé à l'élaboration des trois SCoT retenus pour l'analyse. Dans ce cadre, nous avons dû nous demander quels réseaux d'acteurs avaient oeuvré, ou oeuvrent encore, à l'élaboration des SCoT de Bordeaux, Montpellier et Rennes. Afin de définir ce terme d'acteur qui nous apparaît comme central de notre démarche, nous avons retenu la définition proposée par Jean-Claude Cohen :

« Un acteur est un ensemble de personnes physiques et/ou morales, organisé ou non, disposant ou non de la personnalité morale, et susceptible d'agir – directement ou indirectement – sur les variables d'état d'un système² ».

En l'occurrence, nous n'étudions pas un système ici mais plusieurs systèmes. Il s'agit des projets de SCoT des métropoles de Bordeaux, Montpellier et Rennes. Les variables d'état de chacun des systèmes sont relatives à évolution du processus de fabrication de chacun des projets. Afin de représenter au mieux notre population d'acteurs et les relations qui les sous-tendent, nous avons choisi pour notre entretien de nous concentrer sur un noyau d'acteurs-clés :

« Les acteurs clés détiennent à un titre ou à un autre, un certain pouvoir: il peut s'agir des acteurs porteurs de politiques territoriales, mais aussi d'adversaires à ces politiques territoriales et qui détiennent un réel pouvoir de blocage ou de nuisance, d'alliés dont l'appui est déterminant³ ».

Il convient cependant de souligner que les acteurs principaux, ou clés, peuvent avoir des statuts différents au sein du processus de fabrication des projets retenus. Ils peuvent aussi développer des stratégies contradictoires. Il est donc nécessaire de bien distinguer les différents types d'acteurs d'un même projet :

« - des acteurs-clés :

- acteur(s) moteur : porteur(s) d'une vision du territoire, initiateur(s) de politiques, d'études, d'objectifs de transformations. [...]

- acteur(s) allié(s)

- acteur(s) adversaire(s) : il peut s'agir d'une opposition conjoncturelle (liée à tel ou tel objet de négociation) ou d'une opposition plus structurelle, liée à une logique d'action contraire à celle de l'acteur-moteur.

- des acteurs neutres

- des acteurs périphériques et/ou absents

- des acteurs outils⁴ ».

Afin de déterminer la composition des noyaux d'acteurs-clés, nous avons mis en place successivement trois méthodes: un mode d'accès dit « direct », un mode d'accès dit « indirect » et une méthode appelée de « proche en proche ». En effet, dans un premier temps, nous avons analysé les documents à notre disposition⁵ afin de repérer quels pouvait être les principaux acteurs. Cette méthode est dite à mode d'accès « direct » car

1 Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, p. 47

2 Cohen (Jean-Claude), « Analyser les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales Une technique simple d'échange et de représentation des informations: la méthode MACTOR », Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs, Cahier n°1*, Lyon, Certu, 2001, p. 79

3 CETE Ouest, *Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs, Cahier n°6*, Lyon, Certu, 2003, p. 14

4 *Ibid.* p. 15

5 Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les documents de SCoT ainsi que sur les informations disponibles sur les sites Internet des agences d'urbanisme de Bordeaux et de Rennes, des syndicats mixtes de l'Aire Métropolitaine Bordelaise et du Pays de Rennes et de la Communauté d'agglomération de Montpellier.

non « médiatisée par la présence d'un tiers¹ ». C'est d'ailleurs pourquoi cette méthode est considérée comme la plus neutre. Cependant, le *Cahier n°6 des Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, nous rappelle la nécessité de confronter cette vision théorique à la réalité des systèmes questionnés :

« S'en tenir aux compétences institutionnelles, sans référence à l'objet de négociation, au projet, ne saurait donc rendre compte des stratégies d'acteurs à l'oeuvre et du sens que prend la négociation ou le projet. Pour les comprendre, il importe d'identifier un ensemble d'acteurs clés dont le recensement est contingent au problème posé ou au projet étudié, à l'objet analysé par les équipes locales, en l'occurrence² ».

Afin d'établir ce réajustement nécessaire, nous avons eu recours à des entretiens préliminaires. Pour ce faire nous avons rencontré les acteurs des différents projets de SCoT afin d'affiner avec eux notre première proposition de panel d'acteurs-clés. Dans le cadre du projet du SCoT de la métropole bordelaise, nous avons rencontré Claire Gauthier³ et Jean-Marc Offner⁴. Pour ce qui est du SCoT de l'agglomération de Montpellier, nous nous sommes référés à Françoise Jarrige⁵ et Jean-Paul Gambier⁶ avec lesquels nous travaillons par ailleurs dans le cadre du projet intégré de recherche européen PLUREL. Enfin, nous avons discuté par téléphone avec Fiona Thomas⁷ afin d'affiner notre liste d'acteurs principaux du SCoT du Pays de Rennes. Il convient cependant de souligner que ces entretiens ne sont pas neutres dans la mesure où « la demande de l'enquêteur (qui est une demande de recherche) se double d'une demande tierce (amicale, sociale, institutionnelle) pouvant brouiller le cadre contractuel de communication⁸ ».

Enfin, toujours dans l'optique de s'approcher au plus près de la réalité des relations entre acteurs, nous avons mis en place une dernière méthode dite « de proche en proche⁹ ». Dans ce cadre, la liste des acteurs interviewés et à interviewer a été soumise pour avis à l'issue de chacun des entretiens réalisés. Ce dispositif nous a permis un ultime rééquilibrage afin de déterminer nos panels définitifs d'acteurs centraux (annexes 61 à 63). Aussi, nous avons pu constater l'existence d'importantes différences entre notre première version du panel et la version finale¹⁰ :

1 Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, p. 52

2 CETE Ouest, *Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°6, Lyon, Certu, 2003, p. 14

3 Claire Gauthier est paysagiste, co-responsable de l'atelier de paysage Folléa-Gauthier. Elle est actuellement en charge de la révision du SCoT. Nous l'avons rencontrée le 10 septembre 2008. Le but initial de notre visite n'était pas explicitement la réalisation d'un entretien exploratoire. Il s'agissait d'une demande de prêt de document pour un travail sur le projet du « Grand Paris ». Cependant, au fil de la rencontre nous avons discuté de la liste des acteurs-clés du SCoT bordelais.

4 Nous avons rencontré Jean-Marc Offner, directeur de l'A'urba depuis l'été 2009, pour un entretien exploratoire le 10 novembre 2009. Nous le connaissions par avance dans la mesure où nous avons participé dans la même équipe à la consultation dite du « Grand Paris ». Venant d'intégrer la démarche d'élaboration du SCoT, Jean-Marc Offner ne pouvait pas encore réellement être considéré comme un acteur-clé. Cependant, sa vision d'ensemble du jeu des acteurs et son regard objectif de chercheur nous ont fortement éclairé.

5 Françoise Jarrige, que nous côtoyons régulièrement dans le cadre du projet PLUREL, est chercheur à l'INRA et à Supagro. Durant l'élaboration du SCoT de Montpellier, elle a fait partie de l'équipe de scientifiques qui ont réalisé un diagnostic approfondi des espaces naturels et agricoles. Courant mars 2008, nous avons pu l'interroger afin de peaufiner notre liste d'acteurs-clés.

6 Jean-Paul Gambier est directeur du service foncier de la Communauté d'agglomération de Montpellier. Il participe aussi au projet européen PLUREL dans lequel il intervient en tant que représentant des politiques locales. Nous l'avons donc rencontré à de nombreuses reprises dans ce cadre. Nous avons ainsi eu l'occasion de l'interviewer sur les acteurs-clés à rencontrer.

7 L'entretien exploratoire avec Fiona Thomas, chargée de projets auprès du Syndicat Mixte du Pays de Rennes, a été réalisé en février 2009 par téléphone. Nous ne connaissions pas Fiona Thomas auparavant.

8 Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, pp. 53-54

9 *Ibid.* p. 54

10 Par exemple en ce qui concerne le SCoT de la métropole bordelaise, l'agence Folléa-Gauthier est apparue en tant qu'acteur-clé même si l'atelier n'intervient qu'à titre d'expert extérieur dans la révision actuelle du SCoT. Leur importance se justifie notamment au regard de l'impact de leur travail au cours de la réalisation du SD de 2001. Les principaux acteurs du SCoT de Montpellier diffèrent quelque peu de ceux des deux autres SCoT dans la mesure où ils font intervenir des bureaux d'études privées. Nous avons aussi choisi d'interviewer un chercheur de l'INRA afin de prendre la thématique agricole qui a joué un rôle majeur dans le projet. Enfin, dans le cas du SCoT du Pays de Rennes, la liste des acteurs-clés finale est assez proche de la liste initiale.

« On observe un fréquent décalage entre la théorie et la pratique, à propos notamment du rôle majeur joué par certaines structures administratives ou techniques locales pourtant sans pouvoir apparent, dans l'évolution des relations entre acteurs et la conduite de projets territoriaux ou de démarches territoriales¹ ».

C'est à partir de ce système d'acteurs que nous avons voulu, au travers de l'analyse de nos entretiens semi-directifs, révéler le rôle du paysage dans les processus de conception des trois projets retenus. Pour ce faire, il nous est apparu nécessaire de tenir compte des rapports stratégiques et des jeux de pouvoir à l'oeuvre au sein des projets de fabrique métropolitaine sélectionnés. En réalité, comme le souligne Jean-Claude Cohen, il n'est pas véritablement question de « stratégies » ou de « jeux » :

« Qu'appelle-t-on dès lors "jeu" ou "stratégie" d'acteurs ? Les deux termes apparaissent également inadéquats: "jeu" suggère hasard, divertissement, alors qu'il s'agit ici de "jeux" fort sérieux... À l'opposé, le terme de "stratégie" est trop fort pour désigner, ce qui, en réalité, n'est que la tactique, c'est-à-dire des choix permettant d'atteindre un objectif stratégique défini par ailleurs. En tout état de cause, ces jeux ou stratégies d'acteurs désignent les positions, choix, décisions des acteurs, vis-à-vis du système et de ses composants, ou vis-à-vis des autres acteurs. Plus particulièrement, les jeux d'acteurs désignent les positions de ces différents acteurs, respectivement, par rapport au système (la représentation, la vision qu'ils en ont), ainsi que les positions de ces différents acteurs les uns par rapport aux autres, dans l'absolu et relativement au système: conflits, alliances, etc.² ».

Dans ce cadre, nous avons proposé une synthèse des relations unissant les différents acteurs-clés de chacun des trois projets (annexes 64 à 66). À l'issue de ce premier diagnostic et en tenant compte des propos adoptés par chacun lors des entretiens, nous avons déterminé les objectifs de départ de l'ensemble des acteurs-clés (annexes 67 à 69). Ces objectifs de départ peuvent aussi être appelés objectifs généraux dans la mesure où ils définissent les positions de chacun des acteurs vis-à-vis du type projet et ce indépendamment du processus de conception.

Enfin, il convient ici d'exposer quelque peu les limites d'une telle approche. En effet, il nous apparaît nécessaire de souligner l'impossibilité de récolter la totalité des informations sur les positions de tous les acteurs. Cette impossibilité se justifie tout d'abord par l'incompatibilité du délai incompressible de la recherche avec celui nécessaire au recueil de données. De plus, comme le souligne Jean-Claude Cohen, « tous les acteurs n'ont pas forcément intérêt à dévoiler leurs positions³ ». Le discours des acteurs cache en effet parfois le réel positionnement de ces derniers. Ces discours mettent alors en avant une position exprimée qui doit être considérée en tant que position de négociation⁴.

Les variables d'analyse

Rappelons ici que la question principale ouvrant les entretiens semi-directifs n'est autre que : « qu'est-ce que pour vous le projet du SCoT en question ? » Cette interrogation, comme nous l'avons constaté précédemment, donne lieu à une analyse stratégique de la production de discours décrivant un état des choses. Dans ce cadre, il nous est notamment possible de souligner les stratégies des différents acteurs. Cependant, comme le précise Jean-Claude Cohen, « les acteurs ne sont pas toujours rationnels » et « il est même rare qu'ils le soient⁵ ».

1 CETE Ouest, *Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°6, Lyon, Certu, 2003, p. 15

2 Cohen (Jean-Claude), « Analyser les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales, Une technique simple d'échange et de représentation des informations : la méthode MACTOR », Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°1, Lyon, Certu, 2001, p. 80

3 *Ibid.* p. 84

4 Ce problème est d'autant plus vrai lorsque l'on s'attache à l'analyse de réels discours.

5 Cohen (Jean-Claude), « Analyser les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales, Une technique simple d'échange et de représentation des informations : la méthode MACTOR », Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°1, Lyon, Certu, 2001, p. 83

En effet, le pouvoir, entendu comme « échange déséquilibré de possibilités d'action, c'est-à-dire de comportements entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs¹ », se doit d'être replacé « dans une perspective d'actions, en s'intéressant aux mécanismes par lesquels le pouvoir peut être mobilisé et transformé en résultats concrets² ». Cette vision du pouvoir, s'inscrivant avant tout dans un processus relationnel, fait partie d'une théorie explicative des organisations au travers de laquelle l'imprévisibilité des acteurs est une donnée à prendre en compte au sein de l'analyse stratégique :

« Dans cette théorie, sont mis en avant, à côté du concept de pouvoir deux autres points :
- le concept d'incertitude, comprise comme l'imprévisibilité de l'attitude des acteurs qui leur permet d'élargir leurs marges de manoeuvre.
- Le système d'action concret, qui désigne la manière dont les acteurs régulent leurs relations, les règles écrites et tacites qu'ils se donnent pour faire fonctionner l'organisation, non exempte de conflits et d'incohérences³ ».

Ainsi, notre interrogation de départ se doit de questionner à la fois les pratiques mais aussi les conceptions, les raisonnements et les logiques subjectives de l'interviewé qui sont intrinsèquement liés à sa prise de décision. C'est afin de mettre en avant cette dimension « modale » que nous avons eu recours à l'utilisation du pronom personnel « vous » au sein de l'interrogation de départ : « Qu'est-ce que pour vous le projet de SCoT en question ? ». Nos enquêtes nous informent ainsi à la fois sur des représentations et les pratiques des acteurs-clés :

« Ces enquêtes, qui visent la connaissance d'un système pratique (les pratiques elles-mêmes et ce qui les relie: idéologies, symboles, etc.), nécessitent la production de discours modaux et référentiels, obtenue à partir d'entretiens centrés d'une part sur les conceptions des acteurs et d'autre part sur les descriptions des pratiques⁴ ».

Enfin, l'objectif général de notre démarche n'est autre que la production d'une grille de lecture des décisions passées afin d'en comprendre les choix, notamment au rapport de la thématique du paysage.

Pour ce faire, nous avons mis en place des entretiens structurés supposant « la formulation d'une consigne », en l'occurrence notre question de départ, « la constitution d'un guide thématique formalisé » et « l'anticipation de stratégies d'écoute et d'intervention⁵ ».

Notre guide thématique s'appuie pour sa part sur une liste minimale des thématiques à aborder durant l'entretien. Cette liste a été conçue à l'aide de l'analyse des documents du SCoT et des entretiens préliminaires. Elle correspond en définitive aux terrains conventionnels de l'urbanisme présentés au cours du premier chapitre. Nous soulignons par ailleurs que les objectifs généraux des acteurs ont aussi été formulés en fonction de ces grands domaines. Il s'agit du logement, des transports, des activités et des espaces ouverts. Dans ce cadre, le développement de l'offre de logements, celui du réseau de transports et d'infrastructures d'activités ainsi que la préservation et la mise en valeur des espaces ouverts ont servi de base tant aux entretiens qu'à leur analyse. Les variables prises en compte dans l'analyse du système d'acteurs au sein de la démarche territoriale sont en effet les quatre thématiques générales de projet énoncées précédemment afin d'évaluer leur emboîtement dans le projet.

1 Friedberg (Erhard), *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Le Seuil, Coll. « Sociologie », 1993, p. 113

2 Bernoux (Philippe), « Sociologie des organisations », Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°1, Lyon, Certu, 2001, p. 32

3 CETE Ouest, *Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°6, Lyon, Certu, 2003, p. 15

4 Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, p. 30

5 *Ibid.* p. 60

Afin de permettre ce recueil des positionnements des acteurs par rapport aux principaux terrains de l'urbanisme, nous avons mis en place une stratégie d'écoute et d'intervention. Elle repose sur notre volonté de n'intervenir qu'au minimum au sein des entretiens afin que les grandes thématiques émergent d'elles-mêmes. Ainsi, nous est-il possible d'interpréter leur ordre d'apparition dans le discours et le choix terminologique opéré pour les qualifier. Nous avons par ailleurs concentré notre écoute sur la différenciation des propos d'ordre du référentiel et d'ordre modal : Qu'est-ce qui est dit des choses relatées ? Qu'est-ce qui est pensé des choses relatées ? Enfin, nous avons porté notre attention sur les stratégies discursives pouvant cacher le réel positionnement de l'interviewé : Qu'est-ce qui est dit de la relation que l'interviewé cherche à établir avec l'intervieweur ?

Par ailleurs, si les thématiques de notre guide d'entretien n'étaient pas abordées spontanément ou méritaient d'être développées ultérieurement, nous avons pris le parti de les introduire. Cette action mérite d'être quelque peu explicitée ici. En premier lieu, même si nous souhaitions introduire une nouvelle séquence thématique, nous avons limité le recours à des questions externes. En effet, leur mode d'intervention direct venant structurer notre propos risquait de faire pâtir la prolixité, les associations d'idées et l'articulation selon une cohérence interne du discours de l'interviewé. En second lieu, nous avons mis l'accent sur l'usage de relances, en reprenant des dires de l'interviewé, afin de lui donner « la possibilité de rétroagir sur son propre discours », et de l'amener « soit à développer le fragment de discours en question indirectement par la relance, soit à expliciter davantage sa pensée¹ ». Pour ce faire, nous avons eu recours à des stratégies de répétition ou de reformulation des propos de l'interviewé avec parfois l'introduction d'un préfixe modal².

Enfin, il convient ici de revenir quelque peu sur les choix ayant guidé l'analyse de contenu³ de nos entretiens afin « d'appréhender et de rendre compte de systèmes de valeurs, de normes, de représentations⁴ ». Comme explicité par les professeurs d'université Annick Bouillaguet et André Robert dans leur ouvrage commun *L'analyse de contenu*, nous avons opté, au regard de notre recueil de données et de notre question de recherche, pour une analyse qualitative :

« On tendra ici à délaissier la perspective quantitative, non pertinente du fait des buts visés et souvent de la petite taille de l'échantillon des interviewés, en cherchant dans le contenu moins des fréquences que des présences ou des absences de thèmes, et leur possible signification compte tenu des caractéristiques des locuteurs (sexe, âge, appartenance); on attachera une certaine attention à chaque entretien pris en particulier. Mais on n'omettra pas, d'autre part, de chercher à élaborer ne fût-ce qu'une esquisse de système, dans la mise en relation des entretiens entre eux⁵ ».

Dans ce cadre, nos entretiens, entièrement enregistrés⁶, ont fait l'objet d'une retranscription intégrale⁷. Les entretiens ainsi retranscrits, complétés par les discours recueillis en remplacement pour les acteurs que nous avons pu rencontrer, (annexes 40 à 60) ont par la suite été analysés afin de mettre à jour les « systèmes

1 *Ibid.*

2 Par exemple, l'interviewé dit que « le paysage est élément central du projet ». Afin de relancer l'acteur nous pouvons répéter simplement son propos ou insister dans cette reformulation sur son positionnement propre : « Vous avez parlé tout à l'heure de paysage, qu'en pensez-vous réellement ? »

3 Bardin (Laurence), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Le psychologue », 2001, 291 p.

4 Michelat (Guy), « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, Paris, Centre d'études sociologiques, Avril-Mai 1975, XVI-2, p. 230

5 Bouillaguet (Annick), Robert (André), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1997, p. 107

6 Tous les entretiens ont été enregistrés à l'exception des entretiens exploratoires dans lesquels nous avons réellement souhaité maintenir les rapports privilégiés et de confiance avec les interviewés. Enfin, la fin d'un des entretiens semi-directifs n'a pu être enregistrée à cause d'une panne matérielle du système d'enregistrement lors des cinq dernières (annexe 42).

7 La retranscription des entretiens s'est faite au fur et à mesure du recueil de données. Ainsi les entretiens relatifs au SCoT bordelais ont été retranscrits en novembre 2009, ceux concernant les SCoT montpellierain en octobre 2008 et ceux du SCoT rennais au mois de mai 2009.

d'oppositions ou de relations internes », cette méthode d'analyse convenant particulièrement aux entretiens « déclenchés par une question inductrice très ouverte » donnant lieu à « des développements libres, entrecoupés seulement de quelques relances »¹.

Nous avons sur cette base cherché à définir la méthode la plus appropriée à notre objet. Pour ce faire, nous sommes intéressés à la méthode Mactor², conçue dans les années 1990 par Michel Godet et François Bourse. En effet, cette méthode, adaptée et simplifiée par Jean-Claude Cohen afin de convenir plus particulièrement à l'évaluation de stratégies publiques³, a retenu notre attention. Cependant, notre méthode se distingue très nettement de la méthode Mactor dans la mesure où nous ne cherchons pas ici à anticiper des pratiques mais à les comprendre. De plus, contrairement à la méthode de Jean-Claude Cohen, nous avons aussi orienté notre analyse sur la subjectivité des acteurs.

L'analyse des trois projets de SCoT métropolitains a donc été opérée à partir de discours recueillis d'un nombre fini d'acteurs, au total 21. L'analyse des résultats⁴ a été menée à partir de la figure centrale du sous-ensemble relatif à la maîtrise d'oeuvre dans la mesure où ces derniers sont en effet ceux qui ont développé, dans chacun des cas, un point de vue spécifique sur le paysage. Enfin, nous nous sommes attachés à relever les convergences et divergences entre acteurs par rapport aux champs principaux de l'urbanisme. Nous avons de plus fait état des représentations du paysage utilisées dans les discours afin de comprendre leurs impacts au sein du processus de fabrique. Les résultats obtenus ne sont pas à utiliser de façon intrinsèque. Comme nous l'avons vu, pour les commenter ils se doivent d'être interprétés en fonction des rapports de pouvoir existant entre les acteurs. La combinaison de ces deux analyses permet alors l'interprétation des résultats.

1 Bouillaguet (Annick), Robert (André), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1997, p. 109

2 Godet (Michel), Meunier (François), Monti (Régine), *La boîte à outils de prospective stratégique*, Paris, CNAM, Coll. « Cahiers du LIPS », 2000, 102 p.

3 Cohen (Jean-Claude), « Analyser les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales, Une technique simple d'échange et de représentation des informations : la méthode MACTOR », Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs, Cahier n°1*, Lyon, Certu, 2001, pp. 77 - 100

4 Nous avons procédé à une double analyse de nos entretiens. Tout d'abord nous avons mis en place des analyses dites « verticales » relatives à chacun des projets de SCoT étudiés. Ces analyses ont eu lieu en décembre 2009 pour le projet de SCoT bordelais, en décembre 2008 pour celui de Montpellier et en juin 2009 pour celui de Rennes. Enfin, nous avons mis en place une seconde analyse dite « transversale » en prenant en compte l'ensemble des entretiens retranscrits et en cherchant les similitudes et les différences entre les trois projets de fabrique métropolitaine. Cette analyse s'est déroulée en décembre 2009.

2.1.3

LE PAYSAGE DANS LES SCOT DES VILLES DE BORDEAUX, MONTPELLIER ET RENNES

2.1.3.1 Le consensus du paysage

À l'aide de la méthodologie que nous avons précédemment introduite nous allons présenter ici quelques éléments d'entendement de la notion de « paysage » employée au sein des trois projets de fabrique métropolitaine étudiés. Pour cela, le consensus par lequel le paysage semble apparaître au travers des démarches analysées sera questionné. Dans quelle mesure le paysage réussit-il à rassembler les différents acteurs ? Est-il communément partagé et porté par tous ? Il conviendra par la suite d'interroger le rôle de ce même paysage par rapport au territoire et à ses différentes parties. Le paysage permet-il de réunir les parties disparates d'un même espace ? Etablit-il des relations entre les différentes échelles d'un territoire ? Enfin, le paysage est-il le plus petit dénominateur commun justifiant la rencontre de ces différents acteurs ou fait-il l'objet d'un consensus plus ambitieux ? D'autre part, si le paysage semble effectivement être sur toutes les lèvres, ne vient-il pas occulter d'autres expressions ? Est-ce vraiment de paysage dont il est question ?

La réunion des acteurs

Comme nous l'avons présenté précédemment les différents acteurs interrogés ont tous des objectifs particuliers quant au projet de fabrique métropolitaine. Ceux-ci sont divers et peuvent être résumés par les quatre entrées suivantes : « Accueillir de nouveaux habitants, développer la surface consacrée aux logements dans la ville », « Accroître la mobilité des habitants en développant l'offre de transports », « Soutenir l'activité économique, développer les infrastructures d'accueil conséquentes » et « Embellir le cadre de vie, préserver et mettre en valeur le paysage » (annexes 67 à 69).

En tenant compte des rapports de pouvoir régissant les jeux d'acteurs (annexes 64 à 66), nous avons constaté par l'analyse des entretiens que le paysage apparaît en tant qu'élément fédérateur. En effet, toutes les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs tendent à converger vers la préservation et la mise en valeur des paysages. L'interprétation des résultats permet en effet d'affirmer que les stratégies générales des acteurs se recoupent toutes en ce point. Ceci ne signifie pas pour autant que l'ensemble des acteurs a pour objectif principal d'agir par rapport au paysage. Cependant ceci signifie qu'au-delà de leurs objectifs particuliers, les acteurs s'accordent sur l'intérêt d'un positionnement commun par rapport au paysage. Aucun acteur ne s'est

opposé à cette thématique singulière. Elle est même présentée comme « transversale¹ » par Jean-Baptiste Rigaudy, directeur adjoint de l'agence d'urbanisme bordelaise. Françoise Jarrige, chercheur ayant participé à l'élaboration du SCoT montpellierain, souligne pour sa part que « l'argument de la protection des paysages » lui « est apparu très consensuel »² et c'est sur cette base que « pas mal de postulats pouvaient être repris³ ». Enfin, pour Fiona Thomas, en charge du SCoT auprès du syndicat mixte du Pays de Rennes, ce consensus paysager ne fait pas de doute dans le cas du SCoT rennais. Ainsi, au cours de notre rencontre, elle affirme que :

« Et pour moi, le paysage est une des clés d'entrée du projet parce qu'il faisait consensus au départ. C'est-à-dire la lecture du paysage partagé à l'échelle du pays. L'idée même que le paysage, tel qu'il était porté dans le schéma directeur de la métropole de 94, faisait consensus parmi les élus, même en dehors de la métropole⁴ ».

Ainsi, le paysage semble faire l'objet d'un consensus. En extrapolant notre premier résultat, il nous est en effet possible d'imaginer que l'utilisation récurrente du paysage dans les projets de SCoT est portée par un consensus d'acteurs. Il conviendra par la suite de souligner en quoi les trois projets sélectionnés pour notre étude diffèrent en partie de leurs homologues.

À travers cette première analyse, nous avons aussi pu remarquer l'omniprésence du terme de « paysage ». Tous les acteurs interviewés en parlent. Le paysage est sur toutes les lèvres. Les nombreuses occurrences du terme sont tout à fait significatives de l'importance de la notion dans les discours (annexes 73 à 75). Sur l'ensemble des acteurs interrogés, le « paysage » apparaît en moyenne dix fois par entretien⁵. Etant donné la durée moyenne d'un entretien, dont il a été question précédemment, le paysage est mentionné dans les discours une fois toutes les trois minutes.

Les apparitions du terme « paysage » se déclinent selon plusieurs formes. Afin d'illustrer la diversité de ces occurrences, nous allons ici nous appuyer sur l'exemple des entretiens bordelais. En réalité, un seul entretien nous apparaît suffisant pour mettre en évidence les différentes facettes du paysage employé dans les discours. Jean-Baptiste Rigaudy⁶ utilise par exemple le terme de « paysage » au singulier. Il s'agit alors d'une approche englobante du paysage où ce dernier représente une même unité : « la question du paysage⁷ », la « vue sur le paysage⁸ » et le « rapport au paysage⁹ ». Cependant Jean-Baptiste Rigaudy emploie aussi le pluriel afin de faire part de la « diversité des paysages¹⁰ » notamment caractérisée par les « paysages de vignobles¹¹ », des « paysages de la forêt¹² », des « paysages de l'Entre-deux-Mers¹³ ». Le paysage apparaît alors dans les propos

1 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

2 Jarrige (Françoise), *Entretien*, annexe 48

3 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

4 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

5 Le terme de « paysage » apparaît entre une et trente six fois à travers les différents entretiens. En ce qui concerne le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, le « paysage » est cité en moyenne dix fois par entretien. Pour ce qui est du SCoT de Montpellier, ce dernier apparaît en moyenne cinq fois par entretien. Enfin, en ce qui concerne le SCoT du Pays de Rennes, le nombre d'occurrences du terme de « paysage » par entretien est d'environ quinze.

6 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*

11 *Ibid.*

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*

tant en tant qu'entité une et indivisible qu'en tant qu'expression d'un morcellement. Des formes dérivées sont aussi employées avec les « précautions paysagères¹ » ou les « situations paysagères² » par exemple³.

Il convient de plus de nuancer quelque peu cette première conclusion selon laquelle chacun parle du paysage en distinguant les discours communs, issus des différents projets, des discours personnels⁴. Il est indéniable que les expressions incontournables et hautement médiatisées ont été fortement reprises par les enquêtés lors des interviews. Les nombreuses occurrences de la « charpente paysagère⁵ » bordelaise en sont la preuve. Alors que Jean-Baptiste Rigaudy parle pour sa part de « la charpente paysagère inscrite dans le premier SCoT⁶ », David Audiquet revient sur les paysagistes qui « avaient travaillé et avaient mis en place une charpente paysagère⁷ » afin de souligner la nécessaire « adéquation entre cette charpente paysagère et le projet urbain⁸ ». Nous avons aussi constaté pour le SCoT de Montpellier l'importance considérable de « la carte des paysages agraires et naturels⁹ » qui entraîna les enquêtés à parler avant tout « d'espaces agronaturels ». Cependant dans le cadre du projet de SCoT bordelais, nous pouvons imaginer que l'élaboration en cours du projet permet de minimiser le recours des interviewés à un discours préconçu: « sachant qu'en effet aujourd'hui le projet n'est pas arrêté et est encore dans un stade de maturation, tout le monde n'a pas encore une vision claire et identique de ce fameux projet¹⁰ ». Pour les projets de SCoT montpelliérain et rennais, nous pouvons conjecturer que c'est à l'inverse le temps de décantation de l'après-projet qui permet une prise de distance par rapport au discours commun.

Le terme de « paysage » qui – nous l'avons vu – ne semble pas strictement réservé aux professionnels du paysage, apparaît en définitive comme permettant de réunir et de faire dialoguer des acteurs que l'on pourrait d'un premier regard considérer comme opposables. En effet, les élus et les professionnels de l'aménagement ont trouvé avec le paysage un terrain de discussion à part entière :

« On a essayé de caractériser des problématiques sur des territoires qui ont des identités fortes et différenciées. Et, à partir de ce découpage-là, on a fait des ateliers avec tous les intervenants du territoire circonscrit¹¹ ».

Il en est de même pour l'opposition entre urbaniste et paysagiste selon laquelle le paysagiste s'occuperait de l'aménagement des espaces ouverts sans intervenir sur les formes bâties de l'urbaniste. Le paysage est en effet apparu pour Bernard Reichen et Alfred Peter comme ayant une « place tout à fait au coeur du sujet » en créant un réel « débat dans le projet »¹². Ceci est notamment résumé par la posture de Bernard Reichen :

« Mais encore faut-il qu'on accepte ce rapport entre le grand paysage et la ville comme un rapport conjoint entre deux entités qui toutes les deux doivent se développer. Ce genre de questions

1 *Ibid.*

2 *Ibid.*

3 Enfin, dans notre comptabilisation des occurrences du terme « paysage » nous n'avons pas retenu des formes dérivées telles que celle de « paysagiste » ou « paysagisme » dans la mesure où elles font référence d'avantage à une pratique qu'au rôle même du paysage dans le projet. Par exemple David Audiquet, paysagiste en charge du SCoT auprès de l'agence d'urbanisme, mentionne au début de l'entretien sa profession: « moi, mon regard c'est celui du paysagiste ».

4 Cependant, les conséquences de l'impact du discours commun, véhiculé par le projet, sur les discours mêmes des interviewés ne concernent pas exclusivement la thématique du paysage. Ce qui est vrai pour le paysage est aussi vrai pour les autres thématiques.

5 Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, 88 p.

6 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

7 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

8 *Ibid.*

9 Jarrige (Françoise), *Entretien*, annexe 48,

10 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43

11 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

12 *Ibid.*

m'intéressait. On n'est pas allé au bout de ces questions, mais on en a identifié suffisamment pour que des projets multiples puissent se développer¹ ».

Enfin, le paysage a notamment contribué à l'élaboration d'un terrain d'entente entre les élus de la partie agglomérée des métropoles étudiées et les élus des communes plus éloignées. Les entretiens de Bernard Poirier² – maire de la commune de Mordelles, président du syndicat mixte et premier vice-président de Rennes Métropole – et d'Annie Pivette³ – maire d'Ercé-près-Liffré et vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Liffré – en sont tout à fait significatifs. Enfin, Eric Lemerre, en charge du SCoT pour l'agence d'urbanisme rennaise, résume pour le SCoT du Pays de Rennes le déroulement d'un tel rapprochement :

« J'ai parlé un peu de la défiance des élus qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble au départ... Ils se sont assez bien entendus sur un premier type d'étude qui était le diagnostic de milieux naturels. On savait que le SCoT nécessitait une évaluation environnementale, que le volet environnemental du SCoT devait être important. Il y avait une culture pour ça dans le SDAU. Et puis, finalement, ça ne semblait pas très politique. On n'était pas sur l'économie, ni sur l'accueil des populations. C'était facile de discuter sur cette base et sur celle des paysages⁴ ».

De plus, les discours sur le paysage introduits par des experts extérieurs aux structures principales en charge de l'élaboration des SCoT se trouvent relayés par les services techniques responsables des projets. Ainsi, le paysagiste Bertrand Folléa bénéficie d'un interlocuteur privilégié au sein de l'agence d'urbanisme bordelaise en la personne de David Audiquet. En ce qui concerne le SCoT de Montpellier, nous avons déjà souligné le rôle fondamental de Françoise Jarrige et de ses collègues au sein du processus de fabrique métropolitaine. Ce rôle est rappelé ci-dessous par l'urbaniste et architecte Bernard Reichen :

« À Montpellier, il y a eu de nombreuses études comme celles sur les agro-physionomies faites par l'ENSAM et l'INRA, qui sont passionnantes parce que tout d'un coup on ne parle plus d'une nature abstraite et protégée, mais d'une nature qui a évolué au fil du temps jusqu'à un point d'origine, qui est maintenant. Ces agro-physionomies, si on veut bien les mettre en regard avec des figures urbaines, et non pas des typologies urbaines, sont un champ d'expérimentation formidable⁵ ».

La réunion des territoires

En plus de rassembler les différents acteurs interviewés, notre seconde analyse nous montre que le paysage permet aussi de mettre sur le même plan les différentes parties des trois territoires étudiés. Pour ce qui est de l'étude de cas bordelaise (annexe 70), il apparaît que construire un discours collectif sur l'Aire métropolitaine revient à dépasser le clivage entre « la CUB » – la Communauté urbaine Bordelaise – et « le hors CUB ». Comme l'expose David Audiquet, ce dépassement, notamment rendu possible par un discours sur le paysage, permet par ailleurs de prendre en compte l'ensemble des différentes entités du territoire telles que les « centres-bourgs », les « villes secondaires » ou les « villages de l'Ouest et de l'Est » :

« L'idée était de dire: vous êtes à Bordeaux et vous êtes à Bordeaux parce qu'il y a un coteau, parce qu'il y a une rivière, parce qu'il y a cette grande forêt de pins à l'Ouest, ce vignoble à l'Est, dans un relief marqué... Il y a des caractéristiques géographiques fortes qui font que l'on est ici et pas ailleurs et cela a une influence sur la façon de s'installer, sur la façon de vivre et sur la façon dont la ville s'est agglomérée⁶ ».

1 Reichen (Bernard), *Intervention*, annexe 53

2 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

3 Pivette (Annie), *Entretien*, annexe 58

4 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

5 Reichen (Bernard), *Intervention*, annexe 53

6 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 58

À travers l'étude cas montpelliéraine (annexe 71), le paysage est apparu à Alfred Peter comme le moyen de « mettre sur un même plan centre et périphéries¹ ». Pour Nicolas Roubieux, directeur du pôle « étude prospective » de la direction de l'aménagement de la Communauté d'agglomération, il apparaît comme « le socle grâce auquel ville et villages peuvent dialoguer² ». Enfin, Christophe Moralès, conseiller municipal à la ville de Montpellier, le présente comme « le bien commun permettant de réunir les différentes communes de l'agglomération³ ».

Selon l'expérience rennaise (annexe 72), le paysage permet de faire dialoguer et d'inscrire sur un même socle « communes agglomérées », « première couronne » et « deuxième couronne » c'est-à-dire le « coeur de métropole », la « couronne d'agglomération » et la « couronne métropolitaine » :

« Sans doute aussi que l'avantage, c'est qu'au début on pouvait penser qu'il y avait quand même une très grosse métropole et puis à côté quatre petites communautés de communes de seconde couronne. Donc on aurait pu imaginer que cela aurait pu se passer avec des déséquilibres dans la réflexion. Et cela ne s'est pas du tout passé comme ça. Ce qui fait que le SCoT a été approuvé à l'unanimité je crois, avec cependant une abstention⁴ ».

Au-delà de rassembler les parties disparates d'un même territoire, le paysage semble aussi établir des connexions entre les différentes échelles en mettant en relation des éléments extérieurs et intérieurs au périmètre d'étude. L'infiniment petit devient alors le voisin de l'infiniment grand et, de la même façon, le lointain devient pour sa part tout proche.

Les paysages bordelais (annexe 70) sont dans ce cadre présentés en référence à « la forêt landaise », à « la mer » ou à « l'océan ». Ils apparaissent comme représentatifs de l'image du « Sud-Ouest », à distinguer du « Sud-Est » et de la « Méditerranée ». Traversant l'aire du SCoT « La Dordogne » et « La Garonne » sont pour leur part replacées dans « l'Aquitaine ». Cette dernière est notamment mise en exergue par la comparaison entre la capitale régionale – Bordeaux – et d'autres villes ou territoires gascons tels que « Libourne », « le Bassin d'Arcachon », « le Val de l'Eyre », « Blaye » ou « Argelès ». Le contexte bordelais est aussi présenté en référence à d'autres métropoles françaises telles que « Montpellier », « Rennes » ou « Toulouse »⁵. Un parallèle est aussi établi entre le port bordelais et celui du « Havre » avant que le propos ne s'élargisse aux « grands estuaires européens ». Enfin, la proximité à « l'Espagne » est aussi soulignée dans les discours. Si la présentation du paysage permet une mise en référence du territoire avec le lointain, il permet aussi de mentionner des éléments singuliers comme « les arbres », « les pins », « les lisières », « les bois », « l'eau », « les sols », « le maïs », « la vigne », « les plantes », « les animaux » et même « l'herbe » :

« C'est vert clair et lumineux au lieu d'être plutôt vert-de-gris, voilà, et plutôt avec des pins. C'est du chêne caduc et pas du pin persistant, etc. Donc, je pense notamment au rôle de lumière de l'herbe. L'herbe joue un rôle fondamental. Donc, est-ce qu'on peut travailler avec ce concept là, cette valeur paysagère⁶ ? »

Le discours sur le paysage fait référence à Montpellier (annexe 71) à des « espaces agronaturels », des « massifs », des « terres agricoles ». Ces éléments se trouvent par ailleurs mis en tension par la présence du « littoral », d'un « terroir », de la « mer » et de la « garrigue ». La référence à « Nice » est omniprésente par rapport aux références plus discrètes des professionnels de l'aménagement à d'autres cas européens de zones

1 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

2 Roubieux (Nicolas), *Entretien*, annexe 52

3 Moralès (Christophe), *Entretien*, annexe 49

4 Pivette (Annie), *Entretien*, annexe 58

5 La comparaison avec Rennes et Montpellier peut sans aucun doute s'expliquer par le contexte même de cette recherche expliqué au début de chaque entretien.

6 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 54

périurbaines telles que « l'Allemagne », « la Suisse » et l'exemple du parc agraire de « Barcelone ». Là encore, la référence au lointain n'empêche pas la description des éléments singuliers du paysage questionné: « les villages languedociens », « les vignes », « les oliviers », « le cheval » et « le tracteur » :

« Il convient de souligner que la notion de paysage semble aussi établir une liaison entre les différentes échelles du territoire, du global au local. Les représentations localisées du paysage sont en effet très variées et balayent un grand nombre de figures. Le panel de représentations localisées du paysage s'étend par exemple du simple "arbre" à la "mer Méditerranée" tout en passant par différentes échelles telles que celle du "parc", de la "rivière", ou encore de la "plage"¹ ».

Enfin, le paysage du Pays de Rennes (annexe 72), composé d'espaces « naturels » et « agricoles » s'inclut pour sa part dans un « réseau de vallées » et appartient tant à « l'aire urbaine », qu'à « la région » – « La Bretagne » – maintes fois citée. D'autres références sont aussi établies en matière de paysage. Il s'agit des paysages exceptionnels du « Mont-Saint-Michel » et de « Saint-Emillion ». Cette comparaison a notamment permis dans les discours de souligner le caractère « ordinaire » du paysage rennais qui n'est cependant pas pour autant comparable à « La Beauce » francilienne. Le paysage rennais est enfin mis en scène et animé dans les discours par la description « des arbres », « du bocage », « des oiseaux », « des vaches », « des ruisseaux », et « des haies ».

Le paysage semble aussi permettre d'établir des liens entre le local et le thématique (annexes 70 à 75). La confrontation des acteurs avec la réalité des territoires et du paysage est en effet apparue comme un gage de bonne utilisation des principaux concepts de l'aménagement urbain :

« Une manière d'éviter de faire traîner des doctrines de l'urbanisme qui sont souvent convenues... Qui sont souvent – je dirais – consensuelles... Et, pour lesquelles il n'y a pas forcément de grandes controverses mais, qui, confrontées au réel, ont du mal à exister. Donc, il y a eu d'abord l'envie d'en passer par le terrain avant de justifier les grands points de vue théoriques² ».

Nous avons cherché dans notre analyse à discerner ces grandes thématiques conventionnelles. Pour de nombreux acteurs, le développement durable, bien que foncièrement incontestable et incontesté, est une de ces notions. Tout l'objet du projet de fabrique étant d'établir des connections entre cette entrée et la réalité des territoires :

« Tout ça c'est du développement durable. Je ne l'utilise pas parce que justement c'est comme "archipel" : c'est tout et n'importe quoi. J'ai fait exprès de ne pas utiliser ces deux mots parce que, si je vous le dis à vous, vous avez une idée du développement durable, moi j'en ai une autre. Et donc, il faut faire attention à utiliser des mots comme ça. Le projet de développement, nous, on estime qu'il est durable. Sinon ce serait un projet de croissance³ ».

Enfin, Nicolas Roubieux a mis en exergue, au cours de notre entretien téléphonique, différentes autres notions dont l'usage mérite beaucoup de prudence :

« Je crois que la question de la ville compacte, de la ville dense, de la ville passante et de la ville mixte sont quand même des consensus entre professionnels de la ville qui transforment les réalités géographiques et locales⁴ ».

L'inscription des diagnostics des projets dans la réalité des territoires est donc apparue comme la possibilité d'évaluer concrètement des thématiques générales. La forêt du SCoT de l'Aire Métropolitaine

1 Buyck (Jennifer), « Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du SCoT de l'agglomération de Montpellier », *Cahiers thématiques n°9*, Lille, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2009, pp. 79 - 95

2 Roubieux (Nicolas), *Entretien*, annexe 52

3 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

4 Roubieux (Nicolas), *Entretien*, annexe 52

Bordelaise est pour sa part tout à fait représentative de cette mise en scène de thématiques générales dans un milieu particulier. L'économie, les risques climatiques et environnementaux y sont représentés et appellent à une prise de position politique :

« En gros, pour une certaine partie des interlocuteurs que j'ai rencontré, la forêt c'est un champ de pins comme on aurait un champ de maïs. Donc, à partir de là on peut y faire un peu ce qu'on veut surtout quand les pins cela ne marche plus... Parce qu'avec les pins le soucis c'est que cela ne rapporte pas gros et que pour l'instant cela nourrit une industrie essentiellement de papeterie... Avant c'était le gemmage après la papeterie... Un peu de bois d'oeuvre mais très peu. Ca c'est l'histoire du pin et d'une industrie qui n'est pas très valorisante. Si tu mets deux tempêtes là dessus elle est encore moins valorisante. [...] Mais c'est clair qu'aujourd'hui c'est la valeur environnementale de la forêt qui doit être préservée. [...] Et aujourd'hui on se rend compte que le photovoltaïque va rapporter lui aussi bien plus que la forêt. [...] Après, on a des élus qui disent qu'ils viennent de signer pour 300 hectares de fermes solaires... Enfin des fermes solaires... ce sont des usines photovoltaïques, des centrales plutôt¹ ».

Le pays comme socle

Le paysage qui, nous l'avons vu, réunit l'ensemble des acteurs, des territoires et de ses échelles fait l'objet d'un consensus. Il convient cependant de s'interroger sur les caractéristiques mêmes de ce consensus dans la mesure où Bertrand Folléa rappelle la possibilité de réaliser un « SCoT creux », sans réelle volonté de d'anticiper ensemble l'aménagement d'un territoire commun :

« On voit bien que si politiquement il n'y a pas vraiment de portage de l'outil SCoT et qu'on veut rester chacun chez soi avec ses outils à l'échelle communale et peu de définition à l'échelle intercommunale de partage de compétences, le SCoT ça devient un gros machin, qui n'intéresse personne... Et qui devient, qui peut devenir une coquille assez vide... parce que c'est possible de faire un SCoT creux. C'est possible. Je crois donc que tout dépend de la volonté politique² ».

Cependant Pierre Ducout souligne pour sa part que le rassemblement d'un grand nombre d'acteurs n'induit pas forcément un consensus minimal. Il pointe ainsi du doigt l'importance de la méthode mise en place afin d'ouvrir largement le débat au sein du projet :

« L'objectif clair qui nous rassemble est de trouver le meilleur équilibre et la cohérence à une échelle pertinente, en tenant compte de toutes les légitimités, avec une bonne information du public. La nécessité d'aller vers une recherche de consensus ne veut pas dire faire un SCoT minimal. Cela passe par la gestion des conflits, pour proposer un projet intelligent pour tous, ne correspondant pas uniquement à la compilation des objectifs de chaque commune, mais qui prend en compte les enjeux des territoires et la stratégie des acteurs. Dans ce cadre, un respect et un équilibre des connaissances entre tous les acteurs sont essentiels³ ».

Cette méthodologie d'élaboration commune d'un projet apparaît aussi pour Eric Lemerre comme une des composantes nécessaires à l'obtention d'un projet fabrique ambitieux tant dans ces volontés que dans ces prescriptions :

« Donc, ça a été un projet commun qui a dépassé les échelles des EPCI. Du coup c'est un projet commun pour l'ensemble du Pays de Rennes. Il fait suite à une Charte de Pays quand même. Mais, c'est un exercice beaucoup moins poussé, beaucoup plus consensuel, et finalement un petit peu minimaliste dans ses ambitions... plutôt plus petit dénominateur commun... ce qui est, à mon avis, pas du tout le cas du SCoT... qui est au final un document ambitieux, assez prescriptif... qui a des grandes ambitions à la fois en termes de développement et en termes de qualité⁴ ».

1 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 58

2 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

3 Ducout (Pierre), *Intervention*, annexe 57

4 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

Enfin, Fiona Thomas souligne pour sa part que c'est dans le domaine du paysage que les décisions prises ont été les plus prescriptives. Ce constat est par ailleurs tout aussi vrai pour les deux autres projets de fabrique étudiés :

« Juste pour que vous compreniez bien comment on en est arrivé là, on a eu toute une phase d'ateliers avec les élus où on leur mettait en main les grands choix – le chemin critique – à avoir pour construire à la fois le PADD et le DOG. [...] On a à chaque fois donné des niveaux de curseur de prescription. Avec à chaque fois l'idée de dire, là vous pouvez aller jusque là, ou plus loin. Après charge à nous de vous en donner les outils. Et, à chaque fois, c'est toujours le niveau d'exigence le plus fort qui a été retenu. Et au moment où on a travaillé tout ça c'est sur le paysage qu'on est allé le plus loin¹ ».

À la manière où nous avons introduit la récurrence du « paysage », il nous apparaît à présent important de commenter l'usage du terme de « territoire » (annexe 73 à 75). En effet, nous avons pu remarquer les nombreuses récurrences du « territoire », souvent par ailleurs accompagnées par celles de « géographie ». Dans la mesure où un seul des acteurs interviewés n'emploie pas le terme de « territoire »², il nous est possible de relever l'importance de cette notion dans les discours. Le terme de « territoire » est même cité dix-neuf fois dans un des entretiens³ et apparaît en moyenne huit fois par entretien⁴. Rappelons par ailleurs que le paysage apparaît pour sa part dix fois par entretien. Le mot « territoire » intervient donc une fois toutes les quatre minutes d'entretien, ce qui n'est pas négligeable. Aussi, il convient de nuancer quelque peu l'impression d'omniprésence de la notion de « paysage » dans les discours. Est-ce véritablement de « paysage » dont il est question ? N'est-ce pas plutôt, comme le laisserait entendre le recours massif au terme de « territoire », la notion de pays qui serait dominante ?

L'approche du paysagiste Alfred Peter va tout à fait dans ce sens dans la mesure où son propos bien que mentionnant le paysage s'intéresse tout particulièrement aux composantes du pays :

« La deuxième compétence qui m'était attribuée, c'est bien entendu le paysage, l'environnement, toutes les questions liées à l'hydrographie... Un thème très important... Et bien sûr à l'agriculture, ou plutôt la viticulture, qui est un classique du paysage de Montpellier⁵ ».

C'est ce même pays, à la fois en tant que territoire physique et vécu, qui semble pour Claire Tandille – responsable du service de l'aménagement de l'espace auprès de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole – être au coeur même du consensus des acteurs :

« Il y a un réseau de vallées qui est très très important, des milieux naturels qui seront préservés, qui sont intéressants et dans lesquels on trouve une biodiversité. [...] Tout ça, en tout cas au moment de l'élaboration du SCoT, a fait un consensus assez rapidement⁶ ».

Bernard Poirier revient pour sa part sur ce rôle fondamental de la compréhension du pays qui vient créer une base de discussion et de dialogue à même de porter le projet de fabrique. Il souligne par là même l'ancrage des propos et des décisions dans la réalité d'un pays :

« Et puis, moi, ce qui m'a paru important, c'est qu'on a vraiment une lecture du territoire à l'échelle du SCoT. Ce qui est fondamental c'est tout le territoire, le territoire dans son ensemble. La densité,

1 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

2 Tourre Darcourt (Martine), *Entretien*, annexe 50

3 Tandille (Claire), *Entretien*, annexe 57

4 En ce qui concerne l'étude de cas bordelaise, nous avons relevé une moyenne de huit occurrences du terme de « territoire » par entretien. Le paysage y apparaissait dix fois par entretien. Concernant le SCoT de Montpellier, la moyenne des occurrences par entretien du terme de « territoire » est la même que celle du terme de « paysage ». Elle équivaut à cinq. Enfin, cette moyenne est de 12 pour le cas du SCoT du Pays de Rennes où on comptait quinze occurrences par entretien du terme « paysage ».

5 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

6 Tandille (Claire), *Entretien*, annexe 57

l'économie de l'espace... Tout ce que l'on a dit tout à l'heure. Celui de la qualité du paysage, celui du développement économique et des transports, celui de la mixité. Tout a été traité à égalité¹ ».

Par ailleurs, comme le rappelle Claire Tandille en revenant longuement sur l'histoire de la planification intercommunale rennaise, le SCoT du Pays de Rennes s'inscrit profondément dans la continuité de ces expériences pratiques². Cependant la nouveauté de l'outil SCoT et la nature de ce nouveau document de planification ont appelé à une nécessaire reconsidération des outils de la fabrique métropolitaine :

« Quand on étudie un peu tous les SCoT, on voit que les premières générations de SCoT en fait, contrairement aux PLU, n'avaient pas de boîtes à outils très précises offertes par le *Code de l'urbanisme*. Le SCoT était un nouveau document de planification. Contrairement aux PLU et aux POS qui étaient très réglementés par le *Code de l'urbanisme*: il y tant d'articles dans le PLU, tant d'articles dans le POS... Finalement d'une commune à l'autre en France, on utilise une même structure, les mêmes outils, etc. Les SCoT c'est le contraire. Les outils ont été inventés pour ce nouveau document puisque c'est très différent des schémas directeurs. Les SD contenaient une carte de destination des sols qui n'est plus vraiment permise dans les SCoT. Donc pour les SCoT, il fallait inventer complètement les outils de planification et de représentation de la planification. Et puis souvent, pas que des outils graphiques, des outils conceptuels et des prescriptions littérales aussi³ ».

En ce qui concerne le SCoT bordelais, cette nécessaire invention d'outil est passée par ce que Bertrand Folléa qualifie « d'espèce d'opération un peu coup de poing » afin de « lancer le processus de réflexion sur la question du paysage »⁴. Cette action datant de 1994 est actuellement en train de devenir une référence en termes de pratique :

« Le SCoT de Bordeaux a été retenu comme SCoT-Grenelle : SCoT exemplaire Grenelle. Même si on a demandé qu'on abandonne ce terme d'exemplarité. [...] Ca serait vraiment trop ambitieux. Donc, le SCoT est retenu parmi 11 sites. Je crois 12 maintenant... au niveau national. Nous faisons parti de ce groupe de SCoT-Grenelle et le SCoT de Bordeaux a été retenu au titre de deux thématiques particulières : la première étant la protection des terroirs viticoles et agricoles et la deuxième concernant la diversité des paysages⁵ ».

Cependant, il n'en reste pas moins que l'élaboration du SCoT de la métropole bordelaise s'appuie aussi sur les expériences des autres métropoles françaises, en l'occurrence Montpellier et Rennes, afin de renforcer la conviction d'un rôle majeur pour le paysage :

« Pour l'étalement, bien évidemment, on est comme sur Montpellier, Rennes, ou autres... On table sur l'intensité urbaine, sur des formes urbaines capables de répondre à la fois au principe d'économie d'espace et de rapport à la nature. Donc là, on est dans les prémisses d'une nouvelle réflexion où on est vraiment convaincu que le paysage peut jouer un rôle majeur⁶ ».

Pour leur part, les acteurs de l'élaboration du SCoT rennais reconnaissent avoir cherché des références issues des premiers SCoT. Dans ce cadre, Hervé Ollivier⁷ fait clairement référence au SCoT de l'agglomération de Montpellier notamment qualifié de « Super PLU⁸ ». Le projet, reposant sur le concept « d'inversion du regard » et proposant une autre manière de considérer les espaces ouverts du pays, semble avoir véritablement marqué les esprits :

1 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

2 Tandille (Claire), *Entretien*, annexe 57

3 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

4 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

5 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41

6 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

7 Ollivier (Hervé), *Entretien*, annexe 59

8 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

« En fait dans les premiers SCoT il y avait Strasbourg et Montpellier, dans les gros SCoT, qui donnaient un certain niveau d'ambition à ce document qui par ailleurs paraît assez vide. On l'a dit certains SCoT sont vides. Et, ces deux SCoT étaient assez ambitieux. Montpellier très prescriptif mais en même temps dans un contexte très particulier d'un SCoT de communauté d'agglomération¹ ».

Cependant, comme le rappelle Bernard Poirier, il n'y a pas eu de ruptures fondamentales dans la pensée de la planification intercommunale rennaise. Les grands principes notamment issus de l'expérience montpelliéraine sont venus enrichir des démarches déjà engagées. Il s'agit « d'un renouveau dans la continuité² » et ce particulièrement au regard de la prise en compte du pays et du paysage :

« Le SCoT du pays de Rennes c'est une confirmation d'un projet de planification et de développement de l'agglomération. C'est ça. Je pense que cette démarche-là est assez originale parce que... Donc, je préside le SCoT depuis les nouvelles élections et avant j'étais déjà dans des réseaux nationaux à travers notamment « Terre en ville ». Et donc, je regarde ce qui se fait ailleurs. Je compare sur cette question-là. Je trouve que le SCoT de Rennes, bien sûr peut être approfondi sur certaines thématiques, mais est très intéressant. C'est un document réactualisé d'une histoire de la gouvernance et de l'organisation rennaise³ ».

Le paysage semble ainsi faire l'objet d'un consensus permettant de réunir les différents acteurs et de mettre sur un même plan les parties distinctes d'un même territoire. Il semble aussi inscrire le projet de fabrique au travers d'échelles diverses tout en créant des applications locales pour des thématiques générales. Cependant, si le paysage fait bien l'objet d'un consensus, il est important de bien comprendre que ce consensus est très ambitieux : le paysage n'est en aucun cas le plus petit dénominateur commun réunissant les acteurs. Enfin, le rôle important du terme de « territoire » auprès de ces mêmes acteurs a été souligné. L'usage de ce terme et de celui de « paysage » révèle en définitive celui de « pays », un pays que l'on souhaiterait fabriquer en donnant sens au territoire. Mais, cette vision du projet est quelque peu incomplète. Existe-t-il vraiment une telle représentation collective du pays et du paysage ?

1 *Ibid.*

2 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

3 *Ibid.*

2.1.3.2 La vision fragmentaire du paysage

Nuançons quelque peu notre propos. Quel est ce paysage qui semble faire consensus ? Qu'en est-il des représentations individuelles du paysage ? Ne cachent-elles pas en définitive une vision fragmentaire de ce dernier ? Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous nous intéresserons dans ce paragraphe aux références localisées des représentations individuelles du paysage. Ces lieux cités en référence sont-ils les mêmes pour tous ? Sont-ils distincts ? Sont-ils fonction du statut des interviewés et des contextes étudiés ? De la même façon, il nous faudra analyser les liens entre les représentations individuelles du paysage et les thématiques utilisées par les enquêtés pour en révéler ses valeurs. Le paysage est-il perçu en tant que cadre de vie ? Est-il présenté en fonction des principes de l'écologie des milieux ou est-il introduit en relation avec les valeurs d'un monde agricole ? Enfin, nous reviendrons dans une dernière partie sur le sens même de cette représentation collective du paysage. Comment peut-elle assurer la réunion de différents acteurs tout en s'appuyant sur des représentations fragmentaires ?

De la localisation du paysage

La deuxième partie de l'interprétation des résultats vient quelque peu nuancer le constat énoncé précédemment. En effet, l'étude approfondie du champ lexical utilisé pour parler de manière localisée du paysage montre que ce dernier est relatif à l'expérience que les différents acteurs ont dans ce domaine (annexes 70 à 72).

Par exemple, il n'existe pas d'élément du discours relatif au paysage pouvant être qualifié de référence générique. Il est vrai cependant que le terme d' « arbre » est cité à de nombreuses reprises au travers des différents entretiens des trois projets de fabrique¹. Mais, comme le souligne Bernard Poirier, il n'est pas pour autant question de réduire l'approche du paysage à la simple image de l'arbre « parce que pour faire fonctionner le paysage il ne s'agit pas seulement de mettre des arbres au milieu de la rue² ».

1 Nous n'avons pas pour autant relevé une récurrence particulièrement notable. Nous avons cependant constaté que ce terme d'« arbre » apparaît dans les trois séries d'interviews. Il a été cité sept fois au total: trois fois au cours des entretiens bordelais, une fois durant les interviews montpelliéraines et trois fois au cours des rencontres rennaises.

2 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56, pp. 207 - 208

D'ailleurs cet arbre prend des apparences bien différentes selon les contextes étudiés. Au cours des entretiens bordelais par exemple, la figure générique de l'arbre se fond dans celle de la forêt de pins spécifiquement gasconne :

« La forêt est très particulière. La relation de Bordeaux à la forêt, au sens où ce qui est forêt est précieux par exemple, n'est pas admise par tous. Dans toute la ville de Rennes, où il n'y a pas beaucoup de forêts, la forêt est précieuse. [...] À Bordeaux, c'est un peu différent, parce que la forêt est une forêt qui est jeune. Elle a 150 ans à peine cette forêt. C'est du pin majoritairement, du pin maritime. Il a été planté pour des raisons économiques mais aussi sanitaires puisqu'on est au XIX^{ème} et qu'il s'agit d'assécher les Landes qui sont humides. Les pins jouent le rôle de pompe à eau¹ ».

Bien que les contextes montpelliérain et bordelais puissent présenter un certain nombre de similitudes, comme leurs inscriptions respectives dans un terroir viticole par exemple, il n'en reste pas moins que les types d'arbres cités dans les discours ne sont absolument pas les mêmes. Dans le cas de l'agglomération de Montpellier, la représentation de l'arbre se réfère notamment aux oliviers et à la garrigue; ce qui, par ailleurs, est à distinguer du cas rennais où il est plutôt question de haies bocagères² :

« Le nord de l'agglomération, c'est plutôt un paysage colinéaire de garrigue avec des petits villages qui sont bien entendu dans une situation de très grande pression parce que c'est très agréable d'habiter dans ces endroits là. Puis, il y a d'autres entités, comme les rivières³ ».

Cependant les représentations du paysage n'apparaissent pas comme seulement fonction d'un contexte particulier. Elles semblent aussi dépendre des différents acteurs interviewés. Pour illustrer ce fait, comparons les représentations paysagères de deux personnes ayant contribué à un même projet de fabrique métropolitaine : Françoise Jarrige et Martine Tourre Darcourt, respectivement professeur chargé de l'analyse des espaces agricoles et directrice du foncier et de l'aménagement opérationnel à l'agglomération. Pour Françoise Jarrige⁴ le paysage représente des unités agronaturelles telles que « des espaces agricoles », « des friches », « des zones inondables » alors que pour Martine Tourre Darcourt⁵ il s'apparente plus aux « parcs » et « jardins ». Le point de vue paysager des deux acteurs apparaît complètement orienté par leurs professions respectives. D'un côté le paysage penche vers l'agriculture, de l'autre vers le cadre de vie de l'habitat.

Enfin, si le champ lexical des lieux et des éléments relatifs au paysage apparaît plus fourni chez les professionnels du paysage, il n'en reste pas moins qu'il n'est pas identique pour autant. En effet, les paysagistes du SCoT bordelais, David Audiquet et Bertrand Folléa, bien que tous deux de même profession, ont recours à un système de références différent. Nous en déduisons donc que les représentations du paysage ne sont qu'en partie fonction des statuts socio-professionnels des interviewés. D'autres facteurs semblent rentrer en compte comme par exemple les expériences personnelles ou les lieux de vie.

Au cours de notre analyse, il nous est aussi apparu que la référence aux grandes entités géographiques des territoires questionnés était récurrente. Les grands massifs forestiers, la présence de l'eau, les éléments marquant du relief, etc. sont en effet systématiquement soulignés. À partir de là une autre similitude peut être mise en exergue : le recours dans les discours à ces grandes entités géographiques inscrit le territoire de l'étude dans un contexte plus large. Il s'agit d'un constant dépassement de l'aire des projets de fabrique métropolitaine.

Cependant, au-delà de ces similitudes, il convient de relever que l'expression de ces différentes entités géographiques est fonction du contexte décrit. Les références à l'eau au sein des trois projets de fabriques sont

1 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

2 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

3 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

4 Jarrige (Françoise), *Entretien*, annexe 48

5 Tourre Darcourt (Martine), *Entretien*, annexe 50

très significatives en ce sens. Dans le cas bordelais, l'eau se retrouve dans les « fleuves » et « rivières » : « La Gironde », « La Garonne ». L'eau est notamment présente dans la référence à « la mer », à « l'océan » ou au « littoral ». Enfin, elle se distingue aussi dans les descriptions de « l'estuaire », de ces « zones inondables » et de ces « zones de crues » :

« Riche écosystème, bonne qualité de l'eau, patrimoine culturel magnifique... L'estuaire de la Gironde apparaît comme l'un des mieux préservés des grands estuaires européens. Cependant, le préserver est un travail de tous les instants auquel chacun, institutions mais aussi citoyens, doit participer¹ ».

À Montpellier, là encore, « la mer » et « le littoral » ponctuent les discours au côté des « rivières » « cours d'eau » et « zones inondables ». Enfin, à Rennes, c'est avant tout « le réseau de vallées » qui est mis en exergue afin de rendre compte de la présence de l'eau au sein de la géographie rennaise :

« Dans l'histoire du SCoT, je pense que ce qui est important aussi c'est la prise de conscience des élus du pays qu'il y a une véritable richesse du territoire naturel. Il y a un réseau de vallées qui est très très important, des milieux naturels qui seront préservés et dans lesquels on trouve une biodiversité² ».

Mais, de nouveau, il ne s'agit pas de justifier les différences entre les références utilisées pour parler du paysage uniquement en fonction des différents contextes. Les expériences personnelles et professionnelles des acteurs jouent là encore un rôle prépondérant. Par exemple, David Audiquet et Pierre Lascabettes, tous deux intervenants au sein du projet de fabrique de la métropole bordelaise, ont recours à des systèmes de références quasiment opposables. Pour sa part, David Audiquet³, paysagiste auprès de l'agence d'urbanisme bordelaise, fait de nombreuses références aux espaces ouverts en parlant de « la forêt », de « l'Entre-deux-Mers », des « espaces agricoles », des « espaces sylvicoles », ou du « vignoble de l'Est », des « rivières » et de « l'océan » :

« L'idée était de dire : vous êtes à Bordeaux et vous êtes à Bordeaux parce qu'il y a un coteau, parce qu'il y a une rivière, parce qu'il y a cette grande forêt de pins à l'Ouest, ce vignoble à l'Est, dans un relief marqué... Il y a des caractéristiques géographiques fortes qui font que l'on est ici et pas ailleurs et cela a une influence sur la façon de s'installer, sur la façon de vivre et sur la façon dont la ville s'est agglomérée⁴ ».

Contrairement à David Audiquet, Pierre Lascabettes⁵, urbaniste au sein de la même agence d'urbanisme, articule son discours autour de références à « l'entité urbaine » :

« Notre idée c'est que les limites de la ville, c'est-à-dire de l'agglomération, se situent en deçà des limites du périmètre du SCoT de façon à bien identifier l'entité urbaine et ne pas avoir d'effets de continuité, de passage d'une ville à une autre dans un espace pas toujours identifiable, où on a pas toujours une lecture claire du dedans et du dehors de la ville⁶ ».

En ce qui concerne les références à des localités ou à des éléments extérieurs aux périmètres des SCoT étudiés, il nous apparaît important de souligner le recours récurrent aux exemples bordelais, montpelliérain et rennais. Cependant, il convient de souligner que cette récurrence s'explique principalement par les propos que nous avons tenus afin d'introduire le contexte scientifique de chacun des entretiens. Il est indéniable que la référence que nous avons faite à ces trois projets de SCoT avant de commencer les interviews a fortement influencé ces derniers. Il nous apparaît pourtant nécessaire de souligner que cette référence s'inscrit dans une

1 Lamaison (Serge), « Edito », Sysdau, Terre bigarrée, Bordeaux, *Sysdau*, n°9, janvier-février-mars 2008, p. 1 & annexe 46

2 Tandille (Claire), *Entretien*, annexe 57

3 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

4 *Ibid.*

5 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43

6 *Ibid.*

apparente mise en relation des territoires étudiés avec les principales métropoles françaises. Dans ce cadre, les villes de « Paris », « Toulouse », « Strasbourg » ou « Nice » sont notamment citées.

Cependant ces références générales se complètent ou s'affinent en fonction des territoires interrogés. Dans le cas de la métropole bordelaise par exemple, l'agglomération, son paysage et sa problématisation sont replacés dans le contexte régional :

« Donc, il y a cette inscription à l'échelle du département qui est importante. À la fois l'échelle du département dans la construction d'une armature départementale consolidée et structurée mais également dans les relations entre les territoires et entre les SCoT aussi. Je pense au Bassin d'Arcachon et au val de l'Eyre, au SCoT du libournais... Ces réflexions sont à l'échelle départementale mais présentent des focales un petit peu différentes suivant les relations qui peuvent se structurer avec ces territoires limitrophes¹ ».

L'agglomération de Montpellier est pour sa part présentée en référence à la métropole niçoise dont l'exemple n'est pas à suivre :

« Bernard Reichen leur disait de regarder l'exemple de Nice: comment ils ont consommé tout leur espace, comment cela devient un facteur bloquant pour leur économie ne sachant plus où loger leurs activités. Donc dans un principe de développement, si ce n'est durable au moins à long terme, on a bien vu qu'en extrapolant la consommation d'espace de ces dernières décennies on allait droit dans le mur. L'idée, c'était d'économiser l'espace, de ralentir et même freiner la consommation d'espace² ».

Enfin, le Pays de Rennes s'inscrit quant à lui dans une comparaison avec la métropole de « Toulouse » et celle de « Strasbourg » :

« L'aire urbaine de Rennes, troisième aire urbaine après Montpellier et Toulouse entre 90 et 99 en termes de croissance de population et entre 99 et 2006, on est toujours 3ème... Donc, une dynamique très forte qui est globalement au bénéfice de ce pays et de l'ensemble de la Bretagne d'ailleurs³ ».

Là encore l'importance des expériences personnelles des interviewés n'est pas à négliger. Alors que Fiona Thomas fait référence au paysage extraordinaire du « Mont-Saint-Michel⁴ » afin de révéler les paysages ordinaires rennais, Bernard Poirier choisit pour sa part de parler de celui de « Saint-Emillion⁵ » afin d'arriver aux mêmes fins. La subjectivité de ces choix est tout à fait frappante.

De la thématization du paysage

Enfin, comme nous l'avions souligné lors du premier chapitre et comme l'a rappelé Bertrand Poirier au cours de notre entretien, l'appréciation d'un paysage dépend d'un système de valeurs complexe : « Il a une fonction d'organisation du territoire, dans sa structuration. Il a une fonction écologique, il a une fonction de biodiversité. Il a une fonction de qualité, qualité de l'eau etc.⁶ ».

Au cours des interviews, nous avons noté que les enquêtés se référaient à des thématiques particulières afin de spécifier leur entendement du terme de « paysage » et de ses valeurs. Tout comme les références localisées au paysage, ces références thématiques dépendent des personnes interviewées, de leur profession et de leurs expériences (annexes 73 à 75). Ainsi, nous avons constaté pour le SCoT de l'agglomération de Montpellier que l'entendement du paysage était profondément fragmentaire. Ce constat peut-il s'étendre aux autres projets de fabrique étudiés ?

1 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41

2 Jarrige (Françoise), *Entretien*, annexe 48

3 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

4 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

5 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

6 *Ibid.*

« De la même façon les thématiques associées au paysage sont très variées et dépendent de l'identité professionnelle des acteurs. Pour Françoise Jarrige le paysage traite "d'agriculture" et de "durabilité" alors que pour Marine Tourre Darcourt il est relatif à la "nature" en tant qu'espace d'agrément par rapport à l'espace construit. Ainsi, les représentations locales et thématiques du paysage sont très variées. Elles traduisent une vision fragmentaire de ce dernier. Cependant, ces caractéristiques, venant s'ajouter à l'aptitude du paysage à réunir acteurs et territoires divers, font de ce dernier un objet complexe, multifonctionnel et hybride¹ ».

Afin de vérifier cette hypothèse, nous proposons ici de mettre en exergue les différentes entrées thématiques à partir desquelles s'organisent les discours sur le paysage. L'une de ces thématiques est relative au cadre de vie. Le SCoT bordelais s'appuie pour sa part sur cette thématique en partant notamment du constat d'une certaine qualité de vie, fonction du cadre de vie et du paysage. Il s'agit de la « douceur de vivre » du Sud-Ouest « qui est sans doute indéfinie et indéfinissable » mais qui se caractérise par « un mélange d'espaces, de proximité à la mer, de conditions climatiques douces et de patrimoine et de diversité économique »². Dans ce cadre, les espaces ouverts bordelais sont alors présentés en tant que porteurs de qualités. Ces dernières ne sont pas sans conséquences sur le cadre et le mode de vie des habitants :

« On vend souvent la vue imprenable sur l'océan, la vue imprenable sur le littoral et moi je dis qu'il faut qu'on ait une vue imprenable sur le paysage et que ce soit un argument de vente. À un moment donné, il y a vraiment un enrichissement mutuel, c'est-à-dire que quand je m'installe au regard de ce paysage, je le regarde, j'en saisis la qualité, j'en profite... Du coup, je vais le protéger par mon regard, c'est-à-dire que le mec qui va s'installer devant moi: je ne vais pas être d'accord. Et, en retour, on va dire que le paysage, lui, est quelque part protégé de fait, sans passer par tous ces systèmes de protection³ ».

Essentiellement porté par les paysagistes, ce regard particulier étudie les espaces ouverts en fonction de leurs qualités en tant que lieux de vie et d'habitat. David Audiquet souligna même au début de l'entretien son impossibilité à se détacher de ce regard :

« Enfin, tu vois. Je vais prendre vraiment ça comme ma partie même si bien sûr toutes les thématiques doivent être reliées et que c'est un projet transversal. Ceci étant à un moment donné on a un regard. Moi, mon regard c'est celui du paysagiste⁴ ».

Mais, cette question de l'appréciation des paysages en fonction du cadre de vie nous semble dépasser le cercle restreint des discours de paysagistes. Cette thématique nous apparaît comme ancrée au sein même du projet de fabrique métropolitaine bordelaise.

« La question du paysage était aussi une dimension importante dans le SD de 2001. Donc, l'idée c'est bien de consolider cette charpente naturelle et paysagère et donc de lui donner une place plus importante, en tout cas plus consolidée dans le SCoT qu'on est en train de réviser⁵ ».

En effet, l'interrogation par rapport à la façon d'habiter le paysage y est une problématique ancienne qui aujourd'hui demande à être renouvelée. Mais sur quelle base réactualiser cette approche ?

« Y compris dans les années 70 où il y avait déjà dans les documents du SD que je suis allé voir, certaines coulées vertes que l'on ressort aujourd'hui. Bon, alors cela change de noms. D'abord il s'agit de coulées vertes... Ensuite, il s'agit d'ancrage du paysage dans la ville... Après ça veut de venir un système de parcs agricoles et forestiers... Chacun y met un nouveau terme avec des ambitions qui ne sont pas tout à fait les mêmes à chaque fois... mais quelque part c'est là depuis longtemps donc il faut prendre compte de ça. Donc moi, mon objectif est vraiment de prendre la charpente paysagère qui

1 Buyck (Jennifer), « Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du SCoT de l'agglomération de Montpellier », *Cahiers thématiques n°9*, Lille, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2009, pp. 79 - 95

2 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

3 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

4 *Ibid.*

5 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41

a été fabriquée en 2001 et d'essayer d'enrichir les choses pour que progressivement les règles qui en découlent – parce que finalement c'est un peu ça – soit à la fois qualifiantes pour l'espace ouvert et pour la ville¹ ».

Enfin, cette thématique du cadre de vie n'a pas uniquement été développée dans le cas bordelais comme notre propos pourrait le laisser entendre. Le SCoT du Pays de Rennes a, par exemple, aussi porté son attention sur les capacités du paysage à qualifier les espaces de vie. Dans ce cadre, Fiona Thomas rappelle notamment l'attention apportée aux paysages des entrées de ville :

« Oui, c'est vrai mais là ça s'inscrit vraiment dans une tradition qui est vécue comme un héritage pour des territoires qui ne faisaient pas partie du schéma directeur. Moi, je l'ai vu comme ça. D'autres pourront peut-être avoir un autre point de vue. Les élus plébiscitaient le fait que l'agglomération avait réussi à maintenir des espaces et ce paysage de qualité, à limiter les effets d'entrée de ville brouillée. C'est pour ça aussi qu'il y a eu la volonté d'inscrire les zones de développement en profondeur le long des axes² ».

Une autre des thématiques abordées afin de faire référence au paysage est celle de l'écologie. Cette thématique apparaît pour les acteurs bordelais comme relativement nouvelle et semble par ailleurs être le moyen de renouveler et d'affiner le projet de fabrique :

« Enfin, moi je trouve qu'il y a quelque chose de vraiment malin qui est dû au SD, c'est cette charpente paysagère et le but c'est de l'enrichir et de l'affiner. Parce que l'on était dans un système de grandes flèches et que finalement les grandes flèches tout le monde s'en fout un peu. Donc on l'affine aussi en faisant un peu plus de terrain afin de mieux qualifier de quel espace on parle quand on parle de la forêt, pareil quand on parle de parcs agricoles et sylvicoles autour de l'agglo. On essaie de les situer. Comme les outils ont évolué réglementairement ça nous permet d'être plus précis³ ».

L'argumentation d'un projet de fabrique s'appuyant de plus en plus difficilement sur une approche du paysage en termes de cadre de vie, le discours sur l'écologie apparaît pour David Audiquet comme le principal moyen de rassembler les acteurs autour de la question des paysages :

« Mais il y a tellement d'espaces naturels autour que cette agglomération souffre presque d'en avoir trop. Du coup les gens ne s'en préoccupent pas encore beaucoup. Ils se disent qu'il en reste et qu'il y en aura toujours. Et en fait, un des arguments les plus forts que l'on ait aujourd'hui c'est les histoires de puits de carbone, les histoires de lutte contre le réchauffement climatique et tous les fonctionnements écologiques qui sont dans l'objectif de la biodiversité où on sait que la forêt de pins a un certain nombre de qualités⁴ »

De la même façon, la thématique de l'écologie est apparue à Rennes comme venant compléter et nourrir la lecture existante des paysages à l'échelle du Pays :

« Et pour moi, le paysage est une des clés d'entrée du projet parce qu'il faisait consensus au départ. C'est-à-dire la lecture du paysage partagé à l'échelle du pays. L'idée même que le paysage, tel qu'il était porté dans le schéma directeur de la métropole de 94, faisait consensus parmi les élus, même en dehors de la métropole. C'est-à-dire tout le modèle de ceinture verte et comment ce plan paysage a permis de conserver des discontinuités entre les communes, de bien marquer le modèle multipolaire par la participation de la campagne à la construction du territoire. Pour moi, c'est vraiment cette conscience-là, qui a servi d'élément fondateur au travail. Et cette conscience-là, elle vient rejoindre tout ce qui est de l'ordre des préoccupations écologiques et de la préservation de l'environnement. Cette rencontre des deux fait vraiment le socle du SCoT⁵ ».

1 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

2 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

3 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

4 *Ibid.*

5 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

Eric Lemerre affirme même que l'entrée par l'écologie semble avoir été le réel moyen de rassembler les acteurs autour d'un diagnostic incontestable du territoire et de les réunir autour d'un projet ambitieux en matière de paysage :

« Je n'ai pas beaucoup parlé d'écologie ! Et je devrais parce que s'il y a une chose... En fait, les SCoT sont plus ou moins bons selon les domaines quand on regarde les SCoT. Il y a des SCoT qui sont allés plus loin dans certains domaines. Je pense que dans le SCoT du Pays de Rennes, un des domaines qui a été vraiment loin, c'est la protection de la biodiversité et les thématiques écologiques en général. (silence) Pourquoi ? D'abord, parce que j'ai parlé un peu de la défiance des élus qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble au départ... Ils se sont assez bien entendus sur un premier type d'étude qui était le diagnostic de milieux naturels¹ ».

Cependant, Bertrand Folléa souligne que cette approche du paysage par l'écologie n'est pas si nouvelle que ça. Il fait notamment référence aux trames vertes et bleues qui sont pour lui « un concept en fait ancien » bien qu'« officiellement baptisé depuis le Grenelle »². Eric Lemerre rappelle pour sa part que l'écologie est aussi une compétence ancienne à l'agence d'urbanisme rennais – L'Audiar – dans la mesure où deux écologues y travaillent à plein temps :

« Donc il y a une étude très précise de fait sur les milieux naturels de l'ensemble du Pays de Rennes. Et, l'objectif de chacun des élus – notamment des communes périphériques – était de penser déjà à leur futur et aux démarches de futur PLU. L'idée était que cette étude, ce faisant à une échelle très fine puisse être utilisée dans les PLU de chacune des communes. Du coup, cette étude est assez exhaustive et intéressante. Donc, à partir de cette étude, l'agence d'urbanisme ayant une compétence en écologie ancienne, puisqu'il y a toujours eu deux écologues à l'agence... Ce sont des thématiques qui sont habituellement vraiment prises en compte... On a pu travailler à partir d'un diagnostic très précis et proposer finalement quelque chose d'assez nouveau aux élus³ ».

Enfin, une dernière thématique peut être mise en exergue. Il s'agit de la ruralité. En effet, le discours sur le paysage est souvent relayé par le recours à un système de références relatif à l'agriculture et au monde rural. Dans ce cadre, l'agriculture est présentée comme une réalité partagée. Sur cette base, l'espace ouvert agricole n'est plus considéré comme une simple réserve foncière ou comme une réserve naturelle. Il s'agit d'un territoire particulier à prendre en compte dans la fabrique métropolitaine :

« Autour de la ville c'est de l'agriculture partout. Ça nous concerne tous. Tant au niveau du paysage qu'au niveau économique. Ici c'est de l'agriculture qui a, si vous voulez, un risque foncier plus important parce qu'elle est tout près de la ville. Elle connaît de nombreuses nuisances parce que la proximité c'est pas si simple... C'est pas facile de mettre des vaches aux pieds des gens. L'épandage pose problème etc. Mais, la proximité lui donne aussi des chances. Mais, il n'y a pas que ça. Autour de Paris, il y a des champs de blé ; ce n'est pas parce qu'ils sont proches de la ville qu'ils exploitent des circuits courts pour autant. Il ne faut pas être bucolique. Moi je trouve que les champs urbains c'est de l'agriculture comme le reste. C'est simplement... Je pense que ça a un effet fort au niveau pédagogique auprès des élus et des agriculteurs. C'est montrer que le reste, qui n'est pas urbanisé dans le SCoT, c'est de l'agriculture. Mais, il n'y a pas que les champs urbains. Autrement on avait tendance à penser que c'était du vide.⁴ ».

Annie Pivette, élue du Pays de Rennes, estime pour sa part que ce nouveau regard, ce nouvel intérêt, porté sur l'agriculture – et par conséquent sur le paysage – se justifie en partie par l'adhésion des acteurs au concept d'« économie d'espace » :

1 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

2 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

3 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

4 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

« En fait, c'est vrai que les gens étaient sensibles sur le discours sur l'agriculture et en même temps je pense que comme il y a un lien direct entre l'économie d'espace pour la nouvelle urbanisation et la proximité du service... je pense que cet argument-là a joué aussi¹ ».

Françoise Jarrige confirme l'hypothèse émise par Annie Pivette en replaçant le rôle de la protection du paysage et des cadres de vie dans le contexte même de la fabrique métropolitaine :

« Moi, ce que je comprends, c'est que l'argument d'économie de l'espace, des protections des paysages, des espaces naturels et agricoles, c'est que, du point de vue des maîtres d'ouvrage, cela représente un principe de durabilité. [...] Moi il me semble que, avec cette optique-là – pragmatique – de développement économique, au stade où en était la construction de la pensée politique, la mise en avant de l'armature naturelle et agricole par la protection des paysages et des cadres de vie, c'est un argument consensuel permettant d'allier les maires de toutes les communes² ».

Ainsi, la préoccupation agricole et l'émergence de cette thématique au sein des discours sur le paysage ne serait qu'une résultante d'un parti pris particulier du projet de fabrique. Cependant au-delà de ces considérations relatives aux modalités d'inscription de cette entrée singulière dans le projet, il convient de souligner que l'agriculture a, par ce biais, pris corps dans le projet. Elle semble même faire partie intégrante de la métropole projetée et de son mode de fonctionnement :

« Et, tout à l'heure, quand vous parliez des paysages et du rôle de l'agriculture... Et bien moi je trouve que c'est vraiment un acquis sur lequel on a trouvé un accord général. C'est de se dire, l'espace agricole n'est pas une ceinture verte. L'espace agricole c'est d'abord un outil de travail pour un secteur économique. L'agriculteur fait partie de cette « ville archipel ». Et ça je trouve que c'est intéressant quand on est élu de la seconde couronne³ ».

Les propos d'Alfred Peter vont même plus loin dans ce domaine dans la mesure où il affirme que l'agriculture et le paysage qu'elle véhicule deviennent alors « une substance à projets » et non plus « une substance à protéger⁴ ». Il inscrit ainsi l'agriculture, en tant qu'espace et en tant que pratique, au cœur du projet de fabrique métropolitaine.

De la complexité du paysage

Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, le paysage semble opérer un rassemblement – des acteurs, des territoires et de leurs échelles – tout en laissant libre cours aux représentations individuelles particulières, à la fois localisées et thématiques. À travers la double lecture de ces discours, nous pouvons toutefois relever l'inscription réelle des propos et des considérations au sein des pays concernés. Les discours témoignent profondément de l'empreinte des pays questionnés. Le paysage vide n'est jamais mentionné. Il est toujours en référence à un milieu particulier, à une interrogation du moment. Il s'ancre ainsi dans une réalité bien précise qui semble de prime abord être partagée.

Mais le paysage témoigne également des références issues des parcours personnels, qu'ils soient socio-professionnels ou non. Le paysage se nourrit en effet de références multiples. Elles peuvent être localisées et aller de l'infiniment petit à l'infiniment grand, de l'ici à l'ailleurs. Elles peuvent aussi être thématiques et relever du cadre de vie, de l'écologie ou même d'une certaine forme de ruralité. Ces références nous sont alors apparues comme profondément dépendantes des statuts socio-professionnels des acteurs, de leurs modes de vie et de leurs expériences. Le paysage s'ancre ainsi dans le parcours de chacun. La mémoire, qu'elle soit collective ou individuelle, proche ou lointaine, se trouve dans ce cadre sollicitée sans toutefois donner lieu à

1 Pivette (Annie), *Entretien*, annexe 58

2 Jarrige (Françoise), *Entretien*, annexe 48

3 Pivette (Annie), *Entretien*, annexe 58

4 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

l'expression d'une nostalgie mortifère du passé. Comme l'illustre l'exemple de la forêt bordelaise, le recours à la mémoire vient en réalité alimenter le discours sur le paysage en interrogeant sa place au sein de la fabrique métropolitaine :

« Ce que je vous ai pas dit, mais tout est en vrac, c'est que l'on a certainement besoin dans le SCoT d'une vraie réflexion sur la forêt. Parce que la forêt landaise n'est inscrite pas historiquement comme ressource. Les récents aléas – les tempêtes notamment – font monter un discours relayé par certains élus comme quoi la forêt c'est un espace avant tout économique. Et, personnellement moi j'y vois un danger au sens où on entend dire "puisque les arbres tombent on a qu'à aménager tout ça". Cependant, il faut sans doute beaucoup plus travailler la forêt comme élément de ressource naturelle, de biodiversité et d'équilibre sur le paysage. Bien sûr l'idée n'est pas dire que parce que c'était là il faut le garder comme tel¹ ».

Fiona Thomas, en charge du SCoT rennais pour le syndicat mixte du Pays de Rennes, expose son propre point de vue par rapport au bocage. Là encore, la description d'un état passé qui n'est plus ne fait pas l'objet de l'expression d'un regret mais suscite un questionnement particulier quant au renouveau d'une telle forme paysagère :

« On a un paysage qui est reconnu comme un paysage étant agréable au quotidien. L'enjeu pour nous c'est de conserver ça dans une idée que ce paysage évolue, et a évolué, et qu'aujourd'hui on est à un tournant où le bocage est très vieillissant. Donc, il s'agissait d'être en capacité de voir qu'il faut le renouveler. Un collègue me faisait remarquer que l'on perd un vieillard et qu'on le regarde mourir. C'est aussi des arbres qui ont été entretenus d'une certaine façon. Il y a tout un tas de particularismes liés à ces arbres, aux méthodes d'agriculture d'ici. Et, c'est ça qu'il faut qu'on ait un peu en tête et qui manquerait beaucoup dans une simple conservation. Il faut du renouveau² ».

De plus, les discours sur le paysage n'apparaissent pas comme uniquement fondés sur une pratique contemplative de paysage, sur un regard. Il s'agit en définitive d'une contemplation active – d'ailleurs souvent détachée du pittoresque – qui a pour objet de prendre la mesure des transformations en cours. Ce qui est embrassé du regard n'est pas figé mais vibre à l'horizon du vécu de chacun, tout comme à l'horizon d'un contexte – physique et social – plus général. Nous percevons alors ce paysage comme animé. Il est mis en scène par chacun qui par là même pose les bases d'une intrigue du paysage. Et, c'est au travers de la diversité des représentations individuelles du paysage et des expériences auxquelles elles se réfèrent que les contours d'une pensée collective du paysage peuvent être esquissés.

Comme nous l'avons souligné, les représentations personnelles du paysage font appel à une conscience subjective, propre à chacun. Elle ne définit en aucun cas un territoire fermé. Ainsi, le paysage porté par ces représentations est hostile à toute forme de clôture. Nous pouvons même estimer que la passion du dehors exprimée dans les discours de chacun garantit en définitive la construction d'une notion collective du paysage ouverte dans la mesure où cette passion laisse libre cours à toutes formes de subjectivités. Enfin, les subjectivités de chacun, façonnent une dynamique de positions qui se chevauchent et se nourrissent mutuellement.

Le paysage peut ainsi être présenté comme une projection enracinée dans la mesure où il se construit à partir d'un réseau mouvant de représentations dont une partie conséquente est référencée à un pays. Le paysage, décrit dans les discours par nombre de détours et de spécificités, tisse alors une totalité dans sa diversité physique et dans les représentations plurielles d'un imaginaire façonné. Nous interrogerons par la suite cette réalité plurielle comme nous questionnerons aussi les conséquences d'une telle construction en matière de fabrique urbaine et plus précisément métropolitaine.

Cependant avant un tel développement, il nous apparaît intéressant d'établir un parallèle entre la représentation collective du paysage et la figure du rhizome des philosophes Gilles Deleuze et Félix Guattari.

1 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

2 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

Comme le rhizome, la représentation collective du paysage s'appuie au travers des discours des acteurs sur des racines multiples, en construction et susceptibles de recevoir des modifications. En d'autres termes, le paysage nous paraît, dans son élaboration discursive, relever d'expérimentations toujours renouvelées en prise directe avec le réel du pays.

Afin d'établir ce parallèle entre la construction d'une représentation collective du paysage et la figure du rhizome, il convient de revenir à la définition même donnée par les deux philosophes :

« Résumons les caractères principaux d'un rhizome : à la différence des arbres ou de leurs racines, le rhizome connecte un point quelconque avec un autre point quelconque, et chacun de ses traits ne renvoie pas nécessairement à des traits de même nature, il met en jeu des régimes de signes très différents et même des états de non-signes. Le rhizome ne se laisse pas ramener ni à l'Un ni au multiple [...]. Il n'est pas fait d'unités, mais de dimensions, ou plutôt de directions mouvantes. Il n'a pas de commencement ni de fin, mais toujours un milieu, par lequel il pousse et déborde¹ ».

Rappelons par ailleurs que pour l'écrivain antillais Édouard Glissant le rhizome s'apparente à une forme d'enracinement qui se doit cependant d'être distinguée d'une simple racine :

« La racine est unique, c'est une souche qui prend tout sur elle et tue alentour ; ils [Deleuze et Guattari] lui opposent le rhizome qui est une racine démultipliée, étendue en réseaux dans la terre ou dans l'aire, sans qu'aucune souche ni intervienne en prédateur irrémédiable. La notion de rhizome maintiendrait donc le fait d'enracinement, mais récuse l'idée d'une racine totalitaire² ».

En mettant en relation une pensée collective du paysage avec la notion de « livre-racine³ » de Gilles Deleuze et Félix Guattari, nous comprenons que le paysage en tant que racine assimilerait le paysage au pays ou à une représentation particulière de ce pays. Le paysage en tant que rhizome élargit cet horizon. Et, même si la référence au pays vient spontanément à l'esprit à la lecture des entretiens, elle n'empêche pas pour autant l'ouverture vers l'ailleurs. Cette ouverture est permise et maintenue par le recours à un système de références en réseaux façonnant une véritable mosaïque composée tant d'incontournables que d'inédits.

Ainsi, la représentation collective du paysage nous semble non pas à rapprocher de la figure de la racine, unique et qui « tue alentour⁴ », mais bien de celle du rhizome qui crée des liens à la fois entre les représentations personnelles du paysage et entre ces représentations personnelles et le pays. Il ne s'agit donc pas d'une mise en référence à l'image de l'Un bien qu'une certaine forme d'enracinement ne puisse être niée. En revanche, cet enracinement s'oppose à l'idée d'une racine unique et surtout exclusive des autres. Enfin, au travers de cette mise en exergue du paysage en tant que rhizome, il nous est apparu que ce même paysage n'est, en tout état de cause, pas à considérer comme un simple décor des propos des interviewés mais bien à entendre et à comprendre en tant que partie constructive de l'habiter métropolitain.

1 Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 31

2 Glissant (Edouard), *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 1990, p. 23

3 Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 11

4 *Ibid.*

2.1.3.3 Le paysage, un complexe actif

L'impact au sein de ces processus de fabrication de ce paysage, élément à la fois consensuel et fragmentaire, se doit à présent d'être étudié. Il conviendra dès lors de revenir sur les partis-pris des différents acteurs tout en soulignant notamment ceux des acteurs issus de la maîtrise d'œuvre (annexes 76 à 78). Quels étaient leurs points de vue sur le projet au commencement de ce dernier ? Comment ces points de vue ont-ils évolué au cours du processus de conception ? Quel rôle pour le paysage dans ces modifications ? De la même façon, il s'agira d'interroger les méthodes mises en œuvre afin de faire émerger les trois projets de fabrication questionnés. Le paysage apparaît-il dans ce cadre comme un élément fondateur des méthodes mises en place ? En est-il plutôt une résultante ? Enfin, les incidences des différentes constructions du paysage rencontrées seront mises en exergue. Quelles conséquences le paysage construit collectivement dans les projets entraîne-t-il au sein des objectifs de fabrication métropolitaine ? Est-il possible de distinguer des éléments de récurrence nous permettant de révéler les composantes d'une métropole fabriquée par le paysage ?

Points de vue de paysage

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, il nous apparaît important de nous attarder quelque peu sur les partis-pris initiaux des acteurs par rapport au projet de fabrication métropolitaine. Pierre Lascabettes expose dans le cas bordelais que « tout le monde n'a donc pas encore une vision claire et identique de ce fameux projet¹ ». Il positionne cependant le travail de fabrication par rapport à l'exercice de planification intercommunale précédent : « on va dire qu'on est dans la continuité des orientations de 2001 mais là on essaie surtout de voir comment les concrétiser en favorisant leur appropriation par les élus et les communes² ». Bertrand Folléa insiste particulièrement sur le contexte d'émergence du précédent projet³ alors que Jean-Baptiste Rigaudy souligne pour sa part l'occasion présente « de penser de manière nouvelle et systémique le projet de métropole⁴ » c'est-à-dire « un nouveau projet dans un esprit beaucoup plus métropolitain,

1 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43

2 *Ibid.*

3 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

4 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

de métropole globale, qui pèse sur l'échiquier européen¹ ». Tout comme Jean-Christophe Chadanson², Sylvia Labèque synthétise ces points de vue en présentant la révision comme un exercice de planification dans le prolongement du précédent projet mais nécessitant cependant des approfondissements :

« On est dans un exercice de révision. Mais sachant que cette révision elle prend appui sur des documents. Il y a un certain nombre d'options, prises dans le schéma directeur, qui sont des options intéressantes. Donc, on ne va pas aujourd'hui les remettre en question mais on vient au contraire les questionner, les appuyer, les consolider³ ».

C'est dans ce cadre que la « charpente paysagère » bordelaise, déjà présente dans le document de 2001, a été revisitée par la paysagiste David Audiquet :

« Donc moi, mon objectif est vraiment de prendre la charpente paysagère qui a été fabriquée en 2001 et d'essayer d'enrichir les choses pour que progressivement les règles qui en découlent – parce que finalement c'est un peu ça – soient à la fois qualifiantes pour l'espace ouvert et pour la ville⁴ ».

En ce qui concerne le SCoT montpellierain, l'équipe de maîtrise d'œuvre avoue à travers les propos d'Alfred Peter n'avoir jamais fait de SCoT auparavant: « on ne savait pas ce que c'était un SCoT⁵ ». Cependant, le SCoT de Montpellier a été perçu par Bernard Reichen comme une véritable « aubaine » afin de poser en d'autres termes les questions du développement urbain. Le contexte même du processus de fabrication du SCoT, premier document de planification intercommunale pour l'agglomération montpellieraine, semblait même inciter à « l'innovation », au « projet » :

« Le projet du SCoT de Montpellier était une aubaine pour nous, parce que nous nous sommes trouvés dans une situation tout à fait particulière d'une étude de définition, d'une agglomération sans agence d'urbanisme. Ce n'est pas une vertu mais cela changeait les conditions du projet et donnait une latitude, non pas sur le fond mais sur l'idée qu'à un moment donné, un SCoT n'est pas un plan directeur qui a changé de nom. Je ne serai jamais allé dans cette aventure s'il n'y avait pas eu l'idée, reconnue par le politique, que le SCoT est une nouvelle invention, pour de nouveaux enjeux et par rapport à une nouvelle loi. Là, je fais une césure très forte entre une adaptation d'une pratique habituelle à une situation nouvelle ou alors l'idée que le SCoT est quelque chose qu'il faut inventer⁶ ».

Dans le cas du Pays de Rennes, Fiona Thomas rappelle que « le SCoT est porté par la charte des pays de 2001⁷ ». Il s'agit d'un premier point de départ qui a été largement dépassé par la suite :

« Et, ça c'est assez important de le comprendre parce qu'au départ l'idée était d'avoir un SCoT un peu "grandes orientations" et que chaque territoire, chaque EPCI, serait parti dans un schéma directeur qui permettrait de se donner les niveaux d'exigence territoriale qu'on souhaitait dans chaque EPCI⁸ ».

Venant faire écho aux propos de Fiona Thomas, Eric Lemerre⁹ revient sur le décalage, que nous expliciterons par la suite, entre les objectifs de départ et les résultats obtenus à l'issue du processus de fabrication : « Il y a aussi le fait que le document que l'on a aujourd'hui ne reflète pas du tout les intentions que l'on avait au départ¹⁰ ».

1 *Ibid.*

2 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

3 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41

4 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

5 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

6 Reichen (Bernard), *Intervention*, annexe 53

7 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

8 *Ibid.*

9 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

10 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

Ainsi, à travers ces différents points de vue d'acteurs, nous pouvons constater que le paysage n'apparaît pas dans le projet comme un impondérable impossible à discuter. Dans le cas du SCoT rennais, Bertrand Poirier expose la place accordée au paysage au sein du projet de fabrique. Ce dernier n'est pas un *a priori* mais une entrée singulière qui a été traitée comme les autres :

« Moi, ma part de vérité c'est qu'effectivement le paysage, les gens le disent, il a beaucoup compté. Mais, ce qui me paraît important c'est que dans le SCoT du pays de Rennes, les fondamentaux ont tous été considérés à égalité. [...] Je pense que c'est une vision idyllique de dire que l'on est parti du paysage. Alors, bien sûr on a commencé par un diagnostic du paysage mais on a aussi fait des diagnostics des transports¹ ».

Cependant, si le paysage n'est pas apparu comme une entrée du projet définie d'avance, il convient de souligner que le discours sur le paysage a été alimenté par une série de refus. Par exemple dans le cas bordelais, Sylvia Labèque expose que le paysage ne doit pas seulement être entendu en tant que « paysage au sens naturel du terme² ». Pierre Lascabettes rappelle pour sa part que le paysage n'est pas juste une question de « développement rural³ ». Enfin, David Audiquet complète cette présentation du paysage par son négatif en insistant sur le fait que le paysage n'est pas seulement composé « d'espaces protégés⁴ ». Cette construction d'une pensée collective du paysage met alors l'accent sur le caractère complexe du paysage qui ne peut se résumer à une simple « ceinture verte » ou à un « modèle⁵ » :

« S'appuyer sur cet espèce de canevas vert qui n'est pas uniquement une ceinture verte mais qui est vraiment dans la même idée que la charpente paysagère inscrite dans le premier SCoT mais de manière plus précise⁶ ».

Pour Pierre Lascabettes, le paysage n'est pas « figé » dans la mesure où la question est « de voir un peu comment les choses pouvaient évoluer »⁷. Ainsi, le paysage est inclus dans le monde du vivant, dans celui en mouvement des modalités d'habitat métropolitain :

« Arrêtons de réfléchir l'espace naturel comme un espace qui devrait à terme être urbanisé. Je pense qu'il faut arrêter cette logique et donc redonner du sens aux espaces naturels. Donc, une approche en termes de préservation et de prospective⁸ ».

David Audiquet va lui aussi dans ce sens en spécifiant que le paysage n'est pas « un territoire interdit à l'urbanisation⁹ ». Dès lors, la notion de paysage n'est pas à construire « en réaction à l'urbanisation¹⁰ » ni même de manière à « avoir la conscience tranquille pour le reste¹¹ », c'est-à-dire pour le développement de la masse bâtie.

Dans le cadre du SCoT de l'agglomération de Montpellier, Alfred Peter¹² présente le paysage comme une substance qui n'est « ni à protéger ni à remplir ». Il ne s'agit ni d'un « reste », ni d'un « terrain vacant »,

1 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56
2 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41
3 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43
4 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44
5 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43
6 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40
7 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43
8 *Ibid.* p. 2
9 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44
10 *Ibid.*
11 *Ibid.*
12 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

encore moins d'une « victime ». Bernard Reichen¹ va tout à fait dans le même sens en spécifiant que le paysage ne représente pas « une barrière » ou une « interdiction ». Ce n'est donc pas « une nature abstraite et à protéger ». Pourtant, il ne s'agit pas non plus d'une « zone à couvrir ». En définitive, il nous apparaît important de souligner que le paysage n'apparaît pas comme opposable au développement de la ville, au contraire. Il en va de même dans le cas rennais où Fiona Thomas interroge le devenir d'un paysage non extraordinaire, « pas de grands paysages façon Mont Saint-Michel ou montagne² », qui cependant ne doit pas « être distingué du projet d'aménagement³ ».

C'est sur cette base que des constructions abstraites du paysage ont pu être élaborées. Dans le cas bordelais, il s'agit de la « charpente paysagère ». Cette construction mentale repose sur l'idée que le paysage n'est pas à opposer au monde du vivant. Il représente même un gage de qualité du vivre en ville. Les représentations individuelles du paysage viennent alimenter la construction de cette figure abstraite qui est clairement perçue par son concepteur, Bertrand Folléa, comme une structure non achevée qui peut évoluer :

« Mais il y a une dimension constructive c'est-à-dire il faut qu'on arrive à construire et pour ça on a des poutres maîtresses, si vous voulez, et puis ensuite on peut avoir des chevrons. On peut aller dans cette déclinaison des choses mais il y a bien des processus constructifs à réussir pour que tout ça soit solide⁴ ».

Tout l'objet de cette révision réside en définitive dans la consolidation et le prolongement de cette « charpente paysagère ». Il s'agit en effet d'enrichir son statut, en ayant notamment recours à l'écologie, afin de questionner les modalités de l'habitat métropolitain :

« La question du paysage était aussi une dimension importante dans le SD de 2001. Donc, l'idée c'est bien de consolider cette charpente naturelle et paysagère et donc de lui donner une place plus importante, en tout cas plus consolidée dans le SCoT qu'on est en train de réviser⁵ ».

Le SCoT de l'agglomération de Montpellier ne pouvait pas pour sa part faire référence à une construction paysagère particulière. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, il n'existait pas de tradition de planification à l'échelle de l'agglomération. Le principe de « l'inversion du regard » est donc venu rompre les pratiques conventionnelles de perception et d'aménagement de l'espace. Les espaces ouverts sont apparus dès lors en tant que partie intégrante du territoire métropolitain. Ils sont ainsi définis comme la partie visible d'une géographie commune. Le rapport entre ces espaces ouverts et les espaces bâtis devient alors une des problématiques du projet métropolitain dans lequel le paysage est perçu comme une composante de l'habiter de demain :

« Le point de vue de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'appuie quant à lui sur une forme spatiale abstraite. Le paysage est en effet défini, tant par Alfred Peter que par Bernard Reichen, comme une « continuité verte » définissant « un socle », « une armature intangible ». Il construit avec la ville une « limite » qui se veut « épaisse » au travers de laquelle une porosité des systèmes urbains et ruraux peut se développer. Ainsi, le paysage devient « zone de projet », un « champ d'expériences formidable⁶ ».

Tout comme le projet bordelais, le SCoT rennais bénéficie d'une tradition de planification intercommunale dans laquelle le paysage joue un rôle très important. Là encore, la notion de paysage a été

1 Reichen (Bernard), *Intervention*, annexe 53

2 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

3 *Ibid.*

4 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

5 Labèque (Sylvia), *Entretien*, annexe 41

6 Buyck (Jennifer), « Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du SCoT de l'agglomération de Montpellier », *Cahiers thématiques n°9*, Lille, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2009, pp. 79 - 95

revisitée afin de s'enrichir notamment de considérations environnementales. Ce paysage ainsi créé a permis par là même de développer l'idée de la « ville archipel » en maintenant des coupures et des liens paysagers entre les différents groupements d'espaces bâtis composant la masse bâtie métropolitaine.

Fabriquer la métropole par le paysage

Après avoir présenté les représentations collectives du paysage, il nous apparaît important d'explicitier quelque peu les conditions de leur émergence. Pour ce faire, nous nous attarderons sur les méthodes mises en œuvre au sein des différents processus de fabrique étudiés. Serge Lamaison¹ présente pour sa part le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise comme une « formidable aventure », comme « un chantier important », nécessairement composé de multiples débats :

« Après deux grandes réunions publiques de concertation, plusieurs séries d'ateliers thématiques, puis, territoriaux, de nombreux comités techniques, de multiples comités de pilotage politiques et autres réunions de travail, le document commence à prendre forme... Le travail de fond continue, les réflexions des élus, le travail des techniciens... est intense² ».

Jean-Christophe Chadanson souligne que l'objet de ces rencontres est de « négocier » afin de « partager la construction d'une vision spatiale sur les limites du construit et du non-construit », c'est-à-dire « une visualisation collective de l'espace et de sa délimitation »³. Le paysagiste Bertrand Folléa revient pour sa part sur son statut particulier d'« expert consacré ». Ce statut lui permet notamment par « des temps d'intervention courts » d'« alimenter ceux qui font », de « faire faire »⁴. Ainsi, il laisse à d'autres le soin de reprendre et d'étoffer sa propre vision du paysage, la charpente paysagère.

La méthode de travail mise en place à Montpellier s'appuie elle aussi sur l'organisation d'un grand nombre de rencontres et de débats réunissant les experts, les professionnels et les communes. Nicolas Roubieux qualifie même cette méthode de véritable « bottom-up⁵ » dans la mesure où c'est en partant des différents points de vue relatifs au territoire métropolitain qu'il a été possible de problématiser le devenir de la métropole. Bernard Reichen rappelle pour sa part que le projet a été bâti sur une négociation mettant en mouvement les différents acteurs.

Dans le cas rennais, Fiona Thomas souligne que c'est vraiment par ce travail en ateliers que la production d'un projet, à la fois commun et ambitieux, a été possible :

« On avait le sentiment que l'on manquait de maturité pour partager quelque chose de contraignant à l'échelle du pays. Et ça, c'est vraiment par un dialogue, par un travail pédagogique, de rencontres et de travail en commun qu'on est arrivé à l'idée qu'il s'agit d'un SCoT collectif⁶ ».

Le caractère pédagogique de ces méthodes, somme toute assez similaires, a d'ailleurs été mis en avant au cours de chacune des études de cas. La mise en place de telles méthodes basées sur le « travail en commun avec les élus⁷ » a permis de questionner les grandes thématiques de l'urbanisme sans toutefois perdre de vue

1 Lamaison (Serge), *Intervention*, annexe 46

2 *Ibid.*

3 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

4 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

5 Roubieux (Nicolas), *Entretien*, annexe 52

6 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

7 Tandille (Claire), *Entretien*, annexe 57

le terrain de l'action, la métropole. Eric Lemerre¹ insiste particulièrement sur ce fait en faisant notamment référence à l'article² de son prédécesseur dans la revue *Futuribles* :

« Pour moi, le SCoT c'est un document, un outil, d'organisation spatiale qui s'inscrit dans une prospective à 20 ans d'échéance de façon à garder un équilibre territorial. Et, c'est le résultat, moi je dis, d'une belle concertation. Il y a eu un gros travail de fait avec toutes les personnes, tous les organismes qui avaient en fin de compte un engagement quel que soit le domaine. Sur le thème des transports, avec les entreprises, avec les associations ... Donc il y a eu un grand remue-ménage³ ».

Ainsi, pouvons-nous nous interroger sur le sens même de ces représentations collectives du paysage issues de ces méthodes ouvertes à la discussion. Pour Jean-Baptiste Rigaudy⁴, la construction bordelaise du paysage « peut jouer un rôle majeur » dans le projet de fabrique métropolitaine dans la mesure où « ces paysages définissent une grande diversité de typologies qui peut être génératrice d'une réelle invention de formes urbaines ». Le paysage est alors perçu comme « un vrai gisement de projets ». Pierre Lascabettes⁵ va tout à fait dans ce sens en affirmant que le paysage est un facteur « d'organisation urbaine » qui est à penser aussi au sein des « opérations d'urbanisme ». D'après lui, ces dernières doivent être « au service de la construction paysagère ». David Audiquet synthétise par ailleurs cette position collective par rapport au paysage en spécifiant la nécessité de développer des actions qui soient « qualifiantes pour l'espace ouvert et pour la ville⁶ ». Ainsi, pour reprendre les termes de Jean-Christophe Chadanson, le paysage apparaît alors comme l'un des « vecteurs de construction de cette métropole⁷ ».

Dans le cas du SCoT montpelliérain, Bernard Reichen perçoit le paysage comme « un champ d'expériences formidables qui évolue au fil du temps », « une limite épaisse », « un horizon », « une zone de projets ». Ce champ des possibles lui apparaît même comme « l'échelle d'intervention manquante pour l'urbanisme ». De plus, Alfred Peter soutient que le projet du SCoT repose sur l'idée de « dessiner la campagne pour dessiner la ville⁸ ». Cette expression, riche de sens, peut être entendue de la façon suivante : la qualification du paysage, portée ici par les espaces ouverts de « la campagne », peut œuvrer activement à la fabrique de la métropole.

Le paysage devient alors un type particulier d'approche du développement urbain, une manière de voir. Ainsi, la ville, la métropole, peuvent se penser par le paysage⁹. Il est dans ce cadre un ready-made évolutif du pays questionné. Ce dernier n'est pas sans conséquences sur la construction mentale et concrète des métropoles de demain :

« Et, cette lecture du paysage est partagée à l'échelle du pays. Ça c'est vraiment important pour nous parce que si on devait superposer les phases de travail, comme des calques de cartographie de travail, on poserait d'abord les cartes écologiques et paysagères et ensuite, à partir de là, on regarderait comment s'organise le développement communal. C'est comme ça que ça s'est passé. Je ne me rends pas compte si quelqu'un d'extérieur qui lit le SCoT sent ce projet de paysage ou non. Mais pour moi, c'est une évidence car tout a été lu en fonction de ça¹⁰ ».

1 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

2 Boismenu (Isabelle de), « Le SCoT du pays de Rennes : La prospective, levier de renouvellement de la planification urbaine », *Futuribles*, n°342, Paris, Futuribles, 2008, pp. 55-66

3 Pivette (Annie), *Entretien*, annexe 58

4 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

5 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43

6 Audiquet (David), *Entretien*, annexe 44

7 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

8 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

9 Ariella Masbounji, *Penser la ville par le paysage*, Paris, Ed. de La Villette, coll. « Projet urbain », 2002, 97 p.

10 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

La métaphore des « calques » rennais illustre tout à fait ce propos à travers lequel la pensée du paysage devient une composante à part entière, active et révélatrice des lieux de projet métropolitain. Le paysage définit alors un filtre par lequel la métropole est réinterprétée. Ainsi, il est impossible de distinguer le projet de paysage, « la charte paysagère », du projet métropolitain :

« Nous avons parlé de charte paysagère dans le sens où cela pouvait être un ensemble d'actions qui pouvaient accompagner le projet. Mais les élus ne souhaitaient plus vraiment en entendre parler. Leur discours était de dire que de travailler sur une charte paysagère appauvrirait le SCoT. Le chef fondateur étant le SCoT. Le paysage devait être pris en considération en même temps que le développement urbain¹ ».

Il convient maintenant de mettre en exergue les transformations générées par la construction de ces pensées collectives du paysage au sein de processus de fabrique métropolitaine. Pour ce faire, il convient de relever le point de vue particulier du paysage qu'induisent les objectifs généraux des projets exprimés par les acteurs (annexes 67 à 69). Dans le cas du SCoT de Montpellier, l'accueil des nouveaux habitants, objectif prioritaire, suppose que le paysage, représenté ici par les espaces ruraux avoisinant la ville, recule devant la ville. C'est la représentation d'une réserve foncière. L'objectif d'accroissement de la mobilité, notamment en transports en commun, implique quant à lui une fragmentation du paysage. Ce dernier se trouve en effet pris au piège de la volonté de mise en réseau des infrastructures. Sous couvert d'accessibilité, il est traversé, divisé et ainsi fragilisé. Par ailleurs, le développement de l'activité économique entraîne à nouveau l'idée de réserve foncière. Le paysage est en effet exclu du développement économique. Il est même perçu comme un parc dont les agriculteurs sont les jardiniers. Enfin, l'objectif d'embellissement du cadre de vie implique l'idée que la ville est un milieu agressif auquel il est possible d'opposer le bien-être véhiculé par le paysage.

À l'issue des différents débats organisés au cours des processus de fabrique, le paysage est apparu dans les trois cas comme une substance qu'il ne s'agissait ni de protéger, ni de remplir. Associer le paysage aux terrains vacants s'est avéré une idée obsolète. Ainsi, une définition nouvelle du paysage est apparue. En permettant la réunion des deux paradigmes du paysage, paysagiste et paysager, elle a légitimé la création d'une notion majeure induisant une reformulation des objectifs généraux des projets. En effet, le paysage s'est imposé dans les trois projets comme un gage de qualité urbaine. Dans le cas montpellierain (annexe 80), il convenait alors de repenser l'accueil des nouveaux habitants par la préservation du capital nature. Le paysage a ensuite été présenté comme le garant de la cohérence territoriale. Ceci implique le changement de priorité suivant : de la ville du tout mobile à celle des proximités et des identités locales. Le paysage est apparu aussi comme une zone économique à part entière, active, établissant des relations d'interdépendance avec le monde urbain. La prise en compte de l'intensification du développement, concrétisée par le principe d'économie d'espace, était alors de mise. Enfin, le paysage a été caractérisé comme un système évolutif, toujours en mouvement, porteur de projets latents. Un système de plans de références a alors été créé afin de s'adapter aux différents cas et à leur évolution dans le temps. Ainsi, les objectifs suivants – la préservation du capital nature, la promotion de la ville des proximités et l'intensification du développement – ont à la fois été induits, justifiés, et mis en cohérence. Nous pourrions établir la même démonstration pour les deux autres projets de fabrique. Cependant, par souci de synthèse, nous nous en tiendrons à la simple présentation des reformulations des objectifs généraux de projets en objectifs spécifiques.

Dans le cas du SCoT bordelais (annexe 79), l'accueil des nouveaux habitants est pensé en fonction d'un paysage, vecteur d'organisation urbaine, projeté au sein même des opérations d'urbanisme afin de réintroduire des espaces ouverts qualifiants en ville. Ainsi, le projet d'accueil est adapté à la préservation des qualités du territoire et du cadre de vie. Le paysage, porté par une structure territoriale complexe et qualifiante pour les

1 *Ibid.*

espaces de vie métropolitains, n'est pas sans relation avec les éléments de bâti et d'infrastructure métropolitains. Cette conception en réseau des éléments constitutifs de la métropole définit un véritable gisement de projets pour la fabrique métropolitaine garantissant un projet d'économie territoriale renouvelée, innovante et accessible à tous. En termes économiques, le paysage est pris en compte en tant qu'espace multifonctionnel afin de penser le devenir métropolitain dans le contexte du Grenelle de l'environnement. Le projet d'accueil est donc entendu à la hauteur des enjeux de croissance et d'attractivité de la métropole. Enfin, la réflexion sur le cadre de vie s'appuie sur une perception du paysage s'adaptant à la diversité typologique qui le compose. Cette vision du paysage est garante de la diversité des modes d'habiter la métropole. Le projet d'accueil métropolitain s'avère ainsi révélateur d'une « Terre Bigarrée » définissant pour Jean-Christophe Chadanson une « métropole économe » et « symbiotique »¹.

Concernant le SCoT du Pays de Rennes (annexe 81), le développement urbain a été pensé en fonction des espaces naturels et agricoles ainsi que des paysages qu'ils engendrent. Cette attitude est qualifiante pour les espaces bâtis et ouverts de la métropole. Elle permet de consolider la qualité de l'organisation territoriale de la ville-archipel. De plus, le discours sur le paysage perçu, notamment depuis les infrastructures de transports, se nourrit de celui sur l'écologie afin de mettre en place une politique générale de reconquête des espaces ouverts fragilisés donnant ainsi la priorité au maintien des richesses humaines. Le paysage, présenté comme un gage de qualité de vie et d'attractivité métropolitaine, est à préserver, voire à renouveler, afin d'affirmer les ambitions d'un Pays-Capitale à vocation européenne. Enfin, la lecture des paysages ordinaires et quotidiens de la métropole est partagée à l'échelle du pays. Elle définit un cadre de vie permettant de développer au sein de la « ville-archipel » des villes de proximité.

Les nouvelles formes urbaines et agricoles

Ainsi, le paysage, complexe actif de la fabrique métropolitaine, permet la reformulation et la mise en cohérence des objectifs des différents projets. Cette reformulation a tout particulièrement attiré notre attention dans la mesure où elle semble véhiculer un nouveau partenariat entre l'urbain et le rural. L'expression d'Alfred Peter « dessiner la campagne pour dessiner la ville² » illustre parfaitement cette hypothèse selon laquelle penser la métropole par le paysage donne lieu à un renouveau des relations unissant l'urbain et le rural :

« Et donc, on a construit une démarche qui était basée sur deux principes fondamentaux. Le premier, c'est que sur un territoire somme toute assez petit on avait vraiment l'intention de faire un projet, qu'on pouvait ensuite décliner dans tous les domaines mais qui reste en projet. Et la deuxième caractéristique, c'est qu'on avait inversé notre regard sur la planification en prenant l'hypothèse de travail, la thématique, que tu connais, qui est « dessiner la campagne pour dessiner la ville ». Voilà je pense que c'est les deux points principaux. En tout cas c'est ma lecture³ ».

Ce nouveau partenariat est aussi exprimé dans les autres projets. Jean-Baptiste Rigaudy voit notamment dans le paysage bordelais un moyen de « de réintroduire la nature en ville, dans les villes existantes⁴ » et « c'est un vrai gisement de projets qui se dessine derrière ça⁵ ». Jean-Christophe Chadanson parle même de « développer un projet qui refonde les relations entre la nature et la ville⁶ ». Les espaces ouverts, souvent agricoles, deviennent alors qualifiants pour la métropole en faisant partie intégrante des grandes trames écologiques :

1 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

2 Peter (Alfred), *Entretien*, annexe 51

3 *Ibid.*

4 Rigaudy (Jean-Baptiste), *Entretien*, annexe 40

5 *Ibid.*

6 Chadanson (Jean-Christophe), *Entretien*, annexe 42

« Les grands corridors écologiques [...] peuvent assurer leur continuité d'un territoire à un autre. Mais ça je n'en parlerai pas. [...] On peut s'imaginer que dans 20 ans, 30 ans, ils participent pleinement de la ville, de l'organisation urbaine¹ ».

Le Pays de Rennes va plus loin dans ce domaine en s'engageant pleinement dans la question de l'agriculture des espaces ouverts métropolitains. Les « champs urbains », concrétisation spatiale d'une oxymore, en sont le plus bel exemple :

« On a notamment un de nos outils, appelé le « champ urbain », qui est un peu ce lieu privilégié de rencontres parce que ce sont des lieux à la fois très sous pression, des lieux qui ont pu être convoités pour urbanisation, et que l'on veut maintenir vraiment agricoles. Ce surtout car ils sont assis sur des bases agricoles mais aussi paysagères et récréatives de proximité. Ce sont des lieux privilégiés d'accès à la campagne pour les habitants. Mais, il ne faut pas non plus que cela devienne une nature sous cloche ni que ce soit uniquement une ferme pédagogique. Il faut que ce soit quelque chose de viable économiquement² ».

Ces « champs urbains » sont en définitive des espaces ouverts stratégiques de la métropole au même titre que les centres urbains pour les espaces bâtis. Il s'agit de leur « équivalent dans la ruralité³ ». Ils répondent à des enjeux intercommunaux et sont proches des espaces bâtis, donc soumis à de fortes pressions foncières. Enfin, les équipements, existants ou mis en place, qui ponctuent ces espaces ont un rôle d'animation à l'échelle de la métropole :

« Donc, le champ urbain, c'est un lieu de projets pas forcément extensif, ni de densification, mais c'est un territoire commun à plusieurs communes et sur lesquels il peut y avoir des projets intercommunaux. Ceci avec des notions de protection très forte puisque les champs urbains sont les seuls secteurs qui sont limités au niveau cadastral, à la parcelle, et qui font l'objet d'une protection spécifique. On ne peut pas urbaniser à l'intérieur des champs urbains. On peut introduire des mutations agricoles, diversifier les activités, pérenniser diverses fonctions agricoles, mais on ne peut pas urbaniser, implanter un bâtiment lourd, mettre de l'habitat à l'intérieur⁴ ».

Cependant, la concrétisation des nouvelles relations entre urbain et rural s'avère délicate. En effet, les « champs urbains » sont-ils la partie visible d'un changement plus profond de considération du rapport entre urbanité et ruralité ? Ou, au contraire, occultent-ils par une innovation restreinte la continuité des relations entre ville et campagne ? Cette action localisée de création des champs urbains ne permettrait-elle pas de protéger, voire de renouveler, à un endroit précis afin de laisser faire ailleurs ? Les propos de Fiona Thomas apportent quelques éléments de réponse à ces interrogations. Elle affirme notamment que les « champs urbains » ne représentent qu'une première étape par rapport à un projet plus global dans lequel il s'agira dans le futur de se positionner. Elle souligne aussi que la définition à la parcelle des « champs urbains » est nécessaire mais limite le développement de nouvelles relations entre urbanité et ruralité :

« Je pense effectivement que ça va aider, ça va changer la perception de l'agriculture, ça va continuer le dialogue. Et du coup, je pense que maintenant on a dépassé ça, mais l'élu est un peu désemparé. Ils disent "bon d'accord on a fait ça, et après ?". "J'ai gardé le terrain et regardez ce qui s'y passe ! C'est de la friche ou c'est de l'agriculture fermée qui ne fait pas pour autant des espaces intéressants". Donc voilà, la difficulté maintenant est là. Mais bon, cela vient de la priorité donnée dans le SCoT, c'est-à-dire de ne pas consommer l'espace, ne pas amener de nouveaux habitants dans les espaces de campagne, de limiter la constructibilité de ce qui n'est pas agricole en terrains agricoles. L'idée était vraiment d'afficher ça. Et c'est parfois caricatural parce qu'on a eu besoin d'aller très fort dans ce sens-là pour dire stop "là on a besoin de ces terres agricoles" et la ville doit se contenir⁵ ».

1 Lascabettes (Pierre), *Entretien*, annexe 43

2 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

3 Ollivier (Hervé), *Entretien*, annexe 59

4 *Ibid.*

5 Thomas (Fiona), *Entretien*, annexe 55

Enfin, au-delà des problèmes relatifs à la mise en place de telles structures, Hervé Ollivier souligne pour sa part que le projet commun n'est pas idyllique pour autant. Pour lui, même si personne n'en parle ouvertement, la composante économique semble avoir échappé au projet collectif. De tels aveux viennent quelque peu nuancer notre propos sur la fabrique métropolitaine par le paysage dans la mesure où la mise en place d'actions extérieures au projet collectif nous montre par ailleurs la fragilité des bases sur lesquelles reposent le renouveau des partenariats entre ville et campagne :

« Je vais être très honnête. Autant on a tendance à penser que tout ce que l'on a mis en place en matière de déplacements, en matière de réseaux intercommunaux, en matière de densité, de limitation du grignotage des espaces agricoles et environnementaux, le SCoT est quand même efficace. Autant sur la partie économique, le concept de conception n'a pas du tout été le même. Je dirais qu'il y a eu consensus politique sur la façon de faire le SCoT globalement, sur la partie économique chacun a beaucoup plus revendiqué son territoire¹ ».

Cependant, par delà les réalités contrastées de la mise en place des nouveaux partenariats, nous voulons ici insister sur le rôle et l'impact de l'imaginaire dans de telles mises en relation. Pour ce faire, nous souhaitons d'abord revenir sur les propos de Bertrand Folléa. Il soulignait en effet durant l'entretien que le lien entre quantité et qualité des espaces ouverts ne va pas de soi. La forêt de pins bordelaise n'est pas un espace communément entendu en tant que paysage :

« La forêt est très particulière. La relation de Bordeaux à la forêt, au sens où ce qui est forêt est précieux par exemple, n'est pas admise par tous. Dans toute la ville de Rennes, où il n'y a pas beaucoup de forêts, la forêt est précieuse. Les forêts sont très patrimonialisées. Elles sont rares, très patrimonialisées et c'est des situations qu'on va trouver aussi en Ile-de-France. Par exemple, autour de Paris ce qui est stable, en tant qu'espaces non-bâti dans la Région Ile-de-France, ce sont les forêts. Et ce pour pleins de raisons : culturelles, historiques, etc. Mais de fait elles tiennent, en quelque sorte, face à la pression et le développement. À Bordeaux, c'est un peu différent² ».

Le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre est donc de faire émerger cette conscience du paysage. Il s'agit donc de le qualifier en l'hybridant afin notamment de mettre sur un même plan les perceptions visuelles et les considérations écologiques. Il convient de donner à voir, de donner matière à se projeter dans et par le paysage. Les modes de représentation sont en ce sens tout à fait essentiels afin de faire rêver à partir d'un « reconnaissable » non « situé » :

« L'intérêt aussi d'un SCoT, je crois, c'est qu'on peut définir des principes d'aménagement et qu'on peut les illustrer autrement que par carte. Ça c'est intéressant aussi. Et on s'est pas privés de le faire d'ailleurs sur Bordeaux c'est-à-dire qu'on a eu à un moment une réflexion sur comment est-ce qu'on représente finalement les principes qu'on veut porter et on a choisi de le faire par des perspectives un peu aériennes qui schématisaient, en quelque sorte, sans vouloir représenter un lieu précis pour éviter que ce soit trop conjoncturel quelque part. Donc, ça schématisait d'une certaine manière une situation reconnaissable mais pas située. C'est un peu compliqué. Mais c'est un peu ça. C'est-à-dire on est dans une schématisation qui n'est pas trop abstraite pour qu'on reste dans l'échelle un peu sensible, qu'on comprenne qu'il y a du bâti, de la vigne, qu'il y a des espaces vivriers, qu'il y a de la forêt, qu'il y a de l'activité, des routes, etc.³ ».

Il convient donc de relever le rôle majeur des stratégies de communication qui laisse place à l'imaginaire. Les « champs urbains » apparaissent dans ce cadre comme « la pointe visible du projet agricole⁴ » permettant de faire rêver « les parisiens », c'est-à-dire les urbains. Les « champs urbains » véhiculent alors un rêve d'habitat métropolitain et de proximité au monde rural :

1 Ollivier (Hervé), *Entretien*, annexe 59

2 Folléa (Bertrand), *Entretien*, annexe 45

3 *Ibid.*

4 Poirier (Bernard), *Entretien*, annexe 56

« On a fait les champs urbains pour les parisiens... Et pour communiquer sur l'extérieur. Pour ma part, l'agriculture est très importante et pas uniquement dans les champs urbains. Donc, simplement il y a des endroits où on a estimé qu'elle était plus fragile. Donc, on a fait un clin d'œil par rapport à notre espace agricole et rural du pays de Rennes avec les clignotants que sont les champs urbains. Mais, le reste est tout aussi important. Seulement il est moins en danger c'est tout¹ ».

Le choix même de l'expression de « champ urbain » pour dénommer ces espaces agricoles à rayonnement métropolitain n'est pas anodin. Cette terminologie a été réfléchie et choisie consciemment en fonction des résonances qu'elle génère au sein de l'imaginaire collectif :

« Ce sont donc des secteurs protégés à long terme, mais vraiment protégés car définis à la parcelle dans le SCoT. Ils dépassent l'enjeu purement communal. C'est comme ça qu'est venu ce concept, petit à petit. On ne l'avait pas au départ. Au début il se nommait par un acronyme SILVAE, Secteur Intercommunal pour les Loisirs Verts, l'Agriculture et l'Environnement. [...] Ça n'a pas plu aux élus. Ça a été transformé en « Champ Urbain », un mot beaucoup plus communicant et très intéressant. Et finalement le champ urbain, ces secteurs qui étaient d'une part à l'origine vraiment des secteurs de protection contre l'urbanisation, des secteurs agro-naturels mais de loisirs, permettant les loisirs verts, sont devenus petit à petit des secteurs de protection de l'agriculture périurbaine. Et en fait, ils sont un peu des les deux maintenant² ».

Les constructions collectives du paysage se sont ainsi appuyées sur une même position : le paysage ne devait pas être considéré dans les projets comme une entité à protéger mais comme une valeur participant au mieux vivre métropolitain. Dès lors, le paysage, créé en tant que complexe actif de la fabrique métropolitaine et nourri des multiples représentations individuelles qu'il génère, a entraîné la reformulation des objectifs généraux des projets de fabrique en objectifs spécifiques. Il apparaît alors comme un filtre par lequel les métropoles étudiées ont été fabriquées.

1 *Ibid.*

2 Lemerre (Eric), *Entretien*, annexe 60

En guise de synthèse du précédent développement, rappelons ici les principales conclusions tirées de cette analyse du paysage au sein de procédures françaises de fabrique urbaine et métropolitaine : les Schémas de Cohérence Territoriale ou SCoT. Cet outil a effectivement retenu notre attention en raison de l'adéquation qu'il développe avec notre cadrage théorique explicité lors du premier chapitre. Son échelle d'intervention, se focalisant sur des intercommunalités, lui permet en effet de prendre en compte les milieux incertains. De plus, ce nouvel outil, à la fois dynamique et structurant, est un document stratégique de la planification française dont les objectifs affichent clairement la volonté de penser le développement urbain au regard des préoccupations environnementales contemporaines.

Le paysage est apparu dans ce cadre comme une des thématiques les plus courantes des SCoT, qu'ils soient métropolitains ou non. La préservation et la mise en valeur du paysage font notamment partie des orientations de projet incontournables. Cependant, les points de vue sur le paysage peuvent aussi donner lieu à des actions moins courantes telles que la définition d'un projet urbain façonné par une qualification singulière du paysage. Parmi les SCoT métropolitains, trois semblent mettre en place de telles attitudes en matière de paysage. Il s'agit des SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, de l'Agglomération de Montpellier et du Pays de Rennes. Après avoir présenté et comparé ces trois SCoT, tant par rapport à leurs contextes respectifs qu'au regard des projets de fabrique développés, nous avons défini et explicité la méthodologie de l'analyse que nous avons menée afin d'appréhender la notion de paysage au sein des trois projets de fabrique. Dans ce cadre, des entretiens des principaux acteurs des SCoT observés ont été réalisés. L'objectif de cette démarche était de mettre en exergue les représentations individuelles du paysage et de questionner la possibilité d'une représentation collective de ce dernier.

Dans le cadre des trois démarches étudiées, le paysage a été révélé comme faisant l'objet d'un consensus ambitieux. Le paysage a ainsi permis de réunir et de faire dialoguer des acteurs différents et aux aspirations parfois contradictoires. Il a aussi rendu possible de mettre sur le même plan des parties disparates d'un même territoire tout en tenant compte de la diversité des échelles en jeu. Cependant, par un complément d'analyse, nous avons constaté que c'est essentiellement le pays, justement porteur de paysage, qui joue réellement ce rôle de socle commun. Les représentations individuelles du paysage ont traduit une importante fragmentation de l'entendement même du paysage. Chacun le perçoit en fonction de son propre prisme, qu'il soit personnel ou professionnel. Il apparaît tantôt comme un lieu singulier d'ici ou d'ailleurs. Il est parfois une

valeur particulière plus ou moins abstraite. En tout état de cause, il ne constitue jamais une représentation collective une et indivisible. Une vision commune du paysage semble plutôt relever d'une mise en réseau de points de vue démultipliés du paysage. Ainsi, le paysage, ancré dans le pays, en est une projection complexe. Enfin, une nouvelle définition du paysage est apparue. Cette dernière, en permettant notamment la réunion des deux paradigmes du paysage, paysagiste et paysager, a légitimé la création d'une notion majeure induisant une reformulation des objectifs généraux des projets. Dans ce contexte, le paysage s'est imposé au sein des trois projets comme un gage de qualité urbaine.

Le paysage, complexe actif des processus de fabrique métropolitaine, n'est pas apparu comme un impondérable du projet, une notion allant de soi, mais a réellement été discuté au sein des débats entre acteurs. Il s'est nourri des représentations individuelles qui l'ont porté. Cependant, un certain nombre de refus ont émergé. Définissant le paysage par son négatif, ils sont venus inscrire le paysage dans le monde du vivant et du mieux vivre en ville. La notion de paysage a donc filtré les orientations générales des projets afin de les reformuler et de les mettre en cohérence. Enfin, au sein de ces fabriques métropolitaines par le paysage nous avons distingué des signes annonciateurs d'un renouveau des relations entre l'urbain et le rural. Bien que les concrétisations dans le réel de cette reconsidération du partenariat entre la ville et la campagne soient quelque peu contrastées, il nous semble que ce sujet mérite toute notre attention dans la mesure où l'imaginaire sous-entendu pourrait être porteur de nouvelles mythologies urbaines.

2.2

**UNE DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE :
« LE GRAND PARI DE L'AGGLOMÉRATION
PARISIENNE »**

Alors que la place du paysage au sein de la fabrique contemporaine des métropoles en France a été pour l'instant questionnée dans le cadre de procédures, nous souhaiterions ici explorer les enseignements que peuvent véhiculer des expériences en la matière. Ainsi, nous focaliserons-nous sur une expérience de fabrique urbaine qui nous paraît représentative du contexte contemporain de planification spatiale. Il s'agit de la consultation internationale pour l'avenir du « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Il conviendra donc de questionner la place accordée à la notion de paysage au sein des projets de fabrique réalisés par les dix équipes pluridisciplinaires avant de nous intéresser tout particulièrement au rôle pris par cette notion tout au long du processus d'émergence et de fabrique du projet métropolitain d'une de ces équipes, l'équipe Descartes. Afin d'apporter des éléments de réponse à notre questionnement, nous présenterons, dans un premier temps, le contexte, les résultats ainsi que divers éléments d'analyse relatifs à la compréhension de la consultation internationale, c'est-à-dire l'expérience de fabrique métropolitaine questionnée. Dans un deuxième temps, il s'agira d'introduire le positionnement particulier de l'équipe Descartes au sein de cette consultation avant de nous attacher, dans un troisième temps, à restituer les résultats de l'analyse que nous avons menés en matière de paysage.

Ainsi, il conviendra d'abord de présenter en quoi l'expérience de la consultation internationale dite du « Grand Paris » peut être considérée comme représentative des questionnements contemporains en matière de fabrique métropolitaine. Nous reviendrons alors sur le contexte même de la métropole parisienne ainsi que sur les principaux enjeux et les grandes tendances de sa fabrique au cours du temps. Sont-ils par exemple caractéristiques des villes-globales ? Par la suite, il s'agira de questionner la singularité de la consultation internationale sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne » en interrogeant notamment le positionnement de l'État dans cette démarche et en présentant plus en détail les objectifs mêmes de cette consultation. Nous continuerons notre exposé en rappelant les principales étapes de cette consultation et en soulignant le contenu des différentes propositions réalisées au cours de cette expérience. Enfin, nous interrogerons plus particulièrement le rôle joué par les espaces ouverts au sein même des fabriques métropolitaines en revenant sur les relations entre la métropole parisienne et les espaces ouverts pour enfin questionner le rôle de ces espaces au sein des propositions des dix équipes engagées dans la consultation internationale.

Il s'agira par la suite de présenter plus en détail la position d'une équipe : le groupe Descartes. Nous reviendrons alors sur la composition de cette équipe singulière, dont nous avons été membre, avant d'exposer la

méthode mise en place par le groupement afin de faire émerger les grands traits de la fabrique métropolitaine. Nous questionnerons par la suite les propositions de l'équipe en nous focalisant sur les questions de gouvernance, de logement, de mobilité et enfin d'espaces ouverts. Comment la forêt est-elle considérée au sein du projet de fabrique ? Comment les espaces agricoles évoluent-ils dans ce cadre ? Comment l'eau qui traverse sous différentes formes la métropole est-elle perçue, rêvée et aménagée ? Sur cette base, nous exposerons le cadre de notre analyse méthodologique dont le but est de nous renseigner sur l'essence et l'action de la notion de paysage au cours du processus de conception du projet de fabrique métropolitaine porté par l'équipe Descartes. Quel type de méthode d'enquête avons-nous mis en place ? Comment tirer profit au sein de notre recherche de notre statut particulier d'acteur ? Nous expliciterons alors les techniques auxquelles nous avons eu recours afin d'effectuer notre relevé d'observation tout en maintenant nos activités de chef de projet pour l'atelier Alfred Peter.

Enfin, après avoir argumenté nos choix opérés en matière de restitution de notre enquête de terrain, nous exposerons le résultat de notre démarche d'investigation par le commentaire de trois des réunions des principaux acteurs de l'équipe Descartes. Nous analyserons leur contenu afin de mettre en exergue les moments clés de la prise en compte des espaces ouverts et du paysage dans le projet métropolitain. Nous interrogerons par exemple les systèmes de représentations sollicités et nous pointerons du doigt les principes de l'action sur la métropole ainsi révélée. Enfin, une analyse dépassant la simple approche chronologique et questionnant les positionnements conceptuels de l'équipe en matière de fabrique métropolitaine sera proposée. Dans ce cadre, nous soulignerons le rôle des notions de « global » et de « local ». De la même façon, nous mettrons en exergue la posture du groupement par rapport au « temps » et à l' « espace ». Enfin, les notions de « ville » et de « campagne » retiendront notre attention.

2.2.1

LA FABRIQUE MÉTROPOLITAINE DITE DU « GRAND PARIS »

2.2.1.1 La métropole parisienne

Afin d'interroger la fabrique métropolitaine du « Grand pari de l'agglomération parisienne », il apparaît important de nous pencher dans un premier temps sur le contexte même de la métropole parisienne. Ainsi, il nous sera possible dans un deuxième temps de mettre l'accent sur le caractère innovant d'une telle démarche qui se distingue de toutes formes de procédures et qui relève de l'expérience. Nous nous attacherons donc ici à esquisser les grandes problématiques de la métropole parisienne. Nous questionnerons pour cela le statut de cette métropole au sein du monde urbain contemporain. Comment se positionne-t-elle par rapport aux autres métropoles européennes ? Quel est son statut par rapport aux villes et métropoles françaises ? Nous soulignerons par la suite les principaux enjeux de la fabrique de cette métropole en questionnant à la fois ses limites, ses formes particulières et les mobilités qu'elle génère. Enfin, nous présenterons synthétiquement les grandes tendances de fabrique qui ont fait et qui façonnent encore la métropole parisienne.

Etat des lieux

Afin d'apporter des éléments de compréhension au contexte de la métropole parisienne, il nous apparaît nécessaire de la situer par rapport au réseau des métropoles participant aux échanges internationaux, les « villes globales¹ ». Comme nous l'avons vu au cours du premier chapitre, ces métropoles redéfinissent les modes de qualification et d'entendement de la ville dans la mesure où leurs contours dépassent les périmètres de ces villes dans leur acception administrative et historique. De plus, ces « villes globales » organisent entre elles une véritable compétition afin d'obtenir les emplois et les fonctions les plus prestigieux. Cependant, elles s'insèrent aussi dans un contexte local particulier qui garantit les politiques d'aménagement. Celles-ci ont donc pour responsabilité de ménager les zones d'échange nécessaires à l'émergence et au maintien d'une « ville globale ». Cette responsabilité apparaît pour Paul Chemetov et Frédéric Gilli comme lourde de conséquences dans la mesure où « la ville est aujourd'hui la condition productive contemporaine première² ».

1 Sassen (Saskia), *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes, 1996, 530 p.

2 Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / DIACT », 2006, p. 19

Dans ce cadre, la métropole parisienne se doit d'être aussi performante que les autres « villes globales ». Il s'agit donc de faire émerger Paris en tant que capitale contemporaine à l'échelle de l'Europe voire du monde. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur les caractéristiques spécifiques de la métropole parisienne¹. L'économie francilienne apparaît dans ce cadre comme une de ces particularités. En effet, elle est en effet extrêmement diversifiée bien que le cœur de la métropole soit spécialisé dans les fonctions tertiaires supérieures². Elle se veut aussi le support d'activités de services à la personne et aux entreprises, caractéristiques mêmes des « villes globales ». Ces données économiques doublées de la mobilité accrue des personnes, des informations et des biens sont à l'origine d'une métropole parisienne décalée par rapport à ses limites administratives :

« La Région urbaine de Paris ne coïncide pas avec les limites administratives de l'Ile-de-France, elle s'étend jusqu'aux villes avant-postes (Compiègne, Beauvais, Évreux ou Chartres). La région économique de Paris est encore plus à l'étroit dans le cadre administratif, elle s'étend à tout le Bassin parisien (Caen, Amiens, Reims, Troyes ou Orléans). Quant au cœur de cet espace régional, le territoire de la zone métropolitaine, il ne coïncide pas plus avec Paris qu'avec la petite couronne. Ses contours sont aujourd'hui flous et discontinus³ ».

Fabriquer la métropole parisienne à l'heure actuelle revient donc à choisir des échelles d'intervention pertinentes afin de répondre au défi métropolitain. Il convient donc de permettre aux entreprises d'améliorer leur inscription au sein du réseau économique mondial tout en intégrant les territoires et les populations qui sont exclus du dynamisme régional. En d'autres termes, poser la question du modèle urbain de la métropole parisienne signifie choisir les outils et les territoires d'une action locale sur une métropole globale à définir par rapport à ses congénères.

Afin de présenter plus en détail les spécificités du contexte de la métropole parisienne, nous nous proposons ici de donner quelques éléments de comparaison de cette métropole au niveau mondial⁴ et européen⁵ en nous intéressant plus particulièrement à la métropole londonienne. L'agglomération parisienne dont le périmètre - défini par l'INSEE - est un cercle de 60 km de diamètre, compte 9,6 millions d'habitants sur une surface de 2 721 km² et rassemble 5,1 millions d'emplois⁶. Le découpage administratif et politique de cette agglomération est complexe. Il se compose, en plus de la ville de Paris, de 396 communes⁷ qui sont parfois regroupées selon différentes formes d'intercommunalités⁸. De plus, certains territoires franciliens sont

1 Nous souhaitons souligner ici que l'expression de « villes globales » ne signifie pas « villes globalisées ». D'ailleurs, les « villes globales » reposent justement sur leur statut d'exception. *Ibid.* p. 20

2 Alors que certaines « villes globales » – comme Tokyo, Singapour, Shanghai ou Francfort – sont essentiellement portées par leurs activités financières, les activités économiques de la métropole parisienne couvrent une très large gamme d'activités : luxe, tourisme, nouvelles technologies, bio-médecine, aéronautique, automobiles et services collectifs.

3 Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / DIACT », 2006, p. 13

4 Une comparaison de la métropole parisienne avec celle de New York et Shanghai est proposée dans l'ouvrage suivant : Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, pp. 184 - 189

5 Lefèvre (Christian), Romera (Anne-Marie), *Entre projets et stratégies : le pari économique de six métropoles européennes*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAURIF), Département Économie et développement local, 2007, 74 p. & Lacaze (Jean-Paul), *Paris, urbanisme d'état et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, Coll. « Géographes », 1994, pp. 45 - 52

6 Susteren (Arjen van), *Metropolitan World Atlas*, Rotterdam, 010 Publishers, 2005, 311 p.

7 Si l'on compte les maires des différents arrondissements parisiens, l'agglomération parisienne est alors représentée par plus de 400 maires élus.

8 Les formes d'intercommunalités franciliennes sont diverses : des Syndicats d'Agglomération Nouvelle comme celui de Sénart ville nouvelle par exemple, des Communautés d'Agglomération comme celle de Saint-Quentin-en-Yvelines, des Communautés de Communes comme celles du Pays de Limours (à taxe professionnelle unique) et de Versailles Grand Parc (à fiscalité propre additionnelle aux quatre taxes). Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France, *Intercommunalités en Région Île-de-France en 2009*, Paris, IAURIF, 2009.

administrés par des Établissements publics d'aménagement dépendants de l'État. L'ensemble est enfin regroupé en huit départements¹. À l'intérieur de cette agglomération, la métropole parisienne regroupe, sur 1 450 km², 8,5 millions de personnes et 4,7 millions d'emplois².

Le Grand-Londres³ compte pour sa part 8,2 millions d'habitants sur 1 580 km² répartis entre deux « *cities* », 31 « *boroughs* ». La gestion de l'ensemble est assurée par une structure unique, « *the Greater London Authority*⁴ » qui est responsable de l'élaboration du projet métropolitain. Les « *boroughs* » conservent toutefois leur compétence en matière de logement, d'éducation et de services sociaux⁵.

La comparaison entre les métropoles de Paris et Londres est à la fois ancienne⁶ et tout à fait d'actualité⁷. L'aménagement urbain n'est pas extérieur à cette compétition incessante. Par exemple, Paris invente avec la Révolution la première Exposition des produits du commerce et de l'industrie⁸ mais c'est Londres qui réalise en 1851 la première grande Exposition internationale⁹ avec notamment la construction du *Crystal Palace*¹⁰. Cependant, Paris ne s'avoue pas vaincu pour autant et réalise la Galerie des machines¹¹ puis la tour Eiffel¹² et le Grand Palais¹³. En termes d'urbanisme, Napoléon III s'inspire de Londres pour moderniser Paris alors

1 Les huit départements franciliens sont l'Essonne, les Hauts-de-Seine, Paris, la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines.

2 Susteren (Arjen van), *Metropolitan World Atlas*, Rotterdam, 010 Publishers, 2005, 311 p.

3 Le Grand Londres ou « *Greater London* » en anglais est la plus grande subdivision administrative englobant Londres en Angleterre. Créée en 1965, elle regroupe la Cité de Londres et celle de Westminster (« *City of London* » et « *City of Westminster* ») et 31 districts londoniens, les « *boroughs* »

4 The « *Greater London Authority* » ne couvre pas toute l'aire de l'agglomération qui s'étire le long des voies jusqu'aux premières villes nouvelles. Elle ne correspond pas non plus à l'aire urbaine qui englobe plusieurs comtés. Cependant elle dépasse largement la zone dense et continue londonienne.

5 Perrin (Laurent), « Les enjeux de la planification urbaine du Grand Londres », *Note rapide, Territoires*, n°460, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France, décembre 2008, 4 p.

6 La compétition entre les métropoles parisienne et londonienne pour le leadership d'Europe occidentale remonte au Moyen-Âge. Il se poursuit pendant la période coloniale et la première ère industrielle. Toutes deux à la tête à la fois de pays stables et d'Empires coloniaux, ces métropoles sont marquées par leur statut de métropoles cosmopolites. Enfin, elles font toutes deux partie des lieux d'où ont émergé les révolutions industrielles et politiques qui ont construit le monde moderne.

7 *The Economist* du 15 mars 2008 titrait « *The Rivals* » afin de souligner la proximité des élections entre Paris – le 16 mars 2008 – et Londres – le 1er mai de la même année. La compétition pour l'organisation des jeux olympiques de 2012 est aussi une bonne illustration des rivalités actuelles régissant les rapports entre les deux métropoles.

8 La première « Exposition des produits du commerce et de l'industrie » organisée en 1798 mettait en avant la République à travers les ouvrages de ses artisans et industriels. Cet événement connut un grand retentissement en Europe. Cependant, bien qu'il s'agisse déjà de glorifier l'industrie, cette exposition n'a que peu de rapports avec les gigantesques Expositions Universelles qui lui succèdent.

9 La première « Exposition internationale » s'est déroulée à Londres en 1851. Les Expositions Universelles ont été créées pour présenter les réalisations industrielles des différentes nations. Elles représentaient la vitrine technologique et industrielle des participants, témoignant du progrès au cours de la révolution industrielle.

10 Le Crystal Palace a été construit à Hyde Park afin d'abriter la première des Expositions Universelles en 1851. Il s'agissait d'un vaste palais d'exposition en fonte et verre. Après l'exposition, il a été démonté et reconstruit, sous une forme agrandie, au Sud de Londres, dans le quartier qui porte encore aujourd'hui son nom. Cependant le bâtiment brûla en 1936. Le Crystal Palace constitua pendant longtemps un haut lieu touristique. De plus sa technique de construction en éléments standardisés a préfiguré les techniques de préfabrication en architecture. Hobhouse (Hermione), *The Crystal Palace and the Great Exhibition : art, science and productive industry, a history of the royal commission for the Exhibition of 1851*, London, New York, Athlone Press, 2002, 451 p.

11 La Galerie des machines a été réalisée pour l'Exposition Universelle de 1889. Ce bâtiment était situé au fond du Champ de Mars, devant l'École militaire. Ce Palais, dessiné par l'architecte français Ferdinand Dutert, se composait d'une nef de 77 000 m² avec 34 700 m² de vitrage. De nombreuses machines industrielles y étaient exposées. Par la suite, le palais abrita un vélodrome de 1903 à 1909 avant d'être démolí, après de nombreuses controverses, en 1911. Hénard (Eugène), *Exposition universelle de 1889, Le Palais des machines, architecte M. F. Dutert : notice sur l'édifice et sur la marche des travaux*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1891, 61 p.

12 La tour Eiffel, initialement nommée tour de 300 mètres, est une tour de fer puddlé construite par Gustave Eiffel et ses collaborateurs pour l'Exposition Universelle de Paris de 1889. Située à l'extrémité du parc du Champ-de-Mars, en bordure de la Seine, ce monument parisien, est devenu le symbole de la capitale française. Tissandier (Gaston) (1843-1899), *La Tour Eiffel de 300 mètres, description du monument, sa construction, ses organes mécaniques, son but et son utilité*, Paris, G. Masson, 1889, 82 p.

13 Le Grand Palais, aussi appelé le « Grand Palais des Beaux-Arts », a été édifié à Paris à partir de 1897, pour l'Exposition Universelle prévue du 15 avril au 12 novembre 1902 à la place du Palais de l'Industrie construit en 1855 et jugé inconfortable. Sa vocation originelle consistait à accueillir les grandes manifestations artistiques officielles de la capitale. À l'heure actuelle, le bâtiment abrite régulièrement salons et expositions prestigieuses. Monneret (Jean), *Le Grand Palais*, Paris, Éd. de la Réunion des musées nationaux, 2006, 143 p.

que *Covent Garden*¹ doit son organisation à la place des Vosges². De la même façon, la ville de Paris met en place la cité-jardin du Vésinet³ alors que la cité-jardin – dont sont issues les villes nouvelles – sera théorisée à Londres par l'américain Ebenezer Howard. Enfin, bien que les métropoles développent des problématiques d'aménagement similaires, il convient de souligner qu'elles reposent sur des réalités contrastées :

« Un centre plus petit, une limite floue qui attire autant qu'elle ne clôt, une entité administrative unifiée depuis longtemps et régulièrement réajustée, Londres fonctionne comme une constellation où maints centres secondaires ont une existence, une identité, un rayonnement qui ne mettent pas en cause leur appartenance à la ville⁴ ».

En France, l'Ile-de-France est la première région française par sa population, son nombre d'emplois et sa contribution au produit intérieur brut. Elle fait aussi exception par son urbanisation importante et c'est la seule région qui soit organisée par une « ville globale ». Paris, qui – rappelons le – n'a pas toujours été la capitale de la France⁵, s'est imposée en tant que ville de renommée mondiale. Comme Londres, Paris s'est imposée par sa taille et sa population lors de la révolution industrielle qui accéléra par ailleurs la dynamique de croissance parisienne. Ainsi, la situation de la métropole parisienne est unique en France et peut se résumer dans les termes suivants :

« Elle a ainsi cumulé, au cours des deux siècles écoulés, l'ensemble des fonctions urbaines, et ceci de façon souvent dominatrice par rapport aux autres villes françaises. Capitale politique et administrative, elle est devenue la capitale économique, concentrant, outre les usines, les sièges sociaux, les établissements financiers, les services financiers, mais aussi la capitale culturelle, universitaire, artistique, etc.⁶ ».

Si son développement urbain a d'abord été lié à son statut de capitale et notamment à la présence – à Paris ou à Versailles – du roi et de sa cour, ce sont les fonctions économiques – industrielles puis tertiaires – qui ont été, à partir du XIX^e, le moteur d'une croissance démographique et d'une extension spatiale exponentielles. La ville est alors devenue une agglomération composée de banlieues⁷ que les pratiques de fabrique métropolitaine – comme nous le verrons – tentent d'organiser en tant que région urbaine polycentrique.

Ceci nous amène à souligner l'existence d'un important contraste⁸. En effet, il est nécessaire de mettre en exergue le profond décalage résidant entre l'image favorable de la métropole parisienne en tant que « ville globale » et les mauvaises conditions de vie quotidienne des habitants de la métropole. Par rapport aux autres

1 Covent Garden est une place de Londres sur laquelle se tenaient les halles. Elle est maintenant connue principalement pour le Royal Opera House qui fut construit en 1858 sur l'emplacement d'un ancien théâtre datant de 1732.

2 La place des Vosges, appelée place royale avant la Révolution, se trouve dans le Marais et fait partie des 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements parisiens. Conçue par Louis Métezeau, elle s'inspire de la place Ducale de Charleville-Mézières. Gady (Alexandre), Mazeran, (Alain), *Place des Vosges*, Paris, A. Mazeran, 1996, 127 p.

3 Ministère de la culture et de la communication, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Région Ile-de-France, Ville du Vésinet, *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager 1858-1930*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, coll. « Cahiers de l'Inventaire », 1989, 144 p.

4 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 179

5 Le statut de capitale acquis sous Clovis et recouvert au début de la période capétienne, s'est imposé à la fois par la situation géographique favorable de la métropole parisienne – au centre du Bassin parisien – et par l'histoire de la ville à travers les guerres. Soulignons cependant que la métropole de Bordeaux a toutefois été trois fois capitale de la France: en 1870 ainsi que durant les deux Guerres Mondiales. À chaque fois durant une Guerre, ce qui lui valut le surnom de « capitale tragique ».

6 Merlin (Pierre), *L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française, 2004, p. 7

7 *Ibid.* pp. 43 - 44

8 Lacaze (Jean-Paul), « Paris, métropole atypique », *Paris : Urbanisme d'État et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, Coll. « Géographes », pp. 52 - 60

métropoles – françaises ou non – ces conditions de vie présentent certes des avantages¹ mais les inconvénients² qu'elles génèrent deviennent de plus en plus ressentis à tel point que le solde des flux migratoires entre l'Ile-de-France et le reste du pays s'est inversé³. De plus, cette dégradation des conditions de vie quotidienne, en partie réelle et en partie ressentie, risque de compromettre l'image de marque de la métropole parisienne. À l'heure où la population est de plus en plus sensible aux conditions de vie, l'approche qualitative de la fabrique métropolitaine ne doit donc pas être négligée. Par ailleurs, cette approche, dans le contexte de l'après Kyoto notamment, peut être déterminante au sein même de la compétition entre « villes globales ».

Les principaux enjeux

Afin de dépasser cette dialectique entre rayonnement international et qualité de vie des habitants de la métropole, nous nous proposons de relever ici les autres grands enjeux de la fabrique de métropole parisienne. Pour ce faire, nous avons organisé notre propos autour de plusieurs axes de réflexions : la question de la limite et des échelles de la métropole, celle de la densité et des formes urbaines ainsi que celle de la mobilité et des centralités qu'elle génère.

Aborder la thématique de la limite et des échelles de la métropole, nous apparaît en effet essentiel dans la mesure où la superposition des structures administratives et politiques de la région urbaine parisienne trouble l'entendement de la métropole elle-même. Quel est le bon périmètre pour questionner la métropole parisienne ? Quelles en sont les limites ?

Le découpage de la région francilienne en huit départements – dont l'un est à la fois ville, département et capitale – ne répond pas à l'évidence du fait métropolitain et développe une situation qu'il est aujourd'hui difficile de gérer⁴. Comme l'exposent Paul Chemetov et Frédéric Gilli, en superposant les limites administratives⁵ et les différentes cartes de densité⁶, la réalité de cette métropole devient de plus en plus confuse :

« Il faut donc accepter ces limites réelles ou virtuelles, conscientes ou inconscientes, qui structurent la région parisienne, pour apprécier le concept de contour s'appliquant aux périmètres achevés de la zone dense⁷ ».

Dans ce cadre, la zone dense de la métropole parisienne apparaît pour les mêmes auteurs comme dépassant largement les limites de la ville parisienne. De plus, cette zone dense se doit de prendre en compte

1 Des possibilités multiples d'emplois, un salaire plus élevé à qualification égale, un accès à une multitude d'équipements publics et privés, une richesse de la vie culturelle et des possibilités de loisirs ont alimenté jusqu'en 1970 un flux continu des migrants.

2 Les principaux désavantages de la métropole parisienne résident dans l'exiguïté et le coût du logement, celui élevé de la vie, les longs déplacements quotidiens notamment pour se rendre au travail, les difficultés de la circulation automobile et du stationnement, l'insuffisance et éloignement des espaces verts et des lieux de loisirs de plein air. Bidoux (Pierre-Emile), Jankel (Stéphanie), « 1996 – 2006 : forte hausse des dépenses de logement à Paris et en petite couronne », *Ile-de-France à la page*, n° 312, janvier 2009, Paris, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Direction régionale d'Ile-de-France, 4 p.

3 L'inversion du solde migratoire de la métropole parisienne est présentée dans l'ouvrage suivant: Davezies (Laurent), *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, Coll. « la République des idées », 2008, 109 p. L'effet « essoreuse » de la métropole qui attire les jeunes cadres et repousse les familles y est notamment présenté. L'article suivant développe aussi cette notion: Bacqué (Marie-Hélène), Vivoli (Sylvia), « Peut-on penser Paris sans sa banlieue ? », *Mouvements* n°13, janvier-février 2001, pp. 41 - 43

4 Gilli (Frédéric), Offner (Jean-Marc), *Paris, métropole hors les murs : aménager et gouverner un grand Paris*, Paris, Presses de sciences po, Coll. « Nouveaux débats », 2009, 155 p.

5 Région, département, communes, celle de l'ancien département de la Seine, celles des subdivisions électorales – communes, cantons, circonscriptions – et les schémas isochrones produits par la RATP ou la SNCF

6 Les cartes de densité pouvant servir à la définition des limites et des échelles de la métropole peuvent être celles représentant l'habitat, l'emploi, les richesses ou les équipements publics par exemple.

7 Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / D'IAC », 2006, p. 14

différents paramètres de densité allant de la densité d'habitations à celle d'activités logistiques. Le croisement de ces différents périmètres définit une zone dense effective au « contour flou et discontinu¹ ».

L'architecte et urbaniste Philippe Panerai propose pour sa part une décomposition en quatre parties de l'agglomération parisienne. Paris et les villes de la première couronne définissent la première échelle de la métropole: « la ville du vélib² ». L'échelon supérieur reprend approximativement les limites de l'ancien département de la Seine³ avec pour boulevard périphérique l'autoroute A 86⁴. La troisième échelle introduite correspond pour sa part à la partie dense et continue de l'agglomération. Elle est qualifiée de « ville métropole⁵ ». Enfin, le quatrième échelon est celui de l'agglomération à proprement parler⁶.

En définitive, à partir de ces deux approches, ce que nous pouvons retenir en tant qu'élément d'entendement de la métropole parisienne est bien l'imbrication des échelles dont elle dépend et dont elle se nourrit. La métropole fait partie d'une agglomération dont elle ne peut être soustraite. L'agglomération est pour sa part incluse dans le réseau complexe des agglomérations. Enfin, la métropole en elle-même se décompose en plusieurs entités qui ne sauraient être opposées :

« Prise dans une figure de constellation, la métropole ne peut être dissociée de l'agglomération dont elle constitue le noyau central. Elle forme avec les autres agglomérations un ensemble qui a déjà une histoire longue et des représentations nombreuses [...]. La dissémination des abbayes et des propriétés ecclésiastiques au Moyen Age, celle des domaines aristocratiques et de possessions du parlement de Paris au XVII^e siècle ; la mise hors les murs des grandes infrastructures techniques et logistiques au XIX^e siècle ; la carte des cités-jardins depuis le concours de 1919, celle des grands ensembles cinquante ans plus tard; et tant d'autres comme la création des premières facultés en banlieue et le déplacement des grandes écoles témoignent des relations étroites de la capitale avec les territoires qui l'entourent. La vertu première du débat sur le Grand-Paris ne serait-elle pas de reconnaître ces solidarités croisées, de leur donner une visibilité et un nom ?⁷ »

Interroger la métropole revient aussi à questionner la densité⁸ de cette dernière. En effet, la notion de densité nous apparaît fondamentale pour comprendre les enjeux de la métropole. Par exemple, l'étude des densités franciliennes souligne qu'il existe une dichotomie entre la ville de Paris⁹ – dense – et sa périphérie – peu dense¹⁰. De plus, il est d'usage de considérer Paris comme l'une des villes les plus denses d'Europe. Qu'en est-il vraiment ? Par rapport à la ville de Londres, il semble en effet que la ville de Paris soit bien plus dense¹¹. Cependant ce constat s'inverse lorsque que nous comparons les densités à l'échelle des agglomérations¹².

1 *Ibid.*

2 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, pp. 52 - 56

3 *Ibid.* pp. 57 - 61

4 L'autoroute A 86 est une autoroute française qui forme une boucle presque complète autour de Paris, à une distance variant entre 5 et 7 km du périphérique parisien. C'est la seconde des quatre voies de contournement de Paris avec le boulevard périphérique, la Francilienne et le grand contournement de Paris. Elle relie entre elles les préfectures et sous-préfectures de la petite couronne parisienne : Antony, Créteil, Bobigny, Saint-Denis, Nanterre et Versailles. En 2000, 64 kilomètres sont en service. En 2009, 69 kilomètres sont en service avec l'ouverture du tronçon Rueil-Malmaison - A13. Le tronçon de l'ouest, entre l'A13 et Pont-Colbert (Jouy-en-Josas), est le dernier maillon manquant de l'autoroute.

5 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, pp. 62 - 65

6 *Ibid.* pp. 66 - 72

7 *Ibid.* p. 72

8 Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / DIACT », 2006, pp. 29 - 30

9 La ville de Paris rassemble plus de 400 habitants par hectare si l'on ne compte pas la surface des bois. Avec les bois, on compte 206 habitants par hectare. Données INSEE 1999

10 L'agglomération parisienne regroupe 36 habitants par hectare. Données INSEE 1999

11 Si la ville de Paris connaît en densité d'habitants par hectare de 206, la ville de Londres regroupe pour sa part seulement 52 habitants par hectare. Données INSEE 1999

12 L'agglomération parisienne rassemble 36 habitants/hectare alors que celle de Londres regroupe 41 habitants/hectare. Données INSEE 1999

La question de la densité nous apparaît donc être un élément pouvant se révéler pertinent pour qualifier les métropoles à condition cependant que le cadrage auquel elle correspond soit bien spécifié. Enfin, la densité est-elle considérée comme une qualité des métropoles ? Est-elle perçue comme un véritable défaut ? Il est bien difficile de répondre à ces interrogations dans la mesure où la densité s'avère tantôt bénéfique en favorisant « une vie urbaine intense » tantôt abusive car « synonyme d'entassement, de conflit et de violence »¹. Enfin, la densité questionne la capacité des pratiques de fabrication à dépasser la contradiction entre la nécessité de construire des logements pour loger les habitants et celle de lutter contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, prendre position pour une densité particulière n'est pas sans conséquences sur les formes urbaines. L'inverse est vrai aussi. En effet, la compréhension de la densité urbaine, à l'échelle des quartiers comme à l'échelle des parcelles, dépend de l'emprise au sol des espaces publics, tels que la voirie ou les parcs, ainsi que des espaces privés². Afin d'illustrer cette relation d'interdépendance à l'échelle de la métropole, Philippe Panerai propose dans son ouvrage *Paris-métropole, formes et échelles du Grand-Paris*³, une analyse détaillée des densités de quatre sites distincts. Il s'agit de Popincourt, un quartier central proche de Bastille ; du XIX^e arrondissement ; de Romainville, une commune de première couronne et de Marne-la-Vallée, la ville-nouvelle de l'Est parisien. À travers l'étude de ces quatre exemples, l'auteur souligne les différences et similitudes de ces territoires métropolitains. A partir de cette analyse plusieurs constats peuvent être énoncés. Tout d'abord il apparaît que les densités, variables à l'échelle de la métropole, sont des données complexes. L'évidence selon laquelle la ville centre semble plus dense que les communes de périphérie doit dans ce cadre être nuancée :

« Une densité assez soutenue est fréquente dans les communes de la première couronne développées sur d'anciens territoires maraîchers. Un grand nombre de maisons individuelles avec leurs petits jardins se mêle à quelques petits immeubles et offre l'avantage d'une individualisation du logement tout en profitant des services et des commodités de la ville. Les exemples foisonnent : à Malakoff, les lotissements Chauvelot, ou à Colombes, les avenues⁴ ».

Ce constat vient donc contredire une autre idée reçue selon laquelle les lotissements⁵ sont forcément de faible densité. De la même façon, l'auteur démontre, à l'instar du géographe Vincent Fouchier⁶, que des espaces distincts mettant en scène des formes urbaines diverses peuvent avoir des densités égales. Enfin, pour conclure sur ce sujet de la densité, il nous apparaît important de souligner que si l'objectif de densité fait aujourd'hui consensus afin de promouvoir des principes d'économie d'espace et de proximité aux transports publics et aux services, il mérite toutefois d'être questionné. Quels modèles de formes urbaines peuvent servir de référence en matière de forte densité ? Le modèle haussmannien est-il vraiment adéquat pour penser les densités métropolitaines de demain ? Pour atteindre ses objectifs affichés de densité tout en tenant compte des conditions de vie désirées par les habitants, la fabrication métropolitaine doit donc se positionner en termes de formes urbaines. Pour ce faire et afin de tenir compte des réalités contemporaines, les typologies urbaines se doivent d'être réinterprétées voire même réinventées.

1 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 20

2 La question de la relation entre densité et formes bâties a notamment été abordée dans les ouvrages suivants : Auzelle (Robert), *Encyclopédie de l'urbanisme*, Paris, V. Fréal, 1947 - 1967, 8 vol & Merlin (Pierre), *Géographie humaine*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Fondamental », 1997, 576 p.

3 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, 246 p.

4 *Ibid.* p. 36

5 Les lotissements et les grands ensembles sont les formes urbaines qui font le plus couler d'encre à l'heure actuelle. *Ibid.* pp. 106 - 135 & Merlin (Pierre), *L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française, 2004, pp. 23 - 28 & pp. 29 - 35

6 Fouchier (Vincent), Merlin (Pierre), *De fortes densités, une solution pour nos villes ?*, Hong-Hong, Consulat général de France, 1994, 76 p. & Fouchier (Vincent), *Les densités urbaines et le développement durable, le cas de l'Île-de-France et des villes nouvelles*, Paris, SGVN, 1997, 212 p.

Une autre des questions importantes de l'entendement de la métropole parisienne est celle de la mobilité et des centralités. En effet, la réalité de la métropole, non continue et dépassant largement la barrière du périphérique, contredit le schéma de pensée selon lequel les banlieues entretiendraient des relations de dépendance avec le centre métropolitain strictement situé à l'intérieur du périphérique. Paul Chemetov et Frédéric Gilli invitent à une réflexion plus approfondie sur l'organisation de cet espace central et sur son inscription au sein de la métropole. Il s'agit pour les auteurs de « ne pas réitérer à l'échelle de la zone dense et de la Région urbaine de Paris la schizophrénie historique des relations entre Paris et sa proche banlieue¹ ». Cependant, il convient de souligner que cette réflexion nécessaire sur la centralité métropolitaine est extrêmement complexe dans la mesure où les contours de la ville dense sont flous et discontinus. Enfin, si la centralité a certes changé de forme, elle n'a pas disparu pour autant. En définitive et à bien des égards, la centralité se révèle multiple et dépendant de pôles différents. Chacune de ces centralités participe à la fois du rayonnement de la métropole parisienne et de sa structuration interne. Il convient donc de repenser les relations reliant ses polarités et ce notamment en termes de mobilité². Quelle mise en réseau pour ces centralités ? En d'autres termes, il convient d'évaluer les impacts urbains de ces centralités reconfigurées.

Les tendances

Afin de poursuivre notre présentation de la métropole parisienne au regard des problématiques de la ville contemporaine, nous souhaitons ici interroger les modèles sur lesquels a reposé et repose parfois encore l'entendement de la métropole. À travers nos lectures, nous avons pu constater que c'est justement par la notion de centralité que se construisent les pensées de la métropole. Le premier modèle qui s'avère important dans ce sens est celui radioconcentrique propre aux villes européennes. Les schémas d'urbanisme successifs de la métropole parisienne³ ont essayé – avec plus ou moins de succès – de prendre leurs distances par rapport à ce modèle.

Le modèle radioconcentrique a permis au fil des siècles de contrôler la croissance de la plupart des villes et métropoles européennes⁴ par l'intégration successive des faubourgs dans la ville centre. Tout d'abord, ce sont les murs et chemins du Moyen-Age qui ont façonné la ville européenne. Ces derniers ont par la suite été remplacés par les avenues et boulevards de la ville classique. L'émergence des réseaux automobiles et ferroviaires n'ont pas perturbé ce système. Certaines installations de voirie semblent même être l'aboutissement de ce modèle⁵.

Le principe d'extension de la ville radioconcentrique repose sur l'intégration de la limite urbaine en tant que partie de ville. Dans ce cadre, la limite devient boulevard et intègre ainsi les faubourgs. L'inadéquation de cet archétype très répandu aux réalités de la ville contemporaine « désoriente profondément⁶ ». Philippe Panerai se demande alors si la mort de la ville⁷ – tant de fois annoncée – ne correspond pas plutôt à « l'éclatement »

1 Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / DIACT », 2006, p. 29

2 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, pp. 135 - 168

3 Parmi ces documents, nous soulignons le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de 1960, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme de la Région Parisienne de Paul Delouvrier de 1965, celui de 1976 et le Schéma Directeur De la Région Ile-de-France de 1994.

4 Ce schéma correspond relativement bien aux villes d'Amsterdam, de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Bruxelles et de Moscou mais ne correspond pas aux villes de Berlin, de Venise ou de Marseille ni même aux villes de Londres ou Barcelone.

5 Nous pensons par là au boulevard périphérique parisien tout comme à celui de Milan et de Vienne. Tomato architectes, *Paris : la ville du périphérique*, Paris, le Moniteur, 2003, 189 p.

6 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 204

7 Lefebvre (Henri), *Le droit à la ville*, Paris, Economica-Anthropos, Coll. « Anthropologie », 2009, 135 p. & Mongin (Olivier), *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « La couleur des idées », 2005, 325 p.

de ce système « au cours du demi-siècle dernier »¹. Il s'agit donc de l'expression d'une difficulté à lecture et d'entendement de la ville contemporaine, une incapacité « à saisir une situation qui échappe à nos références² ».

Un tel système urbain, basé sur une structure défensive, dessine la ville par sa limite qui en est son enceinte. La forme de la ville est ainsi fonction de celle de ses remparts. Au cours du XIX^e siècle, cette forme est devenue anachronique au regard des évolutions du territoire comme des stratégies militaires. Malgré cela, c'est sur cette base que l'enceinte de Thiers³ fut réalisée entre 1840 et 1845. Cette orientation fut confirmée par le Baron Haussmann en 1860 lors du rattachement des communes périphériques⁴. La décision du conseil municipal parisien de ne pas étendre le métro au-delà des limites communales⁵ prolonge cette pensée. Enfin, de telles orientations ne seront pas contredites par le schéma directeur de la métropole de 1965⁶. Ces décisions passées sont lourdes de conséquences aujourd'hui. Le prolongement des lignes de métro en dehors du périmètre communal n'a été voté qu'en 1924. Pour Philippe Panerai, la justification de la persistance de ce modèle radioconcentrique, ayant entretenu l'opposition entre ville et banlieue qu'il convient de dépasser, est à chercher au-delà du simple « effet d'entraînement où l'inscription dans le territoire des infrastructures lourdes et des découpages administratifs favorise la reproduction du schéma⁷ ». Pour l'auteur, elle est inscrite au sein même d'une « histoire nationale multiséculaire⁸ », d'une culture commune.

Par ailleurs, le modèle de la ville haussmannienne a été projeté en fonction de l'organisation administrative en place sous Napoléon Ier. C'est pourquoi les problématiques de la ville contemporaines questionnent autant ce modèle urbain. Cependant, à l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de distinguer clairement un modèle pouvant servir d'alternative à cette vision particulière et idéalisée de la ville. Ainsi, les pratiques de fabrique métropolitaine évoluent à petits pas dans un manque de références total.

Les schémas de métropole polycentrique et multipolaire semblent cependant émerger en tant que contrepoint du modèle radioconcentrique. En effet, le schéma directeur de 1965 entendait faire de la métropole parisienne une véritable agglomération polycentrique. Pour ce faire, cinq villes -nouvelles ont été projetées et réalisées en parallèle d'un nouveau découpage départemental. Cependant malgré les efforts entrepris par l'État, les villes-nouvelles⁹ ne sont jamais devenues les centralités escomptées¹⁰. Elles n'ont pas non plus entraîné une réorganisation de la métropole. En définitive, l'agglomération polycentrique projetée n'a jamais vu le jour.

Le schéma directeur de 1994 est venu se placer à la fois dans la continuité et en rupture avec son prédécesseur. En effet, ce schéma prônant la multiplication des pôles à partir desquels la structure urbaine devait s'organiser a prolongé l'idée de créer des lieux d'attractivité urbaine en dehors de la ville de Paris tout en refusant de recouvrir à la création de nouveaux centres. Enfin, si les termes de « centre » et de « pôle » peuvent paraître de prime abord assez similaires, il n'en est rien :

1 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 204

2 *Ibid.*

3 Picon (Antoine), Robert (Jean-Paul), *Un atlas parisien : le dessus des cartes*, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1999, pp. 228 - 231

4 Le Baron Haussmann, pourtant préfet de la Seine, limita son extension de Paris aux limites de l'enceinte de Thiers. Merlin (Pierre), *L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française, 2004, pp. 9 - 22 & Picon (Antoine), Robert (Jean-Paul), *Un atlas parisien : le dessus des cartes*, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1999, pp. 148 - 151. Cette prise de position est à opposer à celle prise pour Barcelone par Cerda.

5 Alors qu'en 1898 le conseil municipal parisien refuse d'étendre le réseau de métro en dehors de la ville de Paris, la ville de Londres s'organise face à la question du logement social en créant en 1888 le « *London Country Council* ».

6 Picon (Antoine), Robert (Jean-Paul), *Un atlas parisien : le dessus des cartes*, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1999, pp. 244 - 247

7 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 205

8 *Ibid.*

9 Merlin (Pierre), *L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française, 2004, pp. 36 - 39

10 D'après le recensement de la population réalisé par l'INSEE en 1999, la population des villes-nouvelles ne représente que 10% de la population de l'agglomération parisienne.

« À la notion de centre était associée celle d'un lien symbolique qui rassemble et rayonne, qui trouve sa force et son attrait dans le mélange des fonctions et l'expression des institutions, qui exprime à la fois la confiance et le désir de la ville. [...] Même si la réalisation n'apparaît pas toujours convaincante, c'était le projet des villes nouvelles : équilibrer l'attraction sur le Paris central et restructurer la banlieue par la création de ces nouveaux centres rassemblant administrations d'Etat, formation et enseignement supérieur, commerces et loisirs, industrie et tertiaire. Tout autre est le pôle auquel est associé l'idée d'une concentration, souvent programmée, d'activités appartenant à une même branche de l'économie (pôle industriel, pôle logistique, pôle universitaire, pôle de loisirs, pôle de santé) qui culmine dans l'expression "pôle d'excellence". Là où le centre rassemble, le pôle sépare et spécifie. Passer du centre au pôle n'est pas innocent¹ ».

Les schémas directeurs² qui succédèrent à ces deux documents n'ont jamais vraiment tranché entre le « centre » et le « pôle ». Tout comme l'agglomération polycentrique, l'agglomération multipolaire projetée par le document de 1994 n'a jusqu'alors jamais été réalisée³. Toutes deux se retrouvent pourtant dans les projets de planification intercommunale des années 2000. Cependant aucune de ces deux figures ne semble pour l'instant s'imposer. Devant la constante augmentation du prix du foncier et de l'immobilier, il convient à présent de faire des choix. Il s'agit même d'une urgence. Dans ce cadre, la question des entités composant la métropole et des centralités qui la structurent ne doit pas être écartée.

À travers notre analyse, la métropole parisienne est apparue comme relevant de diverses échelles de rayonnement. Elle dépend en effet de problématiques propres aux villes globales tout en intégrant les questionnements des métropoles françaises et européennes. Cependant, les principaux enjeux de la fabrique de cette métropole résident dans l'appréciation de ses limites, dans la compréhension des formes urbaines et dans la qualification des mobilités qu'elle génère et dont elle dépend. Ces premiers éléments de synthèse soulignent par là même l'existence de modèles d'entendement de cette métropole. Ces derniers sous-tendent par ailleurs sa fabrique. Comment la consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » se positionne-t-elle par rapport à ces enjeux et à ces modèles ? Vient-elle les invalider ? Les consolide-t-elle ?

1 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 209

2 Le dernier Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a été adopté le 25 septembre 2008, il vient succéder au SDRIF de 2005.

3 En effet, le modèle radioconcentrique semble s'être maintenu. Sa persistance est notamment visible à travers les radiales des réseaux de transport.

2.2.1.2 Une consultation pour « Le grand pari de l'agglomération parisienne »

Le questionnement sur le futur de la métropole parisienne – qui est à la fois singulière par rapport aux « villes globales » et particulière par rapport aux métropoles françaises – a fait l'objet d'une procédure inédite : la consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne ». Quelles sont les singularités d'une telle démarche de fabrique ? Afin de répondre à cette interrogation, nous reviendrons tout d'abord sur la commande de l'État pour un diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne. Quels sont les acteurs engagés dans un tel processus ? Quels sont leurs objectifs ? Nous présenterons par la suite plus en détail les objectifs mêmes de cette consultation. Ses principales étapes seront alors rappelées avant d'introduire les dispositions concrètes qui ont été mises en place à partir du diagnostic prospectif. Enfin, cette présentation du projet dit du « Grand Paris » se conclura par une brève analyse du contenu des différentes propositions de fabrique métropolitaine réalisées au sein de cette expérience.

La commande

Selon un double processus, caractérisé par Philippe Panerai¹ par « l'étouffement » de la zone centrale et le « sous-équipement » de l'agglomération, la métropole parisienne est en voie de marginalisation. Cette perte de vitesse de la métropole est notamment à relever dans l'échec de la candidature de Paris en 2005 pour l'organisation des jeux Olympiques². Cependant, bien que le constat d'affaiblissement du rayonnement parisien soit largement partagé, aucune réflexion de fond sur l'avenir de la métropole ne semble pourtant se mettre en place.

Dans ce cadre, la justification du statut – singulier et pourtant en déclin – de cette métropole, s'appuie sur de fausses excuses. Tout d'abord un certain fatalisme est apparu, mettant en relief le recul parisien, argumentation fondée sur la non-appartenance de la métropole au croissant de développement économique

1 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 215

2 Issert (Patrick), Lunzenfichter (Alain), *Malheureux aux jeux : pourquoi, depuis vingt ans*, Paris ne parvient pas à obtenir l'organisation des jeux Olympiques d'été, Issy-Les-Moulineaux, Ed. Prolongations, 2006, 179 p.

européen allant de Londres à Milan¹. De plus, les discours sur la perte de vitesse de la métropole parisienne n'ont cessé d'être nuancés par un recours abusif à la position indétrônée de la métropole en matière de tourisme². Enfin, la métropole finit par être idéalisée en comparaison de celle de Londres où les transports publics sont discrédités³. Cet état d'esprit général entretient le phénomène de marginalisation de la métropole tant par rapport aux « villes globales » qu'aux autres métropoles françaises.

Cependant la perte du dynamisme économique et culturel de la métropole n'est pas inéluctable. Mais le renversement de cette situation nécessite de profonds changements qui, comme nous l'avons vu, doivent entraîner le dépassement du clivage entre Paris et sa banlieue. La « Conférence Métropolitaine⁴ » organisée par la ville de Paris est un premier pas en ce sens. Les déclarations du chef de l'Etat dès son élection en 2007 semblent aussi aller dans cette direction en faisant émerger l'expression de « Grand Paris ».

Ces nouvelles orientations suscitent de nombreux débats et ce notamment auprès des élus franciliens qui craignent une forme d'annexion administrative de leur territoire. Cette crainte est tout à fait légitime dans la mesure où l'idée d'un « Grand Paris » n'est pas nouvelle⁵. En effet, l'expression « Grand Paris » est apparue au début du XX^e siècle où il était pressenti que la ville de Paris annexerait le département de la Seine⁶ à l'image de l'annexion administrative par la ville de Paris des communes périphériques de 1860⁷ :

« Cela ne s'est pas fait, Paris a toujours aujourd'hui ses limites de 1860, mais l'on a commencé à parler d'un "Grand Paris". Ce concept s'est d'abord matérialisé avec la loi Cornudet de 1919 sur les Plans d'embellissement et d'extension des villes, en l'occurrence avec l'idée qu'une autorité devait fixer à l'avance les agrandissements futurs de Paris c'est-à-dire l'aménagement de sa périphérie, les zones à urbaniser, les moyens de s'y rendre, au lieu de laisser faire le marché foncier et la spéculation⁸ ».

Cependant, confrontées aux réalités géographiques et sociales des territoires, ces ambitions n'ont pu se réaliser complètement. Enfin, c'est aujourd'hui la région Ile-de-France qui porte l'organisation et la mise en cohérence de cette agglomération en devenant bien que le périmètre soit beaucoup plus large⁹.

C'est dans ce contexte que le gouvernement français s'est positionné en tant que garant du renouveau de la métropole parisienne. Ce positionnement a notamment été affirmé par le chef de l'Etat lors de son discours du 17 septembre 2007 pour l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du patrimoine¹⁰. En effet, lors de cette intervention le Président de la République a annoncé la mise en place d'une opération inédite invitant des équipes d'architectes, d'urbanistes et de chercheurs à réfléchir sur l'avenir de la métropole parisienne :

1 Kunzmann (Klaus), « La «Banane bleue» est morte ! Vive la grappe européenne », Espace européen et politique française des transports, Paris, Cahiers de conseil général des Ponts et chaussées n°2, avril 2001, pp. 38 - 41

2 Observatoire national du tourisme, *Le tourisme à Paris*, Paris, Observatoire national du tourisme, Coll. « L'essentiel du tourisme », 2000, 50 p.

3 Navarre (Daniel), *Les performances des transports en commun à Londres et à Paris : Offre de transport et régularité*, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 2009, 42 p.

4 Créée le 7 juillet 2006, la Conférence métropolitaine est un espace d'échange entre les élus de l'agglomération parisienne. Dans ce cadre, le 09 février 2009, les élus de la Conférence métropolitaine ont mis en place le syndicat mixte Paris Métropole. Voir le site Internet : http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=8682

5 Pinon (Pierre), « De la croissance de Paris aux schémas directeurs de l'Ile-de-France », *Le Grand Pari(s): Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, pp. 12 - 17

6 Le département de la Seine, supprimé en 1968, existait depuis 1791

7 L'année 1860 est marquée par l'annexion des communes périphériques à la ville de Paris par cette dernière. De plus, la constitution de la ville de Paris se caractérise par l'agrandissement constant de sa masse bâtie. Cette croissance s'est déroulée dès la fin du Moyen-Age jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

8 Pinon (Pierre), « De la croissance de Paris aux schémas directeurs de l'Ile-de-France », *Le Grand Pari(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, p. 13

9 *Ibid.* pp. 13 - 15

10 Sarkozy (Nicolas), Discours du Président de la République : Inauguration de la Cité de l'Architecture et du patrimoine, Paris, Palais de Chaillot, 17 septembre 2007, 4 p.

« Pour favoriser cette réflexion, je souhaiterais, en concertation bien sûr avec l'ensemble des collectivités concernées, à commencer par la Ville de Paris, que huit à dix agences d'architectes puissent travailler sur un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le grand Paris à l'horizon de vingt, trente voire quarante ans. Ces agences seraient choisies pour moitié parmi des agences françaises et pour l'autre moitié parmi des agences étrangères, en incluant de jeunes agences¹ ».

Cette concertation a donné lieu à la consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », communément appelé « Le Grand Paris² ». Dans ce cadre, le 19 février 2009, les dix équipes pluridisciplinaires chargées de réinventer le devenir de cette métropole remirent leurs propositions au ministère de la Culture. Cette opération à peine achevée apparaît d'ores et déjà comme historique et ce à bien des égards. La journaliste Michèle Leloup rappelle pour sa part le caractère inédit d'une telle commande :

« Depuis le début de la V^e République, jamais un gouvernement ne lança un chantier de cette envergure, mise à part la grande planification parisienne opérée par Paul Delouvrier sous le mandat du général de Gaulle dans les années soixante. Encore n'a-t-elle pas mobilisé, à l'époque, autant d'architectes, d'urbanistes et de chercheurs, qui plus est de rang international, comme c'est le cas pour le Grand Paris³ ».

Soulignons aussi que la consultation, qui s'est principalement déroulée en 2008, a été marquée par deux faits majeurs: tout d'abord la crise économique mondiale⁴ qui ébranla la France entrée en récession et, dans une moindre mesure, la tempête dans le Sud-Ouest⁵, révélatrice du changement climatique.

D'autres événements sont aussi venus marquer la scène politique au cours de cette consultation. Nous pensons par là au rapport du Comité Balladur sur la réforme des institutions rendu public le 05 mars 2009⁶. L'ancien Premier ministre y proposait notamment la fusion de Paris avec les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis afin de créer une collectivité territoriale inédite: « Le Grand Paris ». Face aux nombreuses critiques, cette réforme de l'organisation territoriale a été reportée. Cet événement médiatique, bien qu'extérieur à la consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », s'est cependant appuyé aussi sur la notion de « Grand Paris », qu'il faut ici entendre en tant que structure territoriale. Ainsi, les définitions du « Grand Paris » se sont multipliées et superposées au cours de la consultation entraînant pour le public une grande confusion de sens⁷. Afin de ne pas entrer dans cet imbroglio, nous avons fait le choix de recourir à l'expression officielle du « grand pari de l'agglomération parisienne » pour parler de la consultation.

Les acteurs, multiples et variés, ayant participé à cette consultation méritent ici d'être présentés afin d'apporter un niveau d'entendement supplémentaire au « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Pour ce faire, il convient dans un premier temps d'introduire le ministère de la Culture qui, contre toute attente, a été chargé d'organiser la consultation pour le compte de l'Etat⁸. L'écriture du cahier des charges de l'opération a

1 *Ibid.* p. 3

2 Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, 220 p.

3 *Ibid.* p. 11

4 Mercier (Antoine) [dir.], *Regards sur la crise : réflexions pour comprendre la crise et en sortir*, Paris, Hermann / France Culture, 2009, 220 p.

5 Corvol (Andrée) [dir.], *Forêt et tempêtes*, Paris, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Coll. « Cahier d'études Forêt, environnement et société », 2009, 118 p. ; Nicolas (Jean-Pierre), *Rapport d'information sur les conséquences de la tempête du 24 janvier 2009 dans le Sud-Ouest*, Paris, Assemblée nationale, Coll. « Document d'information », 2009, 105 p.

6 Dallier (Philippe), *Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital*, Paris, Observatoire de la décentralisation, Coll. « Les Rapports du Sénat », n° 262, 2008, 255 p.

7 Nouvel (Jean), « Le projet du Grand Paris est menacé de s'enliser dans la confusion », *Le Monde*, 21 octobre 2009

8 Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, pp. 15 - 16

été réalisée par l'architecte Eric Lengereau¹ au sein de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, la Dapa². Afin d'organiser la consultation Eric Lengereau s'est particulièrement inspiré du Programme de recherche fondamentale sur l'architecture de la grande échelle³ qu'il dirige depuis l'an 2000.

Une fois l'appel d'offre élaboré, dix équipes furent retenues sur les quarante trois qui se sont présentées à la consultation sur le « Grand Paris de l'agglomération parisienne ». Les critères qui ont été mis en place pour le choix de ces dix équipes sont ceux énoncés par le Président de la République lors de son discours du 17 septembre 2009. Afin de présenter, même succinctement, ces équipes (annexes 82 à 91) dont le mandataire était à chaque fois un architecte urbaniste⁴, il nous apparaît important de souligner leur pluridisciplinarité :

« On ne le dira jamais assez, mais cette opération est un tour de force, dans la mesure où, pour la première fois des architectes et des urbanistes ont été amenés à travailler en collégiale, avec des universitaires, mais aussi des laboratoires de recherches rattachés aux six écoles d'architecture franciliennes⁵ ».

Enfin, au cours de la consultation, le travail des équipes, s'est révélé bien délicat. En effet, ces dernières ont dû, dans un temps très court et avec un budget très restreint⁶, proposer des solutions d'avenir pour la métropole parisienne alors même que l'actualité politique, économique et même climatique battait son plein.

Un Comité de pilotage (annexe 92), présidé par Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, fut mis en place afin de réunir les représentants de l'État, de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France. La représentation des maires de la région a été assurée par la présence du président et du secrétaire général de l'Association des maires d'Ile-de-France. Un Comité scientifique (annexe 93) a aussi vu le jour. Ce dernier, présidé par Paul Chemetov, avait la charge de garantir la qualité et la complémentarité des productions des dix équipes. Enfin, une cellule scientifique opérationnelle (annexe 94) a aussi été mise en place afin d'assurer la coordination et l'organisation matérielle du déroulement de la consultation⁷.

Par ailleurs nous souhaitons achever ici notre présentation des différents acteurs de la consultation en soulignant à la fois grands absents et nouveaux venus. La SNCF et la RATP peuvent en effet être considérées comme les grands absents de cette consultation dans la mesure où leurs plans de développement n'ont pas été divulgués. Christian Blanc, secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, peut pour sa part être considéré comme un acteur à part entière de cette consultation. Au cours de cette dernière, il a en effet rencontré et écouté chacune des équipes tout en développant cependant un intérêt particulier pour les transports, la relance économique et le site stratégique du Plateau de Saclay⁸.

1 Lengereau (Eric) [dir.], *Architecture et construction des savoirs : quelles recherches doctorales ?*, Paris, Ed. Recherche, 2008, 227 p. & Lengereau (Eric), *L'Etat et l'architecture: 1958-1981, une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001, 559 p.

2 La Direction de l'architecture et du patrimoine, créée en 1998 par la fusion de la Direction du patrimoine avec celle de l'architecture, a été intégrée en 2009 à la Direction générale des patrimoines.

3 France, Direction de l'architecture et du patrimoine, *L'architecture de la grande échelle, programme interdisciplinaire de recherche : bilan de l'appel à propositions de recherche, sessions 2006 et 2007*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Ministère du logement et de la ville, 2007, 62 p.

4 Les dix équipes retenues ce sont organisées autour des architectes et urbanistes suivants : Roland Castro, Finn Geipel, Antoine Grumbach, Djamel Klouche, Yves Lion, Winy Maas, Jean Nouvel, Christian de Portzamparc, Richard Rogers et Bernardo Secchi.

5 Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, p. 16

6 Le budget initial accordé à chacune des équipes s'élevait à 240 000 €. La ville de Paris a, au cours de la consultation, ajouté une contribution de 40 000 € par équipe.

7 Chaque équipe disposait d'un « référent » pour répondre à ses diverses interrogations. En particulier, la cellule scientifique a remis, au départ, un ensemble important de documents et a organisé un accès spécial à des informations statistiques, photographiques et géographiques nécessaires aux équipes.

8 Le Plateau de Saclay est aujourd'hui perçu comme le lieu d'un projet de nouveau campus parisien. Sa mise en place relève d'une opération d'intérêt national dont l'objectif est de créer le futur plus grand campus pluridisciplinaire d'Europe. Ce projet s'insère dans le Plan Campus, projet du gouvernement Fillon annoncé en janvier 2008 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La consultation

La consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » relève d'un dispositif de recherche collective à travers lequel dix démarches pluridisciplinaires ont été menées. Plus qu'un concours d'idées, il s'agit donc d'un appel à projet de recherche et développement dont les productions ont pour fonction d'éclairer la décision. Michèle Leloup rappelle dans ce cadre qu'il est très important de distinguer cette démarche de consultation d'un processus conventionnel de concours :

« De même qu'aucune équipe ne sera désignée lauréate à l'issue de cette consultation, puisque l'objectif était de mener une étude de recherches et de développement. Ce travail collectif sur le Grand Paris s'est donc borné à n'être qu'un laboratoire d'idées, mais laboratoire d'idées sans utopie¹ ».

La finalité de la consultation était donc d'obtenir à l'issue des neuf mois de travail (annexe 95) un ensemble cohérent de productions théoriques et pratiques, conceptuelles et opérationnelles, permettant de penser la métropole parisienne de demain. Pour ce faire, l'idée était de proposer un dispositif permettant aux dix équipes sélectionnées de produire, au sein d'ateliers de recherche notamment, une pensée territoriale consacrée à l'avenir de la métropole du XXI^e siècle en général, et à l'avenir de l'agglomération parisienne en particulier. Son objectif était donc de faire émerger une réflexion originale, composée d'orientations théoriques et pratiques, positionnant la métropole parisienne et son devenir au sein du contexte urbain contemporain des villes globales.

La consultation internationale de recherche et développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » identifie dans ce cadre deux chantiers de recherche consacrés au diagnostic, prospectif ou non, des aires métropolitaines. Le premier chantier est une recherche fondamentale focalisée sur « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto ». Le second relève davantage d'une recherche appliquée sur « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Nous noterons cependant que les deux chantiers se focalisent sur les dimensions spatiales de la ville contemporaine. Ils sont destinés à produire les connaissances nécessaires à l'émergence d'une pensée du territoire urbain contemporain en plaçant la ville au centre des priorités du développement durable.

En effet, les deux chantiers sont consacrés à l'élaboration de stratégies d'aménagement, sur le long terme, pour une métropole contemporaine durable. Tous deux ont ainsi pour objectif d'alimenter débats, négociations, concertations afin d'orienter, de justifier et de justifier les prises de décision sur lesquelles repose l'avenir des villes.

Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées par l'appel d'offres de la consultation ont dû développer un travail cohérent entre ces deux chantiers complémentaires. Pour ce faire, chaque équipe a été invitée à approfondir une thématique de recherche particulière. Ainsi, les scénarios obtenus offrent des visions différentes, et parfois complémentaires, de l'avenir de la métropole parisienne à l'horizon 2030-2050.

À la suite de l'annonce faite le 17 septembre 2007 par le Président de la République, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a été chargée de l'organisation et de la direction de la consultation (annexe 95) dont l'objectif était de permettre, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, l'élaboration d'un « diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le grand Paris à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans² ».

1 Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, p. 10

2 Sarkozy (Nicolas), *Discours du Président de la République : Inauguration de la Cité de l'Architecture et du patrimoine*, Paris, Palais de Chaillot, 17 septembre 2007, p. 3

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels¹, l'EMOC, le lancement de l'appel d'offres de la consultation internationale, publié le 5 mars 2008. Le 21 mai 2008, le choix des équipes retenues a été effectué, au ministère chargé de la culture, par la commission d'appel d'offres spéciale de l'EMOC à laquelle participaient les membres du comité de pilotage. Le 4 juin 2008, les mandataires des équipes ont été reçus par le président de la République avant d'être réunis par la ministre de la Culture et de la Communication, qui a ainsi lancé la première phase de la recherche.

La première étape du processus a été marquée par le premier séminaire de coordination scientifique, le 13 octobre 2008. Au cours de ce séminaire une discussion entre les équipes, le comité de pilotage et le conseil scientifique a pu être engagée. Au cours du deuxième séminaire, organisé cette fois-ci en ateliers, le 11 décembre 2008, les équipes ont présenté les résultats définitifs du premier chantier sur « la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », ainsi que les résultats intermédiaires du second chantier sur « le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Le troisième séminaire de coordination scientifique, ayant eut lieu le 12 mars 2009, a été l'occasion pour chaque équipe de présenter les résultats définitifs du second chantier. À l'issue de chaque séminaire, le ministère de la Culture et de la Communication a organisé des rencontres entre le comité de pilotage et le conseil scientifique, afin que ces derniers puissent discuter du contenu des propositions des équipes. À chaque étape, les équipes ont été tenues de remettre un livret de 120 à 150 pages couleurs². L'ensemble des propositions des équipes a, de plus, donné lieu à une exposition³ qui s'est tenue à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine du 30 avril 2009 au 22 novembre 2009.

Enfin, au cours de toute la consultation, des rencontres ont été organisées afin de ménager des temps de dialogue entre les équipes et les élus franciliens⁴. Des séances de restitution au public ont aussi été organisées⁵. Par ailleurs, un colloque intitulé « L'enjeux capital, les métropoles de la grande échelle⁶ » a été animé par le Centre Pompidou les 1er et 2 octobre 2009 afin de présenter au grand public les clefs historiques et théoriques du développement des métropoles.

1 L'EMOC est l'Etablissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels. Créé par décret le 19 mai 1998 et placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, l'EMOC a pour mission d'assurer, à la demande et pour le compte de l'Etat, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction, d'aménagement, de réhabilitation, de restauration, ou de réutilisation d'immeubles appartenant à l'Etat, y compris d'immeubles remis en dotation à des établissements publics de l'Etat, et présentant un intérêt culturel, éducatif ou universitaire. <http://www.emoc.fr/>

2 Ces contributions devaient aussi être complétées d'une présentation du « dispositif spatial de représentation » exprimant en trois dimensions les principales analyses et propositions.

3 L'exposition «Le Grand Pari de l'agglomération parisienne» a été organisée par la Cité de l'architecture et du patrimoine. Elle s'est tenue du 29 avril au 22 novembre 2009 au sein de la galerie des moulages de monuments français. Les résultats de cette consultation ont été mis en scène par l'architecte Jean-Christophe Quinton. La scénographie articulait 10 modules contemporains dans un parcours historique en laissant à chaque équipe la liberté d'investir son espace pour présenter sa proposition.

4 Parmi les rencontres organisées afin de maintenir le dialogue entre les élus et les équipes: celle du 24 octobre 2008 à la Cité des Sciences et de l'Industrie où les équipes pluridisciplinaires et les collectivités territoriales étaient présentes et celle du 16 janvier 2009 qui s'est déroulée au Centquatre en présence des élus franciliens.

5 L'exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine a été introduite le 17 mars 2009 par un grand débat public : « Le Grand Pari(s) : à la recherche de nouveaux équilibres ». Pour l'occasion, l'ensemble des équipes consultées, ainsi que des intervenants extérieurs ont été réunis pour une journée de débat public dans la grande salle du Théâtre national de Chaillot. Les équipes ont été invitées à confronter leurs propositions autour de thèmes tels que l'écologie, l'économie, les équilibres sociaux et la mobilité. Les acteurs d'autres grands chantiers métropolitains comme le grand Londres par exemple ont également été conviés à faire part de leurs expériences.

6 Dans le cadre des rendez-vous du Grand Paris, le Centre Georges Pompidou à Paris a organisé un grand colloque les 1er et 2 octobre 2009 : « L'Enjeu Capital(es), les métropoles de la grande échelle ». Durant ces deux journées, des architectes internationaux de toutes générations se sont réunis pour parcourir quatre champs de réflexion. La première de ces thématiques, « Mémoire du futur » questionnait les villes historiques et leur devenir au regard des questions urbaines contemporaines. Une deuxième thématique, « Ecosophies de l'urbain » proposait d'interroger la notion d'architecture verte alors que l'axe « Perspectives morphogénétiques » posait l'hypothèse de phénomène d'autorégulation des grands pôles urbains en imaginant la cité comme un corps vivant. Enfin, la thématique « Limites du chaos générique » interrogeait les modes de régulation du développement des métropoles. <http://metropoles.centrepompidou.fr/>

À l'issue de la consultation le conseil scientifique a exprimé son avis sur le déroulement de la consultation. Dans ce cadre, il a notamment souligné l'originalité de la démarche mise en place qui, malgré les délais impartis très retreints, s'est révélée très fructueuse :

« À l'issue de cette démarche collective que le Comité de pilotage a souhaité rendre la plus ouverte et transparente possible, les membres du Conseil scientifique veulent signaler à nouveau que son originalité première tient du fait qu'elle est une consultation et pas un concours. C'est ce qui fait qu'elle se solde aujourd'hui par un résultat positif. C'est ce qui fait qu'elle s'exprime maintenant par la mise à disposition de travaux nécessaires à l'intelligence territoriale du fait métropolitain. La somme des productions élaborées par les équipes pluridisciplinaires est là pour témoigner, par sa qualité et par sa diversité, qu'une telle consultation n'est pas seulement une procédure mais bien un dispositif¹ ».

Par ailleurs, le conseil scientifique a aussi mis en exergue la nécessité de prolonger le débat ouvert par la consultation afin de « procéder à l'évaluation rigoureuse de cette consultation et à l'analyse exhaustive des productions de cette consultation² ». Cependant, venant couper court aux requêtes du conseil scientifique, l'Assemblée nationale a adopté le 1er décembre 2009 un projet de loi sur le « Grand Paris ». La consultation publique sur ce projet a même été ouverte par le Préfet d'Ile-de-France qui a lancé « Mon Grand Paris³ », un site internet participatif pour consulter les Franciliens sur le projet du « Grand Paris » auquel par ailleurs est consacré le site institutionnel « Le grand Pari de l'agglomération parisienne⁴ ». Ce texte de loi, porté par le secrétaire d'Etat Christian Blanc, prévoit la mise en place de procédures particulières pour la réalisation des projets de développement urbain notamment par la signature entre l'Etat et les collectivités locales de contrats de développement territorial permettant la mise en place de Zones d'Aménagement Différé autour de nouvelles gares et dans lesquelles l'Etat aura un droit de préemption. La création de deux établissements publics doit assurer la supervision des grands travaux prévus par Christian Blanc⁵, parmi lesquels un métro automatisé de 130 kilomètres autour de Paris.

Ce projet de loi est fortement décrié par les élus franciliens. De plus, à l'image de l'architecte Jean Nouvel, les acteurs de la consultation critiquent le peu d'intérêt porté aux études et aux débats réalisés lors de la consultation. Cependant, le 15 décembre 2009 le Président de la République, a renouvelé sa volonté de réaliser le « Grand Paris » avec les collectivités territoriales partenaires et sur la base des projets des dix équipes internationales. Dans ce cadre, la création de « l'Atelier international du Grand Paris⁶ » a été décidée. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public qui sera « le cadre et le creuset de cette construction collective⁷ » et dont les

1 Conseil scientifique de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, *Eléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation 20 avril 2009*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 5

2 *Ibid.*

3 Deux sites Internet sont dédiés au projet du « Grand Paris ». Sur « Mon Grand Paris » (<http://www.mon-grandparis.fr/>), qui restera ouvert quatre mois, tous les internautes sont invités à apporter leur contribution au débat en donnant leur avis sur les différents thèmes abordés par le projet de loi et en indiquant quels sont pour eux les objectifs prioritaires. Parallèlement, sept rencontres territoriales ont été organisées du 3 au 10 décembre 2009 dans les différents départements de la région. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'une synthèse qui sera mise sur le site. Une synthèse globale sera par la suite effectuée.

4 Le site « Le grand pari de l'agglomération parisienne » (<http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/>) permet quant à lui de parcourir tout l'historique de la consultation internationale. L'ensemble des propositions des différentes équipes sollicitées peut être consulté. Des vidéos retranscrivent aussi les débats qui ont contribué à l'élaboration du projet de loi.

5 À l'heure actuelle, la promulgation du projet de loi est annoncée pour le premier semestre 2010. Le texte de loi devrait être présenté en séance plénière au Sénat en vue d'une adoption définitive entre le 2 et le 15 avril 2010. Ainsi, il est à prévoir que l'Etablissement public de la Société du Grand Paris et de l'Etablissement public scientifique et technologique de Saclay seront mis en place pour juin 2010. Le débat public serait dans ce cadre lancé en septembre 2010 afin d'aboutir au printemps 2011 à la définition du tracé définitif du futur métro automatisé et de l'emplacement des gares. Enfin, les travaux pourraient démarrer avant la fin de l'année 2012.

6 Cet atelier aura son siège dans une aile du Palais de Tokyo. Il a été inauguré par le Président de la République en présence des architectes et des élus du Grand Paris courant février 2010. L'atelier associera des architectes mais aussi des ingénieurs, des agents de l'État, des collectivités locales, des fonctionnaires et des experts indépendants.

7 Expression issue du communiqué de la Présidence de la République, en date du 15 décembre 2009, sur le projet du « Grand Paris » disponible sur le site Internet : <http://discours.vie-publique.fr/notices/092003612.html>

dix équipes constitueront le conseil scientifique. Sa première mission sera d'établir une charte du Grand Paris¹ avant de définir un label² venant qualifier, appuyer et valoriser différents projets urbains.

Les productions

Afin de poursuivre notre présentation de la consultation internationale sur « Le grand pari de la métropole parisienne » dont nous venons précédemment d'introduire les incidences concrètes, il nous apparaît important de poursuivre notre exposé en nous attachant aux propositions avancées par les différentes équipes. L'atelier parisien d'urbanisme souligne dans son ouvrage intitulé *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne* que les propositions des équipes sont nombreuses et innovantes. Il est nécessaire de les analyser : « Dix équipes, neuf mois de travail, près de 6 000 pages écrites, une multitude de propositions et, pour finir, un travail qu'il va falloir découvrir, comprendre, s'approprier³ ».

À l'heure actuelle, il n'existe guère d'ouvrages présentant et analysant l'ensemble des propositions de manière scientifique. Les propositions (annexes 96 à 105) peuvent cependant être consultées par tous les citoyens sur le site Internet du « Grand pari de l'agglomération parisienne⁴ ». Certaines équipes ont d'ailleurs fait éditer leurs propositions concernant « Le grand pari de l'agglomération parisienne »⁵. L'équipe de Roland Castro a pour sa part publié un ouvrage venant compléter, illustrer et prolonger la proposition réalisée par l'équipe au cours de la consultation⁶.

Il existe cependant des ouvrages⁷ présentant l'ensemble des propositions des équipes mais ils relèvent davantage de la compilation que de la synthèse. Enfin, quelques premières tentatives d'analyse de travaux ont bien été réalisées. Ces analyses peuvent se distinguer en deux catégories. La première catégorie d'analyse affiche un objectif opérationnel marqué alors que la seconde nous apparaît plus scientifique. Les ouvrages présentant des analyses des travaux et idées issus de la consultation et dont l'objectif est de faire émerger des propositions concrètes en vue d'une prise de décision sont les plus nombreux⁸. Bien qu'exprimées de manière différentes à chaque fois, les grandes thématiques de projet de fabrique présentées au sein de ces documents de synthèse traitent avant tout de la mobilité, du logement, des activités économiques et des espaces ouverts.

1 Dans ce cadre, une Charte du « Grand Paris » sera rédigée afin de définir plus précisément l'éthique et les objectifs du « Grand Paris ». Elle récapitulera les principes fondateurs permettant de réaliser une métropole « post-Kyoto ».

2 Un label « Grand Paris » pourrait être créé d'après les préceptes de cette Charte du « Grand Paris ». Pour ce faire, un projet urbain global serait élaboré, soumis aux pouvoirs politiques, puis aussitôt décliné en une multitude de projets. Pour encourager le respect de la Charte et favoriser la compatibilité des décisions d'aménagement de tous les maîtres d'ouvrage, le label « Grand Paris », comportant une liste de critères précis, pourrait donner lieu au déclenchement de cofinancements.

3 Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 125

4 Chaque équipe a produit deux manuscrits, un pour chaque chantier de recherche. Chacun de ces manuscrits a été résumé par les équipes par une synthèse d'environ deux pages à chaque fois. <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/>

5 Geipel (Finn), Andi (Giulia), *Grand Paris : Métropole Douce, Hypothèse sur le paysage Post-Kyoto*, Paris, Jean-Michel Place, 2009, 191 p. & AUC, *Grand Paris stimulé : de la métropole héritée aux situations parisiennes contemporaines*, 2009, Paris, AUC, 272 p.

6 Bleskine (Hélène) [dir.], *Le Grand Paris est un roman*, Paris, Ed. de la Villette, 2008, 142 p.

7 Le moniteur architecture AMC, *Le Grand Pari(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, 258 p. & Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris: les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, 220 p.

8 Les synthèses des propositions des équipes ayant pour objectif de faire avancer le prise de décision politique sont de deux types. Il y a tout d'abord les synthèses réalisées par l'Etat: Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris : Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, 44 p. ainsi que les analyses thématiques du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine. Enfin, ces synthèses ont pu être rédigées pour des collectivités territoriales : Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 125

La seconde catégorie d'analyse de la consultation a pour objectif de comprendre les composantes et les enjeux des fabriques métropolitaines proposés et ainsi de prolonger le travail entamé par le Conseil scientifique. Cette production scientifique éclairante n'a pas encore vu le jour. Nous appuierons donc la suite de notre exposé sur les premiers éléments d'analyse dévoilés par le Conseil scientifique à l'issue de la consultation. Dans ce cadre, le Conseil scientifique a tenu à souligner « la richesse inédite des contenus des travaux présentés » qui apparaît comme un corpus de productions « dont chacun peut se féliciter » et qui « fera date dans la compréhension de l'espace métropolitain »¹. De plus, il a souhaité mettre en exergue l'apport intellectuel et scientifique des équipes dont les travaux s'incluent bien dans une démarche de recherche et développement. La plupart des équipes semble d'ailleurs avoir largement profité des dynamiques interdisciplinaires. Enfin, les approches méthodologiques développées par les équipes, très variées, participent dans leur ensemble à la « richesse de cette production collective² ». Dans ce cadre, les équipes se sont interrogées en interne afin de confronter leurs expériences et de bousculer ainsi les certitudes en matière de projet :

« C'est dans le cadre de ces nouvelles pratiques interdisciplinaires que les équipes de la consultation ont été en mesure d'écarter les traditionnels réflexes de planification pour inaugurer la démarche presque systématique (voire systémique) de scénarios spatialisés, à mi-chemin entre les conceptions du projet et les travaux de la prospective³ ».

Le Conseil scientifique relève cependant que cette avancée aurait pu être complétée par une mobilisation d'autres compétences universitaires. Il souligne aussi que penser la fabrique durable de la métropole nécessite sans aucun doute plus de temps que celui imparti afin de garantir la production d'études rigoureuses fondées sur des hypothèses étayées. Enfin, l'attention portée à « l'espace physique habité » apparaît comme « une dominante qui s'exprime dans toutes les réflexions engagées »⁴. Il semble aussi qu'au-delà de la complexité des problématiques posées par la fabrique de cette métropole, les productions des équipes ont fait preuve d'un attachement particulier à l'espace sensible métropolitain. Dans ce cadre, l'habitant de la métropole et son mieux-vivre ont été au centre de l'ensemble des réflexions⁵ :

« Certaines propositions se sont penchées sur les réalités socioéconomiques et spatiales du "banal" à l'échelle du grand territoire urbanisé. D'autres réflexions prospectives se sont intéressées aux dimensions symboliques et politiques du "monumental" pour signifier l'espace urbain francilien. Mais toutes les équipes ont pris position et presque toutes les équipes ont formulé des propositions sur les spatialités du territoire métropolitain⁶ ».

Sans toutefois tenter une analyse détaillée des propositions des équipes, le Conseil scientifique remarque cependant que des difficultés sont apparues dans la confrontation aux échelles de la métropole⁷. Il semble aussi que la métropole ait bien été interrogée en fonction de son caractère durable. La consultation a même démontré, pour les membres du Conseil scientifique, la nécessité de renouveler les approches

1 Conseil scientifique de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, *Éléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation 20 avril 2009*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 2

2 *Ibid.* Le Conseil scientifique a d'ailleurs remarqué que les productions de la consultation ont en majorité évité « l'expression emphatique de la geste architecturale ». Cependant, la consultation a été très largement présentée dans les médias, à grand renfort d'images spectaculaires, comme le « Grand Paris des architectes ».

3 Conseil scientifique de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, *Éléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation 20 avril 2009*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 3

4 *Ibid.*

5 Le sous-titre choisi par l'équipe de Jean Nouvel, « mille et un bonheur parisiens », illustre bien la place de l'habitant dans les projets. Il en est de même pour le titre de la proposition de l'équipe menée par Yves Lion : « Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer la vie des gens ».

6 *Ibid.*

7 En appliquant une démarche méthodologique propre à l'élaboration du projet urbain, certains autres travaux se sont privés d'une analyse prospective à l'échelle géographique de la région métropolitaine. À ce sujet, les contraintes du calendrier ont probablement agi de manière restrictive mais les membres du Conseil scientifique soulignent que, dans certains cas, c'est surtout l'absence de la démarche comparatiste suggérée par le premier chantier de la consultation qui est en cause.

méthodologiques afin de promouvoir une véritable compréhension de la métropole durable. Enfin, au sein des thématiques communément abordées par les équipes, une thématique particulière a retenu l'attention des experts. Il s'agit du « paysage métropolitain » :

« Parmi les thématiques transversales qui doivent à présent nourrir une analyse rigoureuse des productions à disposition, la question paysagère du grand territoire revient en boucle et s'impose comme une problématique récurrente. Mais les membres du Conseil scientifique précisent que la notion de "paysage métropolitain" recouvre ici les acceptions et représentations les plus diverses. À l'analyse des productions des équipes, en effet, il est possible de rencontrer toutes les composantes de la question paysagère, qui est elle aussi fondamentalement ouverte. Des paysages urbains aux paysages ruraux, le spectre des investigations sur ce sujet impose par exemple, dans la pensée comme dans le vocabulaire, la présence d'une agriculture urbaine qui modifie singulièrement la perception des espaces naturels du paysage métropolitain¹ ».

Cependant d'autres enjeux métropolitains, plus conventionnels car mobilisant à court terme les pouvoirs publics, ont été soulevés. Nous pensons par là à la question des transports qui a notamment retenu l'attention de toutes les équipes pluridisciplinaires. Par une approche du développement économique des infrastructures de transport fondée sur une approche socio-spatiale de la mobilité, les productions des équipes sont apparues complémentaires. Elles soulignent qu'à l'heure actuelle tous les paramètres de l'évolution de la mobilité métropolitaine se doivent d'être pris en compte. Dans le contexte contemporain, le principe des logiques sectorielles est apparu dans ce cadre comme un des véritables freins de la fabrique métropolitaine.

L'analyse des débats qui ont animé cette consultation nous apparaît donc essentiel pour révéler les enjeux et les propositions de fabrique qui ont été soulevés. Nous nous focaliserons par la suite sur le contenu même de ces débats dont nous avons déjà esquissé les principales thématiques. L'une de ces thématiques apparue comme récurrente bien qu'exprimée sous différentes formes – celle du rapport entre fabrique métropolitaine et espaces ouverts – nous intéressera plus particulièrement.

¹ Conseil scientifique de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, *Eléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation 20 avril 2009*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 4

2.2.1.3 Les espaces ouverts et « Le grand pari de l'agglomération parisienne »

Le statut des espaces ouverts au sein de cette expérience de fabrique métropolitaine (annexes 106 à 115) donnera lieu ici à de nombreuses interrogations. Afin de les développer, il convient de revenir sur les relations entre la métropole parisienne et les espaces ouverts qui la composent. Quelle est la nature de ces espaces ouverts ? Comment ont-ils été appréhendés au cours des différentes étapes de la fabrique métropolitaine ? Le rôle des espaces ouverts au sein des propositions de fabrique issues de la consultation internationale sera ensuite questionné. Quelle importance est accordée aux espaces ouverts ? Comment se positionnent les différentes équipes par rapport à cette entrée thématique ? De quelle place les espaces ouverts bénéficient-ils au sein du projet de loi du « Grand Paris » ? Enfin, les différentes attitudes avec lesquelles les équipes ont abordé cette thématique seront présentées. Les espaces ouverts sont-ils traités à chaque fois de la même façon ou, au contraire, sont-ils questionnés différemment par chacune des équipes ?

Le grand pari des espaces ouverts

Jusqu'à l'issue de la première Guerre Mondiale la métropole parisienne se présentait sous la forme d'une ville relativement agglomérée. Au sortir du conflit, il fallut alors anticiper le développement des espaces à urbaniser. Le relief et l'hydrographie du territoire francilien apparaissaient dans ce cadre comme des éléments constitutifs de la fabrique métropolitaine. Ils représentaient des impondérables. Les fonds de vallées sont en effet ponctués de voies historiques issues d'anciens chemins, successivement devenus des voies royales puis des routes nationales. Les voies ferrées sont de la même façon mises en place le long des cours d'eau. La confluence entre la Seine et la Marne devient pour sa part un lieu stratégique du devenir industriel de la métropole¹. À l'heure actuelle, la métropole parisienne se caractérise par la présence de milieux incertains dans lesquels les espaces bâtis sont disjoints et laissent place à des espaces ouverts majoritairement agricoles. Ces

1 L'industrialisation du XIII^e arrondissement se prolonge jusqu'à la confluence de la Seine et de la Marne tant à Ivry qu'à Alfortville ou Charenton.

territoires ruraux, notamment ponctués de vignes¹ et vergers², composaient auparavant la ceinture maraîchère³ de la métropole parisienne.

Cependant, le développement de la métropole n'a pas été uniquement guidé par la géographie du territoire francilien. En effet, comme le souligne Philippe Panerai, la fabrique métropolitaine dépend de dynamiques divergentes :

« Le plan de 1923 publié dans l'atlas Quillet, qui témoigne d'un état intermédiaire entre la carte des Chasses du roi (1764 - 1807) et la situation actuelle, révèle la superposition de deux mondes : un territoire encore rural dessiné par l'aristocratie, sur lequel l'industrie est venue déposer une nouvelle couche⁴ ».

Les espaces ouverts de la métropole parisienne peuvent dans ce cadre être considérés comme des espaces au service de la ville. Le développement du réseau ferré façonne alors l'extension des zones bâties⁵. Si jusqu'en 1960 les espaces bâtis et les espaces ouverts de la campagne entretiennent une proximité de fait⁶, les Trente Glorieuses susciterent un profond bouleversement au sein de ces relations entre espaces ouverts et bâtis. Le développement des automobiles individuelles engendra celui des autoroutes et des aéroports façonnant ainsi le devenir des espaces ouverts⁷. Dans ce cadre, Philippe Panerai souligne que « l'urbanisation digitale qui suivait les voies ferrées et les voies d'eau dans l'espace limité des vallées » est alors remplacée par « une urbanisation par paquets dispersés sur l'ensemble des plateaux »⁸. La métropole porte la trace de l'ambiguïté du statut de ses espaces ouverts⁹. Tantôt considérés comme une véritable composante de la fabrique métropolitaine, tantôt annihilés au profit d'un développement technique, les espaces ouverts ont cependant dessiné le paysage métropolitain¹⁰.

Les espaces ouverts de la métropole parisienne se caractérisent notamment par la présence d'un fleuve et de nombreuses rivières¹¹. Parmi les rivières franciliennes, l'exemple de la Bièvre nous semble représentatif des problématiques contemporaines liées à la relation entre le développement métropolitain et le système hydrologique. C'est au pied du plateau de Saclay que la Bièvre prend sa source. Des étangs ont été aménagés

1 Le vignoble d'Ile-de-France a connu son apogée au XVIII^e siècle avant de disparaître presque complètement après la Seconde Guerre mondiale. Lafourcade (Etienne), *Paris, pays du vin : histoire du grand vignoble parisien du VI^e au XII^e siècle*, Charenton-le-Pon, Presses de Valmy, 1998, 336 p. & Ragache (Gilles), *Vignobles d'Ile-de-France : deux siècles de viticulture, XIX^e et XX^e siècles*, Étrépyilly, Les Presses du village, 2005, 143 p.

2 Quellier (Florent), *Des fruits et des hommes : l'arboriculture fruitière en Ile-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 464 p.

3 Bussereau-Plunian (Françoise), *Le temps des maraîchers franciliens, de François Ier à nos jours: de la cloche à la serre*, Paris, l'Harmattan, 2009, 395 p. & Île-de-France, Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité, (CESR), *La préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles de la ceinture verte et des autres secteurs périurbains en Île-de-France : rapport préparé au nom de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité, Conseil économique et social, Île-de-France*, Paris, CESR Ile-de-France, 2006, 58 p.

4 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 78

5 Dans ce cadre, les premières plates-formes ferroviaires virent le jour à Bobigny, aux Batignolles, à Charenton, à Pantin, sur la Plaine-Saint-Denis, à Villeneuve-Saint-Georges et à La Villette.

6 Par exemple, les fermes fournissant le lait se trouvent aux portes de l'agglomération afin de pouvoir livrer quotidiennement les habitants. Fánica (Olivier), *Le lait, la vache et le citadin : du XVII^e au XX^e siècle*, Versailles, Ed. Quae, 2008, 489 p.

7 Rouleau (Bernard), *Paris : Histoire d'un espace*, Paris, Ed. du Seuil, 1997, 492 p.

8 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 80

9 Roblin (Michel), *Quand Paris était à la campagne*, Paris, Picard, 1985, 255 p.

10 Bergeron (Louis) [dir.], *Paris, Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, Coll. « Villes & Sociétés », 1989, 313 p. & Chadych (Danielle), Leborgne (Jacques), *Atlas de Paris : Evolution d'un paysage urbain*, Paris, Parigramme, 1999, 199 p.

11 Beaudoin (François), *Paris / Seine : ville fluviale, son histoire des origines à nos jours*, Ed. de La Martinière, 1988, 190 p.

afin d'en réguler le débit¹. Cependant la Bièvre, qui se jette dans la Seine au sein même de la ville de Paris², a été presque entièrement recouverte par busage :

« Mais si la partie amont a conservé son caractère rural, aujourd'hui protégé par un classement de site, la Bièvre a disparu de la partie urbanisée : l'égout à ciel ouvert qu'elle était devenue au XIXe siècle a été transformé en égout véritable. En banlieue, elle coule sous des dalles de béton, installées au cours de la première moitié du XXe siècle. À Paris, son lit lui-même a disparu presque partout entre la fin du XIXe et le début du XXe. Ses eaux ont été conduites dans le grand collecteur de la rive gauche, puis dans des déversoirs qui les rejettent en Seine avant même d'entrer dans Paris³ ».

Cependant depuis l'intervention du paysagiste et urbaniste Alexandre Chemetoff à Massy-Villaine⁴, l'idée de la renaissance de la Bièvre est devenue récurrente⁵. Ce projet de rendre la rivière aux habitants de la métropole présente des problématiques contrastées. Il s'agit en effet de préserver l'amont de la rivière, de réouvrir son lit en proche banlieue et de le restaurer dans la ville de Paris.

Enfin, ce que l'on constate à l'heure actuelle, c'est que le cas de la Bièvre n'est pas ou plus isolé. En effet, l'agence de paysage TER a pour sa part commencé à découvrir le petit Rosne au Nord de Paris⁶. La réappropriation des cours d'eau d'Ile-de-France devient dans ce cadre une des problématiques de la fabrique métropolitaine :

« Comment anticiper la découverte – elle ne sera sans doute jamais totale – de 120 km de ruisseaux et de rivières pour conjuguer une requalification générale du site du point de environnemental : une expérimentation exemplaire et une revalorisation du territoire? Phyto-remédiation des terrains industriels pollués, gestion des eaux de ruissellement, répartition judicieuse de jardins de proximité intégrant bassins de rétention et prairies humides, jardins familiaux... reliés par des allées et des promenades plantées [...]. Le fil de l'eau, on le voit, est un moyen de requalifier de vastes territoires tout en mettant au point des techniques et des connaissances qui répondent aux défis de demain⁷ ».

Allant de paire avec les caractéristiques hydrographiques franciliennes, les reliefs – composés de collines, corniches et belvédères – façonnent les espaces ouverts métropolitains. Les points hauts générés par ce relief offrent une autre vision de la ville et de la métropole elle-même⁸. Ils dégagent des perspectives et mettent en évidence des proximités spatiales. Malgré la présence de belvédères à Montmartre, au Trocadéro, à Meudon ou à Saint-Germain, la métropole parisienne « met rarement en scène ces regards de la ville sur elle-même⁹ ». Les points hauts ne manquent pas cependant et les nombreuses gravures et peintures représentant une

1 Les étangs de La Minière constitués de plusieurs plans d'eau – l'étang Braque, l'étang du Moulin à Renard qui se confondent à hauteur du Bois Robert, l'étang de La Minière et l'étang du Val d'Or – se situent en aval de la Bièvre. L'étang de La Minière fait à l'origine partie d'un dispositif général alimentant en eau le parc de Versailles.

2 La Bièvre prend source à Versailles. Elle passe ensuite au Sud du plateau de Saclay avant de traverser les communes d'Antony, d'Arcueil et de Gentilly. Elle entre dans Paris par la poterne des Peupliers et parcourt le XIII^e et V^e arrondissement avant de rejoindre la Seine au niveau de la gare d'Austerlitz.

3 Tricaud (Pierre-Marie), *Restauration et aménagement de la Bièvre dans Paris*, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, 2002, p. 1

4 Chemetoff (Alexandre), Gaulier (Jean-Marc), *La Bièvre, une rivière du Val-de-Marne*, Créteil, Conseil Général du Val-de-Marne, 1991, 30 p.

5 Ambroise-Rendu (Marc), *Rendre la Bièvre aux Parisiens : Dix propositions de remise au jour et d'aménagements*, Paris, Union des Associations « Renaissance de la Bièvre », 2000, 77 p. ; Antoine (Serge), Givry (Jacques de), Pizzornilti (Florence), Tack (Francis), *La Bièvre redécouverte*, Jouy-en-Josas, JDG Publications, 2000, 105 p. ; Section de l'Assainissement de Paris, *Réouverture de la Bièvre parisienne: Examen de faisabilité*, Paris, Mairie de Paris, Direction de la Protection de l'Environnement, 2000, 31 p. ; Systèmes informatiques pour la gestion technique, *Réouverture de la Bièvre, Etude de faisabilité du transfert des eaux de la Bièvre d'Antony à la Seine*, Verrières-le-Buisson, Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre, 2000, 75 p.

6 Le petit Rosne a été découvert sur 40 mètres entre la place Miraville et celle du 11 Novembre à Sarcelles.

7 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 93

8 Nimosus (Christiana), *Paris, Du haut de ses montagnes*, Evry, Éditions Bredys, 1997, 56 p.

9 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 93

vision panoramique de la métropole¹ témoignent de l'intérêt porté à ce type de vision. Il semble cependant que l'aménagement urbain hérité du Baron Haussmann ait privilégié les perspectives courtes aux larges fresques métropolitaines. Pourtant une réflexion sur cette mise en scène de la métropole semble s'imposer :

« Vallonée, la région parisienne n'est pas montagnaise. Le relief est souvent masqué par les constructions du site, soit qu'elles obstruent les échappées possibles et limitent notre vision au paysage proche, soit qu'elles constituent en fond de tableau une silhouette de premier arrière-plan qui cache les pentes. À l'échelle du Grand-Paris, peut-être faudrait-il reprendre une réflexion sur le paysage qui n'a pas beaucoup progressé depuis Le Nôtre et l'enceinte de Thiers. Et se demander quelle doit être la part du bâti et des bâtiments dans les constructions de ce grand paysage² ».

Il convient donc de s'interroger sur la typologie des constructions à mettre en place en fonction des reliefs franciliens. Doit-on privilégier l'étagement des bâtiments sur les collines métropolitaines ? Faut-il encourager la construction de bâtiments afin de constituer des éléments de repère à l'échelle de la métropole ?

Dans ce cadre, la question des formes urbaines se doit d'être posée. Les tours, dont la présence au sein de la capitale fait depuis longtemps déjà l'objet de débats³, permettent notamment d'ouvrir des vues depuis les appartements vers la métropole tout en marquant également le paysage francilien. Si les tours offrent une vision, une vue, vers le lointain, les pavillons mettent pour leur part l'accent sur la proximité et l'accessibilité à un espace ouvert particulier et privatif, le jardin. Interroger les formes urbaines de la métropole apparaît dans ce contexte comme un débat relevant aussi du statut et de la mise en scène des espaces ouverts.

« La véritable justification des tours, logements ou bureaux, reste largement visuelle. Il s'agit du paysage de la ville. Dans une ville dense aux perspectives souvent limitées, les tours renouent avec le grand paysage, elles le découvrent et elles s'y situent. De l'intérieur, elles offrent à l'occupant des visions inhabituelles, plongée dans le tissu proche, dialogue avec les lointains, avec pour qui y est sensible des paysages fascinants⁴ ».

Des espaces ouverts au coeur des questionnements

Les espaces ouverts dont nous avons brièvement dressé le portrait, ne sont pas restés à la marge des différentes propositions de fabrique issues de la consultation internationale pour « Le grand pari de l'agglomération parisienne ». En effet, il convient ici de rappeler les propos déjà cités du Conseil scientifique par rapport aux grandes thématiques ayant émergé durant la consultation :

« Parmi les thématiques transversales qui doivent à présent nourrir une analyse rigoureuse des productions à disposition, la question paysagère du grand territoire revient en boucle et s'impose comme une problématique récurrente. Mais les membres du Conseil scientifique précisent que la notion de "paysage métropolitain" recouvre ici les acceptions et représentations les plus diverses. À l'analyse des productions des équipes, en effet, il est possible de rencontrer toutes les composantes de la question paysagère, qui est elle aussi fondamentalement ouverte. Des paysages urbains aux paysages ruraux, le spectre des investigations sur ce sujet impose par exemple, dans la pensée comme dans le vocabulaire, la présence d'une agriculture urbaine qui modifie singulièrement la perception des espaces naturels du paysage métropolitain⁵ ».

À travers la notion de « paysage métropolitain » qui apparaît comme récurrente pour le Conseil scientifique, les espaces ouverts se trouvent questionnés et ainsi projetés au devant de la scène des processus

1 Les représentations de Paris sont nombreuses. Parmi elles, citons le « plan aux trois personnages » de Braun et Hogenberg réalisé en 1572 [Pinon (Pierre), *Les plans de Paris : histoire d'une capitale*, Paris, Le Grand livre du mois, 2005, p. 34] et la gravure de Matthäus érian datant de 1615.

2 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, pp. 96 - 98

3 Paquot (Thierry), *La folie des hauteurs : pourquoi s'obstiner à construire des tours ?*, Paris : Bourin, 2008, 219 p.

4 Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, p. 100

5 Conseil scientifique de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, *Éléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation 20 avril 2009*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 4

de fabrique métropolitaine. Le statut du fleuve et des rivières¹ ainsi que celui des différentes formes d'espaces plantés² ont été réinterprétés par les diverses équipes. Dans ce cadre, la réflexion sur les espaces ouverts est apparue comme un des thèmes les plus présents dans les projets de fabrique. Elle est même présentée dans le rapport publié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, de Développement durable et de la Mer³ comme « une composante essentielle » de la pensée sur « la métropole post-Kyoto développée par les auteurs » :

« Fort de ce mythe fondateur, les équipes tirent les conséquences de "l'impasse environnementale" (Portzamparc) soulevée par le questionnement de la ville post-Kyoto et fondent leurs propositions sur de nouvelles relations ville/nature qui dépassent l'opposition entre espaces construits, considérés comme urbains, et espaces ouverts, considérés comme naturels : plaine, rivières, forêts, zones d'agriculture, fleuves, parcs et jardins publics, boulevards plantés, jardins intérieurs, friches ou délaissés. Nature ni sacralisée, ni phagocytée, c'est dans une dialectique entre espaces construits et espaces ouverts que s'élabore pour toutes les équipes la métropole post-Kyoto même si cet équilibre s'exprime dans chaque projet de manière différente⁴ ».

À travers les différents projets de fabrique, nous avons pu constater que chacune des équipes établit tout d'abord un diagnostic des espaces ouverts métropolitains. Dans ce cadre, la métropole parisienne est unanimement inscrite au sein de son pays dont les nombreuses qualités sont soulignées. L'équipe Descartes s'appuie sur les caractéristiques de ce pays – sa topographie, ses collines, son fleuve, l'axe Est-Ouest et les enceintes successives – pour expliciter l'histoire du développement de la métropole⁵. Le groupe organisé par Roland Castro fait pour sa part référence à la « charpente naturelle » francilienne afin de mettre en lumière les différentes étapes de la fabrique métropolitaine. Enfin, certaines équipes comme celle de Bernardo Secchi⁶ ou d'Antoine Grumbach⁷ se sont plus particulièrement intéressées à la Seine.

Il convient par ailleurs de souligner que la réflexion sur les espaces ouverts métropolitains ne s'est pas arrêtée avec la consultation. Le projet de loi du « Grand Paris » a en effet retenu cette thématique parmi ses cinq grands axes de travail⁸ présentés sur le site Internet « Mon Grand Paris ». Le discours sur les espaces ouverts repose dans ce cadre sur le rapport entre une urbanisation dynamique et la présence non négligeable de forêts et de terres agricoles en Ile-de-France⁹. Les espaces ouverts sont présentés comme assurant à la fois des fonctions de production, de prévention des risques naturels et de préservation de la biodiversité tout en constituant parfois de réels espaces de loisirs. Cependant, l'urbanisation extensive de la métropole fragilise

1 Ministère de la Culture et de la Communication, Fleuves et cours d'eau : Le grand pari de l'agglomération parisienne, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 31 p. Disponible sur le site Internet: <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/dossierthematiquesdetail/146>

2 Ministère de la Culture et de la Communication, *Espaces verts : Le grand pari de l'agglomération parisienne*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 27 p. Disponible sur le site Internet: <http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/dossierthematiquesdetail/137>

3 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris: Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, 44 p.

4 *Ibid.* p. 21

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 14 - 15

6 La Seine dessine les contours de la proposition de fabrique métropolitaine de l'équipe de Bernardo Secchi : Equipe Studio 09, Secchi (Bernardo), Viganò (Paola), *La ville poreuse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 168 p.

7 La Seine est l'élément fédérateur de la proposition de l'équipe d'Antoine Grumbach : Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 181 p.

8 Le site Internet « Mon Grand Paris » propose différentes synthèses thématiques: de la consultation sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne »: *Gares et transport*, 3 p. ; *Quartiers et logement*, 2 p. ; *Le développement économique*, 4 p. ; *Le grand Paris de la culture*, 5 p. ; *Ville et campagne*, 2 p. Synthèses disponibles sur Internet: <http://www.mon-grandparis.fr>

9 La région Ile-de-France regroupe près de 20 % de la population française sur seulement 2 % du territoire. Cependant les espaces urbains ne représentent que 20 % de la région. Les forêts occupent 24 % du territoire francilien et l'agriculture 52 %.

tant la présence que la qualité de ces espaces ouverts. Fort de ce constat, le projet de loi définit des orientations particulières concernant ces espaces :

« Il apparaît donc important de préserver les espaces naturels et agricoles, poumons verts complémentaires du cœur aggloméré. L'optimisation de l'espace urbain par la reconstruction de la ville sur la ville est donc un enjeu essentiel [...]. Cette densification ne doit bien entendu pas chasser pour autant les espaces verts intra-urbains : les squares sont ainsi des lieux privilégiés de rencontres et d'échanges nécessaires au cœur des îlots d'habitation ; les parcs, de superficie plus grande, permettent d'offrir aux citoyens des activités plus élaborées et variées. Les squares et les parcs sont ainsi des éléments importants dans la constitution des trames vertes (continuités écologiques au sein des villes) ou dans la lutte contre les inondations (ex. des hippodromes ou de certains espaces cartographiés comme champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme). Le Grand Paris sera traversé de ces corridors naturels et maillé de trames vertes : jardins, berges de la Seine, de la Marne et Canal de l'Ourcq réaménagés et, à la lisière de l'urbanisation, des jardins familiaux, une zone naturelle, agricole et forestière sanctuarisée sur le Plateau de Saclay, etc. Une forêt pourrait également être plantée sur 2 500 hectares autour de Roissy¹ ».

De plus, le projet de loi semble vouloir aller au-delà de la simple gestion spatiale des espaces, notamment agricoles et forestiers, en favorisant le développement de circuits courts de distribution afin de permettre à la production locale de fournir aux habitants de la métropole des produits agricoles frais, des combustibles de chauffage et des matériaux de construction. C'est à partir de ces orientations que les Franciliens sont invités à réagir à ces propositions de fabrique métropolitaine.

Les espaces ouverts ont aussi suscité de nombreuses réactions dans le milieu scientifique. Le géographe Michel Lussault, vice-président du Conseil scientifique, s'est notamment exprimé sur ce sujet en relevant l'urgence des enjeux d'une réflexion de fond sur le statut des ces espaces singuliers :

« L'étalement urbain, s'il est avéré partout, prend des formes diverses et compose un espace kaléidoscope, qu'on observe à la fois à l'échelle de chaque organisation urbaine et au niveau mondial. Cet espace, qui mêle logements et périmètres fonctionnels est strié par les voies de communications, ponctué par les grands équipements. Il est marqué également par les délaissés (ces zones vides que les aménagements d'infrastructures créent), les espaces en déshérence, sans affectation. Mais aussi par les friches, les cours d'eau, forêts, landes, marais, et les périmètres agricoles et horticoles ; bref toutes ces fractions de "nature" et d'agriculture, plus ou moins bien entretenues qui occupent aujourd'hui la majorité des surfaces d'une aire urbaine donnée. [...] Toutes les équipes ont souligné la prégnance des espaces non bâtis ce qui modifie d'ailleurs la réflexion sur les disponibilités foncières, qui sont considérables. Toutes ont également insisté sur le caractère essentiel des bois, des landes, des périmètres envégétés, des espaces agricoles, des cours et des étendues d'eau. À tel point qu'on peut se demander si le plus urgent des chantiers n'est pas de parvenir à intégrer ces vides, cette campagne, cette nature, cette agriculture, au sein de la pensée et de l'action urbaines² ».

Une table ronde intitulée *Espaces agricoles, forêts, friches, nature... Quels enjeux pour le développement métropolitain*³ a même été organisée à la Cité de l'architecture afin de questionner les propositions des équipes au regard des statuts des espaces ouverts métropolitains. Le cycle de conférences de l'Ecole Nationale

1 Service d'Information du Gouvernement, Saussez (Thierry) [dir.], *Le Grand Paris, une grande idée qui a besoin des vôtres : Ville et campagne*, Paris, Gouvernement Français, 2009, p. 1

2 Lussault (Michel), « Dix mots pour comprendre le grand Paris », *Le Grand Paris(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, p. 257

3 La table ronde a été organisée le mardi 27 octobre 2009 à l'initiative de la Cité de l'architecture et du patrimoine et avec le concours de Michel Lussault. Cette rencontre fait partie des «Rendez-vous du Grand Paris». Les équipes d'Antoine Grumbach et d'Yves Lion sont intervenues au cours du débat au côté de Serge Bonnefoy, délégué général de l'association « Terres en villes », de Bernard Reichen, architecte et urbaniste, membre du conseil scientifique du Grand Paris, de Pierre Donadieu, agronome et géographe, de Pascal Terracol, architecte et enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris - La Villette. Michel Lussault a pour sa part organisé le bon déroulement des débats.

Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille vient prolonger cette réflexion pour l'année universitaire 2009 / 2010 avec *Champs métropolitains*¹.

À travers les différents propos recueillis, il apparaît que les contributions appellent à une nouvelle relation entre ville et nature. Cependant les points de vue et les approches diffèrent et façonnent par là même un espace propice au débat. De nombreuses équipes² développent néanmoins une approche environnementale où le réchauffement climatique et le développement de la biodiversité sont des questions centrales. Dans ce cadre, le groupe Descartes met en exergue les conséquences du changement climatique pour la métropole parisienne³. Ainsi, « la prise de conscience environnementale, l'urgence et la gravité des questions impliquent de revoir notre modèle de développement⁴ ». L'équipe dirigée par Djamel Klouche souligne notamment que le progrès technique et la modernisation reposent sur une « domination » et une « émancipation » par rapport au milieu naturel⁵. Ce système se doit d'être débattu. C'est pourquoi la plupart des équipes proposent des modèles qui associent la ville et la nature afin de relever le défi de la métropole de l'après-Kyoto. Ces enjeux sont abordés à des échelles diverses allant des espaces ouverts métropolitains structurants tels que l'agriculture, les forêts, la vallée de la Seine ou les couloirs écologiques aux espaces ouverts locaux des agglomérations, des villes et des quartiers.

Des espaces ouverts aux différentes valeurs

Comme nous l'avons vu précédemment, si toutes les équipes se sont appuyées sur les espaces ouverts afin de définir leurs projets de fabrique, ces espaces ouverts ont été mobilisés à des fins différentes. À travers notre analyse des dix propositions de fabrique, nous avons pu distinguer les principales caractéristiques accordées aux espaces ouverts. Tantôt perçus comme de véritables ressources pour la métropole de demain et tantôt utilisés pour structurer le développement métropolitain, les espaces ouverts sont apparus comme des espaces incontournables du mieux vivre métropolitain.

Dans ce cadre, les espaces ouverts sont tout d'abord pensés « comme un ensemble de ressources dont le ménagement et la gestion influent sur l'urbain⁶ ». Cette acception singulière est un appel à la responsabilité, à la prise de conscience de la fragilité des ressources dont nous dépendons et qui sont épuisables, comme l'eau

1 Nous avons participé à la conception et à l'organisation de ce cycle de conférences au côté de Denis Delbaere, Xavier Dousson et Philippe Louguet.

2 Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 295 p. ; Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 181 p. ; Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 197 p. ; Equipe Studio 09, Secchi (Bernardo), Vigano (Paola), *La ville poreuse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 168 p. ; Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p. & Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p.

3 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 249 - 255

4 Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 62

5 AUC, *Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 183 - 191

6 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris : Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 21

notamment. Cependant les propositions de fabrication ont aussi émergé des alternatives qui revendiquent un meilleur usage de ces espaces ouverts. En effet, les différents projets ont souligné les potentiels inexploités de ces espaces. De nouvelles visions de la forêt et de l'agriculture ont émergé dans ce cadre.

La forêt, présentée comme marquant particulièrement l'imaginaire des habitants¹, se doit d'être préservée, voire même étendue afin de réduire l'empreinte écologique de la métropole². L'équipe Lin orchestrée par Finn Geipel et l'équipe Descartes mettent aussi en avant le rôle important que peuvent jouer les forêts dans la lutte contre le réchauffement climatique.

« Le groupe Descartes propose ainsi de l'étendre d'au moins 30% en Ile-de-France pour répondre à l'impératif climatique, mais aussi pour développer la filière du bois de construction, en augmentant sa production d'environ 50%. MVRDV et Rogers suggèrent de planter une grande forêt dans le cône de bruit de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Rogers indique que cette forêt, estimée à 1 million d'arbres, permettrait de séquestrer environ 13 tonnes de carbone par an, soit 1/100 de l'impact actuel officiel de la production d'énergie liée à la consommation et aux déchets de la Ville de Paris³ ».

L'importance de l'agriculture, tant dans la géographie que dans l'économie de la métropole, est aussi rappelée⁴. Les équipes proposent une nouvelle approche des terres agricoles dans laquelle les espaces ouverts sont structurés au sein d'un projet à long terme contribuant au projet métropolitain. Les espaces ouverts agricoles requièrent alors une gestion active qui participe du projet de société. Pour ce faire, les documents d'urbanisme doivent assurer aux terrains agricoles un statut foncier⁵ tout en assurant la promotion des productions locales⁶. Les espaces ouverts agricoles représentent des lieux de contact avec la nature dans une démarche pédagogique pour les citoyens. L'enjeu devient alors économique et écologique dans la mesure où il s'agit de rapprocher les lieux de production afin de réduire les transports de marchandises. Deux équipes s'intéressent tout particulièrement à cette idée, celle d'Antoine Grumbach et celle d'Yves Lion :

1 Atelier Castro Denissof, Casi Laboratoire Architectures-Milieus-Paysages, Nexity, Villes et Projets, Berim, *Le Grand Paris: Capitale pour l'homme, capitale pour le monde*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 180 p. & Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p.

2 Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 295 p. ; Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 197 p. ; Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p. ; Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p. & Equipe MVRDV, *Le grand pari de Grand Paris : Paris plus petit*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 307 p.

3 Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 64

4 Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 181 p. ; Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 197 p. ; Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p. & Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p.

5 Pour le groupe Descartes comme pour l'équipe de Jean Nouvel, il faut permettre un investissement rural de qualité sur le long terme, selon une démarche de projet aux marges de la ville.

6 L'équipe de Roland Castro met l'accent sur une agriculture urbaine interstitielle, à label « biologique », ayant pour fonction d'alimenter les marchés. Le groupe de Jean Nouvel fait référence aux fermes verticales japonaises qui constituent de véritables lieux de production en centre-ville.

« Grumbach, déclare que nature et ville doivent être réconciliées dans une association étroite, pas seulement spatialement mais aussi dans la gestion de l'économie métropolitaine, à l'échelle du bâti comme du territoire. [...] »

Grumbach propose dès lors de dépasser l'utopie d'une communauté autosuffisante, en développant une industrie agricole de grande échelle, autre que céréalière. Plus vertueuse, elle permettrait la reconstitution des sols (jachères, pratiques biologiques, réparation des sols pollués par des plantations appropriées), la production de biomasse, le stockage du carbone par gestion sylvicole... À une échelle moins étendue que Paris-Le Havre, le groupe Descartes propose 6 agroparcs (le Valois, la Brie, la Beauce, le Gâtinais, le Mantois et le Vexin) correspondant aux grandes entités agricoles de l'Ile-de-France. Inspirés du parc de Llobregat à Barcelone, ces espaces seraient à la fois des poumons verts et des espaces de production agricole labellisés, portés par un projet agricole commun aux politiques et aux agriculteurs¹ ».

D'autre part, les espaces ouverts apparaissent dans les projets comme un outil d'aménagement permettant notamment de structurer l'organisation des espaces bâtis. Le renouveau ou recyclage urbain est préféré à l'étalement de la métropole rejeté par l'ensemble des équipes. Dans ce cadre, les espaces ouverts permettent de limiter l'expansion urbaine en contenant les espaces bâtis.

Les espaces ouverts permettent localement de structurer la métropole et ses quartiers tout en répondant aussi aux problématiques contemporaines du climat et de la biodiversité :

« À un niveau local, la nature ouverte sur la ville offre le complément à une densification nécessaire de l'espace de l'agglomération. La référence la plus usitée est Central Park à New York : on la retrouve à La Courneuve, autour du bois de Vincennes, comme autour d'autres forêts d'Ile-de-France² ».

Les franges de la métropole, où habitations et espaces agricoles et forestiers se font face, font l'objet d'un travail particulier dans l'équipe de Jean Nouvel. Ces « lisières³ » sont pour ce dernier le lieu du renouveau des relations entre la ville et la campagne.

Enfin, les espaces ouverts sont aussi perçus comme des éléments non plus extérieurs mais intérieurs à la métropole. Ils deviennent alors capables de structurer l'urbain en créant des liens de différentes natures entre les parties disparates de la métropole. Les corridors écologiques font partie de ces espaces ouverts intra-métropolitain.

« Au-delà de la question de la nature comme ressource, les équipes développent leurs réflexions sur la faune, la flore et la biodiversité. Or le patrimoine naturel régional, que ce soient les parcs, les jardins ou la grande agriculture céréalière des plateaux, est pauvre en biodiversité. L'accent est donc mis sur la richesse que représentent les forêts ou les friches urbaines comme conservatoires de la biodiversité. Pour permettre la migration ou le déplacement des espèces, Rogers, le groupe Descartes ou Nouvel imaginent le développement de couloirs écologiques, le long des infrastructures, faisceaux ferroviaires ou talus autoroutiers⁴ ».

1 Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 67

2 *Ibid.* p. 68

3 Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 182 - 183

4 Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, pp. 64 - 65

Les espaces ouverts définissent ainsi les limites de la métropole. En prenant différentes formes – corridors verts¹, grandes entités agricoles² ou espaces interstitiels³ – ils donnent corps à la métropole dans la mesure où leur intensification participe à la fabrique métropolitaine. De plus, les espaces ouverts et la « nature » qu'ils véhiculent en s'immisçant jusqu'à l'intérieur des quartiers, alimentent la dialectique de l'articulation des échelles – locale et globale – qui est récurrente dans la consultation.

Les espaces ouverts sont apparus au sein des propositions de fabrique comme des lieux qualifiants pour la métropole participant au mieux vivre métropolitain. Alors l'équipe de Richard Rogers instaure un « droit » à l'accessibilité aux espaces ouverts⁴ afin de garantir la qualité de vie, Roland Castro met pour sa part l'accent sur l'intégration des espaces ouverts au sein même de la définition de la métropole francilienne⁵. Pour Christian de Portzamparc, il s'agit de promouvoir les lieux urbains de proximité au monde végétal à travers l'idée « d'hybridation » entre « nature » et « urbanité »⁶. Deux équipes proposent une prise en compte des espaces ouverts et de leur diversité au sein de la zone agglomérée sans toutefois la figer. L'équipe de Finn Geipel parle d'une « mosaïque spatio-temporelle⁷ » à travers laquelle les délaissés urbains accueillent temporairement la biodiversité du monde végétal. Le groupe Descartes propose pour sa part d'autoriser les habitants de la métropole à jardiner et cultiver tous les espaces non-bâti de l'agglomération afin de « vivre en ville comme dans son jardin⁸ ».

D'autre part, la Seine est l'espace ouvert qui semble avoir le plus suscité l'imagination des équipes. De nombreuses équipes soulignent en effet que la métropole s'est progressivement écartée de son fleuve. Pourtant la Seine et les rivières franciliennes sont des éléments singuliers au contact desquels le renouveau des modes d'habiter la métropole peut être imaginé. Certains groupes⁹ remarquent par exemple que le lit de la Seine, entièrement canalisé dans Paris, peut faire l'objet d'une politique particulière en amont et en aval. Ils préconisent l'installation de nouveaux habitants sur ces rives tout en prenant mieux en compte les risques d'inondation.

1 Nous pensons par là aux grandes pénétrantes agricoles de l'équipe de Jean Nouvel ou aux corridors écologiques du groupe de Bernardo Secchi.

2 Nous faisons référence ici aux six agroparc du groupe Descartes.

3 Atelier Castro Denissof, Casi Laboratoire Architectures-Milieus-Paysages, Nexity, Villes et Projets, Berim, *Le Grand Paris : Capitale pour l'homme, capitale pour le monde*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 180 p. & Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p.

4 Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 169 - 198

5 Atelier Castro Denissof, Casi Laboratoire Architectures-Milieus-Paysages, Nexity, Villes et Projets, Berim, *Le Grand Paris : Capitale pour l'homme, capitale pour le monde*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 25

6 Equipe Christian de Portzamparc, *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 98

7 Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 15 - 16

8 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 203 - 211

9 Equipe Studio 09, Secchi (Bernardo), Vigano (Paola), *La ville poreuse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 168 p. ; Equipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p.

« Elles imaginent des bâtiments sur pilotis en bord de fleuve ou le quartier des Gondoles de Choisy-le-Roi en partie protégé par des digues, tandis que le parc départemental voisin pourrait voir son caractère aquatique renforcé¹ ».

En d'autres termes, les habitants doivent pouvoir se réapproprier la Seine, sa vallée et ses affluents. Pour le groupe Descartes et l'équipe de Finn Geipel, cet objectif passe par la reconquête des lieux de baignade et d'agrément alors que pour Antoine Grumbach, dont le projet vise à créer un grand port métropolitain pouvant concurrencer celui d'Anvers, l'idée est de faire de la Seine la véritable épine dorsale du développement métropolitain. Enfin, l'exemple de la Seine nous semble représentatif du statut accordé à l'ensemble des espaces ouverts au cours de la consultation. En effet, à l'image du fleuve, les espaces ouverts ont fait l'objet de différentes formes de réappropriation entraînant ainsi un renouveau des modes de fabrique de la métropole. En nous intéressant plus particulièrement à l'équipe « Descartes », nous verrons par la suite comment ces espaces ouverts ont été abordés au sein même du processus de projet mené par une des équipes.

¹ Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, p. 63

2.2.2

LA PROPOSITION DU GROUPE « DESCARTES »

2.2.2.1 Une lecture singulière du contexte métropolitain

Afin de mieux comprendre le rôle joué par les espaces ouverts au sein de la consultation internationale du « Grand pari de l'agglomération parisienne » la posture d'une des équipes pluridisciplinaires sera analysée. Il s'agit du groupe Descartes (annexe 90) dont nous avons été membre et dont nous commenterons la composition. En effet, il semble important de s'attarder sur la structuration même du groupement afin de pouvoir appréhender le regard ainsi développé sur la métropole parisienne. Il sera ensuite nécessaire d'exposer la méthode mise en place par l'équipe afin de faire émerger les grands traits de la fabrique métropolitaine. Enfin, l'approche contextuelle du groupe Descartes sera présentée synthétiquement dans le but d'introduire les bases du projet de fabrique grâce auquel les rôles attribués aux espaces ouverts seront étudiés.

L'équipe et ses savoirs

Avant de présenter la proposition du groupe Descartes, il nous apparaît important de nous attarder sur la composition même de l'équipe. En effet, cette composition nous semble révélatrice du positionnement pris par le groupement en matière de fabrique métropolitaine. La journaliste Michèle Leloup rappelle dans son ouvrage *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation* les grandes caractéristiques du groupe Descartes. Celui-ci regroupe des architectes, des urbanistes et des chercheurs principalement issus du campus universitaire de Marne-la-Vallée, le campus Descartes¹ :

« Piloté par l'architecte et urbaniste Yves Lion, 64 ans, le groupe Descartes – tout un symbole – a pris le nom de la cité universitaire de Marne-la-Vallée, dont toute l'équipe est issue. Exception faite de la vingtaine de consultants, praticiens, géographes, climatologues, économistes des transports et chercheurs venus des quatre coins de l'Île-de-France et de plus loin aussi. En l'occurrence le paysagiste strasbourgeois, Alfred Peter, qui a travaillé de concert avec les scientifiques du laboratoire toulousain de Météo-France² ».

¹ Le Campus Descartes est un pôle d'enseignement supérieur et de recherche situé à Marne-la-Vallée sur les communes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand rassemblant environ 15 000 étudiants. Il regroupe plusieurs facultés de l'université de Marne-la-Vallée et diverses grandes écoles telles l'École nationale des ponts et chaussées qui partage ses locaux avec l'École nationale des sciences géographiques, l'École d'architecture de la ville et des territoires ou l'Institut Français d'Urbanisme (IFU).

² Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris : les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, p. 129

L'architecte et urbaniste Yves Lion est donc à l'origine de l'équipe. Il est considéré comme l'un des spécialistes français du logement et de la question urbaine et paysagère. À l'occasion du Grand Prix de l'urbanisme dont il a été récompensé en 2007, il a décliné dans un ouvrage, *Aucun territoire n'est désespéré*¹, sa posture personnelle en matière d'aménagement de l'espace. C'est en 1989 qu'il fonda sa propre agence² rassemblant aujourd'hui six associés et environ 70 architectes, urbanistes, architectes d'intérieur et paysagistes. Il a réalisé de nombreux projets urbains en France comme ceux de la Plaine Saint-Denis³, du quartier du Neuhof à Strasbourg⁴, de la cité de la Méditerranée à Marseille⁵ ou du quartier Masséna-Bruneseau⁶ à Paris. Parmi ses autres œuvres figurent le palais de justice de Draguignan, réalisation qui lui valut le prix de l'Équerre d'argent⁷ en 1983, l'extension de la Maison européenne de la photographie à Paris ou encore les logements au bord du parc de Bercy et le long de La Villette à Paris. Enfin, plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation ou de conception : les espaces publics de la première ligne de tramway du Havre, le quai de Willebroek à Bruxelles, le square des Sports à Gonesse et l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt.

En tant que mandataire de l'équipe, Yves Lion a réuni autour de lui ses confrères architectes, urbanistes et enseignants de l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée⁸ afin de constituer le « noyau dur » du groupement. Ce « noyau dur » rassemblant d'abord François Leclercq⁹,

1 Barbet-Massin (Olivia), Masbouni (Ariella) [dir.], *Aucun territoire n'est désespéré : Yves Lion, Grand prix de l'urbanisme 2007*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2007, 127 p.

2 Les ateliers lion sont organisés autour de huit associés et rassemblent environ 40 architectes diplômés et un peu plus d'une vingtaine d'autres professionnels de l'aménagement. Voir le site Internet de l'agence : <http://www.atelierslion.com/>

3 Le projet de la Plaine Saint-Denis a été élaboré entre 1991 et 2003. Au cours de cette période, un plan de référence a été réalisé pour la restructuration de la Plaine Saint-Denis ainsi qu'une étude de faisabilité pour l'intégration du Grand Stade en 1998 et du Village Olympique pour la candidature de Paris au Jeux Olympiques de 2008.

4 Ce secteur strasbourgeois de 800 hectares au cœur du quartier du Neuhof a donné lieu à l'établissement d'un plan de référence organisant les actions, les programmes et les espaces publics. De plus, une étude de faisabilité sur certains secteurs opérationnels (Ballersdorf, Carrefour Reuss, Cours de la Forêt, Klebsau...) est en cours.

5 La Cité de la Méditerranée à Marseille a fait l'objet d'un plan de référence sur une surface de 200 hectares et de l'aménagement d'espaces publics tels que le Boulevard du Littoral (1,3 km), la place de la Méditerranée et de l'esplanade du J4 (16 ha).

6 Le projet Masséna Bruneseau pour la ZAC Paris Rive Gauche représente un secteur de 40 hectares pour lequel les ateliers Lion ont établi un plan d'aménagement. Ils ont aussi défini les espaces publics et les conditions d'urbanisation le long du boulevard périphérique et autour de l'échangeur du quai d'Ivry.

7 L'Équerre d'argent est un prix d'architecture mis en place par la revue Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment et attribué chaque année en France par un jury composé d'architectes, de critiques d'architecture et de promoteurs. Ce prix récompense une équipe composée d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre qui a contribué à la construction d'un bâtiment sur le sol français. Yves Lion a obtenu par trois fois ce prix : en 1983 pour le palais de justice de Draguignan, en 1989 pour le musée de la Coopération franco-américaine de Blérancourt et en 2003 pour l'ambassade de France à Beyrouth.

8 L'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée a été créée en 1998 et se situe au sein du campus universitaire de la Cité Descartes. Elle fait partie des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises qui sont des établissements publics administratifs d'enseignement supérieur sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Le projet pédagogique de l'école repose sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires. Voir le site Internet suivant : <http://www.marnelavallee.archi.fr/index.php>

9 François Leclercq est architecte et urbaniste. Il enseigne à l'école d'architecture de Marne-la-Vallée et co-dirige l'agence Dusapin Leclercq architectes, urbanistes (<http://dusapin-leclercq.fr/>). Lauréat en 1985 des Albums de la Jeune Architecture, François Leclercq obtient en 1988 le Prix de la Première Œuvre du Moniteur. Enfin en 1996, l'agence obtient le prix spécial du jury du prix de l'équerre d'argent pour les Bureaux de CNP d'Angers.

Marc Mimram¹ et Éric Lapière² s'est ensuite élargi afin d'y intégrer l'architecte et urbaniste David Mangin³, Grand Prix d'urbanisme 2008 et auteur de *La ville franchisée*⁴. Enfin, deux anciens élèves de l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée devenus aujourd'hui professeurs, Pierre-Alain Trévelo et Antoine Vigier-Kohler⁵, ont rejoint l'équipe en apportant avec eux une étude spécifique réalisée sur le périurbain parisien⁶. Ainsi, l'équipe Descartes rassemble différents experts de l'urbanisme francilien qui depuis 20 ans ont développé une pratique reconnue.

Trois laboratoires de recherche, issus du campus Descartes, ont aussi été associés au groupement : le Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés⁷ de l'École nationale des ponts et chaussées et dirigé par Jean-Marc Offner⁸, le Centre d'Enseignement et de Recherche, Eau, Ville, Environnement⁹ de la même école et représenté par Bruno Tassin et l'Observatoire de la Condition Suburbaine¹⁰ de l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires représenté par Soline Nivet.

Au regard de ces premiers éléments de définition, il nous apparaît important de souligner les caractéristiques permettant de distinguer le groupe Descartes des autres équipes de la consultation. En effet, l'équipe d'Yves Lion « est la seule à réfléchir sur le Grand Paris à partir d'une ville nouvelle, Marne-la-Vallée¹¹ »

1 Marc Mimram est maître ès-Sciences Mathématiques, ingénieur diplômé de l'école nationale des ponts et chaussées, architecte ainsi que titulaire d'un « Master in Civil Engineering » de l'Université de Berkeley et d'un DEA de Philosophie. Il créa en 1981 sa propre structure (<http://www.mimram.com/>) dans laquelle il développe une double activité de bureau d'études et d'architecte-ingénieur. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'art et de projets architecturaux comme la Passerelle Solférino à Paris par exemple. Il est aussi professeur à l'école nationale supérieure d'architecte de Marne-la-Vallée.

2 Éric Lapière est architecte, historien et critique d'architecture. Il enseigne à l'école nationale supérieure d'architecte de Marne-la-Vallée et a reçu en février 2004 le Prix National de la première œuvre » pour le bâtiment qu'il a conçu pour Le Monde diplomatique dans le 13^e arrondissement parisien. Lapière (Éric), *Forté, grande et bien bâtie : L'Architecture du réel*, Paris, Le Moniteur, 2004, 316 p.

3 David Mangin est un architecte et urbaniste. Il rejoignit en 1989 l'agence Seura (<http://www.seura.fr/>) dans laquelle il est associé avec Florence Bougnoux et Jean-Marc Fritz. Parallèlement à son activité en agence, il développe des activités de recherche et d'enseignement notamment au sein de l'école nationale supérieure d'architecte de Marne-la-Vallée. Son projet le plus médiatisé est celui de l'aménagement des Halles de Paris qui a été retenu par le maire de Paris Bertrand Delanoë en 2004. Bougnoux (Florence), Fritz (Jean-Marc), Mangin (David), *Les Halles : villes intérieures*, Marseille, Ed. Parenthèses, 2008, 181 p. Enfin, en 2008, David Mangin a été lauréat du Grand Prix de l'urbanisme : Barbet-Massin (Olivia), Masboungi (Ariella) [dir.], *La ville passante : David Mangin, Grand prix de l'urbanisme 2008*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2008, 123 p.

4 Mangin (David), *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Éd. La Villette, Coll. « SC », 2004, 398 p.

5 L'agence TVK (<http://www.tvk.fr/>) architectes urbanistes a été créée en 2003 autour des architectes Pierre-Alain Trévelo et Antoine Viger-Kohler. L'agence a réalisé de nombreux projets dans le domaine de l'architecture (extension d'une maison à Meudon, logements sociaux à Choisy-le-Roi et logements en accession à Dijon) et de l'urbanisme (étude de définition de la Porte de Montreuil à Paris et projets urbains à Arcueil et à Metz). L'agence est à la fois lauréate au Palmarès des Jeunes Urbanistes et des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes.

6 Paris, Direction de l'urbanisme, Trévelo (Pierre Alain), Vigier-Kolher (Antoine), *No limit : étude prospective de l'insertion urbaine du périurbain de Paris*, Exposition, Pavillon de l'Arsenal, 18 décembre 2008 - 18 janvier 2009, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 2008, 312 p.

7 Le laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTs), fondé en 1985, associe en tant qu'unité mixte de recherche des chercheurs de l'école des Ponts, du CNRS et des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Est de Marne-la-Vallée. Ce laboratoire regroupe une trentaine de chercheurs en aménagement, en économie, en ergonomie, en géographie, en gestion, en histoire, en science politique et en sociologie. Le LATTs étudie les entreprises, les administrations, les institutions locales, s'intéressant à l'action collective, aux dynamiques territoriales et aux systèmes techniques afférents. <http://latts.cnrs.fr/site/index.php>

8 Jean-Marc Offner a déjà été présenté au cours de la partie sur les SCoT. Nous l'avons d'ailleurs interviewé dans le cadre de nos entretiens préliminaires sur le SCoT de la métropole bordelaise.

9 Le Centre d'Enseignement et de Recherche, Eau, Ville, Environnement (CEREVE) est un laboratoire commun à l'école nationale des Ponts et Chaussées, à l'école nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et à l'université Paris XII, Val-de-Marne. Une quarantaine de chercheurs et doctorants sont réunis au CEREVE sous la direction de Bruno Tassin. Tous travaillent au progrès des connaissances sur l'eau. Les thématiques étudiées sont relatives aux pollutions, aux inondations et aux politiques de gestion des eaux afin de mieux comprendre les mécanismes d'interaction entre l'eau, la ville et l'environnement. Voir le site Internet : <http://www.enpc.fr/cereve/>

10 L'Observatoire de la Condition Suburbaine (OCS) a été créé en 2002 au sein de l'école d'architecture de Marne-la-Vallée. Le travail de recherche se concentre sur les phénomènes propres aux périphéries urbaines, et plus précisément à l'observation et l'interprétation de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. David Mangin et Soline Nivet architecte, docteur en aménagement et enseignante associée à l'école d'architecture de Marne-la-Vallée sont membres de ce laboratoire. Voir le site Internet suivant : <http://www.marnelavallee.archi.fr/page.php?id=8&>

11 Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris: les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, p. 130

et plus particulièrement depuis le campus Descartes considéré comme l'un des meilleurs instituts de recherche sur la ville. Le groupe Descartes est aussi la seule équipe qui « a mêlé, ce qui est rare, architectes, urbanistes et ingénieurs des ponts, des professionnels qui nourrissent en général, des rapports relativement conflictuels, entre eux¹ ». Cette disposition particulière souligne le rôle fondamental d'Yves Lion dans cette ouverture d'esprit. Rappelons ici qu'Yves Lion enseigne depuis longtemps à l'École Nationale des Ponts et Chaussées et qu'il a fondé l'École Nationale Supérieure d'Architecture de la Ville et des Territoires, dont il fut directeur de 1997 à 2001.

L'équipe s'est aussi étoffée en réunissant des experts aux disciplines diverses venant parfois de très loin. Ainsi, l'atelier de paysage strasbourgeois dirigé par Alfred Peter a rejoint l'équipe Descartes. Nous avons occupé dans ce cadre le statut de chef de projet, statut sur lequel nous reviendrons dans un prochain paragraphe. Le Centre National de Recherches Météorologiques de Toulouse² dirigé par Éric Brun a également rejoint le groupement. L'entreprise Transsolar³, spécialisée dans l'optimisation climatique et énergétique, est aussi venue compléter l'équipe. Enfin, de nombreux consultants ont été sollicités à l'image de Jean-Charles Eleb et d'André Campana⁴, de l'architecte et historien Jean-Louis Cohen, de Sophie Simonet ingénieure spécialisée dans le commerce, de Joseph Tomatis expert en ingénierie touristique, culturelle et de loisirs, de l'économiste des transports Elisabeth Gouvelnal, de l'ingénieur Jean-Pierre Orfeuil⁵ ou de l'urbaniste Marc Wiel⁶.

Afin d'organiser le travail, cette équipe pluridisciplinaire s'est dotée d'un comité restreint (annexe 116). Celui-ci avait pour mission de se réunir une fois par semaine tout au long de la consultation afin de discuter des grandes orientations du projet de fabrique métropolitaine et de maintenir ainsi une certaine cohérence entre les différents travaux menés au sein même des agences ou des laboratoires de recherche. Ce comité réunissait les agences d'Yves Lion, de François Leclercq, de David Mangin et d'Alfred Peter sous le regard éclairé de Jean-Marc Offner et de Soline Nivet.

La méthode de travail

Le travail de l'équipe Descartes (annexe 117) a réellement commencé lors d'une réunion rassemblant tous les membres du groupement. Cette réunion, qui a eu lieu en juin 2008 à l'École nationale supérieure d'architecture, de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, a été l'occasion d'échanger les expériences sur la métropole parisienne ainsi que sur les modalités de sa fabrique. Ainsi, au cours d'une journée, chacun des membres de l'équipe a été invité à faire part de son regard sur le projet de fabrique. Dans ce cadre, des expériences particulières de pratique d'aménagement et d'urbanisme en Ile-de-France ont été relatées. Yves

1 *Ibid.*

2 Le Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM) développe des activités de recherche au sein du service météorologique national français, Météo-France. Ces actions ont pour objet d'étude la prévision météorologique, la physique et dynamique de l'atmosphère, la connaissance du climat ainsi que les interactions entre l'homme, le climat et l'atmosphère. Valéry Masson, Grégoire Pigeon et Aude Lemonsu, tous membres du CNRM, sont intervenus au sein du travail collectif de l'équipe Descartes. Voir le site Internet suivant : <http://www.cnrm.meteo.fr/>

3 Transsolar (<http://www.transsolar.com/>) est une entreprise basée à Stuttgart dont l'objectif est de tout mettre en œuvre pour assurer un confort maximum au sein des édifices avec un impact minimal sur l'environnement. Dans le cadre de la consultation, l'entreprise Transsolar a été représentée au sein de l'équipe Descartes par Thomas Auer et Arnaud Billard.

4 L'agence Campana Eleb Conseil, créée en 1995, propose différents types d'accompagnement dans la conduite de projets. L'objectif de cette agence est de faciliter l'identification et la mise en valeur des attentes individuelles et collectives de l'ensemble des personnes concernées par les projets questionnés. La société compte parmi ses clients la FNAC, EDF ou encore Deloitte ainsi que de nombreux acteurs du monde public tels que les villes de Paris, de Clermont-Ferrand, de Bobigny ou de Lyon, les Conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne et les Conseils Régionaux d'Ile-de-France, d'Auvergne et de Rhône Alpes.

5 Orfeuil (Jean-Pierre), *Mobilités urbaines : l'âge des possibles : rouler plus, polluer moins et dépenser moins*, Paris, Les Carnets de l'info, Coll. « Modes de ville », 2008, 254 p. & Orfeuil (Jean-Pierre), *L'évolution de la mobilité quotidienne : comprendre les dynamiques, éclairer les controverses*, Arcueil, INRETS, Coll. « Synthèse INRETS », 2001, 146 p.

6 Wiel (Marc), *Pour planifier les villes autrement*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Villes et entreprises », 2007, 242 p. ; Wiel (Marc), *Ville et mobilité, un couple infernal ?*, La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours - Intervention », 2005, 90 p. & Wiel (Marc), *Ville et automobile*, Paris, Descartes & Cie, Coll. « Les urbanités », 2002, 140 p.

Lion a par exemple rappelé l'évolution et les déconvenues du projet de la Plaine Saint-Denis sur laquelle l'État souhaitait bâtir 20 000 logements collectifs alors que les élus locaux s'y refusaient. Le parti défendu par l'équipe d'Yves Lion fut de diversifier les activités proposées dans le programme en incitant notamment à l'implantation du Stade de France au sein même de la Plaine Saint-Denis. Alors que la construction de cet équipement a été accordée, les logements eux n'ont pas été réalisés. Ce projet avorté a été présenté par Yves Lion comme représentatif des dynamiques franciliennes en matière d'urbanisme. Venant compléter les propos d'Yves Lion, François Leclercq a pour sa part fait état de l'avancement de ses réflexions sur le projet d'aménagement et d'extension du quartier de la Défense.

Cependant, les présentations de cette journée particulière ne se sont pas arrêtées aux limites de l'Ile-de-France. En effet, Alfred Peter, dont nous avons appuyé le propos, a relaté son expérience en matière de fabrique métropolitaine. Il a notamment mis en exergue l'expérience du SCoT de l'agglomération de Montpellier dans lequel « l'inversion du regard » est apparue comme une des entrées fondamentales de l'urbanisme contemporain. Enfin, des positionnements plus théoriques ont été présentés par David Mangin et Éric Lapierre. David Mangin a en effet fait part à l'ensemble de l'équipe de sa connaissance du monde urbain contemporain en se focalisant particulièrement sur les villes globales et les mobilités. Éric Lapierre a pour sa part soulevé le sujet des grands ensembles qui lui paraît crucial afin d'approcher la question de la fabrique métropolitaine parisienne.

Des champs disciplinaires spécifiques ont aussi donné lieu à des développements. Dans ce cadre, Bruno Tassin a introduit la question de l'eau en Ile-de-France en distinguant ses différentes formes et ses enjeux majeurs. Joseph Tomatis a fait état de la question du tourisme et des loisirs en Ile-de-France alors que Sophie Simonet a relaté l'évolution récente du commerce francilien. Enfin, des outils d'analyse et de prospective ont également été présentés par Transsolar ainsi que par le centre de recherche de Météo France. Dans ce cadre, Aude Lemonsu a notamment exposé un modèle d'analyse de climatologie urbaine.

Ces présentations éclectiques soulignent le caractère pluridisciplinaire de l'équipe Descartes mis en relief par la volonté affirmée par Yves Lion de donner la parole à chacun, sans avoir « d'idée préconçue ». En effet, ce dernier exprima à la journaliste Michèle Leloup sa confiance en l'équipe Descartes dans la mesure où chacun se connaissait. Il souligna dans ce cadre son « estime pour chacun de ceux qui sont dans cette réflexion collective ». Enfin, il révèle que son objectif en tant que mandataire de l'équipe Descartes est « d'additionner » les « compétences ». Dans la mesure où nous avons participé à ce processus de réflexion sur la métropole parisienne, nous pouvons affirmer que cette volonté de « faire ensemble » a bien été réelle et ne relève pas seulement d'un simple discours. Il conviendra par la suite de comprendre les enjeux et les grandes étapes de cette fabrique métropolitaine collective.

Dans ce cadre, de grandes thématiques ont émergé assez rapidement. La question de la mobilité, portée principalement par David Mangin, a ainsi donné lieu à un ensemble de réunions thématiques. De nombreux consultants ont ainsi été sollicités. Parmi eux, Michel Schuppisser¹ a notamment mis l'accent sur le renouveau du réseau ferroviaire francilien.

« Les insuffisances d'interconnexion et de densification doivent servir à penser les transformations des quartiers de gares actuelles (Orly, Cergy, Villeneuve, Stains) et les projets des futures gares, de manière ambitieuse, en termes d'intermodalité et d'architecture. C'est-à-dire construire autour, sous et sur la gare pour diminuer les déplacements emplois / domicile / loisirs² ».

1 Michel Schuppisser, représentant de l'agence zurichoise Müller, Romann & Schuppisser (<http://www.mrs-zh.ch/fr/index.html>) créée en 2003, travaille depuis plus de 20 ans dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des transports. Ses principaux travaux portent sur le développement coordonné des transports et de l'urbanisation à différentes échelles.

2 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 25

Marc Wiel a pour sa part présenté ses conclusions en matière de fonctionnement métropolitain. Il soutient en l'occurrence que le système de fabrique métropolitaine actuel n'est pas sans contradictions :

« L'amélioration de la vitesse relance la ségrégation sociale pour tous les ménages. Réciproquement, les formes adoptées par la ségrégation sociale contribuent à l'étirement des trajets. Les ménages aisés en se regroupant là où l'emploi est concentré éloignent d'autant plus les ménages modestes de leur emploi ce qui vient annuler le gain de temps autorisé par l'amélioration des vitesses de déplacement¹ ».

La création de nouvelles lignes autour de Paris, venant prolonger le modèle radioconcentrique, a été relativisée dans la mesure où personne ne parcourt jamais entièrement ces boucles. « Qu'elle soit ferroviaire, routière, autoroutière, la boucle est en réalité pratiquée comme une succession de séquences² ». Ainsi, il convient de « ne plus dissocier la réflexion sur la vitesse de la réflexion sur les implantations³ » mais de rapprocher au maximum la ville des réseaux qui la desservent afin que le modèle urbain ne sous-exploite plus les réseaux en place : « La reconnaissance de l'exceptionnel potentiel de ceux-ci et du nouveau modèle de ville qu'ils doivent porter en interaction avec le paysage constitue le point de départ de notre proposition⁴ ».

La thématique du logement est, elle aussi, apparue comme une des entrées principales du projet de fabrique. Là encore des ateliers spécifiques ont été mis en place, cette fois sous la direction d'Yves Lion. Parmi les constats effectués sur cette thématique nous noterons notamment « le paradoxe d'une métropole qui se vide à mesure qu'elle grandit⁵ ». Cependant le groupe de réflexion sur l'habitat a souligné le fait qu'il ne fallait pas confondre la crise actuelle du logement et le manque de logements dans la mesure où :

« Le déficit dans l'offre de logements ainsi que la montée des prix s'expliquent en grande partie par le comportement trop émietté des différents acteurs qui induit des comportements de rétention foncière⁶ ».

Les conclusions de cet atelier thématique ont ainsi démontré que contrairement aux idées reçues, le foncier en Ile-de-France n'est pas rare. Il est cependant maintenu comme rare par certains acteurs de l'aménagement qui ont tout intérêt à ce qu'il le soit⁷. Afin de débloquer cette situation, l'équipe indique qu'il faudrait « libérer du foncier un peu partout en même temps⁸ ». La question du prix du foncier a aussi fait l'objet d'un débat spécifique. Au cours de celui-ci, il est apparu que le prix du foncier est « autant celui de sa proximité des bassins d'emplois trop concentrés que celui du terrain lui-même⁹ ». Ainsi, pour ne pas à avoir à passer des heures dans les transports entre domicile et travail, les habitants de la métropole parisienne acceptent de payer très cher leur logement et leur foncier. Inversement, ceux qui n'ont pas les moyens de cette proximité partent de plus en plus loin afin d'obtenir un logement au coût moindre. Cependant ils sont alors contraints à une mobilité quotidienne imposée, d'ailleurs souvent très chère. Enfin, la dernière thématique de cet atelier

1 Wiel (Marc), « Les contradictions du fonctionnement du système métropolitain », Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 62

2 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 23

3 *Ibid.* p. 43

4 *Ibid.* p. 31

5 *Ibid.* p. 47

6 *Ibid.* p. 49

7 « Le territoire francilien est trop souvent maintenu en réserve par les aménageurs, dont la logique est de vendre les terrains petit à petit. Cette logique est corrélée à leur réticence à changer d'échelle, mais aussi à leur appréhension de se confronter à des calendriers qui dépassent les cinq ans imposés par les calendriers électoraux ». *Ibid.* p. 51

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

spécifique a questionné le modèle de l'urbanisation périurbaine. Dans ce cadre, il est apparu que les objectifs de densification des zones habitées et d'accessibilité ne sauront être suffisants pour enrayer la périurbanisation :

« Utilisé seul, l'argument de la densification ne suffira pas pour combattre la périurbanisation qui est en réalité un résultat du fonctionnement du marché : quand bien même nous construirions assez de logements, les prix immobiliers resteront élevés et les trajets impossibles. Essaimer ensuite des logements sociaux ou renforcer les transports collectifs ne pallierait pas cela : ces deux champs d'action font partie de la solution, mais les mettre trop en avant conduirait à entretenir une spirale infernale des coûts, dont on ne maîtrisera pas l'efficacité. Si les politiques d'aménagement continuent de se borner à répondre aux besoins de déplacements et de logements tels qu'ils apparaissent, le marché suscitera toujours une excessive spécialisation sociale et technique de l'espace. La régulation à concevoir concerne les droits du sol mais tout autant les conditions de mobilité, ou la répartition des emplois par rapport aux logements¹ ».

Les espaces ouverts ont enfin constitué une troisième entrée thématique. Orchestrée par l'atelier Alfred Peter, cette entrée du projet a aussi donné lieu à un ensemble d'ateliers spécifiques. Dans un premier temps, il convient de souligner que cette réflexion thématique a été très largement influencée par l'expérience du SCoT de Montpellier :

« En Région parisienne, le mitage par nappes de 15 à 20 hectares provoque un enclavement progressif de toutes les zones, quel qu'en soit le programme : lotissements pavillonnaires, zones d'activités, zones de logements collectifs..., enclavement également des pièces agricoles. Le rapport entre le vide et le plein est très introverti. Invertissons cette organisation qui tourne le dos aux forêts, à l'agriculture, voire au fleuve, transformons cette culture de l'introversion et retrouvons l'usage de la géographie. La construction de la ville se fait de manière générale à partir des infrastructures, qui se dissolvent progressivement en un maillage fin venant desservir les parcelles tournant le dos au paysage. Profitons au contraire des opportunités du paysage pour le placer au centre de la ville. Les espaces ouverts deviendraient supports des espaces publics. Le fleuve serait de ce fait à tous car accessible par chacun. Entre paysage sanctuarisé ou ressource à optimiser, il est urgent d'ouvrir une troisième voie pour le rapport de la métropole parisienne à la nature² ».

Dans un deuxième temps, la prise en compte du contexte du réchauffement climatique a défini un deuxième mode de questionnement des espaces ouverts. C'est ainsi que la forêt, l'eau et l'agriculture sont apparues comme des lieux stratégiques du devenir de la métropole francilienne. En effet, le travail conjoint développé entre l'atelier de paysage Alfred Peter et le centre de recherche de Météo France a eu pour objectif de mettre l'accent sur les incidences des politiques d'aménagement et de gestion des espaces en termes de confort métropolitain :

« Plus une semaine sans qu'un événement climatique extrême n'avive le débat sur le réchauffement. Et les experts d'expliquer inlassablement que c'est très difficile de discerner les phénomènes exceptionnels des signes tangibles d'un vrai changement. Il est temps néanmoins d'organiser la riposte : notamment dans les villes, qui sont très concernées par les phénomènes des pics de chaleur. Le traitement de la question climatique à l'échelle de la Région parisienne a guidé nos réflexions sur l'avenir de la métropole, en interaction active avec les résolutions du protocole de Kyoto³ ».

Enfin, cette relation entre la nature des espaces et la climatologie au sein même de la métropole a été prolongée par le travail des experts de Transsolar afin de questionner le rôle et l'impact des matériaux des sols et des toitures dans cet équilibre. De plus, avec l'aide de Bruno Tassin, il a été possible d'évaluer les possibilités d'un nouveau rapport de la métropole à l'eau. En définitive, les espaces ouverts ont été considérés au sein de cet atelier en tant que « vecteurs de fabrique métropolitaine⁴ » tant en termes d'organisation spatiale que de qualité de vie.

1 *Ibid.* p. 53

2 *Ibid.* p. 55

3 *Ibid.* p. 57

4 *Ibid.* p. 59

Un certain regard sur la métropole

Le comité restreint du groupe Descartes a assuré durant la durée de la consultation la cohérence entre les différentes thématiques précédemment présentées. Il a ainsi développé un regard spécifique sur la métropole parisienne (annexe 118). Ce regard s'appuie sur un constat quelque peu alarmant :

« Pour le moment les travaux du groupe Descartes portent plus particulièrement sur trois ensembles de sujets avec pour volonté d'optimiser au mieux les dispositifs existants et de proposer en fin d'études un ensemble d'actions qui puissent être mises en œuvre de manière urgente car notre diagnostic est, comme la plupart de ceux des autres groupes, pessimiste¹ ».

Le groupe Descartes rappelle en effet que la région parisienne compte environ 11 millions d'habitants. Parmi eux, 2 millions vivent à Paris alors que les 9 autres millions sont divisés en 1 500 communes. Cependant le constat de l'équipe est affligeant :

« Ces 9 millions correspondent à la population cumulée des 25 plus grandes villes-centres françaises. Potentiellement, où sont les équivalents de Lille, de Bordeaux ou de Nantes en région parisienne ? Où sont leurs grands équipements, leurs zéniths, leurs stades, leurs équipes de football, leurs tramways et leurs centres d'affaires ?² »

La qualité de vie³ est en effet questionnée à l'aide d'une comparaison entre la métropole parisienne et les autres métropoles françaises. Dans son préambule intitulé *Cessons de tout opposer*⁴, le groupe Descartes, à l'image des autres équipes, a mis en exergue la nécessité et l'urgence de dépasser « les contradictions qui peuvent exister entre l'objectif de bien-être, d'amélioration du quotidien des Franciliens et celui de compétitivité internationale nécessaire à une métropole⁵ ». Les équipes pointent en effet du doigt une tension, qualifiée par Christian de Portzamparc de « paradoxe métropolitain⁶ », entre le dynamisme économique et les objectifs environnementaux. Deux géographies métropolitaines semblent se distinguer dans ce cadre : celle de la compétitivité internationale et celle de « la vie quotidienne au sein de l'espace urbain⁷ ». La question soulevée par les équipes, et notamment par le groupe Descartes, est celle du dépassement de cette dichotomie métropolitaine. Pour ce faire, l'équipe a cherché à structurer le développement métropolitain de manière plus cohérente afin de concilier la performance métropolitaine et le bien-être des habitants :

« Il y a la Défense, les Silicon Valleys, l'économie diffuse, etc., mais trouver une bonne relation de déplacements domicile-travail s'avère tout aussi utile pour l'activité économique. Pour ceux qui passent trois heures par jour dans les transports en commun, gagner une demi-heure permet à la fois

1 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse : comité de pilotage du 19 décembre 2008*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 1

2 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 11

3 Groupe Descartes, « Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire », *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 4

4 Groupe Descartes, « Cessons de tout opposer », *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 11

5 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris: Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCa plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 7

6 Équipe Christian de Portzamparc, *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 38

7 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris: Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCa plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 8

d'améliorer le confort des usagers, tout en aidant l'activité travail. Réinventer le confort urbain c'est traiter l'activité de tous¹ ».

L'invitation de la consultation à réfléchir sur la métropole de l'après Kyoto a conduit la plupart des équipes à renoncer à l'hypothèse de nouvelles extensions. Dans ce cadre, les groupements ont travaillé sur un urbanisme de renouvellement afin de valoriser le foncier existant et de limiter l'étalement urbain. L'équipe de Winy Maas tire par exemple un trait sur les villes nouvelles et propose plutôt de reconsidérer l'existant en lui apportant une certaine cohérence :

« La plupart des équipes estime que la métropole doit se réapproprié certains lieux aujourd'hui "confisqués" par telle ou telle institution (ports autonomes, SNCF, etc.) ; et qu'il est aussi possible de densifier les dents creuses, les fragments urbains où les "vides" dominant. [...] Cet urbanisme de renouvellement doit être pour les 10 équipes l'occasion de favoriser, voire de restaurer, la mixité fonctionnelle² ».

Le groupe piloté par Roland Castro tout comme celui de Jean Nouvel ont proposé pour leur part de démanteler les zones mono-fonctionnelles afin de mettre en valeur les caractéristiques complexes de milieux urbains propices à la mixité. Pour le groupe Descartes, cet urbanisme du renouvellement a pris la forme d'une optimisation des territoires de la métropole. Il s'agit de « l'optimisation du territoire existant et d'une géographie aujourd'hui sous-exploitée ou sanctuarisée³ ». Cette volonté s'exprime dans le diagnostic par divers objectifs. Une action sur la géographie afin de lutter contre le réchauffement climatique est envisagée dans ce cadre :

« Si nous ne faisons rien sur ce sujet la température parisienne avoisinera en 2100 celle de Cordoue. Nous travaillons avec l'équipe de recherche de Météo France. Ensemble nous avons commencé à modéliser l'hypothèse d'une transformation conséquente des lieux sur la base de la régénération des terres consacrées à la forêt dans la région parisienne, qui pourrait devenir dans une quinzaine d'années une forêt active, susceptible d'être exploitée afin de produire de l'énergie pour le chauffage et du bois pour la construction. Ceci nécessite également une intervention sur les cours d'eau afin d'optimiser les qualités environnementales propres à la forêt. D'ores et déjà nos calculs montrent qu'il est possible d'agir sur deux degrés. Cette action est prioritaire ; elle est simple et peu onéreuse, elle redéfinit le paysage parisien alliant un objectif économique à de meilleures conditions de loisirs. Elle pourra peut-être être exemplaire pour des villes européennes situées sous la même latitude et soumises aux mêmes défis climatiques⁴ ».

En outre, ce premier objectif se double de la volonté de reconsidérer les caractéristiques de l'urbanisation des différents territoires de la métropole. Espaces ouverts et bâtis se trouvent ainsi amenés à être reconsidérés afin d'alimenter d'une nouvelle manière la fabrique de la métropole :

« On pense aux fleuves comme si la Seine s'était arrêtée aux portes du périphérique et la Marne à une confluence négligée. Désenclaver les grands ensembles, conditionner l'activité commerciale aux transports en commun et non aux gigantesques surfaces de parkings imperméabilisées, encourager la densification des villes nouvelles, faire muter les zones d'activités de première génération en tissus plus mixtes, construire autour de Nature(s) existantes, artificielles ou régénérées (où sont les Bois de Vincennes et les Central Park de demain ?), voilà autant de pistes pour débusquer un "foncier aujourd'hui invisible". Une recherche particulière exemplaire à partir des nationales qui ont un potentiel de vie économique et sociale négligée, sera menée⁵ ».

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 263

2 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris: Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCa plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 8

3 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse : comité de pilotage du 19 décembre 2008*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 1

4 *Ibid.*

5 *Ibid.*

Enfin, le diagnostic du groupe Descartes s'est aussi attardé sur la question des mobilités métropolitaines. Cette thématique particulière, centrale dans l'ensemble des contributions des équipes, semble occuper une place « tout à fait nouvelle et singulière¹ » dans la fabrique de la métropole d'après Kyoto. Alors que les objectifs imposés par le protocole de Kyoto tendent vers une réduction significative de la production des gaz à effet de serre, aucune des dix équipes n'a pourtant fait le pari d'une diminution de la mobilité. Bien au contraire, les travaux des équipes défendent la thèse que « c'est la mobilité permise qui structure le territoire » et « qui permet d'articuler, d'emboîter, de hiérarchiser les différents espaces de l'échelle mondiale à l'échelle de la vie quotidienne ». Dans ce cadre, les mobilités apparaissent comme l'une des conditions essentielles à toute métropole :

« Plus encore, pour les dix équipes, la métropole post-Kyoto se doit d'être solidaire et compétitive. En conséquence, un des objectifs, plus ou moins explicitement énoncé mais souvent prioritaire, est d'accroître la performance et l'attractivité économique du grand Paris grâce à son réseau de transport, mais aussi de résorber la fracture spatiale afin de réduire la fracture sociale. Les mobilités par le truchement des réseaux doivent assurer la cohérence territoriale et c'est cette dernière qui va garantir la cohésion sociale. Ainsi, c'est par l'entremise des mobilités que peut se réaliser le modèle de société auquel se réfèrent les dix projets² ».

Cependant, comme nous l'avons précédemment annoncé, la question de la mobilité suscite dans le cadre de la réflexion sur la métropole de l'après Kyoto de nouveaux développements entraînant le renouvellement d'une approche de la métropole par la mobilité :

« Ainsi, le recours à la notion de mobilité conduit à abandonner le raisonnement antérieur, porté par une conception techniciste s'exprimant en termes d'offres de transport et de déplacements, au profit d'une conception fondée sur la demande et la multiplicité des besoins des usagers³ ».

L'équipe Descartes s'inscrit dans cette réflexion en proposant de « tout faire pour améliorer les déplacements⁴ ». La thématique des mobilités est abordée dans cette perspective selon une approche multi-scalaire propice au renouveau de la fabrique métropolitaine :

« Le diagnostic est connu, l'habitant de la région parisienne consacre une heure quotidienne de trop à ses déplacements, ceci dans des conditions très inconfortables. Pourtant nous constatons une grande prégnance de l'infrastructure sur le territoire. Et nous avons le sentiment que d'hésitations en hésitations les autorités responsables des transports n'ont pas réussi, bien au contraire, à faire évoluer cette situation au cours des dernières décennies. [...] Il nous faut donc hiérarchiser le grand réseau viaire et sélectionner pour un court terme les segments essentiels à réaliser, et cela concerne tous les modes et toutes les échelles (du TGV au Vélib', de la francilienne aux grands boulevards) pour lier des sites prioritaires et en désenclaver d'autres. Parallèlement à des échelles intermédiaires, il faut créer des circuits plus courts pour, notamment, des véhicules électriques individuels entre logistique, distribution et consommation, entre domiciles et services quotidiens⁵ ».

1 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris: Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 15

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse : comité de pilotage du 19 décembre 2008*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 1

5 *Ibid.*

2.2.2.2 Le projet de fabrique

Alors que l'approche particulière du groupe Descartes par rapport à la métropole parisienne vient d'être présentée, il convient maintenant de questionner les propositions de l'équipe quant à la métropole (annexe 104). La structure même de la métropole projetée par l'équipe d'Yves Lion sera alors interrogée. S'agit-il d'une métropole polycentrique ? Est-il question d'une agglomération multipolaire ? Et enfin, quelles sont les différences et les similitudes reliant la métropole du groupe Descartes et celles des autres équipes ? Questions d'habitat et de mobilité développées au sein du projet de l'équipe retiendront ensuite notre attention. Les propositions avancées seront alors mises en regard avec celles des autres groupements afin d'être analysées. Nous cherchons par exemple à savoir comment l'équipe se positionne par rapport à la problématique de la densité ? Quel est son avis concernant l'habitat pavillonnaire ? Enfin, les actions mises en place par l'équipe Descartes en matière d'espaces ouverts serviront de base à cette étude. Quelle est la forêt projetée au sein du projet de fabrique ? Comment les espaces agricoles évoluent-ils dans ce cadre ? Et, comment l'eau qui traverse sous différentes formes la métropole est-elle perçue, rêvée et aménagée ?

La métropole des 20 villes

Comme celles de l'ensemble des autres équipes, la proposition du groupe Descartes s'appuie sur une critique du développement radioconcentrique de la métropole parisienne. L'ensemble de ces critiques se fonde sur des diagnostics pessimistes du développement historique parisien. Comme nous l'avons vu précédemment l'équipe Descartes pointe du doigt le fonctionnement des rocades et radiales franciliennes. Ces dernières n'ont de cesse de se multiplier à mesure que le modèle radioconcentrique continue de s'imposer. Cependant, il ne répond pas aux exigences d'une métropole contemporaine :

« Depuis les Trente glorieuses, de l'Europe des 6 à l'Europe des 27, les réseaux autoroutiers et ferroviaires ont accompagné la constitution du Marché Commun et l'élargissement progressif de la capitale à partir d'une double caractéristique :

- Le modèle radioconcentrique élargi progressivement à l'ensemble du pays,
- L'exception française d'un grand écart entre la capitale (13 millions d'habitants) et des métropoles régionales autour d'un million d'habitants.

Ainsi, le développement radioconcentrique de l'agglomération démultiplie les rocade et les grandes radiales créées pour éviter le centre et raccorder anciens bourgs, villages et nouvelles centralités¹ ».

Pour l'équipe de Finn Geipel, ce développement est responsable de l'engorgement du centre parisien ainsi que des effets d'éloignement des communes des alentours. Christian de Portzamparc souligne pour sa part que le modèle radioconcentrique est l'une des causes de « la panne de l'agglomération parisienne² ». Enfin, l'équipe de Jean Nouvel montre obsolescence d'un tel modèle :

« La place de Paris est unique. Partout dans le monde, Paris symbolise à elle seule lumière, culture, excellence, plaisir de vivre, bien vivre. Sa géographie lui donne harmonie et douceur, que manifestent la peinture, le cinéma, les arts. Ces atouts ne sont pas partagés partout, ni par tous. C'est pourtant ce grand Paris qui existe déjà, avec ses lumières mais aussi ses ombres, qui peut et doit reprendre le flambeau que portait la capitale. Elle n'y suffit plus toute seule, pas plus qu'elle ne peut seule servir la grandeur du pays qu'elle symbolise. Grand, Paris le peut. Il faut y réveiller le génie du lieu, oublié si longtemps. C'est que le vingtième siècle lui a fait du mal, le martyrisant avec des modes de faire qui ne se souciaient que de fonctions, de fonctionnement et de fonctionnalités, oubliant le sens et le sensible, avec l'émotion et la raison. Pour qu'il revienne, ce sont des pratiques et des usages qu'il faut restituer et resituer, actualiser et inventer. Alors le visage de Paris, du grand Paris, peut retrouver avec ses attraits le sourire³ ».

Afin de dépasser cette organisation hiérarchisée, les dix équipes ont proposé, suivant des modalités diverses, de considérer le devenir de la métropole parisienne en tant qu'agglomération polycentrique ou multipolaire. Dans ce cadre, Christian de Portzamparc va introduire l'idée d'une structuration métropolitaine en « rhizomes⁴ » alors qu'Antoine Grumbach va pour sa part faire l'apologie de l'urbanisation discontinue et multipolaire⁵. Le groupe Descartes va quant à lui avancer l'hypothèse d'une ville « en fuseaux⁶ » alors que l'équipe de Rogers Stirk Harbour & Partners va organiser la métropole à travers un polycentrisme compact⁷.

En s'appuyant sur cette critique du modèle radioconcentrique, les dix équipes ont ainsi offert une vision de la métropole parisienne organisée autour de plusieurs centres ou pôles mis en relation à travers un réseau de mobilités diverses. Afin de présenter la vision portée par l'équipe Descartes sur cette métropole devenue polycentrique, polynucléaire voire multipolaire, il convient de s'intéresser aux regards des autres équipes sur cette même métropole afin de relever les différences et les similitudes pouvant éclairer notre analyse.

Comme nous l'avons énoncé auparavant, l'équipe de Rogers Stirk Harbour & Partners a pour sa part mis en avant une version compacte du polycentrisme. Pour ce faire, les centralités de première couronne ont

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 19

2 Équipe Christian de Portzamparc, *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 38

3 Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Paris : Les renaissances, Note de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 2

4 Équipe Christian de Portzamparc, *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 51

5 Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-Rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 94

6 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 177 - 202

7 Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 69 - 82

été revisitées en tant que nouvelles centralités métropolitaines. L'équipe dirigée par Roland Castro a aussi envisagé la structuration de la métropole en tant qu'agglomération multipolaire compacte et limitée dans l'espace¹ alors que le groupe de Finn Geipel a mis en avant la multiplication des pôles à l'échelle de la région parisienne sans toutefois tenir compte de leur éloignement à la ville centre. Finn Geipel crée ainsi une alternance entre des lieux de forte densité d'habitation et d'activités et des espaces ouverts de qualité à l'échelle de la métropole. La juxtaposition de ces deux ensembles définit une « ville légère² ». Les équipes de Jean Nouvel, de Djamel Klouche et d'Yves Lion ont pour leur part insisté sur la mise en valeur des polarités existantes de l'agglomération parisienne. Dans ce cadre, Jean Nouvel a imaginé des villes verticales venant enserrer les sites valorisables franciliens³ alors que Djamel Klouche a pour sa part introduit l'idée de « polymorphie⁴ » et que l'équipe Descartes a souhaité structurer la métropole par une organisation de l'agglomération en villes durables⁵ s'appuyant sur des pôles existants. L'équipe de Christian de Portzamparc, en proposant la figure du « rhizome », a mis quant à elle l'accent sur la nécessaire flexibilité du modèle métropolitain qui se doit de combiner zones denses et espaces ouverts. Antoine Grumbach a opéré pour sa part un changement d'échelle radical dans l'entendement de la métropole multipolaire parisienne en avançant l'idée de « Seine Métropole⁶ ».

Enfin, une seule équipe, celle de Bernardo Secchi, s'est opposée à la vision polycentrique de la métropole. En effet, la proposition du groupe s'est appuyée sur le concept d'isotropie afin d'envisager la métropole parisienne en tant que « ville poreuse⁷ ». Le polycentrisme, qui – nous l'avons vu – n'est pas une perspective nouvelle en soi, a ainsi trouvé matière à son propre renouvellement. En effet, il convient de souligner que la maîtrise de l'étalement urbain conjuguée à la volonté de refaire la ville sur la ville ont amené les équipes à réfuter l'hypothèse de la création de villes nouvelles afin de prendre appui sur les caractéristiques polycentriques inhérentes à la métropole :

« Il ne s'agit d'ailleurs plus tellement de desserrer et de structurer mais de connecter les pôles existant d'ores et déjà ou ceux qui seront construits par densification ou diversification fonctionnelle. Ceci explique pourquoi le travail des modèles urbains est étroitement lié dans les propositions aux réflexions sur la mise en œuvre d'un système de mobilité gradué⁸ ».

Présentons maintenant plus en détail la proposition du groupe Descartes quant à l'organisation de la métropole parisienne (annexe 119). Comme nous l'avons vu précédemment, l'équipe a envisagé la création de villes durables. Celles-ci sont au nombre de vingt et se composent chacune d'environ 500 000 habitants. Leur

1 Atelier Castro Denissof, Casi Laboratoire Architectures-Milieus-Paysages, Nexity, Villes et Projets, Berim, *Le Grand Paris : Capitale pour l'homme, capitale pour le monde*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 29 - 94

2 Équipe Lin, *La métropole du XXI^e siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p.

3 Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 63, p. 82 & p. 96

4 AUC, *Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 291

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 67 - 92

6 Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-Rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 181 p.

7 Équipe Studio 09, Secchi (Bernardo), Vigano (Paola), *La ville poreuse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 27 - 45

8 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris : Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 9

mise en place répond à deux objectifs majeurs. Il s'agit en effet d'« inventer un local plongé dans la métropole¹ » tout en améliorant la gouvernance métropolitaine. Cette vingtaine de grandes villes ont en effet pour fonction de garantir « une scène d'acteurs qui saura jouer la complémentarité entre le local et le métropolitain », tout en constituant « des territoires pertinents pour l'organisation de proximités inédites » et en permettant la mise en œuvre d'« outils de régulation des interactions entre transport et aménagement »² :

« Considérant que tous les habitants de la région parisienne ont droit et à la ville et à la métropole, nous proposons que le grand Paris se donne les moyens de créer du local métropolitain. Il faut pour cela changer d'échelle, et inciter à la constitution d'une vingtaine de grandes villes composant l'ensemble de la région parisienne³ ».

Ces vingt villes ont de plus été envisagées suivant le modèle de la ville en fuseaux qui articule le développement urbain autour des réseaux tout en s'appuyant sur les polarités existantes. L'enjeu principal devient donc dans ce cadre la densification des pôles existants. De plus, l'idée n'est pas de créer une vingtaine d'entités administratives autonomes en les juxtaposant simplement. L'idée est de maintenir et de créer des situations d'interdépendances.

« L'intérêt général métropolitain doit être pris en compte dès le local. Les liens entre ces "villes" du Paris métropolitain garantissent à Paris son statut de métropole. À l'ère de la "ville mobile", les projets urbains locaux doivent trouver leur sens (et leurs contours) dans leur articulation aux autres espaces plutôt qu'en eux-mêmes. C'est à l'échelle locale des projets territoriaux que se maille la trame urbaine. Une partie des tensions nées de la polarisation des enjeux et ambitions métropolitains y trouve un début de réponse. Il faut par exemple s'immiscer dans les PLU (plans locaux d'urbanisme) pour favoriser la mixité fonctionnelle⁴ ».

Enfin, la question stratégique du fonctionnement multiscalair de certains lieux ou liens métropolitains a été abordée. Dans ce cadre, le réseau d'infrastructures a été interrogé afin de permettre les interconnexions nécessaires aux habitants de la métropole et à leurs mobilités. La question des échelles emboîtées de la métropole est donc apparue comme une entrée fondamentale du projet de fabrique afin de garantir « un droit à la ville et un droit à la métropole⁵ » :

« Cette incessante et omniprésente articulation entre échelles est primordiale. Des intercommunalités suffisamment vastes sont donc une condition nécessaire mais non suffisante d'une Région parisienne assumant son dynamisme métropolitain dans le respect des fonctionnements locaux⁶ ».

Enfin, il convient de souligner les grandes thématiques qui ont structuré le projet de fabrique de l'équipe Descartes. En effet, au-delà de la question de la gouvernance que nous venons d'aborder, nous retrouvons les trois grandes entrées thématiques abordées dès l'approche contextuelle de la métropole parisienne. Nous nous proposons de présenter par la suite les actions développées au sein de ces grandes thématiques :

« Gouvernance, transports, habitat, climat sont les quatre sujets sur lesquels le groupe Descartes s'est penché avec attention dans l'objectif du développement économique et humain de la Région Capitale. Pour chacun de ces thèmes nous proposons un horizon à atteindre, puis nous déclinons une série d'actions à engager simultanément et à tous les niveaux. Ainsi, nous suggérons une stratégie, une aide

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 81

2 *Ibid.* p. 83

3 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 1

4 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 85

5 *Ibid.* p. 81

6 *Ibid.* p. 85

à la décision pour des actions par parties, qui écarte l'idée d'un plan idéal, peut-être attendu mais à notre avis impossible et surtout trop long à mettre en place¹ ».

Du logement et de la mobilité

La stratégie par parties du groupe Descartes s'est intéressée, comme nous l'avons précédemment suggéré, à la question de l'habitat et à celle des mobilités. En ce qui concerne l'habitat (annexe 120), l'ensemble des mesures proposées par l'équipe peut se résumer par le slogan suivant : « + 20 m² »² de logement par habitant de la métropole. Au-delà de l'effet d'annonce, la proposition du groupement a pour objectif d' « enrayer la tendance lourde de la métropole à éloigner ses habitants faute de logements quantitativement, qualitativement et économiquement adaptés aux moyens et aux modes de vie des ménages³ ». Pour ce faire, l'équipe propose de « contrer les logiques de rétention foncière qui gèlent actuellement le territoire⁴ » en révélant du foncier c'est-à-dire en faisant « muter un grand nombre d'emprises jusque-là intouchables », en encourageant « la densité à toutes les échelles » et en renouvelant « les types et les programmes ». L'ensemble de ces actions menées sur des lieux différents et à des échelles diverses permettront de réduire le prix du foncier au maximum et donneront alors lieu à un véritable renouvellement de la qualité de l'habitat de la métropole parisienne.

La question de la mobilité (annexe 121) est pour sa part introduite par le slogan « - ½ heure »⁵ derrière lequel se cache la problématique de la diminution du temps et des coûts de déplacement quotidien des habitants de la métropole. Il s'agit donc tout autant d'une question de « confort urbain », de « réduction des pollutions et de la facture énergétique » que de « cohésion sociale ».

« On sait que la distance domicile / travail est devenue, en région Parisienne, un indice fort de ségrégation sociale. Nous l'envisageons non comme une question posée à l'infrastructure seule, mais comme un enjeu de cohérence territoriale : modulation des vitesses et hiérarchisation des réseaux sont à penser conjointement à l'implantation des nouveaux pôles d'emplois et des quartiers d'habitat. Nous proposons d'optimiser tout de suite les réseaux y compris les autoroutes urbaines pour les déplacements économes en CO₂⁶ ».

Afin de mettre en regard la proposition du groupe Descartes en matière de logement et de transport avec celles des autres équipes, nous souhaitons ici aborder la thématique transversale de la densification. En effet, les équipes ont majoritairement préconisé une alternance de zones denses, que ce soient des centres ou des pôles, et d'espaces ouverts. La thématique de la densification est donc apparue comme récurrente à travers les différents projets de fabrique. Cependant la question de la densité n'a pas toujours été abordée dans les mêmes termes.

L'équipe de Rogers Stirk Harbour & Partners met par exemple l'accent sur les avantages de la ville compacte. Cette dernière semble en effet garante d'un développement urbain maîtrisé et limité tout en permettant la réutilisation des anciens terrains industriels et en préservant la campagne francilienne. L'usage des voitures individuelles est dans ce cadre découragé par la mise en place d'un réseau de transports publics. La densité des

1 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 1

2 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 93 - 134

3 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 1

4 *Ibid.*

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 135 - 202

6 *Ibid.*

habitations, ici appelée « compacité¹ », permet aussi de réduire les coûts en matière de chauffage urbain. Ainsi, la compacité apparaît pour Richard Rogers comme l'un des principaux principes de l'urbanisme contemporain.

Le groupe Descartes vient compléter cette approche de la compacité métropolitaine en proposant un certain nombre d'actions concrètes permettant de mettre en place la densité et de réduire le coût foncier. Pour ce faire, des actions à toutes les échelles sont mises en place :

- « - construire dans toutes les dents creuses, en changeant d'affectation les PLU.
- supprimer l'amendement Dupont et rendre constructibles tous les terrains le long des infrastructures dès lors que celles-ci seront moins polluantes (transformer les autoroutes situées entre le périph' et l'A86 en boulevards urbains).
- utiliser les territoires gelés en prévention des risques d'inondation (ZPPRI).
- transformer les échangeurs consommateurs d'espace.
- densifier autour et sur les gares.
- doubler la capacité des villes nouvelles.
- reconverter ou construire sur les aires de parking et les zones d'activités.
- autoriser chaque propriétaire d'un pavillon à construire 100 m² supplémentaires sur sa parcelle (pour réaliser un appartement indépendant à louer ou à vendre).
- supprimer la SHON et la remplacer par la surface utile.
- considérer les grands ensembles comme des gisements fonciers² ».

D'autres équipes ont d'ailleurs mis en avant les contraintes réglementaires pouvant constituer des freins à l'objectif de densification. Par exemple, le groupe piloté par Jean Nouvel pointe aussi du doigt la « SHON », c'est-à-dire la Surface Hors Œuvre Nette. Cette dernière, plafonnée, limite souvent la construction et pèse lourdement sur la valeur foncière. Le prix de vente au mètre carré en est alors affecté tout comme celui des loyers fixé à la surface. D'autre part, l'équipe de Jean Nouvel stigmatise aussi le système de financement public qui incite à la démolition et à la reconstruction plutôt qu'à la transformation. Ces règles sont présentées comme limitatives plutôt que contraignantes.

En revanche, certaines équipes mettent en avant les limites même d'un discours sur la densification dans la mesure où cette dernière est avant tout perçue comme le modèle inhérent à la ville durable. Pour sa part Christian de Portzamparc critique « l'assimilation généralement pratiquée entre ville durable et ville dense³ ». De la même façon, le groupe d'Antoine Grumbach rappelle que des études récentes ont montré que la consommation énergétique et l'émission de CO₂ était bien inférieure pour les habitants de l'urbanisme diffus que pour ceux des villes denses⁴. C'est d'ailleurs pourquoi il préfère utiliser la notion « d'intensité urbaine⁵ » à celle de densité. En proposant son changement d'échelle, Antoine Grumbach envisage ainsi une véritable réconciliation de la ville et de la nature en créant des espaces d'intensité habitée entrecoupés d'espaces ouverts de campagne. Christian de Portzamparc propose également de s'orienter vers une logique intensive pour dépasser le simple objectif de ville dense.

Une autre thématique, celle des lotissements périurbains, nous apparaît comme transversale aux différents projets. En effet, la question du pavillonnaire est souvent abordée par les équipes bien que de manière toujours diverses. Alors que certains groupements mettent l'accent sur « la densité perçue comme une

1 Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 69 - 82

2 Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris : Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, p. 9

3 *Ibid.* p. 10

4 Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-Rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 92 - 93

5 *Ibid.*

caractéristique fondamentale de la métropole de l'après Kyoto », d'autres en revanche envisagent le périurbain comme « un cadre de vie que l'on ne peut déconsidérer ».

Ainsi la proposition de l'équipe d'Antoine Grumbach repose sur l'idée que le confort de l'habitat pavillonnaire doit pouvoir se retrouver dans la métropole parisienne¹. La peur du mitage des espaces ouverts ne doit pas occulter le désir d'espace et de confort des habitants qui viennent s'installer dans ces quartiers pavillonnaires. De la même façon, l'équipe de Djamel Klouche refuse de considérer que la métropole de l'après-Kyoto ne prenne en compte qu'une partie de l'agglomération parisienne, la ville dense². Il ne s'agit pas pour lui de mettre de côté la ville diffuse mais bien de créer les moyens de coexistence entre ville compacte et ville diffuse.

Le groupe Descartes tout comme les équipes de Bernardo Secchi ou de Jean Nouvel ont par ailleurs envisagé une mutation des quartiers pavillonnaires suivant des modalités et des raisonnements différents. Pour ce faire, une densification de l'habitat à l'intérieur des îlots a été imaginée tout comme l'instauration d'une mixité fonctionnelle par un redécoupage foncier ou par la substitution de parcelle plus importante ou d'îlot entier pour la mise en place d'équipements particuliers. De nouvelles rues traversant les îlots ont aussi été projetées et des densités plus élevées ont été instaurées autour des voies les plus importantes en relation notamment avec l'éventuelle présence, existante ou nouvelle, de lignes de transports publics.

De la forêt, de l'agriculture et des autres espaces ouverts

Comme nous l'avons vu dans l'un des paragraphes précédent, le groupe Descartes a élaboré une stratégie globale d'actions sur les effets potentiels du réchauffement climatique (annexe 122), sous l'angle à la fois de l'adaptation aux canicules et de l'atténuation des îlots de chaleur urbain tout en réinventant et en valorisant le paysage francilien, jusque-là ignoré. L'ensemble de ces actions est organisé au sein du chapitre intitulé « - 2°C »³. Dans ce cadre, deux chantiers ont alors été mis en place : « une stratégie végétale globale pour empêcher les pics de chaleur⁴ » afin de renforcer le rafraîchissement de l'air nocturne et « une stratégie réfléchissante à l'échelle locale pour améliorer le confort diurne⁵ » :

« Si nous ne faisons rien, la température parisienne avoisinera en 2100 celle de Cordoue. Nous avons travaillé avec l'équipe de recherche de Météo France sur l'hypothèse d'une régénération globale des forêts et des cours d'eau de la région parisienne alliée à un scénario infra-local de renouvellement des matériaux de surface des espaces publics et des bâtiments. Nos calculs montrent qu'il est possible d'agir sur une amplitude de deux degrés. Cette action, simple et peu onéreuse, contribue à redéfinir le paysage parisien tout en alliant un objectif économique à de meilleures conditions de loisirs. Les espaces naturels en frange de l'agglomération, qu'ils soient agricoles ou forestiers, doivent devenir des territoires actifs au service de la ville, lui fournissant les matières premières indispensables à l'émergence d'une grande métropole durable. Cette action pourrait être exemplaire pour les dix villes européennes situées sous la même latitude et soumises aux mêmes défis climatiques⁶ ».

1 *Ibid.*

2 AUC, *Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 240 - 245

3 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 203 - 260

4 Groupe Descartes, « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », *Le Grand Pari(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, p. 75

5 *Ibid.*

6 Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 1

Dans ce cadre, la forêt¹ est apparue comme l'entité principale permettant à l'échelle de la métropole de « refroidir » l'air avec une efficacité relative à son âge, à son régime d'exploitation et à la diversité de son peuplement. Le couvert forestier de la région parisienne représente aujourd'hui une forêt adulte, peu exploitée, peu productive, et peu efficace en matière de rafraîchissement. En termes de surface elle occupe 22% du territoire questionné par l'équipe Descartes, soit environ 4 500 km².

Avec le concours du centre de recherche toulousain de Météo France, plusieurs scénarii ont été testés afin de définir un optimum en matière d'efficacité climatique. Il s'agissait alors de réduire l'impact des pics de chaleur métropolitains. Au cours de ces expériences, il est apparu que les simulations réalisées avec 30% de superficie forestière supplémentaire² permettaient de réduire de un à deux degrés la température nocturne pendant un pic de chaleur. Cependant, ce principe de végétalisation se déclinait alors à toutes les échelles de la métropole. Enfin, au-delà des atouts climatiques de la forêt, cette dernière présentait bien d'autres avantages. Il s'agissait alors de penser l'agrandissement de la forêt pour « en faire des lieux vivants³ » :

« Prélevées sur des terres agricoles reconverties grâce à une aide financière, ces hectares de forêt ont été implantés pour favoriser la reconstitution d'une trame verte reliant les massifs existants entre eux. Cette trame pénètre au maximum les zones urbanisées. Et si un Parisien habitant au cœur de sa ville pouvait se rendre à Fontainebleau sans jamais sortir de la forêt ?⁴ »

De plus, le développement de cette forêt est envisagé en même temps que celui de la filière bois et ce au moins « à hauteur de 50% par rapport au gisement actuel⁵ ». Une autre volonté est enfin exprimée, celle de « tourner la ville vers la forêt⁶ ».

« La confrontation directe entre les espaces boisés et les lisières bâties permettrait d'ouvrir le paysage d'un grand nombre de logements, et d'offrir des qualités évidentes de vue et de calme. L'ouverture à l'urbanisation d'un certain nombre de franges boisées développerait et valoriserait de nouveaux espaces d'habitat, en leur offrant une qualité de vie particulière. D'un autre côté le développement d'espaces forestiers en lisière des fronts urbains existants constituera également une stratégie foncière efficace pour limiter l'étalement. Utilisée de manière systématique, cette stratégie permettrait d'offrir des limites naturelles à la ville qui ne soient pas considérées comme des interfaces passagères en attente d'urbanisation. À cet égard, la dimension patrimoniale de la forêt pourrait être défendue, et même utilisée de manière volontariste. Limitons l'étalement en renversant les raisonnements habituels : c'est par le dessin des emprises forestières que l'on pourra dessiner en creux les limites de l'espace bâti⁷ ».

Les terres investies par l'agriculture⁸ ont elles aussi été questionnées par l'équipe Descartes avec pour objectif principal de « limiter l'étalement urbain et repenser la périurbanisation par l'agriculture⁹ ». Pour ce faire, la mise en place de six agroparcs métropolitains est envisagée. L'agriculture périurbaine, longtemps fragilisée, redevient alors un sujet et acteur potentiel des stratégies de recomposition du paysage et de la ville de demain.

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 213 - 222

2 *Ibid.* p. 217

3 *Ibid.* p. 213

4 Groupe Descartes, « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », *Le Grand Pari(s): Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, p. 74

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 217

6 *Ibid.* p. 219

7 *Ibid.*

8 *Ibid.* pp. 223 - 234

9 *Ibid.* p. 223

« Nous proposons de créer 6 agroparcs liés aux différents territoires convergents sur Paris, chacun gardant ses propres spécificités agricoles. Représentant une surface globale de 4 000 km², ils gèrent les grands territoires ouverts en donnant une qualité d'espace et d'ambiance, et créent un nouveau rapport ville / campagne, dans lequel citadins et agriculteurs sont alliés et non ennemis. La campagne agricole redevient un espace social. Les limites sont claires, les chemins prolongent les rues. On peut dès lors aborder de manière plus sereine les questions de densité urbaine¹ ».

L'un des objectifs des agroparcs est de promouvoir et d'organiser l'agriculture locale en utilisant notamment ces espaces pour l'alimentation de la métropole parisienne en produits frais et locaux. Des « zones d'activités agricoles² » sont alors envisagées dans les documents d'urbanisme locaux. Ces zones d'activités agricoles sont présentées comme des espaces où le statut des espaces agricoles sera assuré et pourra développer ses usages avec la ville ou les villes qui les jouxtent. L'hypothèse d'un régime préférentiel en matière d'aides et de subventions a été formulée afin de venir en aide à la construction de bâtiments, à la formation de groupements de professionnels ainsi qu'à la création de coopératives agricoles :

« Toutes les activités des exploitations agricoles « traditionnelles » pourront s'exercer dans ces zones d'activités agricoles. Traitement, stockage et commercialisation des produits agricoles y seraient non seulement possibles mais vivement encouragés. Ce nouveau périmètre permettrait aussi la pérennisation des zones agricoles en milieu urbain et la valorisation des interdépendances entre mondes urbain et rural. »³

Enfin, la logistique agro-forestière a aussi été repensée afin de favoriser les circuits courts. Dans ce cadre, les cultures ont été rattachées à un réseau dont l'épine dorsale est la Francilienne. Ses intersections avec les différentes autoroutes de la métropole pourraient par exemple donner lieu à l'aménagement de pôles de logistique agro-forestière.

Enfin, un dernier type d'espace ouvert a particulièrement retenu l'attention de l'équipe Descartes au sein du projet de fabrique métropolitaine. Il s'agit de l'eau⁴, présente sous différentes formes en Ile-de-France. Dans ce cadre, « accéder à l'eau librement tout en gérant les risques et nuisances⁵ » s'est avéré le principal objectif du projet en matière d'hydrologie :

« Le principal lien entre ville et fleuve est aujourd'hui établi par le PPRI, c'est-à-dire la côte d'inondation ! Pourtant, penser la ville par l'eau est une opportunité formidable : le circuit de l'eau peut dessiner à lui seul des territoires dans un double souci de qualité et de sécurité. Nous avons étudié la possibilité d'augmenter considérablement les surfaces humides en aval de Paris en rapprochant par exemple les grands ouvrages de régulation de la Seine de la Capitale⁶ ».

Pour ce faire, le développement de zones humides et de bassins de rétention d'eau est envisagé. Il s'agit en effet de redonner une place à l'eau au sein de la métropole tout en réduisant la vulnérabilité de cette dernière aux aléas de son hydrographie et en améliorant la qualité de son eau. Là encore, la mise en place de zones humides à la productivité particulièrement élevée permettra de fixer localement de grandes quantités de CO₂ qui pourront éventuellement être mobilisables ensuite dans la production de biogaz. Enfin, ces zones humides sont à prendre en compte comme des éléments structurants dans la constitution des trames vertes et bleues à l'échelle de la métropole. Elles définissent alors de véritables réservoirs de biodiversité. D'autre part, la baignade, la promenade et l'habitat le long des berges est mis en avant tout au long du projet :

1 *Ibid.* p. 225

2 *Ibid.* p. 229

3 *Ibid.*

4 *Ibid.* pp. 235 - 246

5 *Ibid.* p. 235

6 *Ibid.*

« C'est sans doute par une succession d'approches locales équilibrant fonction écologique et usages par les riverains que l'on pourra préserver les berges d'une artificialisation excessive et nuisible, tout en favorisant leur usage en tant qu'espace de promenade classique, voire éventuellement comme zone de baignade – comme cela est envisagé par certains syndicats de communes et pour suivre l'exemple européen du "big jump". Les berges des fleuves et des rivières, ainsi que celles des nouvelles zones humides, devraient être accessibles aux habitants. Ces lieux doivent développer des offres différenciées telles que la promenade, la baignade, la navigation, l'habitat... L'ensemble des usages et fonctions des fleuves s'intègrent dans un projet urbain de développement durable¹ ».

La métropole projetée par l'équipe Descartes vient comme celles des autres groupements écarter le modèle du développement radioconcentrique de l'agglomération. Elle propose plutôt une vision de la métropole fondée sur la mise en tension d'une vingtaine de grandes villes organisées à partir des polarités existantes. Pour chacun des thèmes abordés, un horizon à atteindre a été envisagé afin de décliner une série d'actions à engager simultanément et à tous les niveaux. Ces actions ne sont pas sans conséquence sur les espaces ouverts de la métropole. La forêt, les terres agricoles et l'eau de la métropole ont en effet été questionnées et revisitées par le projet de fabrique. Évaluons par la suite le rôle réel de ces espaces au sein du processus collectif de fabrique de la métropole de l'après-Kyoto.

1 *Ibid.* p. 241

2.2.2.3 La méthode d'enquête : l'observation directe

Comme nous l'avons fait pour les Schémas de Cohérence Territoriale, le rôle joué par les espaces ouverts au sein du processus collectif de la fabrique sera ici analysé. La méthode d'enquête que nous avons mise en place pour questionner tout au long du projet le statut accordé par les différents acteurs de l'équipe Descartes aux friches, forêts et espaces agricoles de la métropoles fera alors l'objet de cette argumentation. Nous expliciterons par ailleurs les techniques que nous avons développées afin d'effectuer notre relevé d'observations tout en maintenant nos activités de chef de projet pour l'atelier Alfred Peter. Enfin, nous mettrons en exergue les différentes variables sur lesquelles a reposé notre analyse.

L'observation directe

Afin de répondre à notre question de recherche interrogeant le statut accordé aux espaces ouverts au sein du processus de fabrique du projet métropolitain parisien, nous avons opté pour une méthode d'enquête particulière, l'observation directe, que nous nous proposons d'introduire ici. Tout d'abord il convient, de faire la distinction entre une « observation diffuse¹ » et la pratique de « l'observation analytique² » que nous avons mise en place. L'observation³ peut en effet aboutir, dans le premier cas, à une description de faits et de situations tout comme elle peut, dans le second cas, être le support d'une analyse donnant lieu à une explicitation des mêmes faits et de situations. Dans ce cadre, l'observation peut représenter un outil méthodologique important des recherches en sciences humaines⁴ :

1 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, p. 24

2 *Ibid.*

3 Kohn (Ruth Canter), *Les enjeux de l'observation*, Paris, Economica – Anthropos, Coll. « Exploration interculturelle en science sociale », 1998, 227 p.

4 Kohn (Ruth Canter), Nègre (Pierre), *Les voies de l'observation, Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ingenium », Série « Les classiques de l'Ingenium », 2003, 256 p.

« L'observation analytique [...] s'attache à rendre compte de phénomènes à partir de constats précisément circonstanciés, à les analyser au moyen de catégories dérivées – en même temps que démarquées – de la pratique¹ ».

Cette observation analytique, comme nous le verrons, se décompose en plusieurs phases et soulève de nombreuses questions². La première interrogation que nous avons dû formuler est celle du choix du terrain de nos investigations. Afin de répondre à notre question de recherche, il nous a semblé important de nous focaliser sur les réunions des acteurs de la fabrique du projet métropolitain. Cependant, ces réunions entre acteurs sont des plus diverses. Comme nous l'avons vu précédemment, de nombreux ateliers thématiques ont été mis en place au cours du processus de fabrique. Le comité restreint du groupe Descartes se réunissait pour sa part une fois par semaine afin de mettre en commun les résultats et les informations des ateliers thématiques. Dans le cadre de notre étude, nous avons considéré que les réunions hebdomadaires du comité restreint (annexes 116 & 117) – dont nous étions membre – étaient le lieu adéquat afin de mener à bien nos investigations. Ce choix répond en effet à des considérations pratiques – il ne nous était pas possible de nous rendre à l'ensemble des réunions thématiques³ – et surtout à des critères de pertinence sociale :

« Cette pertinence sociale du terrain s'incarne dans un tout autonome, séparable, analysable pour lui-même en lien avec la question traitée. Bien évidemment, aucune fraction du monde social n'est totalement étanche à une autre. Il faut entendre ce "tout" comme un ensemble de relations sociales concourant à une signification commune (une situation de production, une cérémonie, une fête...) non sans, parallèlement, concourir peut-être à d'autres⁴ ».

Ainsi nous avons pris le parti de mener notre investigation au cours de l'ensemble des réunions du comité restreint tout en alimentant notre analyse et nos interprétations à partir des différentes réunions annexes et des divers événements.

Afin de choisir notre mode d'observation, nous n'avons eu de cesse de nous questionner sur le rôle social que nous avons occupé au sein de situation observée. Dans notre cas, ce statut a évolué au fil du temps. En effet, lors de notre entrée sur le terrain, qui s'est déroulée durant la première réunion de l'équipe Descartes – au complet – en juin 2008, nous avons été introduite par Alfred Peter en tant que référente pour l'atelier de paysage en ce qui concerne la consultation sur l'avenir de l'agglomération parisienne ainsi qu'en tant que doctorante développant une recherche sur les liens entre métropole et espaces ouverts. Notre statut d'investigateur a donc été annoncé à l'ensemble des membres de l'équipe Descartes. Nous avons donc entamé notre enquête dans une démarche « à découvert⁵ » dans laquelle les enquêtés sont au courant du projet d'observation.

Cependant, en tant que membre actif de l'équipe Descartes nous avons eu l'occasion de participer aux réunions de travail du projet de fabrique. Ce statut particulier d'acteur nous a permis par ailleurs de développer un statut singulier de chercheur par une démarche scientifique d'observation directe. Ainsi, bien que la démarche de recherche ait été annoncée dès le début, notre statut d'acteur a prévalu dans nos relations avec les autres membres de l'équipe et notre statut annoncé de chercheur s'est très vite effacé. En définitive, nous avons

1 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, p. 24

2 Robert-Demontrond (Philippe), *Méthodes d'observation et d'expérimentation*, Rennes, Apogée-Ireimar, Coll. « Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales », 2004, 319 p.

3 Il ne nous a en effet pas été possible d'assister à l'ensemble des réunions du projet de fabrique du groupe Descartes. Dans le cadre de notre mission de chef de projet pour l'atelier Alfred Peter, nous étions tenus de participer aux ateliers relevant de la thématique des espaces ouverts ainsi qu'aux réunions du comité restreint. Si nous avons insisté afin de pouvoir participer aux réunions des autres thématiques, comme les transports par exemple, notre présence aurait paru incongrue et aurait fini par susciter des interrogations auprès des acteurs réunis pouvant porter préjudice à notre enquête.

4 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, p. 26

5 *Ibid.* pp. 27 - 30

en quelque sorte mené notre investigation « *incognito*¹ ». La principale distinction que nous pouvons établir entre les statuts théoriques d'observateur « à découvert » et d'observateur « *incognito* » réside dans le risque plus restreint de voir les acteurs modifier leurs actions ordinaires en présence d'un observateur « *incognito* ». Cependant, ce mode d'observation implique aussi des interactions entre l'observateur et les enquêtés. Ces dernières peuvent entraîner le bouleversement de certains comportements.

Nous pouvons alors, en quelque sorte, qualifier notre statut d'observateur participant². Ce statut particulier, sur lequel nous reviendrons, nous a notamment permis de recueillir dans le temps des informations avec une bonne adéquation des constats à la réalité ordinaire. Il nous a fallu un certain temps d'adaptation afin de mettre en place notre stratégie d'observation. Nous avons en effet dans un premier temps eu recours à une « observation spontanée et informelle » avant de mettre en place une « observation exploratoire » que nous avons développée lors des ateliers thématiques de juin 2008 à septembre 2008³. Dans un second temps, nous avons mis en place notre stratégie d' « observation systématique⁴ » que nous avons entamée fin septembre 2008 – avec la première réunion du comité restreint et que nous avons terminée en début février 2009 lors de la dernière réunion du comité restreint (annexe 117).

Revenons à présent sur le statut particulier de l'observateur participant⁵. Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier décrivent l'observation participante dans leur ouvrage commun comme une posture « académiquement souvent citée mais bien improbable socialement⁶ ». Pourtant ce type d'observation s'est développé selon différentes formes et à travers divers pays⁷. La technique de l'observation participante a notamment été marquée par le courant de pensée de l'Ecole de Chicago⁸ aux Etats-Unis dans la mesure où ce mouvement de recherche a mis en avant les démarches qualitatives et ethnographiques. Cependant, malgré les différentes expériences menées en la matière, l'observation participante continue de faire couler beaucoup d'encre et le statut particulier de l'observateur participant alimente encore aujourd'hui les débats sur les méthodes d'enquête en sciences humaines :

« Le jeu d'équilibre est délicat. S'il choisit de s'immerger complètement dans le contexte de vie de l'observé, en quoi sa qualité d'observateur se distingue-t-elle de ceux dont il partage le sort ? Ne faudrait-il pas s'inclure dans le champ des observables, puisqu'il a choisi d'en partager les rangs ? Au nom de quelle essence particulière peut-il alors revendiquer une démarche autre que la perception habituelle du sens pratique commun ?⁹ ».

En effet en refusant le statut d'extériorité et d'autorité de l'observateur conventionnel, l'observateur participant est contraint alors de négocier auprès des enquêtés sa place au sein du terrain de la recherche. Il

1 *Ibid.*

2 *Ibid.* p. 29

3 Norimatsu (Hiroko), Pigem (Nathalie) [dir.], *Les techniques d'observation en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Coll. « Coursus », 2008, pp. 15 - 16

4 *Ibid.* pp. 16 - 18

5 *Ibid.* pp. 13 - 14

6 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, p. 29

7 L'observation participante a donné lieu à différentes formes d'investigations : la recherche action, l'analyse institutionnelle, les histoires de vie ou la sociologie du quotidien : Authier (Michel), Hess (Rémi), *L'analyse institutionnelle*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « L'éducateur », 1994, 129 p. ; Maffesoli (Michel), *La connaissance ordinaire : précis de sociologie compréhensive*, Paris, Librairie des Méridiens, Coll. « Sociétés », 1985, 260 p. & Thelen (Lionel), *L'exil de soi : sans-abri d'ici et d'ailleurs*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Coll. « Travaux et recherches - Facultés universitaires Saint-Louis », 2006, 318 p.

8 Grafmeyer (Yves), Joseph (Isaac), *L'Ecole de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - Essais », 2009, 377 p. L'Ecole de Chicago a notamment mis en valeur le sens des actes en contexte réel en sociologie. Robert Park et William Thomas, fondateurs dans les années 1920 de cette école dans le domaine de la sociologie urbaine, défendaient la méthode qualitative de recherche basée sur l'étude de cas, en accordant une priorité à l'immersion des observateurs au terrain.

9 Kohn (Ruth Canter), Nègre (Pierre), *Les voies de l'observation, Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ingenium », Série « Les classiques de l'Ingenium », 2003, p. 58

s'agit aussi d'assurer le maintien de ce statut dans le temps. Il convient alors de souligner que, dans ce cadre, une partie de la situation échappe à l'observateur participant car sans l'accord, même tacite des autres acteurs, il ne peut plus assurer sa propre tâche.

En définitive, il apparaît que la méthode de l'observation participante s'avère « peu codifiable » dans la mesure où l'enquêteur ayant recours à un tel procédé « ne dispose pas du cadre formel et des principes d'action de l'observateur expérimentaliste »¹. La question du positionnement social de l'observateur se doit donc d'être interrogée tout au long de la recherche. Ainsi, adopter une telle méthode c'est donc se confronter à un dispositif complexe dans lequel le rôle social de l'enquêteur est ambigu. De plus, le cadre théorique de la recherche ne peut se construire que dans et par les mouvements de « rapprochement » et de « distanciation » par rapport au terrain². La distinction entre observateur et observé, tout à fait visible lors d'une approche conventionnelle, doit dans l'observation participante se produire essentiellement à l'intérieur de l'observateur. Ce dernier a ainsi pour mission de « tenir simultanément, tout en les distinguant, les deux places également nécessaires pour sa recherche³ ».

Les différents relevés

S'engager dans une investigation en ayant recours à l'observation requiert des dispositions qui dépassent largement l'acte de perception. En effet, l'observation entraîne l'enquêteur à aller bien au-delà de ce que le postulant à l'acte de percevoir pouvait supposer. Le temps de l'observation est un temps long qui s'étire du moment où les faits sont perçus à l'instant où ils sont retranscrits. L'observation se décompose donc en différentes phases dépendantes les unes des autres. Le temps d'analyse est un temps de tri qui dépend intrinsèquement des positions adoptées au cours du travail de terrain et dont l'analyse doit tenir compte :

« À la différence du chasseur, dont l'acte d'observation ne se conclut par le choix de tirer ou pas sur l'animal qu'il a reconnu, l'observateur en sciences humaines reporte à plus tard ses conclusions, et il faut, dès lors, engranger ses tris sous un mode ou un autre, par exemple en confiant à sa mémoire ce qui lui est apparu⁴ ».

Ainsi, le travail d'observation est suivi d'un travail de mise à jour des éléments ainsi amassés qu'il s'agira par la suite de retranscrire selon une forme à déterminer :

« Nous sommes dans un autre temps, où l'événement initial se voit mis en forme selon des procédures qui seront, quasi inéluctablement, empreintes de significations, ne serait-ce que dans l'ordonnancement des séquences, mais, plus encore, dans le décodage interprétatif plus ou moins explicite de ce sens qui est la trame de tout fait humain⁵ ».

Ainsi, la structuration des informations recueillies dépend des perspectives de référence qui peuvent être disciplinaires notamment. Cette structuration se déploie tout au long de l'observation : de la perception à la mise en forme des données. Il est alors impossible de réduire l'observation à la seule phase de perception dans la mesure où l'observation se décompose en différentes séquences qui ne peuvent être pensées de manière purement linéaire mais bien en interactions constantes. De la même façon, il convient de souligner que nous n'établissons pas de démarcation nette entre la situation d'observation sur le terrain et la démarche de mise en forme des données – c'est-à-dire de représentation – qui à la fois la prolonge et la structure. Afin de maîtriser quelque peu le processus qui nous conduit à l'obtention d'un diagnostic à partir d'impressions de départ et des hypothèses initiales, nous avons mis en place des techniques de relevé nous permettant de structurer notre

1 *Ibid.* p. 60

2 *Ibid.* p. 59

3 *Ibid.*

4 *Ibid.* p. 42

5 *Ibid.*

observation. Ces techniques, que nous nous proposons maintenant de présenter, nous ont permis de prendre de la distance par rapport à la transformation des informations immédiates en données organisées et composant une représentation finale.

Avant de présenter les supports du recueil de nos données, il nous faut tout d'abord souligner l'impossibilité qui a été la nôtre d'avoir recours à l'enregistrement des réunions¹. Il aurait été en effet tout à fait contradictoire avec notre statut d'observateur participant d'enregistrer les discussions du comité restreint². Le fait de ne pas pouvoir enregistrer les débats relatifs au processus de fabrication du projet métropolitain nous a alors contraint à effectuer un relevé écrit des données nommées parfois. Il est évident que cette prise de note, bien que très exhaustive, est bien moins fiable qu'un enregistrement audio ou vidéo dans la mesure où elle repose sur un relevé sélectif et donc subjectif. De plus, comme l'expliquent les psychologues Hiroko Norimatsu et Nathalie Pigem, « il n'y a pas de possibilité de revenir en arrière en cas d'oubli ou pour vérifier un détail qui n'aurait pas été remarqué lors de l'observation³ ». Cependant, la prise de notes présente certains avantages. Tout d'abord, elle s'inscrit tout à fait dans les fonctions attribuées à notre statut d'acteur, chef de projet pour l'atelier Alfred Peter. D'ailleurs, lors des réunions, nous étions entourés de personnes prenant des notes⁴. Il convient toutefois de relever que notre prise de notes dénotait quelque peu de la prise de notes des autres acteurs. En effet, nous avons essayé de faire un relevé le plus exhaustif possible de ce qui se disait au sein des réunions⁵. Par contre, comme nous voulions tout noter, nous avons dû être vigilants pour ne pas manquer d'actions en cours pour autant : « au moment d'écrire, l'observateur est certainement contraint de quitter la scène des yeux et peut manquer des données⁶ ».

Pour ce faire, nous avons étendu notre temps de prise de notes bien au-delà du temps passé au sein des réunions du comité restreint. Pour ce faire, le lendemain de chaque réunion, nous avons procédé à la rédaction d'un compte-rendu de ce qui avait été observé la veille, tant à partir de nos souvenirs que des « notes repères⁷ » issues de la réunion en question. Ce deuxième relevé a façonné notre « journal de terrain⁸ » dans lequel nous avons consigné les observations faites hebdomadairement. Enfin, une fois la consultation internationale terminée, nous avons procédé à la rédaction d'un dernier recueil de données que l'on peut appeler « le journal d'après journal ». Durant toute la durée de l'exposition des propositions des équipes à la Cité de l'architecture et du Patrimoine⁹, nous avons en effet rédigé ce recueil en nous basant sur la relecture de notre « journal de terrain » et en laissant libre cours à nos souvenirs ainsi qu'à l'émergence des nouvelles réflexions.

1 Nous rappelons ici que l'enregistrement a par contre été utilisé pour l'analyse des trois SCoT métropolitains présentée dans la partie précédente.

2 De plus, par soucis d'honnêteté, nous n'avons pas souhaité considérer l'hypothèse d'un enregistrement caché des réunions.

3 Norimatsu (Hiroko), Pigem (Nathalie) [dir.], *Les techniques d'observation en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Coll. « Coursus », 2008, p. 10

4 De plus, les conditions matérielles des réunions du comité restreint étaient tout à fait favorables à la prise de notes. Nous nous retrouvions en effet autour d'une grande table de travail dans une des salles de réunion de l'agence d'Yves Lion.

5 Si le fait que nous ayons pris beaucoup de notes durant les réunions a sans doute suscité quelque étonnement, personne n'est cependant venu nous interroger sur ce fait. Nous pouvons supposer que notre importante prise de notes pouvait passer pour un comportement très sérieux afin d'établir au mieux des comptes rendus de réunion qui seraient ultérieurement divulgués au sein de l'agence. De plus, comme personne au sein du comité restreint ne nous avait rencontré auparavant au cours d'un autre projet, personne n'a donc été surpris par un changement d'attitude de notre part. Enfin, notre prise de notes exhaustive pouvait aussi passer pour un « excès de zèle » ou pour un « manque d'expérience » excusé par notre jeunesse.

6 Norimatsu (Hiroko), Pigem (Nathalie) [dir.], *Les techniques d'observation en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Coll. « Coursus », 2008, p. 11

7 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, pp. 54 - 55

8 *Ibid.* pp. 55 - 56

9 Nous avons donc rédigé notre « journal d'après journal » entre le 29 avril et le 22 novembre 2009. Cette période de sept mois nous a en effet été nécessaire pour prendre du recul par rapport à notre implication au sein du projet de fabrication métropolitain.

C'est sur cette base tripartite¹ que nous avons développé notre analyse en laissant « se mêler les différents types de notes² ». Les « notes repères » se présentent sous différentes formes et constituent principalement des listes hiérarchisées dans lesquelles il est possible de retrouver des échanges verbaux, des prises de décisions déterminantes, des synthèses de présentation, le plan de la table de réunion, le nom de toutes les cartes présentées au cours de la séance :

« 19h00 : 6 personnes autour de la table. Yves Lion est en retard. François Leclercq ne viendra pas. 19h10 : disposition habituelle dans la salle au sous-sol. Début de la réunion. David Mangin soulève l'urgence du rendu : "doit-on mettre en place une charte graphique commune ?" (rires) Réponse d'Yves Lion : "assumer jusqu'au bout notre diversité" et de toute façon "incapacité à coordonner de cette façon l'équipe" car "on ne sait pas encore où on va"³ ».

Nous avons essayé par ce relevé d'établir une description précise des lieux et des personnes, tout en développant le récit des événements et des interactions entre les différents acteurs réunis. Des réflexions personnelles ont aussi été ajoutées dans la marge de nos « notes repères » afin de rendre compte de nos impressions au cours des réunions. Ces impressions peuvent nous conduire à porter plus particulièrement notre attention sur certains points précis lors des prochaines réunions. Avant chaque réunion, nous avons d'ailleurs pris le temps de relire ces « notes repères » et de nous imprégner de ces impressions notées dans la marge. Le « journal de terrain » établit pour sa part le compte-rendu des différentes réunions et se compose par là même d'éléments provisoires d'analyse :

« La réunion n'a pas véritablement commencé avant l'arrivée d'Yves Lion. David Mangin a pris en premier la parole afin d'exprimer son inquiétude par rapport à l'imminence du premier rendu. Il a notamment questionné la stratégie de l'équipe par rapport aux documents à fournir. Cette interrogation a suscité des rires dans l'assemblée. Ces derniers ont provoqué un certain malaise autour de la table. Yves Lion a pour sa part rappelé que chacun avait sa place dans l'équipe – ouverte au débat et sans idée préconçue – et qu'il fallait assumer cette position pour le rendu⁴ ».

Le « journal d'après journal » structure quant à lui l'analyse des différentes réunions et ne dépend plus d'une approche chronologique. Nous avons en effet préféré une approche thématique qui nous permettait plus aisément de faire se croiser transversalement les différentes analyses. À titre d'exemple l'extrait de notre « journal d'après journal » présenté ci-dessous illustre nos intentions :

« La question de la réalisation d'une ou de cartes de synthèse est apparue très tôt dans les débats de l'équipe Descartes. Nous pensons que très vite une partie des acteurs du groupement a renoncé à cette idée vu les difficultés théoriques et pratiques qu'une telle démarche représentait. Cependant cette question est revenue de manière récurrente au sein des discussions dans la mesure où le position d'Yves Lion laissait le champ libre aux initiatives personnelles en la matière. Au final, aucune carte n'a véritablement émergé et été reconnue par l'équipe en tant que carte de synthèse⁵ ».

Les variables de l'analyse

Les observations ainsi recueillies se composent alors de faits et d'événements révélant des pratiques. Cependant, loin d'être un simple inventaire, le recueil de données nous informe aussi du sens donné par les acteurs aux pratiques en question : « On touche ainsi à l'univers symbolique des enquêtés et à leur rapport au

1 Il ne nous est pas possible de présenter nos différents recueils, même en annexe. En effet, le contenu des réunions de l'équipe Descartes est confidentiel. De plus, il aurait été techniquement difficile de joindre l'ensemble de nos notes en annexe. C'est pourquoi nous proposons ici des extraits de nos différents recueils afin que les lecteurs puissent se faire une idée.

2 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128p », 2005, pp. 59 - 60

3 Extrait des notes repères de la réunion du Comité Restreint du 10 novembre 2008.

4 Extrait du journal de terrain de la réunion du Comité Restreint du 10 novembre 2008.

5 Extrait du journal d'après journal, thématique « Représentation du projet de fabrique ».

monde qui s'exprime dans les pratiques sociales observées¹ ». La compréhension d'une pratique n'induisant pas spontanément l'entendement de son sens chez les acteurs, il nous convient de mettre en place les outils nous permettant de décrypter ce qui nous est donné à voir dans le cadre de la relation de l'enquête.

Il nous est donc apparu nécessaire d'analyser notre propre statut au sein des jeux d'acteurs par un effort d' « auto-analyse² » afin de prendre en compte les différents glissements possibles de notre relation aux acteurs. En effet, il convient de ne pas se laisser « abuser par des acteurs qui adapteraient leur conduite³ » à notre présence. Pour ce faire, nous avons particulièrement prêté attention aux différents statuts qui nous ont été assignés par les acteurs de l'équipe Descartes. De plus, nous avons cherché à comprendre les motivations des acteurs à collaborer avec l'atelier de paysage Alfred Peter et plus particulièrement avec nous-mêmes. Enfin, un deuxième risque réside dans la mobilisation que nous faisons souvent inconsciemment de préjugés⁴. Ces derniers viennent entacher de discrédits nos propres analyses. C'est pourquoi nous avons veillé à interroger tout au long de la démarche nos propres « catégories socialement construites de la perception de la réalité⁵ ».

Ces risques que nous venons de présenter sont communs aux différents types d'observations directes. Dans le cadre de l'observation participante, nous pouvons considérer ces risques et le travail d' « auto-analyse » qui en découle comme des ressources et non pas des obstacles à notre recherche.

De prime abord, nous pouvons penser que le principal intérêt de l'observation directe réside dans le fait de faire états de « comportements spontanés » et non de « comportements provoqués »⁶. En ce sens, l'observation participative apparaît même comme la bonne solution afin de ne pas saisir des artefacts. Cependant, il est illusoire de croire que l'observateur, aussi extérieur puisse-t-il paraître, n'entretienne pas des relations avec les acteurs. Sa présence n'est jamais sans impact⁷. En définitive, nous pouvons considérer que les observateurs sont forcément participants. Afin d'appréhender le lien entre la participation de l'enquêteur et la qualité des informations recueillies, il s'agit donc de distinguer les types de rôles de membre du chercheur dans la situation observée. Dans notre cas, nous avons été un « acteur actif » dans la mesure où nous avons été considéré, par les acteurs du comité restreint, « comme collègue »⁸. Enfin, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer a priori, ce statut de membre actif « assure une moindre perturbation de la situation⁹ » étudiée :

« Il peut paraître paradoxal que s'impliquer davantage dans une situation la perturbe moins. [...] Il est illusoire de croire que, lorsqu'on observe, tout se passe "comme si on n'était pas là". Si les constats établis à partir d'un mode participant d'observation semblent plus en adéquation avec la réalité ordinaire, c'est dans le sens où il est censé vaincre les éventuelles résistances des enquêtés face à l'intrusion d'un étranger venu les observer : sa présence dans le groupe est justifiée par une autre activité que l'observation¹⁰ ».

1 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, p. 82

2 Weber (Florence), *Le Travail à-côté, Etude ethnographique ouvrière*, Paris, INRA – Editions de l'EHESS, 1989, 212 p.

3 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, p. 83

4 L'auto-analyse nous apparaît comme nécessaire dans ce cadre à la fois en amont du travail de terrain et en aval de ce dernier. C'est en effet par ce long travail d'auto-analyse mené à l'issue de la consultation internationale que nous avons pu progressivement établir de la distance par rapport à notre expérience du terrain.

5 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, p. 84

6 Norimatsu (Hiroko), Pigem (Nathalie) [dir.], *Les techniques d'observation en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Coll. « Cours », 2008, pp. 9 - 10

7 Iacono (Alfonso M.), *L'événement et l'observateur*, Paris, L'Harmattan, Coll. « La philosophie en commun », 1998, 157 p.

8 Adler (Patricia), Adler (Peter), *Membership Roles in Field Research*, Sage University Paper Series on Quality Research Methods, Vol. 6, Newberry Park, Sage Publications, 1987, pp. 33 - 35

9 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, p. 86

10 *Ibid.* pp. 86 - 87

Le contact avec les enquêtés est donc facilité par ce statut de membre actif dans la mesure où l'observateur réalise une activité qui est utile pour le groupe. C'est d'ailleurs cette activité qui entraîne l'oubli progressif de la qualité de chercheur de l'observateur. De plus, le fait de partager dans le temps une même activité rend plus difficile la dissimulation de pratiques. Enfin, ce partage d'activités communes entraîne aussi une réduction des distances entre les différents acteurs du terrain par l'établissement de relations de confiance.

Par contre, devenir un membre actif requiert une bonne connaissance du milieu investi. Dans notre cas, nous avons rejoint le groupe Descartes et son comité restreint dans la mesure où nous répondions aux qualités techniques requises pour un tel exercice. Nous étions donc familiarisés par avance avec ce milieu dont nous sommes nous-mêmes issu. Cependant, nous n'avions jamais encore eu l'opportunité de travailler avec les acteurs réunis au sein du groupe Descartes. Nous avons donc dû dans un premier temps nous adapter à ce nouveau terrain :

« Bien sûr, l'immersion du sociologue dans cet objet et surtout sa familiarité avec lui posent le problème de la tentation qu'il peut éprouver, sans toujours pouvoir la maîtriser, de faire valoir son jugement préconçu ou ses sentiments à travers un discours d'allure scientifique. Il ne s'agirait plus alors, en fait de science, que d'une reformulation en termes savants d'un discours du sens commun¹ ».

Mais, le danger inverse existe aussi. En effet, en maintenant une trop grande de distance avec le monde étudié, le chercheur risque de s'en tenir à ses premières déductions. Ainsi, il n'existe pas de mode d'enquête qui ne présente pas de difficultés. En effet, quelle que soit la méthode développée, il existe toujours un certain nombre de tensions² qu'il convient de surmonter notamment en assumant son rôle de membre de la situation³.

L'un des principaux problèmes que nous avons eu à affronter est d'ordre déontologique. En effet, comme nous l'avons énoncé précédemment, notre statut de chercheur s'est progressivement effacé aux yeux des acteurs devant notre statut de membre actif de l'équipe. Cependant nous avons tenu à ne jamais cacher intentionnellement notre statut particulier. Certaines personnes, sachant que nous menions un travail de doctorat, nous ont même questionné sur notre sujet de recherche. Nous avons toujours répondu à ces interrogations en faisant référence à notre problématique de départ. Nous ne pouvions guère en dire plus car de toute façon notre question de recherche s'est construite au contact même de la réalité de ce terrain d'enquête. Par contre, il nous est apparu nécessaire de bien distinguer au sein de notre analyse les acteurs qui connaissaient réellement nos questionnements de ceux qui ne les connaissaient pas⁴. Nous avons donc mené auprès du premier type d'acteurs une démarche d'observation « à découvert » alors que dans le second cas il s'agissait d'une observation « *incognito* ». Dans ce cadre, les questions à se poser ne sont donc pas les mêmes au regard des différents acteurs. Dans le premier cas, il convient d'interroger les capacités de ces personnes à moduler leur pratique en fonction de notre observation alors que dans le second cas, il s'agit de revenir sur les réactions des acteurs par rapport à nos actions en tant que membre actif. En définitive, ces questionnements ont enrichi notre analyse et nous ont permis de prendre en compte la complexité du milieu étudié⁵.

Ainsi, par une démarche scientifique d'observation directe menée à la fois « à découvert » et « *incognito* », nous avons réussi à concilier notre statut particulier d'acteur et notre statut singulier de chercheur. Ce statut d' « observateur participant » nous a notamment permis de recueillir, par trois types de relevé, des informations avec une bonne adéquation des constats à la réalité ordinaire. C'est à l'aide de ces documents que

1 *Ibid.* p. 89

2 Kohn (Ruth Canter), Nègre (Pierre), *Les voies de l'observation, Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ingenium », Série « Les classiques de l'Ingenium », 2003, pp. 235 - 236

3 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, pp. 90 - 97

4 Un seul acteur du groupe Descartes connaissait véritablement nos interrogations de recherche. Il s'agit d'Alfred Peter.

5 Kohn (Ruth Canter), Nègre (Pierre), *Les voies de l'observation, Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ingenium », Série « Les classiques de l'Ingenium », 2003, pp. 105 - 106

l'analyse des données a pu être menée. L'exposé de ces résultats reposera pour sa part sur le commentaire de trois des réunions hebdomadaires du comité restreint de l'équipe Descartes.

2.2.3

LE PAYSAGE DANS LA PROPOSITION DU GROUPE « DESCARTES »

2.2.3.1 Trois réunions pour le paysage

Les résultats de notre investigation s'appuyant sur la méthodologie précédente seront ici présentés. Cependant, l'acte de rendre compte, support de l'analyse, n'est pas un acte anodin. Il conviendra donc de revenir sur les questions que nous nous sommes posées afin de restituer notre enquête de terrain. Est-il nécessaire de tout retranscrire ? Sur quelle base sélectionner les informations à présenter ? Au regard de ces questionnements, notre choix de faire état de l'enquête par le commentaire de trois réunions significatives du comité restreint sera explicité. Les précautions que nous avons pris vis-à-vis de la rédaction de ce compte-rendu et de son analyse seront dans ce cadre soulignées avant de présenter plus spécifiquement chacune des réunions retenues.

Avant de nous attacher à rendre de compte de notre investigation, il nous apparaît important de questionner quelque peu l'acte de cette retranscription¹. En effet, l'action de rendre compte soulève de nombreuses interrogations notamment en relation avec l'organisation et le contenu de cet exposé. L'observateur – qui n'a pas cessé d'écrire tout au long de son enquête – se doit alors de relater son expérience et ses analyses en prenant appui sur ses relevés. Il ne s'agit donc pas de présenter directement nos différents journaux de terrain mais de proposer une analyse articulée à des matériaux extraits des relevés. Cette sélection de matériaux est une action délicate qui a particulièrement retenu notre attention.

Nous nous sommes en effet questionnés sur les modalités d'exposition de notre investigation en nous demandant tout d'abord si nous devons tout retranscrire et sur quels critères opérer notre sélection de matériaux. Dans ce cadre, les propos des sociologues Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier nous ont éclairés dans la mesure où ils distinguent très clairement les journaux du compte-rendu :

« Le mode d'exposition des résultats dans un compte-rendu final n'est plus *a priori* celui de la chronologie des observations comme dans les journaux d'enquête. C'est celui de l'argumentation qui met en évidence l'articulation des résultats avec les matériaux empiriques et les compare avec d'autres, produits par d'autres enquêtes² ».

1 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, pp. 98 - 113

2 *Ibid.* p. 103

Cependant, le respect de la chronologie des situations et des événements, nous est apparu dans notre cas tout à fait essentiel afin de retranscrire l'évolution du rôle joué par les espaces ouverts au sein du processus de conception du projet de fabrique. C'est pourquoi une « description ordonnée¹ » de notre investigation nous a semblé correspondre à notre démarche de recherche dans la mesure où ce mode d'exposition rend compte de la situation en respectant l'ordre chronologique tout au long de la consultation. La description des matériaux de recherche est dans ce cas ponctuée d'éléments d'analyse venant peu à peu constituer un contre-point de la description des faits.

Afin de mettre en place ce mode d'exposition sans toutefois entacher l'intelligibilité de notre propos en résumant neuf mois de travail par un relevé – même exhaustif – de citations, nous avons pris le parti de considérer l'échelle de temps d'une réunion comme la plus petite entité pouvant servir de base à notre « description ordonnée » des faits :

« Préserver l'intelligibilité de la scène retenue et rendre compte à travers elle d'un processus dans sa complexité peuvent cependant réclamer des récits assez longs. Mais quels éléments retenir ? S'ils sont trop divers, susceptibles d'illustrer d'autres analyses, la scène suscitera le sentiment que le matériau n'a pas été entièrement exploité ou qu'une part des analyses est implicite² ».

En définitive, nous avons opté pour une exposition de notre investigation à travers un « raisonnement illustré³ » de diverses scènes significatives de l'évolution du statut des espaces ouverts au sein du processus de conception de l'équipe Descartes.

Au regard de nos différents relevés de terrain et du calendrier même de la consultation, nous avons retenu trois réunions du comité restreint afin d'illustrer notre propos et d'asseoir notre raisonnement. Le récit chronologique de ces longues scènes commentées suppose préalablement des éléments de contextualisation (annexe 117) que nous nous proposons d'exposer ici avant de détailler leur contenu.

La première scène (annexe 123) est la réunion du 10 juillet 2008 qui a rassemblé dix des acteurs⁴ du comité restreint. Comme toutes les réunions de ce comité, celle-ci s'est tenue au sein d'une des deux salles de réunion des ateliers Lion. Il s'agit du tout début du travail collectif de l'équipe Descartes au sein de la consultation internationale du « grand pari de l'agglomération parisienne ». Cependant, chacune des agences présentes avait déjà entamé un travail de réflexion. L'atelier Alfred Peter, par exemple, avait déjà eu l'occasion de réaliser un premier diagnostic des espaces ouverts métropolitains qui donna lieu à un compte-rendu⁵. Enfin, cette réunion du comité restreint nous a donné l'occasion de nous exprimer pour la première fois devant cette assemblée. À cette occasion nous avons présenté l'avancée du diagnostic⁶ de l'atelier Alfred Peter en matière d'espaces ouverts et de paysages métropolitains.

La deuxième scène (annexe 124) est relative à la réunion du comité restreint du 15 décembre 2008 où neuf acteurs étaient rassemblés⁷. L'objet de cette réunion, intervenant juste après le rendu du premier chantier

1 *Ibid.* pp. 104 - 105

2 *Ibid.* pp. 105 - 106

3 *Ibid.*

4 Les ateliers Lion étaient représentés par Yves Lion accompagné de son associé Claire Piguet et d'Alexandre Bertrand, architecte et urbaniste. François Leclercq était pour sa part assisté de l'urbaniste Charles Daubas et David Mangin de l'architecte Eurylice Roncen. Pierre-Alain Trevelo de l'agence TVK était lui aussi présent tout comme Jean-Marc Offner et nous-mêmes.

5 Atelier Alfred Peter, *Le Grand-Paris en quelques cartes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juin 2008, 8 p.

6 Atelier Alfred Peter, *Le chaud, l'humide et le chevelu : Pour une approche territoriale du Grand Paris*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, 7 p.

7 Jean-Marc Offner et Soline Nivet sont les chercheurs qui ont assisté à la réunion. Les ateliers Lion étaient pour leur part représentés par Yves Lion, Alexandre Bertrand et Juliette Lafille, urbaniste. François Leclercq était aussi présent, tout comme David Mangin accompagné par Eurylice Roncen. Nous représentions pour notre part l'atelier Alfred Peter.

de recherche¹, était de tirer les leçons des différents commentaires oraux du comité scientifique et du comité de pilotage. Dans ce cadre, Jean-Marc Offner, chercheur de l'Ecole des Ponts et Chaussée, a ouvert le débat en établissant un compte-rendu de la manière dont le projet de fabrication de l'équipe avait été perçu en l'état. Les discussions qui suivirent cette intervention n'ont pas été sans conséquence quant aux orientations du projet du groupement. Les espaces ouverts et notamment la forêt projetée s'en trouvèrent quelque peu bouleversés et entrèrent alors dans une nouvelle phase d'entendement.

La troisième scène (annexe 125) fait état de la réunion du 9 février 2009 où dix² des acteurs du comité restreint étaient présents. Cette réunion est la dernière du comité avant le second rendu³ de la consultation internationale. Elle précède la période de travail final relatif à l'achèvement des documents, à leur regroupement et à leur mise en page. Au cours de cette réunion, les différents acteurs présents ont fait état de l'avancée de leurs travaux respectifs en s'appuyant sur des représentations visuelles souvent de type cartographique. Ces cartes ont été disposées sur la table de réunion et discutées par l'ensemble des acteurs. Dans ce cadre, les espaces ouverts et bâtis de la métropole ont fait l'objet d'ultimes débats.

Avant de présenter par le menu ces différentes scènes, nous souhaitons ici préciser les dispositions que nous avons mises en place au sein de notre retranscription afin de prolonger les partis pris de notre recherche en matière de respect des enquêtés. En effet, dans la mesure où nous ne souhaitons pas que ce que nous écrivons soit mal perçu auprès des enquêtés notamment si cela risque de leur nuire, nous avons particulièrement réfléchi notre acte d'écriture :

« L'honnêteté scientifique impose [à l'observateur] de ne pas déformer la réalité observée mais la confiance que lui ont témoignée les enquêtés s'il observait à découvert, ou l'engagement qu'il a pris avec lui-même que son personnage ne leur fasse pas tort (là, tout l'inverse de l'espion ou du policier infiltré !) dans le cas de l'observation *incognito*, ne sont-ils pas trahis par son compte-rendu ?⁴ »

Cette question, « peut-on tout écrire ?⁵ », n'est pas proprement spécifique à l'observation directe. La sociologie dont les résultats s'opposent souvent au sens commun contribue à dévoiler des choses cachées et peut par là même susciter méfiance et hostilité dans la mesure où les intérêts de la science et ceux des enquêtés sont très rarement convergents. Ainsi, les résultats de recherche peuvent être pris pour autre chose et absorbés dans les jeux sociaux. L'observation directe est fortement exposée à cette possibilité de détournement. De plus, la contextualisation nécessaire du récit de l'enquête de terrain est par essence une intrusion dans l'intimité des personnes.

Cependant le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour toutes les enquêtes de terrain et concerne tout particulièrement « les enquêtés qui forment un groupe stable, qui estiment avoir un droit de regard sur le compte-rendu, qui sont des lecteurs réguliers d'ouvrages de sociologie et de tout ce qui s'écrit à

1 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 174 p. & Groupe Descartes, *Fiche de synthèse : comité de pilotage du 19 décembre 2008*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 2 p.

2 Les acteurs présents lors de cette réunion sont les mêmes que ceux de la réunion du 15 décembre 2008 avec en plus Joachim Leplastier, architecte et vidéaste.

3 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p. & Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 2 p.

4 Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, p. 108

5 *Ibid.* pp. 108 - 113

leur propos¹ ». De plus, les enquêtés se divisent bien souvent en différents groupes qui sont parfois clairement opposés. Dans ce cadre, si le compte-rendu plait à un sous-ensemble particulier, il déplaira forcément à ses opposants. Aussi, nous tenons ici à préciser que la rédaction de notre compte-rendu ne recherche pas à établir un quelconque consensus² ni même à correspondre au point de vue des acteurs dominants.

Cependant, afin de tenir compte au mieux des conséquences potentielles de notre écrit auprès des différents acteurs, nous avons respecté certaines règles. Nous avons au maximum préservé l'anonymat sinon l'intimité des personnes en faisant un usage restreint des citations personnelles. Nous avons aussi mis l'accent sur le rôle de professionnel joué par les enquêtés en excluant au maximum les prises de positions clairement personnelles de ces derniers. Même si cela semble évident, nous tenons à souligner que nous avons écarté de notre écriture tout jugement de valeur afin de nous focaliser sur notre question de recherche. Nous n'avons pas non plus retenu dans notre propos de citations blessantes ou dénonciatrices. Enfin, il convient de préciser que nous n'avons pas fait relire ou valider le récit de notre investigation par les enquêtés. Cependant, nous avons fait un compte-rendu oral de notre enquête et de ses conclusions à chaque fois qu'un acteur s'intéressait à notre démarche de recherche. Ces échanges nous ont d'ailleurs permis de nourrir notre analyse.

La métropole en son pays

La première des scènes que nous souhaitons ici relater est relative à la première des réunions du comité restreint. Cette dernière succède à la réunion de l'ensemble de l'équipe Descartes qui s'est déroulée le 20 juin 2008 à Marne-la-Vallée³ et au cours de laquelle l'ensemble des acteurs, y compris ceux du comité restreint, avait exprimé leur positionnement général par rapport aux territoires métropolitains. La réunion du comité restreint du 10 juillet 2008 vient en quelque sorte prolonger le débat ouvert à Marne-la-Vallée tout en le précisant. En effet, durant cette réunion les différents acteurs du comité exposèrent leur point de vue de manière plus précise et souvent plus en relation avec l'objet même de la consultation.

Dans ce cadre, David Mangin, présenta un premier diagnostic en matière de déplacements⁴ à travers lequel il esquissa notamment les bases de quelques propositions⁵. Cette présentation vient préciser l'intervention effectuée à Marne-la-Vallée où, après une évocation de son travail aux Halles et sur le Triangle de Gonesse, il avait souligné les diverses échelles de la métropole parisienne : « Il y a deux entrées à Paris : l'une, internationale, à Roissy, l'autre, aux Halles pour la banlieue⁶ » tout en pointant du doigt les conséquences de cet emboîtement d'échelles en termes de transports. Pour sa part, François Leclercq, qui avait rappelé à Marne-la-Vallée son expérience de la Défense ainsi que sa vision de la métropole « en fuseaux »⁷, organisa son propos lors de la réunion du comité restreint autour des différentes typologies parisiennes afin de révéler l'existence de territoires connus et de territoires anonymes⁸. Pierre-Alain Trévelo exposa quant à lui sa vision de

1 *Ibid.* p. 111

2 Cependant l'écriture consensuelle tient à l'autocensure plus ou moins consciente du chercheur lui-même. Le travail d'auto-analyse permet de les relever.

3 Ateliers Lion, *Grand pari de l'agglomération parisienne : Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2008*, Paris, Ateliers Lion, 2008, 7 p.

4 Mangin (David), *Le Grand Paris*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Seura, 2008, 11 p.

5 Ces premières propositions suggéraient déjà la suppression, entre la Francilienne et le périphérique, de l'amendement Dupont qui impose une zone exempte de constructions entre une autoroute et les zones bâties. La reconversion des échangeurs était aussi imaginée et illustrée de nombreux exemples.

6 Ateliers Lion, *Grand pari de l'agglomération parisienne : Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2008*, Paris, Ateliers Lion, 2008, p. 2

7 *Ibid.*

8 Leclercq (François), *IDF figures*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Agence Dusapin-Leclercq, 2008, 8 p.

la métropole, acquise à travers les différents projets présentés à Marne-la-Vallée¹, et traduisant les possibilités de « mobilité » et les contraintes d'« immobilité » des habitants².

L'atelier Alfred Peter que nous représentions en l'absence d'Alfred Peter présenta pour sa part un document de diagnostic des paysages franciliens³. Il convient ici de rappeler que l'atelier Alfred Peter, contrairement à l'ensemble des acteurs du comité restreint, n'est pas habitué à travailler en Ile-de-France. D'ailleurs la présentation réalisée à Marne-la-Vallée mettait l'accent sur ce fait et revenait plus particulièrement sur les expériences⁴ de l'agence sur d'autres territoires métropolitains. Pour se confronter à la métropole parisienne, le premier travail de l'atelier fut donc d'effectuer une recherche documentaire précise afin de s'appuyer sur des constats existants et de les étayer. C'est ainsi qu'à l'issue de ce travail de recherche⁵, nous avons opté pour nous inscrire dans la continuité du travail des paysagistes Bertrand Folléa et Claire Gauthier⁶. Dans ce cadre, notre exposé du 11 juillet 2008 reposait sur la présentation et l'interprétation de ces travaux récoltés dans lesquels les paysages d'Ile-de-France étaient mis en avant et interrogés au regard des problématiques urbaines contemporaines. Cet exposé, après avoir beaucoup surpris voire même amusé⁷, suscita l'intérêt des acteurs présents et notamment d'Yves Lion qui souligna l'émergence d'un regard sur la métropole parisienne faisant l'unanimité. Enfin, l'atelier Peter poursuivit ce travail de diagnostic jusqu'en octobre 2008 en s'intéressant particulièrement aux grandes figures paysagères d'Ile-de-France⁸ : les fleuves, les forêts et l'agriculture qui constituent les principaux espaces ouverts métropolitains.

Cette scène nous apparaît comme révélatrice de la volonté d'inscription de la métropole parisienne dans la diversité de ses territoires, dans son pays au sens large. En effet, à travers la présentation des différents diagnostics thématiques, la métropole se construit en tant qu'objet complexe inscrit dans la réalité d'un lieu et de ses pratiques. Afin de retranscrire cette complexité, David Mangin proposa l'élaboration d'un abécédaire où le « Grand Paris » pourrait se définir par des mots, des schémas et des citations à hybrider et métisser « pour faire discuter et réfléchir en interaction tous les membres de l'équipe ; et aussi, pourquoi pas, pour préparer le "livret" final⁹ ».

1 L'agence TVK avait présenté ses travaux sur le périurbain parisien ainsi que sur le plateau de Saclay et sur le réseau Orbival. Ateliers Lion, *Grand pari de l'agglomération parisienne : Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2008*, Paris, Ateliers Lion, 2008, p. 2

2 Trévelo (Pierre-Alain), *Mobilité – Immobilité*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Agence TVK, 2008, 29 p.

3 Atelier Alfred Peter, *Le chaud, l'humide et le chevelu : Pour une approche territoriale du Grand Paris*, Réunion du 10 juillet 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, 7 p.

4 Le SCoT de Montpellier, tout comme le projet de la Plaine du Var, avait été présenté par l'atelier Peter notamment à travers l'idée de « dessiner la ville en creux » afin donner de la qualité aux creux ou vides urbains. Le programme de recherche européen PLUREL sur les franges urbaines avait aussi été introduit en quelques mots avant de conclure sur l'exemple barcelonais du parc agricole de Llobregat. Atelier Alfred Peter, *Inverser le regard : Dessiner la campagne pour redonner un sens à la ville*, Réunion du 20 juin 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, 12 p.

5 Atelier Alfred Peter, *Le Grand-Paris en quelques cartes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juin 2008, 8 p.

6 Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Division Aménagement de l'espace, Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), Sgard (Jacques), Trébuq (France), *Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement*, Paris, IAURIF, 1995, 56 p.

7 Le titre de la présentation de l'atelier Peter, « Le chaud, l'humide et le chevelu », a tout de suite provoqué l'hilarité générale. Sur le moment nous n'avons pas perçu le sous-entendu que pouvait véhiculer un tel titre. Nous n'avons donc pas compris tout de suite les raisons de ce fou rire général. Nous avons attendu le retour du calme, bien que très relatif, avant de poursuivre notre exposé et notamment d'expliquer ce titre voulant mettre en relation le paysage et le confort métropolitain.

8 Atelier Alfred Peter, *Lieux et tranches du Grand Paris*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, 21 p. & Atelier Alfred Peter, *L'agriculture d'Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, septembre 2008, 36 p.

9 Groupe Descartes, *Méthodes de travail : propositions Jean-Marc Offner du 03 juillet 2008*, Paris, Ateliers Lion, 10 juillet 2008, 1 p.

Le projet de la forêt

La deuxième scène est celle de la réunion du 15 décembre 2008. Cette réunion succède juste le rendu définitif du premier chantier¹ de la consultation internationale pour l'avenir de l'agglomération parisienne et fait office de bilan de ce premier travail. Déjà quelques éléments de discussions avaient été fournis par le comité scientifique² lors du tout premier rendu³. Le comité scientifique, dans sa crainte de voir l'abécédaire devenir un dictionnaire⁴, avait notamment interrogé le positionnement général de l'équipe.

Le débat de la réunion de décembre ouvert par Jean-Marc Offner est tout autre. En effet, Jean-Marc Offner propose aux acteurs présents son interprétation personnelle de la vision collective du groupe Descartes en matière de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, le projet métropolitain est présenté comme étant absorbé par le projet sur le paysage et plus précisément par le projet de la forêt. Cette approche est qualifiée d'hygiéniste. Elle est aussi soulignée comme mettant en place une approche particulière de l'écologie à travers laquelle la ville est opposée aux espaces ouverts. Deux systèmes se font donc face : d'un côté les espaces bâtis et les réseaux qui doivent répondre aux objectifs de croissance de la métropole et de l'autre les espaces ouverts, contrepoids écologique aux vellétés de développement.

Cette situation et ce positionnement décrits par Jean-Marc Offner ont émergé progressivement au cours du processus de conception du projet de fabrique⁵. Plusieurs des réunions du comité restreint nous apparaissent significatives de cette construction des espaces ouverts métropolitains en tant que lieux de l'expression des problématiques de l'après-Kyoto. Dans ce cadre, la réunion du 14 octobre 2008 est très importante dans la mesure où c'est au cours de cette dernière que l'hypothèse d'une réalisation de scénarios liant le climat et les espaces ouverts a été avancée⁶. La réunion suivante donne l'occasion à l'atelier Peter de présenter les premières orientations d'un renouveau du paysage francilien notamment à travers l'extension des forêts, la diversification de l'agriculture et la création de nouvelles zones humides⁷. La question de l'eau donnera d'ailleurs lieu à une réunion spécifique en présence de Bruno Tassin le 27 octobre 2008⁸. Enfin, après de nombreux aller-retours

1 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 174 p.

2 Comité scientifique de la consultation, *Eléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation, 10 novembre 2008*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 25 p.

3 Le tout premier rendu de l'équipe Descartes était une version intermédiaire et incomplète de l'abécédaire. Nous avons d'ailleurs imaginé pendant un temps nous appuyer sur cet abécédaire pour mener notre recherche. Nous avons cependant dû renoncer à cette idée car l'abécédaire n'a jamais été finalisé.

4 « Le Conseil scientifique souhaite que ce document ne perde pas une part de sa consistance au fur et à mesure qu'il sera rempli jusqu'à devenir un dictionnaire, sans qu'un positionnement commun aux membres de l'équipe se dégage. De ce point de vue, l'appareil iconographique aussi bien du document que de la présentation orale reste hétérogène, portant les marques des différentes occasions dans lesquelles il a été élaboré, pièce par pièce. Le caractère encore incertain d'un « point de vue d'équipe » s'y dévoile et qui, pour s'affirmer, devrait passer entre autres par une formalisation du point de vue graphique (cadrages, échelles, langage plastique, etc.) ». Comité scientifique de la consultation, *Eléments d'analyse critique du Conseil scientifique de la consultation*, 10 novembre 2008, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 23

5 On peut estimer que cette construction mentale des espaces ouverts s'est développée entre octobre 2008 et décembre 2008.

6 Ateliers Lion, *Penser le Grand Paris en fonction du changement climatique : compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2008*, Paris, Ateliers Lion, 2008, 6 p. ; Atelier Alfred Peter, *L'approche des grands territoires*, Réunion du 14 octobre 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 18 p. & Atelier Alfred Peter, *Les grands territoires*, Réunion du 14 octobre 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 3 p.

7 Atelier Alfred Peter, *Présentation du 20 octobre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 9 p.

8 Atelier Alfred Peter, *Quelle place pour l'eau ?* Réunion du 27 octobre 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 9 p.

entre l'atelier Peter et le centre de recherche de Météo-France, le scénario francilien mettant en scène les espaces ouverts se précise¹ et s'enrichit notamment par la réflexion sur les nouveaux usages de ces espaces².

À l'issue de ce processus de conception un scénario appelé le scénario « climat » a été finalisé. Ce dernier s'appuie sur le diagnostic du paysage métropolitain et repose sur l'hypothèse selon laquelle « le paysage peut jouer un rôle majeur dans la fabrique métropolitaine de l'après Kyoto³ » :

« Suite à ce premier travail de schématisation du territoire francilien, nous nous sommes confrontés à des échelles plus fines afin d'esquisser un paysage projeté. Ce dernier ne doit pas être regardé comme une proposition achevée mais comme un état intermédiaire de notre étude. Nous avons élaboré cette suggestion en étroite collaboration avec les chercheurs et experts de notre équipe. De nombreux allers-retours entre les uns et les autres nous ont permis de définir les masses critiques pouvant jouer un rôle significatif en termes de climatologie urbaine. En effet une des questions de recherche qui a dirigé notre travail est la suivante : Le développement des grandes entités paysagères peut-il jouer un rôle significatif dans la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur à l'échelle de la métropole ?⁴ »

Dans ce cadre, les espaces ouverts deviennent le lieu du renouvellement des ressources nécessaires à la vie urbaine. Les forêts ainsi développées, tant en termes de surface qu'en termes d'usages⁵ sont par exemple « imaginées comme de véritables "pièges à carbone"⁶ ». De plus, l'abandon de l'abécédaire laisse place à une présentation tripartite dans laquelle les espaces ouverts, opposés aux espaces bâtis ou à bâtir et aux infrastructures, sont assimilés à la notion générale d'« environnement » ou à celle de « ressource »⁷.

Les cartes sur table

Enfin, la troisième scène relate la dernière réunion du comité restreint avant le rendu définitif du second chantier de la consultation⁸. Au cours de cette réunion, chacun des acteurs présents exposa respectivement l'état d'avancement de ses travaux développés personnellement ou au sein d'une agence. Il s'agit donc de la réunion « des cartes sur table ».

Joachim Leplastier, architecte et vidéaste, proposa de visionner le film qu'il a réalisé en vue de l'exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Soline Nivet fit pour sa part le point sur l'avancement des textes à fournir avant la date du rendu afin qu'elle puisse les intégrer à la trame de texte existante et les harmoniser si nécessaire. Elle rappela notamment la nature de ces textes à fournir. Il ne s'agissait plus de mots-clés et de leur définition comme pour l'abécédaire mais d'actions concrètes, de mesures, en matière de fabrique métropolitaine. Les ateliers Lion présentèrent quant à eux un ensemble d'images réalisées au sein de leur agence et illustrant localement les partis de l'ensemble des acteurs de l'équipe. Parmi ces images nous en retiendrons

1 Atelier Alfred Peter, *Projet du Grand Paris, Etat d'avancement du scénario « climat », 03 novembre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 13 p.

2 Atelier Alfred Peter, *Projet du Grand Paris, Etat d'avancement du scénario « climat », 17 novembre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 22 p.

3 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 87

4 *Ibid.* p. 89

5 Si les forêts projetées sont principalement des zones d'exploitation forestière, elles s'inscrivent toutefois dans plusieurs dynamiques telles que le marché des énergies renouvelables ou celui du bois d'oeuvre sans écarter pour autant les fonctions récréatives et ludiques. *Ibid.* p. 111

6 *Ibid.* p. 87

7 *Ibid.* p. 5

8 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p. & Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 2 p.

particulièrement deux qui viennent illustrer un rapport renouvelé avec les espaces ouverts¹. François Leclercq et David Mangin proposèrent chacun à travers de différentes cartes des visions de la métropole se voulant à la fois synthétiques et généralisantes. Ces cartes, déposées sur la table de réunion et affichées au mur de la salle pour les plus grandes, suscitérent de vifs échanges. Aucune de ces représentations ne parvint réellement à rassembler et à convaincre l'ensemble des acteurs du comité restreint. Cependant, il convient de souligner que ces cartes établissent véritablement des liens entre les différentes thématiques de travail ; les espaces ouverts y sont par exemple matérialisés et réappropriés².

Au cours de cette réunion, l'atelier Alfred Peter n'avait pour sa part aucun nouveau document à présenter. Nous avons cependant posé sur la table des photographies de maquettes expérimentales prises lors de la dernière biennale d'architecture de Venise. Ces photographies³, qui nous paraissaient intéressantes dans la mesure où elles représentaient clairement une imbrication – que nous avons particulièrement recherchée au sein de notre travail dans l'équipe Descartes – des valeurs rurales et urbaines à l'échelle d'une parcelle, attirèrent tout particulièrement l'attention d'Yves Lion. Il vit notamment en elles la concrétisation du projet de l'ensemble de l'équipe et regretta cependant de n'être pas parvenu à une telle production⁴.

Ces images synthétisaient le positionnement de l'atelier Alfred Peter par rapport aux espaces ouverts. Il s'agissait en effet de mettre l'accent sur une ouverture et une potentielle imbrication de différents types d'espaces entre-eux. Les images réalisées par la suite par l'atelier Peter⁵ vont tout à fait dans ce sens tout comme les propos introductifs du dernier rendu annonçant la volonté de « vivre en ville comme dans son jardin⁶ ».

Les forêts sont ainsi considérées comme des « lieux vivants⁷ ». L'agriculture permet quant à elle de « limiter l'étalement urbain » et de « repenser la périurbanisation »⁸. Elle est une des clés d'entrée pour repenser la métropole des milieux incertains. Enfin, l'eau est présentée en fonction d'une accessibilité pour tous et en toute liberté⁹. En définitive, c'est un véritable « droit à la ville » et au paysage qui prend forme au travers des discussions et débat de cette réunion. Ceci se traduit notamment par le choix de l'équipe, effectué lors de cette même réunion, d'invertir l'ordre des slogans¹⁰ de la proposition du groupe Descartes. En effet, dans un premier temps, la pensée sur les espaces ouverts ouvrait le discours avant de laisser place aux thématiques d'habitat, de transports et de gouvernance. Ceci définissait alors une opposition frontale entre espaces ouverts et bâtis tout comme entre l'environnement et la ville¹¹. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe opta finalement pour une pensée quasiment inversée selon laquelle une nouvelle gouvernance métropolitaine, prônant « un

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 211 & p. 239

2 *Ibid.* « Des lieux, des flux, des liens », p. 88 ; « Les fuseaux du Grand Paris », p. 180 & « La reconnaissance de l'asymétrie du territoire francilien », p. 183. Les espaces ouverts métropolitains apparaissent aussi dans des représentations plus locales telles que : « Une séquence de ville linéaire entre le Bourget et Roissy, plan », p. 172 & « Le fuseau Est », pp. 184 - 191

3 *Housing Italy*, par Francesco Garofalo, projet exposé lors de la biennale internationale d'architecture de Venise en 2008.

4 Si le grand nombre d'intervenants réunis dans l'équipe a en effet permis une approche pluridisciplinaire du projet de fabrique métropolitaine, il convient cependant de souligner que ce même grand nombre d'intervenants a aussi multiplié les jeux d'acteurs internes. De plus, la question de la réalisation de la maquette nous a longuement mobilisés. Cependant pour des raisons de budget, cette orientation a été avortée.

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 205, p. 206, p. 207, p. 221, p. 226, p. 227, p. 233 & p. 252.

6 *Ibid.* p. 203

7 *Ibid.* p. 213

8 *Ibid.* p. 223

9 *Ibid.* p. 235

10 Nous rappelons ici que les slogans de l'équipe Descartes sont : « 20 villes », « -1/2 heure », « +20 m² » et « -2°C »

11 La formulation de ce discours se résumait alors par la formule suivante : « -2°C » + « -1/2 heure +20 m² » = « 20 villes »

droit à la ville pour tous à toutes les échelles du territoire métropolitain¹ », pouvait garantir un cadre de vie confortable et durable². Les problématiques de la ville de l'après-Kyoto ont ainsi été intégrées auprès de toutes les thématiques et à tous les niveaux de la fabrique métropolitaine.

De plus, un nouveau scénario climatique, appelé « scénario réfléchissant³ », avait été mis en place avec l'aide des chercheurs de Météo-France afin d'influer cette fois sur les matériaux de surface des espaces bâtis. Ce scénario vient contrebalancer l'approche par les espaces ouverts du scénario dit « végétalisé⁴ » préalablement défini tout en venant compléter et améliorer les résultats préalablement obtenus :

« La comparaison entre les scénarii réfléchissant et végétalisé fait ressortir des différences faibles en température de l'air le jour. Pour les températures de surface, le scénario réfléchissant permet une atténuation en zone périurbaine alors que c'est sur les lieux d'implantation des forêts que le scénario végétalisé est le plus pertinent. Pendant la nuit, le scénario réfléchissant est généralement plus chaud que le scénario végétalisé, de l'ordre de 1°C en zone périurbaine pour la température de l'air et de manière plus ténue pour la température de surface. La prise en compte d'un scénario complet végétalisé et réfléchissant, permet de combiner l'intérêt du scénario réfléchissant pour le jour avec des atténuations des températures maximales de 1 à 2°C (pour la température de l'air) et celui du scénario végétalisé pour la nuit avec des atténuations entre 1 et 2°C dans Paris intra-muros et de plus de 3°C dans certaines zones périurbaines. Il faut donc penser la climatologie urbaine à toutes les échelles⁵ ».

Ainsi, les considérations écologiques ne sont plus uniquement portées par les espaces ouverts mais par l'ensemble des composantes de la métropole. Elles se répartissent alors au sein de l'ensemble du projet de fabrique. De la même façon, les espaces ouverts ne semblent plus faire à proprement parler l'objet d'une thématique particulière mais plutôt d'une attention diffuse, dont l'impact reste à évaluer.

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 67

2 La formulation de ce discours fut alors résumée par la formule suivante : « 20 villes » - « 1/2 heure » + « 20 m² » = « -2°C »

3 La seconde simulation introduit une réflexion sur les matériaux qui composent la ville. « Les paramètres de réflexion du rayonnement solaire (albédo) et de pouvoir émissif du rayonnement infrarouge (émissivité) ont été augmentés pour certains matériaux (routes, murs, toits) ». Cette simulation, effectuée dans les mêmes conditions que la précédente expérience, montre que la mise en place du scénario « réfléchissant » permet de réduire notablement les températures maximales diurnes de l'air. Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 253

4 La première série de simulations correspond au scénario dit « végétalisé » et privilégie une approche à l'échelle du grand territoire en envisageant une transformation des espaces ouverts de la métropole. L'expérimentation a interagi sur quatre paramètres : l'eau, les forêts, les espaces agricoles et la quantité de zones végétales en zone périurbaine. Des zones humides sont imaginées au Sud-Est, au Nord et à l'Est de la métropole. La surface des forêts est étendue de 30% supplémentaires, de manière à renforcer les grands espaces forestiers autour de la métropole. L'agriculture métropolitaine est pour sa part envisagée de manière plus différenciée qu'actuellement. Enfin, la quantité d'espaces verts est largement augmentée en zone périurbaine. Les résultats de la simulation montrent que cette végétation induit un refroidissement de plus de 0,5°C le jour, de 2°C la nuit pour les températures en zone urbaine hors de Paris et de 1°C dans Paris. Ce scénario favorise donc une meilleure récupération nocturne des habitants soumis à la canicule. Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 251 - 253

5 *Ibid.* p. 255

2.2.3.2 Le paysage dans le processus de conception

Les trois scènes sélectionnées seront ici analysées afin de mettre en exergue les différents moments clés de la prise en compte des espaces ouverts et du paysage dans le projet métropolitain. Nous interrogerons alors au sein de chacune des scènes le rôle des acteurs du groupe Descartes. Quels sont les acteurs qui travaillent sur la thématique des espaces ouverts ? Quels sont ceux qui s'y refusent ? Est-ce que ces positions d'acteurs ont évolué dans le temps ? Nous questionnerons aussi les systèmes de représentations sur lesquels reposent les étapes de la fabrique métropolitaine. Existe-t-il des représentations spécifiques pour les espaces ouverts ? Sont-elles forcément opposables à celles des espaces bâtis ? Enfin, nous aborderons les principes de l'action sur la métropole ainsi révélée.

Le révélateur de possibles

La première réunion (annexe 123) met en scène un certain nombre d'acteurs dont le jeu nous apparaît à étudier. En effet, au cours de cette réunion, l'atelier Alfred Peter présenta un diagnostic du paysage métropolitain. Ce diagnostic s'appuie essentiellement sur un discours sur les espaces ouverts de la métropole et vient prolonger une approche paysagiste du territoire francilien¹. Cependant ce diagnostic, invite aussi les acteurs du comité restreint à se représenter la métropole d'une autre façon. L'Île-de-France est présentée comme bénéficiant de paysages de qualité notamment portés par les différentes plaines agricoles, les forêts franciliennes et les vallées fluviales. Cependant ces atouts sont souvent mal mis en relation avec la métropole :

« Le contact chaotique entre l'espace urbain et l'espace rural en est l'exemple le plus marquant. Les franges urbaines sont aujourd'hui les lieux de conflits et d'enjeux du devenir des agglomérations. Le modèle de la ville colonisant ses espaces ouverts au détriment notamment du paysage, sans cesse agressé et à protéger, est à renverser. Il s'agit de faire de ces zones des lieux privilégiés du contact entre la ville et son environnement. Pour établir cette nouvelle relation, il conviendrait dans un premier temps de reconnaître et de qualifier les paysages de l'agglomération. L'armature paysagère ainsi définie pourrait dès lors servir de support au dessin de la ville et être en mesure de créer une

1 Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Division Aménagement de l'espace, Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), Sgard (Jacques), Trébuq (France), *Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement*, Paris, IAURIF, 1995, 56 p.

véritable relation d'échange entre ville et environnement, par l'amélioration physique et ressentie du cadre de vie¹ ».

Le comité restreint, bien que d'abord globalement surpris, se révèle très enthousiaste à l'idée de ce diagnostic des espaces ouverts et à leur intégration au sein du projet. Les cartes présentées font l'unanimité. De plus, l'attitude développée se place dans le prolongement du travail du SCoT de Montpellier qui commence véritablement à être connu dans le monde de l'urbanisme et même à servir d'exemple. Le comité restreint perçoit donc dans ce diagnostic une possibilité innovante de fabrication de la métropole. En outre, ce diagnostic met l'accent sur les espaces problématiques de l'urbanité contemporaine, les milieux incertains, et propose une autre manière de les prendre en compte. Deux termes utilisés lors de la réunion nous apparaissent significatifs de cette nouvelle manière de voir. Tout d'abord, la partie agglomérée de la métropole est présentée par l'atelier Alfred Peter comme la « ville folle² », c'est-à-dire la ville qui envers et contre tout se déploie et se développe sur le territoire, à l'image d'une mauvaise herbe. Enfin, les milieux incertains de la métropole parisienne sont pour leur part appelés « l'entre forêts³ ». Cette expression a émergé spontanément dans les discours dans la mesure où les zones périurbaines parisiennes se situent entre deux couronnes forestières⁴.

Pour en revenir à la réaction du comité restreint, ce dernier, dans la perspective d'un renouvellement des modes de fabrication métropolitaine, paraissait disposé à soutenir un travail sur les espaces ouverts. Cependant bien que l'approche fasse consensus, aucun des acteurs du comité restreint ne s'est spontanément approprié l'idée afin de faire évoluer sa propre approche de la métropole. Par la suite, chacun des acteurs du comité restreint a continué à développer sa propre thématique. L'atelier Alfred Peter qui cherchait explicitement à mettre en place des partenariats afin de faire émerger les espaces ouverts au sein du projet de fabrication a donc dû prospecter auprès des acteurs extérieurs au comité restreint.

La question de la représentation de la métropole peut aussi servir de thématique d'analyse de cette première scène. En effet, au cours de cette réunion, l'ensemble des discours sur la métropole s'est construit autour d'une opposition entre espaces connus et espaces méconnus :

« Il faut faire le (très) Grand Paris, parce qu'il existe à la fois des inégalités spatiales à réduire et des interdépendances à conforter. Visualiser les unes et les autres par des cartographies inédites (en utilisant des variables liées à l'usage et au traitement de l'espace) participera de l'évolution nécessaire des représentations du territoire, tout en rappelant les déterminants socio-économiques des structures urbaines. Ces cartes devraient également pouvoir servir de support à la réflexion sur les notions de cohésion, de cohérence, d'unité spatiale (l'équité par le sur-mesure)⁵ ».

1 Atelier Alfred Peter, *Le Grand-Paris en quelques cartes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juin 2008, p. 1

2 Atelier Alfred Peter, *L'agriculture d'Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, septembre 2008, pp. 25 - 27 & Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 54, p. 58 & p. 60

3 Atelier Alfred Peter, *Lieux et tranches du Grand Paris*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, pp. 21 - 22 ; Atelier Alfred Peter, *L'agriculture d'Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Strasbourg, Atelier Alfred Peter, septembre 2008, pp. 25 - 27 & Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 58

4 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, pp. 58 - 59

5 Groupe Descartes, *Méthodes de travail : propositions Jean-Marc Offner du 03 juillet 2008*, Paris, Ateliers Lion, 10 juillet 2008, p. 1

Dans ce cadre, David Mangin insista pour sa part sur les espaces méconnus des infrastructures¹. Ces derniers, à l'image des abords d'autoroutes et des échangeurs, sont ainsi révélés afin de devenir, par leur restructuration ou reconversion, le lieu d'une potentielle fabrique métropolitaine. De la même façon, François Leclercq mit en exergue au travers d'une analyse des formes urbaines la diversité des espaces métropolitains. Il souligna notamment l'existence de territoires connus et de territoires anonymes². Enfin, Pierre-Alain Trévelo vint prolonger cette approche en présentant une métropole à deux vitesses³. Le travail de l'atelier de paysage vient pour sa part compléter ce diagnostic en révélant les espaces ouverts de la métropole qui semblent communément oubliés par les acteurs de fabriques urbaines et en proposant une vision inédite de la métropole⁴.

L'abécédaire et les cartes servent alors l'hybridation et le métissage des connaissances afin de faire émerger une vision commune de la métropole à la fois intelligible et complexe :

« Pour ce faire, trois démarches complémentaires, avec des mots (I), des cartes (II), des images et du discours (III). Bricoler les concepts de l'urbain métropolitain (I), pour actualiser les grilles d'intelligibilité des mutations spatiales ; inventer des représentations des territoires "parisiano-franciliens" (II), qui donnent à voir fragmentations et inégalités tout en permettant d'imaginer cohésions et diversités⁵ ».

Des premières dispositions en matière du projet de fabrique sont alors formulées. L'action à envisager doit profondément s'inscrire dans la réalité et dans la complexité de la métropole. Elle ne peut se penser, dans le contexte de l'après-Kyoto, qu'en fonction d'une géographie physique et sociale tout en tenant compte des réalités institutionnelles et ne peut en aucun cas se référer à une métropole générique. L'équipe souligne notamment que l'urbanité généralisée mise en exergue par l'émergence des milieux incertains et du monde urbain contemporain ne doit pas signifier pour autant que les solutions en termes de fabrique urbaine deviennent elles aussi généralisables :

« La notion de ville générique, qui fut un temps le rêve des théoriciens, doit maintenant s'estomper, pour que se renforce la prise en compte des caractéristiques particulières liées à telle ou telle localisation géographique. Nous pensons ainsi plus pertinent de considérer avant tout la situation singulière de la région parisienne, dans le contexte du changement climatique, et en lien avec l'évolution des modes de vie et des mobilités⁶ ».

L'action pressentie se doit en l'occurrence de lutter contre la banalisation d'un territoire et se doit d'oeuvrer pour un mieux vivre en ville renouvelé. Pour ce faire, l'équipe se donne pour mission de se tenir à l'écart des grands gestes architecturaux et urbanistiques, peut-être attendus, et de repousser la tentation de faire des projets sur les lieux les plus médiatisés et les plus discutés au sein des débats de la consultation :

« Ni projets d'architecture pour grands gestes politiques, ni études urbaines pour sites *a priori* désignés comme "grandparisiens", ni réflexions planificatrices oubliées des compétences institutionnelles, ni montages technico-financiers pour partenariats attendus... le groupe Descartes se donne pour ambition d'explorer des formes inédites de production du Grand Paris, pour que l'urbanisme "ordinaire" crée peu à peu un territoire exceptionnel⁷ ».

1 Mangin (David), *Le Grand Paris*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Seura, 2008, 11 p.

2 Leclercq (François), *IDF figures*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Agence Dusapin-Leclercq, 2008, 8 p.

3 Trévelo (Pierre-Alain), *Mobilité – Immobilité*, Réunion du 10 juillet 2008, Paris, Agence TVK, 2008, 29 p.

4 Atelier Alfred Peter, *Le chaud, l'humide et le chevelu : Pour une approche territoriale du Grand Paris*, Réunion du 10 juillet 2008, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, juillet 2008, 7 p.

5 Groupe Descartes, *Méthodes de travail : propositions Jean-Marc Offner du 03 juillet 2008*, Paris, Ateliers Lion, 10 juillet 2008, p. 1

6 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 3

7 Groupe Descartes, *Méthodes de travail : propositions Jean-Marc Offner du 03 juillet 2008*, Paris, Ateliers Lion, 10 juillet 2008, p. 1

Le groupe Descartes met alors l'accent sur sa volonté de produire des « formes inédites » à partir de l'ensemble des territoires métropolitains. L'intégration des espaces ouverts dans le processus de fabrique semble en ce sens un véritable révélateur de possibles à travers lequel les modalités de fabrique d'une métropole, jugée inégalitaire, pourront être réévaluées par la mise en place de chantiers stratégiques mettant en place de nouvelles méthodologies :

« D'abord lister des lieux génériques stratégiques, au regard des enjeux politiques du Grand Paris (à chercher dans les difficultés de gouvernance et dans les objectifs du Sdrif : la grande échelle, le gommage des frontières, le renforcement des coopérations intercommunales, la hiérarchisation des réseaux ; la production de terrains à bâtir, les "faisceaux", la proximité et la densité...). Ensuite sélectionner de "vrais" lieux ou territoires (des bouts de villes nouvelles, des territoires d'interface, des noeuds/pôles de transport, des "lignes", des paysages...), déjà préalablement travaillés par des projets au sein des agences ou à L'École d'architecture. Enfin explorer, sur ces projets, des démarches méthodologiquement innovantes, intégrant les dimensions du développement durable¹ ».

Le négatif de l'urbain

La deuxième réunion (annexe 124), celle du 15 décembre 2008, fait l'objet, comme nous l'avons vu précédemment, d'un véritable débat dans lequel les orientations prises au sein du projet de fabrique sont discutées. En effet, à l'issue du rendu du premier chantier de recherche², Jean-Marc Offner soulève et questionne les prises de positions du groupe Descartes et ce notamment en ce qui concerne les espaces ouverts. Il nous apparaît donc important de revenir sur le travail commun des acteurs ayant fait émerger ce positionnement débattu. Pour ce faire, il convient de présenter les rôles des différents acteurs ayant participé au processus de conception du projet de fabrique³.

La mise en place d'un chantier stratégique sur les espaces ouverts est initiée par l'atelier Alfred Peter qui souhaite prolonger, voire même développer, l'expérience du SCoT de Montpellier⁴ et de « l'inversion du regard » en donnant corps aux espaces non-bâties. Dans ces conditions, Alfred Peter souhaite établir des partenariats de travail afin de renouveler les modalités de prise en compte de ces espaces. La rencontre avec les chercheurs toulousains du Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM) est apparue dans ce cadre tout a fait déterminante. En effet, lors de la réunion du 20 juin 2008 rassemblant l'ensemble de l'équipe, Aude Lemonsu du CNRM avait présenté un logiciel et une méthodologie préalablement développée dans leur centre de recherche afin de simuler les îlots de chaleur urbains.

« L'atmosphère réagissant différemment au type de surface sous-jacent (ville, forêt, lac...), il est aussi nécessaire de simuler les échanges de chaleur et d'eau (évaporation des plantes ou des lacs) entre surface et atmosphère. En ce qui concerne les zones urbanisées, TEb, logiciel développé au CNRM, permet de simuler les échanges de chaleur entre ville et atmosphère et le microclimat dans les rues, en tenant compte pour chaque type d'urbanisation (hausmannien, périurbaine, industriel) des prospectus typiques des bâtiments et de leurs caractéristiques thermiques. Ceci permet de simuler de manière réaliste le phénomène d'îlot de chaleur urbain, avec par exemple en 2003, un écart de près de 8 degrés la nuit entre centre-ville et campagne⁵ ».

Dans la mesure où les simulations de climatologie urbaine reposent en partie sur la matérialité des sols de la zone étudiée, il est très vite apparu que les espaces ouverts pouvaient jouer un rôle majeur dans l'appréhension du changement climatique en cours. L'hypothèse d'une réalisation de scénarios liant le climat

1 *Ibid.*

2 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 174 p.

3 On peut estimer que cette construction mentale des espaces ouverts s'est développée entre octobre 2008 et décembre 2008.

4 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, pp. 82-83

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 251

et les espaces ouverts a ainsi été avancée dès la réunion du 14 octobre 2008¹ et développée par la suite au sein de différents partenariats de travail dont celui avec Bruno Tassin sur la thématique particulière de l'eau². Ainsi, après de nombreux aller-retours entre l'atelier Alfred Peter, le CNRM et les différents chercheurs sollicités, un scénario d'adaptation au changement climatique mettant en scène les espaces ouverts a été formalisé.

Ce scénario prévoit l'extension de certains types d'espaces ouverts comme la forêt ou les zones humides tout en s'appuyant sur une reconversion de certains espaces agricoles. Il envisage aussi d'étendre les surfaces métropolitaines consacrées aux espaces végétalisés en proposant différentes actions en ce sens. Dans ces conditions, l'hypothèse sur laquelle repose ce scénario et d'après laquelle « le paysage peut jouer un rôle majeur dans la fabrique métropolitaine de l'après Kyoto³ » signifie en définitive que les espaces ouverts, pouvant éventuellement être porteurs de paysage, peuvent jouer un rôle significatif dans la prise en compte de la climatologie urbaine et du changement climatique à l'échelle de la métropole.

En ce qui concerne les espaces bâtis, l'approche est tout à fait différente. Aucun travail sur ces derniers n'est en effet pris en compte dans ce scénario. Les espaces bâtis sont réfléchis et présentés au sein du rapport de présentation du projet de fabrique de l'équipe Descartes dans une toute autre partie. Dans ce cadre et afin de prendre en compte les objectifs de l'après Kyoto, l'extension des espaces bâtis ou à urbaniser est écartée. Il est question de « faire la ville sur la ville » en mettant en place un urbanisme avant tout de reconversion.

Le traitement des espaces bâtis et ouverts est par ailleurs mis en cohérence au sein du projet de fabrique par l'usage du verbe « optimiser⁴ ». Il s'agit d'optimiser les espaces ouverts tout comme « les infrastructures » et « le foncier »⁵. Cependant l'optimisation des espaces ouverts est bien différente de celle des espaces bâtis. Optimiser pour les espaces ouverts est en effet entendu comme un appel à la végétalisation des espaces et à la diversification des cultures afin d'améliorer les conditions environnementales du vivre en ville. En termes de fabrique métropolitaine, il s'agit donc de faire le plus possible avec les espaces ouverts. L'optimisation pour les espaces bâtis revient pour sa part à réduire au minimum les impacts, sous-entendus négatifs, des espaces urbanisés sur l'environnement notamment par une maîtrise de l'étalement urbain permettant de limiter la consommation excessive d'espaces ouverts. Il s'agit donc aussi de faire le moins contre l'environnement.

En termes de représentation de la métropole, les espaces ouverts apparaissent donc en tant qu'espaces « ressources⁶ ». La valeur de ces espaces est pensée comme positive par rapport à la fabrique métropolitaine dans le contexte de l'après Kyoto. Les espaces ouverts deviennent alors des lieux d'une possible fabrique qui ne soient pas un facteur aggravant pour l'environnement mais qui permettent non seulement de le sauvegarder mais aussi de l'améliorer.

D'ailleurs cette position particulière entraîne une confusion qu'il nous convient ici de relever. En effet, les espaces ouverts sont en définitive assimilés à l'environnement lui-même. En ce sens, plus les espaces ouverts sont nombreux, plus les problématiques environnementales semblent être prises en compte dans le

1 Ateliers Lion, *Penser le Grand Paris en fonction du changement climatique : compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2008*, Paris, Ateliers Lion, 2008, 6 p. ; Atelier Alfred Peter, *L'approche des grands territoires, Réunion du 14 octobre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 18 p. & Atelier Alfred Peter, *Les grands territoires, Réunion du 14 octobre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 3 p.

2 Atelier Alfred Peter, *Quelle place pour l'eau ? Réunion du 27 octobre 2008*, Strasbourg, Atelier Alfred Peter, 2008, 9 p.

3 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 87

4 *Ibid.* p. 5

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

projet de fabrique. Dans ce cadre, la thématique propre aux espaces ouverts a été remplacée dans le rapport de présentation du premier chantier de recherche par une entrée thématique intitulée « environnement » :

« D'ores et déjà, la fin de ce rapport concerne particulièrement les problématiques d'environnement, de déplacements et de foncier disponible. Ce travail vise à mettre en évidence les identités de tel ou tel ensemble urbain prenant part à la totalité de l'agglomération¹ ».

Les espaces bâtis sont pour leur part considérés comme des espaces dont la valeur est intrinsèquement négative par rapport aux problématiques environnementales de la fabrique métropolitaine. Les espaces bâtis et la ville qu'ils véhiculent sont « contre-nature² ». En ce sens, leur développement semble aller foncièrement à l'encontre d'un positionnement respectueux des enjeux du contexte de l'après-Kyoto. Il convient donc de réduire au maximum ce développement. L'objet même de la fabrique, qui est de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et de pouvoir les loger, est alors considéré comme le principal détracteur de cette même fabrique. La fabrique d'espaces bâtis est ainsi présentée comme une nuisance par essence. Ceci définit en quelque sorte une forme de non-sens que nous nous proposerons d'interroger notamment dans le paragraphe suivant.

Enfin, en mettant en relation les représentations des espaces bâtis avec celles des espaces ouverts, il nous est possible d'aborder la question de la représentation métropolitaine en elle-même. Cette dernière se présente pour sa part sous la forme d'un système bipolaire dans lequel espaces non-construits et espaces bâtis sont clairement opposés et pourtant indispensables les uns aux autres. Les espaces bâtis assurent par leur développement la fabrique urbaine alors que les espaces ouverts, négatifs des premiers, améliorent pour leur part les caractéristiques environnementales. En ce sens et par ce jeu de compensations³, la confrontation de la pensée des espaces ouverts et des espaces bâtis a donc défini pour l'équipe Descartes une démarche de fabrique métropolitaine prenant en compte les problématiques de l'après-Kyoto. C'est dans ce cadre que Jean-Marc Offner est intervenu pour interroger les possibles interactions entre ces deux systèmes.

Un vecteur de la fabrique

L'intervention de Jean-Marc Offner généra une forme de basculement au sein de l'approche des espaces ouverts. Ce basculement n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur la fabrique métropolitaine elle-même. La réunion du 09 février 2009, constituant la troisième scène de notre compte-rendu (annexe 125), nous semble tout à fait significative en ce sens. En effet, au cours de cette réunion que nous avons intitulée réunion « des cartes sur table », chacun des acteurs présents exposa respectivement sa contribution personnelle au projet de fabrique⁴ dont la cohérence globale doit une dernière fois être débattue. Au cours de cette réunion, les images présentées par l'atelier Alfred Peter, considérées comme synthétiques et représentatives du positionnement de l'atelier par rapport aux espaces ouverts, mettaient l'accent sur une ouverture et une imbrication de différents types d'espaces entre-eux. Les images réalisées par la suite au sein de l'atelier confirment tout à fait cette intégration des espaces bâtis au sein du travail de l'agence⁵.

Par ailleurs, nous avons pu constater que les membres du comité restreint ont pour leur part quelque peu intégré les espaces ouverts dans leur discours comme dans leur production. À travers leurs tentatives de cartes de

1 *Ibid.* p. 3

2 Younès (Chris) [dir.], *Ville contre-nature Philosophie et architecture*, Paris, La découverte, Coll. « Armillaire », 1999, 282 p.

3 Gresste (Philippe), « La salubrité dans la ville ou l'hygiène contre la ville ? », Descat (Sophie), Monin (Eric), Siret (Daniel) [dir.], *La ville durable au risque de l'histoire*, Lille, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2006, 191 p.

4 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p. & Groupe Descartes, *Fiche de synthèse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 2 p.

5 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, pp. 205 - 207, p. 221, pp. 226 - 227, p. 233 & p. 252

synthèse¹, François Leclercq et David Mangin exposèrent chacun leur point de vue sur la métropole parisienne ainsi que sur le projet de fabrique de l'équipe Descartes. Au-delà des débats soulevés par ces représentations, il nous apparaît important de souligner que chacune d'elles mettait en scène l'ensemble des terrains de l'urbanisme et parmi eux les espaces ouverts métropolitains. Les illustrations réalisées ultérieurement au sein des ateliers Lion et présentant les nouveaux rivages franciliens² sont aussi représentatifs de cette ouverture de champ.

Enfin, une approche conjointe entre espaces bâtis et ouverts a aussi été développée au sein de la démarche d'adaptation de la métropole au changement climatique. En effet, nous souhaitons rappeler ici qu'un second scénario a été mis en place en partenariat avec l'entreprise Transsolar et le CNRM. Ce nouveau scénario, dit « scénario réfléchissant³ », vient contrebalancer et compléter l'approche par les espaces ouverts du scénario dit « végétalisé⁴ » préalablement défini. Dans ce cadre, il apparaît qu'une attention particulière portée aux choix des matériaux de construction et d'infrastructure peut aussi avoir des impacts positifs au regard de la climatologie urbaine. Les espaces bâtis peuvent donc tout autant que les espaces ouverts s'avérer porteurs de solution en matière de prise en compte des problématiques environnementales. D'ailleurs les deux approches sont complémentaires et se doivent d'être combinées.

En termes de représentation métropolitaine, les espaces ouverts et bâtis sont apparus au cours de cette scène comme faisant parti d'un même système. L'opposition qui prévalait précédemment semble s'être dissoute au sein même du projet de fabrique afin de laisser place à un panel de représentations démultipliées et multiscalaires. Les forêts sont devenues des « lieux vivants⁵ » dont les usages et les caractéristiques sont à la fois qualifiants pour la ville comme pour l'environnement. Les rivages de la métropole sont alors considérés comme des « espaces mutables⁶ », pour l'habitation ou les loisirs, garants de futur mieux vivre métropolitain. La démarche du groupe Descartes pointe aussi du doigt des espaces ouverts peu conventionnels et issus des actions d'urbanisation. Il s'agit des friches bordant les grands axes de circulation⁷, des aires de stationnement et des zones d'activités. À travers différents exemples, l'équipe propose de repenser ces lieux afin notamment d'« habiter les toits de la zone d'activités de la Mare Blanche, à Noisiel⁸ » :

« Les aires de parkings des centres commerciaux, et des zones d'activités de manière générale, sont des surfaces insoupçonnées pour densifier certains territoires. De plus en plus de consommateurs utilisent les transports en commun plutôt qu'en automobile pour se rendre dans les centres commerciaux. Renforcer l'accessibilité en transports de ces centres permettrait de construire sur ces terrains, situés près de lieux où la mixité fonctionnelle serait aisée à développer (près des échangeurs comme Belle-Epine, le long des Nationales comme à Athis-Mons)⁹ ».

Ainsi, espaces ouverts et bâtis semblent se fondre dans le projet pour proposer une nouvelle approche en termes de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, l'agriculture permet pour sa part de « limiter l'étalement urbain¹⁰ » et joue un rôle majeur dans l'approche des milieux incertains en permettant de « repenser la

1 Ibid. « Des lieux, des flux, des liens », p. 88 ; « Les fuseaux du Grand Paris », p. 180 & « La reconnaissance de l'asymétrie du territoire francilien », p. 183. Les espaces ouverts métropolitains apparaissent aussi dans des représentations plus locales telles que : « Une séquence de ville linéaire entre le Bourget et Roissy, plan », p. 172 & « Le fuseau Est », pp. 184 - 191

2 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 211 & p. 239

3 Ibid. p. 253

4 Ibid. pp. 251 - 253

5 Ibid. p. 213

6 Ibid. p. 100

7 Ibid. pp. 96 - 97

8 Ibid. p. 115

9 Ibid. p. 115

10 Ibid. p. 223

périurbanisation¹ ». De plus, de nouvelles typologies d'habitations² en relation avec les territoires agricoles et de nouvelles filières agricoles en relation avec la ville³ ont émergé au sein du projet et concrétisent l'imbrication des réflexions entre espaces bâtis et espaces ouverts. L'encouragement au développement de marchés forains⁴ va aussi dans le même sens. Nous remarquons par ailleurs que la mise en place de telles actions mettent aussi l'accent sur une volonté de renouveau entre les valeurs urbaines et rurales. Les photographies de maquette⁵ que nous avons présentées lors de la dernière réunion soulignent aussi cette orientation de projet. Ainsi, nous pouvons avancer que l'intégration des espaces ouverts dans le projet de fabrique, au même titre que les espaces bâtis, met en exergue une recomposition des rapports entre ville et campagne pouvant d'ailleurs exprimer l'émergence d'une nouvelle alliance entre les valeurs urbaines et rurales au sein de la pratique de fabrique métropolitaine étudiée.

Enfin, ce positionnement particulier par rapport à la métropole parisienne n'est pas sans conséquence quant aux orientations du projet de fabrique. Afin de présenter plus en détail les actions développées et décrites lors de cette troisième scène étudiée, il nous paraît important de revenir sur la nature même du paysage engagé. En effet, à l'issue du processus de fabrique, l'attention au paysage est portée par l'ensemble de l'équipe. C'est une attention diffuse, hétérogène et se révélant à toutes les échelles. De plus, comme chaque acteur de l'équipe parle du paysage pour le commenter ou l'imaginer, ce dernier devient le sujet d'appropriations diverses relevant tantôt du paradigme paysager, tantôt du paradigme esthétique et tissant ainsi un paysage complexe.

La construction du discours développant un « droit à la ville⁶ » pour tous dans le contexte du post-Kyoto impose aussi un changement de point de vue. Dès lors, il est bien difficile pour l'équipe de maintenir un discours sur la métropole qui puisse se diviser selon les terrains questionnés. Ces terrains, qu'ils soient bâtis ou non, font partie intégrante de la métropole et se font le support des jeux urbains contemporains intrinsèquement complexes. Dans ces conditions, la décomposition des actions de la fabrique métropolitaine en fonction de ses formes urbaines est apparue obsolète. Une décomposition de l'action par parties et en réponse à des objectifs prioritaires a ainsi été retenue. Cette orientation a notamment permis de prendre en compte un « impératif métropolitain⁷ », celui de l'articulation des échelles. Ceci se traduit notamment par le choix de l'équipe d'invertir l'ordre des slogans⁸ de la proposition du groupe Descartes. En effet, dans un premier temps, la construction du discours et des actions sur la métropole répondait à une décomposition par types d'espaces questionnés : espaces ouverts, habitat, transports⁹. Dans un second temps, une seconde structuration du discours sur la métropole vit le jour. Bien qu'en apparence très similaire, car reprenant les mêmes intitulés¹⁰, cette dernière est au fond très différente. En effet, il ne s'agit plus en définitive d'une décomposition du discours en fonction de la nature des espaces composant la métropole mais d'une construction du projet métropolitain en fonction d'objectifs stratégiques – économiques, urbains et climatiques – propres à l'émergence – dans le temps et dans l'espace – d'un droit au mieux vivre en ville pour tous. De plus, nous souhaitons ici souligner que

1 *Ibid.*

2 *Ibid.* p. 113

3 *Ibid.* p. 112

4 *Ibid.* p. 155

5 *Housing Italy*, par Francesco Garofalo, projet exposé lors de la biennale internationale d'architecture de Venise en 2008.

6 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 67

7 *Ibid.*

8 Nous rappelons ici que les slogans de l'équipe Descartes sont : « 20 villes », « -1/2 heure », « +20 m² » et « -2°C »

9 La formulation de ce discours se résumait alors par la formule suivante : « -2°C » + « -1/2 heure +20 m² » = « 20 villes »

10 La formulation de ce discours fut alors résumée par la formule suivante : « 20 villes » - « 1/2 heure » + « 20 m² » = « -2°C »

cette nouvelle décomposition du projet de fabrique en fonctions d'objectifs spécifiques autorise et entraîne un renouveau des relations entre les différents types d'espaces composant la métropole. Par ailleurs, nous pouvons aussi supposer que ce renouveau des relations entre les différents types d'espaces urbains, notamment entre espaces bâtis et ouverts, a aussi participé à l'émergence d'une autre pensée de fabrique métropolitaine. En tout état de cause, une telle pratique révèle l'émergence d'un « autre partage¹ » des relations entre l'homme, la ville et la nature.

¹ Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement, *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, 211 p.

2.2.3.3 Le paysage et la métropole inventée

Dépassons maintenant l'analyse scène par scène pour nous intéresser davantage aux concepts sur lesquels repose l'invention de cette métropole. Dans ce cadre, interrogeons l'approche de l'équipe Descartes par rapport aux notions de « global » et de « local ». Sur quels constats se fonde le projet de fabrique en ce domaine ? Quelles sont les orientations prises par rapport à ce sujet ? Quelles sont les limites de ces actions confrontées à la réalité de la prise de décision ? De la même façon, questionnons les relations développées entre « espace » et « temps ». Il sera alors possible de souligner le parti pris de l'équipe Descartes tendant vers une « reterritorialisation » des usages et des pratiques de la métropole avant de questionner les limites mêmes d'une telle démarche. Enfin, les notions de « ville » et de « nature » retiendront notre attention notamment dans le contexte des milieux incertains.

Entre global et local

Dans un premier temps, il nous paraît important de questionner les notions de « global » et de « local » au sein même du projet de fabrique du groupe Descartes. Tout d'abord, le projet de l'équipe fait état des principales caractéristiques de l'urbain contemporain dont la métropole parisienne fait partie en tant que figure de proue¹, une « ville globale² ». La question qui se pose alors est celle de l'action de l'urbanisme au sein même d'un système urbain sur lequel une maîtrise totale semble impossible :

« La globalisation réduit fortement la liberté d'action des États nationaux comme elle contraint des villes et des communes. Les marges de manoeuvre financières des uns et des autres dépendent étroitement des constellations de l'économie mondiale et des comportements financiers des multinationales³ ».

Par rapport à cet état des lieux quelque peu défaitiste et pouvant faire penser à une certaine forme de chaos, l'équipe Descartes, par sa participation même à la consultation, refuse le « laisser-faire » métropolitain et

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 27

2 Sassen (Saskia), *La Ville globale, New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes, 1996, 530 p.

3 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 162

opte pour une action renouvelée de l'urbanisme. Dans ce cadre, l'équipe refuse d'aborder la métropole parisienne en tant que « ville générique¹ ». De la même façon, le groupe se tient à l'écart de l'objectif moderniste prônant un habitat standard établi en fonction de prétendus besoins fondamentaux des habitants. Le groupement, à l'image des autres équipes, entérine alors définitivement la *Chartes d'Athènes*² de 1933 dans laquelle l'approche moderne de la ville est universaliste. L'équipe Descartes est dans ce cadre tout à fait significative de cette prise de position dans la mesure où elle refusa d'apporter des solutions génériques au premier chantier de recherche interrogeant « La métropole du XXI^e siècle de l'Après-Kyoto » :

« Voici notre rapport de la première phase de la consultation :

Vous noterez que nous avons interprété le premier chantier « La métropole du XXI^e siècle de l'Après-Kyoto » en étroite lien avec le diagnostic de l'agglomération parisienne. Considérant les disparités entre les métropoles mondiales, nous avons enrichi notre réflexion de l'expérience des métropoles européennes, sans établir de comparaison entre les grandes villes mondiales et leur rôle respectif dans le réchauffement de la planète. Ce travail a d'ailleurs été fait précisément lors du protocole de Kyoto, où il fut surtout question d'intervenir à partir des considérations locales³ ».

Cependant l'équipe n'exclut pas que les réflexions sur le particulier puissent permettre en fin d'étude de définir des éléments de méthodes plus généraux et pouvant être utiles à l'approche d'autres grandes métropoles. En fin de compte, le travail de l'équipe sur cette « ville globale » s'est voulu polysémique et polyphonique afin d'oeuvrer avec une matière humaine et sociale qui n'est pas universelle et qui par contre évolue très rapidement, à l'image des projets individuels et collectifs – en cours – avec lesquels il s'agit de composer.

À l'issue de ce constat, le groupe Descartes a donc opté pour une action par parties mettant l'accent sur l'intérêt de pratiques de médiation à même de gérer et de renouveler les liens entre global et local. Pour ce faire, l'équipe s'est efforcée de prendre à bras le corps cette métropole afin de faire émerger des solutions en croisant les différents regards des acteurs en place :

« La théorie sur le générique s'effondre avec Lehman Brothers. Le nomade abstrait qui en découlait va retrouver un port d'attache, nécessairement local. La "métropole de l'Après- Kyoto" est unique avec ses caractéristiques propres, ses coups de blues, tout autant que ses attributs. Pas plus que l'homme idéal, l'universel urbain n'a de sens. Kyoto ne nous dit pas : "Faites comme tout le monde", mais "divisez par quatre vos émissions de gaz à effet de serre ; pour cela prenez les moyens appropriés, les vôtres, ceux de votre climat, de votre sol, de vos possibilités technologiques, de vos ingénieurs, de vos pouvoirs politiques, de votre culture, de votre civilisation, des civilisations"⁴ ».

Dans ce cadre, ce sont les nouvelles collectivités territoriales, les 20 villes de la métropole, qui assureront le renouveau métropolitain par une gestion des territoires locaux et par l'entretien d'un débat permanent sur la cohérence globale de l'entité métropolitaine. Ainsi, de nouveaux domaines et de nouvelles voies peuvent apparaître et renouveler alors les manières de faire la métropole. Cette disposition rejoint de près le constat effectué par Thomas Sieverts dans *l'Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt* :

1 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 3

2 La *Charte d'Athènes* fut élaborée collectivement lors du IV^e congrès de 1933, sous la direction de Cornelis van Eesteren : Le Corbusier, *La charte d'Athènes*, Paris, Plon, 1943, 243 p.

3 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 3

4 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 265

« Une résurrection des États interventionnistes de la vieille Europe semble peu probable, du moins à court terme. Au contraire, ce sont les contrats de ville, les équilibrages des intérêts, les partenariats public/privé résultant de procédures de médiation qui prennent l'importance¹ ».

En définitive, c'est par un art du compromis que le renouveau de la métropole semble pouvoir se dessiner. Cet art du compromis se retrouve d'ailleurs à toutes les échelles et au niveau de tous les types d'espaces. En effet, les espaces ouverts sont considérés comme des espaces indispensables du mieux vivre à l'échelle locale comme à l'échelle globale. La forêt, par exemple, apporte un confort de vivre tant au niveau de la climatologie urbaine qu'au niveau des loisirs. Elle permet aussi de développer l'industrie de bois de construction et de chauffage tout en servant, à une échelle plus large, de véritable « piège de carbone ». Cependant, ce système « idéal » de la forêt ne peut exister que si la diversité de son boisement est maintenue et débattue en conséquences. En effet, l'arbre répondant le mieux aux exigences de l'industrie de la construction bois n'est pas forcément celui qui stockera le plus de carbone ou qui régulera au mieux la climatologie urbaine. Il s'agit donc de maintenir une certaine diversité en la négociant – en permanence et à toutes les échelles et à tous les niveaux – afin de lutter contre l'harmonisation ou l'homogénéisation des espaces et des pratiques de la métropole.

Cependant une telle attitude n'est pas sans interroger nos aptitudes personnelles et surtout collectives à mettre en place et à maintenir de telles démarches de médiation. Ainsi, la mondialisation et la volonté de créer de nouveaux partenariats entre « local » et « global » font surgir de nombreuses questions. En effet, quels sont véritablement nos outils pour renforcer le milieu local, les circuits économiques locaux et régionaux à l'heure de l'urbain diffus ? Est-il possible de compter sur la globalisation elle-même afin de parvenir, à long terme, à renforcer les circuits locaux ?

De plus, comment renouer des relations sociales et culturelles avec le lieu et la communauté locale, c'est-à-dire reterritorialiser, alors que l'insularisation des modes de vie bat son plein dans la société hypermoderne² ? Cette interrogation questionne tout particulièrement le rôle des 20 villes du groupe Descartes. Comment peuvent-elles s'opposer concrètement au déracinement social provoqué par la politique des grands groupes agissant au-delà de toutes frontières ? Le philosophe et psychanalyste Félix Guattari répond à cette interrogation en appelant à des pratiques architecturales et urbaines oeuvrant pour des possibles multiples et laissant place aux subjectivités les plus diverses :

« Dans ces conditions, le dessin architectural et la programmation urbanistique doivent être considérés dans leur mouvement et dans leur dialectique car ils sont appelés à devenir des cartographies multidimensionnelles de la production de subjectivité. Les aspirations collectives changent et changeront demain de plus en plus vite. Il convient que la qualité de la production de cette nouvelle subjectivité devienne la finalité première des activités humaines. C'est pourquoi des technologies appropriées doivent être mises à son service³ ».

Dans ce cadre, il nous apparaît alors possible de faire émerger concrètement une approche du « local » au sein de la fabrique de la métropole. Cependant si la position de Félix Guattari nous éclaire sur l'action des architectes et urbanistes, elle ne nous permet pas d'y voir plus clair par rapport à l'action collective à mener.

1 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 162

2 Ascher (François), *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être organisateurs*, La tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005, 300 p. ; Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2004, 109 p. ; Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 345 p.

3 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement, *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 116

« Très concrètement, comment assurer d'une façon très pratique la mixité du logement privé et du logement social ? Comment défendre les particularités propres à chaque lieu face au nivellement international, sans tomber pour autant dans une nostalgie étreinte de petit-bourgeois ? Bref, comment les villes pourront-elles tenir ce grand écart et résister au déchirement entre la concurrence internationale d'une part, et la préservation de leurs spécificités sociales, culturelles, locales et régionales, d'autre part¹ » ?

Ces questions, que nous avons posées afin de conclure cette approche sur les rapports aux lieux de la métropole, sont autant d'interrogations qui confrontent ce renouveau des partenariats entre « local » et « global » – dont les architectes et urbanistes se font les portes paroles – à ces propres limites et soulignent ainsi la prégnance d'un imaginaire du « local », réinventé cependant au contact du « global » métropolitain.

Entre espace et temps

Comme nous l'avons vu au cours du premier chapitre, les milieux incertains n'ont que peu de ressemblances avec la ville européenne historique. Dans les centres urbains traditionnels, l'habitant est à proximité immédiate des lieux qui sont nécessaires à sa vie quotidienne. Le voisinage, le quartier et la ville, faisant sens pour les habitants, correspondent alors à des espaces clairement définis dont les échelles s'emboîtent aisément. Un tel système facilite la reconnaissance et l'appartenance à un pays et à un ensemble de pays en lien entre eux. Cependant la réalité de la vie quotidienne et l'émergence des milieux incertains a rendu ce modèle obsolète.

La séparation et la spécialisation des espaces a en effet entraîné la désertion de certains lieux au profit d'une mono-fonctionnalité accentuée des autres espaces. Cette dissolution de l'attachement au lieu a de plus été soutenue et renforcée par une pratique de l'urbanisme concrétisant cette tendance : alors que les espaces se sont trouvés dépourvus de fonction, les lieux ont fait l'objet de divers aménagements. Ces aménagements intensifs renforçant la spécialisation des espaces, ont entraîné l'émergence de ce que Thomas Sieverts appelle une esthétique « aliénante² ». L'usage spontané des lieux a ainsi été remplacé par une considération distanciée des espaces. Enfin, cette séparation et cette spatialisation ne concernent pas uniquement les espaces bâtis. Les espaces ouverts partagent le même sort. Le statut d'espace vert, espace du temps libre, nous semble d'ailleurs tout à fait représentatif du glissement opéré.

L'insularisation des modes de vie organise aujourd'hui l'espace urbain autour des fonctions spécialisées, d'îles spatiales et temporelles, raccordées entre elles par des voies de communication. Des points aux fonctions spécialisées se trouvent ainsi reliés par des espaces de circulation inhabités dont l'usage relève du « non-lieu³ » ou du « temps mort⁴ ». Dans ce cadre, la pensée de l'espace est remplacée par une pensée du temps et de la vitesse. Le territoire apparaît alors en tant qu'espace-temps par l'accumulation d'îlots de vie sur un « no mans's land » en apparence inhospitalier.

Afin d'illustrer notre propos, l'exemple de l'aménagement du territoire développé par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale⁵ (DATAR) qui a introduit en 1964 la politique dite

1 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 163

2 *Ibid.* p. 98

3 Augé (Marc), *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. Du Seuil, Coll. « La librairie du XXe siècle », 1992, 149 p.

4 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 99

5 La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) a été mise en place par le Décret n°63-112 du 14 février 1963 afin de coordonner et d'impulser la politique territoriale et d'aménagement de la France. Elle a été remplacée en 2005 par la Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

des « métropoles d'équilibre¹ » nous apparaît tout à fait représentatif. Cette politique, en voulant constituer des pôles de développement capables d'attirer des activités et par là même de faire équilibre à la métropole capitale, a instauré la spécialisation de certaines agglomérations et a destitué par là même certains espaces² de leurs caractéristiques de lieux de vie.

Notre époque est en définitive marquée par une accélération et une désatialisation des conditions de vie quotidienne dont les « non-lieux » transitoires et fugaces de l'urbanité contemporaine sont les figures de proue. Ce processus transformant un espace en « temps mort » est appelé par Félix Guattari « déterritorialisation » :

« Dès lors on n'aura plus affaire à un centre localisé, mais à l'hégémonie d'un "archipel de villes", ou plus exactement de sous-ensembles de grandes villes connectés par des moyens télématiques et informatiques. La ville-monde de la nouvelle figure du capitalisme mondial intégré s'est donc profondément déterritorialisée, ses diverses composantes se sont éparpillées sur un rhizome multipolaire urbain enserrant toute la surface de la planète³ ».

Dans ces conditions, le travail de diagnostic de l'équipe Descartes a relevé que les structures fonctionnelles ne sont plus définies par des distances dans l'espace, mais par la durée de ces liaisons ainsi que par le coût de ces transferts. Une nouvelle cartographie du temps et de l'espace a ainsi émergé au sein du projet. Cette dernière n'a que très peu de ressemblances avec l'ancienne topographie ou avec l'histoire. Cependant, le travail du groupe Descartes a montré que cette nouvelle carte n'existe véritablement que pour ceux qui ont réussi à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les autres continueront à rester attachés à un espace. L'impact social de cette nouvelle cartographie est donc fondamental. De plus, les répercussions écologiques de ce nouvel espace-temps ont aussi été mises en exergue notamment à travers le relevé des dépenses énergiques.

L'objectif de l'équipe en termes de fabrique métropolitaine n'est pas, du moins à court terme, de revenir sur cette forme de d'organisation de la vie quotidienne. En effet, bien que cette dernière conduise à une perte de sens et à un appauvrissement des relations à l'environnement, elle est apparue comme intrinsèquement en relation avec le mode de fonctionnement de la société contemporaine. Les efforts du groupe Descartes ont donc porté sur l'aménagement de cet environnement immédiat de façon à ce que chacun puisse le parcourir et progressivement le découvrir et se l'approprier. Pour ce faire, l'équipe s'est penchée sur les « non-lieux » métropolitains et l'usage des espaces. La proposition développée a, dans ce cadre, montré que tout « non-lieu » est porteur d'un lieu de vie potentiel et que chaque espace se doit d'être imaginé et habité au regard de sa complexité. Le statut des espaces ouverts est tout à fait significatif de ce double objectif. En effet, pour ce qui est de l'objectif de transformation de « non-lieux » en lieu de vie potentiels, les abords des cours d'eau et des axes de circulation nous semble être de bons exemples. Enfin, la forêt apparaît pour sa part représentative de l'objectif de complexification des usages accordés à un même espace. La forêt est en effet pensée comme un lieu multifonctionnel relevant de la production, du loisir, de l'environnement... Ainsi, devant la disparition irrémédiable du mode de vie précédent, l'équipe Descartes propose de créer de l'espace en s'attaquant à la notion de territoire et en combattant l'accélération.

La réduction des temps de transports afin de créer de la vitesse n'est donc pas apparu comme un objectif prioritaire dans la mesure où la vitesse est créatrice de non-lieux. Cependant, l'équipe a pris le parti de mettre l'accent en termes de transports sur les groupes défavorisés qui n'ont pas accès à l'offre économique et culturelle de la métropole. Dans ce cadre, le groupe a proposé un ensemble de mesures afin que chacun

1 Merlin (Pierre), « Métropole d'équilibre », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 531

2 Ces espaces destitués sont de différents types et correspondent à des échelles des plus diverses. Il s'agit entre autres de la campagne ordinaire française, des zones de transports, des villes moyennes, ...

3 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement, *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 106 - 107

puisse être capable de composer sa métropole à la carte en naviguant entre les îles spécialisées¹. La question des transports en commun a aussi été abordée. Cependant ceux-ci ne semblent pas apporter d'alternative convaincante à l'utilisation, polluante, des automobiles individuelles. En effet, la faible densité des zones urbanisées diffuses ne permet pas d'assurer, dans des conditions économiques acceptables, l'exploitation de lignes de bus ou de tramway circulant à un rythme suffisant. L'équipe a donc opté pour un dépassement de l'opposition entre transports en commun et automobiles individuelles en prônant une hybridation des réseaux. Enfin, la réduction des distances du quotidien, et non pas l'augmentation de la vitesse², a été mise en avant afin de créer la ville des « circuits courts³ ». L'urbanisme ainsi proposé tend alors à mettre en avant une « ville des proximités » qui n'est pas sans rappeler celle avancée dans les SCoT⁴. Il s'agit en définitive d'une volonté de concentration décentralisée insistant sur la mixité des fonctions et des usages dont l'objectif est d'oeuvrer pour la reterritorialisation de l'ensemble des territoires métropolitains.

Cependant, la confrontation de cet objectif, partagé avec les autres équipes, avec les réalités pratiques de la fabrique métropolitaine suscite de nombreuses interrogations. La question est en effet de savoir si cette orientation de projet, visant à l'organisation d'une « résistance spatiale⁵ », sera en mesure d'intéresser le monde politique et économique⁶.

« Comment défendre, en somme, l'espace de la perception sensible du monde réel et des contacts sociaux de proximité, comment préserver l'espace comme scène, comme atelier et comme lieu d'appartenance face à la domination d'une communication toujours plus rapide qui n'est plus mesurée qu'en temps-machine et en débit d'informations⁷ » ?

De plus, l'organisation, même locale, de la ville des courtes distances, questionne la capacité de notre société à mettre en place la mixité urbaine⁸ souhaitée par un tel projet. En définitive, cette reterritorialisation semble se heurter à de nombreuses contraintes et connaître de nombreuses limites. Cependant, elle fait intrinsèquement partie du discours sur la métropole et sur sa fabrique portée par l'équipe Descartes en oeuvrant pour un glissement des valeurs et des symboles constitutifs de l'urbain.

Entre ville et campagne

Les milieux incertains ont été révélés au sein du projet de fabrique de l'équipe Descartes comme des lieux d'indistinction entre ville et campagne. La ville, aujourd'hui mêlée à la campagne par l'imbrication des espaces ouverts notamment agricoles et forestiers au sein des milieux incertains, apparaît ainsi comme

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 143 - 144

2 *Ibid.* p. 137 - 140

3 Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 117

4 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT MCCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, p. 73 & Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, p. 43

5 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 164

6 Le projet porté Christian Blanc – secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale – qui, comme nous l'avons présenté précédemment, prône l'augmentation de la vitesse des déplacements par la mise en place d'un métro automatisé de 130 kilomètres autour de Paris s'inscrit fondamentalement en contradiction avec le positionnement de l'équipe Descartes. La distinction qui oppose ces deux projets met en exergue la difficulté de partager avec l'ensemble de acteurs de la fabrique métropolitaine cette idée de « résistance spatiale ».

7 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 164

8 *Ibid.* pp. 50 - 55

dissoute. Dans ces conditions, un discours critiquant ce processus de périurbanisation a été formulé. Ce dernier souligne que le rapport entre le « vide », les espaces ouverts, et le « plein », les espaces bâtis, est très introverti. L'équipe propose donc d'inverser « cette organisation qui tourne le dos aux forêts, à l'agriculture, voire au fleuve¹ » et de transformer par là même « cette culture de l'introversion² ».

Comme nous l'avons vu précédemment, cet objectif a intégré le projet de fabrique en entrant en résonance avec l'intégration des préoccupations écologiques dans le domaine urbain, ces préoccupations étant devenues l'un des principaux enjeux des fabriques urbaines et métropolitaines. Dans ce cadre, le but affiché a été de veiller à une meilleure intégration de la métropole au sein des équilibres naturels. Il s'agissait alors de dépasser le constat pessimiste des perturbations de la société sur ces équilibres, constat véhiculé par le nécessaire discours appelant à une prise de conscience des problématiques écologiques, afin de réorienter les principes de la fabrique urbaine.

La thèse sur laquelle repose ce type d'action conventionnelle en matière de fabrique métropolitaine est la suivante : « la ville est, par essence, opposée à la nature³ ». L'homme, tout comme la ville, apparaissent alors comme des constructions extérieures à la nature. C'est en la combattant, afin de bâtir notamment des villes, que les hommes ont entraîné une dégradation profonde des conditions de vie naturelle. En poursuivant cette logique, l'homme devrait à l'avenir rester autant que possible à l'écart des règles qui régissent la nature. Il en est l'exclu, le banni. Par ailleurs, il se condamne par là même à parvenir à une maîtrise toujours plus grande des techniques de recyclage afin d'assurer au maximum un fonctionnement en circuit fermé. Dans ces conditions, les principes de la fabrique urbaine reposent alors sur la réduction des surfaces urbanisées ainsi que sur la limitation des risques écologiques induits. Il s'agit en définitive d'une attitude qui vise à éviter autant que possible toute interaction avec la nature par la mobilisation des ressources de la culture et de la technique afin de limiter les points de contact avec le milieu naturel.

Cependant comme nous l'avons montré précédemment, l'équipe Descartes a pour sa part estimé qu'une attitude visant à laisser la nature livrée à elle-même n'était pas suffisante en termes de fabrique métropolitaine. Un autre positionnement entre ville et nature, porté par un nouvel état des lieux de la relation entre ville et campagne, a été formulé dans ce cadre. Le slogan « vivre en ville comme dans son jardin⁴ » nous semble tout à fait illustratif de ce positionnement. Il nous rappelle d'ailleurs le positionnement du jardinier-paysagiste Gilles Clément pour qui le jardin est « la maison de l'homme⁵ ». Enfin, selon cette logique, la ville est une nature fabriquée par l'homme, au même titre que la campagne. La distinction entre une nature « vierge » et une nature « artificielle », devenant chaque jour de plus en plus difficile à établir, a ici été abandonnée. Le rapport entre la ville et la campagne est alors inversé : les espaces ouverts sont devenus une forme intérieure voire intégrée aux espaces urbanisés et espaces ouverts comme espaces bâtis apparaissent comme largement tributaires de l'intervention humaine. Tout relève donc d'une fabrique, que ce soit par l'acte de cultiver ou par celui de construire.

Cette position de fond s'oppose foncièrement à la première thèse que nous avons formulée. Ici, l'homme et la ville sont constitutifs de la nature elle-même et la ville est ainsi considérée comme « un élément

1 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 55

2 *Ibid.*

3 *Ibid.* p. 56

4 Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 203

5 Clément (Gilles), « Le jardin pour la maison de l'homme », Younès (Chris) [dir.], *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, Paris, Ed. de La Découverte, Coll. « Armillaire », 1999, pp. 254 - 273

d'une nature fabriquée par l'homme¹ ». Le fait que la biodiversité des villes et des grandes villes notamment supplante largement celle des espaces agricoles environnants vient alimenter ce positionnement². Dans ce cadre, la nature n'aurait pas d'existence sans l'homme et les hommes se doivent de cesser de détruire les conditions d'existence qu'ils ont cultivées depuis des siècles.

Le glissement opéré d'une thèse à l'autre est plus largement analysé par l'ensemble d'articles regroupés dans la rubrique « De la ville embellie à l'urbanisme durable³ » de *La ville durable au risque de l'histoire*. Enfin, selon la seconde thèse, l'aménagement ne doit pas ou plus être considéré comme une agression de la nature, de la campagne ou même du paysage. Il a cependant pour objectif d'initier et de participer à une transformation qui produira sur le long terme des lieux remarquables. La méthode mise en place pour ce faire est décrite et résumée par Gilles Clément comme une manière « d'aller le plus possible avec, le moins possible contre⁴ ». Cette attitude développée n'est pas sans conséquences quant aux relations entre la ville et la campagne qui constituent alors une base culturelle et naturelle commune à même d'alimenter les pratiques de fabrique urbaine et métropolitaine.

Cependant, une telle approche de la ville est elle véritablement possible ? Ne relève-t-elle pas plutôt d'un imaginaire ? En effet, les collectivités territoriales, les aménageurs ou les promoteurs sont-ils prêts à considérer les espaces agricoles comme des morceaux de ville à part entière aussi importants que les espaces bâtis ? Les collectivités territoriales sont-elles capables de saisir l'intérêt d'un aménagement global de cette liaison entre ville et campagne appréhendée comme un continuum social et culturel ? Auront-elles la force de placer cette tâche au coeur des objectifs de fabrique urbaine ? Enfin, quelle est la position des citoyens à cet égard ? Et, de façon très concrète, comment est-il possible d'assurer le maintien de l'agriculture au sein des milieux incertains ? Doit-on pour cela avoir recours à un système de subventions comme pour l'agriculture de montagne ?

À l'heure où les milieux incertains ne ressemblent en rien aux paysages extraordinaires ou pittoresques dont la société est si friande, il convient pourtant de se questionner et de réfléchir au type de ville, de métropole et de campagne que nous souhaitons. Quels sont les espaces les mieux adaptés à notre société ? Cette interrogation est certes politique mais elle n'en est pas moins esthétique dans la mesure où il s'agit aussi de faire des choix d'ordre symbolique ?

Les milieux incertains, concentrations d'espaces bâtis et d'espaces ouverts, inclus ou englobants, nous semblent être les lieux adéquats pour initier cette réflexion. Les nouveaux programmes proposés par l'équipe Descartes, comme les agroparcs par exemple, peuvent aussi servir de lieux charnières pour alimenter ce questionnement. En tout état de cause, il convient de rappeler que cette démarche interrogative sur nos lieux de vie, sur l'identité des villes et des métropoles, ne pourra pas se construire uniquement à partir de la forme et de la fonctionnalité du bâti. Il est fondamental d'engager une réflexion beaucoup plus vaste dans laquelle les espaces ouverts, la campagne et le paysage sont parties prenantes :

« Laissons-nous entraîner, pour finir, dans un rêve optimiste, dans lequel un nouveau paysage culturel et urbain modelé par l'écologie deviendrait l'un des moteurs de la concurrence inter-régionale et constituerait le support d'une intégration des chômeurs de longue durée par des activités durables et utiles. Cette démarche ne pourrait-elle pas rencontrer la popularité et le large soutien politique

1 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 56

2 Reygobellet (Bernard), *La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme*, Paris, Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social, 2007, 182 p.

3 Descat (Sophie), Monin (Eric), Siret (Daniel) [dir.], « De la ville embellie à l'urbanisme durable », *La ville durable au risque de l'histoire*, Lille, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2006, pp. 21 - 98

4 Clément (Gilles), Jones (Louisa), *Une écologie humaniste*, Gilles Clément, une écologie humaniste, Genève, Aubanel, 2006, p. 236

dont bénéficiaient la préservation et la réhabilitation des centres historiques, il y a moins d'une génération¹ » ?

1 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, p. 165

Le sens et le rôle de la notion de paysage ont ici été interrogés au sein d'une expérience française de fabrique métropolitaine contemporaine, la consultation internationale pour l'avenir du « Grand Paris de l'agglomération parisienne ». Cette expérience a effectivement retenu notre attention en raison des prolongements que son analyse pouvaient susciter au regard de notre cadrage théorique développé au sein du premier chapitre. Il est en effet apparu que cette consultation internationale dite du « Grand Paris », en venant rompre avec les pratiques conventionnelles de l'urbanisme et de l'aménagement de la métropole parisienne, a donné lieu à un débat inédit sur l'avenir de cette métropole. L'analyse des débats qui ont animé cette consultation a semblé essentielle afin de relever les enjeux et les propositions de fabrique. Enfin, le statut des espaces ouverts au sein même de cette expérience de fabrique métropolitaine a été plus particulièrement interrogé. Dans la mesure où l'ensemble des équipes s'y sont référées afin de proposer et d'imaginer un devenir métropolitain, les espaces ouverts sont alors apparus comme des lieux particuliers à partir desquels la fabrique métropolitaine pouvait être questionnée.

Afin de compléter ces premiers éléments de réflexion, une étude du rôle de ces espaces au sein même du processus de fabrique d'une des équipes ayant participé à la consultation internationale a été effectuée. Pour ce faire, le groupe Descartes, retenu comme étude de cas, a tout d'abord été présenté en tant qu'équipe pluridisciplinaire par essence. La méthode de travail mise en place a ensuite été exposée avant de faire émerger la singularité du regard porté par l'équipe sur la métropole. Enfin, les positions prises par le groupe Descartes en matière de projet de fabrique métropolitaine ont été questionnées en relevant les différences et les similitudes entre la proposition élaborée et celles des autres équipes. La métropole projetée par l'équipe Descartes vient rompre avec le développement radioconcentrique de l'agglomération en proposant une vision de la métropole fondée sur la mise en tension de polarités existantes. L'amélioration de la qualité de vie des habitants a été imaginée dans ce cadre sur la base d'horizons thématiques à atteindre et déclinés en une série d'actions à engager simultanément et à tous les niveaux. L'étude de ces actions a par ailleurs révélé qu'elles ne sont pas sans conséquence sur les espaces ouverts de la métropole. Aussi, une proposition d'évaluation du rôle de ces espaces au sein même du processus collectif de fabrique de la métropole de l'après-Kyoto a été formulée. Pour ce faire, une méthode d'investigation particulière a été mise en place.

Cette dernière repose et s'appuie sur notre statut de membre actif de l'équipe Descartes. En effet, ce statut particulier d'acteur nous a permis de développer un statut singulier de chercheur par une démarche scientifique d'observation directe menée à la fois « à découvert » et « *incognito* » tout au long du processus de fabrique métropolitaine. Notre statut d'« observateur participant » nous a permis de recueillir dans le temps des informations avec une bonne adéquation des constats à la réalité ordinaire. En prenant appui sur nos différents relevés d'enquête – nos notes repérées, notre journal de terrain et notre journal d'après journal – nous avons par la suite procédé à l'analyse de nos données en prenant le parti de commenter trois scènes clés de l'évolution du statut des espaces ouverts dans la construction de la pensée métropolitaine de l'équipe Descartes. Après avoir présenté ces trois scènes extraites de l'ensemble des réunions hebdomadaires des principaux acteurs du groupement, le contenu de nos déductions a été exposé afin de montrer en quoi ce jeu de réunions pouvait être considéré comme représentatif de l'évolution du rôle accordé aux espaces ouverts au sein du travail de l'équipe. Il fut également révélateur des positionnements du groupe par rapport à l'objet métropolitain et aux modalités de sa fabrique.

Dans ce cadre, les rôles successifs accordés aux espaces ouverts et au paysage tout au long du processus de ce projet ont été soulignés. Une approche paysagiste des espaces ouverts a d'abord fait émerger une représentation singulière de la métropole parisienne susceptible de renouveler les pratiques de l'action sur la métropole elle-même. Cependant, les espaces ouverts ont ensuite été approchés d'une toute autre manière en se faisant, à travers l'élaboration d'un scénario climatique, le support du paradigme paysager. Dans ces conditions, les espaces ouverts ont été assimilés en tant que ressources environnementales opposables aux espaces bâtis. À l'issue d'un ultime recadrage des objectifs de la fabrique métropolitaine projetée, les espaces

ouverts, plus que le paysage lui-même, sont apparus comme porteurs d'un renouveau des valeurs urbaines en étant constitutifs du discours sur la métropole et sur sa fabrique.

Enfin, cette réflexion a été prolongée par un questionnement des notions constitutives du paysage et de la métropole inventés par le groupe Descartes. Le « global » et le « local » ont tout d'abord été interrogés. Bien que la métropole parisienne appartienne indubitablement à un monde urbain « global », l'équipe n'écarte pas pour autant le « local » et fait émerger de nouvelles pratiques de médiation entre ces deux échelles. L'objectif de ces actions vise une « reterritorialisation » de la métropole parisienne et de ces pratiques au regard des enjeux contemporains des relations entre « espaces » et « temporalités ». De la même façon, au sein de cette fabrique métropolitaine par le paysage et par les espaces ouverts, des signes annonciateurs d'un renouveau des relations entre la « ville » et la « campagne » dans le contexte des milieux incertains ont été distingués. Bien que les concrétisations dans le réel des reconsidérations de ces partenariats – entre « urbain » et « rural », « espace » et « temps » ainsi que « global » et local » – soient quelque peu contrastées, il nous semble que ce sujet mérite toute notre attention dans la mesure où l'imaginaire sous-entendu pourrait être porteur d'une nouvelle mythologie urbaine.

En définitive, ce chapitre nous aura donné l'occasion de questionner à travers deux investigations – celle sur les SCoT et celle sur la consultation internationale – le sens et le rôle de la notion de paysage au sein des pratiques françaises et contemporaines de fabrique métropolitaine. Lors de notre première investigation, des pratiques de fabrique métropolitaine relevant d'une procédure représentative des actions développées en France dans le champ de l'anticipation spatiale ont été questionnées à une date donnée. En nous appuyant sur des entretiens semi-directifs, nous avons alors mené une étude au mot près des discours des acteurs de ces différents projets de fabrique. Nous avons ainsi récolté et interrogé des instantanés de représentations du paysage constitutives de la démarche de fabrique. La seconde investigation nous a permis en revanche d'analyser sur un temps long une expérience inédite de fabrique métropolitaine française. Notre immersion au sein d'une des équipes ayant participé à la consultation internationale pour « Le grand pari de l'agglomération parisienne » nous a en effet permis d'appréhender par l'observation directe les représentations du paysage constitutives du processus de fabrique du projet porté par le groupement. À travers ces deux investigations aux méthodes distinctes, nous avons tenté d'appréhender le rôle du paysage au sein des fabriques contemporaines des métropoles en France. Les résultats ainsi obtenus sont à la fois distincts et complémentaires.

Dans le premier cas, le paysage est apparu comme relevant d'un consensus ambitieux permettant la réunion des acteurs et des territoires et constituant une notion clé du projet de fabrique métropolitaine. Le paysage, projection complexe du pays nourrie par les représentations individuelles, a alors servi la formulation et la structuration des objectifs du projet. Dans le second cas, le rôle des espaces ouverts au sein des pratiques de fabrique métropolitaine par le paysage a été mis en exergue. Ces derniers ont eu une grande influence dans l'évolution du projet de fabrique de l'équipe Descartes. Ils ont entraîné la reconsidération des valeurs de la métropole et de sa fabrique. En définitive, le paysage, projection complexe du pays, est à même d'influencer considérablement les pratiques de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, le rôle du pays et tout particulièrement des espaces ouverts est non négligeable. Les représentations qu'ils véhiculent, de manière collective ou individuelle, ne sont pas sans conséquence quant à l'émergence et à la mise en cohérence des orientations du projet.

Enfin, à travers notre première investigation, les incidences de telles pratiques sur les relations entre ville et campagne ont été soulignées. Une possible reconsidération des rapports entre ces notions a même été démontrée. Bien que les réalisations concrètes de cette reconsidération soient quelque peu contrastées, il nous a semblé que ce sujet méritait toute notre attention dans la mesure où l'imaginaire sous-entendu pourrait être porteur de nouvelles mythologies urbaines. La seconde investigation est venue compléter et étoffer ce diagnostic en révélant l'émergence de nouvelles médiations entre global et local, espace et temps, ville et campagne. Là encore, les concrétisations dans le réel de ces évolutions peuvent être discutées. Cependant, il nous semble important de ne pas négliger l'imaginaire sous-jacent. En croisant les résultats de nos deux enquêtes, il s'avère, en définitive, que cet imaginaire révélé au sein des fabriques métropolitaines par le paysage véhicule l'idée d'un nouveau mode de vivre, de rêver et de fabriquer la ville et les métropoles. Le prochain chapitre développera cette hypothèse en questionnant la nature des symboles constitutifs de l'urbanité française contemporaine et en esquissant le portrait d'une figure métaphorique, celle du paysan.

chapitre 3

URBANITÉ CONTEMPORAINE
FRANÇAISE EN QUESTION :
LE MYTHE DU PAYSAN

Alors que, dans le chapitre précédent, des expériences françaises de fabrique métropolitaine par le paysage ont été analysées, nous souhaitons ici interroger le changement de paradigme relevé en questionnant l'urbanité contemporaine. Pour cela il s'agira de s'intéresser aux mythes créés par la société urbaine hypermoderne¹. Dans la mesure où l'agriculture et la ruralité pourraient, comme nous l'avons vu, alimenter le renouveau de la symbolique urbaine, nous nous focaliserons par la suite sur l'actualité de la question agricole en France. Enfin, nous esquisserons le portrait de la figure contemporaine et métaphorique du paysan, véritable héros d'un mythe hypermoderne, afin de comprendre en quoi ce dernier est appelé à « prendre soin² » des urbains et des métropoles.

Pour cela nous nous attacherons d'abord à la question du symbolique dans les sociétés hypermodernes. Nous nous intéresserons ainsi aux souffrances du monde urbain. Quelle est la nature du mal-être dont souffrent les urbains ? Ce mal-être est-il engendré ou entretenu par la déconnexion contemporaine entre le réel et le symbolique ? Afin de répondre à ces interrogations, nous poursuivrons notre recherche sur ce décrochage symbolique à la source des souffrances urbaines contemporaines en interrogeant les relations entre mythe et symbole. Nous nous focaliserons par la suite sur les mythologies contemporaines en nous attachant plus particulièrement aux symboles que représentent la science et la ville. Quels rôles jouent réellement ces deux notions au sein des mythes contemporains ? Pourquoi est-il possible d'affirmer que ces deux symboles sont en crise ? Quelles sont les conséquences de cette crise pour les symboles de nature – et plus particulièrement de ruralité – au sein des mythes contemporains ? Ainsi, nous prolongerons notre réflexion en interrogeant la ruralité en tant que mythe contemporain français. Dans ce contexte, nous questionnerons les représentations sociales de l'agriculture à travers l'étude de ses mythes fondateurs. Quels sont ces mythes de références ? Quelles évolutions ont-ils connu ? Comment l'agriculteur et les productions agricoles sont-ils perçus aujourd'hui en France ? Comment les urbains se représentent les terres agricoles ?

Nous nous attarderons ensuite sur l'actualité de la question agricole en France afin de confronter les idées reçues à la réalité des événements dans le domaine. Nous évoquerons alors la question contemporaine

1 À l'image des mythes modernes qu'analyse Carl Gustav Jung : Jung (Carl Gustav), *Un mythe moderne : des signes du ciel*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 1996, 328 p.

2 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, 342 p.

de la mondialisation. En quoi ce processus transforme-t-il le système agricole français et européen ? S'agit-il d'un processus totalement nouveau ou est-ce un processus ancien et intrinsèque de toute production agricole ? Nous mettrons aussi en exergue le fait que les thématiques agricoles et urbaines ne peuvent être réfléchies distinctement. Monde agricole et monde urbain constituent-ils réellement deux mondes distincts ? Ainsi, nous interrogerons le devenir commun de telles thématiques en soulignant l'urgence d'une réflexion conjointe pour penser le devenir de l'agriculture au sein des milieux incertains. En nous appuyant sur différents entretiens, nous esquisserons le portrait agricole des milieux incertains dans les métropoles françaises afin de mettre en exergue différentes expériences de projets de développement métropolitain intégrant la thématique agricole.

Enfin, nous interrogerons la fonction rêvée et la fonction réelle du paysan afin de dessiner la figure contemporaine du paysan en tant que héros social capable de renouveler les modes d'habiter et de fabriquer la ville et les métropoles. Afin d'atteindre cet objectif, nous dresserons le portrait des pratiques paysannes. Quelles relations les paysans entretiennent-ils avec le monde du vivant ? Nous questionnerons le rapport entre les paysans et la technique avant d'interroger les rapports entre pays et paysans. Le propre du paysan est-il d'être enraciné dans son pays ? En est-il pour autant l'otage ? Son action et sa liberté ne font-elles pas de lui un véritable héros ? Aussi, nous compléterons cette approche de la figure métaphorique du paysan en interrogeant sa capacité à apporter des réponses aux crises actuelles de la société hypermoderne. Comment le paysan vient-il panser les souffrances urbaines ? Permet-il d'extraire l'urbain du présent perpétuel dans lequel il évolue ? Lui rend-il sa singularité et son amour pour le pays ? Enfin, nous étendrons notre réflexion à cette figure du paysan capable d'apporter des solutions contemporaines à la fabrique métropolitaine. Que serait une métropole fabriquée par ses paysans ? Dans quelle mesure leurs actions les rendraient aptes à « prendre soin » des urbains ?

3.1

LES MYTHOLOGIES DE L'URBANITÉ CONTEMPORAINE

3.1.1 Des souffrances urbaines

Faisons ici l'hypothèse que les actuelles souffrances urbaines proviennent des transformations des modes de fabrication des métropoles. Afin de le démontrer, nous examinerons certaines propriétés des habitants des villes dont la temporalité¹ et les modalités relationnelles. Nous interrogerons d'abord la capacité des urbains à se projeter dans l'avenir. Dans quel présent évoluent-ils ? Comment envisagent-ils le futur ? Par la suite, nous analyserons les modalités relationnelles propres aux habitants des métropoles contemporaines. Quelles relations les urbains entretiennent-ils entre eux ? Quel regard portent-ils sur l'espace qu'ils habitent ?

Du perpétuel présent

Avant d'examiner les modes de vie urbains, il nous apparaît important de revenir quelque peu sur les caractéristiques mêmes de la société contemporaine. Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, la société actuelle est, selon l'expression de François Ascher, « hypermoderne² ». Le philosophe Bernard Stiegler parle pour sa part de société « hyperindustrielle³ » dans la mesure où la productivité occupe tout le champ mental contemporain. Quels que soient les termes employés, ces expressions traduisent l'émergence d'une société, dont les bouleversements ne sont pas sans conséquences sur les territoires urbanisés⁴. Les milieux incertains en sont d'ailleurs une preuve manifeste.

Pendant, la modernisation de la société n'est pas une réelle nouveauté. En effet, les changements actuels relèvent d'une dynamique modernisatrice, de longue durée, mêlant trois processus : « individualisation », « rationalisation » et « différenciation sociale »⁵ :

1 La temporalité nous semble en effet tout particulièrement à étudier dans la mesure où il s'agit d'un mode de perception ou d'appropriation du temps, c'est-à-dire une construction subjective et non un absolu.

2 Ascher (François), *La société hypermoderne ou Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La tour d'Aiguës, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2005, 301 p.

3 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchâter le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p.

4 Sieverts (Thomas), *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Ed. Parenthèses, Coll. « Eupalinos », Série « Architecture et urbanisme », 2004, 188 p.

5 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La tour d'Aiguës, Ed. de l'Aube, Coll. « L'Aube – poche essai », 2001, p. 14

« Ces trois processus s'alimentent réciproquement et produisent des sociétés de plus en plus différenciées, formées par des individus à la fois plus semblables et plus singuliers, aux choix plus complexes¹ ».

Ce sont ces choix que nous souhaitons ici interroger afin de mieux comprendre les modes de vie et de pensée des urbains contemporains. Le progrès est une notion-clé qu'il convient de questionner. En effet, nous pouvons constater à l'heure actuelle que ce terme suscite des appréciations contrastées. Il est tantôt considéré comme susceptible d'entraîner l'avènement d'une société nouvelle, voire d'un monde nouveau. Tantôt il est perçu comme le drame d'un monde en voie de disparition. Le processus de modernisation a toujours fait l'objet de telles réactions. Cependant, la critique actuelle a pris une nouvelle forme, qualifiée de postmoderne, dans la mesure où des philosophes et des sociologues soulignent l'émergence d'une crise radicale et annoncent le dépassement de la modernité. Ce mouvement de pensée est d'ailleurs relayé par un certain nombre de critiques de l'esthétique fonctionnaliste par le projet :

« Ces démarches ne sont pas sans intérêt, notamment parce qu'elles nous interpellent sur les mutations en cours. Toutefois, ces dernières n'annoncent ni ne préfigurent la fin de la modernisation, mais soulignent plutôt le fait que la société moderne se dégage d'un rationalisme devenu trop simpliste et de ses certitudes, et qu'elle se débarrasse des formes de pensées messianique ou providentielle qui marquaient encore l'idée moderne du progrès elle-même. D'une certaine manière, nous devenons vraiment modernes et nous le devenons de plus en plus vite. En effet, le renforcement réciproque des caractères qui font la modernité dégage l'impression d'accélération de la modernisation² ».

Ainsi, une nouvelle attitude face au progrès et au rationalisme semble se dessiner. Elle souligne l'accentuation et surtout l'accélération de la modernisation dans le contexte contemporain. En définitive, la modernisation actuelle de la société n'est pas une nouveauté, mais elle diffère des précédentes étapes par l'impression qu'elle donne de créer un monde qui bouge de plus en plus vite.

Quelles sont les pratiques, les systèmes de valeurs et les choix individuels des urbains dans ce contexte d'accélération des bouleversements ? Afin de répondre à cette interrogation, nous questionnerons la « société de consommation » par rapport aux notions de « liberté *formelle* » et de « liberté *réelle* » qu'elle suscite ou qu'elle empêche³. Il s'agit en définitive de revenir sur la nature même des choix auxquels sont confrontés les individus de l'urbanité contemporaine. D'après les constats du chercheur belge Lionel Thelen, les objectifs actuels des individus reposent sur la nécessité de contenter les besoins vitaux et d'assurer un certain paraître, garant de l'intégration sociale. Cette attitude, cette course à l'inclusion et à l'existence sociale, apparaît comme un cercle vicieux qui empêche tout projet à long terme et instaure progressivement la précarisation des modes de vie. Cependant, il ne s'agit bien entendu pas que de précarité financière. La précarité dont nous parlons est relative à l'existence de l'individu elle-même. À travers l'étude des personnes les plus démunies⁴ – les sans-logis, les chômeurs de longue durée ou les travailleurs précaires – Lionel Thelen montre que le niveau de précarité d'un individu est fonction de sa capacité à se référer à son passé et surtout à se projeter dans son futur. La précarité dont nous parlons est donc une incapacité à se détacher de la réalité immédiate, de la lutte pour la survie. Ainsi, en donnant l'impression d'une accélération des changements et des bouleversements, le processus de modernisation contemporain entraîne la précarisation des individus dans la mesure où ils ne

1 *Ibid.* p. 15

2 *Ibid.* pp. 23 - 24

3 Thelen (Lionel), « Changer la donne sociale mieux comprendre les personnes en grande précarité afin de leur donner non pas une liberté *formelle* mais une liberté *réelle* de choix de vie », *Etopia*, Bruxelles, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, Faculté Saint-Louis, 2007, 33 p.

4 Thelen (Lionel), « La perception du temps chez la personne précarisée », dans « Changer la donne sociale mieux comprendre les personnes en grande précarité afin de leur donner non pas une liberté *formelle* mais une liberté *réelle* de choix de vie », *Etopia*, Bruxelles, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, Faculté Saint-Louis, 2007, pp. 11 - 13

peuvent pas se référer au passé – trop différent de leur présent – et où ils ne peuvent se projeter dans leur futur dont personne ne sait de quoi il sera fait.

La modernisation actuelle n'est donc pas sans conséquences sur la manière d'envisager la perception temporelle au sein de notre société. Dans son ouvrage *Le culte de l'urgence*¹, Nicole Aubert fait état d'une société où le court-terme² règne en maître et où la perception humaine de la temporalité tend à s'appauvrir. De plus, « l'individu est sans cesse confronté à des situations de choix à opérer séance tenante entre des possibles toujours plus nombreux³ ». Dans ces conditions, les choix qui confèrent un sens à l'existence en la projetant vers l'avenir, sont relégués au second plan au profit de ceux qui reposent sur des impératifs de survie immédiate. Devant l'obligation temporelle de renoncer aux choix réels relatifs à son existence et au regard de la fragmentation d'un soi rythmée par des désirs « versatiles » voire « compulsifs »⁴, « l'individu hypermoderne⁵ » développe de la sorte « une incapacité à s'inscrire non seulement dans le moindre projet, mais également dans une quelconque continuité de soi⁶ ». Cette dépossession des choix réels entraîne ainsi un « exil de soi⁷ » à travers l'instauration d'un présent perpétuel et d'une immédiateté de l'action.

Cette dépossession de soi, cet exil, n'est évidemment pas sans conséquences sur l'avenir des individus ainsi que sur la gestion des temporalités individuelles et collectives. Cette dépossession vient de plus, d'après le philosophe français Bernard Stiegler, entrer en résonances avec « le phénomène de désajustement qui vient régulièrement ébranler les sociétés humaines⁸ ». En effet, le développement de la société s'est construit et projeté en fonction et par rapport aux transformations techniques⁹. Ces évolutions ont toujours engendré des désajustements temporaires entre systèmes techniques et sociaux. La combinaison de ces désajustements temporaires et de l'exil de soi des individus semble aujourd'hui conduire à une limite en engendrant une confusion entre « temps humain » et « temps des étoiles », c'est-à-dire entre « avenir » et « devenir »¹⁰ :

« Confondre le temps des étoiles avec le temps humain, c'est réduire le temps néguentropique au devenir entropique, ce qui est contradictoire, sauf à poser la possibilité de la "fin des temps" – c'est-à-dire de l'avenir, qui est beaucoup plus complexe que le devenir, et donc, aussi, plus fragile. La possibilité de l'avenir est fragile : c'est pourquoi la fin de l'avenir est possible, beaucoup plus probable que la fin du devenir¹¹ ».

En nous intéressant à la calendarité sur laquelle repose le partage d'un temps commun, nous souhaitons questionner ici la fragilité de l'avenir des individus dans la mesure où la calendarité est un symbole – un fétiche – du désir d'avenir. Comme l'a montré Bernard Stiegler, les médias contrôlent la calendarité contemporaine et participent par là même à l'appauvrissement des temporalités en inscrivant la calendarité – fiction d'avenir

1 Aubert (Nicole), *Le culte de l'urgence*, La société malade du temps, Paris, Flammarion, 2003, 375 p.

2 Un des exemples de cet horizon temporel se comptant parfois en minutes est celui des échanges boursiers.

3 Aubert (Nicole), *Le culte de l'urgence*, *La société malade du temps*, Paris, Flammarion, 2003, p. 260

4 *Ibid.* p. 261

5 Aubert (Nicole) [dir.], *L'individu hypermoderne*, Ramonville Saint-Agne, Ed. Érès, Coll. « Sociologie clinique », 2004, 319 p.

6 *Ibid.*

7 Thelen (Lionel), *L'exil de soi, Sans-abri d'ici et d'ailleurs*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, Coll. « Travaux et recherches », 2006, 318 p.

8 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 19

9 Stiegler (Bernard), *La faute d'Épiméthée : La technique et le temps (1)*, Paris, Galilée, Coll. « La philosophie en effet », 1994, 278 p.

10 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 20

11 *Ibid.*

et donc d'un désir « structurellement accordé à l'infini¹ » – dans le domaine du fini et de l'épuisable². Ce glissement est loin d'être sans conséquences :

« "Je n'y crois plus. Je regarde la télé mais je déteste ça" : voilà ce que répondent les personnes interrogées. Si l'on demande aux gens ce qu'ils pensent de la programmation de TF1, ils répondent, en général, qu'elle ne leur plaît pas, que celle d'Arte est meilleure, et admettent cependant regarder TF1³ ».

Cette situation, tout à fait paradoxale, traduit un profond mal-être conduisant des individus à détester ce qui les rassemble. Ce phénomène est dû à l'intégration du système technique de production et du système de partage de calendarité. En effet, cette intégration entraîne à la fois une « hyper-synchronisation⁴ » (tout le monde regarde le TF1 et n'a pas vraiment d'autres choix) et une « hyper-diachronisation⁵ » (personne n'aime vraiment la programmation de TF1). Cette hyper-diachronisation entraîne une rupture avec le milieu symbolique par laquelle les symboles qui rassemblent deviennent détestables et détestés. Ce désamour, décrit par Bernard Stiegler conduit à une déception collective et personnelle ayant pour seule issue un exil de soi face à la tromperie de soi. Enfin, la combinaison nécessaire à l'émergence et à la pérennisation d'un temps commun entre diachronie et synchronie⁶ est aujourd'hui menacée par la décomposition de ces deux tendances dont la traduction concrète est la transformation des symboles en véritables « diabolos⁷ » :

« Autrement dit, cette "calendarité" industrielle détruit le temps. Ou, pour le dire autrement, l'exploitation industrielle du temps (du temps des consciences devenu marché) est entropique : elle élimine la différence entre devenir et avenir. C'est ce qui produit un profond mal-être, un dégoût, symptôme d'une liquidation du désir – ce que j'ai nommé ailleurs une "débandade"⁸ ».

En définitive, au cours de notre questionnement autour des temporalités de l'individu, nous avons montré la prédominance du présent qui maintient un état d'urgence latent, fragilisant ainsi l'avenir de l'individu, et par lequel la destruction des temporalités des individus est rendue possible.

De l'absence de singularité

Afin de continuer notre interrogation des modes de vie urbains et contemporains, nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement à la construction de l'individu en lui-même et à la nature même des rapports établis avec ses pairs. Pour ce faire, nous souhaitons tout d'abord questionner les notions d'individualisation et d'individuation. En effet, François Ascher parle pour sa part d'« individualisation de plus en plus poussée⁹ » alors que Bernard Stiegler souligne quant à lui la « perte d'individuation¹⁰ ». S'agit-il d'une situation paradoxale ? Ou au contraire, s'agit-il d'une situation cohérente mettant en scène deux termes aux significations différentes ?

1 *Ibid.* p. 27

2 *Ibid.* p. 30

3 *Ibid.* pp. 34 - 35

4 Stiegler (Bernard), *Le temps du cinéma et la question du mal-être : La technique et le temps (3)*, Paris, Galilée, Coll. « La philosophie en effet », 2001, 329 p.

5 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 33

6 Afin d'explicitier la combinaison nécessaire entre diachronie et synchronie, Bertrand Stiegler propose une comparaison entre le temps et le langage. L'interdépendance entre les deux tendances est en effet mise en évidence à l'aide de l'exemple du langage dont l'essence même est l'articulation d'une diachronie et d'une synchronie. Si ces deux tendances se décomposent, le langage ne peut alors exister.

7 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 37

8 *Ibid.* p. 37

9 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La tour d'Aiguës, Ed. de l'Aube, Coll. « L'Aube – poche essai », 2001, p. 31

10 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 13

L'individualisation contemporaine de François Ascher relève de la possibilité offerte aux individus de choisir ainsi que de la nécessité de le faire en permanence. L'accentuation de l'individualisation revient à faire de plus en plus de choix dans l'urgence. Nous avons vu précédemment que la nature de ces choix n'est pas à même de constituer un sens à l'existence. L'individuation de Bernard Stiegler, processus par lequel l'individu est amené à faire de tels choix et à assurer ainsi son épanouissement personnel, est donc menacée par cette individualisation. L'accentuation de l'individualisation et la perte d'individuation coexistent donc bel et bien.

Le philosophe explique par ailleurs comment ce processus d'individuation est freiné. Le passé d'un individu est de moins en moins différent de celui des autres dans la mesure où son passé fait de plus en plus référence à des images, à des événements et à des discours véhiculés par les médias. De plus, passé et présent de l'individu se constituent aussi « dans les objets et les rapports aux objets¹ » que ces images conduisent à consommer. L'individu perd ainsi sa singularité et se perd lui-même comme singularité.

« Dès lors que je n'ai plus de singularité, je ne m'aime plus : on ne peut s'aimer soi-même qu'à partir du savoir intime que l'on a de sa propre singularité. Si notre singularité est détruite, notre amour de nous-mêmes est détruit² ».

Les individus contemporains sont aujourd'hui essentiellement visés en tant que consommateurs. Cependant l'individualité profonde de tout consommateur est niée, son « je » n'a pas le droit de cité. Le « nous » n'existe pas plus. Le consommateur est avant tout un « on ». En ce sens, l'individu est dépersonnalisé, désincarné, exilé de soi-même.

« La consommation – comme époque d'un système relevant de ce que j'ai appelé le processus d'adoption – tend à faire se confondre le *je* et le *nous*, à annuler leurs différences et à les transformer de ce fait même en un *on*. L'organisation de la consommation – qui consiste à *synchroniser* les *je* au point de nier leurs différences, parce qu'un *je* est une diachronie, parce que je ne peux dire *je* que dans la mesure où *mon* temps n'est pas *votre* temps – est ce qui tend à annuler l'amour de soi, l'amour-propre³ ».

En fin de compte, la singularité de l'individu contemporain est annulée par la synchronisation de son comportement – en termes de consommation – avec le comportement des autres. Ainsi, la mise en place et la pérennisation des économies d'échelles industrielles annulent progressivement l'existence de l'individu en tant qu'être singulier. Enfin, à travers cette annulation progressive de l'individu, ce dernier n'est plus en mesure de s'aimer et il ne s'aime plus. Rappelons toutefois qu'il ne s'agit pas ici de condamner, bien loin de là, le destin industriel et technologique de la société contemporaine. Notre démarche vise à approfondir notre compréhension afin de se donner les moyens de réinventer ce destin.

Pour prolonger nos interrogations, il convient maintenant d'interroger le devenir de la réalité collective dans un tel contexte. Est-il encore possible de faire ensemble ? Est-il encore possible de constituer un ensemble ? Toujours d'après Bertrand Stiegler cette réalité collective, cet ensemble cohérent de *je*, se délite progressivement dans la mesure où l'amour propre des individus, « narcissisme primordial⁴ », est une condition nécessaire à l'amour des autres :

« Or si je ne m'aime plus, je n'aime plus les autres, puisque les autres ne sont jamais autre chose que le miroir de mon amour-propre : c'est en cela que consiste le narcissisme primordial. Dès lors que je ne m'aime plus, et que je n'aime donc plus les autres, toute transgression devient possible : il n'y

1 Stiegler (Bernard), « De la misère symbolique », *Le Monde*, Paris, Le Monde, 11 octobre 2003 : <http://www.lemonde.fr>

2 *Ibid.*

3 Stiegler (Bernard), *Aimer; s'aime; nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 17

4 *Ibid.* p. 14

a plus aucune limite à mon action, ce qui signifie que mon action peut devenir passage à l'acte de la folie pure¹ ».

Dans ces conditions, l'habitant des territoires urbanisés contemporains – l'urbain – n'est autre qu'un mal-aimé parmi tant d'autres négociant sa survie à travers des combines précaires – des tromperies de soi – sujettes à la folie des « passages à l'acte² ». « Toute transgression devient alors possible », comme l'écrit Albert Camus ; le suicide³ face à l'absurdité de l'existence de l'être apparaît alors une issue possible. En effet, deux forces s'opposent intensément dans le contexte contemporain. D'un côté, « l'appel humain⁴ » poussant à connaître et comprendre sa raison d'être. De l'autre, l'absence de réponse du milieu où il se trouve, « le silence déraisonnable du monde⁵ ». L'individu vit ainsi dans un monde dont il ne comprend pas le sens, dont il ignore tout, y compris sa raison d'être. Dans sa quête de cohérence, il ne trouve malheureusement pas de réponse satisfaisante. Il se retrouve face à l'absurdité de son existence dans le monde où il évolue. Afin d'échapper à cette absurdité, l'individu se doit de nier une des deux forces en place, c'est-à-dire trouver un sens à ce qui est ou faire taire « l'appel humain ». L'incapacité de l'individu contemporain à se projeter dans son futur l'empêche de faire des projets, d'établir des buts, et par là même de croire que la vie puisse se fabriquer, même si bien sûr cette fabrique est relative car la mort ne peut jamais être écartée. Comme il ne peut pas trouver un sens à ce qui est, l'homme tente donc de faire taire « l'appel humain » et le suicide apparaît alors comme une issue salvatrice. Cependant, ce comportement individuellement suicidaire se double d'un comportement collectivement suicidaire :

« Tout en dédiant cette conférence aux électeurs du Front national en tant que, comme vous et moi, mais peut-être plus que vous et moi, ils souffrent, j'essaie de vous dire que l'organisation illimitée de la consommation est l'organisation de la liquidation du narcissisme – ce dont ces électeurs sont victimes –, liquidation qui est l'organisation de la folie pure, et que cela conduit inévitablement à des comportements individuellement et collectivement suicidaires⁶ ».

En effet, trouver un sens à ce qui est, alors que l'existence individuelle est niée par une absence de singularité, pousse l'individu à s'attaquer au *nous* de la collectivité en tant que « réalité d'une altérité⁷ » qui le fait souffrir. Par la destruction du *nous*, le *je* répond alors à son besoin primordial de s'élever à l'existence et à la singularité. Cette situation extrême appelle à une réflexion profonde et urgente face à cet exil de soi qui est aussi un exil de nous-mêmes et qui rend l'avenir de toute collectivité impossible. Les urbains, inexorablement engagés dans un monde qui bouge vite, condamnés à un éternel présent, ont ainsi leur singularité réduite à néant. Par là même, l'habitant des territoires urbanisés est dans l'incapacité de s'aimer et encore plus d'aimer les autres. C'est cela le drame de l'urbain, un mal-aimé parmi tant d'autres.

Du dépaysement

Cette question de la collectivité impossible semble de prime abord relever principalement du politique. Cependant, comme nous le verrons, elle suscite aussi des interrogations et des reconsidérations d'ordre esthétique. Le politique est entendu ici comme relevant de « la question de la relation à l'autre dans un

1 *Ibid.* p. 18

2 Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, pp. 44 - 45

3 *Ibid.*

4 Stiegler (Bernard), *Passer à l'acte*, Paris, Galilée, 2003, 70 p.

5 Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, pp. 44 - 45

6 *Ibid.*

7 Stiegler (Bernard), *Aimer; s'aimer; nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 18

sentir ensemble, une *sympathie* en ce sens¹ ». Le problème du politique est donc de faire exister un *nous*, c'est-à-dire de proposer un savoir être ensemble qui est aussi un savoir vivre ensemble. Pour ce faire, il convient de faire émerger cet ensemble « à travers et depuis nos singularités (bien plus profondément encore que nos "différences")² » : « La politique est l'art de garantir une unité de la cité dans son désir d'avenir commun, son individuation, sa singularité comme devenir-un. Or un tel désir suppose un fond esthétique commun³ ».

L'esthétique dont il est ici question est entendue, en relation avec son origine étymologique *aisthēsis* signifiant sensation⁴, comme celle du sentir et de la sensibilité en général. Bernard Stiegler, dans *De la misère symbolique*⁵, explique que la capacité des individus à être ensemble relève de leur capacité à répondre d'un même ensemble sensible. Dans ce cadre, toute communauté politique est aussi une communauté d'un sentir. Enfin, en s'appuyant sur la « *philia* » aristotélicienne, l'auteur montre que l'aptitude des individus à aimer ensemble un ensemble de choses – comme les lieux où ils vivent par exemple – rend possible l'amour de l'autre et par là même l'existence d'un *nous*. La question politique que nous posions précédemment devient alors une question esthétique. Le renouvellement de l'approche esthétique par une prise en compte du politique relève alors de l'urgence dans la mesure où les liens entre la production artistique et la question de la sensibilité de l'autre sont à l'origine même des travaux des artistes. D'ailleurs, l'esthétique humaine n'est pas sans histoire, elle exprime même une transformation incessante du sensible.

« Manet rompant avec la tradition est la pointe d'un sentir qui n'est pas partagé par tous - d'où les conflits esthétiques qui se multiplient à partir du XIXe siècle. Mais ces conflits sont un processus de *construction de la sympathie* qui caractérise l'esthétique humaine, une créativité qui transforme le monde en vue de bâtir une nouvelle sensibilité commune, formant le *nous interrogatif* d'une communauté esthétique à venir. C'est ce que l'on peut nommer l'*expérience esthétique*, telle que l'art la fait - comme on parle d'expérience scientifique : pour *découvrir l'altérité du sentir*, son *devenir porteur d'avenir*⁶ ».

Cependant, l'ambition de l'esthétique en la matière semble avoir disparu. La « misère symbolique⁷ » de notre société en témoigne : la société de consommation a privé, par le conditionnement esthétique du marketing, les individus de toute possibilité d'expérience esthétique⁸. Cette misère symbolique dont nous parlons est notamment due aux bouleversements contemporains tels que ceux que nous avons notés à propos de l'individu et du temps.

L'évolution de la relation entre les individus et les espaces qu'ils fréquentent est aussi constitutive de cette misère symbolique :

« Un *nous* est toujours constitué par une calendarité et une cardinalité. Pour que nous puissions dire *nous*, il faut que nous partagions le même système calendaire et le même système cardinal. Si nous ne pouvons pas nous référer au même calendrier, c'est-à-dire si nous ne partageons pas un temps commun, et si nous n'avons pas une représentation commune du monde spatial dans lequel nous partageons des dispositifs d'orientation – par exemple, si nous ne savons pas lire les noms des rues, les cartes ou les panneaux indicateurs –, nous sommes étrangers. Nous ne nous sentons en familiarité avec un *nous* qu'à condition d'un tel partage⁹ ».

1 *Ibid.* p. 15

2 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, p. 18

3 *Ibid.*

4 Stiegler (Bernard), « De la misère symbolique », *Le Monde*, Paris, Le Monde, 11 octobre 2003 : <http://www.lemonde.fr>

5 Le mot esthétique est dérivé du grec *aisthētikos* de *aisthanesthai*, sentir. Dubois (Jean), Mitterrand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, p. 270

6 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 194 p.

7 *Ibid.* p. 20

8 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 194 p.

9 Bernard Stiegler souligne d'autre part qu'une faible part de individus continue toutefois à expérimenter esthétiquement le monde. Cependant cette partie de la société, dont les artistes font partie, a très largement accepté la perte de ceux qui ont « sombré dans ce conditionnement ». *Ibid.*

Cependant, comme la calendarité, la cardinalité est passée sous le contrôle de la société de consommation. Par ce même processus d'hyper-synchronisation et d'hyper-diachronisation, l'espace est devenu le lieu d'une rupture avec le milieu symbolique par laquelle les symboles qui rassemblent deviennent détestables et détestés. Le conditionnement esthétique, se substituant à l'expérience esthétique, rend impossible cette dernière. Les individus vivent alors comme déconnectés des espaces qu'ils parcourent. Ils les subissent dans la mesure où ils ne font pas ou plus sens pour eux :

« Cette misère n'affecte pas simplement les classes sociales pauvres : le réseau télévisuel, en particulier, trame comme une lèpre de telles zones partout, concrétisant ce mot de Nietzsche : "Le désert croît". Pour autant, tous ne sont pas exposés également à la maladie : d'immenses pans de la population vivent dans des espaces urbains dénués de toute urbanité, tandis qu'une minuscule minorité peut jouir d'un milieu de vie digne de ce nom. Il ne faut pas croire que les nouveaux misérables sont d'abominables barbares. Ils sont le cœur même de la société des consommateurs. Ils sont la "civilisation". Mais telle que, paradoxalement, son cœur est devenu un ghetto. Or ce ghetto est humilié, offensé par ce devenir ».

Dans ce cadre, l'immense majorité de la société est présentée comme vivant dans des zones esthétiquement sinistrées dans lesquelles il n'est pas possible de vivre et de s'aimer en raison de l'aliénation esthétique subie. À l'exil de soi et à l'exil de nous-mêmes, s'ajoute ainsi un nouvel exil. Il s'agit de ce que nous appelons, l'exil du pays, un « dé-paysement¹ » en somme. Ce pays qui ne fait sens ni pour soi ni pour les autres et qui par son existence fait souffrir et humilie l'habitant, il n'est pas possible d'y vivre. Dans ce cadre, ce pays dépaycé, ce territoire dépayçant, est incapable de faire monde.

La nécessité de retrouver des symboles contemporains est donc une urgence au regard des « effondrements² » décrits par Bernard Stiegler dans *Aimer, s'aimer, nous aimer*. Afin d'oeuvrer pour ce renouvellement, ce dernier affirme par ailleurs qu'il faut compter sur les « insoupçonnables énergies³ » des individus et de notre société elle-même. En revanche, si ces énergies ne sont pas prises en compte et si elles continuent d'être niées alors elles seront « essentiellement destructrices⁴ ». Cependant, dénoncer la perversion du système est loin d'être un acte suffisant pour œuvrer à ce renouvellement. En effet, toujours dans le même ouvrage, l'auteur rappelle l'exemple de Martin Heidegger qui avait clamé le danger de confondre l'individu et la société par l'usage du *on* – *das Man* – avant de succomber lui-même à ce danger décrié :

« Je donne cette précision non pour accabler la mémoire d'Heidegger, dont l'héritage et ses inadéquations sont au cœur de toutes ces questions, mais pour nous rappeler à la prudence et à une certaine modestie : ce n'est pas parce que l'on dénonce le *on* que l'on ne risque pas d'y tomber, et c'est même parfois le contraire, comme on le voit souvent de nos jours, en ces temps de grande réactivité⁵ ».

Il convient donc d'œuvrer individuellement et collectivement afin de « réenchanter le monde⁶ », réenchancement nécessaire pour faire que l'individuation de l'individu participe à l'individuation du *nous* de la société tout en participant de cette individuation du *je*. Le rôle de l'artiste est à souligner dans ce cadre. En effet, l'art en tant qu'expérience soutient cette singularité sensible permettant l'individuation en invitant à

1 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, p. 25

2 Le terme de « dépayser » – « faire changer quelqu'un de pays, de lieu, de milieu », c'est-à-dire déraciner, exiler – est apparu dans le vocabulaire français vers 1200. Il est issu du terme de « pays » lui-même. Les termes de « dépaysement » et de « dépayçant » en découlent. Le « dépaysement » est à la fois l'« action d'exiler » et l'« état d'une personne exilée ». Rey (Alain) [dir.], *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1996, p. 356

3 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, pp. 87 - 89

4 Stiegler (Bernard), « De la misère symbolique », *Le Monde*, Paris, Le Monde, 11 octobre 2003 : <http://www.lemonde.fr>

5 *Ibid.*

6 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchanter le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p.

« l'activité symbolique, à la production et à la rencontre de traces dans le temps collectif¹ » comme dans les lieux de vie. Il s'agit donc de réactiver une réalité symbolique contemporaine en cultivant « l'art de passer à l'acte² », c'est-à-dire redonnant du sens par le sentir à la société et à l'individu. C'est pourquoi par la suite nous nous focaliserons sur l'étude des symboles constitutifs de l'urbanité contemporaine en partant à la recherche de leurs traces et en montrant comment la question esthétique de ces symboles démasqués peut façonner une réponse politique innovante.

1 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, p. 26

2 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, La catastrophe du sensible (2)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2005, pp. 45 - 82

3.1.2 De la mythologie urbaine contemporaine

Afin de décrypter quelque peu le décrochage symbolique de la société actuelle, questionnons à présent les symboles mêmes du monde urbain contemporain. Interrogeons ses fondements après avoir explicité les notions de symbole, de mythe et de mythologie. Qu'est-ce qu'un mythe ? Quels liens existe-il entre symbole et mythologie ? Est-il possible de dire aujourd'hui que les mythes font partie de l'histoire ancienne ? Que représente alors la mythologie contemporaine ? Et, plus précisément, qu'est-ce qu'une mythologie urbaine ? Deux objets majeurs de la société contemporaine seront ensuite questionnés : la science et la ville. Quels rôles jouent réellement ces deux notions au sein des mythes contemporains ? Pourquoi est-il possible d'affirmer que ces deux symboles sont en crise ? Quelles sont les conséquences de cette crise pour les symboles de nature – et plus particulièrement de ruralité – au sein des mythes contemporains ?

Questionner les mythes

Intéressons-nous tout d'abord au symbole. Il appartient à la catégorie des signes dans la mesure où, en tant que « figure ou image employée comme signe d'une chose¹ », il est porteur de signification. Cependant, le langage courant confond volontiers signe et symbole. Des différences entre ces deux notions existent pourtant, leur nature dépend toutefois de la méthode utilisée². De manière générale, le signe est présenté comme un moyen de communication arbitraire, « comme une forme imagée qui vise la représentation en se situant sur le plan de la connaissance³ ». Dans ce cadre, l'emblème, l'allégorie ou la métaphore font partie intégrante d'une typologie des signes excluant les symboles, supposés se situer à un niveau supérieur. Alors que le signe est concret, jamais ambigu et toujours pratique, le symbole, en tant qu'expression de la conscience, relève du

1 Littré (Paul-Émile), « symbole », *Littré*, Dictionnaire de la langue française, Tome 6, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, pp. 6149 - 6150

2 Durand (Gilbert), *L'imagination symbolique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 1993, 132 p. ; Todorov (Tzvetan), *Théories du symbole*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Points - Anthropologie », 1985, 375 p. & Amado Lévy-Valensi (Éliane), *La nature de la pensée inconsciente*, Paris, J.P Delarge, Coll. « Encyclopédie universitaire », 1978, 503 p.

3 Decharneux (Baudouin), Nefontaine (Luc), *Le symbole*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1998, p. 11

qualitatif, « seul capable de rendre l'âme des choses par une connaissance intuitive¹ ». L'étude des symboles² inscrits à des degrés divers dans la pensée occidentale permet ainsi de comprendre un peu plus le sens de la société dans laquelle nous évoluons et qui oscille entre la voie mythique – allégorique et exégétique émanant du rapport à l'invisible – et la voie rationnelle³.

Ce constat nous conduit tout naturellement à nous questionner sur la notion de mythe même. Le mythe, issu du bas latin *mythus* et du grec *muthos* évoquant le récit, la légende⁴, est, comme le montre Philippe Moingeon, bien plus qu'une histoire « merveilleuse ou distrayante⁵ » sans lien avec la réalité. Il ne relève pas non plus d'un modèle hors d'atteinte et invraisemblable. Le mythe apparaît en revanche en tant que véritable langage pour Roland Barthes⁶. Il est même pour Claude Lévi-Strauss⁷ et Gilbert Durand⁸ le discours qui parle à la majorité des humains. Dans ces conditions, il apparaît comme « transpersonnel, transculturel et méta-linguistique⁹ ». Le mythe est alors un récit capable de véhiculer une croyance collective, véhiculant à la fois raison et subjectivité humaines. Atteindre le sens caché d'un mythe, qui n'est jamais donné de prime abord par le mythe lui-même, relève d'une quête personnelle à travers la nécessaire interprétation du langage symbolique sur lequel le mythe s'appuie. Le mythe n'est donc pas une vérité que l'on lit mais une vérité que l'on découvre par l'interprétation de symboles qui résonnent avec l'être humain. Au-delà des différentes facettes de la mythologie, les enseignements du mythe, exprimant des croyances dans une forme symbolique, sont profondément anthropocentriques :

« Dans leur contenu, les mythes mettent en scène des modèles pour comprendre ce que notre vie d'homme est, ou plus exactement ce qu'elle pourrait être si nous la réalisions pleinement. Le récit mythologique se propose d'établir des repères collectivement admis dans un monde qui change. [...] Dans cette introspection mythologique, le lecteur perspicace, ou bien celui à qui on a fourni les clés nécessaires, découvre ce qu'être humain signifie. Il comprend sa propre nature, mais aussi le sens de sa relation à l'autre et au monde¹⁰ ».

Il convient alors de se demander quelle place est accordée aux mythes à l'heure de l'urbain généralisé. Comme nous l'avons souligné dans le précédent paragraphe, la société contemporaine souffre de « misère symbolique¹¹ ». Cette dernière entraîne « une immense pénurie mythologique¹² ». Aucun méta-récit capable de fonctionner comme une croyance partagée de dimension planétaire ne semble avoir succédé à la disparition des croyances observée au XX^e siècle. Le besoin de réenchanter le monde hypermoderne est souligné de toute

1 *Ibid.* p. 12

2 L'étude des symboles est à mettre en parallèle avec le développement dès la fin du XIX^e siècle des sciences dites humaines. Aujourd'hui l'idée de transdisciplinarité émerge de ce parcours historique et contemporain de l'étude des symboles. Freud (Sigmund), *Sur le rêve*, Paris, Gallimard, Coll. « Folioplus - Philosophie », 2006, 180 p. ; Jung (Carl Gustav), *L'homme à la découverte de son âme : structure et fonctionnement de l'inconscient*, Paris, Le Grand Livre du mois, 1998, 352 p. ; Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990, 389 p. ; Todorov (Tzvetan), *Théories du symbole*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points - Anthropologie », 1985, 375 p. ; Durkheim (Émile), *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris, CNRS, 2008, 638 p. ; Bachelard (Gaston), *La poétique de la rêverie*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige – Grands textes », 2009, 183 p. & Ricoeur (Paul), *La métaphore vive*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points », 1997, 411 p.

3 Benoist (Luc), *Signes, symboles et mythes*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 2009, 128 p.

4 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), « mythe », *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, p. 498

5 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, Éd. Ivoire-Clair, 2007, p. 17

6 Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, éd. du Seuil, Coll. « Points, Série « Essais », 1957, 233 p.

7 Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990, 389 p.

8 Durand (Gilbert), *Introduction à la mythologie*, Mythes et sociétés, Albin Michel, Coll. « Le livre de poche », Série « Biblio essais », 2000, 253 p.

9 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, Éd. Ivoire-Clair, 2007, p. 19

10 *Ibid.*, pp. 23 - 24

11 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (I)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 194 p.

12 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, Éd. Ivoire-Clair, 2007, p. 119

part¹ afin de permettre à la fois individuation et vivre ensemble. La société contemporaine semble en effet en panne de mythologies capables de reconnecter l'individu au groupe et le groupe à l'individu. Roland Barthes établissait ce constat dès les années 1950 dans *Mythologies*² où il décrivait des mythes aussi divers que la Citroën DS, le catch, le vin et le visage de Greta Garbo tout en analysant également le phénomène global du mythe. Il soulignait alors que l'une des « servitudes majeures » de la société était justement ce « divorce accablant de la mythologie et de la connaissance »³ :

« La science va vite et droit en son chemin ; mais les représentations collectives ne suivent pas, elles sont des siècles en arrière, maintenues stagnantes dans l'erreur par le pouvoir, la grande presse et les valeurs d'ordre⁴ ».

Face à l'absence de ce « mensonge indispensable⁵ » qu'est la mythologie, la tentation de repli communautaire est aujourd'hui bien grande. Il s'agit d'un repli sur soi, parfois qualifié d'individualisme, dans la mesure où la collectivité n'a que très peu de sens ou effraye l'individu hypermoderne. Cette tendance se manifeste notamment sous la forme d'un consumérisme effréné qui n'a pas pour objectif de questionner l'être et le monde pour le faire évoluer, mais d'en jouir dans l'instant présent.

« Toutefois, la mythologie qu'il nous faut réinventer ne doit négliger aucune piste, et emprunter au référentiel des religions et des traditions, de la science, et de la philosophie. Elle doit orchestrer la rencontre de la pensée structurée, du bon sens, mais aussi de l'irrationnel, de l'espérance et de l'affectif qui nourrissent la subjectivité de tout être humain⁶ ».

La représentation actuelle du monde, fondée sur une explication scientifique des choses et des phénomènes, a également contribué à désenchanter la littérature⁷. Devant l'urgence de faire face à des choix toujours plus pressants, la capacité de l'individu à entamer la quête nécessaire à la compréhension et à l'interprétation d'un mythe s'est affaiblie. Cependant, les aptitudes de l'homme à rêver et à imaginer restent intactes et le mystère, comme le merveilleux⁸, omniprésents dans le monde contemporain. Il convient donc de réapprendre à transcrire ces traces de mythologie afin de produire de nouveaux récits collectifs qui s'accordent notamment avec les modèles scientifiques les plus récents⁹.

Qu'en est-il des mythes urbains contemporains ? Sont-ils eux aussi en crise ? Selon toute vraisemblance, des récits collectifs sont en cours d'élaboration. D'autres restent à inventer. L'urbanité contemporaine et ses bouleversements se doivent d'être mis en récit. Les milieux incertains, la diversité culturelle, l'individuation et la liberté, le vieillissement de la population et la mort de l'individu semblent des sujets propices au renouveau urbain des mythes¹⁰.

1 Weber (Max), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, Coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2009, 188 p. ; Gauchet (Marcel), *Le Désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio - Essais », 2005, 457 p. ; Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchanter le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p. ; Lécluse (Henri), *Le désenchantement ou L'impasse mystique*, Paris, Éd. Nouvelle Pléiade, Coll. « La nouvelle Pléiade », 1998, 85 p.

2 Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, éd. du Seuil, Coll. « Points, Série « Essais », 1957, 233 p.

3 *Ibid.* p. 72

4 *Ibid.* p. 73

5 Hachet (Pascal), *Le mensonge indispensable, Du trauma social au mythe*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Psychanalyse et civilisations », 2009, 200 p.

6 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, éd. Ivoire-Clair, 2007, p. 131

7 Millet (Richard), *Désenchantement de la littérature*, Paris, Gallimard, 2007, 66 p.

8 Papieau (Isabelle), *Le renouveau du merveilleux*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », Série « Études culturelles », 2008, 217 p.

9 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchanter le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p.

10 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, éd. Ivoire-Clair, 2007, pp. 138 - 142

Il convient néanmoins de bien comprendre la nature d'un mythe urbain. Le mythe est en effet à distinguer de l'image ou de la perception. Les représentations sociales, qui s'appuient sur les mythes sans pour autant s'y résumer, relèvent de la symbolisation du réel. Elles donnent un sens à ce qui est perçu, aux images. Par exemple, les images dont parle Kevin Lynch¹ sont essentiellement visuelles et ne relèvent donc pas directement du mythe². La pensée mythique est en revanche indissociable de l'opération de « bricolage » introduite par Claude Lévi-Strauss dans *La pensée sauvage*³ et par laquelle il est possible de donner un sens à des restes culturels disparates.

Le concept de paradigme, défini par Thomas Kuhn⁴ en 1962, nous semble aussi tout à fait en lien avec la pensée mythique. En effet, en affirmant une vision relativiste de la science, le paradigme apparaît comme une notion englobante par rapport aux représentations sociales et donc aux mythes. Les représentations sociales concourent de ce fait à l'émergence de paradigmes. Dans ce cadre, l'objet de notre recherche est justement de révéler les nouveaux paradigmes de la fabrique des territoires urbains et plus particulièrement des métropoles. L'émergence des milieux incertains, nouvelle typologie urbaine et métropolitaine, et le bouleversement de la pensée sur la ville, actuellement perceptible à travers les expériences de fabrique étudiées, participent-ils d'un changement de paradigme ? Afin de répondre à cette interrogation qui fait aussi office d'hypothèse, l'étude des mythes urbains, informant les représentations sociales c'est-à-dire l'imaginaire urbain⁵, nous semble d'un grand intérêt dans la mesure où les pratiques de fabrique urbaine et métropolitaine sont des « représentations en actes⁶ » dont les acteurs sont les médiateurs.

Les sciences entre confiance et défiance

Afin de prolonger notre réflexion sur les mythes et tout particulièrement les mythes contemporains et urbains, il nous apparaît nécessaire de nous attarder quelque peu sur la place accordée aux sciences au sein de la mythologie contemporaine. Comme nous le verrons, les sciences occupent une position ambiguë inspirant tantôt confiance absolue, tantôt peur irraisonnée. La confiance absolue dont il est ici question fait notamment référence au scientisme⁷ du XIX^e siècle :

« Le XIX^e siècle, dans sa seconde moitié, a été le siècle du scientisme. Le siècle de la confiance absolue dans la Science, magnifique, exaltée, censée pouvoir apporter des solutions à tous les problèmes de l'humanité. Portés par le progrès rapide des connaissances, les savants apparaissaient alors comme les dépositaires de la raison et de la vérité. Comme les servants du progrès. Siècle du rationalisme triomphant, le XIX^e siècle considérait la science comme le vecteur essentiel du progrès humain⁸ ».

1 Lynch (Kevin), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1997, 221 p.

2 Bailly (Antoine), *La perception de l'espace urbain*, Paris, Centre de recherche en urbanisme, 1977, 710 p.

3 Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990, 389 p.

4 Kuhn (Thomas Samuel), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - sciences », 2008, 284 p.

5 L'analyse de l'urbain se décompose en trois champs disciplinaires à la fois distincts et interdépendants : la morphologie, les pratiques et les représentations. L'étude des représentations urbaines a notamment fait l'objet des ouvrages suivants : Lynch (Kevin), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1997, 221 p. ; Ledrut (Raymond), *Les images de la ville*, Paris, Anthropos, Coll. « Société et urbanisme », 1973, 388 p. ; Sansot (Pierre), *Poétique de la ville*, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2004, 625 p. ; Lussault (Michel), *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des sciences de la ville, Université François Rabelais, Coll. « Sciences de la ville », 1992, 415 p. & Chalas (Yves), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, Coll. « Villes », 2000, 199 p.

6 Salomon Calvin (Joëlle), *La ville, mal-aimée*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. « Logiques territoriales », 2005, p. 22

7 Charrier (Jean-Paul), *Scientisme et Occident : essais d'épistémologie critique*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005, 400 p.

8 Schwartzberg (Roger-Gérard), « Discours de clôture », *Colloque international « Science et Société »*, Paris, La Sorbonne, 1er Décembre 2000, p. 1 <http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/csciesoc.htm>

La science, devenue l'idéologie nouvelle, succédant à la religion¹, devait alors remplacer la représentation mythique. Se faisant, elle a généré un nouveau mythe, celui du progrès, dont le *Discours sur l'Esprit positif*² d'Auguste Comte et le positivisme³ lui-même sont tout à fait représentatifs. Alors que Friedrich Nietzsche annonçait « Dieu est mort⁴ », le culte de la science voyait le jour⁵.

Au cours du XX^e siècle, cette confiance absolue dans la science se nourrit des bienfaits de cette dernière. La médecine et l'hygiène contribuent considérablement à l'amélioration de la santé et à l'allongement de la durée de vie. La maladie et la mort elle-même reculent alors devant la vie. Cependant, cette confiance absolue dans la science et ses vertus se double progressivement d'une peur irraisonnée de cette dernière. La société contemporaine développe désormais une attitude ambivalente face à la science. Ces applications sont tantôt considérées comme sources de bienfaits, tantôt comme de véritables méfaits.

Les développements de la génomique⁶ sont par exemple perçus comme facteur de progrès et d'inquiétude. Alors que la possibilité de créer de nouvelles thérapies et de nouveaux médicaments suscite de l'enthousiasme, les risques de telles manipulations de la substance vivante effrayent et le clonage⁷ reproductif tout particulièrement. Il en est de même pour la physique nucléaire.

« Dès les années 1950, les spécialistes de l'atome et de la physique nucléaire, comme Albert Einstein, Robert Oppenheimer ou Frédéric Joliot-Curie, avaient pris conscience des risques impliqués par leurs travaux et s'en étaient publiquement alarmés. En s'interrogeant sur le rôle de la science dans le monde contemporain. À son tour, le nucléaire civil allait provoquer inquiétude et polémiques, concentrées aujourd'hui autour du devenir des déchets radioactifs⁸ ».

Enfin, notre société contemporaine est aussi marquée par ses doutes et ses craintes en matière de santé, de sécurité alimentaire et d'environnement. Différents sujets tels que la question des organismes

1 De façon similaire, le marxisme, en renversant l'opposition entre capital et prolétariat, avait notamment pour objectif de supprimer le besoin de religion.

2 Comte (Auguste), *Discours sur l'esprit positif*, Paris, J. Vrin, Coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 1995, 254 p.

3 Le positivisme est la doctrine fondée par Auguste Comte (1798-1857). Elle est liée à la confiance dans le progrès de l'humanité par les sciences et à la croyance dans les bienfaits de la rationalité scientifique. Cette démarche a pour ambition de se débarrasser de la métaphysique en s'éloignant notamment des concepts philosophiques développés par Aristote et déjà remis en cause par Descartes. Dans ce cadre, la connaissance doit reposer sur l'observation de la réalité mesurée. Le positivisme peut se décomposer en deux phases. La première phase, de 1830 à 1842, appelée le positivisme scientifique ou positivisme philosophique, s'oppose à la seconde, de 1846 à 1857, où Auguste Comte tente de mettre en place un positivisme religieux.

4 Nietzsche (Friedrich), « Le Gai savoir », *Friedrich Nietzsche : Œuvres philosophiques complètes*, Paris, Gallimard, 1967, pp. 225 - 226

5 Renan (Ernest), *L'avenir de la science*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 1995, 42 p.

6 Dardel (Frédéric), Képès (François), *Bioinformatique : génomique et post-génomique*, Palaiseau, Les Éd. de l'École polytechnique, 2002, 246 p. & Académie des sciences (France), *Développement et applications de la génomique : l'après-génome*, Paris, Londres, New York, Éd. Tec & doc, Coll. « Rapport sur la science et la technologie », 1999, 231 p.

7 Montagut (Jacques), *Le clonage*, Paris, Le Cavalier bleu, Coll. « Idées reçues - santé & médecine », 2008, 127 p. ; Trépanier (Geneviève), *Clonage reproductif et dignité humaine*, Montréal, Liber, 2006, 179 p. ; Robert (Odile), *Clonage et OGM : quels risques, quels espoirs ?*, Paris, Larousse, Coll. « Petite encyclopédie Larousse », 2005, 128 p. ; Jordan (Bertrand), *Le clonage : fantasmes et réalité*, Toulouse, Éd. Milan, Coll. « Les essentiels Milan », 2004, 63 p. & Resta (Esther), *Le clonage humain : entre science, conscience et business*, Paris, Éd. des Écrivains, 1999, 202 p.

8 Schwartzberg (Roger-Gérard), « Discours de clôture », *Colloque international « Science et Société »*, Paris, La Sorbonne, 1er Décembre 2000, p. 2 [Http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/csciesoc.htm](http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/csciesoc.htm)

génétiquement modifiés (OGM)¹, celle du réchauffement climatique² ou la maladie de la « vache folle »³ viennent quotidiennement alimenter cette peur des sciences. Cette frayeur collective semble avoir atteint son paroxysme avec la grande peur de l'an 2000⁴. L'image du chercheur oscille entre la figure bienfaitrice de Louis Pasteur et celle du savant-fou, de l'apprenti-sorcier⁵, qui n'aurait de cesse de défier impunément les lois de la nature. À l'heure où la science peut modifier la matière, le monde vivant et la nature humaine elle-même, le scepticisme, l'anxiété voire l'hostilité viennent pourfendre la confiance absolue dans la science : « La science est désormais en procès⁶ ».

Ce double positionnement vis-à-vis de la science⁷ n'est pas sans conséquence sur le rapport que la société contemporaine entretient avec la nature. De prime abord, il apparaît que la conception que les individus se font de la nature dépend de leur rapport à la science. En effet, devant les actions perverses de l'homme sur la nature, les uns font confiance à la science pour apporter des solutions aux problèmes soulevés, les autres appellent à une reconsidération profonde de l'instrumentalisation que notre société opère sur la nature. Cependant, dans leur article *Comment sortir de la modernité ?*⁸ Catherine et Raphaël Larrère ont montré que la conception commune selon laquelle la modernité de notre société aurait détruit la nature est tout à fait erronée. En effet, ils démontrent que « la protection de la nature fut une tâche moderne⁹ » :

« De la modernité peut, à l'inverse, se déduire une affirmation morale de respecter la nature ; une nature conçue comme une harmonie extérieure à l'homme, qui existait avant lui et qui n'a pas besoin de lui pour exister. Dès que l'on cesse d'assimiler la modernité à l'affirmation d'une volonté et d'une capacité de puissance hyperboliques, on se rend compte qu'il y a, dans sa vision de la nature (celle de processus en équilibres), comme dans le partage qu'elle établit entre nature et société, de quoi concevoir une entreprise de mise en valeur (et donc d'exploitation) de la nature, qui néanmoins se préoccupe de la protéger¹⁰ ».

Cette conception moderne de la nature repose sur la vision de Jean-Jacques Rousseau¹¹ selon laquelle la nature est un état stable composé d'équilibres sans cesse recommencés et dont l'homme s'est exclu irrémédiablement. Aucun risque ne semble menacer cette nature qui représente même l'harmonie. Cette conception de la nature, encore vierge où tout est équilibre, est à la base de la conception de l'homme en tant

1 Metay (Philippe) [dir.], *Les OGM : mesure de l'innovation et contrôle du risque*, Actes du colloque organisé par le Laboratoire d'économie et des sciences sociales de l'Université de Rennes 2, les 28 et 29 novembre 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Des sociétés », 2002, 247 p. & ATTAC (France), *Les OGM en guerre contre la société*, Paris, Éd. Mille et une nuits, Coll. « Les petits livres », 2005, 137 p.

2 Kandel (Robert), *Le réchauffement climatique*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 2009, 127 p. ; Durand (Frédéric), *Le réchauffement climatique en débats : incertitudes, acquis et enjeux*, Paris, Ellipses, Coll. « Transversale débats », 2007, 187 p. & Les Verts (France), *Le réchauffement climatique, constats et conséquences pour la planète Terre*, Actes du Colloque « Trois heures pour l'écologie, les enjeux du réchauffement climatique », organisé par Les Verts le 9 octobre 2003 à Paris, Paris, Fédération des élus écologistes, 43 p.

3 Deslys (Jean-Philippe), Picot (André), *La vache folle : les risques pour l'homme*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 2001, 127 p. & Perucca (Fabien), Pouradier (Gérard), *Génération vache folle*, Paris, Ramsay, 2000, 125 p.

4 Pôle universitaire Léonard de Vinci, *Peur irrationnelle ou risque réel : le bug de l'an 2000, info ou intox ?*, Actes de la rencontre, 7 octobre 1998, Pôle universitaire Léonard de Vinci, Paris : les Éd. de l'Épure, Coll. « Rencontres Léonard de Vinci », 1999, 56 p. & Kubnick (Henri), *La Grande peur de l'an 2000*, Paris, A. Michel, Coll. « Les Chemins de l'impossible », 1974, 265 p.

5 Shelley (Mary Wollstonecraft), *Frankenstein ou Le Prométhée moderne*, Paris, Librairie générale française, Coll. « Classiques de poche », 2008, 345 p.

6 Schwartzberg (Roger-Gérard), « Discours de clôture », Colloque international « Science et Société », Paris, La Sorbonne, 1er Décembre 2000, p. 2 [Http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/csciesoc.htm](http://www.recherche.gouv.fr/discours/2000/csciesoc.htm)

7 Jonas (Hans), *Le Principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éd. Du Cerf, Coll. « Passages », 1990, 336 p.

8 Larrère (Catherine), Larrère (Raphaël), « Comment sortir de la modernité ? », Younès (Chris), *Ville contre-nature : philosophie et architecture*, Paris, La découverte, Coll. « Armillaire », 1999, pp. 47 - 66

9 *Ibid.* pp. 48 - 52

10 *Ibid.* pp. 48

11 Rousseau (Jean-Jacques), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Bordas, Coll. « Univers des lettres Bordas - Textes philosophiques », 1987, 191 p.

que perturbateur¹. Cette conception a donné lieu au XX^e siècle au développement d'une nouvelle discipline scientifique, l'écologie. D'ailleurs à travers les premières études des écosystèmes, l'homme est perçu, au sein de modèles thermodynamiques, en tant qu'important facteur de variation². L'homme, extérieur à la nature, ne peut que la perturber. Dans ce cadre, le climax³, où tout n'est qu'équilibre, est porté sur un piédestal. Il convient dès lors de le protéger et de le sauvegarder, c'est-à-dire de préserver la *wilderness*⁴ ou le sauvage en définitive.

Enfin, Catherine et Raphaël Larrère rappellent aussi la volonté d'Auguste Comte de ne conserver que les espèces du vivant pouvant être utiles à l'homme. John Stuart Mill⁵ se chargea de contrecarrer cet objectif en affirmant qu'il n'était pas possible d'anticiper l'intérêt que pourraient présenter ces espèces pour les générations futures, argument qui sera très largement repris par la suite. La confiance absolue dans les sciences et la peur irraisonnée de ces dernières se retrouvent donc dans la politique de protection de la nature, dans l'éloge du sauvage.

La ville entre désir et haine

Revenons maintenant sur le statut des villes au sein de la même mythologie. Là encore, le rôle des villes est ambigu dans la mesure où cette dernière est un « lieu d'investissement affectif⁶ ». Dans ce cadre, elle est tantôt considérée comme le lieu fondateur par excellence⁷, tantôt comme un lieu néfaste qu'il faut fuir ou détruire⁸.

Intéressons-nous tout d'abord aux signes d'un rapport positif à la ville, à l'éloge de la grande ville et au désir d'urbain⁹. De nombreux travaux viennent aujourd'hui alimenter ce courant¹⁰. Certains font même office de véritables plaidoyers¹¹. D'autres prennent le parti de mettre l'accent sur les avantages de la compacité des villes en termes d'écologie urbaine¹². Cette approche tend d'ailleurs à renouveler et à justifier scientifiquement ce discours amoureux de la ville.

Toujours dans le registre de l'éloge urbain, Pierre Sansot explicite dans sa *Poétique de la ville*¹³ les raisons pour lesquelles la ville fait l'objet d'appréciation positive. Tout d'abord, elle est aimée comme alternative à la campagne. En jouant de la proximité entre les hommes, elle permet la rencontre. Elle ouvre sur le devenir

1 Roger (Alain), Guery (François), *Maîtres et protecteurs de la nature*, Colloque, Le Creusot, 30 novembre, 1 et 2 décembre 1989, Seyssel, Champ Vallon, Coll. « Milieux », 1991, 329 p.

2 Odum (Eugene), *Écologie : un lien entre les sciences naturelles et les sciences humaines*, Montréal, Éditions H.R.W., 254 p.

3 Le climax représente l'état final d'une succession écologique. Il est aussi l'état le plus stable dans les conditions abiotiques existantes. Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André Citroën*, Paris, Sens & Tonka, 2000, 237 p.

4 Lecomte (Jacques), « Réflexion sur la naturalité », *Courrier de l'environnement de l'Institut national de la recherche agronomique*, n° 37, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 1999, pp. 5 - 10 ; Blanc (Nathalie), *Les animaux et la ville*, Paris, O. Jacob, 2000, 232 p. & Génot (Jean-Claude), *La nature malade de la gestion*, Paris, Sang de la terre, 2008, 239 p.

5 Mill (John Stuart), *Auguste Comte et le positivisme*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Commentaires philosophiques », 1999, 202 p.

6 Bochet (Béatrice), « La ville comme lieu d'investissement affectif », *Colloque « La ville mal aimée, ville à aimer »*, Cerisy-la-Salle, 5-12 juin 2007, 16 p.

7 Nous pensons notamment aux mythes de Romulus et Rémus pour Rome, à Oedipe avec Thèbes.

8 Le mythe de Sodome et Gomorre par exemple.

9 Sallez (Alain), *Urbaphobie et désir d'urbain*, au péril de la ville, Cergy Pontoise, Groupe ESSEC, 2007, 11 p.

10 Bochet (Béatrice), « La ville comme lieu d'investissement affectif », *Colloque « La ville mal aimée, ville à aimer »*, Cerisy-la-Salle, 5-12 juin 2007, 16 p. & Racine (Jean-Bernard), Bochet (Béatrice), « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, Lyon, Association des amis de la Revue de géographie de Lyon, 2002, pp. 117 - 132.

11 Devillers (Christian), *Le projet urbain : le 4 mai 1994 / La ville comme œuvre : le 12 janvier 1994*, Conférences Paris d'architectes au Pavillon de l'Arsenal, Paris, Éd. du Pavillon de l'Arsenal, Coll. « Les mini PA », 1994, 71 p. ; Fortier (Bruno), *L'amour des villes*, Paris, Institut français d'architecture, 1995, 285 p. ; Le Goff (Jacques), Lebrun (Jean), *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997, 159 p.

12 Newman (Petter), Kentworthy (Jeffrey), *Sustainability and cities : overcoming automobile dependence*, Washington, Island Press, 1989, 464 p. & Hilmann (Mayer), « In favour of the compact city », Burton (Elizabeth), Jenks (Mike), Williams (Kattie) [dir.], *Compact City : a Sustainable Urban Form ?*, Londres, Spon, 1996, pp. 36 - 45

13 Sansot (Pierre), *Poétique de la ville*, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2004, 625 p

et symbolise la liberté. La dimension sociale de la ville contemporaine rêvée fait référence à une situation circonstancielle d'interactions et de relations personnelles en lien avec le milieu urbain. Dans ce cadre, la civilité joue un rôle fondamental. Cette dernière, définissant pratiques collectives et codes de conduite, sert en effet de support aux liens sociaux et permet d'instaurer un sentiment d'appartenance à une même collectivité citadine :

« L'urbanité renvoie donc à l'ensemble des relations interpersonnelles qui existent ou se créent dans la ville à travers l'intermédiaire de l'art de vivre spécifique aux villes, l'ambiance spécifique urbaine (liberté, anonymat, convivialité, hasard). Le lieu, les formes spatiales peuvent induire des mouvements et des comportements sans les déterminer à travers par exemple la qualité d'un espace habité permettant des relations de voisinages, de côtoiements et des rencontres courtoises et civiles ou la qualité d'un espace ou d'une architecture exprimant et laissant s'exprimer les projets et les comportements des différents acteurs et favorisant des contacts et des regards, une certaine promiscuité et des rencontres, ces relations pouvant être anonymes, éphémères, superficielles, fugitives mais aussi durables et profondes¹ ».

À contre courant de cet amour de la ville, deux colloques² organisés en 2007 furent le lieu de l'expression et de l'analyse de la détestation des villes qualifiée d'urbaphobie³. En effet, alors que la ville et les territoires urbains ne cessent de s'étendre et de changer de forme, un mouvement de rejet s'élève. La ville et les grandes villes, qui ne laissent jamais indifférents, font l'objet de ce refus⁴. Alors que villes et métropoles ne cessent d'agglomérer de plus en plus de personnes et semblent donc faire l'objet d'une attraction réelle, certains dénoncent le danger d'une telle dynamique. À travers ces discours, la ville apparaît comme un lieu mortifère pour l'homme et pour la civilisation, que se soit au sens propre⁵ ou au sens figuré⁶. L'ouvrage collectif dirigé par Arnaud Baubérot et Florence Bourillon montre comment l'évolution urbaine contemporaine, qui est aussi une évolution sociale, s'est épanouie tout en générant un mouvement de contestation qui lui est propre. Les différentes contributions présentées dans cet ouvrage exposent les différentes facettes de ce rejet. La détestation de la ville se nourrit de la comparaison entre ville et campagne ou entre ville et nature. Alors que la nature apparaît, selon la vision rousseauiste⁷, liée au bien, la ville représente pour sa part le mal : « La ville, lieu du vice, de la tromperie et de l'excitation des sens s'oppose à la nature bienfaisante et pacifiante de la campagne, porteuse de vraies valeurs⁸ ». L'urbaphobie n'est pas sans conséquence sur la fabrique des villes et des métropoles car comment faire et imaginer la ville dès lors qu'elle est mal aimée ?

« La solution, dès lors, se trouve en partie dans l'atténuation des caractères urbains de la ville, dans l'inoculation d'une part de campagne ou de "non-ville" censée réintroduire du souffle et de la vie dans les agglomérations mortifères. Des nombreux avatars de la cité-jardin à l'idéologie du désurbanisme, ces projets entretiennent un rapport complexe avec le fait urbain, oscillant entre la nostalgie des

1 Bochet (Béatrice), « La ville comme lieu d'investissement affectif », Colloque « La ville mal aimée, ville à aimer », Cerisy-la-Salle, 5-12 juin 2007, p. 2

2 Baubérot (Arnaud), Bourillon (Florence) [dir.], *Urbaphobie, La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque réuni à Paris 12 les 8 et 9 mars 2007, Pompignac Près Bordeaux, Éd. Bière, 2009, 352 p. & Marchand (Bernard), Salomon (Joëlle) [dir.], *Ville Mal Aimée, Ville à Aimer*, Colloque au château de Cerisy-la-Salle, 5-12 juin 2007. Actes du colloque en ligne : [Http://www-ohp.univ-paris1.fr/Ref_Page1/TOC_Def.htm](http://www-ohp.univ-paris1.fr/Ref_Page1/TOC_Def.htm)

3 Le néologisme « urbaphobie » est un issu du terme « phobie », c'est-à-dire une aversion très vive, une peur instinctive envers l'« urbs », c'est-à-dire la ville et ce qu'elle représente.

4 Salomon Calvin (Joëlle), *La ville, mal-aimée*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. « Logiques territoriales », 2005, 237 p.

5 L'espace urbain apparaît pour les hygiénistes en tant qu'espace de prolifération de maladies et autres souffrances. Il représente aussi le lieu de l'expression des mœurs modernes pouvant conduire à la folie de l'homme.

6 La ville est aussi décriée en tant que lieu propice à l'émergence des pensées subversives, voire révolutionnaires.

7 Rousseau (Jean-Jacques), *Émile ou De l'éducation*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 2009, 841 p.

8 Bourillon (Florence), « Urbaphobie : En guise de bilan ? », Baubérot (Arnaud), Bourillon (Florence) [dir.], *Urbaphobie, La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque réuni à Paris 12 les 8 et 9 mars 2007, Pompignac Près Bordeaux, Éd. Bière, 2009, p. 348

bourgades paisibles et pittoresques de l'ancien temps et le rêve ultramoderne d'une ville étalée, étendue jusqu'à l'infini¹ ».

De telles attitudes produisent et renouvellent le rêve de la campagne et de la nature. Il s'agit en effet, pour faire face au danger urbain, de mettre la campagne dans la ville, voire de mettre les villes à la campagne car le concept d'urbaphobie interroge à la fois la ville et son contraire. En questionnant l'essence même de la ville, l'urbaphobie va jusqu'à imaginer la disparition de cette dernière et propose des solutions à partir de la campagne :

« Plus la ville paraît sale et encombrée, plus la nature est paisible et verdoyante. Plus la ville recèle le vice et le désordre, plus la nature redresse et régénère. Il semble alors nécessaire de quitter la ville, de fuir ses effluves malsains et sa promiscuité corruptrice pour retrouver l'air vivifiant des grands espaces, se ressourcer dans la simplicité joyeuse de la vie rustique. Cette histoire n'est certes pas nouvelle. Elle est probablement aussi ancienne que la ville elle-même. Aussi ancienne d'ailleurs qu'un autre mythe, la légende noire des campagnes crasseuses, brutales et superstitieuses. C'est dire combien le regard urbain, qui s'embarrasse peu des réalités de la vie rurale, projette sur la nature ses frustrations et ses fantasmes, idéalise et finalement invente un territoire à la mesure de ses aspirations² ».

Dans ce cadre, deux options se présentent à l'individu, soit fuir la ville et se réfugier dans une campagne salvatrice, soit aménager la ville pour la rendre supportable. Dans ces conditions, la ruralité est élevée au rang d'un modèle positif pouvant être mis en parallèle avec la vision urbaine associée par Joëlle Salomon Calvin à « small is beautiful³ ». Selon cette idée, le village apparaît comme un antidote aux maux urbains : là où les villes réduisent à néant toutes formes de communautés, le village est solidaire. De la même façon, alors que la ville et les métropoles consomment des terres agricoles et détruisent la nature, la campagne produit terroir et denrées et entretient avec la nature un rapport pacifié. En termes de paysage, si les milieux incertains de la ville contemporaine sont tout à fait ordinaires et même parfois considérés comme profondément laids, la campagne est pour sa part belle et pittoresque. Enfin, alors que la ville est soit trop dense, soit pas assez, le village lui est toujours de la bonne taille et à la bonne densité. Il semble ainsi être garant d'un équilibre territorial. Ainsi, se dessine en filigrane la figure d'un paysan, héros hypermoderne des villes et des métropoles, car porteur d'un idéal, celui du village, solution rêvée par ces temps de crise urbaine. En ce sens, le paysan se révèle garant de l'existence même d'une communauté contemporaine tout en assurant une économie viable, un développement territorial équilibré et une esthétique partagée.

À l'instar de Roland Barthes dans *Mythologies*⁴, nous émettons ici l'hypothèse que ce discours sur la campagne traduit en réalité l'existence d'un mythe urbain, celui du paysan. Le discours élaboré sur ce thème est de l'ordre d'un métalangage qu'il convient ici d'étudier. Cette approche nous permettra de mettre en exergue différentes formes d'anachronismes notamment au travers de l'image du paysan, parfois qualifiée d'archaïque, au regard de la conception la plus courante que les urbains s'en font. Comme Roland Barthes qui déclarait « je réclame de vivre pleinement la contradiction de mon temps, qui peut faire d'un sarcasme la condition de la vérité⁵ », nous prenons ici le parti de nous confronter pleinement à ces anachronismes afin, non pas de souligner un forme d'étrangeté – en l'occurrence ici entre ville et campagne – mais pour esquisser leur

1 Baubérot (Arnaud), « Pour une histoire de l'urbaphobie », Baubérot (Arnaud), Bourillon (Florence) [dir.], *Urbaphobie, La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque réuni à Paris les 8 et 9 mars 2007, Pompignac Près Bordeaux, Éd. Bière, 2009, p. 14

2 Baubérot (Arnaud), « Sortir de la ville : projet thérapeutique, projet pédagogique / Introduction », Baubérot (Arnaud), Bourillon (Florence) [dir.], *Urbaphobie, La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque réuni à Paris les 8 et 9 mars 2007, Pompignac Près Bordeaux, Éd. Bière, 2009, p. 155

3 Salomon Calvin (Joëlle), *La ville, mal-aimée*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. « Logiques territoriales », 2005, p. 69

4 Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points, Série « Essais », 1957, 233 p.

5 Barthes (Roland), « Avant-propos », *Mythologies*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points », Série « Essais », 1970, p. 10

potentiel d'échanges. Afin d'étayer cette hypothèse, il s'agira par la suite d'interroger l'actualité et les évolutions de cette ruralité rêvée en examinant la place de l'agriculture au sein des mythes urbains contemporains français.

3.1.3 L'agriculture au cœur des mythes urbains français

La ruralité sera ici interrogée en tant que mythe contemporain français. Nous nous focaliserons dans ce cadre sur la thématique agricole dans l'optique de questionner les représentations sociales de l'agriculture. Les mythes fondateurs en la matière seront notamment présentés et leur véracité à l'heure actuelle vérifiée. Afin de nourrir le débat, nous dresserons d'abord quelques portraits d'agriculteur. Quels sont les mythes de référence ? Comment ces derniers ont-ils évolué ? En France, l'agriculteur est-il perçu aujourd'hui comme un fauteur de troubles ou un porteur de solutions ? Nous nous intéresserons ensuite plus particulièrement aux terres agricoles. Existe-il un mythe de référence sur la question ? Que représentent aujourd'hui les terres agricoles pour les urbains ? Enfin, nous nous pencherons sur les productions agricoles elles-mêmes. Là encore, comment sont-elles perçues au sein de la société contemporaine française ?

Mon voisin l'agriculteur

Afin de questionner les représentations françaises de l'agriculture, commençons d'abord par la figure de l'agriculteur. Sa première et sans doute aussi sa principale représentation est celle du berger. Universellement, le berger a une grande importance symbolique¹. Par exemple, au sein des religions², il est chargé de signification par sa fonction de garde, de protecteur et de fédérateur. Il est à la fois le représentant de l'ordre et de la paix. Il mène et oriente avec patience son troupeau. Par allégorie, le berger est un chef spirituel – que ce soit Dieu lui-même ou ses représentants³ – et les brebis⁴ ou agneaux sont ses fidèles. Investi d'une telle charge symbolique,

1 Le berger, présent dans la mythologie grecque, prend différents visages. Parmi ceux-ci, le dieu messager Hermès qui est pasteur du troupeau céleste. Apollon, dieu de la lumière, fait lui aussi figure de berger. Il est chargé durant son séjour sur terre de garder les troupeaux du roi de Thessalie. Dionysos, dieu du vin, est pour sa part toujours accompagné de bergers. Pâris, héros troyen est le berger dont le verdict est à l'origine de la fameuse guerre de Troie. Enfin, Atys est à la fois prêtre de Cybèle et jeune berger.

2 La houlette du berger n'est pas sans rappeler la crosse de l'évêque. Morel (Corinne), *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 296

3 Dans les religions abrahamiques, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et le roi David étaient tous des bergers. Le Christ est pour sa part souvent montré portant une brebis sur ses épaules. Ceci symbolise l'âme d'un défunt portée par lui au ciel. La brebis représente le troupeau ou la congrégation du Christ, le Bon Berger.

4 Morel (Corinne), « Brebis », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 160 - 161

le parcours du berger relève alors d'une mission sacrée. Sa responsabilité est toujours engagée. La mort elle-même ne semble pas le délivrer de ce poids : « Quelques bergers continuent à se faire enterrer avec une houppelande ; elle excusera leur absence le jour du Jugement dernier, puisqu'on sait qu'aucun berger ne doit jamais abandonner son troupeau¹ ».

La figure du berger est cependant bien plus complexe. En effet, à travers la figure du dieu Pan², le berger est aussi le représentant de la nature dans ce qu'elle a de sauvage et d'indompté. De là vient, sans doute la représentation que la société se fait souvent du paysan en tant que personnage hors du temps – voire archaïque – réticent aux changements - parfois farouche – à l'image en définitive d'une nature sauvage que lui seul comprend et qui seule le comprend.

Le berger représente aussi l'innocence et la pureté. Atys, prêtre de Cybèle³, est la figure la plus représentative de cette symbolique. En effet, Cybèle, tombée amoureuse du jeune berger, Atys, ordonne à ce dernier de faire vœu de chasteté. Pour avoir trahi sa promesse, Atys est châtié par émasculatation et devient ainsi symbole de chasteté et d'innocence. Cette représentation du berger comme être pur et ingénu alimente d'ailleurs alimenté le mythe du berger artiste⁴.

Le berger s'illustre aussi par sa qualité de témoin. Son innocence lui confère des attributs de confiance, de responsabilité sinon de justice. Afin de faire comprendre à Œdipe⁵ – meurtrier de son père et époux de sa mère – la tragique histoire qui est la sienne, le devin Tirésias s'entoure entre autres d'un berger, celui qui a recueilli l'enfant Œdipe, afin d'apporter du crédit à son propos. Le berger ne serait-il donc que le témoin d'un passé révolu ?

Non, la symbolique du berger garant de l'avènement des destinés vient contredire cette hypothèse. En effet, Pâris⁶, à la fois berger et héros troyen, est à l'origine d'un verdict dont l'issue n'est autre que la fameuse guerre de Troie. Le berger, loin d'être seulement le serviteur fidèle de ses maîtres ou des héros, devient héros lui-même en se faisant accoucheur de destinés.

En nous appuyant maintenant sur des représentations plus actuelles, voyons maintenant quelle est l'image du paysan ou de l'agriculteur au sein de la société contemporaine française. Bénéficie-t-il d'une représentation négative ou positive ? Afin de répondre à ces interrogations, il convient d'abord de souligner que les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs sont régies par une méfiance respectueuse. L'agriculteur incarne fréquemment l'Autre, qui inspire la peur. Le paysan est alors perçu comme un fauteur de troubles :

« Pour la société, les agriculteurs apparaissent, il y a quelques années, d'abord comme des *créateurs de problèmes* : problèmes d'aides, de coût de la PAC, problèmes écologiques, vache folle, tremblante du mouton, pollution des eaux, OGM⁷... »

1 Waring (Philippa), *Dictionnaire des présages et des superstitions*, Monaco, Éd. du Rocher, 1982, p. 174

2 Pan est le dieu de la totalité, de la Nature tout entière au sein de la mythologie grecque. Il est le protecteur des bergers et des troupeaux et est généralement figuré avec des pieds de bouc et des cornes. La flûte de pan est son attribut.

3 Lane (Eugene), *Cybele, Attis and related cults*, Leiden, New York, Köln, E. J. Brill, Coll. « Religions in the Graeco-Roman world », 1996, 441 p.

4 Le mythe de l'enfant berger en tant que futur grand artiste repose sur l'idée qu'un génie se cache en tout pâtre : un enfant garde des bêtes à la campagne, pour se distraire de cette tâche, il dessine avec un charbon de bois sur un rocher, passe alors un haut personnage qui décèle le talent du futur artiste. On retrouve cette légende pour Giotto notamment, mais aussi les peintres Jean-Pierre Franque et Simon Mathurin Lantara par exemple.

5 Vernant (Jean-Pierre), Vidal-Naquet (Pierre), *Œdipe et ses mythes*, Bruxelles, Complexe, Coll. « Historiques », 2006, 148 p.

6 Damisch (Hubert), *Le jugement de Pâris, Iconologie analytique*, Paris, Flammarion, Coll. « Idées et recherches », 1992, 237 p.

7 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 9

Jean Viard, sociologue, remarque cependant que cette image négative des agriculteurs émane d'un contexte particulier ayant émergé dans les années 1980 avec les premiers surplus de production¹. Le dénigrement des agriculteurs atteint son paroxysme avec la crise de la vache folle². Cependant, aujourd'hui, les agriculteurs sont tout autrement perçus. Bien qu'ils soient les premiers à entretenir le désamour des activités agricoles³, ils apparaissent aujourd'hui en France beaucoup plus positivement qu'à la fin du XX^e siècle :

« Aujourd'hui, dans ce meilleur contexte de vos revenus, dans un monde où le coût des matières premières progresse parce que le monde vit mieux – le PIB mondial a augmenté de 50 % en dix ans – et ce d'abord parce qu'il se nourrit mieux, et que vous devenez producteurs de matières premières non alimentaires, les choses commencent à changer : on peut se remettre à discuter, avec prudence certes, mais enfin c'est de nouveau possible. Vous recommandez à être considérés comme *source de solutions*, alimentaires bien sûr, mais aussi énergétiques, pétrole vert, chimie verte... Et l'on repense à la question des territoires, des bois et des forêts, de l'étalement urbain et de ses coûts écologiques. Nous avons besoin d'arbres, de villes écologiques, de transports non polluants, d'eau⁴ ».

Dès lors, les agriculteurs font figures de garants de l'espérance en l'avenir. Cet espoir que véhiculent les agriculteurs se montre à la hauteur du traumatisme relatif à la prise de conscience que les paysans sont devenus « une minorité parmi d'autres⁵ ». Bertrand Hervieu souligne par ailleurs que ce traumatisme est particulièrement aigu en France où l'espoir mis dans le monde agricole est particulièrement important.

Ce regain d'espoir à travers la figure de l'agriculteur n'est pas sans fondement. Comme l'explique Jean Viard, au cours du XIX^e et du XX^e siècle, les paysans ont servi par deux fois l'intérêt et le renouveau de la société française en apportant des réponses aux questions que la société se posait. Dans ce cadre, les agriculteurs ont été après 1870 des acteurs clés du pacte national républicain⁶ visant à stabiliser la République française. Ils ont réussi le tour de force de permettre à la France d'assurer sa propre production agricole et même d'exporter à l'heure de la décolonisation⁷. À l'issue des deux guerres mondiales, les liens entre agriculture et société ont par ailleurs servi de base à l'union européenne.

Cependant, l'agriculture est, il convient de le souligner, une spécificité française dans la mesure où « le système politique fut ainsi enraciné [...] dans la terre, le patrimoine, la longue durée, la stabilité⁸ ». La France entretient donc, au regard des autres pays européens, une relation particulière à l'agriculture. Cette dernière représente même un « enjeu fondateur⁹ » de la modernité française depuis la fin du XIX^e siècle. C'est dans ce cadre que l'agriculture apparaît aujourd'hui comme une « opportunité historique¹⁰ » à même d'apporter des réponses aux problèmes sociaux actuels. Il ne s'agit pas par là d'une régression dénoncée par la

1 Albagli (Claude), *Le surplus agricole : de la puissance à la jouissance*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Mouvements économiques et sociaux », 2001, 272 p.

2 Deslys (Jean-Philippe), Picot (André), *La vache folle : les risques pour l'homme*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 2001, 127 p.

3 « Vous [les agriculteurs] êtes la profession qui, de toutes les professions, désire le moins que ses propres enfants deviennent agriculteurs » Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 87

4 *Ibid.* pp. 9 - 10

5 Hervieu (Bertrand), *Les champs du futur*, Paris, François Bourin, 1993, p. 43

6 Augé-Laribé (Michel), *La Politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, 485 p.

7 *Ibid.* & Dalloz (Jacques), *La France et le monde depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2002, 233 p.

8 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 79

9 *Ibid.* p. 76

10 *Ibid.* p. 12

modernité selon laquelle l'agriculteur serait un arriéré¹. Au contraire, les agriculteurs sont aujourd'hui perçus par les urbains comme des acteurs nobles participant au devenir politique, économique et scientifique de la société hypermoderne. Comme l'expriment les différentes prises de positions sur la place des espaces ouverts au sein des fabriques métropolitaines, les agriculteurs sont à présent perçus comme l'une des clés de l'avenir métropolitain. La forêt du groupe Descartes entretenue par des agriculteurs au métier renouvelé est tout à fait emblématique du nouveau rôle dont les agriculteurs et les forestiers en l'occurrence sont investis.

Dans ces conditions, les agriculteurs en France représentent certes une minorité de personnes mais qui occupent des espaces considérables aux portes des villes et des métropoles. Ainsi, en vertu de leur rôle-clé dans la politique française, ils apparaissent désormais comme « la moitié du corps de la nation² ». Cet Autre est devenu au cours de la dernière décennie un voisin sur lequel on peut compter, mieux : un protecteur campé aux portes de la métropole.

Des terres agricoles

Nous allons maintenant nous focaliser sur l'image des terres agricoles. Attachons-nous tout d'abord aux représentations de la terre elle-même, de la matière globale du monde. Universellement, la terre est perçue comme une mère alors que le ciel, lui, est identifié à un père. De Déméter³ à Cybèle en passant par Rhéa⁴, la fonction nourricière de la terre est attestée par le caractère féminin des déesses qui la représentent. La terre maternante nourrit alors les hommes tant physiquement qu'affectivement. Comme une mère, la terre engendre l'homme⁵ en lui donnant naissance⁶. Elle nourrit sa progéniture en produisant plantes, légumes et fruits qui sont la source même de la subsistance des êtres vivants. L'herbe⁷, recouvrant les terres cultivées ou non, apparaît pour sa part comme le symbole de l'énergie vitale. Elle témoigne, sans aucune violence, de la renaissance perpétuelle de la terre. À l'image d'une mère aimante qui prend soin de ses enfants, la terre accueille l'homme à sa mort par la mise en terre.

Les terres agricoles apparaissent pour leur part comme une mise en abîme de la terre elle-même. Ces dernières sont en effet considérées comme le jardin de l'humanité. Ainsi assimilées à un jardin, les terres cultivées deviennent alors le symbole du paradis, ce lieu d'abondance de nourritures terrestres telles que les fruits et les légumes ou spirituelles comme les arbres⁸. À la différence de la forêt sauvage, les jardins et les champs représentent des terres cultivées. En ce sens, ils sont l'expression des dynamiques individuelles ou collectives par lesquelles l'élévation spirituelle est rendue possible. Les Champs Élysées sont l'une des représentations majeures de terres cultivées en tant que paradis⁹. Dans les mythes gréco-romains, le séjour où se rendent les âmes des morts s'appelle les Enfers. Ces derniers se divisent en quatre différentes parties qui sont aussi des espaces clairement définis. Alors que les âmes jugées ni bonnes ni mauvaises sont vouées à l'errance et les âmes criminelles soumises à des supplices sans fin, les justes sont quant à eux dirigés vers les Champs

1 Les paysans et agriculteurs sont parfois perçus comme des rustres. Si ce sentiment tend à disparaître et ce principalement dans les villes, il est plus courant à la campagne.

2 *Ibid.* p. 89

3 Dalle Nogare (Pierre), *Déméter*, Paris, Flammarion, 1972, 77 p.

4 Daraki (Maria), *Dionysos et la déesse Terre*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs », 1994, 287 p.

5 Morel (Corinne), « Adam », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 859

6 Dans la plupart des cosmogonies, l'origine des hommes vient de la terre dans la mesure où ils sont façonnés avec de l'argile

7 Morel (Corinne), *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 463.

8 Journées universitaires de Hérisson, *L'Arbre : symbole et réalité*, Actes des premières Journées universitaires de Hérisson, organisées par la Ville de Hérisson et les Cahiers Kubaba (Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne), les 21 et 22 juin 2002, Paris, Association Kubaba, l'Harmattan, Coll. « Kubaba », Série « Actes », 2003, 277 p.

9 Morel (Corinne), *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, pp. 501 - 502

Élysées. La danse, la fête et le jeu y sont les principales activités. Aucune âme n'y est retenue prisonnière. Libre à chacun de décider de renaître sur terre ou non. Après avoir atteint par trois fois les Champs Élysées, les âmes justes sont orientées vers les îles Fortunées où le bonheur règne en maître et où les réincarnations s'achèvent. Ainsi, les champs peuvent être entendus en tant qu'arches dans la mesure où ils font office de « réceptacles sacrés des éléments purs¹ ».

Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Comment les terres agricoles sont-elles perçues ? Comme nous l'avons souligné précédemment, l'urbanisation contemporaine a profondément transformé le regard porté sur les campagnes où se trouvent les terres cultivées. Dans ce cadre, nous avons vu que les espaces ouverts et principalement les espaces agricoles étaient perçus comme de véritables terrains à bâtir. D'autres espaces intégraient pour leur part le monde de l'imaginaire relevant de la réserve naturelle. Ainsi, « les urbains ont regardé le "hors-la-ville" vidé par l'exode rural comme un espace à conquérir, un espace esthétique, un espace à habiter, un paysage² ». Cette représentation des terres agricoles met alors fin à l'idée de campagne comme symbole du monde rural. Le glas a sonné pour ce monde rural traditionnel. Il ne s'agit plus d'un monde en soi. Les exploitations agricoles sont enclavées entre des forêts, des lignes TGV, des zones commerciales :

« La campagne unifiée, culturelle et politique où le paysan propriétaire est au sommet des hiérarchies sociales, celle des 500 000 élus et des 36 000 communes, celle du Sénat, celle-là a cédé devant une campagne paysagère, résidentielle et ludique³ ».

Comme l'a montré Bertrand Hervieu dans *Les champs du futur*, les terres agricoles ainsi perçues en tant que paysage ne font plus spontanément penser aux aliments qu'elles produisent⁴. À travers leurs études communes⁵, Jean Viard et Bertrand Hervieu ont explicité les modifications successives du regard de la société française sur la campagne :

« Et il est amusant de voir les mots que les gens utilisent pour parler de la campagne : jusqu'au milieu des années 1960, ils pensaient d'abord nourriture, aliment, paysannerie. Puis on a vu apparaître le mot "beauté" : la campagne est plus belle que la ville. Ensuite, au début des années 1970, est apparu le mot "liberté" : à la campagne, on est plus libre que dans la ville⁶ ».

Dès lors, les terres agricoles sont comme dépossédées de leur fonction première : nourrir les hommes. Des caractéristiques symboliques du jardin, les champs ne gardent plus que l'élévation de soi, par la liberté en l'occurrence. La subsistance physique est devenue si abstraite qu'elle s'est détachée du champ qui l'assurait. La mise en paysage n'est pas étrangère à un tel bouleversement. Il convient de s'interroger sur la nature même de cette image de liberté que véhiculent les terres agricoles. A-t-elle à voir avec celle des serfs qui fuyaient la campagne pour la ville afin de mettre fin à la domination de leur seigneur ? Il n'en est rien. Cette liberté est plutôt celles des urbains, en quête d'intimité :

« Et combien de gens, lorsqu'ils achètent une maison à la campagne, s'empressent de mettre un panneau : "Propriété privée" et... filent aussitôt se promener chez le voisin en croyant que c'est un espace public simplement parce qu'il n'est pas clos ! Être libre à la campagne aujourd'hui, c'est donc

1 *Ibid.* p. 89

2 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 60

3 *Ibid.* p. 65

4 Hervieu (Bertrand), *Les champs du futur*, Paris, François Bourin, 1993, pp. 73 - 84

5 Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Poche essai », 2005, 154 p. & Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *L'archipel paysan : La fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Poche essai », 2005, 124 p.

6 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 61

aller se promener dans un paysage qui a été publicisé, rendu public par notre appropriation esthétique, alors que les sols sont, eux, privatisés¹ ».

Cette mise en paysage des espaces cultivés n'est pas sans conséquences sur la perception par les urbains des actions des agriculteurs. En effet, ces derniers sont alors perçus comme des acteurs de ce paysage, c'est-à-dire à la fois les créateurs d'un paysage, les jardiniers qui l'entretiennent et les pantins qui l'animent. Il va sans dire qu'une telle perception réduit et avilit considérablement le rôle des agriculteurs pourtant « connaisseurs et usagers² » des terres agricoles.

La beauté qu'inspirent en France ces territoires n'est pas extérieure à une telle évolution. Le fait qu'en France un paysan sur un tracteur soit perçu comme un paysage émouvant, voire beau, est à la fois un danger et une chance pour le monde agricole. Comme nous l'avons vu, le danger repose sur le fait que l'activité du paysan pourrait être assimilée à celle d'un jardinier ; la chance réside dans le fait que l'agriculteur n'a pas pour autant perdu toute sa légitimité d'intervention. En Angleterre par exemple, le monde paysan n'est pas perçu comme beau dans la mesure où « la classe paysanne a disparu dès le début du XIX^e siècle au profit d'une culture du jardin, du château, du cottage³ ». Dès lors, les exigences et les contraintes imposées au monde paysan français sont sans limite⁴. Précisons aussi que la beauté conférée en France aux espaces agricoles n'est pas également répartie sur l'ensemble des terres cultivées. En effet, les Français préfèrent de loin les campagnes profondes dont les paysages sont morcelés aux champs sans fin des exploitations céréalières, quoiqu'aussi esthétisés à travers les fenêtres du TGV. Cependant, ces campagnes favorites ne sont pas celles qui jouent un rôle majeur dans le marché agro-alimentaire mondial :

« La campagne la plus éloignée de la ville, celle du Massif central, celle de la Bretagne, etc., n'est souvent pas une campagne de très grande production. Cette campagne-là, "profonde", est plutôt celle d'une agriculture de subsistance ou d'élevage, d'une agriculture de retraite et de jardinage fort utile à ceux qui la font, et aux territoires – mais de peu de poids économique global⁵ ».

Malgré cela, ces campagnes-ci jouent un rôle fondamental dans l'imaginaire agricole de la société contemporaine française et font qu'en France les agriculteurs sont « encore tolérés » et même « appréciés » dans le paysage perçu des urbains⁶. Ils sont même, ajouterons-nous, rêvés et dans ce cadre, garants du futur. En effet, à l'heure actuelle une véritable mise en réseau des projets agricoles et de l'imaginaire des campagnes semble s'opérer afin de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et scientifiques contemporains. Les différentes expériences de fabrique métropolitaine étudiées sous l'angle des thématiques agricoles vont tout à fait dans ce sens, celui de la reconnaissance des projets de l'agriculteur.

De la mal-bouffe

Prolongeons maintenant notre réflexion sur les représentations de l'agriculture en nous intéressant à ce qu'elle produit. Pour ce faire, il nous paraît important de revenir sur les mythes constitutifs de l'agriculture. Si nous avons précédemment présenté les terres agricoles comme des lieux d'abondance, il convient maintenant de nuancer quelque peu ce propos. La famine engendrée par la colère de la déesse grecque Déméter – la Terre-

1 *Ibid.*

2 *Ibid.* p. 60

3 *Ibid.* p. 62

4 Bodiguel (Maryvonne), Lowe (Philip) [dir.], *Campagne française, campagne britannique : histoires, images, usages au crible des sciences sociales*, Actes de la 1^{ère} Réunion de l'Association franco-britannique d'études rurales, Paris, l'Harmattan, Coll. « Alternatives rurales », 1989, 355 p.

5 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 63

6 *Ibid.* p. 62

Mère ou la Mère de la Terre¹ – devant la disparition de sa fille Perséphone met en exergue le fragile équilibre unissant la terre et les hommes. En effet, quand Hadès, maître des enfers, enleva Perséphone pour en faire son épouse, Déméter partit alors à sa recherche en négligeant les récoltes dont elle avait la charge. Au bout de neuf jours d'errance, la menace de famine était telle sur terre que Zeus lui-même intervint. Cependant, il ne fut pas possible à Déméter de délivrer sa fille : Perséphone avait mangé un pépin d'une grenade offerte par Hadès et quiconque mangeait dans le royaume des morts ne pouvait le quitter. Dans ces conditions, Zeus intervint de nouveau et s'entendit pour que Perséphone passe six mois par an avec sa mère et les six autres mois avec son époux. L'absence de Perséphone sur terre six mois dans l'année donna naissance à l'hiver, au cours duquel la fécondité de la terre est limitée. Pour assurer leur alimentation, les hommes doivent donc œuvrer la fécondité terrestre perdue. Ainsi, l'agriculture en tant que pratique fut-elle instaurée. Par le fruit de leurs efforts, les hommes se doivent dès lors d'aménager la terre afin de satisfaire leurs besoins. La moisson² apparaît dans les mythes comme le symbole de ces efforts. Tous les moyens et tous les procédés sont donc les bienvenus afin de favoriser la production des denrées nécessaires aux mortels. La danse³ est même utilisée dans ce cadre afin d'encourager la fécondité. La gerbe de blé apparaît pour sa part dans les mythes comme le symbole d'une réussite, souvent celle des hommes sur les contraintes de la nature. Cependant, il convient de souligner que, tout en assurant leur subsistance, les hommes qui plantent le grain⁴ détruisent la vie tout autant. La faux⁵ et l'épouvantail⁶ sont les symboles de telles actions relevant d'un véritable culte de la mort. Le blé représente d'ailleurs souvent dans la mythologie le cycle de renaissances propre au travail des hommes sur la terre. Cependant, cette dimension mortifère du paysan est aujourd'hui de plus en plus oubliée au sein des représentations contemporaines : la société retient surtout son action positive devant le renouvellement de la fécondité. Le paysan qui donne vie pour assurer la subsistance des hommes est idéalisé. Il est devenu un héros, un acteur social humaniste.

Bien que les terres agricoles soient de moins en moins associées à la production nourricière dans la mesure où « on ne se nourrit plus à la ferme, mais au supermarché⁷ », la France reste pourtant très attachée à ses productions agricoles. Certains des aliments consommés et produits en France participent aux mythes d'une identité française. Le vin est emblématique de cette dynamique :

« Le vin est senti par la nation française comme un bien qui lui est propre, au même titre que ses trois cent soixante espèces de fromages et sa culture. [...] Le vin est socialisé parce qu'il fonde non seulement une morale, mais aussi un décor ; il orne les cérémoniaux, les menus de la vie quotidienne française, du casse-croûte (le gros rouge, le camembert) au festin, de la conversation de bistrot au discours de banquet. Il exalte les climats, quels qu'ils soient, s'associe dans le froid à tous les mythes du réchauffement, et dans la canicule à toutes les images de l'ombre, du frais et du piquant. Pas une situation de contrainte physique (température, faim, ennui, servitude, dépaysement) qui ne donne à rêver le vin⁸ ».

1 Morel (Corinne), *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 442

2 Morel (Corinne), « Moisson », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 612 Morel

3 (Corinne), « Danse », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 305

4 Morel (Corinne), « Grain », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 442

5 Morel (Corinne), « Faux », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, pp. 386 - 387

6 Morel (Corinne), « Épouvantail », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 370

7 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 66

8 Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, éd. du Seuil, Coll. « Points, Série « Essais », 1957, pp. 69 - 71

Véhiculant un véritable trésor mythologique, les produits consommés par les Français sont hauts en couleurs. Dans ce cadre, l'aliment et l'art de la table façonnent le regard des Français sur l'agriculture et sur le territoire qu'elle occupe. Les appellations d'origine contrôlée¹ (AOC), participent de cette mise en bouche du territoire français. Ces AOC telles que le brie de Meaux, le floc de Gascogne, le pineau des Charentes, l'huile d'olive de Corse, la pomme de terre de l'Île de Ré ou le piment d'Espelette entretiennent aussi les mythes d'une agriculture française constitutive de l'identité du territoire et de ses habitants eux-mêmes. Dès lors, manger des produits issus de l'agriculture française devient un luxe, une qualité rare car même si « le plat paysan n'est admis qu'à titre exceptionnel (le bon pot-au-feu des familles) », il n'est rien d'autre que « la fantaisie rurale de citadins blasés ». L'un des luxes de l'urbain contemporain réside donc dans son alimentation aux saveurs de racines paysannes. La perte du monde paysan par la modernisation des systèmes de production ou par l'extension des pratiques de monoculture constitue une véritable source d'inquiétude pour les Français. Il s'agit d'une atteinte, ô combien blessante, portée à l'art d'être français :

« En disant également que, s'il existe de nouvelles solutions énergétiques, alimentaires, technologiques à favoriser, il y a aussi de nouvelles inquiétudes : nous sommes dans une époque qui n'aime plus son futur ; vous savez comme moi que nous avons un mal fou à faire suivre des études scientifiques à nos enfants. Nous sommes dans une époque où sévissent de grandes angoisses identitaires, et vous connaissez la place qu'occupent l'aliment, l'alimentation, le territoire, l'art de manger – toutes ces questions qui nous concernent – au cœur de nos identités collectives² ».

Abordons maintenant la question des organismes génétiquement modifiés³ (OGM). En 2006, un sondage réalisé par l'institut CSA pour Greenpeace illustre qu'une large majorité des Français⁴, à l'image d'ailleurs des autres pays d'Europe, souhaite l'interdiction totale des cultures OGM. Cette inquiétude est tout à fait représentative des grands questionnements contemporains. L'agriculture est dans ce cadre à la croisée des chemins :

« Nous entrons dans un nouveau temps de la distinction homme / nature. Une nouvelle frontière se dessine, à la limite de ce que nous appelons le vivant. Les résultats de la biologie moléculaire, qui ont tellement modifié les plantes depuis trente ans, sont peu connus du public. Et il est un fait que les nouvelles méthodes dites transgéniques font peur. Ce qui ne veut pas dire qu'elles soient mauvaises. Mais le débat sur les OGM est parti en vrille faute d'une politique d'explications nécessaires, parce que Monsanto a fait un forcing maladroit et que le gouvernement a gardé un silence dommageable. Et ce dans ce contexte de nouvelles frontières du vivant et de l'humain qui nous interroge, et souvent nous angoisse⁵ ».

Ainsi, alors que l'homme a de tout temps transformé le vivant, cette avancée scientifique fait office de révolution et engendre une véritable crise. Celle-ci est une crise de confiance. Jean Viard propose dans sa lettre ouverte aux paysans des pistes d'explication de cette crise actuelle. Pour lui, il existe sur cette question une distinction majeure entre pays européens de culture protestante et les autres. En effet, les pays de culture protestante semblent sacraliser la nature alors que les autres, catholiques, semblent historiquement attachés à l'art de cultiver une mise à distance de la nature. La France, tout comme l'Italie par exemple, fait partie de ces

1 Les appellations d'origine contrôlée, les AOC, sont des labels officiels français d'indication géographique protégée qui garantissent l'origine de produits alimentaires traditionnels français. Ils font partie des Appellations d'origine protégée européennes (AOP).

2 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 15

3 Oury (Jean-Paul), *La querelle des OGM*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Science, histoire et société », 2006, 303 p. & Houdebine (Louis-Marie), *OGM : le vrai et le faux*, Paris, Éd. le Pommier, Coll. « Manifestes », 2003, 235 p.

4 D'après ce sondage 86 % des français souhaite une interdiction totale des cultures OGM.

5 Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, p. 88

pays-là. Elle connaît donc plus de difficultés que les autres pour poser sereinement les questions relatives au devenir de sa relation avec la nature :

« Et quoi que chacun ait pensé des résultats du Grenelle de l'environnement, dont l'essentiel reste en réalité à venir, considérons cette "grande messe d'État" très française comme un geste culturel, demain peut-être politique, vers une autre relation avec la nature. Geste énergétique, parfois excessif, mais geste nécessaire dans un pays où les résistances héritées sont plus fortes qu'ailleurs, et où depuis longtemps les sciences de la nature sont un peu délaissées, comme si ce savoir-là était archaïque parce que lié à ce qui a toujours été là – la nature, justement¹ ».

Ainsi, l'agriculture, ce très vieux métier, est aujourd'hui tout à fait au cœur des questions contemporaines. L'agriculture, à la croisée des chemins, est en effet « un métier qui est en passe de redevenir hypermoderne, s'il sait se repositionner dans ces nouveaux enjeux² » qui, rappelons le, sont territoriaux, économiques, écologiques et humanistes. Dans ces conditions, l'agriculture représente un rêve de futur. Dans ce contexte favorable, le mythe de l'arche perdue se renouvelle aujourd'hui par la comparaison équitable des terres agricoles au patrimoine urbain. Mais, quittons désormais le registre du mythe pour aborder le rôle effectif de l'agriculture dans les problématiques de la ville contemporaine.

1 *Ibid.* p. 74

2 *Ibid.* p. 75

3.2

DE L'ACTUALITÉ FRANÇAISE DES PROBLÉMATIQUES AGRICOLES

3.2.1 L'agriculteur français et la mondialisation

Alors que nous nous sommes jusqu'à présent intéressés à l'agriculture par le biais des symboles, abordons à présent un autre registre, celui de l'actualité du secteur agricole en lui-même. Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'évoquer la question contemporaine de la mondialisation. Comment le processus de mondialisation transforme-t-il le système agricole français ? Dans quelle mesure celui-ci est-il modifié par un tel processus ? Afin de répondre à ces interrogations, nous esquisserons un bref état des lieux du secteur agricole tant en France qu'en dehors de l'Europe. Nous montrerons que la mondialisation en agriculture est un processus ancien intrinsèque à toute production agricole. Enfin, nous questionnerons le devenir de cette mondialisation agricole dans le contexte contemporain.

Un état des lieux

Afin d'aborder l'actualité française des problématiques agricoles, il nous paraît nécessaire de nous attarder quelque peu sur les définitions constitutives du domaine de l'agriculture. Dans ce cadre, nous retiendrons pour définition de l'agriculture celle donnée par le *Dictionnaire de la langue française de Paul-Émile Littré* : l'agriculture est l'« art de cultiver la terre¹ ». Le terme agriculture, apparu au XIII^e siècle, vient du latin *agricultura* d'*ager*, *agri* – c'est-à-dire le champ – et de *colere*, cultiver². Le champ lexical de l'agriculture est relativement riche. Le terme agraire, datant de 1355 et venant du latin *agrarius*³, a pour objet « le partage, la propriété des terres⁴ ». L'adjectif agricole issu en 1361 du latin *agricola*⁵ qualifie une personne ou un territoire

1 Littré (Paul-Émile), « Agriculture », *Littré*, Dictionnaire de la langue française, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome I, p. 123

2 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, pp. 14 - 15 & p. 202

3 *Ibid.* p. 14

4 Rey (Alain) [dir.], « Agraire », *Le Grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome I, 1996, p. 188

5 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, pp. 14 - 15

« adonné à l'agriculture¹ ». Enfin le terme d'agriculteur est apparu en 1495² afin de nommer « celui qui cultive la terre³ ». Le nom paysan est souvent présenté comme synonyme d'agriculteur⁴. Nous avons d'ailleurs jusqu'à présent utilisé l'un ou l'autre terme de manière indifférente dans la mesure où nous entendons le paysan en tant que personne s'adonnant à l'art de cultiver la terre. Cependant paysan et agriculteur ne sont pas toujours équivalents. En effet, le terme de paysan, apparu en 1617, vient de pays lui-même issu du latin *pagus* la borne, le canton⁵. Étymologiquement, le paysan est donc aussi « l'homme d'un pays⁶ ». Les paysans représentent dans ce cadre les hommes et les femmes « vivant à la campagne et s'occupant des travaux des champs⁷ ». Le terme paysan se distingue aussi de celui d'agriculteur par la condition qu'il définit. La paysannerie est en effet rattachée dans le langage courant au monde du passé. Les anciennes exploitations agricoles étaient tenues par des paysans. La paysannerie peut aussi être connotée péjorativement. Dans ces conditions, être paysan c'est être un « rustre » même un « péquenaud ». Enfin, la paysannerie renvoie aussi à un certain modèle agricole. Un paysan serait alors celui qui possède une petite exploitation agricole. Si en français il est aujourd'hui encore possible de parler de paysans pour qualifier les agriculteurs, la langue anglaise distingue pour sa part très clairement les deux termes⁸. Pour la suite de notre propos nous continuerons à utiliser paysan et agriculteur en tant que synonymes dans la mesure où tous deux participent à la culture de la terre et du vivant. Cependant, nous établirons dans un paragraphe ultérieur une distinction entre paysan et agriculteur. Celle-ci reposera sur le rapport à la technique. Afin qu'il n'y ait pas de méprise, soulignons immédiatement, que le paysan ne sera pas entendu comme celui qui n'a pas recours à la technique, bien au contraire. Nous montrerons par ailleurs que cette dernière participe du mode de vie du paysan alors qu'elle tend à être un mode d'emploi chez l'agriculteur.

Le champ lexical de l'agriculture se compose aussi des termes issus du grec *agros* le champ. De là viennent notamment les termes d'agronome – de *agronomos* « magistrat chargé de l'administration rurale⁹ » – et d'agronomie définissant l' « étude scientifique des problèmes (physiques, chimiques, biologiques) que pose la pratique de l'agriculture¹⁰ ». Le préfixe grec *agros* est ainsi à l'origine de tout une nomenclature de diverses activités scientifiques ayant pour objet d'étude des pratiques agricoles : l'agrobiologie, l'agrochimie, l'agrogéologie, l'agrorologie, l'agropédologie ou l'agropharmacie¹¹. Enfin, ce préfixe est aussi à l'origine de l'adjectif et du nom agroalimentaire. Le système agroalimentaire définit « l'ensemble des activités économiques » en relation avec « la transformation par l'industrie des produits agricoles destinés à l'alimentation ».

1 Littré (Paul-Émile), « Agricole », *Littré, Dictionnaire de la langue française*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome I, p. 123

2 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, pp. 14 - 15

3 Littré (Paul-Émile), « Agriculteur », *Littré, Dictionnaire de la langue française*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome I, p. 123

4 Rey (Alain) [dir.], « Paysan », *Le Grand Robert de la langue française*, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome VII, 1996, pp. 199 - 200

5 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, p. 558

6 *Ibid.*

7 Rey (Alain) [dir.], « Paysan », *Le Grand Robert de la langue française*, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome VII, 1996, pp. 199 - 200

8 Les termes *peasant* – c'est-à-dire paysan – et *farmer* – agriculteur – ne sont pas synonymes en anglais. Durand (Marianne), Love (Catherine) [dir.], *Le grand Robert & Collins*, Dictionnaire anglais-français, Glasgow, HarperCollins, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2008, 1427 p.

9 Dubois (Jean), Mitterand (Henri), Dauzat (Albert), *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Larousse, Coll. « Références », 2001, p. 15

10 Rey (Alain) [dir.], « Agronomie », *Le Grand Robert de la langue française*, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome I, 1996, p. 197

11 Rey (Alain) [dir.], *Le Grand Robert de la langue française*, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, tome I, 1996, pp. 196 - 197

Le géographe Jean Renard a exposé dans son ouvrage *Les mutations des campagnes*¹ le rôle et les dynamiques du système agroalimentaire dans le contexte contemporain. En s'appuyant sur une étude des paysages et structures agraires à travers le monde, le chercheur a mis en évidence deux grandes mutations contemporaines. La première repose sur le passage d'une agriculture « faite pour nourrir » à une agriculture de négoce dont la finalité est de « produire pour vendre ». Dans ce cadre, les pratiques agricoles répondent aux exigences de l'agrobusiness. La seconde transformation est pour sa part relative à la vocation de production des espaces agricoles. Cette dernière tend en effet à s'effacer quelque peu au profit de fonctions résidentielles, récréatives, environnementales ou patrimoniales. Dans ces conditions, les espaces agricoles sont le support de l'urbanisation contemporaine dont nous avons fait état. Ces deux dynamiques façonnent à l'heure actuelle pratiques et terres agricoles. Elles engendrent aussi des différences en fonction des milieux sociaux et géographiques dans lesquels elles opèrent. Cependant, deux grandes tendances peuvent être mises en exergue, celle des pays du Nord et celle des pays du Sud.

En ce qui concerne les pays dits développés, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de décroître. Afin d'illustrer ce fait, Jean Renard rappelle que, pour ces pays riches, la quantité d'espaces agricoles perdus chaque année s'élève à 15 millions d'hectares par an². Au-delà de cette caractéristique commune, il conviendrait, pour être plus précis, de distinguer les pays européens dont la structure rurale est ancienne³ des pays plus récents dont les terres agricoles ont été dessinées par des géomètres modernes⁴. Dans ces conditions, la restructuration induite est fonction du rapport des pays à la thématique agricole. Cependant, en dépit d'une surface cultivée de plus en plus petite, la production agricole des pays du Nord est pour sa part de plus en plus grande. Ce paradoxe est rendu possible par une hausse des rendements⁵. Ainsi les pays du Nord sont globalement tous excédentaires et exportent dans ce cadre de nombreuses denrées⁶. La France est tout à fait emblématique de cette dynamique. L'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA) sont un atout majeur de l'économie française. De plus la France est le premier producteur agricole de l'Union Européenne et le troisième exportateur agricole et agroalimentaire mondial⁷ :

« La balance commerciale agro-alimentaire (produits de l'agriculture et des IAA) française est excédentaire depuis des décennies. L'excédent commercial agro-alimentaire a dépassé 5 Md€ pour la première fois il y a 20 ans en 1985, et a atteint son record absolu en 1997 avec 10,2 Md€. Depuis le solde varie entre 7 et 9 Md€⁸ ».

1 Renard (Jean), *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, 221 p.

2 *Ibid.* p. 203

3 Jollivet (Marcel), Eizner (Nicole) [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, 399 p. ; Limouzin (Pierre), *Les agricultures de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1996, 159 p. & Renard (Jean), « Réorientations en Europe de l'Ouest », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, p. 126 - 155

4 Dorel (Gérard), *Agriculture et grandes entreprises aux États-Unis*, Paris, Economica, Coll. « Économie agricole et agro-alimentaire », 1985, 579 p. & Renard (Jean), « Le cas nord-américain », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, pp. 195 - 198

5 Chapuis (Robert), Mille (Patrick), *Systèmes et espaces agricoles dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2001, 320 p. & Fumey (Gilles), *L'agriculture dans la nouvelle économie mondiale*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Major », 1997, 379 p.

6 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Association pour le Développement des Échanges Internationaux de Produits et Techniques Agro-Alimentaires, « La France agricole et agro-alimentaire en Europe et dans le monde », *Panorama de l'agriculture et des industries agro-alimentaires*, Paris, G COM, 2008, pp. 14 - 17

7 *Ibid.* La production agricole de la France représente 20,2% de celle de l'Union Européenne. La superficie française cultivée par contre ne représente que 14% des terres agricoles européennes. Dans ce cadre, la France est le premier producteur agricole de l'UE, suivie par l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne qui pèsent chacun environ 13% de la production européenne. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni représentent respectivement 7 et 6 % de la production européenne. Enfin, la France est le troisième exportateur mondial dans le domaine de l'agriculture et des industries agroalimentaires. La première place est occupée par les États-Unis, la deuxième par les Pays-Bas et la quatrième par l'Allemagne.

8 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Association pour le Développement des Echanges Internationaux de Produits et Techniques Agro-Alimentaires, *Panorama de l'agriculture et des industries agro-alimentaires*, Paris, G COM, 2008, p. 12

Comme le souligne Jean Renard les politiques agricoles des pays du Nord, qui sont excédentaires comme nous l'avons vu, « consistent pour l'essentiel à se procurer des débouchés pour écouler les surplus qui ne peuvent être consommés sur place¹ ». Tout autres sont les politiques mises en place par les pays en développement. En effet, si le nombre d'agriculteurs et de terres d'agriculteurs continuent d'augmenter dans les pays du Sud², la production agricole de ces pays n'arrive pas pour autant à subvenir aux besoins des habitants³. Ceci représente un problème considérable qui n'est pas sans questionner le système agroalimentaire futur⁴ :

« Or, pour nourrir les six milliards d'hommes d'aujourd'hui, les surfaces cultivées ou travaillées (les *croplands* des Anglo-Saxons) sont d'environ 1,5 milliard d'hectares, qui assurent une production mondiale de céréales d'environ deux milliards de tonnes. Ce qui donne une moyenne de 330 kilos par habitant et par an. Sur ce total, n'oublions pas qu'une bonne partie sert à l'engraissement des animaux et non pas à l'alimentation directe, en particulier dans les pays riches du Nord. En 2012 ou 2013, nous serons 7 milliards, il faudra donc 330 millions de tonnes de plus, soit la production actuelle des États-Unis ».

Une mondialisation intrinsèque

Après avoir introduit l'agriculture et le système agroalimentaire, il convient donc maintenant de questionner ces thématiques au regard de la mondialisation afin de comprendre si la mondialisation met fin à l'agriculture. Afin de répondre à cette interrogation qui est aussi une idée reçue, intéressons-nous pour l'instant à un des produits agricoles les plus consommés : la pomme de terre⁵. Nous verrons en effet à travers cet exemple que mondialisation et agriculture sont étroitement liées.

La pomme de terre est originaire de la Cordillère des Andes où elle est cultivée probablement depuis le Néolithique. Son développement en Europe date pour sa part de 1570 quand des conquistadores espagnols l'introduisirent sur le territoire ibérique⁶. Dans ce cadre, l'Espagne s'adonna, bien que timidement, à sa culture. D'autres pays d'Europe expérimentèrent alors cette nouvelle espèce, parmi eux l'Irlande. L'accueil reçu par la pomme de terre en France fut par contre réservé. Dans ces conditions, elle fut essentiellement servie aux animaux :

« Quant à la pomme de terre, des préjugés absurdes l'empêchèrent longtemps d'être appréciée à sa juste valeur ; c'était pour beaucoup un aliment dangereux ou au moins grossier et tout au plus bon pour les cochons⁷ ».

En deux siècles, la pomme de terre va pourtant conquérir l'Europe. En effet, au XVII^e siècle, la pomme de terre fut peu à peu reconnue en France grâce aux travaux d'Antoine-Augustin Parmentier⁸. La pomme de terre intégra alors la liste des aliments nobles et fut consommée à la table royale. Enfin, la culture de

1 Renard (Jean), *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, p. 204

2 *Ibid.* & Chapuis (Robert), Mille (Patrick), *Systèmes et espaces agricoles dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2001, 320 p.

3 Bernier (Xavier), *Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement*, Paris, Economica, Coll. « Poche Géographie », 1997, 112 p. ; Gastelu (Jean-Marc), Marchal (Jean-Yves) [dir.], *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle : actes de l'atelier, Montpellier, 2-3 avril 1996*, Paris, Orstom, Coll. « Colloques et séminaires / Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération », 1997, 768 p. & Pélissier (Paul), *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Arguments, 1995, 318 p.

4 Klatzmann (Joseph), *Nourrir dix milliards d'hommes*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Le géographe », 1983, 296 p.

5 Le Doré (Sophie), *Ce que nous devons savoir sur la pomme de terre*, Paris, Plon, 2008, 196 p.

6 Introduite en Espagne en 1534, la pomme de terre est alors cultivée par des moines de Séville en 1573 pour nourrir des personnes malades.

7 Dumas (Alexandre), *Grand dictionnaire de cuisine*, Paris, Phébus, 2000, p. 454

8 Antoine Augustin Parmentier, né en 1737 et décédé en 1813, était un pharmacien et agronome français. Ce dernier, de retour d'un séjour en captivité en Prusse où la pomme de terre était servie quotidiennement aux prisonniers, fit la promotion de la pomme de terre comme aliment humain et réussit à développer son usage au sein de la société française. Parmentier (Antoine Augustin), *Examen chimique des pommes de terre, dans lequel on traite des parties constituantes du blé*, Paris, Didot le jeune, 1773, 252 p.

la pomme de terre se généralisa en France avec la famine de 1789. Il convient aussi de rappeler que la pomme de terre, devenue au XIX^{ème} l'un des aliments prédominants de la consommation des ménages irlandais, fut liée à la grande famine produite par le mildiou. Cette dernière fut notamment un des facteurs d'émigration vers les États-Unis. Aujourd'hui, les pommes de terres sont cultivées dans plus de 150 pays. Cette culture est très importante et s'inscrit à la cinquième place des productions agricoles au niveau mondial, après la canne à sucre, le maïs, le riz et le blé et devant la betterave à sucre¹.

Cette mondialisation dont nous faisons état à travers l'histoire de la pomme de terre ne se restreint pas à ce végétal. Il en va de même pour l'ensemble des autres fruits et légumes consommés aujourd'hui en France. Tout comme les graines, les animaux connaissent ce même destin planétaire. Les savoir-faire eux-mêmes ont depuis bien longtemps dépassé les frontières. En fin de compte, l'agriculture elle-même est un processus mondial. En effet, l'agriculture, dont l'apparition est estimée entre 5 à 10 000 ans avant notre ère, connaît différents foyers de par le monde. L'adoption de l'agriculture par diffusion sur le territoire mondial est aujourd'hui quasiment achevée bien qu'il existe toujours des peuples se nourrissant de cueillette et de chasse.

« L'adoption de l'agriculture nécessita des milliers d'années. L'agriculture se diffusa lentement dans le monde, à partir de plusieurs foyers d'innovation. L'économie agricole européenne se forma à partir du Proche-Orient où furent prédomestiquées la plupart des espèces fondatrices de l'agriculture et de l'élevage. Ces espèces diffusèrent par migrations de populations et transferts de proximité, par la voie méditerranéenne et par la danubienne² ».

L'agriculture, ainsi adoptée par diffusion, entamera au XVIII^e siècle une nouvelle phase de reconsidération. Cette dernière est mondiale bien que son foyer se situe historiquement en Angleterre. Il s'agit de la révolution industrielle :

« À partir de l'Angleterre, industrie et capitalisme se diffusèrent relativement rapidement en Europe de l'Ouest, en Amérique et au Japon, zones déjà préparées au changement, ou qui surent créer ou imposer les conditions de ce changement, comme au Japon. La diffusion dans la semi-périphérie européenne fut beaucoup plus lente (Sud et Est). Elle est encore inachevée dans certains pays méditerranéens européens et l'industrialisation de nombreux pays en développement est encore à peine commencée³ ».

Le processus d'industrialisation n'est pas sans conséquences sur l'agriculture et l'alimentation. En effet, cette révolution transforma et transforme encore les pratiques agricoles de par le monde en instaurant la mécanisation sinon la motorisation des activités, la rationalisation des tâches, la division sociale du travail... Ainsi, l'agriculture est par essence le fruit d'un processus mondial qui continue de se cultiver au contact du monde.

Dans ces conditions, sans ce rapport au monde essentiel à l'agriculture il ne saurait y avoir d'agriculture française. Ce constat déstabilise quelque peu l'idée selon laquelle la France est naturellement une terre propice à l'agriculture, une terre d'abondance. En effet, revenons un instant sur les origines mêmes de l'agriculture et tout particulièrement en Europe. Bien que ce sujet suscite de nombreux débats⁴, six grands foyers d'agriculture

1 L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, connue sous le sigle FAO issu de l'anglais *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, a estimé pour 2007 une production mondiale de pommes de terre s'élevant à 323,5 millions de tonnes, pour une surface cultivée de 18,8 millions d'hectares.

2 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 11

3 *Ibid.* p. 12

4 Harlan (Jack Rodney), *Les Plantes cultivées et l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, Agence de coopération culturelle et technique et Conseil international de la langue française, Coll. « Techniques vivantes », 1987, 414 p.

semblent se dessiner de par la monde : le croissant fertile¹ du Proche-Orient, la Chine, la Mésio-Amérique², l'Amérique du Sud, l'Afrique centrale et le Sud-Est asiatique. Le croissant fertile est considéré comme un des trois centres fondamentaux de la diffusion de l'agriculture³.

« L'Europe de l'Ouest n'est pas un centre d'origine de l'agriculture. La naissance et le développement de l'agriculture en Europe aura pour base le transfert des espèces prédomestiquées au Proche-Orient et notamment dans le croissant fertile⁴ ».

L'agriculture européenne s'est donc construite à partir des expériences de domestication du Moyen-Orient orientées autour du chien, du mouton, de la chèvre, du bœuf et du porc pour les espèces animales et du blé, de l'orge, des pois, des lentilles, des vesces et du lin pour les espèces végétales. Avant la diffusion de l'agriculture, l'Europe – et donc la France par conséquent – ne disposait pas de cultures de céréales⁵. Celles-ci jouent pourtant un rôle majeur dans le système agroalimentaire international et européen. Au néolithique, le blé et l'orge furent cependant introduits en Europe. Le maïs arrivera pour sa part bien plus tard⁶. L'Europe n'est pas non plus très riche en légumineux. Si la gesse est bien présente en France, elle reste néanmoins difficile à cuire et indigeste. Elle sert aujourd'hui de fourrage dans les régions méditerranéennes. En ce qui concerne les oléagineux, l'Europe ne les cultive pas spécialement contrairement au Moyen-Orient qui développe une domestication du lin et plus timidement de l'olivier et du pavot⁷. Cependant, la cueillette de fruits oléagineux, tels que les noix et les noisettes, était importante en Europe. Il convient donc de se demander d'où vient donc cette idée que la France est une terre d'abondance alors que les origines de l'agriculture nous montrent qu'elle est plutôt une terre de noix et de noisettes. Cette image d'une riche agriculture française est en effet apparue à l'âge de fer avec « nos ancêtres les Gaulois⁸ » :

« Les auteurs anciens, et notamment les agronomes latins, font l'éloge de l'agriculture gauloise. Cet éloge est confirmé par le fait que, Hannibal traversant le sud de la Gaule pour attaquer Rome, ne trouva pas de difficulté pour assurer son ravitaillement. Il en alla de même pour J. César au cours de la conquête⁹ ».

Une mondialisation questionnée

Afin de prolonger notre étude sur le rapport entre agriculture et mondialisation et ainsi de montrer en quoi questions agricoles et métropolitaines sont étroitement liées, nous allons maintenant confronter cette

1 Gouëzel (Guy) [dir.], « Le Croissant fertile proche-oriental, berceau de la civilisation », *Archéo, À la recherche des civilisations disparues : l'encyclopédie de l'archéologie*, Volume 3, Evreux, Éd. Atlas, 1998, 1 livre (320 p.) & 1 cassette vidéo (30 min.)

2 L'expression Mésio-Amérique qualifie la partie du continent américain sous domination aztèque ou partageant de nombreux traits communs avec cette culture lors de l'arrivée des Espagnols en 1519. La Mésio-Amérique est à distinguer des l'Amérique centrale. En effet la Mésio-Amérique s'étend de la vallée de Mexico à la péninsule de Nicoya, au Costa Rica. Le Belize, le Guatemala, l'Ouest du Honduras, le Salvador et le versant pacifique du Nicaragua font partie de cette zone. L'Amérique centrale va pour sa part du Guatemala au Panama.

3 La chine septentrionale et la Mésio-Amérique sont aussi considérées comme des centres de diffusion majeure de l'agriculture. Harlan (Jack Rodney), *Les Plantes cultivées et l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, Agence de coopération culturelle et technique et Conseil international de la langue française, Coll. « Techniques vivantes », 1987, 414 p.

4 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 39

5 *Ibid.* p. 40

6 Lors de la découverte de l'Amérique par les européens, le maïs était cultivé du Nord au Sud du continent du Canada à l'Argentine. Le maïs a été vu pour la première fois par Christophe Colomb en 1492 à Cuba. Magellan le trouva aussi à Rio de Janeiro en 1520 et Jacques Cartier en 1535 à Montréal. Le maïs représentait une culture centrale pour les méso-amérindiens. Il semble avoir été introduit en Europe par Christophe Colomb en 1493 ou en 1496. Carraretto (Maryse), *Histoires de maïs : D'une divinité amérindienne à ses avatars transgéniques*, Paris, Éd. du CTHS, Coll. « Le regard de l'ethnologie », 2005, 267 p.

7 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 42

8 Malassis (Louis), « Nos ancêtres les Gaulois », *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, pp. 51 - 52

9 *Ibid.* p. 52

image de l'autosuffisance alimentaire française avec le parcours réel d'un produit consommé en France. Pour ce faire, nous nous focaliserons sur la tomate qui est, par son volume de production, le premier légume mondial¹. À travers cet exemple relatant brièvement le chemin parcouru par une tomate pour atterrir dans une assiette française, nous souhaitons ici illustrer la complexité de la question agricole à l'heure actuelle.

L'histoire de la tomate comme pour toute autre plante commence par une graine. Aujourd'hui, dans les pays développés, la production de semences est principalement assurée par des semenciers c'est-à-dire des entreprises spécialisées dans la sélection, la production et la commercialisation de graines sélectionnées. Pour multiplier les semences en vue d'en obtenir une quantité suffisante pour fournir le marché, ces entreprises passent des contrats avec des agriculteurs multiplicateurs². Puis les semences sont triées, calibrées, traitées et conditionnées dans des stations de semences. Après contrôles, elles sont commercialisées sous forme de semences certifiées³. La graine de tomate voyage donc d'une première entreprise à une seconde, parfois la même, en faisant cependant escale dans des champs. Si la France est actuellement le premier producteur de semence en Europe, les Pays-Bas sont les premiers exportateurs mondiaux dans le domaine⁴. Il y a donc de fortes chances pour que la graine de tomate sur laquelle nous enquêtons vienne de Hollande ou peut-être d'un des quatre leaders mondiaux du marché⁵. Ensuite, dans la mesure où l'Espagne et le Maroc sont les principaux fournisseurs de tomates pour l'Europe, la tomate que nous suivons est très probablement produite dans l'un de ces pays-là. Toutefois, elle peut aussi venir de Hollande où la culture hors-sol et sous serre permet de très hauts rendements⁶. Cependant, la tomate peut aussi être produite afin de confectionner des concentrés, des sauces comme le ketchup par exemple, des jus ou des conserves. Dans ce cas, la tomate poussera sans doute en Californie, sur le bassin méditerranéen ou en Chine⁷. Elle sera ensuite transformée et conditionnée afin de rejoindre le marché commercial et d'être consommée en France. À travers cet exemple, nous avons cherché à illustrer et à souligner la complexité de la question agricole à l'heure actuelle. De plus, nous avons mis en exergue la nature même de l'agriculture contemporaine reposant avant tout sur le négoce international. L'écart est donc bien grand entre l'agriculture constatée – internationale, de masse et de qualité – et l'agriculture française rêvée – locale, d'abondance et d'excellence.

Intéressons-nous maintenant à l'émergence même de cette agriculture contemporaine. Quelles sont en effet les grandes étapes du passage d'une agriculture française de subsistance à une agriculture de négoce ?

1 La tomate est, par le volume de production, le premier légume au plan mondial. Elle se situe devant la pastèque et le chou, mais derrière la pomme de terre et la patate douce qui sont considérées comme des féculents. Source FAO 2009

2 Un agriculteur multiplicateur a pour activité, souvent en plus de sa profession d'agriculteur, la multiplication des semences. A partir des semences mères d'une variété, il produit en une génération une grande quantité de graines qui, reprises par le semencier avec qui il a un contrat, seront triées, contrôlées et conditionnées afin d'être commercialisées auprès des agriculteurs, des maraîchers ou des particuliers.

3 En France, comme dans tous les autres pays du monde, la mise en marché est réglementée pour éviter les fraudes et pour éviter la commercialisation de semences présentant des défauts majeurs. Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants, « Semences de grandes cultures : certifiées, commerciales, standard », *Règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification des semences*, tome 1, Paris, SEDIS, 2007, 255 p.

4 La France est le premier pays producteur de semences en Europe et le deuxième exportateur mondial, derrière les Pays Bas et avant les États Unis. Source FAO 2009

5 Les quatre leaders mondiaux du marché de la semence sont les entreprises suivantes : Monsanto, entreprise américaine de notoriété mondiale et notamment connue pour l'herbicide nommé Roundup et des semences OGM, l'entreprise américaine Pioneer Hi-Bred, l'entreprise suisse Syngenta issue de la fusion des divisions agrochimiques des sociétés AstraZeneca et Novartis et enfin l'entreprise française Limagrain. Robin (Marie-Monique), *Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*, Paris, Éd. la Découverte, Coll. « La Découverte-poche. Essais », 2009, 385 p.

6 Alors que la Chine, principal pays producteur de tomates, a un rendement de production de tomates de 23 tonnes par hectare, les pays du Sud de l'Europe connaissent des rendements s'élevant entre 50 et 80 tonnes par hectare. Cependant, dans les pays où la production est exclusivement effectuée sous serre – comme en Hollande, au Royaume Uni ou en Belgique – les rendements sont records (plus de 100 tonnes par hectare)

7 La Californie produit 10 millions de tonnes de tomates, soit 96 % de la production des États-Unis. La production des pays du bassin méditerranéen – onze pays dont cinq de l'Union Européenne – s'élève à 10,5 millions de tonnes. La production chinoise atteint 2,8 millions de tonnes en 2002, mais connaît une croissance très rapide. Source FAO 2009

Afin de répondre à cette interrogation, il nous apparaît important de revenir quelque peu sur les principales évolutions du monde agricole. Si, avant la Révolution, l'agriculture française connaissait de nombreuses difficultés à assurer l'alimentation de ses habitants, la forte croissance du XIX^e siècle renversa la tendance. Le développement des marchés entraîna en effet des innovations significatives¹. Le développement des infrastructures permit le décloisonnement des marchés agricoles et l'ouverture du marché intérieur. Dans ce cadre, la concurrence extérieure apparaît d'abord comme relativement favorable. Cependant, la concurrence fut ensuite considérée comme un réel problème dans la mesure où elle générait de nombreuses baisses de prix :

« La crise des oléagineux mérite d'être rappelée, car elle permet de mieux comprendre les problèmes actuels de ce secteur. En 1862, les oléagineux couvrent 250 000 hectares. En 1912, la surface est presque divisée par dix à cause de l'une des premières opérations de "délocalisation" que l'on ait connue : en Afrique récemment colonisée, des entreprises françaises ont investi dans des plantations d'arachide. L'huile de colza et l'huile d'olive produites en France sont presque deux fois plus chères. Elles ne résistent pas à la concurrence² ».

Dans ces conditions, des politiques protectionnistes sont très vite adoptées. L'Allemagne, les États-Unis, l'Italie, la Russie et la France y ont notamment recours. Les conséquences de telles politiques ne se font pas attendre. En France, alors que les importations baissent très nettement, les exportations sont aussi en chute dans la mesure où les autres pays prennent des mesures de rétorsion. De plus, en raison des prix élevés, la consommation intérieure n'est pas bonne. La France agricole entre alors dans une période de déficit. La première guerre mondiale mit en exergue les fragilités de ce système et de cette politique de production. L'adaptation nécessaire au contexte de la guerre engendra cependant des innovations. Ces dernières entraînent une surproduction après guerre qui creusa le déficit français. Afin de combattre la pénurie alimentaire de la seconde guerre mondiale, durant laquelle la France fut coupée de ses colonies, une politique de rationnement fut mise en place. Cette dernière avait aussi pour objectif de limiter la hausse des prix des denrées. Là encore, le système agricole français montra de graves signes de faiblesse. Au sortir de la guerre, la fragilité de la sécurité alimentaire est une des problématiques politiques principales. L'accent est donc mis sur l'augmentation des capacités de productions des exploitations agricoles. Le statut des agriculteurs est alors profondément modifié³. Ils deviennent progressivement des « entrepreneurs⁴ ».

Dans le même temps, l'Europe s'interroge aussi sur sa sécurité alimentaire. Six pays – l'Allemagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg – mettent alors en place une politique agricole commune⁵, la PAC, dont l'objectif principal est de renforcer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire. Pour ce faire, trois principes sont mis en place : l'unité de marché venant supprimer les droits de douane qui limitent la circulation des produits agricoles entre les pays membres, la préférence communautaire instaurant un système de taxes qui sert à protéger les produits agricoles des importations à bas prix issues du marché mondial et la solidarité financière mettant en place une forme de « caisse commune », le Fonds Européen

1 Parmi ces innovations : la culture de la pomme de terre, l'utilisation d'engrais chimiques et la suppression progressive de la jachère.

2 Bourgeois (Lucien), *Politiques agricoles : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 1993, p. 17

3 Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *L'archipel paysan, La fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « L'aube Poche essai », 2005, 124 p.

4 Bourgeois (Lucien), « Des paysans aux entrepreneurs », *Politiques agricoles : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 1993, pp. 26 - 51

5 Loyat (Jacques), Petit (Yves), *La politique agricole commune, PAC : un enjeu de société*, Paris, La Documentation française, Coll. « Réflexe Europe », 2002, 90 p. & Mahé (Louis-Pascal), Ortalo-Magné (François), *Politique agricole, un modèle européen*, Étude réalisée pour le Groupe d'économie mondiale, Paris, Presses de Sciences po, 2001, 235 p.

de d'Orientation et de Garantie agricole¹. Dans ce contexte, la France agricole, portée par les industries agro-alimentaires, devient de nouveau très dynamique, que ce soit au niveau européen comme au niveau mondial, et l'autosuffisance européenne est alors très rapidement atteinte². Dans ce cadre, la politique agricole devient très vite obsolète et de nombreuses réformes ont été mises en place³ ou sont prévues⁴ afin de rectifier l'action européenne en matière d'agriculture.

Cependant, ce débat dépasse largement les frontières françaises et européennes. Un ensemble de questions se posent aujourd'hui⁵ : Que faire face aux inégalités alimentaires ? Comment assurer et garantir une sécurité alimentaire pour tous ? Comment intégrer les nouvelles technologies agricoles ? L'agriculture OGM doit-elle être soutenue et préférée à l'agriculture biologique ? Comment négocier la cohabitation de ces deux modèles ? Quelle place pour la protection de l'environnement au sein des pratiques agricoles ? Enfin, jusqu'à quel point les produits agricoles peuvent-ils être mis en marché ? L'ensemble de ces interrogations⁶ illustre le profond questionnement suscité par les politiques régissant l'agriculture contemporaine en tant qu'agriculture de négoce. La France n'échappe pas à de tels débats.

En guise de synthèse, nous souhaitons souligner ici que le système agricole français, à l'image des autres pays européens, traverse actuellement une crise. Cette dernière interroge la nature de l'agriculture souhaitée sur le territoire ainsi que la nature des produits consommés par les Français. Nous verrons par la suite que cette crise agricole n'est pas sans lien avec la crise que connaissent les territoires urbains.

1 Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole était jusqu'en 2007 le principal instrument financier permettant de mettre en œuvre la politique agricole commune. Communauté Européenne, Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, *F.E.O.G.A., Fonds européen d'orientation et de garantie agricole : importance et fonctionnement*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1977, 85 p.

2 Comme explicité précédemment, les premiers surplus alimentaires apparurent en 1980.

3 Fouilleux (Ève), *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », 2003, 403 p.

4 A partir de 2011 des discussions vont s'engager pour mettre en place une réforme d'envergure en 2013, année jusqu'à laquelle les États membres se sont mis d'accord pour un cadre budgétaire. Cette réforme sera élaborée, sur une période longue, à la fois par la Commission et le Parlement. L'importance du budget consacré à l'agriculture par rapport au budget européen sera très certainement réduite. Un équilibrage entre agriculture intensive et protection de l'environnement est également attendu. Certains pays suggèrent aussi la mise en place de paiements directs rémunérant les services écologiques rendus à la collectivité.

5 Daucé (Pierre), *Agriculture et monde agricole*, Paris, La Documentation française, Coll. « Les études de la Documentation française. Économie », 2003, 159 p.

6 Charvet (Jean-Paul), *L'agriculture mondialisée*, Paris, La Documentation française, 2006, 63 p.

3.2.2 Les destins croisés des questions agricoles et urbaines

Alors que nous venons de faire état de différentes crises contemporaines, une question semble se dessiner. Crise agricole et crise urbaine contemporaines sont-elles liées ? Telle est la question que nous souhaitons ici aborder afin de démontrer que thématiques agricoles et urbaines ne peuvent être réfléchies distinctement. En effet, monde agricole et monde urbain constituent-ils deux mondes distincts ? Pour répondre à cette interrogation, les liens historiques, sociaux et culturels unissant villes et agricultures seront rappelés. Nous reviendrons alors sur la sédentarisation, révolution culturelle marquant la naissance conjointe de la ville et des systèmes agricoles. Nous interrogerons les liens entre ces systèmes et la taille – voire la forme – des villes. Nous présenterons les différents modes de renouvellement de la fertilité des sols mis en place à travers l'histoire afin d'illustrer une évolution conjointe entre monde agricole et urbain. Nous nous arrêterons enfin sur les crises respectives que connaissent ces deux mondes dans la mesure où ces dernières ne nous paraissent pas étrangères les unes des autres.

La sédentarisation

La révolution néolithique transformant chasseurs et cueilleurs en cultivateurs et éleveurs est une véritable révolution culturelle dans la mesure où elle modifia profondément les bases de la vie humaine tout en instaurant de nouveaux rapports sociaux. L'évolution des rapports entre l'homme et la nature entraîna en effet une transformation des rapports des hommes entre eux.

« Cueillir une baie est un geste instinctif. Semer est un geste appris. "Le geste auguste du semeur", regardé de nos jours comme le symbole de la tradition, fut d'abord le signe d'un changement technique, culturel et social d'une grande portée dans l'histoire de l'humanité¹ ».

L'agriculture transforme l'homme de plusieurs manières. En mettant fin à l'obtention immédiate de la nourriture et en mettant en place des pratiques d'investissement afin de nourrir les personnes, l'apparition de l'agriculture préfigure un homme nouveau, celui de la prise de risque contrôlée. En effet, en réservant des

¹ Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 62

graines et des plants pour de futures cultures, l'agriculteur fait le pari de risquer une partie de ses provisions afin d'en obtenir un surplus. L'art de l'agriculture réside justement dans la gestion de cette prise risque.

Une autre transformation majeure concomitante à l'émergence de l'agriculture est celle de la sédentarisation. De nombreux écrits alimentent le débat afin de savoir qui de la ville ou de l'agriculture fut la première à apparaître¹. La construction de villes a-t-elle induit et généralisé les pratiques agricoles ? Ou, à l'inverse, l'agriculture a-t-elle rendu possible et inévitable la formation de bourgs et de villes ? En tout état de cause, l'agriculture a participé à l'instauration de la sédentarisation durable de l'homme :

« Entre 9 500 et 9 000 avant le présent, on observe aussi le passage des villages de petite dimension (0,2 à 0,3 hectare), à maisons rondes, à des villages de grande dimension (2 à 3 hectares), à maisons quadrangulaires souvent accolées. Ces changements témoignent d'un accroissement de la population des villages et d'une transformation de l'organisation sociale. [...] Il est difficile d'établir entre toutes ces nouveautés des relations de cause à effet, car elles n'apparaissent pas dans un ordre chronologique constant sur les divers sites fouillés. Cependant, on peut constater qu'elles sont présentes toutes ensemble à travers tout le foyer proche oriental à partir de 9 000 ans avant le présent, quand les plantes et les animaux domestiqués fournissent à l'homme l'essentiel de son alimentation. Ajoutons que toutes ces transformations du mode de vie ne furent pas le fruit de l'évolution linéaire d'un ou plusieurs villages étroitement localisés, dont un nouveau système économique serait sorti tout armé, mais le produit commun d'un espace social plus large, coïncidant avec l'aire de répartition proche-orientale des céréales sauvages [...] »².

De nombreux travaux illustrent aussi le fait que le développement de l'agriculture s'est accompagné, au fil de l'histoire, d'une forte croissance de la population mondiale³. De plus, comme l'a souligné Roland Vidal au cours du cycle de conférences *Champs Métropolitains*⁴, il est possible de mettre en relation cette progression avec l'évolution des techniques et systèmes agricoles. Cependant, il convient de préciser qu'il n'est pas possible d'affirmer pour autant que le développement de l'agriculture et de l'élevage au néolithique ait répondu à la nécessité de surmonter une crise du système de prédation. Ce dernier semblait même, au-delà de quelques crises ponctuelles et localisées, être en pleine expansion en raison de la diversification des modalités de prédation et de leur efficacité toujours plus importante. L'agriculture et notamment son apparition ont toutefois joué un rôle majeur dans le décuplement de la population mondiale :

« Bien qu'il puisse y avoir quelques inconvénients à avancer des chiffres incertains, on peut pour fixer les idées, en s'inspirant de diverses sources, indiquer comme ordre de grandeur, que la population mondiale estimée à 10 millions au début de la période agricole (- 8 000) serait passée à 150 vers - 3 500 et à 300 millions au début de l'ère chrétienne. [...] En France, les estimations de Dûpaquier, confirment ces tendances. Entre - 7 000 (Mésolithique) et - 2 000 (fin du Chalcolithique), la croissance démographique fut particulièrement forte⁵ ».

1 Childe (Vere Gordon), *De la préhistoire à l'histoire*, Paris, Gallimard, Coll. « Idées », 1963, 383 p. ; Childe (Vere Gordon), *La Naissance de la civilisation*, Paris, Gonthier, 1963, 254 p. ; Childe (Vere Gordon), *L'aube de la civilisation européenne*, Paris, Payot, 1949, 384 p. ; Semenescu (Dan), *Apparition des formes urbaines : institutions symboliques et structures matérielles au Sud-est de l'Europe*, Bucarest, Zeta Books, 2008, 520 p. ; Tunca (Önhan), *La « révolution » néolithique*, Liège Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège, Vol. 73, 2004, pp. 211 - 223 ; Mumford (Lewis), *Les transformations de l'homme*, Paris, Éd. de l'Encyclopédie des nuisances, 2008, 245 p. & Cauvin (Jacques), *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la révolution des symboles au Néolithique*, Paris, CNRS, Coll. « Empreintes de l'homme », 304 p.

2 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 106 - 107

3 Biraben (Jean-Noël), *Essai sur l'évolution du nombre des hommes*, Paris, Éditions de l'INED, Coll. « Population », 1980, 36 p. ; Brown (A. Duncan), *Feed or Feedback: Agriculture, Population Dynamics and the State of the Planet*, Utrecht, International Books, 2004, 432 p. & Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Service de la formation et des études sur les politiques de développement, *Démographie et agriculture dans les pays en développement*, Rome, F.A.O., Coll. « Etude F.A.O. Développement économique et social », 1981, 49 p.

4 Donadiou (Pierre), Vidal (Roland), « Du désir de campagne urbaine à l'agriurbanisme », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 04 mars 2010.

5 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 63

Les grandes évolutions techniques du domaine de l'agriculture – telles que la culture sur abattis – brûlis des milieux boisés, les systèmes agraires hydrauliques ou à jachère et la production agricole moderne – constituent des paliers de cette croissance démographique mondiale. Selon Marcel Mazoyer et Laurence Roudart¹, les cultures sur abattis-brûlis firent passer la population mondiale de 5 millions en l'an 8 000 avant notre ère à 100 millions en l'an - 1 000. Le développement des systèmes agraires hydrauliques est pour sa part responsable du saut démographique des 2 000 années suivantes – la population ayant atteint les 250 millions d'habitants. Au Moyen-Age, le développement des cultures à jachère « permit de tripler ou même de quadrupler la population européenne² ».

« Enfin, aujourd'hui encore, l'explosion démographique mondiale, quelles qu'en soient par ailleurs les raisons, n'est rendue possible que par un gigantesque accroissement des capacités de production agricole mondiale, un accroissement qui résulte pour l'essentiel de l'expansion et du perfectionnement de la riziculture aquatique à 2 ou 3 récoltes par an, en Asie principalement, et du développement de l'agriculture motorisée, mécanisée et chimisée dans les pays développés et dans quelques secteurs limités des pays en développement³ ».

Malgré la formidable évolution des techniques agricoles et son impact positif sur la croissance démographique mondiale, il ne faut pas pour autant passer sous silence les difficultés persistantes de l'humanité à subvenir à ses besoins alimentaires⁴ :

« En cette fin de XX^e siècle, 800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique, et plus de 2 milliards sont carencées en un ou plusieurs nutriments (fer, iode, vitamine A, protéines...). Et on peut penser, comme le Pr René Dumont et comme Lester Brown, directeur du Worldwatch Institute, que les besoins croissants de l'humanité se rapprochent dangereusement, dès à présent, des limites d'exploitabilité des ressources en eau et en fertilité de la planète, et même des possibilités d'utilisation de la photosynthèse à des fins de production alimentaire⁵ ».

Le développement précédent souligne les liens d'interdépendance entre villes et terres agricoles. Il convient cependant de questionner ces liens au fil de l'histoire. En effet, les terres agricoles, alimentant les villes dont les habitants sont déchargés des fonctions relatives à la subsistance intrinsèque de leurs besoins alimentaires, sont éminemment nécessaires aux urbains, formant alors une classe de nourris que ce soit par approvisionnements directs ou par importations lointaines⁶. La dépendance entre les villes et l'environnement agricole direct a particulièrement marqué le développement urbain des « cités-états⁷ » de Mésopotamie telles que Babylone par exemple. Cependant, comme les sociétés féodales l'ont bien illustré, ce lien de dépendance des villes aux terres agricoles n'a pas vraiment émergé au grand jour dans la mesure où les agriculteurs cultivaient les terres de propriétaires terriens, souvent urbains. Dans ces conditions, les agriculteurs ont

1 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 89

2 *Ibid.* p. 90

3 *Ibid.*

4 Griffon (Michel), *Nourrir la planète : pour une révolution doublement verte*, Paris, O. Jacob, 2006, 456 p. ; Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence) [dir.], *La fracture agricole et alimentaire mondiale : nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*, Paris, Universalis, Coll. « Le tour du sujet », 2005, 193 p. ; Ziegler (Jean), *L'empire de la honte*, Paris, Librairie générale française, Coll. « Le livre de poche », 2007, 344 p. ; Brunel (Sylvie), *Nourrir le monde : vaincre la faim*, Paris, Larousse, 2009, 285 p. & Wagenhofer (Erwin), *We feed the world, le marché de la faim*, Paris, Éd. Montparnasse, 2008, DVD, 1 h 35 min + 1 brochure, 52 p.

5 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 90 - 91

6 Les villes phéniciennes se sont constituées sur la base d'un approvisionnement alimentaire issu d'importations diverses. Athènes et même Rome plus tardivement se construiront sur les mêmes modèles.

7 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « Les Cités-États », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 76 - 77

longtemps constitué une classe de dominés¹ : « c'est la sueur du paysan qui nourrit les privilégiés dispensés de produire, de générations en générations, car ils avaient conquis ou achetés la terre à un moment de l'histoire² ».

En effet, l'apparition d'une population non agricole, c'est-à-dire non rurale³, a très vite posé le problème de la distribution alimentaire entre catégories professionnelles. Pour ce faire, des activités de troc, de marché mais aussi de prélèvement sur le travail d'autrui ont été mises en place. Enfin, la propriété de la terre par des non-agriculteurs a pour sa part posé le problème de « l'extraction du surplus, de ses modalités, de son taux, de la part laissée aux paysans qui conditionne leur capacité à produire, des modalités de circulation et d'appropriation de surplus⁴ ». De plus, sous le joug de la domination de seigneurs, les paysans ne sont pas ou plus en mesure d'innover, ils survivent :

« Alors que les chasseurs-cueilleurs, puis les agriculteurs, se montrèrent capables de réaliser un extraordinaire développement culturel et de construire des sociétés relativement égalitaires, la ville développera ses pouvoirs sur la campagne et créera des sociétés inégalitaires. Mais elle deviendra aussi un centre d'innovations, base d'un nouveau développement et d'un nouveau savoir-vivre... et la société dominante et les urbains ne tarderont pas à taxer les paysans d'ignorants et d'attardés⁵ ! »

Aujourd'hui, cette situation n'est plus d'actualité dans les pays développés. L'agriculteur est – et ce en France depuis la Révolution – essentiellement propriétaire de ses terres. Comme l'ont montré Jean Viard et Bertrand Hervieu⁶, son mode de vie est celui d'un urbain presque comme les autres. Et, à l'heure où l'agriculture ne produit pas pour la ville mais pour les villes d'un monde global, l'interdépendance entre agriculture et ville prend un nouveau visage. Le monde urbain contemporain fait en effet face à de nombreux défis – climatiques, énergétiques, environnementales, sociaux, etc. Dans ces conditions, l'agriculture apparaît, sans doute plus que jamais, comme un domaine d'enjeux et d'innovations à même de transformer les villes de demain.

Une évolution conjointe

Prolongeons notre réflexion sur les liens entre ville et agriculture en nous intéressant plus particulièrement aux grandes étapes du développement des techniques agricoles. Nous verrons de quelle manière ces évolutions agraires ont façonné les territoires et notamment les villes. Nous montrerons ainsi qu'il n'y a pas de pensée de la ville sans pensée de l'agriculture. Il convient tout d'abord de rappeler la problématique principale à laquelle se confronte toute pratique agricole : « Un système agraire ne peut se développer et se perpétuer que si la fertilité des terres cultivées est maintenue à un niveau suffisant pour assurer *durablement* les récoltes nécessaires à la population⁷ ». Dans la mesure où la quantité de sols cultivables est un nombre fini⁸ et que la capacité de ces terres à se renouveler est elle-même limitée⁹, tout système agraire met donc en place une méthode de renouvellement de la fertilité. L'histoire des techniques agraires repose sur l'évolution de ces

1 La civilisation de Sumer, première grande civilisation de l'histoire, affirmait déjà la domination des cités sur la campagne environnante. Bairoch (Paul), *De Jéricho à Mexico : villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, Coll. « Arcades », 1996, 705 p.

2 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 65

3 Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Histoire des paysans français : de la Peste noire à la Révolution*, Paris : Éd. du Seuil, PUF, Coll. « Points. Histoire », 2006, 797 p.

4 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 65

5 *Ibid.* p. 66

6 Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *L'archipel paysan, La fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Laube Poche essai », 2005, 124 p.

7 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 82

8 Cette quantité est un nombre fini tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle locale, celle de l'agriculteur.

9 Rares sont les sols où la minéralisation de la roche-mère et la fixation d'azote de l'air permettent de produire indéfiniment chaque année une récolte répondant aux besoins de la population.

méthodes de renouvellement. Certaines de ces méthodes font appel à des éléments naturels extérieurs aux terres agricoles comme la forêt et l'eau des fleuves par exemple.

En ce qui concerne les méthodes reposant sur le rapport entre agriculture et forêt, l'une d'entre elles, caractérisant les cultures temporaires sur abattis-brûlis¹, consiste à défricher tout ou partie d'une forêt pour y cultiver pendant un temps limité et laisser par la suite la végétation arborée reprendre ses droits. Le retour des arbres et bosquets sur la zone cultivée permet ainsi la reconstitution des sols en compensant les pertes occasionnées par la mise en culture. Ensuite, la zone est de nouveau défrichée et cultivée². Une autre méthode associant arbres et agriculture consiste à entretenir un couvert arboré de grands arbres en dessous duquel se trouvent les cultures. Ici, le renouvellement de la fertilité des sols est effectué par la chute des feuilles – ou autres matières organiques mortes – sur les terres cultivées³. Ce système agraire permet notamment d'associer culture en plein champ et arboriculture⁴. Il s'agit de l'agroforesterie, système à la fois très ancien⁵ – ou associé actuellement aux modes de culture des pays en voie de développement – et tout à fait à la pointe du progrès d'après les études menées en France aujourd'hui⁶. Enfin, les eaux de crue et d'irrigation par les alluvions et les minéraux qu'elles transportent peuvent aussi participer au renouvellement de la fertilité des terres cultivées. Les systèmes agraires hydrauliques de la vallée du Nil⁷ ou la riziculture en Asie⁸ sont exemplaires de ces méthodes et illustrent à la fois l'ancienneté et l'actualité de ces pratiques. Enfin, il convient ici de rappeler que le développement urbain de la Mésopotamie et de l'Égypte repose respectivement sur les techniques d'irrigation et les cultures de décrue.

Une autre méthode développée pendant l'Antiquité consiste à cultiver en priorité les meilleures terres, l'*ager*, et à laisser le bétail paître en journée sur les moins bonnes, le *saltus*. La nuit par contre, les animaux sont amenés sur les terres cultivées mises au repos, les jachères, afin que leurs déjections participent au renouvellement de la fertilité des sols avant une prochaine mise en culture. Il s'agit alors d'un système à jachère avec pâturage et élevage associés⁹ utilisant la bêche, la houe et parfois l'araire. Un autre type de culture, produit de la révolution agricole du Moyen-Âge en Europe du Nord-Ouest est dérivé de celui-ci : la culture

1 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « Les systèmes de culture sur abattis-brûlis des milieux boisés. Le déboisement et la formations des systèmes agraires post-forestiers », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 137 - 190 & Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, Éd. Cujas, 1997, 329 p.

2 L'agriculture néolithique sur abattis-brûlis était pratiquée dans la plupart des forêts en milieu tempéré et tropical. Elle est encore usitée en Afrique, Asie et Amérique latine. De telles pratiques ont participé et participent encore de la déforestation des territoires.

3 Il peut aussi être effectué plus indirectement par la présence de bétail s'alimentant des feuilles d'arbres.

4 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 169 - 190 & pp. 303 - 323

5 Kerkhof (Paul), *Agroforesterie en Afrique*, Paris, Panos ; Paris, l'Harmattan, 1991, 253 p. & Alexandre (Daniel-Yves), *Initiation à l'agroforesterie en zone sahélienne : les arbres des champs du plateau central au Burkina Faso*, Paris, IRD Éd. Karthala, Coll. « Économie et développement », 2002, 220 p.

6 Dupraz (Christian), Liagre (Fabien), *Agroforesterie : des arbres et des cultures*, Paris, Éd. France agricole, 2008, 413 p. ; Torquebiau (Emmanuel), *L'agroforesterie : des arbres et des champs*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Biologie, écologie, agronomie », 2007, 151 p. & Atelier international, Montpellier, *L'agroforesterie pour un développement rural durable : recherche fondamentale et modélisation, applications tempérées et méditerranéennes, résumés des communications présentées à l'Atelier international à Montpellier les 23-29 juin 1997*, Cachan, Tec et Doc-Lavoisier, 1997, 452 p.

7 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « L'évolution des systèmes agraires hydroliques de la vallée du Nil », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 191 - 248

8 Singh (Ram Badan), *The state of food and agriculture in Asia and the Pacific : challenges and opportunities*, Rome, FAO, Food and agriculture organisation of the United nations ; Paris, IFA, 2002, 52 p.

9 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « Les systèmes à jachère et culture attelée légère des régions tempérées. La révolution agricole de l'Antiquité », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 287 - 340 & Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, Éd. Cujas, 1997, 329 p.

en jachère avec prés de fauche et élevage associés¹. Cette fois-ci il s'agit par contre de culture attelée lourde profitant des innovations techniques telles que la herse et la charrue. Une partie des herbages est fauchée afin de nourrir les animaux dont les déjections produiront du fumier qui sera ultérieurement enfoui dans le sol lors du labour des terres cultivées. La poussée démographique et les mutations urbaines et territoriales du X^e au XIII^e sont à la fois cause et conséquence de la révolution agricole du Moyen Âge :

« Aux XI^e et XII^e siècles, une fois lancée la révolution agricole, la production a progressé plus vite que la population : un surplus agricole commercialisable important est apparu, qui a conditionné le développement des villes et des activités non agricoles, et l'amélioration de l'alimentation² ».

Enfin, une méthode dite « sans jachère » vient prolonger ce système agraire en remplaçant les jachères par des terres cultivées produisant une végétation – un engrais vert – qui sera ensuite enfouie dans le sol afin de restituer à la terre cultivée matières organiques et minérales nécessaires³. Si cette technique constitue une des premières révolutions agricoles des Temps modernes, elle est aujourd'hui encore d'actualité et toujours innovante – les pratiques d'agriculture biologique en font foi⁴. Enfin, il nous paraît important ici de souligner les liens entre cette révolution agraire et la révolution industrielle et urbaine des pays occidentaux :

« L'accroissement de la productivité agricole et la formation d'un surplus important (de l'ordre de 50 % de la production) et ne risquant pas de retomber en dessous d'un certain seuil au moindre accident ont donc été un préalable indispensable à un développement important et durable des activités industrielles et commerciales. C'est dire que la première révolution agricole a bien conditionné l'essor de la première révolution industrielle : grâce à sa productivité élevée, l'agriculture nouvelle a pu fournir durablement à l'industrie naissante tout à la fois des matières premières, de la main-d'oeuvre, des vivres en quantités suffisantes et à bon compte, ainsi que des capitaux. Et en retour, cette agriculture plus productive et plus grande consommatrice de fer, d'outils, etc., est devenue un débouché toujours plus important pour les produits de l'industrie⁵ ».

Enfin, les pratiques agricoles des pays développés⁶ – ainsi que celles de quelques secteurs limités des pays en développement⁷ – connurent une évolution à partir du XX^e siècle avec le recours à de nouvelles modalités de renouvellement de la fertilité des terres. L'usage des engrais minéraux, bien que très ancien⁸, se généralisa en effet à travers le renouveau des pratiques d'exploitation et des moyens de transports. L'industrie et les villes permirent aussi la motorisation et la mécanisation des activités agricoles. La sélection végétale et

1 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « Les systèmes agraires à jachère et culture attelée lourde des régions tempérées froides. La révolution agricole du Moyen Âge en Europe du Nord-Ouest », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 341 - 410 & *Ibid.*

2 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 408

3 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), « Les systèmes agraires sans jachère des régions tempérées. La première révolution agricole des Temps modernes », *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 411 - 464

4 Morlon (Pierre), Sigaut (François), *La troublante histoire de la jachère : pratiques des cultivateurs, concepts de lettrés et enjeux sociaux*, Dijon, Educagri Éd. ; Versailles, Éd. Quae, Coll. « Sciences en partage », 2008, 324 p.

5 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, pp. 435 - 436

6 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 2 : L'âge agro-industriel, Paris, Éd. Cujas, 1997, 367 p.

7 La révolution verte est une variante de la révolution agricole contemporaine des pays développés. Sans grande motorisation, cette dernière s'est très largement développée à partir de 1960 en sélectionnant des variétés de riz, de maïs, de soja, de blé, etc. à fort potentiel. Griffon (Michel) [dir.], *Succès et limites des révolutions vertes*, Actes du séminaire tenu au CIRAD le 6 septembre 1995, Montpellier, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), 1997, 182 p. ; Shiva (Vandana), *The violence of the green revolution : Third world agriculture, ecology and politics*, London, Atlantic Heights, 1991, 264 p. & Karim (Bazlul), *The green revolution : an international bibliography*, New York, London, Greenwood press, Coll. « Bibliographies and indexes in economics and economic history », 1986, 288 p.

8 Dans l'Égypte des Pharaons, les sédiments organiques et minéralisés d'origine végétale, animale et humaine étaient déjà utilisés comme engrais. De la même façon, les Incas tout comme les civilisations préincaïques du Pérou se servaient des dépôts de guano de la côte Pacifique. Ces dépôts contenaient en effet des phosphates et des nitrates notamment issus de la décomposition de millions d'oiseaux marins.

animale, propre aux pratiques agricoles, s'intensifia afin de garantir un rendement de production à la fois élevé et constant. Ainsi, l'agriculteur se structura et se transforma afin de donner naissance au secteur agroalimentaire. Ce dernier participe largement à l'économie mondiale contemporaine dont les villes globales sont les figures de proue.

Des crises partagées

Comme nous l'avons vu précédemment, l'évolution des techniques agricoles n'est pas sans incidences sur le devenir urbain mondial. Il convient cependant de souligner que les liens entre agriculture et ville s'inscrivent en profondeur au sein du processus de modernisation des sociétés contemporaines. Ce développement conjoint n'est pas linéaire pour autant, il est ponctué de divers accidents, des crises plus ou moins longues. Nous souhaitons ici nous intéresser plus particulièrement à ces crises partagées.

Tout d'abord, il est important de distinguer les différents types de crises. Celles-ci peuvent être conjoncturelles ou structurelles. Les premières dépendent notamment « des fluctuations de récoltes, dues aux conditions naturelles ou humaines¹ ». Les grandes épidémies apportant famines et disettes font par exemple partie des crises conjoncturelles affectant à la fois ville et agriculture². Les guerres le sont tout autant :

« La guerre qui éclate en 1914 fait apparaître au grand jour les fragilités de l'agriculture française. Insuffisamment équipée, cette dernière souffre de l'absence des hommes (trois millions d'hommes sont réquisitionnés). Peu efficace, elle s'avère incapable de nourrir la population³ ».

Enfin, les crises conjoncturelles peuvent aussi se révéler des signes avant-coureurs d'une crise structurelle résultant de « l'évolution sur une longue période de temps de la population et des disponibilités alimentaires⁴ ». L'exemple précédent, celui de la guerre de 14-18, est tout à fait emblématique d'une crise conjoncturelle se révélant partie prenante d'une crise structurelle ayant façonné l'agriculture et les villes contemporaines :

« La guerre ayant considérablement réduit la main-d'œuvre masculine, la mécanisation augmente et, malgré un nouvel exode rural important, la production agricole retrouve à la fin des années 30 son niveau d'avant la Première Guerre mondiale⁵ ».

Les grandes avancées techniques concernant les méthodes de renouvellement de la fertilité des sols résultent de ces longues crises structurelles. Enfin, il convient de se demander si les préoccupations environnementales qui affectent autant les villes que les exploitations agricoles sont annonciatrices d'une crise conjoncturelle ou structurelle⁶. Cette question nous apparaît particulièrement délicate. C'est pourquoi nous ne pouvons pas à l'heure actuelle y apporter de réponse catégorique. Cependant, nous pensons que cette montée des préoccupations environnementales participe largement de la crise contemporaine de l'agriculture et des villes.

1 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 64

2 Malassis (Louis), « Introduction : Famines et disettes de l'âge agricole », *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, pp. 272 - 276

3 Bourgeois (Lucien), *Politiques agricoles : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 1993, pp. 20 - 21

4 Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, Paris, Éd. Cujas, 1997, p. 64

5 Bourgeois (Lucien), *Politiques agricoles : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 1993, p. 21

6 Mahé (Louis-Pascal), Ortalo-Magné (François), *Politique agricole, un modèle européen*, Étude réalisée pour le Groupe d'économie mondiale, Paris, Presses de Sciences po, 2001, 235 p.

En d'autres termes, la crise agricole actuelle relève-t-elle d'une crise générale ? Afin de répondre à cette interrogation, il nous apparaît important de rappeler que la dernière révolution agricole avérée a certes engendré des gains extraordinaires de productivité mais elle a aussi renforcé les clivages entre les différentes exploitations. Les exploitations les moins équipées, souffrant de la baisse des prix occasionnée par l'augmentation des rendements, ont en effet éprouvé de nombreuses difficultés à survivre. Leur régression, voire leur élimination, s'en est suivie¹. Si cette crise semble s'être stabilisée dans les pays développés, elle est encore tout à fait d'actualité pour les pays en développement. Elle engendre un exode agricole alimentant chômage ainsi que pauvreté urbaine et rurale. Enfin, convient-il seulement de souligner que les conséquences d'une telle crise dépassent largement les frontières des pays concernés ? Exode agricole et migrations internationales sont aujourd'hui indissociables². Ainsi, il nous est possible d'affirmer que crise agricole et crise urbaine sont étroitement liées :

« Notre diagnostic est le suivant : la crise générale contemporaine s'enracine dans la crise massive et toujours élargie des agricultures paysannes les moins dotées par la nature et par l'histoire, une crise qui résulte essentiellement de la concurrence des agricultures les plus productives. Le plus grand péril de notre époque est que la réduction de l'emploi agricole continue de l'emporter sur la création d'emploi dans les autres secteurs de l'économie et que, de ce fait, le chômage et la pauvreté s'étendent à l'échelle de la planète toujours plus rapidement que l'emploi et le bien-être³ ».

De plus, l'augmentation actuelle et estimée de la population nécessite une augmentation considérable du volume de la production agricole. Afin de relever ce défi, « l'activité agricole devra être étendue et intensifiée dans toutes les régions du monde où cela est durablement possible⁴ » dans la mesure où « les produits agricoles et alimentaires ne sont pas des marchandises comme les autres : leur prix est celui de la vie et, en dessous d'un certain seuil, il est celui de la mort⁵ ». Ceci nous semble extrêmement important dans une pensée sur la ville contemporaine dans la mesure où cette affirmation révèle tout le poids réel et symbolique de l'agriculture. Cette dernière nous apparaît alors à l'origine d'une angoisse contemporaine qui touche les facultés très archaïques de symbolisation⁶.

Il est donc urgent de se demander si les pratiques agricoles actuelles sont en mesure de répondre à cette urgence alimentaire. La modernité agricole et la révolution verte dont nous avons précédemment parlé seront-elles à même d'apporter des solutions ? D'après Marcel Mazoyer et Laurence Roudart⁷, il semble que nombre des pays développés aient atteint leur productivité maximum en matière agricole. De plus, l'augmentation des rendements paraît difficile dans le contexte de la prise en compte des préoccupations environnementales qui tend même à restreindre de telles pratiques. Par contre, un potentiel existe bel et bien là où la révolution agricole n'a pas encore atteint son paroxysme. Néanmoins, il s'agit d'un espoir bien limité car une fois le sommet atteint, que faire de plus ? En ce qui concerne les pays en développement, les auteurs soulignent le fort coût des méthodes mécanisées. Ce coût rend impossible de telles pratiques à la très grande majorité

1 Voir le portrait réalisé par Raymond Depardon des traces actuelles de cette agriculture. Depardon (Raymond), *Profils paysans : la trilogie*, Chapitre 1 : L'approche, Chapitre 2 : Le quotidien, Chapitre 3 : La vie moderne, Issy-les-Moulineaux, ARTE France développement, 2009, 3 DVD, 7 h 20 min.

2 Centre tricontinental, « Explosion urbaine et mondialisation », Alternatives Sud, n°2, Louvain-la-Neuve, CETRI ; Paris, L'Harmattan, 2007, 198 p. ; David (Mike), *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 2006, 251 p. ; Goirand (Camille), *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2001, 376 p. & Paquot (Thierry), « Le bidonville au coeur de l'urbanisation planétaire », *État du monde 2008*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 87 - 89

3 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 34

4 *Ibid.* p. 22

5 *Ibid.* p. 25

6 Arendt (Hannah), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, Coll. « Liberté de l'esprit », 368 p.

7 Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 25

des paysans des pays en développement. Dans ce cadre, nous nous trouvons donc en présence d'une crise structurelle qui affecte tant les terres agricoles que les villes contemporaines.

Enfin, comme l'a très clairement montré Dominique Rouillard lors du cycle de conférences *Champs métropolitains*¹, les terres agricoles et leurs représentations jouent un rôle fondamental dans l'invention de nouveaux modèles urbains. En effet, à travers la description et l'analyse de différents projets représentatifs du mouvement moderne en architecture et en urbanisme, Dominique Rouillard a mis en exergue la récurrence et les multiples facettes de la thématique agricole dans ce cadre. Ainsi, lorsque la ville est en crise, ou considérée comme en crise par certains théoriciens, elle devient alors l'objet du rêve et de l'utopie. Que ce soit Frank Lloyd Wright pour son utopie agraire nommée *Broadacre City*² ou Andrea Branzi avec la sienne nommée *Agronica*³ en passant par Yona Friedman et sa *Ville spatiale*⁴ dans laquelle l'agriculture est prévue par le ménagement de vides, nombreux sont les architectes radicaux qui ont pris à bras le corps la question agricole pour appuyer, asseoir, illustrer ou prolonger leurs projets urbains. Ainsi, avec une émergence conjointe, une évolution interdépendante, des crises partagées et des rêves de devenir en commun, ville et agriculture sont étroitement liées à travers le temps. Il conviendra de voir par la suite, au-delà des utopies précédentes, les recompositions contemporaines et concrètes des liens entre monde urbain et terres agricoles :

« J'aime l'architecture et la ville. Je sais qu'elles ont leur origine dans l'acte premier du tracé d'un champ. Il ne s'agit donc pas d'opposer la ville et la campagne, mais de trouver, dans le parcellaire et les horizons, dans les vestiges des projets successifs, la matrice commune de ce que le paysage nous donne à vivre, et de ce que le projet peut en conforter. L'intrication complexe, dans la cité contemporaine, des champs et de la ville, peut donc être l'occasion de renouer les liens qu'une conception autarcique de l'architecture, comme de l'art des jardins, avait tranchés. Au large de la ville, les horizons complexes de la nébuleuse métropolitaine nous donneraient ainsi à vivre pleinement une géographie tendue par le champ urbain⁵ ».

1 Rouillard (Dominique), « La métropole agricole », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 06 avril 2010.

2 Wright (Frank Lloyd), *The essential Frank Lloyd Wright : critical writings on architecture*, Princeton, Princeton university press, 2008, 453 p. & Treiber (Daniel), *Frank Lloyd Wright*, Paris, Hazan, 2008, 191 p.

3 Branzi (Andrea), Labedade (Nadine), *Andrea Branzi, du 15 octobre au 30 décembre 2004 FRAC Centre*, Orléans, FRAC Centre, 2004, 30 p. & Branzi (Andrea), Pederbelli (Marilia), *Qu'est-ce que le design ?*, Paris, Gründ, 2009, 287 p.

4 Friedman (Yona), *Théorie et images*, Paris, Institut français d'architecture, 2000, 128 p. ; Friedman (Yona), *Utopies réalisables*, Paris, Union générale d'éditions, 1976, Coll. « 10-18 », Série 7, 310 p.

5 Corajoud (Michel), « Une géographie tendue par le champ urbain », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 08 octobre 2009.

3.2.3 L'agriculture renouvelée au contact des milieux incertains

Interrogeons maintenant le devenir commun de la ville et de l'agriculture dont les destins sont croisés. Nous nous intéresserons pour ceci aux milieux incertains dont l'existence questionne à l'extrême l'urbanité et l'agriculture de demain. Là encore, nous nous focaliserons plus particulièrement sur les franges des métropoles dans la mesure où ces dernières sont les figures de proue de l'urbanité contemporaine. Il s'agira alors de questionner le devenir des productions agricoles dans le contexte des milieux incertains. Les milieux incertains européens et français sont-ils réservés à une production agricole particulière ? Existe-il en Europe une campagne générique ? Est-il possible de distinguer l'agriculture périurbaine française de celle des autres pays européens ? En nous appuyant sur différents entretiens, un portrait agricole des milieux incertains des métropoles françaises sera en suite esquissé. Enfin, nous nous attarderons sur l'intégration des préoccupations environnementales au sein des exploitations agricoles en frange métropolitaine et nous mettrons en exergue différentes expériences de projets de développement métropolitain intégrant la thématique agricole.

De l'espace productif

Afin de commencer notre portrait agricole de la France des milieux incertains, il nous apparaît nécessaire d'introduire d'abord la question au niveau européen. Pour ce faire, il convient de rappeler la forte présence des espaces agricoles en Europe dans la mesure où ils occupent 40 % du territoire¹. Cette distinction est une spécificité notoire de l'agriculture européenne. L'utilisation agricole et pastorale des montagnes constitue aussi une des spécificités de l'Europe en ce domaine². La mise en valeur, tant ancienne que progressive, des territoires agricoles a de plus façonné des paysages hétérogènes portés par des structures agricoles diverses.

1 Source sondage Agreste

2 En effet, à la différence des pays européens, les autres pays tempérés, l'Amérique du Nord ou le Japon par exemple, ne cultivent pas leurs montagnes. Ces dernières sont essentiellement préservées. Giraud (Georges) [dir.], Petit (Michel) [dir.], *Agriculture et produits alimentaires de montagne : actes du colloque*, 14 et 15 novembre 2002, organisé par l'INRA et l'ENITAC, Lempdes, ENITA, Coll. « Collection Actes », 2003, 155 p.

Un système agricole semble toutefois représentatif de l'agriculture européenne. Il s'agit d'un système appelé polyculture-élevage¹ associant élevage et cultures dans une même exploitation :

« Ce système de polyculture-élevage constitué d'exploitations familiales est caractéristique de l'Europe. Il en délimite l'aire d'expansion. Au-delà, vers le sud, règne le système latifundiaire que l'on rencontre en Italie du Sud et en Andalousie, tandis que vers l'est le maintien tardif d'un système reposant sur le servage, puis une brutale collectivisation, a donné d'autres traits d'organisation aux campagnes² ».

Cependant, la dernière révolution agricole, venue du Danemark et des Pays-Bas³, a profondément transformé les exploitations européennes. Polyculture et élevage tendent peu à peu à s'effacer devant l'intensification du travail, la spécialisation des tâches et la mécanisation des techniques. La mosaïque agricole européenne s'estompée progressivement pour laisser place à des campagnes génériques qui questionnent l'avenir agricole et paysager de l'Europe.

Enfin, dans la mesure où elles ont depuis longtemps abrité d'autres activités en plus de l'agriculture, un autre trait caractéristique des campagnes européennes réside dans leur multifonctionnalité⁴. L'influence entre ville et agriculture est donc particulièrement marquée en Europe. Si cette interdépendance s'est manifestée durant l'ère industrielle par un exode rural⁵ vidant ainsi les campagnes d'une partie de leur population et de leurs activités, l'hypermodernité contemporaine est l'expression d'un retour de la multifonctionnalité des campagnes. Une nouvelle diversité de fonctions s'inscrit ainsi autour, dans et avec les activités agricoles contemporaines. L'agriculture des milieux incertains est tout à fait représentative de ce renouveau. Cependant, il est important de rappeler que toutes les situations agricoles ne connaissent pas le même destin. L'agriculture de moyenne montagne continue par exemple de se vider de sa population et de ses activités non-agricoles⁶ :

« Il est donc devenu commun et opératoire d'opposer les campagnes qui s'engourdissent de celles qui se repeuplent. Cette typologie simple mais efficace, entre campagnes qui se meurent, campagnes vivantes et espaces périurbanisés, tend à effacer les anciennes disparités fondées sur les paysages agraires dans l'explicitation des dynamiques rurales. Qui plus est, les campagnes européennes deviennent attractives et accueillent un grand nombre de nouveaux habitants, et les espaces en croissance, contrairement à l'idée reçue, tendent à s'étaler, résultat d'un exode urbain de plus en plus important⁷ ».

Afin de prolonger notre analyse de l'agriculture européenne en nous focalisant plus particulièrement sur les milieux incertains, il convient toutefois de nuancer quelque peu les propos précédents. En effet, une diversité des paysages agraires semble se maintenir⁸ :

« Plus même, les traces des héritages demeurent encore tenaces en dépit des mutations paysagères, des remembrements et des réaménagements fonciers. C'est ainsi qu'en France la vieille frontière entre

1 La polyculture est le fait de cultiver plusieurs espèces de plantes dans une même exploitation agricole. La monoculture est son contraire. La polyculture-élevage est le fait de pratiquer élevage et polyculture sur une même exploitation.

2 Renard (Jean), *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, p. 128

3 Renard (Jean), « Le modèle agricole européen », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, pp. 133 - 137

4 Font (Eduardo), *Les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural*, Paris, L'Harmattan, 2000, 337 p.

5 Beaucarnot (Jean-Louis), *Quand nos ancêtres partaient pour l'aventure*, Paris, France loisirs, 1998, 342 p. ; Pottier (Marc), Viard, (Jean), Guéno (Jean-Pierre), *Dialogue sur nos origines : des champs, des provinces et d'ailleurs*, La Tour d'Aigues, Éd de l'Aube, 2005, Coll. « Monde en cours. Essai », 104 p.

6 Ceci se retrouve dans toute l'Europe : l'Ecosse, l'Aragon espagnol, les Ardennes, le Massif central... Depardon (Raymond), *Profil paysans : la trilogie*, Chapitre 1 : L'approche, Chapitre 2 : Le quotidien, Chapitre 3 : La vie moderne, Issy-les-Moulineaux, ARTE France développement, 2009, 3 DVD, 7 h 20 min.

7 Renard (Jean), *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, p. 132

8 Renard (Jean), « La diversité géographique », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, pp. 134 - 137

les pays de grande culture et ceux de petite culture, définie par M. Bloch et R. Dion, peut encore se lire dans les paysages et les modes de production agricole, même si peu à peu les oppositions caricaturales de jadis s'estompent. On peut en dire autant en Angleterre avec l'opposition entre l'East-Anglia et les bocages qui l'entourent, ou encore en Allemagne avec la pérennisation des structures de grande propriété de Poméranie, héritage d'une agriculture semi-féodale latifundiaire des *junkers*, face à la petite agriculture familiale et paysanne des régions occidentales modernisée par le remembrement¹ ».

La France est donc dans ce cadre un exemple représentatif et particulier du devenir contemporain des paysages agraires européens dans le contexte des milieux incertains. Les évolutions, rapides et généralisées, y ont modifié en profondeur les relations entre urbains et terres agricoles. Cette modification des attentes et des comportements transforme les pratiques agricoles elles-mêmes. De nombreuses activités – telles que les fermes ouvertes, les distributions de paniers ou le compostage par les agriculteurs des déchets verts urbains – ont en effet vu le jour ou se sont généralisées. Dans la mesure où les liens de proximité géographique avec la ville se sont transformés en interrelations sociales, ces pratiques relèvent d'une « agriculture urbaine² » et non plus seulement périurbaine. La question est maintenant de savoir quelle place accorder à ce genre d'activités. Dans quelle mesure s'agit-il toujours de pratiques agricoles ? Il n'existe pas à proprement parler de politique européenne répondant à ces questions. Par contre, la nouvelle politique agricole devra statuer par rapport à ces interrogations. Il s'agira dans ce cadre de décider quelle agriculture est souhaitée sur les terres européennes et plus particulièrement aux portes des villes. La France ne possède pas non plus de statut clair sur cette question. Alors que pour l'agriculture urbaine la présence de la ville est un atout, elle ne l'est pas forcément pour l'agriculture périurbaine³. Faut-il aider l'agriculture périurbaine au même titre que l'agriculture de montagne ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous esquisserons les grands traits de l'agriculture entourant une des métropoles françaises, Paris. Ainsi, il nous sera possible de comprendre et d'appréhender au mieux les dynamiques à l'œuvre au sein des milieux incertains. Nous pourrions alors proposer des pistes pour l'action de demain. Cette investigation que nous avons menée sur l'agriculture francilienne se décline en plusieurs étapes. Nous avons tout d'abord établi une sorte d'état des lieux de la question afin de circoncrire le domaine de recherche. Dans ce cadre, nous avons notamment effectué un tour des terres agricoles d'Ile-de-France (annexe 126). Nous nous sommes par la suite focalisés plus en détail sur les pratiques d'agriculture urbaine en nous laissant guider par André Fleury à la découverte des innovations franciliennes dans ce domaine⁴. Par la suite, nous avons souhaité compléter notre approche en allant à la rencontre d'agriculteurs franciliens (annexe 127) afin de comprendre contraintes et atouts de l'agriculture contemporaine aux portes d'une ville globale.

Comme nous l'avons vu précédemment, la dernière révolution industrielle a profondément modifié les paysages agraires français et européens. Les céréaliers⁵ semblent dans ce cadre être les grands gagnants de cette évolution. Cependant, il nous paraît important de ne pas réduire la question agricole contemporaine à la

1 *Ibid.* p. 133

2 Donadiou (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p. & Fleury (André), Donadiou (Pierre), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, Paris, INRA-Mission Environnement Société, pp. 45-61.

3 La pression foncière sur les terres agricoles, la fragmentation des exploitations, les rapports parfois conflictuels avec le voisinage résidentiel, les difficultés de circulation des engins agricoles, etc. sont autant de contraintes propres aux exploitations agricoles périurbaines.

4 André Fleury, chercheur en agronomie à la retraite et spécialiste de l'agriculture d'Ile-de-France, nous a en effet initiés aux questions agricoles franciliennes en organisant pour nous une journée de découverte et d'étude. Nous avons donc pu en sa compagnie visiter de nombreuses exploitations agricoles et bénéficier de nombreuses explications à nos diverses interrogations. Nous souhaitons ici le remercier très sincèrement.

5 Marquet (Jeanine), *Les céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*, Paris, Economica, Coll. « Économie agricole et agro-alimentaire », 1991, 168 p.

seule transformation des méthodes de production. En effet, les principales évolutions contemporaines résultent de deux processus distincts :

« D'une part, une transformation des formes de la production agricole, marquée par des bouleversements dans la répartition des productions, la spécialisation et l'agrandissement des ateliers, et surtout, d'autre part, par la mutation des sociétés locales, autrefois dominées par le poids des populations agricoles, lesquelles sont désormais de plus en plus minoritaires, mais qui continuent à occuper et exploiter l'essentiel des surfaces¹ ».

Notre premier état des lieux de l'agriculture de la métropole parisienne est tout à fait dans le prolongement de ce diagnostic. Au cours de notre périple francilien (annexe 126), nous avons vu défiler sous nos yeux les grandes plaines céréalières franciliennes². Cependant, il convient de rappeler que la culture des céréales n'est pas nouvelle en Ile-de-France dont les terres s'y prêtent bien³. Mais les structures agraires de jadis, devenues caduques, ont très nettement évolué. Les quelques puisards et les rares alignements de poiriers que nous avons rencontrés sont aujourd'hui autant de traces de ce passé céréalière révolu⁴. Enfin, la part des exploitations autres que céréalières a très nettement diminué. Durant notre périple, rares sont les élevages que nous avons pu croiser. Il en est de même pour les vignes et vergers⁵. Nous avons ainsi pu constater la fin d'un système agricole de polyculture-élevage. Parallèlement, nous avons relevé de nombreuses expressions des changements à l'œuvre dans notre société contemporaine. En effet, de nombreuses infrastructures de transport, de loisir et de commerce telles que des golfs, des fast-food, des zones aéroportuaires, commerciales ou de cueillette⁶ avoisinent les terres agricoles des milieux incertains franciliens. Dans un tel contexte nous avons souhaité questionner la place réelle de la culture de céréales. Pour ce faire, nous sommes allés à la rencontre d'un céréalière près de la forêt de Rambouillet. Les propos de l'agriculteur, que nous avons retranscrits dans un entretien intitulé « Les céréalières sur leurs grands chevaux » (annexe 128), mettent en exergue les difficultés de l'agriculture, même céréalière, à se maintenir en bordure de ville. La proximité de la métropole est pour cet agriculteur à la fois un atout et un inconvénient. Afin de compléter sa production céréalière qui, en raison de la qualité des terres et de la proximité urbaine, ne lui permet pas à elle seule de faire vivre l'exploitation, il a ouvert une pension pour chevaux⁷, mettant ainsi à profit l'environnement urbain et forestier. De nombreux autres céréalières ont dû faire face à ces mêmes problèmes⁸. Ainsi, au-delà de l'image commune selon laquelle les exploitations céréalières n'ont cessé de s'étendre, nous avons constaté un certain renouveau de la mixité des

1 Renard (Jean), « La diversité géographique », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2005, p. 137

2 L'Ile de France, fond du Bassin Parisien, apparaît essentiellement comme une aire d'accumulation de sédiments sur un socle qui s'enfoncé. Les géologues constatent une alternance de terrains d'origine continentale et d'origine marine, traduisant depuis le début de l'ère tertiaire cinq invasions marines. Quatre plates-formes structurales se sont dégagées au cours de l'ère tertiaire : le plateau de la Beauce, celui de la Brie, celui de la Plaine de France, celui du Mantois et celui du Vexin. Ces plateaux, essentiellement céréalières, marquent profondément la géographie francilienne.

3 Lefébure (Christophe), *Trésors du patrimoine rural d'Île-de-France : moulins, pigeonniers, lavoirs, fermes et granges*, Paris, Parigramme, 2006, 211 p.

4 Durant notre parcours, nous avons notamment relevé quelques puisards, bosquets naturels en plein dont le dénivelé permet de recueillir les eaux de pluie et de ruissellement. Nous avons aussi remarqué quelques alignements de poiriers en bordure d'exploitations céréalières. Les poires faisaient en effet autrefois partie du salaire des ouvriers agricoles.

5 Bussereau-Plunian (Françoise), *Le temps des maraîchers franciliens : de François Ier à nos jours : de Ménilmontant, Belleville, La Courtille... : de la cloche à la serre, le maraîchage d'antan*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire de Paris », 2009, 395 p.

6 L'une des zones de cueillette que nous avons visitée au cours de notre périple francilien se nomme Pomme Drive. Plus de vingt sortes de pommes y sont cultivées dans un grand verger accessible à tous, même aux voitures afin de faciliter le chargement. <http://www.pommedrive.com/>

7 Baldié (Ana), *Le tourisme équestre en France : un fort potentiel de développement*, Lempdes, ENITA, Centre national de ressources du tourisme en espace rural, Coll. « Jeunes auteurs », 2004, 171 p.

8 Par exemple, une exploitation installée à 30 kilomètres de Paris a mis en place une plate-forme de déchets verts à Saint-Nom-La-Bretèche dans les Yvelines. Tout en rendant un service à la collectivité, la création de cette déchetterie a permis d'obtenir des revenus complémentaires nécessaires au maintien de l'exploitation céréalière. http://www.ile-de-france.chambagri.fr/index.php?page=agriculteur_mauge&id=64

activités agricoles en frange urbaine. Cette mixité d'activités permet de transformer les potentiels désavantages de la proximité urbaine et métropolitaine en véritables atouts.

Du paysage culturel

Afin de poursuivre notre état des lieux de la question agricole, intéresserons-nous maintenant à l'émergence et la généralisation de nouvelles activités dans le domaine. Au cours de notre diagnostic, nous avons remarqué que de nombreuses exploitations agricoles développaient des méthodes et des pratiques interrogeant la notion même d'agriculture. Dans ce cadre, nous avons distingué différents types d'exploitations agricoles. En effet, alors que certaines misent sur une agriculture raisonnable, d'autres ont choisi de donner à voir l'agriculture en la mettant en scène ou de faire de l'agriculture le support d'actes solidaires.

Afin de présenter ces différentes activités agricoles relevées au cours de notre périple francilien, nous expliciterons d'abord les pratiques dites raisonnables. Ces dernières tendent à se multiplier dans le contexte contemporain de critique du modèle de production agricole productiviste :

« Les dynamiques contemporaines de l'agriculture européenne mettent en évidence l'irrationalité écologique du système productiviste qui va à l'encontre désormais du maintien des conditions de reproduction et donc de durabilité de l'activité. La poursuite du modèle agricole, détourné de ses orientations d'origine qui étaient de produire plus tout en préservant les milieux, compromet en effet la qualité des eaux et le maintien des sols. À terme il est donc condamné. D'où la nécessité ressentie par les pouvoirs politiques d'une réorientation¹ ».

Cette réorientation est pour l'instant esquissée au niveau français par le Grenelle de l'environnement qui fixe des objectifs de qualité de production². Il convient de souligner que cette critique des modes de production conventionnels pèse lourdement sur les exploitations situées en bordure de villes et de métropoles. Ainsi, de plus en plus d'exploitations en frange urbaine se convertissent à l'agriculture biologique³. Cependant, contrairement aux idées reçues, l'agriculture biologique n'est pas la seule pratique dite raisonnable. En effet, l'agriculture intégrée⁴, l'agriculture biodynamique⁵, la micro-agriculture biointensive⁶ ou l'agriculture

1 Renard (Jean), « La diversité géographique », *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2002, p. 147

2 Le Grenelle de l'Environnement prévoit notamment d'atteindre 10 % de produits à haute valeur environnementale hors bio d'ici 2013, 6 % de la surface agricole utile en bio d'ici 2010 et 20 % en 2020 et 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012. Groupe IV « Vers des modes de production et de consommation durables », « Synthèse et principales mesures », *Grenelle de l'Environnement*, pp. 2 - 3, <http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/SyntheseG4.pdf>

3 École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, *Agriculture biologique : éthique, pratiques et résultats*, Bordeaux, ENITA de Bordeaux, Paris, Synthèse agricole, Coll. « Références », 2003, 314 p. & Centre Jacques Cartier, *L'agriculture biologique face à son développement : les enjeux futurs*, 12^e Entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon, France, 6-8 décembre 1999, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Coll. « Les Colloques de l'INRA », 2000, 394 p.

4 L'agriculture intégrée a pour objectif de produire de façon économiquement viable des produits de bonne qualité, respectueux de l'environnement et de la santé. Elle est différente de l'agriculture raisonnée, basée sur la seule optimisation des méthodes classiques de production. Alors que pour une agriculture raisonnée, les agriculteurs ne traitent que s'il le faut, au bon moment et avec une dose adaptée, la production intégrée utilise en plus des techniques alternatives, comme la lutte biologique, à la fois efficaces et plus respectueuses de l'environnement. L'agriculture intégrée est aussi à distinguer l'agriculture bio dans la mesure où elle n'abandonne pas totalement les méthodes conventionnelles. Dans ce cadre, s'il s'avère nécessaire d'employer un engrais chimique, alors il sera utilisé. Viaux (Philippe), *Une 3^e voie en grande culture : environnement, qualité, rentabilité*, Paris, Éd. Agridécisions, 1999, 211 p.

5 Les bases de l'agriculture biodynamique ont été formulées par Rudolf Steiner en 1924. Les objectifs de l'agriculture biodynamique sont de prendre soin de la terre, de régénérer, de façonner et d'entretenir des paysages, d'assurer aux hommes une alimentation saine ainsi que de définir un nouveau rôle social pour les fermes. Dans ce cadre, les pratiques agricoles reposent sur une conception de la ferme en tant qu'organisme agricole, sur la fabrication, l'utilisation et la dynamisation de « préparations biodynamiques » et sur la prise en compte des influences des éléments du cosmos tels que la lune, le soleil, ou les planètes, ... Steiner (Rudolf), *Cours aux agriculteurs : huit conférences, une allocution, quatre réponses aux questions*, faites à Koberwitz près de Breslau du 7 au 16 juin 1924 et une conférence à Dornach le 20 juin 1924, Montesson, Éd. Novalis, 2003, 251 p.

6 L'agriculture biointensive est un système agricole dont le but est de produire une alimentation complète sur une même surface agricole tout en enrichissant en humus le sol cultivé. Le but de cette méthode est une production alimentaire soutenable, basée sur un système auto-fertile et autonome en semences. Jeavons (John), *How to grow more vegetables : and fruits, nuts, berries, grains, and other crops than you ever thought possible on less land than you can imagine*, Berkeley, Toronto, Ten Speed Press, 2002, 240 p.

paysanne¹ sont autant de façons différentes de cultiver raisonnablement la terre. Enfin, une série de questions revient de façon récurrente à chaque fois que ce sujet de l'agriculture raisonnée est abordé : la généralisation de telles pratiques est-elle envisageable ? Cette généralisation est-elle compatible avec le fonctionnement de la société contemporaine ? Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations et de dépasser peut-être certains *a priori*, nous avons visité une exploitation de polyculture-élevage respectant les principes de l'agriculture biologique. Dans ce cadre, nous avons pu faire état d'une « hypermodernité biologique » (annexe 129) qui n'est absolument pas un retour en arrière mais réellement une prouesse technique². Certains pays européens se sont d'ailleurs déjà très nettement engagés dans cette nouvelle modernité raisonnable³. La France cependant reste pour l'instant quelque peu en retrait.

Une autre évolution contemporaine réside dans la mise en scène des pratiques agricoles. Cette nouvelle orientation des activités agricoles donnant à voir l'agriculture et parfois même à pratiquer répond à la demande toujours plus grande des urbains de bénéficier d'un cadre de vie de qualité et d'une offre de loisir toujours plus variée. Dans ce cadre, fermes-ouvertes, zones de cueillette, fermes pédagogiques, chambres d'hôte à la ferme, camping à la ferme, etc. ponctuent de plus en plus les paysages agricoles et tout particulièrement ceux des milieux incertains. Les alentours de Montpellier font par exemple l'objet d'une agriculture de loisir de la part des citoyens possédant de petites terres agricoles – souvent de vignes ou d'oliviers – qu'ils cultivent pour le plaisir soirs et week-end, un peu à l'image de leur propre jardin. La ferme de Viltain que nous avons visitée (annexe 130) organise pour sa part le loisir agricole à une toute autre échelle. En effet, les pratiques agricoles sont ici mises en scène afin que les urbains puissent voir, participer et expérimenter. La traite des vaches est par exemple visible depuis une mezzanine vitrée. Une grande halle de marché propose à la vente des produits de la ferme ainsi que d'autres produits de terroir sélectionnés par les exploitants. Enfin, une zone de 50 hectares est consacrée à la cueillette. Il nous apparaît important ici de bien distinguer cette forme d'agriculture des pratiques productives et raisonnables que nous avons précédemment présentées. En effet, si le point d'observation de la traite des vaches donne à voir une approche de production réellement productive, industrialisée et participant au marché agro-alimentaire national, la zone de cueillette ne fonctionne pas du tout sur la même idée. Ici, c'est le plaisir de la cueillette qui compte avant tout et le rendement de la production compte très peu. D'ailleurs le nombre de produits non consommés, perdus ou gâchés est très important. Enfin, il n'est pas non plus possible de qualifier cette activité de pratique agricole raisonnable. L'exemple des transports est tout à fait significatif en ce sens. En effet, chaque famille vient par ses propres moyens sur le lieu de cueillette et parfois de très loin. Il n'existe pas de transports en commun et le vélo n'est que très peu pratiqué en raison du relief et des longues distances. Le coût énergétique de cette production est dans ces conditions extrêmement élevé. Ainsi, il convient donc bien de parler de pratique culturelle de l'agriculture.

Une dernière pratique agricole nous semble tout à fait représentative des évolutions contemporaines de l'agriculture dans le contexte des milieux incertains. Il s'agit des actions de solidarité agricole. Là encore ces

1 L'agriculture paysanne répond à des objectifs de durabilité, de respect de l'environnement et de conservation du tissu social. Elle reconnaît par là même le rôle social, environnemental et de maintien de la qualité des produits joué par les agriculteurs au-delà de leur activité de production de denrées alimentaires. Les principes de cette agriculture sont définis dans une charte sur laquelle s'appuient différentes organisations telles que les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), le mouvement international *Via Campesina*, le syndicat agricole français de la confédération paysanne et l'association de solidarité internationale des *Frères des Hommes*.

2 Levain (Matthieu), Port (Olivier), *Herbe*, ADEVA & Amelimages [Prod.], Région Languedoc-Roussillon, Parasite [Dist.], 2008, Vidéo, Couleur, 16/9, 76 minutes

3 Bianchini (Sabina), « L'agriculture bio en Italie », *Fiche de synthèse, Missions économiques*, Rome, Mission économique de Rome, Août 2006, 4 p. <http://www.agencebio.org/upload/pagesEdito/fichiers/bioitalie2006.pdf>

pratiques prennent diverses formes. Les plus courantes sont les jardins potagers de réinsertion sociale¹ et les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne appelés les AMAP². Toutes deux ont pour objectif de créer du lien social par la production de denrées alimentaires, généralement vendues aux urbains sous forme de paniers. Cependant, toutes les ventes de paniers de fruits et légumes ne peuvent pas être considérées comme des actions de solidarité. La façon dont est calculé le prix du panier est un indicateur généralement significatif des différences entre les divers paniers. Pour les AMAP par exemple, le prix du panier hebdomadaire est fonction du coût de la production³ annuelle estimé par l'agriculteur. Ce coût, prévoyant par ailleurs un salaire décent pour l'agriculteur, est ensuite divisé par le nombre de semaines et par celui des adhérents. Contrairement aux ventes de paniers non solidaires, le prix d'un panier n'est pas ici directement fonction du nombre de fruits et légumes qu'il contient⁴.

Afin d'en savoir plus sur ces pratiques agricoles solidaires et d'interroger « la solidarité métropolitaine envers le monde paysan » (annexe 131), nous sommes allés à la rencontre d'un jeune agriculteur participant au réseau des AMAP. Lors de cette discussion, nous nous sommes rendus compte que l'objectif annoncé des AMAP de participer au maintien d'une agriculture de proximité pouvait être quelque peu nuancé. En effet, au-delà du problème crucial qu'est le foncier en Ile-de-France, les AMAP sont confrontées à un tout autre problème. Il s'agit de la difficulté à trouver des agriculteurs pouvant répondre à une telle demande. Cette difficulté est ici mise en abîme par le soin que l'association accorde à l'initiation de jeunes agriculteurs aux pratiques maraîchères pouvant donner lieu à une vente de paniers. Il convient alors de se demander s'il s'agit réellement de maintien d'une agriculture de proximité dans la mesure où celle-ci ne semble plus exister réellement. Au regard de notre analyse, nous pensons que ce genre d'associations participe à la renaissance, ou plutôt au renouveau, des activités agricoles de proximité.

De nouvelles pratiques

Afin de conclure notre tour d'horizon de la question agricole dans le contexte contemporain des milieux incertains nous souhaitons ici mettre en exergue quelques pratiques agricoles tout à fait innovantes dans le domaine. Pour ce faire, nous continuerons d'explorer le thème de la vente directe ou du moins de la vente de produits locaux en nous intéressant au « panier fraîcheur » créé par la SNCF et la Chambre d'Agriculture de l'Ile de France afin de développer une nouvelle forme de circuits courts. Comme nous l'a rappelé un des agriculteurs participant à ce réseau (annexe 132), l'idée est de proposer aux urbains une vente de paniers, garnis de produits locaux, une fois par semaine dans un nombre défini mais toujours croissant de gares du réseau Transilien d'Ile-de-France.

Cette initiative participe au mouvement urbain, à la fois contemporain et mondial, faisant le pari de consommer le plus localement possible. L'objectif d'une telle démarche est bien sûr d'assurer une certaine forme d'autosuffisance alimentaire urbaine et métropolitaine⁵ mais il s'agit aussi de réduire les *food miles*⁶, c'est-à-dire

1 Par exemple, les *Jardins de Cocagne* sont des jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle. À travers la production et la distribution de légumes biologiques, sous forme de paniers hebdomadaires, à des adhérents-consommateurs, ces jardins permettent à des personnes en difficulté de retrouver un emploi et de construire un projet professionnel. <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

2 David-Leroy (Maud), Girou (Stéphane), AMAP, Association pour le maintien d'une agriculture paysanne : replaçons l'alimentation au coeur des sociétés, Escalquens, Dangles Éd., 2008, 152 p.

3 Il convient ici de souligner que la production agricole des AMAP ne respecte pas nécessairement les principes de l'agriculture biologique dans la mesure où l'engagement minimal des agriculteurs est de respecter la charte de l'agriculture paysanne.

4 Il est donc possible que le poids du panier varie une semaine sur l'autre. L'engagement des adhérents en payant leur part de la récolte à l'avance inclut en cela le partage des risques et des bénéfices avec l'exploitant.

5 Fleury (André), Vidal (Roland), « L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ? », *La Vie des idées*, 3 juin 2010. <http://www.laviedesidees.fr/L-autosuffisance-agricole-des.html>

6 Rae Chi (Kelly), MacGregor (James) and King (Richard), *Big ideas in development, Fair miles : recharting the food miles map*, London, IIED, Oxford, Oxfam House, 2008, 44 p.

les distances parcourues par les aliments, afin de minimiser leur consommation énergétique et de diminuer au maximum la pollution engendrée par de longs déplacements. Le mouvement des « locavores¹ » créé à San Francisco est représentatif de telles orientations : les « locavores » s'alimentent de produits dont l'origine géographique est située à moins de 100 miles, soit environ 160 kilomètres, de leur lieu de vie². Dans les milieux aux climats les plus doux des États-Unis, ce mouvement connaît un véritable succès populaire et s'étend peu à peu à l'Europe et à la France. La démarche de « panier fraîcheur » est représentative de ce mouvement tendant à façonner des métropoles de « locavores » (annexe 132). Enfin, la jeune agence d'architecture parisienne appelée SOA³ a exposé lors du cycle de conférences *Champs métropolitains*⁴ ses réflexions sur le sujet. En s'appuyant sur leur proposition de ferme verticale⁵, cette agence n'a en effet jamais cessé de questionner formes, avantages et inconvénients de la mise en place de tels dispositifs à l'échelle des métropoles.

Une autre innovation importante de l'agriculture contemporaine réside dans le développement de services écologiques agricoles. Cette démarche définit une tout autre attitude face à l'intégration des préoccupations environnementales au sein des pratiques agricoles. La rencontre avec un agriculteur, un céréalier plus précisément, d'Ile-de-France nous a permis de comprendre un peu mieux ce type d'initiative (annexe 133). Des panneaux solaires ont en effet été installés sur le toit d'un des hangars de l'exploitation dont la toiture présente une pente et une orientation propice pour ce type d'installation. Ainsi, ce bâtiment, situé à proximité du réseau électrique auquel il a été raccordé, produit une électricité répondant aux besoins de sept foyers et contribuant ainsi au développement des énergies renouvelables tel que fixé par le Grenelle de l'Environnement. Cette initiative relevant d'un investissement à long terme pourrait aussi bénéficier des futures aides de la PAC envers les services écologiques rendus par les agriculteurs. De plus, ce céréalier participe au développement des biocarburants en réservant une partie de sa récolte en betterave et blé pour leur vente auprès d'industriels qui les transforment en bioéthanol. Enfin, l'agriculteur s'intéresse aussi beaucoup aux techniques culturales simplifiées⁶ afin de mieux connaître les sols et d'optimiser leur productivité. Dans ce cadre, il expérimente notamment les couverts végétaux transformant par là même une contrainte administrative en atout. Le labour est aussi laissé quelque peu de côté. En effet, cette technique tend à détruire les galeries des vers de terre et les trous creusés par les racines des plantes cultivées qui tous deux contribuent à l'aération du sol et favorisent la circulation de l'eau. À l'heure actuelle, différentes expériences sont aujourd'hui menées en ce sens sur l'exploitation. Riche de ces expériences, l'agriculteur constate que ces nouveaux systèmes favorisent le développement de la biodiversité et tendent aussi à augmenter les gains économiques de son activité par la diminution des charges suscitées par l'achat d'intrants tels que les engrais ou le fuel par exemple. Enfin, de telles initiatives nous paraissent représenter en une seule exploitation un large panel de possibles relatifs à la participation de l'agriculture intensive au débat sur l'écologie et sur le devenir urbain.

Ces évolutions et innovations dont nous venons précédemment de faire état ont aussi été appréhendées à travers divers projets de fabrique urbaine et métropolitaine. Les projets de SCoT des métropoles de Bordeaux,

1 Le terme de « locavore » a été inventé par Jessica Prentice de San Francisco en 2005 à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. Cotler (Amy), *The Locavore Way : Discover and Enjoy The Pleasures of Locally Grown Food*, London, Storey Publishing, 2009, 160 p.

2 McWilliams (James E.), *Just Food : Where Locavores Get It Wrong and How We Can Truly Eat Responsibly*, London, Back Bay Books, 2010, 288 p.

3 Créée en 2001, l'agence SOA orchestrée par Pierre Sartoux et Augustin Rosenstiehl est investie dans des champs aussi divers que le design, l'ethnologie, l'urbanisme, l'architecture et l'art conceptuel. <http://www.ateliersoa.fr/>

4 Rosenstiehl (Augustin), Saroux (Pierre), « La ville arable, fermes urbaines et tours vivantes », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 05 novembre 2009.

5 « La Tour Vivante », *Hors série : les 100 bâtiments de l'année*, Paris, Le moniteur AMC, n°157, janvier 2006, p. 28

6 Les techniques culturales simplifiées sont des pratiques agricoles limitant le travail du sol. Les principales caractéristiques de ces techniques sont l'absence de labour, l'utilisation systématique des couverts végétaux et des rotations de cultures performantes.

Montpellier et Rennes font partie de ces projets. Les propositions de fabrique réalisées lors de la consultation internationale pour l'avenir de l'agglomération parisienne traduisent aussi cette émergence de la question agricole et de son devenir urbain au sein des projets métropolitains. Mais bien d'autres démarches viennent alimenter cette approche de la ville contemporaine par l'agriculture. En ce qui concerne le cas français, les SCoT sont à l'heure actuelle des documents de planification territoriale dans lesquels la question du devenir agricole est posée de manière récurrente¹. Dans ce cadre, l'agriculture métropolitaine est tantôt regardée comme une activité économique, tantôt comme une coupure verte ou un élément structurant de l'espace. La complexité des enjeux agricoles est enfin de plus en plus mise en avant et rares sont aujourd'hui les métropoles qui n'abordent pas la question agricole.

Certaines collectivités, dans le cadre de projets agri-urbains, soutiennent aussi des initiatives permettant de protéger les captages d'eau, de faciliter la circulation des engins agricoles ou de pérenniser les terres agricoles. Les projets du parc de la Deûle² à Lille et du Triangle Vert³ à Paris sont emblématiques de telles démarches. Enfin le réseau « Terres en ville⁴ » nous semble aussi être une avancée significative dans le domaine. L'association poursuit en effet différents objectifs visant à faciliter l'élaboration de politiques agricoles périurbaines, à engager des actions de protection et de gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains. Elle cherche également à promouvoir la création de circuits de proximité et à instaurer une prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains au sein des politiques européennes. Cependant, de telles actions ne sont pas encore suffisantes à l'heure actuelle :

« Il existe donc des marges de progrès pour l'intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire des agglomérations et pour une prise en compte par les agriculteurs des préoccupations des citoyens à la recherche d'un environnement agréable⁵ ».

Il convient donc de bien comprendre les évolutions actuelles afin d'engager de nouvelles pratiques en ce sens. En prenant appui sur notre analyse de la question agricole à travers les expériences françaises et européennes⁶ collectées au cours de notre recherche nous avons réuni des éléments de synthèse pouvant servir d'aide à la prise en compte des activités agricoles dans les projets de fabrique métropolitaine (annexe 134). Cette synthèse présentée en annexe expose comment et pourquoi la question agricole est aujourd'hui appréhendée dans les projets. L'urgence d'une prise en compte plus systématique de la question est aussi mise en avant et des pistes méthodologiques sont enfin esquissées afin d'aborder la thématique agricole dans toute sa complexité :

« La restauration de l'agriculture urbaine peut dès lors devenir l'occasion de repenser la ville, non point pour la défaire dans une campagne fantasmée, mais pour réintroduire en elle des éléments d'agriculture vivante qui la renforcent et enrichissent l'expérience citadine. Pour ce faire, il faudra

1 Terres en Villes, *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*, Lyon, CERTU, Coll. « Les Dossiers du CERTU », 2009, 156 p.

2 Dhénin (Pierre), « Retour sur le parc de la Deûle », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 01 avril 2010.

3 Laverne (Thierry), « Le triangle vert et autres projets agri-urbains », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 03 juin 2010. & <http://trianglevert.org/>

4 <http://www.terresenvilles.org/>

5 Trocherie (Francis) [dir.], Gille (François), Stéphan (Jean-Marie), « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », *Les données de l'environnement*, n°81, Paris, Institut Français de l'Environnement, Mars 2003, p. 3

6 Les expériences européennes dans ce domaine ont été collectées tout au long du projet européen de recherche PLUREL auquel nous avons participé de janvier 2007 à janvier 2010. <http://www.plurel.net/>

peut-être accepter, si l'on songe à une ville peu densément peuplée comme Montréal, de densifier l'espace habité pour réserver des franges aux paysages nourriciers¹ ».

En fin de compte, entre le désir des urbains de bénéficier d'une alimentation produite localement et celui de voir se maintenir le rôle de la France et de l'Europe au sein de l'économie agricole mondiale, un équilibre reste à trouver. Dans ce cadre, la prise en compte de l'agriculture dans les projets de fabrique métropolitaine est indispensable : un certain nombre de projets en fait foi et ces expériences sont riches d'enseignements. Enfin, ces solutions de fabrique nous semble à envisager dans une démarche de projet plus générale aux sources même du mythe du paysan.

¹ Chevrier (Marc), « L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville », *L'Agora*, vol. 8, n° 3, juin-juillet 2001, pp. 37 - 39, disponible sur Internet : http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Agriculture_urbaine--Lagriculture_urbaine_ou_les_paysages_nourriciers_de_la_ville_par_Marc_Chevrier

3.3

LA FIGURE CONTEMPORAINE DU PAYSAN : UN MYTHE URBAIN FRANÇAIS

3.3.1 Le paysan, ce héros du quotidien

Le questionnement que nous avons précédemment développé quant à l'agriculture et à son actualité au sein de la société française nous a conduit à mettre en lumière un état d'urgence, celui d'une crise urbaine qui est aussi une crise agricole, qui devient alors une crise culturelle au sens large du terme et qui appelle à une prise de décisions dans le domaine. Afin de contribuer au débat sur ce sujet, nous interrogerons dans ce paragraphe la place du paysan dans la symbolique contemporaine. En ce sens, nous nous appuierons sur les différents aspects réels du monde agricole pour révéler le sens d'une métaphore, celle du paysan. Dans l'optique de faire émerger cette figure et de comprendre comment un renouveau urbain peut-être envisagé à partir de cette dernière, nous nous intéresserons, d'abord aux pratiques paysannes. Quelles relations les paysans entretiennent-ils avec le monde du vivant. Le jardinier développe-t-il les mêmes relations au vivant que le paysan ? Nous questionnerons par la suite le rapport entre les paysans et la technique. Les paysans sont-ils réfractaires à toute forme de technique ? Comment cette dernière est-elle employée ? En quoi le rapport des agriculteurs à la technique diffère-t-il de celui des paysans à celle-ci ? Enfin, nous interrogerons les rapports entre pays et paysans. Le paysan est-il un être enraciné dans son pays ? Est-il pour autant prisonnier de ce pays ? Son action et sa liberté par rapport à ce dernier ne fait-elle pas de lui un véritable héros ?

Du culte du vivant

Afin d'esquisser le portrait de cette figure paysanne, attachons nous d'abord aux pratiques qu'il développe vis-à-vis du vivant. Pour ce faire, gardons en mémoire la figure mythologique de la déesse Déméter¹ dont nous avons déjà parlé. Cette dernière, à travers l'image du grain² notamment, illustre l'une des activités du paysan. Il s'agit de l'acte de donner vie. Le paysan sème le blé comme il accouche l'agneau de sa mère. Il développe ainsi la vie et le vivant par le monde. Enfin, par son acte créateur, il pourvoit aux subsistances des

1 Morel (Corinne), « Déméter », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, p. 311

2 Morel (Corinne), « Grain », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, pp. 442 - 444

hommes et en assure ainsi la survie. En ce sens, le rôle du paysan ressemble à celui du jardinier. Cependant le champ et le jardin sont-ils des lieux interchangeables ?

En nous appuyant sur les travaux de Gilles Clément, essayons ici de relever similitudes et différences entre champ et jardin. Le champ du paysan nous semble à mettre en relation avec le « jardin en mouvement¹ » du jardinier humaniste² qu'est Gilles Clément. Le champ, comme le jardin en mouvement, tirent leur essence des jeux de dynamiques entre les différents éléments naturels. Leur évolution est tout autant régie par l'ensemble des actions engagées par l'homme que par l'écoulement des saisons par exemple. Dans la mesure où le paysan a pour volonté principale de participer au renouvellement de la fertilité des sols, le champ est une forme de jardin en mouvement :

« Si l'on considère la fragilité des brins d'herbe, passer une tondeuse pour les tailles ras, est d'un point de vue énergétique, une dépense exorbitante. Sans aller jusqu'à remplacer cette machine par un mouton broyeur, on peut se demander s'il n'y a pas d'autres solutions. Par exemple, ne pas tondre, peut-être ne pas avoir de gazon du tout, ce qui serait encore la meilleure façon d'éviter ce travail³ ».

Cependant, ce jardin en mouvement qu'est le champ exige toutefois l'intervention de l'homme. Il n'est pas possible d'écarter l'homme du champ. De sa présence dépend sa survie et celle de l'humanité. Le travail du paysan est donc indissociable du champ car le climax, « niveau optimum de végétation⁴ », ne saurait nourrir la société contemporaine :

« Presque toujours dans nos climats, le climax est une forêt. Si l'on abandonnait tous les sols cultivés de France, le territoire se recouvrirait d'un manteau forestier équivalent à celui qu'ont connu les hommes d'avant la Gaule⁵ ».

Le champ est donc un jardin en mouvement dans lequel l'homme se doit d'intervenir, de donner vie, afin d'assurer sa survie. Cependant, il convient ici de souligner que le paysan ne se contente pas de répondre aux besoins vitaux des hommes, il donne « consistance⁶ » au monde du vivant. Il semble en effet nécessaire de distinguer le jardinier du paysan en rappelant la « responsabilité⁷ » qui est celle de son action sur le monde du vivant. Ainsi, le paysan peut être entendu en tant que jardinier dont la responsabilité dépasse largement les limites du champ ou jardin. Cette dernière s'étend au monde du vivant par l'appartenance du champ au « jardin planétaire » :

« Dans la proposition "jardin planétaire" je m'en tiens à l'assimilation de la planète à un jardin par le principe d'enclos auquel répondent l'un et l'autre. Le premier depuis toujours : jardin vient de garten, enclos. Le second depuis que l'écologie scientifique révèle la finitude du vivant sur la planète faisant apparaître les limites de la biosphère comme celles du nouvel enclos. Ce constat bouleverse en profondeur notre rapport à la nature et renvoie l'humanité – le passager de la terre – à son rôle de garant de la vie devenue rare et fragile, son rôle de jardinier⁸ ».

1 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, 307 p.

2 Clément (Gilles), Jones (Louisa), *Gilles Clément, une écologie humaniste*, Genève, Aubanel, impr. 2006, 271 p.

3 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, pp. 52 -53

4 *Ibid.* p. 46

5 *Ibid.*

6 Comme l'explique Bernard Stiegler, les consistances sont ce qui, n'existant pas, constituent cependant la condition de ce qui existe. Dans ce cadre, l'auteur se réfère à la justice en guise d'exemple. La justice n'existe pas mais une vie menée selon un désir de justice dépasse l'injustice de ce qui est. En d'autres termes, la consistance est donc ce qui confère l'unité des fins. Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, p. 318

7 Stiegler (Bernard), « Le temps de la responsabilité devant l'infinité des générations », *Prendre soin, de la jeunesse et des générations*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, pp. 328 - 336

8 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, pp. 262 - 263

Revenons un instant à la figure mythologique de la déesse Déméter. Si, comme nous l'avons vu précédemment, elle illustre l'activité féconde du paysan sur le monde du vivant, elle met aussi en lumière la part mortifère de son activité. Par les nécessaires efforts que le paysan doit déployer pour produire et cultiver la terre, il la mutile. Il lui fait violence et déséquilibre les équilibres naturels :

« Il travaille avec ce couteau qu'est une charrue ou le couteau avec lequel il coupe le cordon qui lie l'agneau à sa mère, et avec lequel il égorge cette mère ou cet agneau. L'agriculteur a donc des outils et des savoirs techniques : il cultive un art de travailler la terre qui est aussi une violence faite à la terre¹ ».

Cette violence est partie intégrante du travail du paysan, elle est indissociable de son action sur le vivant. Le paysan donne vie dans la mesure où il prend aussi la vie. Cette violence est cependant tempérée et même sublimée dans et par le soin particulier qu'il accorde à la terre et plus généralement au monde. Le paysan fait souffrir le monde du vivant et c'est en le faisant souffrir qu'il le transforme et fabrique un monde culturel par le culte qu'il voue au monde. Ce culte est donc une sublimation de la violence par laquelle le paysan vient déséquilibrer le monde du vivant.

Avant de développer plus en détail cette action du paysan entre offrande au monde du vivant et sacrifice de ce dernier, il nous semble important de nous arrêter quelque peu sur les rapports entretenus entre les paysans et les paysages qu'ils pratiquent. Comme nous venons de le démontrer, le souci esthétique relatif au paysage ne sert pas de fil conducteur à l'action du paysan sur le pays. Cependant, si la finalité des pratiques paysannes est très rarement esthétique, l'interdépendance entre paysages et paysans est indéniable. L'introduction de l'ouvrage collectif *Quels paysages avec quels paysans*² ? explicite très clairement ces liens complexes. Le paysan, en transformant le vivant par le sacrifice qu'il opère comme par le renouvellement qu'il génère, est un acteur de la transformation des paysages. Ses actions tout comme d'ailleurs ses non-actions – telles que le laisser faire ou la mise en jachère – participent de la création et du renouveau du paysage :

« Pourtant, c'est bien à la rencontre des pouvoirs organiques et des pouvoirs intelligents que s'affrontent les plus fortes dynamiques du paysage. Tout ce que l'homme abandonne au temps offre au paysage une chance d'être, à la fois, marqué par lui et affranchi de lui³ ».

Enfin, l'action du paysan sur le monde du vivant peut être entendue en tant que « soin pris au monde⁴ », c'est-à-dire en tant que « thérapeutique⁵ » ou attention portée au monde. Ainsi, le paysan « prend soin⁶ » du vivant dans la mesure où les pratiques de production en sont une mise à mal. Précisons cependant que cette action de prendre soin n'est pas une simple pratique permettant à l'homme et au monde du vivant de se survivre à eux-mêmes :

« Ce soin n'est pas celui que l'on prend de ses seules conditions de survie, c'est-à-dire de sa subsistance. Le soin "à proprement parler" est toujours ce qui se passe par le soin pris à soi en passant

1 *Ibid.* p. 1

2 Brossier (Jacques), Brun (André), Deffontaines (Jean-Pierre), [et al.], *Quels paysages avec quels paysans ? Les Vosges du Sud à 30 ans d'intervalle*, Versailles, Éd. Quae, 126 p.

3 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, p. 17

4 Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, p. 1 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

5 Thérapeutique vient du grec *therapeuma*, lui-même issu de *therapeuein* « soigner ». La thérapeutique est ici entendue comme « ensemble de moyens propres à lutter contre les maladies, à rétablir, préserver la santé ». Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Thérapeutique », *Trésor de la langue française*, Tome XVI, Paris, Gallimard, 1994, p. 196

6 Stiegler (Bernard), *Prendre soin, de la jeunesse et des générations*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, 343 p.

par le soin pris aux autres tels qu'ils constituent ce "soi" – qui est lui-même cette trans-formation qu'est l'individuation¹ ».

Prendre soin est une forme de « passage à l'acte² », tel que défini précédemment. Ce « passage à l'acte » est le résultat d'efforts permettant d'éviter le pire, c'est-à-dire l'inhumain – la faim, la mort sans dignité, la dévastation. En ce sens, le travail du paysan, tel qu'entendu en tant que métaphore à partir de ses actions réelles, est un combat, une lutte, une résistance au quotidien :

« Il en va ainsi parce que prendre soin, *au sens strict*, c'est *cultiver* ce dont il est pris soin : 'est le faire fructifier, et, en ce sens, c'est le trans-former en vue de l'*améliorer* par un effort pour passer à l'acte par intermittence, [...]. Prendre soin, c'est-à-dire cultiver, c'est vouer un culte en ce sens, c'est croire qu'il y a du meilleur, qui est le non-inhumain par excellence tel qu'il se projette sur le plan des idées (des consistances), et qu'il faut de faire advenir [...]. Prendre soin, c'est en conséquence savoir qu'il y a du pire, et qu'il faut le combattre – sans relâche, car il revient sans cesse par la fenêtre de ceux qui, naïfs ou présomptueux, croient l'avoir mis à la porte, ou croient pouvoir "s'en foutre" »³.

Comme le souligne Bernard Stiegler, l'action de prendre soin relève aussi d'un jeu complexe d'échelles. En prenant soin de son champ, de sa mise en culture, le paysan prend soin de lui comme des autres, du « tous⁴ » et du monde du vivant. Son action, sa thérapeutique, est garante du maintien d'un équilibre des dynamiques naturelles – comme l'accomplissement des vies humaines jusqu'à leur terme ou le renouvellement de la fécondité des sols – et engendre en même temps un profond déséquilibre du monde naturel :

« Il prend soin du vivant en vue de pourvoir aux subsistances, et cultivant ainsi la vie, il soigne aussi bien l'existence telle qu'elle ne se réduit pas aux subsistances : il en va ainsi dans la mesure où il ne prend soin du vivant que pour autant qu'il sacrifie. Ce sacrifice s'appelle un culte – et ce cultivateur est donc aussi celui qui voue un culte. Ce culte est celui d'un autre plan que ce qui subsiste et que ce qui existe : c'est le plan de ce qui consiste en tant que, comme consistance, cela dépasse les subsistances et les existences⁵ ».

Enfin, l'auteur rappelle aussi que l'agriculture est une partie tout à fait singulière de la culture. L'agriculture a en effet participé et participe de la construction du monde en tant que monde culturel – civilisé, sédentarisé et urbanisé :

« Et en tant que ce don de la civilisation, c'est à dire de la civilité et de l'élévation, l'agriculture naissante, comme élevage du vivant et en cela comme élévation de l'homme lui-même, inaugure une nouvelle modalité de ce que j'appelle, après Simondon, le processus d'individuation psychique et collective. Cette modalité consiste dans la territorialisation – et se forme comme ensemble de systèmes territoriaux à la fois biologiques, géographiques – géographie physique et géographie humaine –, techniques, économiques, politiques, linguistiques, religieux et culturels. Or, entre l'agriculteur, l'artisan, le prêtre et le soldat qui apparaissent ainsi se développe un socle commun, qui est le système technique⁶ ».

De la technique qui transforme

Ainsi, le paysan, tout comme l'artisan, a recours à des moyens techniques. Cependant quels sont-ils ? Là encore, la mise en tension entre champ et le jardin nous est d'un grand secours. En effet, la technique du paysan, entre laisser-faire et savoir faire, semble être assez similaire à la gestion d'un jardin en mouvement comme défini par Gilles Clément :

1 *Ibid.* p. 317

2 *Ibid.* p. 318

3 *Ibid.*

4 *Ibid.* p. 319

5 Stiegler (Bernard), *Prendre soin, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006*, p. 2 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

6 *Ibid.*

« Il y a dans la gestion du *jardin en mouvement* une sorte d'apaisement. Non que l'on s'y agite moins : il occupe le corps et l'esprit comme d'autres jardins. Mais on sait pourquoi on s'agite. La gestion de la mobilité comme interrogation d'un décalage conduit l'individu à intégrer son existence au mouvement biologique et à ne lutter contre lui-même qu'en connaissance de cause¹ ».

Enfin, comme le montre Bernard Stiegler dans le premier tome de *La technique et le temps*², le système technique est ce qui constitue le début de l'homínisation il y a environ trois millions d'années. La sédentarisation et l'avènement de l'agriculture, représentant la sortie de la préhistoire, arrivent pour leur part bien plus tard et se dotent ainsi de savoirs techniques qu'ils perpétuent et renouvellent depuis lors :

« Avec le concept d'épiphylogénèse, j'ai théorisé la technique comme dispositif de mémoire qui trans-forme l'histoire du vivant – et qui en modifie tout aussi bien les conditions d'évolution, y faisant apparaître une sélection qui procède intrinsèquement de cette technicité³ ».

En ce sens, le paysan sélectionne – les graines, les intrants, les savoir-faire... – et ne se satisfait pas d'une simple reproduction de pratiques. Il génère en définitive une véritable production qui transforme tant le vivant que la connaissance de ce dernier. Cette transformation est alors constitutive d'un monde et constitutive du monde. Ainsi, le soin apporté par le paysan ne concerne pas uniquement la nature mais s'étend au monde :

« Le culte, c'est d'abord ce qui cultive le sentiment d'une responsabilité. Je dois prendre soin de quelque chose dont je suis responsable et évidemment, l'agriculteur a lui aussi une responsabilité : c'est le sens de la place qu'il occupe dans l'Ancien Testament. Il est clair que cette responsabilité, il ne la vit pas nécessairement comme telle, mais à travers son savoir vivre et son savoir faire, il exerce cette responsabilité qui est aussi son existence, et c'est en ce sens là que cette existence est en relation avec ses consistances⁴ ».

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le paysan évolue en dehors du monde technique, nous venons ici de montrer les liens entre agriculture et système technique. Dans ce cadre, le paysan a non seulement recours à la technique mais il transforme par là même l'histoire du vivant et du monde et est ainsi un formidable créateur de paysages :

« Si l'on demande aux habitants qui a planté ces fleurs, ils ne le savent pas. Elles ont toujours été là. Toujours ? Mais que font les capucines, originaires du Mexique, en Nouvelle-Zélande ? Les arums africains, les cannas d'Inde, ailleurs qu'en Afrique ou en Inde, poussant comme s'ils étaient chez eux... Hydrangéas asiatiques et fuchsias de Magellan sur les hauts plateaux de la Réunion. Eucalyptus australiens et tasmans en Afrique, à Madagascar, dans les Andes, partout dans le monde, boisant les montagnes sèches, les terres difficiles. Les hommes ont voyagé, les plantes avec. De ce brassage immense, confrontant les fleurs de continents depuis longtemps séparés, naissent des paysages nouveaux⁵ ».

Le paysan – bouturant, accouplant, sélectionnant, désherbant, tuant... – élève en effet plantes et animaux. L'impact de son action est des plus considérables. Par ailleurs, cet élevage est mis en parallèle par Bernard Stiegler avec la question d'une élévation, qu'il nomme même « éducation⁶ » et qui participe de la mise en culture comme de la culture :

1 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, p. 260

2 Stiegler (Bernard), *La technique et le temps : La faute d'Épiméthée*, Volume I, Paris, Galilée, la Cité des sciences et de l'industrie, Coll. « La philosophie en effet », 1994, 278 p.

3 Stiegler (Bernard), *Prendre soin, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006*, p. 2 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

4 *Ibid.* p. 3

5 Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement : de la vallée au champ via le parc André-Citroën et le jardin planétaire*, Paris, Sens & Tonka, 2007, p. 14

6 *Ibid.* p. 2

« La culture, c'est ce qui cultive. Ce qui est cultivé, c'est ce qui mérite que l'on en prenne soin à travers un culte pour s'élever. La culture est ce qui suppose non pas simplement une rupture avec la nature, mais une transformation du processus d'individuation vitale en un processus d'individuation psychique et collective qui fait apparaître un troisième processus d'individuation, qui est le système technique. Le processus d'individuation psychique et collective, c'est-à-dire sociale, est technique : il repose sur une organologie physiologique, technique et sociale qui déploie les systèmes qui viennent concrétiser cette évolution qui est une incessante trans-formation et que l'on appelle l'histoire humaine. Ce processus constitue les trames sur lesquelles se dessinent les motifs de l'individuation psychique et collective, mais en sorte que ces trames sont surdéterminées par les trames techniques et technologiques. Dans le domaine de l'agriculture en tant que soin s'agencent différents types de systèmes, mais où le système géographique et le système biologique jouent chacun un rôle très spécifique dans une territorialité qui apporte à son environnement la base des subsistances qui, pour autant, ne sont pas simplement des subsistances, mais aussi des existences et des consistances¹ ».

Alors que nous venons précédemment de montrer que les paysans sont intrinsèquement liés aux systèmes techniques, il nous semble nécessaire d'explicitier pourquoi nous avons choisi ici de parler de paysan et non d'agriculteur. En effet, ce choix peut paraître de prime abord relativement surprenant. Comme nous venons tout juste de le voir, paysans et agriculteurs ont tous deux recours à la technique. Pourtant c'est bien dans leur rapport à la technique que paysans et agriculteurs diffèrent.

Cette différence se lit aujourd'hui très clairement dans l'actualité de notre pays comme dans celle des autres pays européens. Nombreux sont en effet les journaux qui font état d'actions de vandalisme menées contre des fast-food ou des champs de plants transgéniques. Que signifient réellement de telles actions ? Ces dernières, conduites par des personnes parfois liées au monde agricole, traduisent le mécontentement et la peur de la société contemporaine face à la destruction de modes de vie, de savoir-vivre, et à leur substitution par des modes d'emploi. Le sentiment d'être dessaisi d'une part de leur responsabilité, expropriés de la technique en somme, guide de tels actes :

« Aujourd'hui nous vivons un moment extrêmement singulier qui fait rupture par rapport au socle épiphylogénétique qu'aura formé la technique depuis plusieurs millions d'années – et qui constitue très vraisemblablement une sortie de ce qui s'est ouvert à l'époque de la sédentarisation. Je veux parler de l'apparition de ce qui constitue non plus des techniques du vivant, ce que l'on pourrait appeler des arts du vivant, mais bien des technologies du vivant² ».

La mondialisation qui – comme nous l'avons précédemment souligné – est intrinsèquement liée à l'agriculture est dans ce cas critiquée par la substitution qu'elle opère entre mode de vie et mode d'emploi, entre technique et technologie. Alors que la mondialisation a toujours été – depuis l'origine même de la civilisation et donc depuis l'avènement de l'agriculture – un processus de déterritorialisation – dont les paysans ont été des acteurs parmi tant d'autres – venant à la fois « contredire et dynamiser la territorialisation³ » et par là même transformant le monde, elle tend aujourd'hui à déposséder les paysans de leur savoir. Il s'agit là d'un profond changement « qui constitue au sens strict une prolétarianisation de ce savoir⁴ » :

« La question n'est plus simplement celle du déploiement du mode de vie grec en Egypte et à travers Alexandrie, c'est le remplacement d'un mode de vie par un mode d'emploi : c'est la destruction, autrement dit, d'un mode d'existence et des consistances par lesquelles il s'élève au-dessus des seules subsistances⁵ ».

1 *Ibid.*

2 Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, p. 2 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

3 *Ibid.*

4 *Ibid.* p. 3

5 *Ibid.* pp. 2 - 3

Pour sa part le paysan prend soin par le biais de la reproduction dont il a la charge. Il développe par là même des modes de vie, des savoirs vivre territorialisés, liés au pays. Cette territorialisation peut être entendue comme ce qui s'oppose à la déterritorialisation engendrée par la technique devenue technologie. Cependant, cette déterritorialisation, cette dessaisie de la responsabilité du vivant, est aujourd'hui en marche. Ainsi, nous avons pris ici le parti de qualifier de paysan celui qui développe un rapport technique à la vie, au vivant, et qui par là même les transforme et leur donne sens par l'engagement de sa propre responsabilité.

Nous entendons donc l'agriculteur comme un paysan dessaisi de cette responsabilité du vivant, c'est-à-dire comme quelqu'un qui a recours aux technologies du vivant, comme un ouvrier devenu prolétaire et perdant ainsi sa capacité de s'individuer¹. Dans ce cadre, la responsabilité du vivant est donc reportée sur l'ensemble de la société elle-même. Quant à savoir si cette dessaisie en marche est inéluctable, tel n'est pas notre propos. Nous pouvons toutefois ajouter que ce changement en cours appelle la société à prendre soin de ce qui lui est ainsi confié et donc de faire de tous et de chacun des paysans.

Du pays qui fait monde

Poursuivons maintenant ce portrait symbolique des paysans en interrogeant le rapport de ces derniers au pays. Nous nous appuyerons ici sur les travaux du romancier, poète et conteur portugais Miguel Torga² dans la mesure où son oeuvre fait du paysage et des paysans des héros à part entière³.

La métaphore de l'enracinement vient spontanément à l'esprit lorsque l'on souhaite qualifier les rapports entre pays et paysans. Nous montrerons ici en quoi cet enracinement nous paraît réel et comment nous l'entendons. En effet, nous constatons que tout le travail du paysan s'articule autour d'une appréhension de l'espace. L'expérience que le paysan a du dehors s'impose comme une évidence jamais démentie. En ce sens, il existe bien un lien étroit entre les paysans et l'espace qu'ils habitent et façonnent. Cette relation sollicite une implication de tout le corps du paysan dans sa relation étroite à la terre qu'il travaille. Par le biais de cette relation, un jeu complexe de liens s'établit entre des lieux géographiques, des groupes de personnes, des produits de l'agriculture et des paysages. Ces interactions donnent sens au territoire et le transforment en un véritable pays, un royaume animé. Ainsi, le paysan est effectivement profondément enraciné dans le pays qu'il habite. Cependant, par cet enracinement dans un local particulier, le paysan est ainsi lié, notamment par la terre, à un ensemble de pays et au monde en définitive : « Manger la terre est une pratique aussi vieille que l'homme. Avant qu'elle ne le digère, il la déguste⁴ ». Cette dévoration singulière relatée par Miguel Torga, souvent assimilée à une pratique archaïque, retranscrit le lien étroit entre les paysans et plus généralement les hommes avec la terre. L'enracinement des paysans dans le local est donc intrinsèquement connecté au monde. Cet enracinement apparaît aussi comme une communion avec le pays – la terre et ses habitants – par le biais du culte entretenu. Cette posture révèle alors la dimension sacrée du réel. L'enracinement des paysans sacralise en effet le réel – le quotidien humain et terrien – et, en ce sens, l'existence au monde. En fin de compte, le travail des paysans en tant que culte du vivant et au vivant enracine des hommes dans un territoire façonnant

1 Stiegler (Bernard), *La technique et le temps : La désorientation*, Volume II, Paris, Galilée, Coll. « La philosophie en effet », 1996, 281 p.

2 Miguel Torga, pseudonyme d'Adolfo Correia da Rocha médecin ORL à Coimbra, est né en 1907 et décédé en 1995. Il est une figure majeure de la littérature portugaise du XX^e siècle. Si à travers son oeuvre protéiforme de romancier, de poète et de conteur transparait son amour pour sa province portugaise natale – Tras-os-Montes, le choix de son pseudonyme illustre pour sa part la volonté de l'auteur d'être identifié en tant qu'ibérique. Miguel Torga se prononce en effet quasiment de la même manière en espagnol et en portugais. Enfin, le choix de son nom, « Torga » – bruyère à la fois austère et résistante de la montagne transmontana et qui n'est pas sans rappeler une autre bruyère, la favela, qui vient se glisser entre les failles du système social brésilien, souligne le caractère subversif de l'oeuvre de l'auteur. Torga (Miguel), *Poèmes ibériques*, Paris, J. Corti, Coll. « Ibériques », 1990, 135 p. ; Torga (Miguel), *Contes et nouveaux contes de la montagne*, Paris, J. Corti, Coll. « Les massicotés », 2004, 376 p. ; Torga (Miguel), *La Création du monde*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 1999, 584 p.

3 Centro cultural Calouste Gulbenkian, *Miguel Torga, écrivain universel*, Textes des communications présentées lors du colloque organisé au Centre culturel Calouste Gulbenkian, Paris, 17-18 octobre 2007, Paris, La Différence, 2009, 374 p.

4 Torga (Miguel), *En franchise intérieure, Pages de journal : 1933-1977*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 285

ainsi des pays. De cette façon, il ancre le global dans le local, le sacré dans le réel et façonne dès lors une « conscience enracinée dont personne ne vient à bout¹ ». Mais cet enracinement est-il inéluctable ? Rend-il le paysan prisonnier de son pays ?

« Alors même qu'on nous voit soumis comme des serfs à nos travaux, en pacifiques paysans qui ne nous soucions pas d'autre chose, quelle est donc la raison de l'indépendance farouche qui court dans nos veines et jaillit à la première estafilade, si ce n'est la certitude médullaire d'une indéniable responsabilité éthique et tellurique² ? »

Il nous apparaît donc important de questionner maintenant cette liberté paysanne qui semble contredire l'enracinement dont nous venons de faire état. En effet, telle que nous la comprenons la mission du paysan s'accomplit dans sa tâche, empreinte de responsabilité et de sens, l'engageant dans une expérimentation perpétuelle de la matière du monde. Cette expérimentation résulte de l'inlassable déplacement de la conscience paysanne qui repose sur le sentir et qui est intérieure à l'être plutôt qu'extérieure :

« Danser, oui, mais pour les Dieux, païens ou chrétiens. Danser pour la vengeance, au temps des châtaignes et des fêtes, jamais comme un historien mais dans une ludique et religieuse offrande à l'esprit créateur de toutes choses³ ».

Le paysan se doit donc de gérer une dualité entre enracinement au pays et libres déambulations de la conscience. Ce dualisme nous semble précisément constituer la qualité du paysan à être au monde auprès de soi. De plus, cette dualité participe de ce que Miguel Torga appelle « l'intelligence globale de la fourmilière » et selon laquelle « la grandeur et la signification des choses résulte du degré de transcendance qu'elles renferment »⁴. Ainsi, les paysans transcendant la terre, l'humus et les territoires, sont des façonneurs de pays, d'imaginaires, d'impondérables chargés de signification, « de rochers qui ont l'air de rochers, et qui sont des autels⁵ ». Enfin, nous ne pensons pas que ces savoirs collectifs doivent être considérés comme des choses triviales dans la mesure où ils incarnent des forces plus durables que la raison qui les invalide :

« Ce sont des conquêtes humaines définitives, devenues des mythes, des symboles, des rituels. Des réalités déjà consommées de surnaturel, une vie qui ne s'est pas détachée de l'arbre mais a fleuri au ciel bleu de la transfiguration⁶ ».

Les voyages de la conscience paysanne n'ont donc pas pour conséquences un enracinement mortifère au passé mais ils invitent au recommencement du voyage de la connaissance de soi qui ouvre à la connaissance du monde et à la construction de l'avenir. Enfin, il convient de se demander si le paysan peut échapper à cette conscience particulière. Selon toutes vraisemblances, le paysan est en vérité le prisonnier de sa propre liberté. En effet, être paysan n'est pas un statut affecté à une profession particulière ou même à un lieu singulier mais une posture. Cet aiguillon de la conscience, qui fait avancer le paysan et le condamne à l'errance, est alors une condition fondamentale de ce mode d'être au monde. Ainsi, « même transplanté il respire la sève dont il est issu⁷ ».

La dualité entre ce voyage de la conscience expérimentant en permanence la matière du monde et l'ancrage dont nous avons fait état maintient le paysan dans une errance enracinée. Enfin, dans la mesure où

1 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 14

2 *Ibid.*

3 *Ibid.* p. 17

4 *Ibid.*

5 *Ibid.* p. 20

6 *Ibid.* p. 21

7 *Ibid.* p. 22

cette dernière participe de la transfiguration du réel et est en cela constitutive d'un monde, nous la nommons « transhumance¹ ». Dans la transhumance, effort de l'homme pour aller par delà l'humus – c'est-à-dire au-delà des réalités terriennes, réside toute la science et l'art du paysan.

La transhumance, errance enracinée, est aussi une condition absurde qui n'est pas sans rappeler celle de l'existence humaine² qui est aussi celle de Sisyphe poussant inlassablement son rocher. Dans ce cadre, l'expérimentation de la matière du monde, l'expérience sensible du soin, que développe le paysan peut être perçue comme un acte de révolte ou de résistance face à cette absurdité. Comme l'a très clairement mis en exergue l'artiste et agriculteur de spectacle Roger Des Prés³, l'action du paysan se révèle un acte militant. Cette action individuelle du paysan, intime et morale, fait ainsi écho à un acte militant plus collectif – à la fois social, politique et culturel – garant des libertés fondamentales. En ce sens, le paysan prend la figure d'un héros surmontant les épreuves de son errance et les transcendant par ce biais. Le paysan apparaît alors comme un héros de mythologie contemporaine qui n'aurait pas quitté le monde profane et qui en tant que héros révèle les possibles de l'être au monde :

« La quête du héros mythologique est la quête que chaque homme, chaque femme doit entreprendre pour réaliser pleinement son humanité. Le héros symbolise ce que nous pouvons être, en révélant toutes les richesses qui sont en nous. Métaphysiquement, le héros représente l'espèce humaine, et son aventure a une portée universelle⁴ ».

L'action du paysan en tant qu'acte militant semble alors capable de révéler la condition tragique de l'homme et d'ouvrir l'être au drame du monde. Dans cette perspective, les pratiques paysannes pourraient être comprises à partir de ce qu'Édouard Glissant nomme une « poétique de la Relation⁵ ». Selon l'écrivain, la Relation qui « relie (relaie), relate⁶ » se noue dans la rencontre de l'autre et du divers et se présente comme une expérimentation passionnée de la matière du monde. Elle est la condition nécessaire à l'avènement d'un pays qui fait monde tant par sa diversité physique sans cesse renouvelée que par l'imaginaire qu'il façonne. Enfin, nous souhaiterions ajouter un commentaire sur les relations entre paysans et paysages. Inscrit par essence dans le temps, le paysage travaillé par les paysans n'est jamais un décor consentant, mais une partie constitutive de l'être dévoilée grâce à l'aventure géopoétique qui déploie l'horizon d'un cheminement, d'une manière d'être, d'un mode de vie, d'une science du relatif, du relayé et du relaté... de la Relation en somme.

En guise de synthèse, rappelons ici les grands traits qui font le paysan en tant que figure de la mythologie contemporaine et mythe urbain par excellence. Le paysan dont les actions ne peuvent se résumer au simple fait qu'il pourvoit à la subsistance humaine donne la vie autant qu'il la sacrifie. Ainsi, en jardinier raisonnable et solidaire, il prend soin du monde du vivant et lui donne consistance. Enfin, si de prime abord la métaphore de l'enracinement nous vient spontanément à l'esprit quand nous entendons parler des paysans et de leur amour de la terre, il convient de nuancer quelque peu cet *a priori*. Bien que cet enracinement nous paraisse réel, il est cependant nécessaire de le distinguer d'un enracinement nostalgique pour le passé. Cette attitude

1 Le terme de « transhumance » est ici entendu en relation avec son origine étymologique. La transhumance, « migration périodique du bétail de la plaine, qui change de pacage en été et s'établit en montagne », vient en effet du verbe « transhumer » lui-même issu de l'espagnol « trashumar » construit à partir de « tras », « au-delà », et du latin « humus », « la terre ». Rey (Alain) [dir.], *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IX, p. 438

2 Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 157 p. & Camus (Albert), *L'homme révolté*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 358 p.

3 Des Prés (Roger), « La Ferme du Bonheur : l'absolue Culture, on n'est pas des bêtes ! », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 04 février 2009 & Des Prés (Roger), *La Ferme du bonheur : reconquête d'un délaissé*, Nanterre, Arles, Actes Sud, Coll. « L'impensé », 2007, 151 p.

4 Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, Éd. Ivoire-clair, Coll. « Autre chose ailleurs », 2007, p. 94

5 Glissant (Édouard), *Poétique de la relation*, Poétique, Paris, Gallimard, 1990, 241 p.

6 *Ibid.* p. 187

est en effet tout à fait contradictoire avec le perpétuel recommencement du voyage de connaissance – de soi et du monde – propre aux paysans. En ce sens, le paysan, prisonnier volontaire du monde profane, fait figure de héros contemporain du quotidien dans la mesure où, par sa transformation, il le sublime.

3.3.2 Habiter le monde en paysan

Après avoir présenté dans le précédent paragraphe la figure du paysan en tant que héros social d'une mythologie contemporaine, il nous convient maintenant de comprendre en quoi cette figure offre un modèle possible de rapport au monde à même de renouveler l'acte d'habiter. La capacité de ce paysan métaphorique à apporter des réponses aux crises actuelles de la société hypermoderne sera dans ce cadre interrogée. Nous verrons ainsi en quoi la figure du paysan, à laquelle les habitants de l'urbain généralisé, des villes, des milieux incertains et des métropoles voudraient s'identifier, vient panser les souffrances urbaines. Notre objectif est donc ici de comprendre ce que signifie ou ce que signifierait le fait d'habiter le monde en paysan dans le contexte contemporain. Afin d'atteindre cet objectif, nous reviendrons d'abord sur la capacité de ce héros du quotidien à se projeter dans le temps. Existe-il une possibilité de futur pour l'habitant des villes et des métropoles qui s'identifierait à cette figure du paysan ? De quel futur serait-il alors question dans le contexte de l'urbanité contemporaine ? Par la suite, nous interrogerons les rapports qu'entretiennent ces paysans, à la fois contemporains et mythologies, avec eux-mêmes et avec les autres. De quelle manière arrivent-ils à fabriquer ensemble des projets communs ? Une telle attitude peut-elle servir d'exemple aux habitants du monde hypermoderne ? Quelle relation s'établit entre les paysans et leurs lieux de vie ? Comment cette dernière peut-elle donner un sens nouveau à l'acte d'habiter ?

De la consistance du présent

Avant d'interroger la temporalité du paysan vu comme héros social, il nous semble important de rappeler quelques caractéristiques du contexte hypermoderne. Le monde contemporain est un monde en mouvement et la société actuelle connaît des évolutions qui ne sont pas sans conséquence sur les villes et les campagnes. En ce sens, les mutations contemporaines questionnent conjointement le devenir urbain et le devenir agricole, tous deux en crise.

Si le progrès a toujours été en crise dans la mesure où il a suscité de tout temps à la fois confiance en l'avenir et peur irraisonnée, la crise actuelle du progrès entre aujourd'hui en résonances avec les nombreuses interrogations que suscite la mondialisation :

« Or, lorsque des gens sont tentés de mettre le feu à des enseignes américaines ou de faucher des champs de plants transgéniques, ils s'en prennent à une destruction de modes de vie et de savoir-vivre auxquels sont substitués des modes d'emploi : ils se sentent dessaisis, expropriés, privés du droit d'exister. Ces réactions se combinent alors avec le rejet du devenir technoscientifique et industriel de la science, et avec le rejet d'une mondialisation. Celle-ci a cependant toujours été, et depuis l'origine même de la civilisation, le processus de déterritorialisation qui venait à la fois contredire et dynamiser la territorialisation en quoi consistait la civilisation est le facteur principal de destruction des modes de vie existants, c'est à dire des modes d'existence : c'est ainsi aussi que se produisait la transformation du monde, et telle que les agriculteurs n'en étaient certes pas les seuls acteurs. Mais dans le cas de ce que l'on appelle aujourd'hui la mondialisation, il s'agit de substituer aux modes de vie des modes d'emploi, et c'est là un immense changement¹ ».

Cependant le paysan, révélé par la métaphore, est appliqué à sa tâche et investi dans sa mission. Il ne connaît donc pas cette crise dans la mesure où le système technique auquel il a recours façonne son mode de vie. Le devenir de son monde n'est donc pas entaché par le « devenir technoscientifique et industriel de la science² ». Il développe et maintient ainsi une relation de confiance envers le progrès scientifique. De plus, la figure du paysan nous semble très instructive afin de savoir comment prendre en compte le devenir technologique de notre société. En effet, c'est par une « socialisation qui cultive le soin » qui n'est pas sans rappeler la mission du paysan, que Bernard Stiegler envisage la mise en oeuvre de telles technologies :

« Cependant, je pense aussi que la mise en œuvre de ces technologies doit se faire par une socialisation qui cultive un soin et une confiance – et qui constitue une nouvelle culture, et une nouvelle agriculture. Aujourd'hui, cette confiance est fondamentalement absente parce que la société veut socialiser à tout crin ce qu'elle appelle l'innovation, et sans que les tissus de confiance, de fidélité, de croyance, de socialisation et d'individuation aient été constitués³ ».

Rappelons ici que la technique à laquelle le paysan ne cesse d'avoir recours a été définie par Bernard Stiegler en tant que « dispositif de mémoire⁴ ». Dans ce cadre, le paysan, artisan de ce dispositif, entretient ainsi un lien étroit avec le passé :

« Nous devons semer les versants, tailler les gradins, couper le blé, préserver notre langue, maintenir nos coutumes, apprendre nos proverbes, participer à l'assemblée du peuple. Travailler, prolonger et vivifier une tradition. Arroser la terre de notre sueur, et garder sous le globe de notre souvenir, vivante, telle une relique éternellement saignante, la leçon du passé⁵ ».

Ainsi, alors que le contexte contemporain est tel que les incessantes évolutions rendent les références au passé de plus en plus difficiles, le paysan peut lui s'y référer. L'interprétation de ce mythe contemporain nous apprend alors qu'habiter le monde en tant que paysan permet ainsi de sortir l'urbain de l'état d'urgence dans lequel l'hypermodernité l'avait plongé. Il devient alors possible de se délivrer du présent perpétuel dans lequel l'homme contemporain été retenu.

Enfin, en ce qui concerne le rapport que le paysan entretient avec son futur, il convient de rappeler que le paysan s'investit pleinement dans sa tâche : « Austères et modestes, nous devons mener à bien notre tâche, le plus diligemment possible, sans nous laisser distraire, ne serait-ce qu'une minute, de sa finalité essentielle⁶ ». Or, les objectifs actuels des urbains reposent sur la nécessité de contenter les besoins vitaux et d'assurer un certain paraître, garant de l'intégration sociale. Cette attitude, cette course à l'inclusion et à l'existence sociale,

1 Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, p. 2 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

2 *Ibid.*

3 *Ibid.* p. 3

4 Stiegler (Bernard), *La technique et le temps : La faute d'Épiméthée*, Volume I, Paris, Galilée, la Cité des sciences et de l'industrie, Coll. « La philosophie en effet », 1994, 278 p.

5 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, pp. 17 - 18

6 *Ibid.* p. 17

apparaît dans ce cadre comme un cercle vicieux qui empêche toute projection dans le futur et instaure une précarisation des modes de vie. Cependant, le paysan, appliqué à sa mission, n'est pas guidé par cette recherche d'existence sociale et se donne ainsi les possibilités d'un avenir :

« Mais aucun de nous n'a besoin de cette reconnaissance extérieure pour être ce qu'il est, ou n'en tire la moindre vanité. Avec plus ou moins de lumière mentale, nous mettons notre barque au fleuve, piquons notre paire de boeufs ou traçons un sillon avec l'opiniâtre et habituelle constance ; l'admiration des autres n'est qu'un encouragement à continuer¹ ».

Le paysan se concentre ainsi sur les choix réels de son existence et de sa tâche. Les choix formels sont alors relégués au second plan et la liberté réelle du paysan vient donc contraster avec la liberté formelle des urbains. Habiter le monde en paysan, c'est-à-dire construire un dispositif de vie qui prenne soin du monde, permet donc aux individus la référence au passé et la projection dans le futur. La figure du paysan façonne ainsi un temps vaste par lequel il devient alors possible de s'orienter au sein d'un contexte en mouvement et d'échapper ainsi au présent perpétuel de la société hypermoderne.

En plus d'être vaste, le temps du paysan, héros urbain contemporain, nous semble aussi extrêmement lent et sa lenteur est un combat contre l'accélération hypermoderne. En effet, les petits pas de la transhumance paysanne, les détours de cette errance, les sueurs de l'effort et de la tâche que l'on recommence pour s'enraciner sont autant de temps pris à la cadence endiablée du présent perpétuel. Ainsi, à travers l'interprétation de ce mythe urbain, une réalité semble évidente : un ralentissement est possible et, en conséquence, une appropriation du monde hypermoderne l'est tout autant.

Nous compléterons enfin cette approche des temporalités paysannes en examinant les rapports que les paysans entretiennent avec l'avenir. Par ce biais, il nous sera alors possible de mettre en lumière la consistance qu'ils lui confèrent. Pour ceci, intéressons-nous à la capacité du paysan à cultiver une liberté réelle au sein du contexte contemporain. Cette aptitude contraire à l'exil de soi dont nous avons fait état antérieurement nous semble oeuvrer en faveur de l'individuation. La figure du paysan nous apprend donc qu'il est possible de défaire des statuts sociaux qui défigurent afin de se construire dans et par le monde :

« Que certains descendent des Terres Froides vers les pentes au bord du Douro à la tête d'une troupe de vendangeurs, l'accordéon à la bretelle s'ils sont musiciens, tandis que d'autres leurs voisins feront de la contrebande à la frontière, faucheront les herbages, piocheront ou bineront, selon leurs forces ou la saison. Et que tous ensemble, oubliant le statut social qui nous défigure, nous nous trouvons ramenés à la condition d'abeilles diligentes et solidaires de la même ruche² ».

Enfin, par son travail quotidien à l'origine même de la vie, le paysan ne peut ignorer les grands moments de l'existence de l'homme. En effet, en donnant naissance comme en accompagnant dans la mort le vivant, le paysan s'inscrit très clairement dans le temps de l'existence en même temps qu'il le distingue du temps infini des étoiles. En créant cette distinction, il évite ainsi la confusion entre avenir et devenir et oeuvre de ce fait contre la fragilisation contemporaine de l'avenir. En cultivant cet avenir, l'individu qui habite le monde en paysan, se donne alors les moyens de faire projet et de s'individuer. La figure du paysan se révèle ainsi en tant que modèle possible de rapport au monde contemporain à même de renouveler les modes d'habiter.

De plus, par son action, c'est-à-dire par le soin qu'il accorde au vivant, le paysan n'a de cesse de donner du sens au monde et d'en renouveler ses symboles. Il donne ainsi consistance à sa présence au monde,

1 *Ibid.* p. 16

2 *Ibid.* p. 11

à son avenir, et participe alors au « réenchancement du monde¹ » en oeuvrant contre la « misère symbolique² » contemporaine. Le paysan que nous avons révélé cultive alors la consistance de son propre futur en transfigurant de cette manière le réel et son hypermodernité :

« La grandeur et la signification des choses résultent du degré de transcendance qu'elles renferment. Seule cette qualité impalpable, lumineuse, halo de l'apparent qui les matérialise, leur donne la pérennité. Ce n'est pas seulement parce qu'il est sucré, chaud et généreux que le vin de Roncão nous enivre. C'est aussi par un sortilège qui émane de lui, fait de caillou, de sueur, de soleil et de souffrance, sublimés dans son corps liquide. Une borne milliaire de Babe, ce sont deux mètres de granit taillé ; mais devant elles sont passées des légions d'envahisseurs et de civilisateurs, qui ont gravé là les distances du chemin parcouru. Et une chronique du temps y est inscrite, nimbant de spiritualité la pierre brute. Dans le goût du boudin de Chaves, dont il n'est plus possible de changer même un milligramme la dose de condiments, ou dans la manière de relever une treille avec la meilleure économie de gestes, il y a une vérité qui dépasse la routine de manger et de travailler³ ».

De la singularité partagée

Rappelons la distinction que nous avons établie entre individuation et individualisation. Alors que l'individualisation des modes de vie est de plus en plus marquée, l'individuation est pour sa part de plus en plus fragilisée. Comment la figure du paysan se positionne-t-elle par rapport à ces dynamiques ? Subit-elle la fragilisation du processus d'individuation ? Ou, au contraire permet-elle d'envisager une individuation renouvelée ?

Pour répondre à ces questions, nous nous focaliserons sur les actions du paysan par rapport au monde du vivant. Alors que chacun semble pouvoir devenir paysan – aucun prérequis ne semble en effet nécessaire –, l'implication dans un travail de soin au monde fait d'un individu un paysan :

« Ni plus ni moins qu'une gigantesque besogne collective dans laquelle chacun de nous, à son poste, apportera ce qu'il peut. Que ceux de Vila Flor cueillent l'olive, et ceux de Romeu écorchent les chênes-lièges ; que ceux de Favaïos cuisent le froment et ceux de Vimioso ouvrent des carrières... Voilà⁴ ! »

Ainsi, voué à sa tâche, le paysan, dont les activités peuvent prendre des formes tout à fait diverses, cultive. En ce sens, il élève le vivant, notamment en ayant recours à la technique. Son action de mise en culture n'est cependant pas un simple travail de reproduction. Le paysan s'investit dans une production qui est aussi une création, « une *avance inventive*⁵ » et dans laquelle réside tout son art. Ainsi, par son action d'élévation du vivant, il façonne un moyen de résister aux dérives de la société hypermoderne en influant sur son devenir :

« La réalité est conjonctive, c'est un complexe mouvant où chacun tente de "trouver ses repères". Sans nous, ce complexe n'est rien. Or, nous sommes l'*inadéquation dynamique* de ce complexe : *en tant que nous pouvons dire nous, à condition que nous puissions dire nous*, tel que ce nous n'est justement pas un *on*, nous nous tenons, sinon en avance ou en retard sur ce processus, du moins comme ce qui, dans ce processus, est à la fois son retard et son avance. En cela, nous *excédons* ce processus, voire nous sommes, dans ce processus, l'*exception* qui peut le dérégler – par des disjonctions. Cela veut dire que je *décide*, que je suis capable de *m'opposer* éventuellement à ce processus, d'y "résister" temporairement, à condition que je ne raisonne pas par simples oppositions, et que, *composant avec le processus*, je sois du même coup capable de le mettre en cause *par mes capacités d'invention* – et ce, bien au-delà de mes capacités de "résistance". Je ne veux pas y résister en protestant : je dois en avoir une intelligence, c'est-à-dire en excès et par là même déjà être dans l'*avance inventive*⁶ ».

1 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchancer le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p.

2 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 194 p.

3 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, pp. 19 - 20

4 *Ibid.* p. 12

5 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, pp. 72 - 73

6 *Ibid.*

Avant de détailler plus précisément les liens entre paysans et individuation, rappelons toutefois que la perte d'individuation contemporaine est, d'après Bernard Stiegler, responsable du désamour que les individus ont d'eux-mêmes. Elle limite en effet la capacité des individus à se sentir singuliers dans le monde actuel. Le paysan semble pour sa part cultiver sa singularité en même temps qu'il cultive le vivant. En effet, par son souci du monde, il établit un lien étroit entre son action et sa propre personne, voire sa personnalité :

« Que signifie le Centre où nous sommes, et que signifions-nous, ici rassemblés, sinon l'irrésistible fidélité à l'impératif sacré de préservation de la personnalité, dans le don constant de ce qu'elle a de meilleur¹ ? »

De plus, la nature même de la tâche qu'il mène – « ce don constant² » de ce qu'il a de meilleur – contribue à la dignité du paysan. Ce dernier est en effet en charge d'une mission à la fois noble et responsabilisante qui fait de lui le véritable héros de sa propre existence :

« La "cape d'honneur" de ce natif de Miranda que l'on voit là-bas, n'est pas un simple habit de fête : c'est l'ornement d'un prêtre laïque de la dignité. Une dignité jalouse et multiforme, qui va du comportement extérieur et public aux actes intimes et quotidiens. La magnificence des vertus qu'elle recouvre est ce qui lui donne beauté et solennité³ ».

Ainsi, le paysan cultive sa singularité avec dignité. Il met alors fin à l'exil et au désamour de soi en s'élevant au rang d'être noble et singulier. Ce statut nous semble d'ailleurs à mettre en parallèle avec celui par lequel Roger Des Prés, « agriculteur de spectacles⁴ », se qualifie : « Je suis la Reine d'Angleterre⁵ » tel est son leitmotiv. Rien de moins noble et singulier. Rappelons aussi, que c'est la mission qu'accepte le paysan, de prendre soin du monde, qui donne cette noblesse à sa personnalité. Intrinsèquement, cette dernière n'est pas nécessairement exceptionnelle. Il la rend exceptionnelle par l'expérience sensible qu'il développe tout au long de son existence et devient en cela digne de l'amour de soi.

Cette expérience sensible du monde, cette oeuvre du paysan, nous semble à mettre en relation avec le parcours existentiel de Faust dans la tragédie de Goethe où « tout ce qui passe n'est que symbole »⁶. C'est en effet au soir d'une vie d'aventures que Faust connaît enfin la jouissance de la vie et en conséquence le repos de la mort. Plus précisément c'est en connaissant le « Souci⁷ », *die Sorge*, qu'il trouve alors le sens de son errance :

« Même lorsque nulle oreille
Ne m'entend, au coeur je veille ;
Sous plus d'un déguisement
Je dispense mon tourment.
Sur l'onde ou dans la campagne,
Partout je vous accompagne,
Flatté comme réprouvé,
Non cherché, toujours trouvé...
Du souci jusqu'alors resteras-tu préservé⁸ ? »

1 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 25

2 *Ibid.*

3 *Ibid.* p. 15

4 Des Prés (Roger), *La Ferme du bonheur : reconquête d'un délaissé*, Arles, Actes Sud, Coll. « L'impensé », 2007, 151 p.

5 Des Prés (Roger), « La Ferme du Bonheur : l'absolue Culture, on n'est pas des bêtes ! », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 04 février 2009 & Des Prés (Roger), *La Ferme du bonheur : reconquête d'un délaissé*, Nanterre, Arles, Actes Sud, Coll. « L'impensé », 2007, 151 p.

6 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust*, Paris, Bartillat, 2009, 798 p.

7 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust*, Paris, Bartillat, 2009, p. 750 ; Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust I et II*, Paris, Larousse, Coll. « Petits classiques Larousse », 2004, p. 410 & Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust I et II*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 1990, p. 474

8 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust I et II*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 1990, p. 474

L'acte IV de *Faust II* inaugure en ce sens une véritable « redescente ». Faust retourne sur terre où il va agir sans discontinuer. C'est là le but de son parcours : abandonner les aspirations strictement personnelles et trouver dans le monde social où il vit sa place et son rôle. Ici, s'élabore la synthèse entre le moi et le monde, l'individu devant trouver sa sphère d'activités c'est-à-dire « la dimension collective de la destinée personnelle¹ ».

On peut se demander pourtant si Faust, qui souhaite contenir l'océan et conquérir de nouvelles terres, a bien compris la leçon antique. Veut-il réaliser un idéal sur terre, servir l'humanité, ériger une Arcadie en Germanie ? L'action, dont il fait son maître mot, fait craindre qu'il ne cherche à satisfaire une nouvelle lubie personnelle, cosmique. Vouloir corriger la nature, s'attaquer à l'océan qu'il qualifie de stérile suggère que Faust outrepassa ici encore les limites fixées à l'homme.

C'est alors que les quatre figures allégoriques annonciatrices de la Mort – le « Besoin », la « Faute », la « Misère » et le « Souci » – qui apparaissent lors du cinquième acte de *Faust II* vont pourtant, et surtout le « Souci », déclencher chez Faust une décision inouïe, qu'a fait mûrir par ailleurs la mort des trois innocents² : renoncer à la magie. Il se défendra donc seul et s'affirmera comme homme libre. Le sentiment de sa culpabilité le ramène alors à des dimensions plus humaines. Ce faisant, Faust retombe sous la coupe du « Souci », qui est la norme de la condition humaine, telle qu'il l'avait lui-même éprouvée lors de la toute première scène nocturne. Mais comme il ne renonce pas pour autant au désir d'aller plus loin et plus haut, le « Souci » ne peut que l'aveugler – au sens propre comme au figuré –, mais non l'asservir : « La nuit semble s'accroître et se faire plus profonde, Mais au-dedans, mon cœur rayonne de clarté³ ».

Faust ne se donne pas pour battu : alors que les fantômes dirigés par Méphistophélès creusent déjà sa tombe, il croit que le bruit de leurs bûches provient du dernier de ses grands travaux et il avoue être au summum du bonheur. Faust montre ainsi avoir dépassé l'égoïsme étroit qui guidait jusqu'ici son action afin d'œuvrer pour les hommes. Après la conversion du magique à l'humain, voici celle de l'individualisme à l'altruisme. Faust devenu très humain, aux prises avec le « Souci », devient alors Faust le très sage qui, emporté par l'enthousiasme, entrevoit un instant la réalisation du plus beau rêve de l'humanité et emporte ce souvenir avec lui pour l'éternité. En effet, selon les termes mêmes du pacte établi avec Méphistophélès, Faust, connaissant – par altruisme – le bonheur suprême de la vie sur terre, gagne son pari : une armée céleste triomphe alors de Méphistophélès et emmène l'âme de Faust libérée au Paradis. Le chœur des anges révèle alors les raisons du salut de Faust. Ils peuvent racheter quiconque lutte pour s'élever.

La figure contemporaine du paysan que l'on peut rapprocher de mythe « contemporain⁴ » et « universel⁵ » de Faust démontre alors qu'il est possible d'inventer un nouveau modèle de rapport au monde où, par l'action menée et l'engagement pris, il est possible de constituer les éléments d'une résistance à la perte d'individuation et donc au devenir de la société hypermoderne. Au regard de cette mythologie urbaine, ainsi inscrite dans la veine humaniste et intemporelle de Goethe, il devient donc possible de s'élever en élevant et de n'être plus dès lors un mal-aimé parmi tant d'autres.

Le narcissisme primordial, condition nécessaire à l'amour des autres, se trouve alors renouvelé et la constitution d'un « nous », d'une collectivité, devient dans ce cadre possible. La figure du paysan représente en effet un être particulier qui par sa singularité est capable d'amour pour soi et en conséquence d'amour pour l'Autre. La possibilité de passages à l'acte à travers lesquels un individu s'en prend au « nous » de la société,

1 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust I et II*, Paris, Larousse, Coll. « Petits classiques Larousse », 2004, p. 388

2 Deux vieillards, Philémon et Baucis, refusent d'abandonner leur cabane et font obstacle aux plans d'aménagement de Faust. Méphisto suggère d'employer les grands moyens et Faust laisse faire. C'est alors qu'interviennent les trois géants de Faust qui, ayant mal interprété les ordres de leur maître, mettent le feu à la cabane où était resté le vieux couple.

3 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust I et II*, Paris, Flammarion, Coll. « GF », 1990, p. 476

4 Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust*, Paris, Bartillat, 2009, p. 11

5 *Ibid.*

qui est surtout un « on », pour faire exister son propre « je » s'en trouve ainsi amoindrie. Pourquoi s'attaquer à ce « nous » alors que ce « je » auquel il renvoie n'a rien de négatif ? En ce sens, la figure du paysan apaise la folie de l'homme qui le poussait au suicide individuel ou collectif. Ainsi, cultiver, habiter en paysan, c'est s'élever soi avec les autres. C'est relever un véritable chantier humain qui est aussi une forme de communion :

« L'agriculture élève les animaux et les plantes dont il prend soin et il faut rapporter cet élevage à la question d'une élévation et même d'une éducation à l'intérieur de laquelle il prend figure et place, à savoir ce que l'on appelle justement la culture. La culture, c'est ce qui cultive. Ce qui est cultivé, c'est ce qui mérite que l'on en prenne soin à travers un culte pour s'élever. La culture est ce qui suppose non pas simplement une rupture avec la nature, mais une transformation du processus d'individuation vitale en un processus d'individuation psychique et collective qui fait apparaître un troisième processus d'individuation, qui est le système technique¹ ».

Le paysan du mythe urbain établit donc des liens étroits entre le vivant et les hommes comme entre les hommes entre eux. Ainsi, par sa capacité à être au monde auprès de soi et donc à se jouer de la dualité du « je » et du « nous », il devient garant d'une réalité collective. Enfin, cette aptitude à être au monde auprès de soi fait du paysan et de ceux qui s'y identifient de véritables résistants. En effet, ces derniers acceptent de se confronter à l'absurdité du monde, telle que définie par Albert Camus, sans toutefois se résoudre au suicide². Au contraire, ils agissent en tant que révoltés³, par « don-quistotisme social⁴ », face au « silence déraisonnable du monde⁵ ». Sans renoncer à l'« appel humain⁶ » qui les gouverne et qui est « une faim que tout le pain du monde ne satisferait pas⁷ », les paysans s'opposent à et composent avec la réalité de la société hypermoderne : « Rien, sur notre terre et en nous-mêmes, ne dissimule la voix impérieuse qui nous commande et le sentiment aveugle et grandiose de l'obéissance⁸ ». Tout l'art du paysan réside alors dans cette capacité qu'il développe à s'opposer au monde tout en y prenant part, à l'expérimenter tout en le dérégulant.

Du repayement

Intéressons-nous maintenant plus particulièrement au rapport que les paysans entretiennent avec l'espace. Il faut rappeler tout d'abord quelques éléments de cadrage quant à la société hypermoderne et aux relations entre politique et esthétique. Dans le contexte de la société hypermoderne, l'incapacité politique des individus contemporains à être ensemble, c'est-à-dire à se constituer en tant que « nous », relève de leur incapacité esthétique à répondre à un même ensemble sensible. Qu'en est-il du paysan ? Partage-t-il cette misère symbolique ? Est-il, au contraire, en mesure de développer un ensemble sensible ?

Afin de répondre à ces interrogations, il convient de souligner que le paysan, par son action au monde, le transfigure. Il façonne un savoir et le transmet participant ainsi à ce que Miguel Torga appelle « l'intelligence globale de la fourmilière ». La figure du paysan transcende alors le réel des territoires et le vivant des hommes. Ces héros contemporains sont de véritables conteurs, des façonneurs d'histoires qui inscrivent lieux et actions des hommes dans le champ de l'imaginaire et du savoir collectif. En ce sens, ce sont des créateurs de pays. En

1 Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, p. 2 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

2 Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 157 p.

3 Camus (Albert), *L'homme révolté*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 358 p.

4 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 24

5 Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, pp. 44 - 45

6 *Ibid.*

7 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 24

8 *Ibid.* p. 15

effet, par l'expérience qu'ils font des territoires, toujours en lien avec le vivant, ils y inscrivent durablement un sentir partagé qui transforme le territoire en pays :

« C'est l'intelligence globale de la fourmière, qui avec une lenteur prudente mais progressive a atteint les plus hauts sommets de l'observation et de la formulation. Le pécule de tous, amassé par tous, mais qui se cristallise avec un éclat particulier en des imaginations plus agiles qui en font de parfait livres ouverts, d'authentiques encyclopédies champêtres¹ ».

Ce savoir, qui est aussi une réalité presque triviale et souvent discréditée, est fortement à redécouvrir dans la mesure où il participe au devenir esthétique et politique du monde. Il fait en effet partie de ce que Bernard Stiegler appelle les « insoupçonnables énergies² » des individus et de notre société elle-même qui, si elles ne sont pas prises en compte ou continuent d'être niées, seront « essentiellement destructrices³ ». Ainsi, le paysan de ce mythe urbain fait exister un ensemble sensible, en luttant indirectement contre la « misère symbolique⁴ ».

Enfin, il faut souligner que ce « nous » esthétique et politique, façonné par le paysan, se construit au contact des territoires. Mais, de quels territoires s'agit-il vraiment ? La société contemporaine souffre d'un conditionnement esthétique freinant l'expérience sensible des lieux de vie. Ce conditionnement est d'ailleurs à l'origine de zones esthétiquement sinistrées, de territoires, dans lesquels des hommes vivent par obligation et sans être toutefois capables de les aimer .

Le paysan mène pour sa part une errance enracinée, une transhumance, qui est à l'origine de la transfiguration qu'il opère à partir du réel et des lieux qu'il traverse. Cette dualité entre liberté et devoir, entre soi et le monde, entre singularité et universalisme dont il fait sans cesse l'expérience, l'entraîne dans une expérimentation esthétique sans fin. En ce sens, nous pouvons percevoir le paysan en tant qu'artiste dans la mesure où l'art est « l'expérience et le soutien de cette singularité sensible comme invitation à l'activité symbolique, à la production et à la rencontre de traces dans le temps collectif⁵ ».

Par son action sensible au monde, le paysan ne peut donc être indifférent aux pays qu'il habite. Il ne peut que lutter contre le conditionnement esthétique. Il participe ainsi à la réduction du nombre de zones esthétiquement sinistrées en les transformant en des lieux où le sentir devient possible et où un devenir commun peut être envisagé. Enfin, ces lieux qui font sens, pour soi et pour les autres, sont des lieux susceptibles d'être aimés et dont les paysages sont eux aussi susceptibles d'être aimés :

« Notre royaume est animé. Les fleuves ont leurs bateaux et leurs bateliers, les montagnes leurs troupeaux et leurs pasteurs, les champs ont leurs charrues et leurs laboureurs... Et nous pouvons le regarder avec orgueil⁶ ! »

Le paysan participe alors à la transformation des territoires, espaces esthétiquement sinistrés, en véritables pays, espaces dont le sens dépasse la réalité physique des lieux et qui sont porteurs d'un ensemble sensible. Nous appelons ce passage du territoire au pays un repayement dans la mesure où cette évolution s'oppose au dépaysement, c'est-à-dire à l'exil du pays. Ainsi, le paysan oeuvre pour le repayement des territoires contemporains en assurant le devenir sensible de la collectivité, qui est aussi, rappelons-le, le devenir politique de cette même collectivité. Enfin, ne confondons pas ce repayement avec un enracinement mortifère dans

1 *Ibid.* p. 19

2 Stiegler (Bernard), « De la misère symbolique », *Le Monde*, Paris, Le Monde, 11 octobre 2003 : <http://www.lemonde.fr>

3 *Ibid.*

4 Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 193 p.

5 Stiegler (Bernard), « De la misère symbolique », *Le Monde*, Paris, Le Monde, 11 octobre 2003 : <http://www.lemonde.fr>

6 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 13

l'amour du passé, d'un pays ou d'un terroir. Le repaysment n'est pas un enracinement univoque dans un espace particulier mais une possibilité renouvelée de développer une expérience sensible dans des lieux donnés. Les lieux de vie que façonne le paysan ne sont plus dès lors des lieux de rupture entre les hommes et les espaces qu'ils habitent. Ainsi, le paysan s'opposant à l'exil – de soi, de nous-mêmes et du pays – vient panser les blessures urbaines et montre qu'un avenir collectif est possible dans le changement d'époque contemporain.

En dernier lieu, il convient de souligner que le paysan participe au « réenchancement du monde¹ » en cultivant un art particulier de « passer à l'acte² ». Ainsi, il redonne un sens par le sentir à la société et à l'individu. Enfin, par son errance enracinée, le paysan propose une alternative au nomadisme contemporain. En effet, à l'heure actuelle, l'urbain est contraint au voyage, à l'errance, afin de fuir ou de faire face aux enjeux de la société hypermoderne. Il subit alors le changement d'époque tout en y participant et a l'impression que son monde, et par conséquent que le monde, rétrécit :

« Le monde semble s'être rétréci. D'un bout à l'autre de la planète, le style international répète ses modules indifférents au génie des lieux, arasant le relief des paysages et donnant à toutes les villes un visage identique. À leur périphérie, échangeurs et aéroports rendent les destinations interchangeables ; le décor uniforme de ces lieux d'éjection a remplacé la singularité des lieux d'élection. L'univers est devenu une grande banlieue. [...] Le virtuel a remplacé l'horizon du possible et de l'impossible, qui donnait la mesure du monde³ ».

Cependant, la transhumance du paysan montre que cette errance qu'impose l'époque n'est pas une fatalité. À travers son « errance enracinée », le paysan recompose différents paramètres de la société contemporaine. L'action du paysan mise en tension dans le contexte contemporain permet alors de tisser de nouveaux liens entre le local et le global, l'espace et le temps, qui ensemble peuvent participer au réenchancement du monde et à son avenir. Il leur donne ainsi un sens nouveau par lequel le monde semble alors arrêter de se rétrécir :

« Et pourtant, il fait encore nuit à New York quand le jour se lève à Paris. Et pour nous, comme pour nos lointains ancêtres, le soleil et la lune continuent leur ronde autour de l'arche Terre qui s'obstine à ne pas tourner sous nos pas. Ces apparences demeurent pour tout un chacun plus réelles que les vérités du télescope et du microscope. Elles trament le tissu d'un monde sensible plus riche de sens et de qualités que l'univers abstrait des mathématiques et de l'astrophysique, et tout aussi infini [...]. C'est pourquoi "le monde n'est pas fini"⁴ ».

Habiter en paysan, c'est donc expérimenter le monde par le soin qu'on lui accorde. C'est aussi tracer pour soi-même et pour les autres un horizon, un ensemble sensible, qui est à la fois rassurant et effrayant dans la mesure où cet horizon est tout autant ce qui est connu que ce qui ne l'est pas. Enfin, le paysan entendu dans le contexte contemporain permet aussi de relativiser la mondialisation en cours tout en composant avec. Pour le paysan, l'universel et le global sont en effet clairement distincts : « L'universel, c'est le local moins les murs. C'est l'authentique qui peut être vu sous tous les angles et qui sous tous les angles est convaincant, comme la vérité⁵ ». Habiter en paysan, c'est donc se faire du monde « une image à la fois universelle et singulière, traduisible et irréductible à toute autre⁶ » et ainsi se jouer du devenir global du monde tout en s'y inscrivant.

1 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchancer le monde, La valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - essais », 2006, 176 p.

2 Stiegler (Bernard), *Passer à l'acte*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, 70 p.

3 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée ; Le Kremlin-Bicêtre, Belles lettres, Coll. « Essais », 2008, p. 108

4 *Ibid.* pp. 108 - 109

5 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 25

6 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée ; Le Kremlin-Bicêtre, Belles lettres, Coll. « Essais », 2008, p. 109

Ainsi, cette figure contemporaine du paysan propose un sens nouveau à l'acte d'habiter. Nous verrons par la suite comment cette métaphore peut ou pourrait façonner celui de fabriquer.

3.3.3 Fabriquer la métropole en tant que paysan

Que signifie ou signifierait fabriquer la métropole comme un paysan ? Comment la figure contemporaine du paysan peut-elle nourrir les projets de fabrique ? Est-elle à même de renouveler les modes de faire et d'inventer la ville ? Afin de répondre à ces interrogations et de se confronter pleinement à ce paradoxe, nous nous appuyerons sur les différents aspects réels du monde paysan pour comprendre le sens de la métaphore qu'ils véhiculent en matière fabrique. Dans ce cadre, nous observerons l'objet métropolitain avec l'oeil du paysan : quelle est sa nature au regard du paysan qui la façonnerait ? Par la suite, nous nous intéresserons aux différents objectifs auxquels pourraient répondre une fabrique métropolitaine menée à travers la figure contemporaine du paysan. Enfin, nous montrerons en quoi une fabrique métropolitaine en paysan pourrait résoudre des problèmes urbains et contemporains tout en renouvelant les modalités et les codes esthétiques de l'urbanisme.

Cultiver la métropole

Nous nous intéresserons tout d'abord à la métropole elle-même. Comment serait-elle perçue par un paysan auquel serait confiée sa fabrique ? Tout comme les champs, les métropoles, qui constituent par ailleurs un des principaux lieux de vie des hommes, sont des espaces nécessaires à l'habitat de l'homme. C'est l'action de l'homme sur le vivant qui élève la culture : « La culture, c'est ce qui cultive. Ce qui est cultivé, c'est ce qui mérite que l'on en prenne soin à travers un culte pour s'élever¹ ». Ainsi, le blé est transformé par le paysan en champ de blé et la pierre, la terre, la pierre en métropole. La métropole, ses espaces ouverts et bâtis, se cultivent donc comme un champ. Dans ce cadre, l'opposition entre campagne et ville, espaces ouverts ou bâtis devient caduque. Il n'y a de villes que pour autant que se forment des campagnes. Espaces ouverts et bâtis résultent tout autant de la construction de la civilisation, c'est-à-dire « de la civilité et de l'élévation² ». La fabrique des villes et des métropoles est donc, comme l'agriculture, une manière d'élever le vivant et est en cela une élévation de l'homme lui-même. Elle participe ainsi au processus d'individuation consistant dans la territorialisation.

1 Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, p. 1 Texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>

2 *Ibid.*

La métropole est ainsi un nouveau mode d'être du vivant, qui par l'acte de fabrique relève de la culture. En ce sens, fabriquer la métropole doit être entendu comme un soin accordé au vivant. C'est prendre soin du vivant en vue de pourvoir aux subsistances, celle de s'abriter et de se réunir notamment. De cette façon, la fabrique métropolitaine cultive ainsi la vie et soigne, comme l'agriculture, aussi bien l'existence telle qu'elle ne se réduit pas à la subsistance. Fabriquer la métropole revient donc à se soucier du vivant en vue de pourvoir à la consistance du monde.

Enfin, fabrique urbaine et agriculture ont tous deux recours à la technique. En tant que dispositif de mémoire, les systèmes techniques sollicités dans les deux champs ont transformé et transforment l'histoire du vivant. Ils en modifient les conditions d'évolution. La transformation qu'ils opèrent est ce qui doit donc prendre soin du monde, et non seulement de la nature, des espaces ouverts ou des espaces bâtis.

Or, aujourd'hui cette capacité du monde à faire sens, à avoir une consistance et à être habitable est entachée de discrédit. Les souffrances urbaines dont nous avons fait état en font foi et la métropole devient un lieu difficilement habitable. Il est donc urgent de prendre à bras le corps cette question et ainsi de recomposer les modalités de fabrique urbaine :

« L'humanité et la biosphère ont partie liée, et l'avenir de l'une et l'autre est également tributaire de la mécanosphère qui les enveloppe. C'est dire qu'on ne peut espérer recomposer une terre humainement habitable sans la réinvention des finalités économiques et productives, des agencements humains, des pratiques sociales, culturelles, artistiques et mentales¹ ».

Afin de penser cette réinvention des agencements humains, attardons nous sur l'état actuel des métropoles. La métropole ne peut être abandonnée à elle-même et à son propre devenir. En effet, à l'instar de la végétation et des cultures qui abandonnées deviennent de véritables climax, la métropole ne peut constituer un monde sans l'intervention des hommes. Des actions volontaires sont nécessaires pour rendre les métropoles habitables. Or, à l'heure actuelle, en dépit des actions menées nous constatons que les métropoles ne sont pas suffisamment habitables. Il convient donc de reconsidérer les pratiques de fabrique sur lesquelles nous nous appuyons. En ce sens la figure du paysan peut nous servir de modèle.

Dans le contexte des crises économiques, sociales et écologiques qui est aussi celui de l'émergence des milieux incertains, la métropole est malade ; ses possibilités à se constituer en tant que métropole sont diminuées. Il est donc urgent de se soucier de cette métropole fragilisée dans la mesure où les conditions d'habiter participent des souffrances urbaines. Enfin, il nous apparaît important de souligner aussi que cette maladie métropolitaine relève d'un manque d'attention généralisé, un « *global attention deficit disorder*² », qu'il est urgent de remplacer par un soin tout aussi généralisé :

« Or, ce méta-soin est ce qui doit devenir de nos jours une *psychopolitique*, et comme politique industrielle des technologies de l'esprit, afin de lutter contre les effets désastreux de l'usage sauvage des psychotechnologies par les industries de programmes, qui conduit irrésistiblement à la destruction de l'attention, c'est-à-dire aussi de la conscience, et ce, comme *global attention deficit disorder* au moment même où la formation d'une conscience planétaire devient la condition de la survie elle-même des êtres non inhumains³ ».

Par contre, il est illusoire de vouloir tout transformer, et surtout de penser que la métropole peut être entièrement contrôlée. Il convient donc de prendre part et de s'inclure dans les évolutions tendanciennes de la métropole tout en aménageant les conditions nécessaires pour s'en dégager :

1 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 104

2 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, p. 103

3 *Ibid.* p. 319

« L'expérimentation sociale vise des espèces particulières d' "attracteurs étranges" comparables à ceux de la physique des processus chaotiques. Un ordre objectif "mutant" peut naître du chaos actuel de nos villes aussi bien qu'une nouvelle poésie, un nouvel art de vivre. Cette "logique du chaos" demande à ce qu'on tienne le plus grand compte des situations dans leur singularité. Il s'agit d'entrer dans des processus de re-singularisation et d'irréversibilisation du temps¹ ».

Cette métropole qui doit prendre soin de ces habitants doit permettre leur individuation qui est une condition nécessaire à la construction de leur avenir tant en tant qu'individu qu'en tant que collectivité. En ce sens, la métropole se doit d'être un lieu d'accueil au monde, c'est-à-dire un véritable « moyen de production de la subjectivité² » :

« Il n'est pas question d'opposer ici l'utopie d'une nouvelle "Jérusalem céleste", comme celle de l'Apocalypse, aux dures nécessités de notre époque, mais d'instaurer une "Cité subjective" au cœur de ces nécessités, en ré-orientant les finalités technologiques, scientifiques, économiques, les relations internationales (en particulier entre le Nord et le Sud) et des grandes machines mass-médiatiques³ ».

Pour ce faire, nous pensons que la métropole doit être hospitalière. Le terme « hospitalier » est ici entendu en relation avec son étymologie⁴. Dans ce cadre, est hospitalier ce « qui exerce volontiers l'hospitalité⁵ » ou ce « qui pratique volontiers l'hospitalité⁶ ». Il s'agit donc d'une attitude ou d'un lieu accueillants, « où l'on trouve l'hospitalité, où l'on est bien reçu, hébergé⁷ ». La métropole hospitalière est donc une métropole qui cultive sa capacité à faire preuve d'hospitalité, c'est-à-dire sa « sociabilité qui dispose à ouvrir sa porte, à accueillir quelqu'un chez soi⁸ ». Cependant, il convient ici de mettre en exergue qu'une métropole se voulant hospitalière n'est pas une métropole qui s'affirme soignante :

« Prendre soin, ici, signifie aussi *faire attention*, et d'abord *porter et prendre attention* à soi-même, et par la même occasion, aux siens, et aux amis des siens, et donc, de proche en proche, à *tous* : aux autres quels qu'ils soient, et au monde que l'on partage avec eux en sorte que la formation d'une telle attention constitue une *conscience d'universalité* fondée sur (et profanée par) une *conscience de singularité*. Comme attention, un tel soin ne saurait se réduire au soin pris à une masse d'êtres vivants⁹ ».

Comme nous le verrons par la suite, un tel objectif de métropole hospitalière requiert le renouvellement des pratiques de fabrique. Dans ce cadre, Félix Guattari appelle à « de nouvelles pratiques écosophiques¹⁰ ».

1 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, pp. 115 - 116

2 *Ibid.* p. 112

3 *Ibid.* pp. 104 - 105

4 L'adjectif « hospitalier » vient du nom « hôpital », apparu en 1170 – « ospital », « hospital » – lui-même issu du bas latin « *hospitale, hospitalis* ». Rey (Alain) [dir.], « Hospitalier », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome V, pp. 244 - 245

5 Littré (Paul-Emile), « Hospitalier », *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome III, p. 3032

6 Rey (Alain) [dir.], « Hospitalier », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome V, pp. 244 - 245

7 Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Hospitalité », *Trésor de la langue française*, Paris, Éd. du C.N.R.S., Gallimard, 1985, tome IX, pp. 937 - 938

8 *Ibid.* pp. 938 - 939

9 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, pp. 319 - 320

10 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 112

Relayer les fabriques

Focalisons-nous maintenant sur le rôle que les professionnels de la fabrique urbaine – tels que les architectes, les urbanistes ou les paysagistes – peuvent jouer dans un tel contexte. Quelles doivent-être leurs actions pour renforcer l'hospitalité d'une métropole ? Si à l'heure actuelle la métropole ne nous paraît pas suffisamment hospitalière, c'est que les pratiques par lesquelles la métropole est fabriquée ne conviennent pas. En ce sens, les professionnels de la fabrique urbaine doivent devenir les gardiens de l'hospitalité métropolitaine en prenant soin de l'espace et des temporalités métropolitaines :

« La complexité de la position de l'architecte et de l'urbaniste est extrême mais passionnante dès lors qu'ils prennent en compte leurs responsabilités esthétiques, éthiques et politiques. Immergés au sein du consensus de la cité démocratique, il leur appartient de piloter, par leur dessin et leur dessein, de décisives bifurcations du destin de la cité subjective. Ou l'humanité, avec leur concours, réinventera son devenir urbain, ou elle sera condamnée à périr sous le poids de son propre immobilisme qui menace aujourd'hui de la rendre impotente face aux extraordinaires défis auxquels l'histoire la confronte¹ ».

Les professionnels de la fabrique urbaine se doivent d'encourager, de favoriser et de participer au renouveau métropolitain et ainsi à l'émergence de la « cité subjective² ». Ainsi, tel un paysan qui met au monde les agneaux de ses brebis, l'architecte, l'urbaniste, le paysagiste a pour mission de faire advenir des projets, lui appartenant ou non, de les révéler au monde afin de l'élever. Fabriquer la métropole en paysan c'est donc s'engager, à la manière d'une sage-femme, à prendre soin de la fécondité et du renouveau du monde du vivant. Tout projet de fabrique, tout embryon de projet, doit arriver à son terme. Une telle disposition des architectes au monde demande aussi une extrême vigilance : ce qui vient au monde est fragile, il faut s'en soucier car rien n'est achevé. En ce sens, la fabrique métropolitaine mérite d'être cultivée. Les projets sont partout, il faut les porter un temps pour les faire advenir.

Cependant, ce que nous apprend la figure du paysan quant à la fabrique est bien plus riche. En effet, la mission de celui qui fabrique la métropole en paysan ne s'arrête pas là car il convient d'entretenir l'hospitalité de la métropole en mettant en place des dispositifs de suivi des actions engagées. Le projet n'est pas une fin en soi, il est toujours inachevé et, dans un sens, la métropole aussi. Elle doit être perpétuellement renouvelée. Ainsi, comme le paysan qui arrose son champ, sort son bétail ou prépare l'hiver, le professionnel de la fabrique doit s'occuper de ce qu'il a semé, de ce dont il a la responsabilité. Dans ce cadre, la réévaluation et le réajustement des projets engagés nous semble tout à fait primordial. Il ne suffit pas de faire advenir, il faut entretenir et cultiver au quotidien. Telle est l'une des responsabilités que pointe du doigt la figure du paysan.

C'est en définitive une mission de veilleur que doit relever le professionnel de l'urbanisme. Toujours un œil sur cette métropole en mouvement, il façonne son savoir en même temps que la métropole dont il a la responsabilité. En ce sens, cette veille doit être imaginée comme en veille active au cours de laquelle l'attention portée à la métropole et aux urbains qui l'habitent est à même de renouveler les modalités mêmes de la fabrique métropolitaine. Le berger qui veille sur son troupeau le laisse brouter où il veut. Cependant, il vérifie aussi qu'aucune de ses bêtes ne s'égaré, que l'herbe correspond bien aux besoins des brebis, qu'un point d'eau est accessible à son troupeau, que le temps n'est pas en train de se gâter, que l'ombre d'un arbre assez large pourra accueillir le troupeau en cas de canicule... et si ce n'est pas le cas, si quelque chose trouble sa veille, alors il aménagera une solution – temporaire ou définitive – qui peut-être le conduira à accrocher une grosse cloche au cou des brebis les plus téméraires, à développer une connaissance fine de la complexité des pâturages, à réaliser des réservoirs d'eau de pluie pour abreuver le troupeau, à se tenir informé des aléas météorologiques, à faire paître son troupeau à un autre endroit... Cette veille active est donc un dispositif d'écoute à même de

1 *Ibid.* p. 118

2 *Ibid.*

transformer, au fil des situations, les techniques du soin accordées au monde. Il en va de même pour la fabrique métropolitaine. Celui qui se charge de cette tâche se doit de développer une écoute active de l'urbain afin de réévaluer les techniques sur lesquelles reposent son soin. L'hospitalité de la métropole et des projets de fabrique métropolitaine en dépendent.

Enfin, cette écoute active peut avoir différentes conséquences. Elle peut notamment permettre d'alerter un plus large public et donc de communiquer autour des différentes évolutions de la métropole et du système technique mis en place pour la fabriquer. Elle peut aussi être à l'origine de bricolages, des réajustements au sein même des projets de fabrique, et peut éventuellement prendre parti pour la destruction de tel ou tel bâtiment et pour l'abandon de telle ou telle technique. En ce sens, celui qui fabrique la métropole en paysan est un veilleur qui, pareil à un allumeur de réverbères, maintient vivante la métropole, la cultive et l'élève, en l'activant tantôt et en la désactivant parfois :

« Peut-être bien que cet homme est absurde. Cependant il est moins absurde que le roi, que le vaniteux, que le businessman et que le buveur. Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère, ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie¹ ».

Comme nous venons de l'avancer, le travail de fabrique relève aussi d'une violence faite à la métropole. Dans ce cadre, il convient donc de rappeler que le paysan ne se contente pas de renouveler la fécondité du sol et d'entretenir celle du vivant, il participe aussi à son sacrifice. Celui qui fabrique la métropole doit assumer de telles missions. Il ne peut être simplement celui qui participe à l'avènement de nouvelles situations métropolitaines. Il doit prendre soin de la métropole dans la mesure où il lui fait violence. Il doit accepter de détruire et de rompre avec ce qui doit l'être, avec l'inhospitalier qui peut aussi devenir ou être « l'inhumain² » :

« Cette interaction entre la créativité individuelle et les multiples contraintes matérielles et sociales connaît cependant une sanction de véridicité : il existe un franchissement de seuil à partir duquel l'objet architectural et l'objet urbanistique acquièrent leur propre consistance d'énonciateur subjectif : ça se met à vivre ou ça reste mort³ ! »

Dans ce cadre, la compassion et la pitié que peuvent inspirer de telles situations doivent être écartées afin de laisser place au renouveau métropolitain. Sacrifier ce qui n'a plus lieu d'être, c'est aussi offrir au vivant une possibilité de renaissance et le célébrer, c'est renforcer l'hospitalité de ce qui peut l'être et reconstruire sur et avec ce qui ne l'est pas :

« La conscience des maux du corps et de l'âme est en nous presque une obsession. Cruellement, sans compassion ni pitié, nous exposons jour après jour au pilori les infirmités physiques et morales de chacun de nous. [...] La compassion spontanée et généreuse que de telles disgrâces éveillent ne dispense pas du jugement au fer rouge. Nous regardons les abîmes en face⁴ ».

Cette mission de faucheur qu'exige la fabrique métropolitaine en tant que paysan, nous semble être tout à fait fondamentale dans la mesure où elle vient donner sens, symbolique et dignité à la métropole en tant que lieu de l'habiter au monde. Les professionnels de l'aménagement se doivent donc de cultiver l'art

1 Saint-Exupéry (Antoine de), Sfar (Joann), *Le petit prince*, Paris, Gallimard, Coll. « Fétiche », 2008, p. 62

2 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, p. 319

3 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, pp. 117 - 118

4 Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, p. 23

de l'euthanasie¹, c'est-à-dire l'art d'assurer à la métropole une « bonne mort² », une « mort douce³ » voire même une « mort heureuse⁴ ». Que cette mort soit délibérée ou non, il n'en reste pas moins qu'elle se doit d'entrer en résonance avec la conscience du professionnel de la fabrique dans la mesure où sa responsabilité est irrémédiablement liée au vivant et au monde. La fabrique métropolitaine, révélée par le prisme de la figure du paysan, pourrait alors être entendue comme « un art, une science de rendre la mort douce⁵ ».

Prendre soin de la métropole et des urbains

Que conclure de tout cela ? Tout d'abord, qu'il est impossible à l'heure actuelle de continuer d'approcher la métropole et de la fabriquer en s'appuyant sur les pratiques conventionnelles de l'urbanisme. Celles-ci sont pour partie obsolètes au regard de la complexité métropolitaine dont les milieux incertains sont la figure de proue. De plus, il nous semble nécessaire d'admettre que même les bonnes pratiques peuvent avoir des effets pervers. Enfin, dans le contexte contemporain, le conflit, le désordre, le chaos et le mouvement ne doivent plus être regardés comme des pathologies sociales. Ce sont des caractéristiques inhérentes à la métropole contemporaine. Il convient alors de faire l'autocritique des pratiques conventionnelles et de considérer leur renouveau comme le coeur du projet de société :

« On ne peut plus se contenter aujourd'hui de définir la ville en termes de spatialité. Le phénomène urbain a changé de nature. Il n'est plus un problème parmi d'autres, il est le problème numéro un, le problème carrefour des enjeux économiques, sociaux, écologiques et culturels. La ville produit le destin de l'humanité, ses promotions comme ses ségrégations, la formation de ses élites, l'avenir de l'innovation sociale, de la création dans tous les domaines. Trop souvent on a assisté à une méconnaissance de cet aspect global des problématiques⁶ ».

Cette réorientation des pratiques de fabrique doit en effet se faire en relation avec la complexité métropolitaine. Les projets sont à élaborer et à gérer en fonction du contexte contemporain. Il convient donc d'élargir le champ disciplinaire alimentant la fabrique urbaine et de mettre en réseaux les connaissances dans le domaine afin de prendre en compte, tout en s'en dégageant, l'évolution tendancielle de la métropole :

« Les villes sont devenues d'immenses machines – des "méga-machines", selon le terme de Lewis Mumford, productrices de subjectivités individuelles et collectives à travers les équipements collectifs (éducation, santé, contrôle social, culturel, etc.) et les mass-media. On ne peut séparer leurs aspects d'infrastructure matérielle, de communication et de services de leurs fonctions qu'on peut qualifier d'existentielles. C'est la sensibilité, l'intelligence, le style inter-relationnel et jusqu'aux fantasmes inconscients qui se trouvent modélisés par ces méga-machines. D'où l'importance qu'une transdisciplinarité soit instaurée entre les urbanistes, les architectes et les autres disciplines des sciences sociales, des sciences humaines et des sciences écologiques⁷ ».

Une telle approche de la fabrique métropolitaine faisant du projet urbain une recherche transdisciplinaire privilégie ainsi la mise en place de dispositifs à la réalisation de plans définitifs : « il s'agit moins de faire des

1 Le terme « euthanasie » vient du grec « *euthanatos* », dont le préfixe « eu- » signifie bon et « thanatos », la mort.

2 Littré (Paul-Emile), « Euthanasie », *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome III, p. 2291

3 *Ibid.*

4 Rey (Alain) [dir.], « Euthanasie », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome IV, pp. 230 - 231

5 Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Euthanasie », *Trésor de la langue française*, Paris, Éd. du C.N.R.S., Gallimard, 1985, tome VIII, p. 326

6 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 111

7 *Ibid.* pp. 109 - 110

plans que de mettre en place des dispositifs qui les élaborent, les discutent, les négocient, les font évoluer¹ ». Ce mode de fabrique peut alors être considéré comme réflexif :

« L'analyse ne vient plus avant la règle et le projet, mais elle est présente en permanence. La connaissance et l'information sont mobilisées avant, pendant et après l'action. Réciproquement, le projet devient aussi pleinement un instrument de connaissance et de négociation² ».

Enfin, il nous apparaît important de souligner que les nouvelles pratiques dont il est question reposent essentiellement sur la mise en place de dispositifs de management plus que de planification. Dans ce cadre, la gestion du désordre métropolitain doit faire face à deux tendances en apparence contradictoires et qui pourtant façonnent une dualité poétique au nouveau soin de la métropole :

« Un urbanisme précautionneux, qui fait une place aux controverses, et qui se donne les moyens de prendre en compte les externalités et les exigences du développement durable ; Un urbanisme concourant : la conception et la réalisation des projets résultent de l'intervention d'une multiplicité d'acteurs aux logiques différentes, et de la combinaison de leurs logiques³ ».

Ce renouveau de la fabrique métropolitaine pensé en lien avec la figure contemporaine du paysan doit donc être porté par des pratiques réactives, flexibles, négociées en lien avec les évolutions de la société hypermoderne. Dans ces conditions, les solutions à imaginer seront des plus variées et répondront à des bricolages épistémologiques. De telles pratiques, support de l'innovation urbaine et métropolitaine, pourraient alors engendrer un véritable renouvellement des techniques de fabrique :

« En outre, il s'agit de construire, non seulement dans le réel, mais aussi dans le possible, en fonction des bifurcations qu'il peut amorcer ; construire en donnant leurs chances aux mutations virtuelles qui conduiront les générations à venir à vivre, sentir et penser différemment d'aujourd'hui, compte tenu des immenses transformations, en particulier d'ordre technologique, que connaît notre époque⁴ ».

Cette nouvelle forme de fabrique métropolitaine demande toutefois d'être quelque peu clarifié. Il est en effet essentiel de le distinguer de l'aménagement⁵ qui vient pour sa part soigner, panser, des parties finies de cette métropole contemporaine fragilisée. Il convient non pas d'« équiper en vue d'un autre type d'exploitation⁶ » ni de « disposer, distribuer et préparer méthodiquement (une construction, un espace organisé par l'homme) en vue d'un usage déterminé⁷ » mais de cultiver la métropole par le soin, c'est-à-dire par un aménagement global, qui est aussi un aménagement du local, afin d'« installer de manière à rendre habitable⁸ » et hospitalier la métropole dans le monde. Cette attitude nous semble en effet à même de révéler la condition tragique de l'homme et d'ouvrir l'être au drame du monde :

« Prendre soin, c'est prendre soin d'un équilibre qui est toujours à la limite du déséquilibre, voire "loin de l'équilibre", et c'est tout aussi bien prendre soin d'un déséquilibre toujours à la limite de l'équilibre : c'est prendre soin du mouvement. Une telle métastabilité requiert tout austère chose qu'une biopolitique parce qu'elle est fondée sur une pharmaco-logie qui crée cet équilibre à la limite du déséquilibre. C'est

1 Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, Coll. « L'Aube poche essai », 2004, p. 98

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, p. 116

5 Reyssset (Pascal), *Aménager la ville : l'art d'habiter*, Paris, Sang de la terre, Coll. « Écologie urbaine », 2008, 190 p.

6 Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Aménager », *Trésor de la langue française*, Paris, Éd. du C.N.R.S., Gallimard, 1985, tome II, pp. 731 - 732

7 Rey (Alain) [dir.], « Aménager », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome I, p. 306

8 Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Aménager », *Trésor de la langue française*, Paris, Éd. du C.N.R.S., Gallimard, 1985, tome II, pp. 731 - 732

ce que Foucault n'a pas vu. Et il n'a donc pas pu voir que la sublimation est précisément l'économie de cette pharmacologie (que la sublimation est ce qui fait d'un « poison », par exemple l'hypomnematon, son "remède")¹ ».

Pour ce faire, il nous semble important de penser ces pratiques en relation avec une déontologie² du soin accordé et à accorder à la métropole. Celui qui s'engage dans la fabrique urbaine et métropolitaine engage de ce fait sa propre responsabilité dans une construction du monde qui va au-delà du devenir physique des aménagements. En ce sens, comme cela est le cas pour les médecins, une déontologie pourrait encadrer les pratiques urbaines et métropolitaines dans la mesure où « il y a des choses qu'il "faut" faire, il ne faut les faire que parce qu'elles sont requises pour atteindre une certaine fin³ ». Enfin, un tel cadre devrait aussi être celui du renouveau du système technique par lequel la fabrique métropolitaine est possible. Nous pensons de plus que ces techniques d'accompagnement de l'évolution naturelle de la métropole doivent reprendre pour les villes le leitmotiv de Gilles Clément écrit pour les jardins, c'est-à-dire « faire le plus possible avec, le moins possible contre⁴ », afin de « prendre soi du mouvement⁵ », de considérer les « ressources aussi nombreuses que les contraintes⁶ » et de faire de la métropole une friche apprivoisée :

« Dans ces conditions, le dessin architectural et la programmation urbanistique doivent être considérés dans leur mouvement et dans leur dialectique car ils sont appelés à devenir des cartographies multidimensionnelles de la production de subjectivité. Les aspirations collectives changent et changeront demain de plus en plus vite. Il convient que la qualité de la production de cette nouvelle subjectivité devienne la finalité première des activités humaines. C'est pourquoi des technologies appropriées doivent être mises à son service. Un tel recentrement n'est donc pas seulement affaire de spécialistes mais requiert une mobilisation de toutes les composantes de la "cité subjective"⁷ ».

Nous souhaitons ici clore notre propos sur ce renouveau de la fabrique métropolitaine à travers la figure contemporaine du paysan en mettant en exergue le geste créateur qui est au centre de telles pratiques de soin. En effet, ce dernier est toujours privilégié à l'objet fini et il participe ainsi à la création continuée du monde :

« Mais chacune de ces nouvelles perspectives ne prendra de sens que si une véritable expérimentation sociale en est le guide, conduisant à une évaluation et à une réappropriation collective et enrichissant la subjectivité individuelle et collective, plutôt que de travailler, comme c'est malheureusement trop souvent le cas avec les médias actuels, dans le sens d'un réductionnisme, d'un sérialisme, d'un appauvrissement général de la "cité subjective"⁸ ».

Il s'agit donc d'une expérimentation passionnée et sensible de la matière du monde, c'est-à-dire « un véritable mode de pensée, qui confère au monde un sens ouvert à tous les sens, tout en accueillant sa présence⁹ ».

1 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, p. 320

2 Le terme « déontologie » vient de « *deontos* », « devoir » et de « *logos* », « discours ». Il s'agit non seulement de l'« ensemble des règles et des devoirs régissant une profession » (Rey (Alain) [dir.], « Déontologie », *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition), Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992, tome III, p. 352) mais c'est aussi une « science des devoirs » (Littré (Paul-Emile), « Déontologie », *Littré*, Chicago, Encyclopedia Britannica Inc., 1994, tome II, p. 1580) ou d'une « théorie des devoirs » (Quemada (Bernard) [dir.], Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française, « Déontologie », *Trésor de la langue française*, Paris, Éd. du C.N.R.S., Gallimard, 1985, tome VI, p. 1131).

3 Gilson (Étienne), *L'Esprit de la philosophie médiévale*, Paris, J. Vrin, 1932, p. 150

4 <http://www.gillesclément.com/cat-mouvement-tit-Le-Jardin-en-Mouvement>

5 Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, p. 320

6 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 109

7 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érès, 1993, pp. 116 - 117

8 *Ibid.* p. 114

9 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 110

Dans ce cadre, le paysage, fortement inscrit dans la durée, ne peut être considéré comme un simple décor de l'habiter et de ses fabriques. Il représente plutôt une partie constitutive de l'être dévoilé grâce au renouveau de la fabrique métropolitaine qui est aussi un soin de soi, des autres et de la collectivité et qui déploie l'horizon d'un cheminement, d'une manière d'être, d'une science du relatif, du relayé et du relaté, de la « Relation¹ » en somme :

« Cette structure d'horizon est ce qui donne sa mesure au monde, et qui, en même temps, l'ouvre sur l'infini de la connaissance et de la création. Parce qu'il est l'horizon des horizons, le monde ne saurait être fini : il recommence et se renouvelle chaque fois que nous accédons à une expérience et à une expression encore inédites² ».

Enfin, il convient d'ajouter ici que cette expérimentation du monde qui a aussi pour objectif de partager pour sentir entraîne le renouvellement perpétuel des codes esthétiques et participe au « réenchâtement du monde³ » en cultivant la richesse symbolique d'un monde qui n'est pas fini :

« Le poète est celui qui travaille à cette création continuée du monde en réinventant la langue. Car celle-ci n'est pas plus que le monde un système fini et clos, mais une structure ouverte, un espace potentiel dont les ressources sont aussi nombreuses que les contraintes⁴ ».

En d'autres termes, pour fabriquer la métropole en paysan, il faut la fabriquer en poète en étant tout à la fois un allumeur de réverbères à même de réveiller les projets endormis, un veilleur aux aguets garant des cohérences et un faucheur prenant la vie quand elle a fait son temps. En ce sens, cultiver la métropole, la fabriquer, est un art de la Relation, un art du souci, dont la déontologie implicite fait de l'expérience sensible du monde et de l'Autre le cœur d'une telle pratique.

1 Glissant (Édouard), *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 1990, 241 p.

2 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 109

3 Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchâter le monde : la valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Éd. Flammarion, Coll. « Champs. Essais », 2008, 176 p.

4 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 109

L'urbanité française contemporaine a, dans ce chapitre, été questionnée en interrogeant plus particulièrement le rôle de l'agriculture. Dans ce cadre, l'essence même des modes de vie urbains a tout d'abord été analysé. Un grand nombre de souffrances contemporaines a ainsi été relevé et le drame de l'urbain, un mal-aimé parmi tant d'autres, a été mis en exergue. En effet, les habitants de l'urbanité contemporaine sont maintenus dans un perpétuel présent, leur singularité – condition nécessaire à l'amour des autres – est réduite à néant. L'absence de liens durables – de symboles – entre les hommes et les territoires qu'ils habitent sont de plus à l'origine des souffrances d'un « dé-paysement ». Il nous est donc apparu urgent de réinventer des symboles sur lesquels fonder la fabrique des territoires urbains et donc des métropoles. Afin de contribuer à ce renouveau symbolique, nous avons poursuivi notre recherche en questionnant l'actualité des mythes contemporains. À travers l'analyse de la crise des symboles de la société hypermoderne – tels que la science ou la ville qui inspirent confiance absolue et peur irraisonnée – la possibilité d'une recombinaison des symboles en lien avec le monde rural est apparue. Afin d'étayer cette hypothèse, nous nous sommes intéressés par la suite à l'actualité et aux évolutions de cette ruralité rêvée à travers la place de l'agriculture au sein des mythes urbains contemporains français. Dans ce cadre, l'agriculteur, fauteur de troubles hier car tenu pour responsable de bien des maux urbains, est aujourd'hui considéré comme un porteur de solutions. De plus, les produits et les terres agricoles sont rêvés – et ce peut-être plus en France qu'ailleurs – comme l'expression d'un local et d'une qualité, garante d'un savoir vivre et de paysages.

Par la suite, cette réflexion sur l'agriculture s'est prolongée au sein des problématiques contemporaines par l'explicitation de son rôle effectif. Pour ce faire, nous avons laissé derrière nous le registre du mythe pour rappeler les grands traits du système agroalimentaire mondial en présentant successivement sa structure internationale et son fonctionnement en France, pays emblématique des questionnements agricoles à l'échelle européenne. Le processus de mondialisation, souvent décrié, a fait l'objet d'un développement particulier et s'est révélé profondément enraciné dans les territoires cultivés et dans les pratiques agricoles. Enfin, nous avons questionné les conséquences actuelles de ce processus pour les systèmes agricoles français, européens et internationaux. Dans ces conditions, nous avons mis en exergue la fragilité de la dynamique agricole française qui illustre une crise plus générale dans le domaine. Par ailleurs, il est apparu que cette crise agricole n'est pas sans lien avec la crise que connaissent les territoires urbains. En effet, mondes agricoles et urbains se nourrissent des interactions générées au sein de leurs évolutions respectives. Ville et agriculture, aux destins

croisés, se doivent d'être réfléchies de paire. C'est pourquoi nous nous sommes attardés sur le renouveau de l'agriculture dans le contexte des milieux incertains en nous appuyant notamment sur l'investigation que nous avons menée autour de la métropole parisienne tout en mettant en tension notre analyse en fonction du contexte européen. À travers ce portrait de l'agriculture métropolitaine, différentes facettes de la question agricole ont été mises lumière. Pratiques raisonnables, culturelles ou solidaires ont notamment été présentées. Enfin, la prise en compte de l'agriculture dans les projets de fabrique urbaine et métropolitaine nous est apparue indispensable. En ce sens, un bilan d'expériences menées dans ce domaine et riches d'enseignements a d'ailleurs été ajouté.

Enfin, ces solutions de fabrique nous semblent à envisager dans une démarche de projet plus générale questionnant la notion même de paysan. Ainsi, la figure d'un paysan, héros d'un mythe hypermoderne et urbain, a été avancée. Nous en avons dressé le portrait. Ses actions, par exemple, ne peuvent se résumer au simple fait qu'il pourvoit à la subsistance humaine. Dans la mesure où il donne la vie autant qu'il la sacrifie, ce paysan – jardiner raisonnable et solidaire – prend soin du monde du vivant et lui donne consistance. Nous avons par la suite distingué la figure du paysan de celle de l'agriculteur en fonction de leur rapport au système technique. Alors que la technique définit le mode de vie du paysan, elle est plutôt un mode d'emploi pour l'agriculteur qui perd ainsi la responsabilité de son action au monde. Enfin, l'enracinement des paysans envers leur terre et leur pays nous semble être à distinguer d'un enracinement nostalgique pour le passé. Cette attitude est en effet tout à fait contradictoire avec le perpétuel recommencement du voyage de connaissance – de soi et du monde – propre à ces paysans métaphoriques. En ce sens, le paysan, prisonnier volontaire du monde profane, fait figure de héros contemporain du quotidien dans la mesure où, par sa transformation, il le sublime. Dans ce contexte, ce paysan nous a semblé prendre soin des urbains dans la mesure où il apporte de la consistance au présent tout en cultivant une singularité partagée et en invitant au repayement par l'instauration de liens durables entre les hommes et les territoires. Enfin, dans le but de prolonger ces considérations sur l'acte d'habiter, nous avons interrogé celui de fabriquer la ville et les métropoles à la lumière de la figure contemporaine du paysan. Ainsi, un nouveau mode de fabrique est apparu. Dans ce cadre, la métropole fait l'objet d'un souci et d'un soin afin de la rendre hospitalière et propice à la production de subjectivité. Un tel soin permet alors de surmonter la crise urbaine contemporaine. Pour être acteurs de telles fabriques métropolitaines, il conviendrait alors d'endosser pleinement la responsabilité qui est la leur de cultiver la métropole et non de l'aménager. De telles pratiques reposeraient alors sur des techniques d'accompagnement de l'évolution tendancielle de la métropole pouvant justifier la formulation d'une véritable déontologie de la fabrique urbaine. Enfin, cet art de prendre soin de la métropole et des urbains, expérimentation passionnée de la matière du monde, renouvellerait alors perpétuellement les codes esthétiques d'un monde qui ne serait pas fini.

conclusion

Penser la métropole par le paysage, la fabriquer comme des paysans

Dans ce contexte de crises et de mutations sociales, nous avons pris le parti, tout au long de notre recherche, de questionner les concepts et mots-clés de l'urbanisme afin de profiter de ce changement d'époque pour reconsidérer les modes de fabrique urbaine et ainsi repenser la fabrique des métropoles, figures de proue de l'urbanité contemporaine.

Pour cela, nous nous sommes attachés, dans un premier chapitre, à interroger les valeurs de cette urbanité contemporaine en nous intéressant plus particulièrement aux notions de paysage et de métropole. En établissant une mise à distance du pays regardé, le paysage est ainsi apparu en tant que ready-made de ce dernier. L'analyse de représentations de paysage nous a semblé tout à fait éclairante pour appréhender les valeurs qui lui sont accordées. Celles-ci, diverses et parfois contradictoires, connaissent un véritable bouleversement à l'heure actuelle. En effet, les processus d'urbanisation et de périurbanisation qui font des métropoles les figures de proue des territoires contemporains, tendent à brouiller les limites entre ville et campagne et ainsi à transformer irrémédiablement les paysages du quotidien. L'émergence de ce nouveau contexte bouscule alors l'entendement des notions de métropole et de paysage et engage une nécessaire reconsidération des pratiques d'anticipation spatiale dans la mesure où « si le paysage que nous construisons ne nous convient pas, c'est que nous faisons fausse route¹ ». Enfin, les espaces ouverts tels que les forêts, les friches ou les champs, loin d'avoir entièrement disparus dans un tel contexte, apparaissent comme un moyen singulier de questionner et de repenser ces pratiques de fabrique tant dans le réel que dans l'imaginaire et semblent suggérer l'émergence d'un nouveau paradigme du paysage dans le contexte contemporain.

Dans un deuxième chapitre, nous avons cherché à questionner de deux manières le sens et la fonction de la notion de paysage au sein des pratiques françaises et contemporaines de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, nous avons tout d'abord interrogé une procédure représentative des pratiques contemporaines d'anticipation spatiale française et appliquée ici aux métropoles, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous avons par la suite analysé une expérience française inédite de fabrique métropolitaine à travers la consultation internationale pour l'avenir du « Grand pari de l'agglomération parisienne ». À travers ces deux

¹ « Si el paisaje que estamos construyendo, no es satisfactorio, entonces es que nos estamos equivocando », Maderuelo (Javier), *El paisaje : génesis de un concepto*, Madrid, Abada Editores, 2005, p. 225

investigations, le paysage, projection complexe du pays, est apparu à même d'influencer considérablement les pratiques de fabrique métropolitaine. Dans ce cadre, le rôle du pays et tout particulièrement des espaces ouverts s'est avéré essentiel. Les représentations qu'ils véhiculent, de manière collective ou individuelle, ne sont pas sans conséquences quant à l'émergence et à la mise en cohérence des orientations du projet de fabrique lui-même. Nous avons de plus émis l'hypothèse qu'ils révèlent l'existence d'une nouvelle mythologie urbaine dont l'imaginaire rural véhicule l'idée d'un nouveau mode de vivre, de rêver et de fabriquer la ville et les métropoles.

Au cours du dernier chapitre, nous nous sommes alors intéressés à l'urbanité contemporaine française en questionnant les mythes et symboles sur lesquels elle repose. Nous avons dès lors fait état de la misère symbolique de la société hypermoderne qui participe par ailleurs des souffrances urbaines contemporaines. Ainsi, nous avons avancé la possibilité d'une recomposition des symboles en lien avec le monde rural comme dépassement de cette crise urbaine et métropolitaine. Dans ce contexte, nous nous sommes focalisés sur l'évolution et la construction de l'agriculture au sein des mythes urbains français avant de présenter les grandes problématiques, françaises comme en européennes, de la question agricole elle-même. La ville et l'agriculture sont alors apparues comme profondément liées et à réfléchir conjointement notamment afin de surmonter le changement d'époque contemporain. Pour ce faire, nous avons par la suite esquissé un portrait des paysans en nous dégageant des contingences contextuelles. Dès lors, nous avons fait émerger la figure contemporaine du paysan en tant que héros social d'un mythe urbain français. En effet, le paysan, en prenant soin du vivant et du monde, est à même de panser les souffrances urbaines et ainsi de renouveler les modes d'habiter – et de fabriquer – les villes et les métropoles contemporaines.

Ainsi, les notions de paysage et de paysan semblent définir des espaces d'innovation au sein des fabriques françaises de métropoles. L'usage de ces concepts, en venant donner de l'épaisseur au territoire, font de ce dernier un véritable pays et participent ainsi au repayement des métropoles. En effet, comme nous l'avons vu au cours du second chapitre, l'introduction de la thématique du paysage ainsi que le débat généré autour d'une telle notion a permis aux projets étudiés de s'engager dans une nouvelle voie dans la mesure où le paysage, ainsi considéré comme un vecteur de fabrique à part entière, s'est avéré une représentation territoriale à même de mobiliser les différents acteurs et de d'induire la formulation de nouvelles problématiques. Le paysage opère une mise en tension du territoire qui est aussi une mise en tension avec le monde extérieur. Il permet ainsi d'introduire les questions globales au niveau local, de tisser des liens entre espace et temps et de recomposer les limites entre ville et campagne, cet autre espace d'innovation que nous avons approfondi. En effet, les relations entre métropole et agriculture ont retenu toute notre attention au cours du dernier chapitre. Dans ce cadre, nous avons mis en exergue le lien intemporel qui unit ces deux polarités du territoire en soulignant leur potentiel d'échange à même de renouveler territoires et pratiques urbaines. Nous avons notamment montré comment ce renouveau pouvait être envisagé de manière concrète (annexe 134), en synthétisant les expériences réalisées dans le domaine, et comment tout restait encore à imaginer afin d'intégrer dans les villes et les métropoles le fort potentiel d'innovation qui réside en chaque paysan. Car c'est bien d'innovation – mais enracinée dans l'expérience – dont il s'agit quand on parle de paysans. C'est d'ailleurs ce que retranscrivent les interviews effectuées auprès d'agriculteurs franciliens (annexes 127 à 133). Ainsi, donner de l'épaisseur à ces liens – entre métropole et paysage, entre métropole et paysans... – c'est aussi se donner les bases d'une nouvelle fabrique urbaine. C'est ouvrir le champ des possibles, pouvoir envisager une sortie de crise, un dépassement du changement d'époque, par l'élaboration de nouveaux récits, de références symboliques, qui donnent sens au territoire produit et existant. Un territoire, réenchânté, qui devient dès lors un pays...

De la dignité urbaine et humaine du repayement

Enfin, ces espaces d'innovation que peuvent être le paysage et les paysans des métropoles ouvrent aussi la porte à un nouveau partage entre l'homme, la ville et la nature. En effet, parmi les défis auxquels l'époque contemporaine doit faire face et qu'il convient de relever, la ville, historique, dense, millénaire et aux

mille visages occupe une place de choix dans la mesure où il s'agit d'une fin de règne, d'une représentation urbaine et d'un modèle d'urbanité en fin de vie.

« Provoquée et provocante, la cité, dont la polis, la civitas, et l'urbs ont constitué des figures historiques essentielles, est à la recherche aujourd'hui comme hier d'un lieu viable et vivable au-delà de ses murs réels et imaginaires et de cet étrange état de siège auquel elle est soumise du fait de l'exercice inacceptable de la violence¹ ».

Le sentiment d'une accélération du temps, entretenu par une impossibilité à faire référence au passé et à se projeter dans le futur, semble venir écrire la fin d'une histoire. Mais, « le monde n'est pas fini² » comme le clame le poète et essayiste Michel Collot. Les questions qui se posent dans les différents domaines de la société – l'éducation, la science, la culture, la communication, la ville... – doivent faire l'objet de regards, introvertis et extravertis sur le monde afin d'inventer de nouvelles modalités de réflexion active et d'action réflexive. Pour ce faire, il convient de se donner la double possibilité de faire corps avec les problèmes questionnés et de prendre du recul par rapport à ces derniers. En ce sens, la fin de l'histoire n'est pas écrite. Ce moment contemporain, ce changement d'époque, pourrait même bien être le moment opportun où la vitesse des événements va nous permettre de parcourir autrement, voire même avec une étincelle d'espoir, « le circuit quasiment toujours clos où l'homme, la ville et la nature se croisent presque sans se regarder³ ». Et, le paysan, réel ou imaginaire, pourrait bien être la personne et l'espoir par lequel un tel décroisement pourrait avoir lieu.

En effet, à l'heure où la légende de l'homme est plus que contestée, l'homme, ainsi déstabilisé, est en proie à d'amers questionnements. Quels liens avec la nature peut-il aujourd'hui mettre en place sans pour autant porter le poids d'un massacre ? C'est en réinventant les récits, en recomposant les intrigues des légendes mises à mal que l'homme pourra panser ses propres plaies et ainsi sortir des affres de la remise en question et de la culpabilité. Il faut donc s'attacher, à partir de brides d'utopies perdues, à recomposer les débris des histoires et à rendre à l'homme un peu de dignité. Dans ce cadre, réinventer un lien à la nature, un lien au monde, c'est à la fois prendre soin de ce monde, mais c'est surtout prendre soin de l'homme et le réhabiliter. En ce sens, le paysan que nous avons esquissé montre qu'il est possible et plausible que s'établisse, entre la nature et la ville, le pont grâce auquel l'homme pourra vivre réconcilié avec lui-même. Il ne faut donc pas baisser les bras, la réhabilitation de l'homme au monde est possible. D'autres histoires, à inventer et à reconstruire, doivent pour cela être révélées et transmises à tous.

Dans ce cadre, la ville qui est plus que son territoire et dont le potentiel imaginaire résidait essentiellement dans son centre, se doit aujourd'hui d'être mise en récit à partir de ses marges, de cette périphérie qui l'a engloutie. Il n'est plus possible de différer la solution des problèmes que posent le démantèlement de la ville européenne et historique dans la mesure où la situation urbaine se désurbanise à grand renfort de banlieues à problèmes, de villes qui s'amoncellent dans une même ville, de villes apatrides dont le cosmopolitisme et la citoyenneté sont remis en question. Ainsi, la ville, au pied du mur, demande que des défis soient relevés, que des réponses soient apportées et qu'elles soient à même de convertir cette pluralité de problèmes en nouveaux savoirs. Il s'agit de faire de ces territoires urbanisés, de ces agglomérations métropolitaines, de ces milieux très incertains de véritables cités dont la cohésion est multiple et nuancée. Il faut donc rendre aux villes leur dignité car aujourd'hui le lien entre la ville et ses habitants, fondé sur un très ancien sentiment de cohésion, semble s'être rompu : « On dirait qu'une nouvelle muraille s'est dressée autour de la cité citoyenne, l'isolant de ceux

1 Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Erès, 1993, p. 9

2 Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 107

3 Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Erès, 1993, p. 9

qui sont, par vocation, ses partenaires et dégradant les lieux citadins familiers¹ ». On pourrait même dire que la ville est aujourd'hui devenue la représentation, visible et matérielle, palpable et insaisissable, de l'indignité humaine, du désamour de soi et de celui de l'autre².

Il convient donc de prendre soin de la ville et de la nature en cultivant la dignité des hommes. Ainsi, l'homme pourra s'extraire de son banc d'accusé habituel par la réécriture de la légende de son rapport à la nature et par le dépassement de ce sentiment de conquête qui résonne comme une défaite :

« L'homme, dès lors qu'il se situe par-delà l'humanisme philanthropique et la chronique d'une mort annoncée, se prédispose pour ainsi dire à la nature – qui n'est autre que l'autre de l'homme. Il ne peut que s'éloigner alors de la tentation du « péché », de la séduction de « l'exotique », de l'illusion conceptuelle du « bon sauvage », de toutes ces élaborations nées d'un regard métropolitain contemporain de l'âge des conquêtes³ ».

Ce faisant, l'homme, paysan des métropoles, se donne alors les moyens d'une écologie, non prédatrice et sans nostalgie, intégrée à un processus de développement tout à fait légitime mais cependant fondé sur de nouvelles solidarités. En ce sens, le portrait que nous avons esquissé du paysan, héros social contemporain, pourrait être ce que Félix Guattari appelle un « retour en avant⁴ » des concepts susceptibles, de consolider, voire de valoriser, la subjectivité des urbains et par là même des métropoles.

S'enraciner et voyager à travers le champ métropolitain

Le travail que nous avons mené sur la figure du paysan contemporain viennent alimenter le débat sur l'action et la recherche dans le domaine de la ville en définissant les moyens d'une innovation métropolitaine à travers un soin accordé au monde. En effet, au-delà des conclusions que nous avons pu jusqu'ici mettre en exergue, notre investigation interroge et alimente le champ métropolitain en venant donner du sens à des villes qui en sont à la fois chargées et désertes et en esquissant les bases d'une éthique de fabrique ouverte et solidaire au monde :

« De jour en jour plus saturées et plus vides, les villes conservent une dimension éthique contractuelle qui n'est pas toujours bien comprise dans la mesure où la revigoration de l'homme passe désormais par la réconciliation de l'image urbaine avec l'horizon naturel, ce qui exige de reconnaître le caractère indissociable du développement et de l'environnement. Dans cette perspective, il importe de procéder à des ajustements vitaux dans les modèles hégémoniques de modernité, tâche d'autant plus indispensable que la modernité coïncide, me semble-t-il, avec la condamnation sommaire de la nature. Jusqu'ici les couches défavorisées de la population, la nature, les animaux ont fait les frais d'un modèle de développement économique déséquilibré qui négligerait le social, le naturel, et l'éthique. La correction du plan de vol devra s'accompagner de la radicalisation du travail intellectuel, entreprise chaque jour recommencée, dans laquelle nous nous sommes engagés dans un esprit d'ouverture et de solidarité⁵ ».

Aussi, pour mettre en place et pour garantir cette innovation métropolitaine et urbaine à travers les pratiques de fabrique, il nous semble important de prendre en compte le champ urbain et métropolitain dans toute sa complexité. Les recherches sur la ville de demain ou plutôt les recherches pour la ville de demain doivent en effet se tenir au plus près de l'objet urbain en lui-même. Il s'agit d'une recherche plus attachée à

1 *Ibid.* p. 10

2 Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, 90 p.

3 Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Erès, 1993, pp. 10 - 11

4 Guattari (Félix), « Pratiques écosophiques et restauration de la cité subjective », Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Erès, 1993, p. 111

5 Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Erès, 1993, p. 11

l'objet qu'à un champ disciplinaire en quelque sorte. Afin de mener à bien une telle aventure, de nombreux bricolages épistémologiques sont et seront nécessaires. Il sont à la fois une condition nécessaire à la prise en compte renouvelée des enjeux urbains et formidable potentiel d'émergence de nouveaux savoirs. Bien sûr de telles méthodes peuvent être et sont souvent critiquées – le plus souvent à raison d'ailleurs – par les tenants des champs disciplinaires sollicités. Cependant de telles chimères, à l'image de celle que nous avons fait fonctionner et mise en branle, sont à même de prendre en compte la contemporanéité dans sa complexité.

De plus, cette innovation urbaine appelle une reconsidération conjointe des pratiques de fabrique et de recherche en relation avec le champ métropolitain. De nouveaux liens entre la recherche et l'action doivent être mis en place dans le domaine de la ville. Dans le contexte de la société hypermoderne, le savoir est tout autant à l'université qu'au sein des entreprises, aux mains des experts et des praticiens. Le développement d'attitudes réflexives favorisant le transfert de connaissances est à engager, sinon à développer, car les connaissances issues du monde de l'action et de la recherche doivent se nourrir réciproquement et ainsi s'enrichir. Notre travail prône donc la mise en place de réflexions actives et d'actions réflexives. Il nous semble, dans ce cadre, que la fabrique urbaine pour être innovante, pour se renouveler, doit mobiliser le plus largement possible la culture de la recherche, c'est-à-dire la capacité d'une personne à faire l'état de l'art, à dégager des problématiques, à développer une rigueur méthodologique, à user de concepts théoriques et surtout à maintenir une posture d'apprentissage. En ce sens, être chercheur, ce n'est pas pour nous un statut mais une posture qui peut être développée en toutes circonstances et dans tous les milieux.

Enfin, il nous semble que l'accent doit être mis sur les innovations méthodologiques à même de guider les pratiques de fabrique urbaine et métropolitaine qui sont, comme nous l'avons vu, à la recherche de recommandations et de repères pour aborder les milieux incertains caractéristiques de l'urbanisme des grands territoires. Ces outils méthodologiques, sans doute très vite obsolètes, nous semblent pourtant nécessaires car relativement efficaces pour percer dans le monde de l'action.

En définitive, notre travail tend à inscrire les pratiques de fabrique urbaine et métropolitaine dans le champ de la recherche en urbanisme qu'il convient de distinguer de la recherche sur l'urbanisme. Il s'agit alors de promouvoir des fabriques urbaines qui sont tout autant analytiques que discursives. En effet, dans un même temps, il convient de réduire les ambiguïtés, de résoudre les problèmes, de construire des solutions tout en ouvrant le jeu comme on initie une conversation, en ouvrant le champ des possibles, en cultivant une dimension narrative. Pour ce faire, il nous apparaît donc important de reconnaître les différences de référentiels – entre recherche et pratique, entre professionnels de l'urbanisme et habitants – afin de créer une zone de dialogue propice à la co-construction d'espaces collectifs.

Dans ce cadre, le recours aux représentations territoriales nous apparaît d'un grand secours dans la mesure où ces dernières permettent à la fois de rassembler les différents acteurs, c'est-à-dire de les mobiliser, et de favoriser l'émergence de problématiques. Afin de créer ces espaces d'innovation à même de renouveler villes et métropoles, il nous semble nécessaire de prendre à bras le corps les questions de société et les questions d'action publique tout en les croisant. Ainsi, comme nous avons essayé de le faire tout au long de notre exposé, il devient alors possible de conjuguer dans une même démarche, dans un même dispositif – de recherche ou de pratique – énonciation et dénonciation c'est-à-dire un dépassement de la simple critique pour ouvrir sur une proposition qui est aussi un décentrement. Enfin, il convient de souligner que ce décentrement réside tout autant dans le lien, l'empathie, que nous nous avons tenu à maintenir avec chaque territoire étudié que dans la tentative de distanciation et de généralisation que nous avons menée par ailleurs. Il s'agissait, il s'agit encore de s'ancrer et de voyager dans le champ métropolitain, de marcher dans les pas du paysan qui sillonne le pays et cultive les métropoles pour faire de l'exil quotidien des urbains de véritables transhumances.

bibliographie

Principales notions

Fabriquer la ville

Penser l'espace

- Boudon (Philippe) [dir.], *Langages singuliers et partagés de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 2003, 286 p.
- Boutinet (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, 405 p.
- Edelmann (Frédéric), *Créer la ville, paroles d'architectes*, La Tour d'Aigues, Ed. De l'Aube, 2003, 270 p.
- Frebault (Jean) [dir.], *Cultures croisées*, Paris, Éd. CGPC, 2004, 159 p.
- Ghorra-Gobin (Cynthia) [dir.], *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001, 266 p.
- Lamizet (Bernard), *Le sens de la ville*, Paris, L'Harmattan, 2002, 242 p.
- Morvan (Bertrand), « Technologies de l'information et de la communication et projets de ville : les enjeux d'une mobilisation socio-politique », *Quaderni*, La revue de la communication, n°47, printemps 2002, pp. 19 - 31
- Pousin (Frédéric), *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*, Paris, CNRS, 2005, 212 p.
- Prax (Jean-Yves), *Le management territorial à l'ère des réseaux*, Paris, Éditions d'organisation, 2002, 210 p.
- Raoul (Bertrand) [dir.], *Développement des territoires et communication : politiques et pratiques à l'oeuvre*, Lille, Presse de l'Université Charles-de-Gaulle, 2003, 167 p.
- Rosemberg (Muriel), *Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de ville*, Paris, Anthropos, 2000, 184 p.
- Söderström (Ola), *Des images pour agir, le visuel en urbanisme*, Lausanne, Éditions Payot, 2000, 139 p.

Projet de paysage

- Berlan-Darqué (Martine), Lugunbühl (Yves), Terrasson (Daniel), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Quae, Coll. « Update Sciences & technologies », 2007, 315 p.

- Chomarar-Ruiz (Catherine), *Le jardin et le parc de Castille, Concevoir l'espace, approcher les lieux*, Besançon, Les éditions de l'imprimeur, Coll. « Jardins et Paysages », 2005, 168 p.
- Clément (Gilles), *Le jardin en mouvement, de la vallée au jardin planétaire*, Paris, Sens et Tonka, 2006, 307 p.
- Clément (Gilles), *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Éditions Sujet/Objet, Coll. « L'autre Fable », 2004, 66 p.
- Corajoud (Michel), « Une géographie tendue par le champ urbain », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 08 octobre 2009
- Dewarrat (Jean-Pierre), Quincerot (Richard), Weil (Marcos), Woeffray (Bernard), *Paysages ordinaires : de la protection au projet*, Sprimont, Pierre Mardaga, Coll. « Architecture + Recherche », 2003, 95 p.
- Gali-Izard (Teresa), *Los Mismos Paisajes/The Same Landscapes: Ideas E Interpretaciones/Ideas And Interpretation*, Gustavo Gili, 2005, 287 p.
- Labat (Didier), « Les politiques paysagères des documents d'urbanisme sont-elles évaluables ? », *Projet de paysage*, 31 décembre 2008, nombre de pages non communiqué. Article disponible en ligne: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_politiques_paysageres_des_documents_d_urbanisme_sont_elles_evaluables
- Prevel (Anaïs), *Paysage urbain, à la recherche d'une identité des lieux*, Lyon, Certu, 2005, 159 p.
- Prevel (Anaïs), *Paysage urbain, un axe d'étude à investir ?*, Lyon, Certu, 2006, 175 p.
- Sanson (Pascal) [dir.], *Le paysage urbain, représentations, significations, communication*, Paris, L'Harmattan, 2007, 367 p.
- Versteegh (Pierre) [dir.], *Méandres : Penser le paysage urbain*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romanes, Coll. « Architecture », 2005, 192 p.

Projet urbain

- Ascher (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Les rencontres du nouveau siècle », 2001, 103 p.
- Bonnet (Michel) [dir.], *La Conduite de projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, Paris, la Documentation Française, 2005, 141 p.
- Bourdin (Alain), Masboungi (Ariella), *Un urbanisme des modes de vie*, Paris, Ed. Du Moniteur, 2004, 96 p.
- Chalas (Yves), *L'imaginaire aménageur en mutation. Cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistiques*, Paris, L'Harmattan, 2004, 340 p.
- Charre (Alain) [dir.], *Les Nouvelles conditions du projet urbain : critique et méthodes*, Liège, Pierre Mardaga, 2002, 158 p.
- CERTU, *Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU*, Lyon, Certu, 2002, 90 p.
- Chemetov (Paul), *La fabrique des villes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « monde en cours », 1992, 167 p.
- Claude (Viviane), *Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006, 253 p.
- Club Ville et Aménagement, *Fabriquer la ville : nouvelles attentes, nouvelles cultures*, Marseille, Club Ville et Aménagement, 2007, 16 p.
- Corboz (André), Marot (Sébastien), *Le territoire comme palimpseste*, Paris, Les éditions de l'imprimeur, 2001, 281 p.
- Cuillier (Francis) [dir.], *Fabriquer la ville aujourd'hui : Les débats sur la ville*, 7, Bordeaux, Éd. Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 2008, 258 p.
- Descat (Sophie), Monin (Eric), Siret (Daniel) [dir.], *La ville durable au risque de l'histoire*, Lille, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2006, 190 p.
- Devisme (Laurent) [dir.], *Nantes, petite et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses, 2009, 267 p.

- Donzelot (Jacques), *Faire société, La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003, 384 p.
- Friedman (Yona), *Théorie et images*, Paris, Institut français d'architecture, 2000, 128 p.
- Gumuchian (Hervé), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 2003, 192 p.
- Hayer (Dominique), *Fabriquer la ville autrement*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Architectes », 2005, 116 p.
- Ingallina (Patrizia), *Le projet urbain*, Paris, PUF, 2003, 127 p.
- Lacaze (Jean-Paul), *Renouveler l'urbanisme : prospective et méthodes*, Paris, Presses de l'ENPC, 2000, 190 p.
- Lecureil (Jacques), *La programmation urbaine, nécessité, enjeux, méthodes et applications*, Paris, Le Moniteur, 2001, 186 p.
- Mancebo (François), *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Ed. du temps, 2003, 288 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Fabriquer la ville, outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Paris, La documentation française, 2001, 230 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Grand prix de l'urbanisme 2005 : Bernard Reichen*, Marseille, Parenthèse, 2006, 96 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Grand prix de l'urbanisme 2006 : François Cuillier, L'intimité avec le territoire*, Paris- La Défense, MELT-DGUHC, 2007, 65 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Grand prix de l'urbanisme 2007 : Yves Lion, Aucun territoire n'est désespéré*, Paris- La Défense, Marseille, Parenthèse, 2008, 127 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Grand prix de l'urbanisme 2008 : David Mangin, La ville passante*, Paris- La Défense, Marseille, Parenthèse, 2009, 123 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], *Penser la ville par le paysage, autour de Michel Corajoud*, Paris, Ed. de la Villette, 2002, 97 p.
- Masboungi (Ariella) [dir.], Gravelaine (Frédérique de), *Projets urbains en France*, Paris, Éditions du Moniteur, 2002, 207 p.
- Mathieu (Nicole), Guermont (Yves), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Cemagref, 2005, 285 p.
- Maupu (Jean-Louis), *La ville creuse pour un urbanisme durable, nouvel agencement des circulations et des lieux*, Paris, L'Harmattan, 2006, 184 p.
- Moulin (Jean-Pierre), *La ville en vie*, Péronnas, Ed. de la Tour Gile, 2000, 164 p.
- Noizet (Hélène), *La fabrique de la ville : espace et sociétés à Tours*, Paris, Publications de La Sorbonne, 2007, 504 p.
- Perraudin (Bernard) [dir.], *L'Europe des urbanistes : Cultures et pratiques du projet. 9ème Université d'été du CFDU*, Lyon, CERTU, 2005, 240 p.
- Prost (Robert) [dir.], *Projets architecturaux et urbains. Mutations des savoirs dans la phase amont*, Paris, PUCA, 2003, 174 p.
- Reysset (Pascal), *Aménager la ville : l'art d'habiter*, Paris, Sang de la terre, Coll. « Écologie urbaine », 2008, 190 p.
- Secchi (Bernardo), *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Parenthèses, 2006, 155 p.
- Tetard (Jean-Pierre), *La nécessaire reconquête du projet urbain*, Paris, L'Harmattan, 2002, 223 p.
- Toussaint (Jean-Yves) [dir.], *Concevoir pour l'existant : D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006, 182 p.
- Toussaint (Jean-Yves), Zimmermann (Monique) [dir.], *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. de sciences appliquées de l'INSA de Lyon « urbanisme », 2001, 290 p.

- Verpraet (Gilles), *Les professionnels de l'urbanisme : socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, 2005, 226 p.
- Wachter (Serge), Theys (Jacques), *L'Aménagement durable : défis et politiques*, La Tour d'Aigues – Paris, Ed. de l'aube – Datar, 2002, 195 p.
- Wiel (Marc), *Pour planifier les villes autrement*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Villes et entreprises », 2007, 242 p.

Métropole

Géographie des métropoles

- Bassand (Michel), *Cités, villes, métropoles : Le changement irréversible de la ville*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, 234 p.
- Beauchard (Jacques) [dir.], *La mosaïque territoriale, enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2003, 183 p.
- Bonnet (Jacques), *Les grandes métropoles mondiales*, Paris, Nathan, Coll. « Géographie d'aujourd'hui », 1994, 192 p.
- Claval (Paul), « Métropole régionale », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, pp. 531 - 533
- Damette (Félix), *Métropoles en France : dynamique des fonctions 1895-1990*, Paris, Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 1993, 100 p.
- Dolez (Bernard), Paris (Didier) [dir.], *Métropoles en construction. Territoires, politiques et processus*, Paris, L'Harmattan, 2004, 294 p.
- Dumont (Gérard-François), *Les métropoles régionales intermédiaires en France: Quelle attractivité?*, Paris, La Documentation française, 2007, 88 p.
- Dureau (Françoise), Dupont (Véronique), Lelièvre (Eva), Lévy (Jean-Pierre), Lulle (Thierry) [dir.], *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Paris, Ed. Economica, Institut de Recherche pour le Développement, Coll. « Anthropos », 2000, 656 p.
- Gibert (Serge) [dir.], « Les métropoles régionales », *Profils*, Paris, Institut National de la Statistique et des études économiques, n° 37, Décembre 1995, 76 p.
- Gottmann (Jean), *Megalopolis : The urbanized Northeastern Seaboard of United States*, New York, The Twentieth century fund, 1961, 810 p.
- Merlin (Pierre), « Métropole d'équilibre », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, p. 531
- Susteren (Van Arjen), *Metropolitan world atlas*, Rotterdam, 010 Uitgeverij, 2005, 310 p.
- Wackermann (Gabriel) [dir.], *Les métropoles dans le monde*, Paris, Ellipses, 2000, 222 p.

Politique métropolitaine

- Antier (Gilles), *Les stratégies des grandes métropoles : Enjeux, pouvoirs et aménagement*, Paris, Armand Collin, 2005, 252 p.
- Bourdin (Alain), *La question locale*, Paris, PUF, 2000, 253 p.
- Dolez (Bernard), Paris (Didier) [dir.], *Métropoles en construction : Territoires, politiques et processus*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », 2004, 294 p.
- Faure (Alain), Douillet (Anne-Cécile), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG, 2005, 300 p.
- France, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises*, Paris, La Documentation française, 2003, 48 p.

- Jouve (Bernard), Lefèvre (Christian), *Horizons métropolitains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 274 p.
- Lefèvre (Christian) [dir.], *Entre projets et stratégies : le pari économique de six métropoles européennes*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France, 2007, 74 p.
- Lefèvre (Christian) [dir.], *Les coopérations métropolitaines en Europe*, Paris, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 2004, 46 p.
- Madore (François), Le Saout (Rémy), *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes, PUR, 2004, 224 p.
- Navez-Bouchanine (Françoise), *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005, 335 p.
- Négrier (Emmanuel), *La question métropolitaine, Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Coll. « Symposium », 2005, 270 p.
- Piron (Olivier), *Renouvellement urbain, analyse systémique*, Paris-La Défense, METL-PUCA, 2002, 133 p.
- Senecal (Gilles), Malezieux (Gilles), Manzagol (Claude), [dir.], *Grands projets urbains et requalification*, Sainte-Foy - Paris, Presses de l'Université du Québec - Publications de la Sorbonne, 2002, 264 p.

Le fait métropolitain

- Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 345 p.
- Aubert (Nicole) [dir.], *L'individu hypermoderne*, Ramonville Saint-Agne, Ed. Érès, Coll. « Sociologie clinique », 2004, 319 p.
- Aubert (Nicole), *Le culte de l'urgence, La société malade du temps*, Paris, Flammarion, 2003, 375 p.
- Banham (Reyner), *Los Angeles: the architecture of four ecologies*, Berkeley, University of California, 2009, 328 p.
- Bourdin (Alain), *La métropole des individus*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005, 249 p.
- Declève (Bernard), Hibo (Dominique), *Développement territorial et mutations culturelles*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2004, 203 p.
- Koolhaas (Rem), « The Generic City », Mau (Bruce) [dir.], *S, M, L, XL*, Rotterdam, 010 Publishers, pp. 1238 - 1264
- Lefebvre (Henri), *Le droit à la ville*, Paris, Economica-Anthropos, Coll. « Anthropologie », 2009, 135 p.
- Louguet (Philippe), Tiry (Corinne), Vermandel (Franck) [dir.], « L'espace de la grande échelle », *Cahiers thématiques*, n°6, Villeneuve d'Asq – Paris, ENSAPL – Jean-Michel Place, 2006, 333 p.
- Mongin (Olivier), *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « La couleur des idées », 2005, 325 p.
- Sassen (Saskia), *La Ville globale*, New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes, 1996, 530 p.
- Thelen (Lionel), « Changer la donne sociale mieux comprendre les personnes en grande précarité afin de leur donner non pas une liberté *formelle* mais une liberté *réelle* de choix de vie », *Etopia*, Bruxelles, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, Faculté Saint-Louis, 2007, 33 p.
- Thelen (Lionel), *L'exil de soi, Sans-abri d'ici et d'ailleurs*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, Coll. « Travaux et recherches », 2006, 318 p.

Mythologie

Mythes et symboles

- Bachelard (Gaston), *La poétique de la rêverie*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige-Grands textes », 2009, 183 p.
- Benoist (Luc), *Signes, symboles et mythes*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 2009, 128 p.

- Bloch (Ernst), *L'esprit de l'utopie*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque de philosophie », 1989, 344 p.
- Camus (Albert), *L'homme révolté*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 358 p.
- Camus (Albert), *Le mythe de Sisyphe : essai sur l'absurde*, Paris, Le Grand livre du mois, Coll. « Les trésors de la littérature », 1995, 157 p.
- Dalle Nogare (Pierre), *Déméter*, Paris, Flammarion, 1972, 77 p.
- Damisch (Hubert), *Le jugement de Pâris, Iconologie analytique*, Paris, Flammarion, Coll. « Idées et recherches », 1992, 237 p.
- Daraki (Maria), *Dionysos et la déesse Terre*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs », 1994, 287 p.
- Decharneux (Baudouin), Nefontaine (Luc), *Le symbole*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1998, 127 p.
- Durand (Gilbert), *Introduction à la mythologie*, Mythes et sociétés, Albin Michel, Coll. « Le livre de poche », Série « Biblio essais », 2000, 253 p.
- Durand (Gilbert), *L'imagination symbolique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 1993, 132 p.
- Goethe (Johann Wolfgang von), *Faust* ; édition établie, présentée et annotée par Jean Lacoste et Jacques Le Rider, Paris, Bartillat, 2009, 798 p.
- Hachet (Pascal), *Le mensonge indispensable, Du trauma social au mythe*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Psychanalyse et civilisations », 2009, 200 p.
- Lane (Eugene), *Cybele, Attis and related cults*, Leiden, New York, Köln, E. J. Brill, Coll. « Religions in the Graeco-Roman world », 1996, 441 p.
- Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990, 389 p.
- Morel (Corinne), « Déméter », *Dictionnaire des symboles, mythes et croyances*, Paris, Archipoche, Coll. « Archiréférences », 2009, 958 p.
- Ricoeur (Paul), *La métaphore vive*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points », 1997, 411 p.
- Ruyer (Raymond), *L'Utopie et les utopies*, Saint Pierre de Salerne, G. Monfort, Coll. « Imago mundi », 1988, 293 p.
- Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, L'époque hyperindustrielle (1)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2004, 193 p.
- Stiegler (Bernard), *De la misère symbolique, La catastrophe du sensible (2)*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2005, 286 p.
- Todorov (Tzvetan), *Théories du symbole*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points - Anthropologie », 1985, 375 p.
- Vernant (Jean-Pierre), Vidal-Naquet (Pierre), *Œdipe et ses mythes*, Bruxelles, Complexe, Coll. « Historiques », 2006, 148 p.
- Waring (Philippa), *Dictionnaire des présages et des superstitions*, Monaco, Éd. du Rocher, 1982, 271 p.

Mythes et modernité

- Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, éd. du Seuil, Coll. « Points, Série « Essais », 1992, 247 p.
- Delaporte (André), *Bergers d'Arcadie : poètes et philosophes de l'Age d'Or dans la littérature française du XVIIIème siècle*, Puisseaux, Pardès, 1988, 94 p.
- Jung (Carl Gustav), *Un mythe moderne : des signes du ciel*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio. Essais », 1996, 328 p.
- Kubnick (Henri), *La Grande peur de l'an 2000*, Paris, A. Michel, Coll. « Les Chemins de l'impossible », 1974, 265 p.
- Moingeon (Philippe), *Introduction à la mythologie contemporaine*, Groslay, Éd. Ivoire-clair, Coll. « Autre chose ailleurs », 2007, 188 p.

- Shelley (Mary Wollstonecraft), *Frankenstein ou Le Prométhée moderne*, Paris, Librairie générale française, Coll. « Classiques de poche », 2008, 345 p.
- Stiegler (Bernard), *La technique et le temps : La faute d'Epiméthée*, Volume I, Paris, Galilée, la Cité des sciences et de l'industrie, Coll. « La philosophie en effet », 1994, 278 p.
- Stiegler (Bernard), *La technique et le temps : La désorientation*, Volume II, Paris, Galilée, Coll. « La philosophie en effet », 1996, 281 p.
- Stiegler (Bernard) [dir.], *Réenchâter le monde : la valeur esprit contre le populisme industriel*, Paris, Éd. Flammarion, Coll. « Champs. Essais », 2008, 176 p.

Mythes et espace

- Baubérot (Arnaud), Bourillon (Florence) [dir.], *Urbaphobie, La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque réuni à Paris 12 les 8 et 9 mars 2007, Pompignac Près Bordeaux, Éd. Bière, 2009, 352 p.
- Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopie et réalités : une anthologie*, Paris, Le Seuil, 1965, 448 p.
- Chombart de Lauwe (Paul-Henry), *La fin des villes, Mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy, Coll. « Raisons de plus », 1982, 246 p.
- Devillers (Christian), *Le projet urbain : le 4 mai 1994 / La ville comme œuvre : le 12 janvier 1994*, Conférences Paris d'architectes au Pavillon de l'Arsenal, Paris, Éd. du Pavillon de l'Arsenal, Coll. « Les mini PA », 1994, 71 p.
- Friedman (Yona), *Utopies réalisables*, Paris, Union générale d'éditions, 1976, Coll. « 10-18 », Série 7, 310 p.
- Lynch (Kevin), *L'image de la cité*, Paris, Dunod, Coll. « Aspect de l'urbanisme », 1997, 221 p.
- Marchand (Bernard), Salomon (Joëlle) [dir.], *Ville Mal Aimée, Ville à Aimer*, Colloque au château de Cerisy-la-Salle, 5-12 juin 2007. Actes du colloque en ligne : http://www-ohp.univ-paris1.fr/Ref_Page1/TOC_Def.htm
- Paquot (Thierry), *Utopies et utopistes*, Paris, La découverte, Coll. « Repères : sciences politiques, droit », 2007, 121 p.
- Racine (Jean-Bernard), Bochet (Béatrice), « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, Lyon, Association des amis de la Revue de géographie de Lyon, 2002, pp. 117 - 132.
- Rouillard (Dominique), « La métropole agricole », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 06 avril 2010
- Sallez (Alain), *Urbaphobie et désir d'urbain*, au péril de la ville, Cergy Pontoise, Groupe ESSEC, 2007, 11 p.
- Salomon Calvin (Joëlle), *La ville, mal-aimée*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. « Logiques territoriales », 2005, 237 p.
- Sansot (Pierre), *Poétique de la ville*, Paris, Payot & Rivages, Coll. « Petite bibliothèque Payot », 2004, 625 p.

Paysage

Philosophie du paysage

- Berque (Augustin), *Médiance : de milieux en paysages*, Paris, Belin, 2000, 160 p.
- Berque (Augustin), Conan (Michel), Donadieu (Pierre), [et al.] ; sous la dir. de Berque (Augustin), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1994, 122 p.
- Berque (Augustin), Conan (Michel), Donadieu (Pierre), [et al.] ; sous la dir. de Berque (Augustin), *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 1999, 99 p.

- Berque (Augustin), Conan (Michel), Donadieu (Pierre), [et al.] ; sous la dir. de Berque (Augustin), *Mouvance II : soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Ed. de la Villette, 2006, 119 p.
- Brunet (Roger), Ferras (Robert), Théry (Hervé), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (3^{ème} édition), Montpellier, Reclus, Coll. « Dynamiques du territoire », 2005, 373 p.
- Cauquelin (Anne), *Le site et le paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 199 p.
- Cauquelin (Anne), *L'invention du paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, 181 p.
- Clément (Gilles), *Gilles Clément, une école buissonnière*, Paris, Hazan, 1997, 113 p.
- Clément (Gilles), *La sagesse du jardinier*, Paris, L'œil neuf, 2004, 109 p.
- Clément (Gilles), *Où en est l'herbe ? Réflexions sur le jardin planétaire*, Arles, Actes Sud, 2006, 156 p.
- Clément (Gilles), Eveno (Claude), *Le jardin planétaire*, Paris, Ed. du l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1997, 195 p.
- Clément (Gilles), Jones (Louisa), *Une écologie humaniste*, Genève, Aubanel, 2006, 271 p.
- Clément (Gilles), Rahm (Philippe), *Environ(ne)ment : manières d'agir pour demain = approaches for tomorrow*, Milan, Skira, 2006, 144 p.
- Donadieu (Pierre), Périgord (Michel) *Clés pour le paysage*, Gap, Ophrys, 2005, 368 p.
- Filleron (Jean-Claude), « Paysage » *pérennité du sens et diversité des pratiques*, nouveaux actes Sémiotiques, actes de Colloque, 2005, Paysages et valeurs : de la représentation à la simulation, sur : <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2340>
- Godron (Michel), *Dictionnaire du paysage*, Paris, Conseil international de la langue française, 2008, 287 p.
- Kessler (Mathieu), *Le paysage et son ombre*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 87 p.
- Kroll (Lucien), *Tout est paysage*, Paris, Sens & Tonka, 2001, 190 p.
- Le Dantec (Jean-Pierre), *Jardins et paysage. Textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, Coll. « Textes essentiels », 1996, 634 p.
- Le Dantec (Jean-Pierre), *Le sauvage et le régulier : Art des jardins et paysagisme en France au XX^{ème} siècle*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Architectes », 2002, 263 p.
- Lévy (Jacques), Lussault (Michel) [dir.], *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1033 p.
- Maderuelo (Javier), *El paisaje : génesis de un concepto*, Madrid, Abada Editores, 2005, 341 p.
- Nys (Philippe), *Le jardin exploré : une herméneutique du lieu*, Besançon, Les Ed. de l'Imprimeur, 1999, 247 p.

Anthropologie du paysage

- Antoine (Annie), Laffont (Pierre-Yves), Rouspard (Marcel), Roux (Christine), Calvo Garcia-Tornel (Francisco), Lemarchand (Frédéric), « Le paysage à la croisée des regards », *Enquêtes Rurales*, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, n°VIII, Caen, Pôles Sociétés et Espaces ruraux, 2002, 128 p.
- Aumasson (Ludovic), Bellefont (Patrice de), Bitoun (Pierre), [et al.] ; sous la dir. de Marcel (Odile), *Paysage visible, Paysage invisible*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 296 p.
- Berque (Augustin), *La pensée paysagère*, Paris, Archibooks, 2008, 111 p.
- Berque (Augustin), *Ecoumène : introduction à l'étude des milieux urbains*, Paris, Gallimard, 1996, 212 p.
- Burel (Françoise), Baudry (Jacques), *Ecologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec&Doc, 1999, 359 p.
- Cavaillhes (Jean), Joly (Daniel), *Les paysages périurbains et leur prix*, Besançon, Presses Universitaires de Franche Comté, 2006, 201 p.
- Choay (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le seuil, 1992, 272 p.
- Conseil de l'Europe, *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2006, 227 p.

- Corbin (Alain), *Le territoire du vide*, Paris, Aubier, 1990, 407 p.
- Corbin (Alain), *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 2001, 190 p.
- Donadieu (Pierre), *La Société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 2002, 150 p.
- Fortier Kriegel (Anne), *L'avenir des paysages de France*, Paris, Fayard, 2004, 317 p.
- Germain-Thill (Véronique), *Les paysagistes : un secteur économique salarié en croissance*, Paris, Caisses centrales de mutualité sociale agricole, Coll. « Observatoire Economique et Social de l'Agriculture », 1993, 14 p.
- Harrison (Robert), *Jardins : réflexions sur la condition humaine*, Paris, Ed. le Pommier, 2007, 314 p.
- Lacoste (Yves), *De la géopolitique aux paysages : dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Collin, 2003, 413 p.
- Lenclud (Gérard), « L'ethnologie et le paysage. Questions sans réponses », *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Coll. « Ethnologie de la France », 1995, pp. 3 - 7
- Meitinger (Serge), *Espaces et paysages : représentations et inventions du paysage de l'Antiquité à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2005, 296 p.
- Nora (Pierre), « Introduction », *Tri, Sélection, Conservation, Quel patrimoine pour l'avenir ?*, Paris, Ed. du patrimoine, 2001, pp. 15 - 17
- Périgord (Michel), *Le paysage en France*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1996, 126 p.
- Poulot (Dominique), *Une histoire du patrimoine en Occident*, Presses Universitaires de France, Coll. « Le nœud gordien », 2006, 192 p.
- Santi (Sylvain), Burnet (Eliane), [et al.], *Le paysage et la question du regard*, Malissard, Aleph Ed., 2006, 118 p.
- Esthétique du paysage
- Baridon (Michel), *Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1239 p.
- Baridon (Michel), *Naissance et renaissance du paysage*, Arles, Actes Sud, 2006, 414 p.
- Bergé (Aline), Collot (Michel), *Paysage & Modernité(s)*, Bruxelles, Ousia, Coll. « recueil », 2007, 396 p.
- Chenet (Françoise) [dir.], *Le paysage et ses grilles*, Paris, L'harmattan, Coll. « Esthétiques », 1996, 254 p.
- Dagognet (François) [dir.], *Mort du paysage, Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982, 239 p.
- Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Le paysage*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », 2007, 128 p.
- Chaudin (Nicolas), *Le paysage, les ploucs et moi*, Monaco, Ed. du Rocher, Coll. « Colère », 2002, 70 p.
- Eco (Umberto) [dir.], *Histoire de la beauté*, Paris, Flammarion, 2004, 438 p.
- Grout (Catherine), *L'émotion du paysage : ouverture et dévastation*, Bruxelles, La Lettre vole, Coll. « essais », 2004, 173 p.
- Ipsen (Detlev), *Ort und landschaft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 169 p.
- Jakob (Michael), *L'émergence du paysage*, Paris, Infolio, 2004, 53 p.
- Luginbuhl (Yves), *Paysages : textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, Lyon, La Manufacture, 1989, 267 p.
- Mérot (Alain), *Du paysage en peinture dans l'Occident moderne*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2009, 443 p.
- Roger (Alain), *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997, 199 p.
- Rubin (James H.), *Courbet*, Paris, Phaidon, Coll. « Art&Idées », 2003, 352 p.
- Sansot (Pierre), *Variations paysagères : invitation au paysage*, Paris, Payot & Rivages, 2009, 236 p.
- Tosco (Carlo), *Il paesaggio come storia*, Bologna, il Mulino, 2007, 135 p.

Paysan

Agriculture et modernité

- Albagli (Claude), *Le surplus agricole : de la puissance à la jouissance*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Mouvements économiques et sociaux », 2001, 272 p.
- Bourgeois (Lucien), *Politiques agricoles : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Coll. « Dominos », 1993, 126 p.
- Centre Jacques Cartier, *L'agriculture biologique face à son développement : les enjeux futurs*, 12èmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon, France, 6-8 décembre 1999, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Coll. « Les Colloques de l'INRA », 2000, 394 p.
- Charvet (Jean-Paul), *L'agriculture mondialisée*, Paris, La Documentation française, 2006, 63 p.
- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, *Agriculture biologique : éthique, pratiques et résultats*, Bordeaux, ENITA de Bordeaux, Paris, Synthèse agricole, Coll. « Références », 2003, 314 p.
- Daucé (Pierre), *Agriculture et monde agricole*, Paris, La Documentation française, Coll. « Les études de la Documentation française. Économie », 2003, 159 p.
- Fumey (Gilles), *L'agriculture dans la nouvelle économie mondiale*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Major », 1997, 379 p.
- Griffon (Michel), *Nourrir la planète : pour une révolution doublement verte*, Paris, O. Jacob, 2006, 456 p.
- Griffon (Michel) [dir.], *Succès et limites des révolutions vertes*, Actes du séminaire tenu au CIRAD le 6 septembre 1995, Montpellier, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), 1997, 182 p.
- Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Histoire des paysans français : de la Peste noire à la Révolution*, Paris : Éd. du Seuil, PUF, Coll. « Points. Histoire », 2006, 797 p.
- Levain (Matthieu), Port (Olivier), *Herbe*, ADEVA & Amelimages [Prod.], Région Languedoc-Roussillon, Parasite [Dist.], 2008, Vidéo, Couleur, 16/9, 76 minutes
- Loyat (Jacques), Petit (Yves), *La politique agricole commune, PAC : un enjeu de société*, Paris, La Documentation française, Coll. « Réflexe Europe », 2002, 90 p.
- Luginbuhl (Yves), « L'agriculture contemporaine peut-elle être paysagiste ? », *Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société*, Comptes-rendus de l'Académie d'agriculture de France, volume 82, n°4, Paris, Académie d'agriculture de France, pp. 113 - 122
- Mahé (Louis-Pascal), Ortalo-Magné (François), *Politique agricole, un modèle européen, Étude réalisée pour le Groupe d'économie mondiale*, Paris, Presses de Sciences po, 2001, 235 p.
- Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, Éd. Cujas, 1997, 329 p.
- Malassis (Louis), *Les trois âges de l'alimentaire : essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, Livre 2 : L'âge agro-industriel*, Paris, Éd. Cujas, 1997, 367 p.
- Marquet (Jeanine), *Les céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*, Paris, Economica, Coll. « Économie agricole et agro-alimentaire », 1991, 705 p.
- Mazoyer (Marcel), Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 2002, p. 34
- Mille (Patrick), *Systèmes et espaces agricoles dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2001, 320 p.
- Shiva (Vandana), *The violence of the green revolution : Third world agriculture, ecology and politics*, London, Atlantic Heights, 1991, 264 p.
- Viaux (Philippe), *Une 3ème voie en grande culture : environnement, qualité, rentabilité*, Paris, Éd. Agridécisions, 1999, 211 p.

Campagne urbaine

- Bauer (Gérard), Roux (Jean-Michel), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Espacements », 1976, 189 p.
- Bérard (Laurence), Marchenay (Philippe), Micoud (André), Rautenberg (Michel) [dir.], *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Coll. « Ethnologie de la France », 2000, 191 p.
- Chevrier (Marc), « L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville », *L'Agora*, vol. 8, n° 3, juin-juillet 2001, pp. 37 - 39
- Cotler (Amy), *The Locavore Way : Discover and Enjoy The Pleasures of Locally Grown Food*, London, Storey Publishing, 2009, 160 p.
- Deschenaux (Chantal), Monteventi Weber (Lilli), Tranda-Pittion (Michèle), *Campagne-ville : Le pas de deux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, 340 p.
- Des Prés (Roger), « La Ferme du Bonheur : l'absolue Culture, on n'est pas des bêtes ! », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 04 février 2009
- Des Prés (Roger), *La Ferme du bonheur : reconquête d'un délaissé*, Nanterre, Arles, Actes Sud, Coll. « L'impensé », 2007, 151 p.
- Donadiou (Pierre), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, Paris, INRA-Mission Environnement Société, pp. 45-61
- Donadiou (Pierre), *Les campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud, 1998, 219 p.
- Donadiou (Pierre), Vidal (Roland), « Du désir de campagne urbaine à l'agriurbanisme », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 04 mars 2010
- Fleury (André), Vidal (Roland), « L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ? », *La Vie des idées*, 3 juin 2010. <http://www.laviedesidees.fr/L-autosuffisance-agricole-des.html>
- Font (Eduardo), *Les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural*, Paris, L'Harmattan, 2000, 337 p.
- Hervieu (Bertrand), *Les champs du futur*, Paris, François Bourin, 1993, 172 p.
- Hervieu (Bertand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes et des provinces*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « l'Aube poche essai », 2005, 153 p.
- Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *L'archipel paysan, La fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Laube Poche essai », 2005, 124 p.
- Jollivet (Marcel), Eizner (Nicole) [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, 399 p.
- Laverne (Thierry), « Le triangle vert et autres projets agri-urbains », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 03 juin 2010
- McWilliams (James E.), *Just Food: Where Locavores Get It Wrong and How We Can Truly Eat Responsibly*, London, Back Bay Books, 2010, 288 p.
- Mora (Olivier) [dir.], *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Versailles, Ed. Quae, Coll. « Update sciences & technologies », 2008, 294 p.
- Perrier-Cornet (Philippe), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2002, 279 p.
- Rae Chi (Kelly), MacGregor (James) and King (Richard), *Big ideas in development, Fair miles : recharting the food miles map*, London, IIED, Oxford, Oxfam House, 2008, 44 p.
- Renard (Jean), *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin, Coll. « U - Géographie », 2002, 221 p.

- Rosenstiehl (Augustin), Saroux (Pierre), « La ville arable, fermes urbaines et tours vivantes », *Champs Métropolitains*, Cycle de conférences 2009-2010 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Jeudi 05 novembre 2009
- Trocherie (Francis) [dir.], Gille (François), Stéphan (Jean-Marie), « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », *Les données de l'environnement*, n°81, Paris, Institut Français de l'Environnement, Mars 2003, p. 3
- Viard (Jean), *Lettre aux paysans (et autres) sur un monde durable*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Coll. « Monde en cours », 2008, 92 p.

Anthropologie du monde paysan

- Brisson (Jean-Luc) [dir.], *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Besançon, Les éditions de l'imprimeur, Coll. « Jardins et Paysages », 2000, 94 p.
- Brossier (Jacques), Brun (André), Deffontaines (Jean-Pierre), [et al.], *Quels paysages avec quels paysans ? Les Vosges du Sud à 30 ans d'intervalle*, Versailles, Éd. Quae, 126 p.
- Collot (Michel), *Le corps cosmos*, Bruxelles, La Lettre volée, Coll. « Essais », 2008, p. 107
- Depardon (Raymond), *Profils paysans : la trilogie*, Chapitre 1 : L'approche, Chapitre 2 : Le quotidien, Chapitre 3 : La vie moderne, Issy-les-Moulineaux, ARTE France développement, 2009, 3 DVD, 7 h 20 min.
- Droz (Yvan), Miéville-Ott (Valérie), *On achève bien les paysans : reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*, Genève, Georg, 2001, 202 p.
- Pottier (Marc), Viard, (Jean), Guéno (Jean-Pierre), *Dialogue sur nos origines : des champs, des provinces et d'ailleurs*, La Tour d'Aigues, Éd de l'Aube, 2005, Coll. « Monde en cours. Essai », 104 p.
- Mendras (Henri), *La fin des paysans*, Le Paradou, Actes Sud, Coll. « Babel Essai », 1992, 436 p.
- Stiegler (Bernard), *Prendre soin*, Conférence donnée à l'Institut Supérieur d'Agronomie le 7 avril 2006, 4 p., texte disponible sur Internet : <http://www.arsindustrialis.org/node/1433>
- Torga (Miguel), *L'universel, c'est le local moins les murs : Trás-os-Montes*, Bordeaux, William Blake & Co, Coll. « D'une langue, l'autre », 1994, 27 p.

Urbanité

Urbanisation des territoires

- Agier (Michel), *L'invention de la ville*, Amsterdam, Ed. des archives contemporaines, 1999, 176 p.
- Ascher (François), *La république contre la ville, essai sur l'avenir de la France urbaine*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998, 193 p.
- Ascher (François), *La société hypermoderne ou ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs : essai sur la société contemporaine*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2000, 300 p.
- Ascher (François), *Les nouveaux compromis urbains : lexique de la ville plurielle*, Paris, Éditions de l'Aube, Janvier 2008, 141 p.
- Bairoch (Paul), *De Jéricho à Mexico, Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, Coll. « Arcades », 1985, 705 p.
- Barjolet (Émilie), Mattei (Marie-Flore), Rennes (Jean-Marc) [dir.], *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 2006, vol.1, 522 p. & vol. 2, 475 p.
- Berger (Patrick), Nouhaud (Jean-Pierre), *Formes cachées, la ville*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 221 p.
- Bonnet (Michel), Aubertel (Patrice) [dir.], *La Ville aux limites de la mobilité*, Paris, PUF, 2006, 316 p.

- Chataureynaud (Philippe), *Dictionnaire de l'urbanisme : 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, 899 p.
- Chalas (Yves), *Villes contemporaines*, Paris, Ed. Cercle d'art, 2001, 206 p.
- Chapuis (Jean-Yves) [dir.], *Villes en évolution*, Paris, La Documentation française, 2005, 187 p.
- Choay (Françoise), Merlin (Pierre), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige », 2005, 963 p.
- Davis (Mike), *Le pire des mondes possible : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, la Découverte, Coll. « La découverte poche. Sciences humaines et sociales », 2007, 249 p.
- Hayot (André), Sauvage (André) [dir.], *Le projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque de Marseille 1997, INAMA et SHS-Test, Paris, Éd. de la Villette, 2000, 401 p.
- Ingallina (Patrizia), *Le projet urbain*, Paris, PUF, 2003, 127 p.
- Lacaze (Jean-Paul), *Renouveler l'urbanisme : prospective et méthodes*, Paris, Presses de l'ENPC, 2000, 190 p.
- Le Goix (Renaud), *Villes et mondialisation : le défi majeur du XXI^{ème} siècle*, Paris, Ellipses, Coll. « CQFD », 2005, 174 p.
- Mongin (Olivier), *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005, 325 p.
- Montricher (Nicole de), *L'aménagement du territoire*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 1995, 124 p.
- Moriconi - Ebrard (François), *De Babylone à Tokyo, Les grandes agglomérations du monde*, Paris, Ophrys, Coll. « GéOphrys », 2000, 344 p.
- Mumford (Lewis), *La cité à travers l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. « Esprit », 1964, 781 p.
- Mumford (Lewis), *Le Déclin des villes ou la recherche d'un nouvel urbanisme*, Paris, Ed. France-Empire, 1970, 336 p.
- Paquot (Thierry), *Conversations sur la ville et l'urbain*, Paris, Ed. Infolio, 2008, 276 p.
- Paquot (Thierry), *Homo Urbanus : essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*, Paris, Ed. du Félin, Coll. « Essai », 1999, 177 p.
- Paquot (Thierry), *Le monde des villes : panorama urbain de la planète*, Bruxelles, Complexe, 1996, 704 p.
- Paquot (Thierry), *Le quotidien urbain : essais sur le temps des villes*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2001, 191 p.
- Paquot (Thierry), *Villes et civilisation urbaine : XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle*, Paris, Larousse, Coll. « Textes essentiels », 1992, 687 p.
- Roncayolo (Marcel), *Lectures de villes ; formes et temps*, Marseille, Parenthèses, 2002, 634 p.
- Roncayolo (Marcel) [dir.], *La ville aujourd'hui, mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, Le seuil, 2001, 93 p.
- Rossi (Aldo), *L'architecture de la ville*, Paris, InFolio, Coll. « Archigraphy », 2001, 251 p.
- Véron (Jacques), *L'urbanisation du monde*, Paris, La découverte, Coll. « Repères », 2006, 122 p.

Périurbanisation des villes

- Bauer (Gérard), Roux (Jean-Michel), *La Rurbanisation ou la Ville éparpillée*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Collection Espacements », 1976, 189 p.
- Bae (Chang-Hee Christine), Richardson (Harry Ward), *Urban sprawl in Western Europe and the United States*, Aldershot, Ashgate, Coll. «Urban planning and environment», 2005, 325 p.
- Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), *La ville insoutenable*, Paris, Belin, Coll. « Mappemonde », 2006, 366 p.
- Chalas (Yves), Dubois-Taine (Geneviève), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1997, 285 p.
- Choay (Françoise), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », Dethier (Jean), Guiheux (Alain) [dir.], *La Ville, art et architecture en Europe 1870 – 1993*, Paris, Centre Pompidou, 1994, pp. 26 - 35

- Devisme (Laurent), *La Ville décentrée*, Paris, L'Harmattan, 2005, 296 p.
- Donzelot (Jacques), *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006, 185 p.
- Dubois-Taine (Geneviève), *La ville émergente : résultat des recherches 2002*, Paris-La défense, Ministère de l'équipement, Puca, 2002, 207 p.
- Garreau (Joël), *Edge City : life on the new frontier*, New York, Doubleday, 1991, 548 p.
- Glasze (Georges), « L'essor planétaire des espaces résidentiels sécurisés », *Études foncières*, n° 101, Janvier-Février 2003, Paris, Association des études foncières, pp. 8 - 13
- Laborie (Jean-Paul) [dir.], *L'enjeu péri-urbain : activités, modes de vie*, Paris, la documentation française, DATAR, Coll. « Travaux de recherche et de prospective » n°83, 1981, 259 p.
- Mangin (David), *Infrastructures et formes de la ville contemporaine : la ville franchisée*, Paris, Éd. de la Villette ; Lyon, Éd. du CERTU, 2004, 398 p.
- Paquot (Thierry), *Terre Urbaine : cinq défis pour le devenir urbain de la planète*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers libres », 2002, 209 p.
- Roux (Emmanuel), Vanier (Martin), *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris, La documentation française, Coll. « Travaux », 2008, 87 p.
- Secchi (Bernardo), « La ville européenne contemporaine et son projet », Chalas (Yves) [dir.], *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 121 - 153
- Sieverts (Thomas), *Entre-ville : une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2004, Coll. « Eupalinos : Architecture et urbanisme », 188 p.

Philosophie urbaine

- Augé (Marc), *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. du Seuil, 1992, 149 p.
- Body-Gendrot (Sophie), Lussault (Michel), Paquot (Thierry), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, Coll. « Textes à l'appui », 2000, 441 p.
- Chadouin (Olivier), *La ville des individus*, Paris, L'Harmattan, 2004, 158 p.
- Chalas (Yves), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, 2000, 199 p.
- Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, 645 p.
- Fundação Casa de Rui Barbosa, Colégio do Brasil, Société internationale pour le développement [dir.], *Un autre partage : homme, ville, nature*, Actes de la rencontre internationale, Fundação Casa de Rui Barbosa, Rio de Janeiro, 25-27 mai 1992, Toulouse, Érés, 1993, 211 p.
- Glissant (Édouard), *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 1990, 241 p.
- Lévy (Jacques), « Sur les conditions d'habitabilité de l'espace », *Annales de géographie*, volume 111, n° 626, Paris, A. Colin, 2002, pp. 395 - 405
- Liotard (Jean-François), *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, 109 p.
- Morin (Edgar), *La complexité humaine*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs Essais », 2008, 380 p.
- Morin (Edgar), *Les sept savoirs nécessaire à l'éducation du futur*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, 129 p.
- Paquot (Thierry), Younès (Chris), *Philosophie, ville et architecture : la renaissance de quatre éléments*, Paris, La découverte, Coll. « Armillaire », 2006, 221 p.
- Stiegler (Bernard), *Aimer, s'aimer, nous aimer : du 11 septembre au 21 avril*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, 90 p.
- Stiegler (Bernard), *De la jeunesse et des générations : Prendre soin*, Paris, Flammarion, Coll. « La bibliothèque des savoirs », 2008, 342 p.
- Stiegler (Bernard), *Passer à l'acte*, Paris, Galilée, Coll. « Incises », 2003, 70 p.

Tomas (François), *Les temporalités des villes*, Saint-Étienne, Presse de l'université, 2003, 219 p.
Younès (Chris) [dir.], *Ville contre-nature : philosophie et architecture*, Paris, La découverte, Coll. « Armillaire »,
1999, 281 p.

Les études de cas développées

Les SCoT, Schémas de Cohérence Territoriale

- Barry (Alain), Ducasse (Dominique), Machelart (Ève), Marotte (Olivier), Miquel (Pierre), et Pettersson (Alexandra), *État d'avancement des SCoT au 1er janvier 2007*, Paris, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Décembre 2007, 20 p.
- Benoit (Cécile), *Le SCoT : périmètre, élaboration et gestion*, Paris, Le Moniteur, Coll. « Guides juridiques », 2001, 204 p.
- Blanc (Cyril), Bourdereux (Jacques) [dir.], *Les espaces agricoles et naturels dans les schémas directeurs*, Rambouillet, Bergerie Nationale – Département périurbain, 1998, nombre de pages non communiqué
- Bourdin (Alain), Lefeuvre (Marie-Pierre), Melé (Patrice) [dir.], *Les règles du jeu urbain : entre droit et confiance*, Paris, Descartes & Cie, Coll. « Les urbanités », 2006, 316 p.
- Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques, Certu, *SCoT et agriculture : quelles stratégies développer ?*, Lyon, Certu, 2007, 14 p.
- Chateaufort (Pierre), « Schéma Directeur », *Dictionnaire de l'urbanisme: 800 mots, actes et procédures*, Paris, Le Moniteur, 2003, p. 786
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, *Le Schéma de Cohérence Territoriale : Premières approches sur les méthodes et le contenu*, Lyon, Certu, Coll. « Aménagement et urbanisme », 2001, 184 p.
- Faure (Étienne), *Le syndicat mixte : un outil modulable au service de l'intercommunalité*, Paris, Syros, Coll. « Les cahiers de l'intercommunalité », 1998, 259 p.
- Guillebon (Emmanuel de), *SCoT et corridors biologiques : exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale*, Lyon, DIREN Rhône-Alpes, 2008, 52 p.
- Laurie (Frédéric) *Schémas directeurs et coopération intercommunale*, Aix en Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000, 130 p.

- Le Garrec (Sylvaine), *Le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, La Défense, Plan Urbanisme construction architecture, Coll. « Recherches PUCA », 2006, 91 p.
- Merlin (Pierre) « Schéma de Cohérence Territoriale », Choay (Françoise), Merlin (Pierre) [dir.], *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Quadrige », 2005, p. 800
- Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, *SCoT et développement durable, Méthode pour évaluer les schémas de cohérence territoriale au regard des principes du développement durable et définir les indicateurs environnementaux à mettre en place : application au cas de l'agglomération de Montpellier*, Lyon, Certu, Coll. « Dossiers », 2007, 91 p.
- Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, *SCoT et déplacements : Problématique et méthodes*, Lyon / Angers, Certu / Ademe, 2004, 336 p.
- Perruchot (Christiane), « Les SCoT tentent de mieux définir les rapports ville-campagne », *Le Moniteur*, Paris, Publications du Moniteur, 12 octobre 2007, pp. 62-65
- Rigault (Jean-Claude), *Établissements publics de coopération intercommunale : les EPCI au cœur de la coopération intercommunale*, Héricy, Ed. du Puits Fleuri, Coll. « Le conseiller juridique pour tous », 2003, 235 p.
- Rist (Dominique), Rouxel (Françoise), *Le développement durable, approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux*, Lyon, Certu, 2000, 147 p.
- Terres en Villes, *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*, Lyon, CERTU, Coll. « Les Dossiers du CERTU », 2009, 156 p.
- Tran (Magalie), « Le SCoT à l'heure du Grenelle », *Traits urbains*, n° 31, 06/2009, Paris, Innovapresse, pp. 35 - 38

Le SCoT des métropoles de Bordeaux, Montpellier et Rennes

Géographie des métropoles régionales

- Audiar, Pôle Aménagement, Environnement et Urbanisme, *L'urbanisation du Pays de Rennes, Diagnostic prospectif du SCoT du Pays de Rennes*, Rennes, Audiar, Mai 2004, 37 p.
- Bertrand (Fabrice), *Montpellier : une vraie ville bourgeoise*, Montpellier, Université Paul-Valéry, Coll. « Recherches », 2001, 152 p.
- Callais (Chantal), Jeanmonod (Thierry) [dir.], *Bordeaux*, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, Coll. « Portrait de ville », 2006, 72 p.
- Coustet (Robert), Saboya (Marc), *Bordeaux, la conquête de la modernité : architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Bordeaux, Mollat, 2005, 405 p.
- Cuillier (Francis), Schrantz (Michel) [dir.], *Atlas de la métropole bordelaise*, Bordeaux, Mollat, 2001, 167 p.
- Dabitch (Christophe), *Le tramway de Bordeaux : une histoire*, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, Luçon, Pollina, Coll. « Patrimoine », 63 p.
- Diméglio (Willy), *Montpellier, les cent fleurs : 1960-2020*, Montpellier, W. Diméglio, 2006, 156 p.
- Dumas (Jean), *Bordeaux, ville paradoxale : temps et espaces dans la construction imaginaire d'une métropole*, Talence, maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2000, 291 p.
- Ferras (Robert), Volle (Jean-Paul), *Montpellier Méditerranée*, Paris, Economica, 2002, 212 p.
- Frêche (Georges), *Montpellier, la longue marche*, Portet-sur-Garonne, Ed. Empreinte, 2005, 139 p.
- Jarrige (Françoise), « Dynamiques territoriales, dynamiques agricoles et régulations politiques locales », *Prospectives des territoires en Languedoc Roussillon : Futurs possibles, impacts sur les territoires*, Cahier 2 « Devenir de l'agriculture », 2007, pp. 57-61

- Kergomard (Claude), *Sécheresse, incendie et gestion de l'eau en climat méditerranéen : 14ème colloque international de climatologie, 12-15 septembre 2001*, Aix-en-Provence, Association internationale de climatologie, Coll. « Publications de l'Association internationale de climatologie », 2002, 472 p.
- Mission interministérielle d'aménagement du littoral, Languedoc-Roussillon, *La cabanisation*, Guide pour l'action, Montpellier, Mission interministérielle d'aménagement du littoral, 2006, 32 p.
- Sallenave (Christian) [dir.], *Urbi et Bordeaux : décisions et représentations urbaines*, Bordeaux, Bastingage, 2005, 188 p.
- Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Atelier armature territoriale, identités géographiques et formes urbaines : la diversité des modes d'habiter (Partie 2)*, Bordeaux, A'urba, 30 Janvier 2009, 48 p.

Politique urbaine des métropoles régionales

- Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, *Pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, métropole d'Aquitaine*, Bordeaux, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 1969, 319 p.
- Buyck (Jennifer), Chery (Jean-Pierre), Jarrige (Françoise), *Montpellier case study. Analysis of regional spatial planning and decision making strategies and their impact on land use in the urban fringe*, PLUREL, Peri-urban Land Use Relationships - Strategies and Sustainability Assessment Tools for Urban-Rural Linkages, European integrated project, 2008, 90 p.
- Delay (Christophe), *Le maintien de l'agriculture dans les franges urbaines : enjeux et outils pour Montpellier Agglomération*. Exemples de Pérols et Fabrègues. Mémoire d'ingénieur Supagro Montpellier, Montpellier, Montpellier Agglomération, TERPPA, 2008, 40 p.
- Givord (Laurent), Guy (Catherine), Laborde-Milaa (Nathalie), *Rennes : le pari d'une agglomération multipolaire : trente ans de développement d'une métropole*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Bibliothèque des régions », 2004, 219 p.
- Godier (Patrice), Tapie (Guy), *Recomposer la ville : mutations bordelaises*, Paris, L'Harmattan, 2004, 236 p.
- Lorgeoux (Alain), *Projet urbain de Rennes*, Rennes, Ville de Rennes, Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 1999, 94 p.
- Montfraix (Pierre), *Évaluation du devenir de l'agriculture dans les franges périurbaines de la Communauté d'Agglomération de Montpellier*. Application au cas de Castries, Mémoire de CESA Supagro, Montpellier, Montpellier Agglomération, 2008, 110 p.
- Pays de Rennes, *Charte du Pays de Rennes : approuvée par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2001*, Rennes, Pays de Rennes, 2001, 29 p.
- Rennes Métropole, *Baro'Métropole, Indicateurs de suivi et de pilotage de la stratégie de développement durable de Rennes Métropole*, Rennes, Rennes Métropole, Septembre 2009, nombre de pages non communiqué.
- Rennes, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, *Rennes, mémoire et continuité de la ville*, Rennes, Ville de Rennes, 2004, 64 p.
- Tsiomis (Yannis), Ziegler (Volker), *Anatomie de projets urbains : Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Ed. De La Villette, Coll. « SC », 2007, 334 p.

Les projets de SCOT des métropoles régionales

- Agence d'urbanisme bordelaise « A'Urba », *SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise : Bilan d'étape du Schéma Directeur de 2001*, Bordeaux, Sysdau, 24 octobre, 2008, 113 p. Disponible sur Internet : http://www.sysdau.fr/upload/SCOT_Bilan_web.pdf

- Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), *SCoT du Pays de Rennes : Notice*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 36 p.
- Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Document d'orientations générales*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 64 p.
- Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Projet d'aménagement et de développement durable*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 50 p.
- Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, *SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation*, Rennes, Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, décembre 2007, 66 p.
- Buyck (Jennifer), « Le paysage comme vecteur de projet métropolitain : le cas du SCoT de l'agglomération de Montpellier », *Cahiers thématiques n°9*, Lille, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, 2009, pp. 79 - 95
- Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), *Les Orientations Paysagères pour l'Agglomération Bordelaise*, Bordeaux, A'Urba, 2000, 88 p.
- Reichen et Robert & Associés, Tetra, Alfred Peter, Bert McClure, Marcel Smets, *Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montpellier*, Montpellier Agglomération, 17 février 2006, 211 p.
- Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, *Révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, projet arrêté par le Comité syndical du Sysdau le 30 mars 2000 : plan 2010-2020*, Bordeaux, A'urba, 2000, 168 p.
- Sysdau, *Compte-Rendu des Rencontres du Sysdau du Mardi 17 Mars 2009*, Bordeaux, Sysdau, 6 p.
- Sysdau, *Les rencontres du Sysdau : les grands enjeux du SCoT. Acte 1/ Présentation du diagnostic de territoire, dossier de presse*, Bordeaux, Sysdau, mardi 17 mars 2009, 49 p.
- Sysdau, *Les rencontres du Sysdau / Acte 2 : Les premiers axes de projet du SCoT*, Bordeaux, Sysdau, 02 juillet 2009, 77 p.
- Sysdau, *SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise : organisation du projet*, Bordeaux, Sysdau, 2008, 20 p.

Le grand pari de l'agglomération parisienne

Géographie francilienne

- Beaudoin (François), *Paris / Seine : ville fluviale, son histoire des origines à nos jours*, Ed. de La Martinière, 1988, 190 p.
- Bellanger (Emmanuel), Flonneau (Mathieu), Fourcaut (Anne) [dir.], *Paris/Banlieues, Conflits et solidarités : Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Grâne, Creaphis éditions, 2007, 475 p.
- Bergeron (Louis) [dir.], *Paris, Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, Coll. « Villes & Sociétés », 1989, 313 p.
- Bougnoux (Florence), Fritz (Jean-Marc), Mangin (David), *Les Halles : villes intérieures, projet et études SEURA architectes*, Marseille, Éd. Parenthèses, 2008, 181 p.
- Carmona (Michel), Chemla (Guy), Paris, Délégation générale à la coopération territoriale, Pavillon de l'Arsenal, *Identité et enjeux du cœur de l'agglomération parisienne*, Paris, Mairie de Paris, Coll. « Extramuros », 2004, 99 p.
- Chadych (Danielle), Leborgne (Jacques), *Atlas de Paris : Évolution d'un paysage urbain*, Paris, Parigramme, 1999, 199 p.
- Chemetoff (Alexandre), Gaulier (Jean-Marc), *La Bièvre, une rivière du Val-de-Marne*, Créteil, Conseil Général du Val-de-Marne, 1991, 30 p.
- Desplechin (Marie), Darzacq (Denis), *Bobigny centre-ville*, Arles, Actes sud, 2006, 159 p.

- Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Division Aménagement de l'espace, Folléa (Bertrand), Gauthier (Claire), Sgard (Jacques), Trébucq (France), *Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement*, Paris, IAURIF, 1995, 56 p.
- Gwiazdzinski (Luc), Rabin (Gilles), *Périphéries. Un voyage à pied autour de Paris*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Carnets de ville », 2007, 252 p.
- Hénard (Eugène), *Études sur les transformations de Paris, 1903-1909*, Paris, L'Équerre, 1982, 364 p.
- Merlin (Pierre), *L'Île-de-France : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française, 2004, 160 p.
- Navarre (Daniel), *Les performances des transports en commun à Londres et à Paris : Offre de transport et régularité*, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 2009, 42 p.
- Nimosus (Christiana), *Paris, Du haut de ses montagnes*, Evry, Editions Bredys, 1997, 56 p.
- Paris, Direction de l'urbanisme, Trévelo (Pierre Alain), Vigier-Kolher (Antoine), *No limit : étude prospective de l'insertion urbaine du périphérique de Paris*, Exposition, Pavillon de l'Arsenal, 18 décembre 2008 - 18 janvier 2009, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 2008, 312 p.
- Pinon (Pierre), *Les plans de Paris : histoire d'une capitale*, Paris, Le Grand livre du mois, 2005, p. 34
- Picon (Antoine), Robert (Jean-Paul), *Un atlas parisien : le dessus des cartes*, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1999, 287 p.
- Roblin (Michel), *Quand Paris était à la campagne*, Paris, Picard, 1985, 255 p.
- Rouleau (Bernard), *Paris : Histoire d'un espace*, Paris, Ed. du Seuil, 1997, 492 p.
- Systèmes informatiques pour la gestion technique, *Réouverture de la Bièvre, Étude de faisabilité du transfert des eaux de la Bièvre d'Antony à la Seine*, Verrières-le-Buisson, Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre, 2000, 75 p.

Politique urbaine francilienne

- Ambroise-Rendu (Marc), *Rendre la Bièvre aux Parisiens : Dix propositions de remise au jour et d'aménagements*, Paris, Union des Associations « Renaissance de la Bièvre », 2000, 77 p.
- Bacqué (Marie-Hélène), Vivoli (Sylvia), « Peut-on penser Paris sans sa banlieue ? », *Mouvements* n°13, janvier-février 2001, pp. 41 - 43
- Beaujeu-Garnier (Jacqueline), *Atlas et géographie de Paris et la région d'Île-de-France*, Paris, Flammarion, Coll. « Atlas et géographie de la France moderne », 1977, 2 vol. , 239 p. & 244 p.
- Burgel (Guy), *Paris, avenir de la France*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 1999, 195 p.
- Burgel (Guy), *Paris meurt-il ?*, Paris, Perrin, 2008, 183 p.
- Chemetov (Paul), Gilli (Frédéric), *Une région de projets, l'avenir de Paris : un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain*, Paris, la Documentation française, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Coll. « Travaux / DIACT », 2006, 48 p.
- Evenson (Norma), *Paris : Les héritiers d'Hausmann : cent ans de travaux et d'urbanisme, 1878-1978*, Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts ; Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1983, 386 p.
- Fermigier (André), *La bataille de Paris : des Halles à la pyramide, chroniques d'urbanisme*, Paris, Gallimard, Coll. « Le débat : histoire, politique, société », 1991, 396 p.
- Forestier (Jean-Claude-Nicolas), *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Norma Éd., Coll. « Collection Essais », 1997, 381 p.
- Fortier (Bruno) [dir.], *Métamorphoses parisiennes*, Paris, Éd. du Pavillon de l'Arsenal ; Liège, P. Mardaga, 1996, 221 p.
- Gravier (Jean-François), *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1972, 285 p.

- Guérard (Albert Léon), *L'avenir de Paris : urbanisme français et urbanisme américain, la beauté de Paris en danger, l'extension, la circulation, l'industrie et Paris port de mer, la charte du plus grand Paris*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Les introuvables », 2006, 366 p.
- Lacaze (Jean-Paul), *Paris : Urbanisme d'État et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, Coll. « Géographes », 368 p.
- Lefèvre (Christian), Romera (Anne-Marie), *Entre projets et stratégies : le pari économique de six métropoles européennes*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAURIF), Département Économie et développement local, 2007, 74 p.
- Lemoine (Bertrand) [dir.], *Paris en Île-de-France, histoires communes*, Paris, Éd. du Pavillon de l'Arsenal, 2006, 241 p.
- Marchand (Bernard), *Paris, histoire d'une ville : XIXe-XXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. « Points. Histoire », 1993, 440 p.
- Marvillet (Jacques), *Vingt ans d'urbanisme amoureux à Paris, 1982-2001*, Paris, L'Harmattan, 2006, 249 p.
- Merlin (Pierre), *L'Aménagement de la Région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, la Documentation française, 1982, 212 p.
- Panerai (Philippe), *Paris métropole : formes et échelles du Grand Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008, 246 p.

La consultation internationale

- Ajn, Nouvel (Jean), Arep, Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 197 p.
- Antoine Grumbach & associés, *Seine Métropole : Paris-Rouen-Le Havre*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 181 p.
- Atelier Castro Denissof, Casi Laboratoire Architectures-Milieus-Paysages, Nexity, Villes et Projets, Berim, *Le Grand Paris : Capitale pour l'homme, capitale pour le monde*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 180 p.
- Atelier parisien d'urbanisme, *Une petite synthèse du grand pari(s) de l'agglomération parisienne*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2009, 137 p.
- AUC, *Grand Paris stimulé : de la métropole héritée aux situations parisiennes contemporaines*, 2009, Paris, AUC, 272 p.
- Blanc (Christian), *Le Grand Paris du XXIe siècle*, Paris, Le Cherche-Midi, 2010, 262 p.
- Bleskine (Hélène) [dir.], *Le grand Paris est un roman*, Paris, Éd. de la Villette, Coll. « Penser l'espace », 2009, 142 p.
- Dallier (Philippe), *Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital*, Paris, Observatoire de la décentralisation, Coll. « Les Rapports du Sénat », n° 262, 2008, 255 p.
- Équipe Christian de Portzamparc, *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 295 p.
- Équipe MVRDV, *Le grand pari de Grand Paris : Paris plus petit*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 307 p.

- Équipe Studio 09, Secchi (Bernardo), Vigano (Paola), *La ville poreuse*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 168 p.
- Équipe Lin, *La métropole du XXIème siècle de l'après Kyoto*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 334 p.
- Geipel (Finn), Andi (Giulia), *Grand Paris : Métropole Douce, Hypothèse sur le paysage Post-Kyoto*, Paris, Jean-Michel Place, 2009, 191 p.
- Gilli (Frédéric), Offner (Jean-Marc), *Paris, métropole hors les murs : aménager et gouverner un grand Paris*, Paris, Presses de sciences po, Coll. « Nouveaux débats »2009, 155 p.
- Gaudron (Olivier), Mattei (Marie-Flore), Ménard (François), Rousier (Nicole), Vallet (Bertrand), *Lecture des 10 projets du Grand Paris : Analyses synthétiques et remarques transversales*, La Défense, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCA plan urbanisme construction architecture, 2009, 44 p.
- Groupe Descartes, *Ce qui serait extraordinaire serait d'améliorer l'ordinaire : la vie des gens en Ile-de-France*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°1, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, 174 p.
- Groupe Descartes, *Paris, Capitale, Région, Ville, Villes*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 328 p.
- Gwiazdzinski (Luc), Rabin (Gilles), *Urbi et orbi : Paris appartient à la ville et au monde*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, Coll. « Monde en cours », 2010, 194 p.
- Leloup (Michèle), Bertone (Marion), *Le Grand Paris: les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009, 226 p.
- Le moniteur architecture AMC, *Le Grand Pari(s) : Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, AMC Le Moniteur Architecture, 2009, 258 p.
- Muchembled (Robert) [dir.], *Histoire du grand Paris : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Perrin, Coll. « Pour l'histoire », 2009, 414 p.
- Roger (Philippe) [dir.], « Vivement Paris », *Critique*, n° 757 - 758, Paris, Éd. de Minuit, 2010, 160 p.
- Rogers Stirk Harbour & Partners, London School of Economics, Arup, *Paris métropole : le dessin de l'agglomération parisienne du futur*, Consultation internationale de recherche et de développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », Chantier n°2, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 295 p.
- Subra (Philippe), *Le Grand Paris*, Paris, A. Colin, Coll. « 25 questions décisives », 2009, 160 p.

Méthodologies d'enquête

- Adler (Patricia), Adler (Peter), *Membership Roles in Field Research*, Sage University Paper Series on Quality Research Methods, Vol. 6, Newberry Park, Sage Publications, 1987, 96 p.
- Arborio (Anne-Marie), Fournier (Pierre), *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 p », 2005, 127 p.
- Bardin (Laurence), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Le psychologue », 2001, 291 p.
- Berthier (Nicole), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Armand Collin, Coll. « Cours-Sociologie », 2006, 352 p.
- Blanchet (Alain), Ghiglione (Rodolphe), Massonnat (Jean), Trognon (Alain), *Les techniques d'enquête en sciences sociales : observer, interviewer, questionner*, Paris, Dunod, 1998, Coll. « Psycho sup », 197 p.
- Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, Paris, Armand Collin, Coll. « 128 », Série « L'enquête et ses méthodes », 2007, 127 p.
- Bouillaguet (Annick), Robert (André), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1997, 127 p.
- CETE Ouest, *Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°6, Lyon, Certu, 2003, 98 p.
- Certu, *L'analyse des systèmes d'acteurs, Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs*, Cahier n°1, Lyon, Certu, 2001, 101 p.
- Friedberg (Erhard), *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Le Seuil, Coll. « Sociologie », 1993, 422 p.
- Grafmeyer (Yves), Joseph (Isaac), *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, Coll. « Champs - Essais », 2009, 377 p.
- Iacono (Alfonso M.), *L'événement et l'observateur*, Paris, L'Harmattan, Coll. « La philosophie en commun », 1998, 157 p.

- Kohn (Ruth Canter), *Les enjeux de l'observation*, Paris, Economica – Anthropos, Coll. « Exploration interculturelle en science sociale », 1998, 227 p.
- Kohn (Ruth Canter), Nègre (Pierre), *Les voies de l'observation, Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ingenium », Série « Les classiques de l'Ingenium », 2003, 256 p.
- Norimatsu (Hiroko), Pigem (Nathalie) [dir.], *Les techniques d'observation en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, Coll. « Cursus », 2008, 160 p.
- Maffesoli (Michel), *La connaissance ordinaire : précis de sociologie compréhensive*, Paris, Librairie des Méridiens, Coll. « Sociétés », 1985, 260 p.
- Robert-Demontrond (Philippe), *Méthodes d'observation et d'expérimentation*, Rennes, Apogée-Ireimar, Coll. « Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales », 2004, 319 p.
- Thelen (Lionel), *L'exil de soi : sans-abri d'ici et d'ailleurs*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Coll. « Travaux et recherches - Facultés universitaires Saint-Louis », 2006, 318 p.
- Weber (Florence), *Le Travail à-côté, Étude ethnographique ouvrière*, Paris, INRA – Éditions de l'EHESS, 1989, 212 p.

index

Les mots de la ville contemporaine

A

accessibilité 68·96·161·180·225·262·268·277·308·317
agglomération 23·64·66·67·75·93·101·108·109·116–118·121·122·138
aire urbaine 56·74·101·102·140·168·395
aménagement 21·22·24·37·43·50·51·54·67·75·88·91·104·107–109·112·120–122·125·138·140·143–145·149·
239·241·253·262·267·272·274–277·289·324·325·328·331·423·425·426
architecture 22·25·26·37·38·55·56·70·79·80·84·90·105·107·158·170·202·244·250·252·255·271·272–274·307·
313·323·324·356·387·396·422·424
armature 118·160·180·186–188·212·216·222·311
attractivité 160·161·163·165·169·181–183·185·226·247

B

banlieue 73·74·76·77·111·242·246·247·250·261·304·417
bassin de vie 123·138·140·145·162
bâti 59·79·125·141·145·152·154·259·260·279·303·306–309·315–318·324·327·328·331·419

C

ceinture verte 119·164·214·216·221·260
centralité 24·74·80·84·94·113·153·171·243·246·248·282·283
centre-ville 74·76·80·111–113·117·153·169·314
champ 48·50·88·117·122·143·165·188·227–229·362–364·369·370·383·387·400·402·419·422
cité 66·68·74·94·97·106·108·345·381·387·421·422·426·435
cité-jardin 107·242·356

citoyen 40·50·154·211·256·328·435
climat 36·80·123·149·159·175·205·213·251·252·265–267·274·275·277·279·287·288·306·307·309·314·315·
317·323·331·354·382·396
commerce 59·66·74·113·119·141·144·145·149·274·275·363·375·392

D

décentralisation 33·51·109·119·139·326
démarche participative 110·112·142·255
densité 24·47·56·76·78·113·116·117·149·150·153·167–170·183·186·243·244·245·281·283·285–287·326·357
droit de l'urbanisme 51·88·108·109·111·112·120·137·138·139·140·143·144·145·148·250·255·263·264
durabilité 78·118·137·139·140·143·145·149·253·257·258·283·286·309

E

échelle 39·43·56·71·80·89·96·98·108·109·110·113·120·125·203·205·268·284·287·321–324·332·405·406·417
écologie 39·49·51·86·87·88·122·150·151·164·180·184·188·212·214·215·216·222·226·228·266·306·309·325·
327·355·396·420·436
économie 48–50·55·67·74·76·77·79·86·88·97·98·100·109·117–120·225·226·228·240·242·249–252·256·258·
266·278·285·325·326·343·357·370·371·396·420
écosystème 39·60·87·122·123·140·164·211·355
enquête publique 108·142·143
équipement 67·68·74·98·101·106·108·111·113·120·138·139·141·144·145·150·249·275·287
espace ouvert 56·58·59·113·116·117–125·145·154·163·165·174–177·184·188·196·201·207·211·213·215·
223–226·267·268·269·277·279·283·285–291·302·303·305·306·307–309·311–314·362·363·419·420
espace public 42·48·69·110·117·123·171·245·272
espace vert 105·140·264·324
esthétique 38·42·51·55·59·70·85·91·106·107·125·318·324·328·340·344–347·357·363·364·401·415·416·427·
430
étalement urbain 56·73–81·125·153·158·182·245·267·279·283·315
éthique 46·406·422·436

F

forêt 49·88·117·143·164·165·171·174·176·180·204·210·228·238·263·265·266·277·287–291·303·305–308·
311·312·315·317·323·325·327·362·363·383·392
forme urbaine 64·68·69·70·73–81·93·94·107·122·171·183·185–188·226–232·243·245·247·262·313·318
friche 47·79·117·210·227·263·264·267·317·426

G

grenelle 77·148·149·215·226·393·396

H

habitat 48·56·59·80·105·111·113·138–140·145·148·150–152·244·276·284·285–287·308·318·322·409–418·
419

hygiène 65·105·306·353

I

infrastructure 67·68·74·77·139·154·199·225·226·247·258·284·307·313·315·317·376·392

intensité 118·155·187·207·286

intercommunalité 39·108·109·139·141·142·207·208·219·220·227·240·248

J

jardin 36–38·42·89·90·106·122·174·210·262·268·308·327·362·363·387·394·395·400·403·426

L

loisir 46·59·60·73·74·79·112·115·116·119·120·122·141·165·188·263·274·275·317·323·325·392·394

lotissement 50·163·173·245·277·286

M

maître d'oeuvre 43·150·168·169

maître d'ouvrage 43·141·168·216

métropolisation 66–68·71·93–102·113

mixité 79·113·141·186·279·287·326·392·393

mobilité 70·77–80·96·115·122·123·160·162·180·187·225·240·243·246·256·258·275·276·280·285–287·305

mondialisation 97·323·338·369–377·404·409·417·429

P

parc 36·38·51·57·60·88·90·106·117·120·121·144·149·150·204·210·225·245·267·272·397

patrimoine 38·47–51·59·95·118·122·123·151·153·163·170·176·186·250·252·295·307·367·371

paysagisme 37·85·88–93·117·174·201·202·206·210·211·213·220·225·261·272·305·311·327·331·422

pôle 75·101·183·203·246–248·282–285·289·325

proximité 74·117·121–123·183·184·187·188·245·261·262·268·276·326·355·391·395–397

Q

qualité de vie 113·161·213·226·243·268·277·278·331

quartier 39·70·96·100·111·112·118·154·245·265·267·268·272·275·287·324

R

réseau 64·68·70·79·84·94·95·97·98·119·122·141·144·150·160·161·186·187·193·196·225·226·239·240·244·
246·260·275·276·282·284·285·289·306·326·395·397

risque 49·59·71·144·148·160·164·171·175·176·263·268·289·353·380

S

ségrégation 45·138·184·276·285·424

service 65·67·68·74·97·98·101·117·119·144·145·188·240·241·245·396

T

table rase 79

trame verte et bleue 151·152·154·160·179·181·185–187·215·221·226·227·264·265·267·268·288·289

U

urbanisation 63–71·73·77·93·101·115–118·144·148·174·186·242·260·263·277·279·282·317·363·371

urbanisme 70·78·79·84·100·103–107·108–110·110–115·139·137–145·140·241·266·272·273·275·279·286·
312·315·317·321·324·326·387·422·424

V

voiture 70·77·78·171·182·187·246·260·285·326

